This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

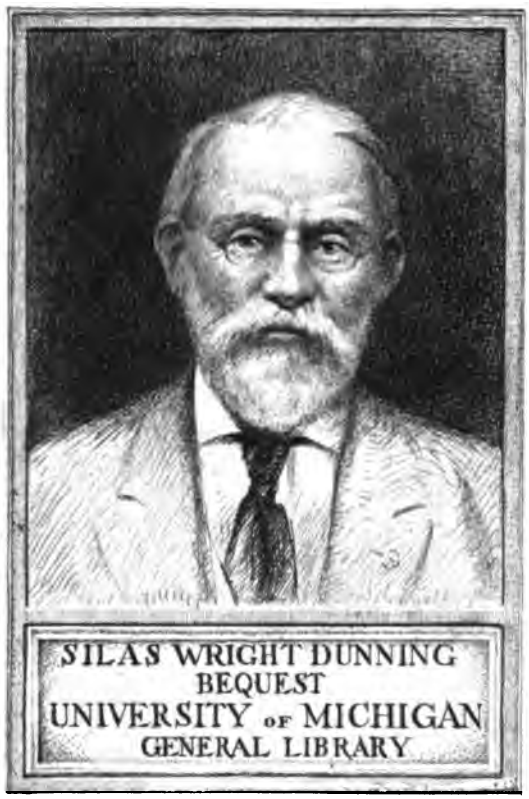
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.C46

DOCUMENTS ET RAPPORTS.

DOCUMENTS & RAPPORTS

DE LA

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

DE

CHARLEROI,

FONDÉE LE 27 NOVEMBRE 1863

TOME XVII.

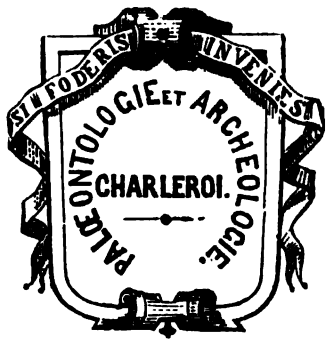

BRUXELLES
GUSTAVE DEPREZ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Chaussée de Haecht, 107.

1891

Printed in Belgium.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au 1er janvier 1891.

Dunning
Mich
6-21-28
36242

TABLEAU
DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au 1er janvier 1891.

Président d'honneur : M. D.-A. VAN BASTELAER

COMITÉ ADMINISTRATIF

Messieurs :

J. t'SERSTEVENS-TROYE,	*Président.*
J. KAISIN,	*Vice-président.*
V. TAHON,	*Secrétaire général.*
A. ARNOULD,	
N. CLOQUET,	
F. DEWANDRE,	*Conseillers.*
G. LEMAIGRE,	
L. WAUTHY,	
D. KREMER.	*Trésorier.*
J. NIFFLE,	*Bibliothécaire.*
H. DE NIMAL,	*Conservateur.*
A. LIBIOULLE,	*Secrétaire-adjoint.*

MEMBRES D'HONNEUR

Messieurs :

1. AUDENT, JULES, Bourgmestre de Charleroy (1870).
2. BORMANS, STANISLAS, Inspecteur à l'Université de l'État, à Liége (1872).
3. DE CHIMAY (prince), JOSEPH, Ministre des Affaires étrangères, à Bruxelles (1873).
4. DE KERCHOVE DE DENTERGHEM (comte), OSWALD, Membre de la Chambre des Représentants, à Gand (1879).
5. DEL MARMOL, EUGÈNE, Président de la Société archéologique de Namur, au château de Montaigle, par Yvoir (1863).
6. DE MARSY (comte), Président de la Société française d'archéologie, à Compiègne, France (1888).

7. D'URSEL (le duc), Sénateur, à Bruxelles (1888).
8. DEVILLERS, Léopold, Président du Cercle archéologique de Mons (1868).
9. DEWALQUE, Gustave, Professeur à l'Université de Liége (1872).
10. DUPONT, Edouard, Directeur du Musée d'histoire naturelle, à Bruxelles (1868).
11. KERVYN DE LETTENHOVE (baron), Président de la Société d'Émulation de la Flandre occidentale, à Saint-Michel lez-Bruges (1888).
12. LEROY, Alphonse, Professeur à l'Université de Liége (1872).
13. PIOT, Charles, Archiviste général du Royaume, à Bruxelles (1872).

MEMBRES EFFECTIFS

1. ALLARD, Louis, Curé, à Pont-de-Loup (1883).
2. ANDRÉ, Albert, Docteur, à Thy-le-Château (1886).
3. ARNOULD, Arnould, Propriétaire, à Boussu-lez-Walcourt (1887).
4. ARTUS, François, Receveur de l'enregistrement, 4, rue du Grand-Cerf, à Bruxelles (1871).
5. AUBRY, Adrien, Industriel, à Gosselies (1875).
6. BALISEAUX, Émile, Sénateur, avenue de Marnix, à Bruxelles (1864).
7. BARBIAUX, Docteur, à Gosselies (1887).
8. BAUDELET, Adhémar, Industriel, à Châtelineau (1882).
9. BAYET, Joseph, Notaire, à Gerpinnes (1867).
10. BAYET, Louis, Ingénieur, à Walcourt (1887).
11. BELLIÈRE, Jean-Baptiste, à Lodelinsart (1885).
12. BERNARD, Négociant, rue de la Montagne, à Charleroy.
13. BERNARD, Alexandre, Commissaire-voyer, à Chimay (1880).
14. BETHUNE, Félix (baron), Chanoine de la cathédrale à Bruges (1883).
15. BINARD, Auguste, Brasseur, à Châtelineau (1878).
16. BINARD, Louis, Rentier, à Charleroy (1870).
17. BINARD, Charles, Avocat, à Châtelineau (1886).
18. BIVORT, Arthur, Banquier, à Fleurus (1873).
19. BIVORT, Alfred, Château de Fontaine-l'Evêque (1888).
20. BLANCHART, Camille, Ingénieur, 36, rue Pascale, à Bruxelles (1869).
21. BLONDIAUX, Auguste, Industriel, à Morialmé (1883).
22. BODSON, Aimé, ancien Notaire, à Charleroy (1870).
23. BOLLE, Joseph, Propriétaire, à Farciennes (1876).
24. BOUILLON, Jules, Brasseur, à Roux (1879).
25. BOULANGER, Eugène, Ingénieur, à Châtelet (1870).
26. BOULVIN, Auguste, Agronome, à Familleureux (1888).
27. BOUQUEROT, Gustave, Industriel, à Châtelet (1873).
28. BOUVEL, Albert, Propriétaire, à Châtelet (1888).

29. BOVEROULLE, Étienne, Ingénieur, à Chapelle-lez-Herlaimont (1882).
30. BRASSEUR, Paulin, Industriel, à Couillet (1870).
31. BRIART, Alphonse, Ingénieur, à Morlanwelz (1864).
32. BRIART, Edmond, Ingénieur, à Morlanwelz (1889).
33. BRICOURT, Camille, Avocat, avenue Louise, à Bruxelles (1872).
34. BRISACK-LARDINOIS, Meunier, à Lodelinsart (1888).
35. BUCHET, Oscar, Juge de paix, à Fontaine-l'Évêque (1871).
36. BULS, Charles, Bourgmestre de Bruxelles (1887).
37. CADOR, Augustin, Architecte, à Charleroy (M. F.).
38. CAMBIER, Vital, Industriel, à Morlanwelz (1889).
39. CARNIÈRE, Antoine, Docteur en médecine, à Courcelles.
40. CÉRESSIA, Adolphe, Pharmacien, à Fleurus (1868).
41. CHALLE, Adrien, Ingénieur, à Farciennes (1872).
42. CHANTRAINE, Henri, Propriétaire, à Charleroy (1872).
43. CHAUDRON, Édouard, Notaire, à Frasnes-lez-Gosselies (M. F.).
44. CLERCX, Désiré, Industriel, à Charleroy (1864).
45. CLERCX, Zacharie, Architecte, à Gilly (1875).
46. CLOQUET, Jules, Négociant, 9, Dieweg, à Uccle (1881).
47. CLOQUET, Louis, Professeur à l'Université de Gand (1875).
48. CLOQUET, Norbert, Docteur en médecine, à Féluy (1884).
49. COPPÉE, Jules, Docteur en médecine, à Jumet (1872).
50. COPPÉE, Omer, Ingénieur, à La Hestre (1884).
51. CORNIL, Louis, Secrétaire communal, à Gosselies (1881).
52. CRAME, François, Industriel, à Bouffioulx (1881).
53. DAMINET, Jules, Curé, à Marcinelle (1882).
54. d'AUXY de LAUNOIS (comte), Albéric, Propriétaire, à Jurbise (1876).
55. de BÉTRANCOURT, Jules, Ingénieur, rue d'Angleterre, à Bruxelles.
56. de BRICHY, Eugène, Doyen, à Celles-lez-Tournay (1884).
57. de BRUGES, Charles, Propriétaire, château de Gerpinnes (1873).
58. de CARTIER de MARCHIENNES, Émile, Propriétaire, château de Marchiennes (1887).
59. de DORLODOT, Marcel, Commissaire d'arrondissement, à Charleroy (1873).
60. de FONTAINE, Robert, Avocat, à Charleroy (1888).
61. de LALIEUX, Louis, Propriétaire, à Féluy (1872).
62. de LALIEUX de LA ROQUE, René, Propriétaire, à Nivelles (1882).
63. de LA ROCHE de MARCHIENNES, Émile, Propriétaire, au Château d'Harvengt et rue du Parchemin, à Bruxelles (1880).
64. de la SERNA (comte), Ferdinand, Propriétaire, au Château de Diarbois, à Jumet, et 29, boulevard de Waterloo, à Bruxelles (1881).
65. DELBOS, Émile, Propriétaire, à Gosselies (1870).

66. DELBRUYÈRE, Émile, Avocat, à Charleroy (1881).
67. DELHAIRE, Émile, Industriel, à Gosselies (1871).
68. DELESSERT, Eugène, ancien Professeur, à Croix-Wasquehal (France) (1838).
69. DEFRESNE (l'abbé), Professeur à l'Institut de la Louvière (1889).
70. DECROLLIÈRE, Émile, Maitre de carrières, à Montigny-le-Tilleul (1889).
71. DE LIMBORGH, Camille, Docteur en médecine, à Marcinelle (1881).
72. de LOOZ-CORSWAREM (comte), Hippolyte, Propriétaire, au château de Buvrinnes (1878).
73. DELVAL, Alexandre, Industriel, à Gouy-lez-Piéton (M. F.)
74. DELVAUX, Émile, Officier, 216, avenue Brugmann, à Uccle (1874).
75. de MÉRODE (comte), Werner, Officier d'ordonnance du Roi, au château de Loverval et rue aux Laines, à Bruxelles (1888).
76. de NIMAL, Henry, Avocat, à Marchienne-au-Pont (1881).
77. DENIS, Joseph, Pharmacien, à Marcinelle (1873).
78. de PONTHIÈRE, Etudiant, à Châtelet (1890).
79. DEPREZ, Oscar, Industriel, à Châtelet (1887).
80. de SAINT-HUBERT, Firmin, au château de Berzée (1887).
81. DES ESSARTS, Jules, Directeur du Journal de Charleroy, à Charleroy (1870).
82. DESSART, Camille, Industriel, à Marchienne-au-Pont (1876).
83. de THIBAULT, Joseph, Avocat, à Charleroy (1874).
84. DEWANDRE, Barthel, Sénateur, à Charleroy (M. F.).
85. DEWANDRE, Franz, Avocat, à Charleroy (1875).
86. DEWANDRE, Georges, Directeur de la Société de Sclessin, à Tilleur (1879).
87. d'OULTREMONT (comte), Étienne, Propriétaire, au Château de Presles, par Châtelet (1879).
88. DRION (baron), Adolphe, Propriétaire, à Gosselies (1870).
89. DRION, François, Propriétaire, à Gosselies (1872).
90. DRION, Victor, Propriétaire, 9, rue Ducale, à Bruxelles (1874).
91. DRYON, Maxime, Négociant, à Charleroy (1874).
92. DUBOIS, Henri, Ingénieur, à Couillet (1880).
93. DUBOIS, Léon, Industriel, à Charleroy (M. F.)
94. DULAIT, Jules, Ingénieur-métallurgiste, à Charleroy (1872).
95. DULIÈRE, Emile, Employé, à Couillet (1881).
96. DUMONT, Jean-Baptiste, Marbrier, à Jumet (Heigne).
97. DUMONT, Guillaume, Docteur en droit, au Château de la Hutte, par Sart-Dame-Aveline (1888).
98. DUPONT, Pharmacien, à Thuillies (1885).

99. DUPRET, Charles, Docteur en médecine, à Charleroy (M. F.).
100. DUPRET, Georges, Substitut du Procureur du Roi, à Charleroy (1887).
101. DUQUESNE, E., Receveur particulier, à Merbes-le-Château (1885).
102. DUQUENNE, Joseph, Architecte de jardins, à Marcinelle (1886).
103. DURANT, Prudent, Directeur de la Société charbonnière du Poirier, à Montigny-sur-Sambre (1875).
104. EUGÈNE, Xavier, Curé, à Saint-Amand, par Fleurus (1870).
105. EVENEPOEL, Albert, Propriétaire, rue Royale, à Bruxelles (1881).
106. ÉVERAERT, Charles, Industriel, à Charleroy (1886).
107. ÉVRARD, Edouard, Bourgmestre, à Gerpinnes (1872).
108. FESLER, Alexandre, Docteur en médecine, à Morialmé (1883).
109. FOCQUET, Amand, Ingénieur, à Morlanwelz (1882).
110. FOURCAULT, Amédée, Industriel, à Damprémy (1873).
111. FRANÇOIS, Jules, Ingénieur, à Charleroy (1870).
112. FRÈRE, Auguste, Notaire, à Charleroy (1873).
113. GERONDAL, Louis, Professeur, à Lobbes (1888).
114. GHISLAIN, Léon, Négociant, à Fontaine-l'Evêque (1883).
115. GILLES, Edouard, Propriétaire, à Châtelet (1879).
116. GILOT, Henri, Propriétaire, à Farciennes (1887).
117. GILLIEAUX, Victor, Membre de la Chambre des Représentants, à Bosquetville lez-Charleroy (1888).
118. GOBLET, Receveur-éclusier, à Landelies (1889).
119. GIUANOTTE, François, Architecte, à Châtelet (1886).
120. GORINFLOT, Théophile, Industriel, à Lodelinsart.
121. GOSSERIE, Emile, Ingénieur, à Damprémy (1888).
122. GOUTHIÈRE, Joseph, Comptable, à Thuillies.
123. GOVAERTS, César, Pharmacien, à Gouy-lez-Piéton (1876).
124. GUINOTTE, Lucien, Ingénieur, à Morlanwelz (1870).
125. GUYAUX, Gustave, Bourgmestre à Bouffioulx (1872).
126. GUYOT, Antoine, Négociant, à Gosselies (1870).
127. HAAS, Jean-Baptiste, Propriétaire, à Charleroy (1875).
128. HANON de LOUVET, Joseph, Notaire, à Braine-le-Comte (1872).
129. HANS, François, Greffier de la justice de paix, à Châtelet (1878).
130. HARDENPONT, Léopold, Avocat, à Marcinelle (1882).
131. HARDY, Emile, Propriétaire, à Thuillies-Ossogne (1885).
132. HAVERLAND, Eugène, Architecte, à Walcourt (1886).
133. HAZARD, Alfred, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Douai, à Fontaine-Valmont (1878).
134. HELLEPUTTE, Georges, Professeur à l'Université de Louvain (1878).
135. HENIN, Jules, Ingénieur, à Farciennes (1890).
136. HEMBISE, Gaspard, Echevin, à Roux (1890).

137. HERMAN, Victor, Comptable des chemins de fer de l'Etat, à Marcinelle (1887).
138. HOUTART, Jules, Propriétaire, à Monceau-sur-Sambre (1864).
139. HOUTART, Edouard, Avocat, à Monceau-sur-Sambre (1881).
140. HOUYOUX, Amour, Architecte, à Marcinelle (1872).
141. HUBAUX, Joseph, Pharmacien, à Marcinelle (1885).
142. HUBERT, François, Chef de service aux charbonnages de Mariemont, à Morlanwelz (1889).
143. JACOB, Eudore, Géomètre, à Roux (M. F.).
144. JACQUEMAIN, Léopold, Notaire, à Jumet (1872).
145. JACQUES, Jules, Ingénieur, à Couillet (1890).
146. JENNEPIN, Auguste, Chef d'institution, à Cousolre et à Bersillies-l'Abbaye (1878).
147. KAISIN, Joseph, Receveur communal, à Farciennes (1867).
148. KREMER, Désiré, Propriétaire, à Charleroy (1878).
149. LALOYAUX, Léopold, Docteur, à Thuillies (1888).
150. LAMBERT, Casimir, industriel, à Charleroy (1869).
151. LAMBERT, Louis, Industriel, à Jumet (1873).
152. LAMBOT, Léopold, Industriel, à Marchienne-au-Pont (M. F.).
153. LANCELOT, Emile, Bourgmestre, à Monceau-sur-Sambre (M. F.).
154. LANGRAND, Adolphe, Propriétaire, à Hantes-Wihéries (1882).
155. LARSIMONT, Louis, Ingénieur, à Trazegnies (1886).
156. LAURENT, Camille, Avocat, à Charleroy (1882).
157. LEBEAU, Ferdinand, Industriel, à Marcinelle (1869).
158. LEBORGNE, Armand, Géomètre, à Gilly (1871).
159. LEDOUX, Jean-Baptiste, Bourgmestre, à Jumet (1873).
160. LEFÈVRE, Joseph, Docteur en médecine, à Marchienne-au-Pont (1879).
161. LEMAIGRE, Emile, Négociant, à Charleroy (1872).
162. LEMAIGRE, Eugène, Président du tribunal de Charleroy, à Marcinelle (1864).
163. LEMAIGRE, Paulin, Industriel, à Gosselies (1871).
164. LE MERCIER, Léon, Conseiller provincial, à Frasnes-lez-Gosselies (1782).
165. LENDERS, Richard, Traducteur, à Couillet (1886).
166. LE BORNE, Félix, Avocat, à Mont-sur-Marchienne (1889).
167. LEVIE, Michel, Avocat, à Charleroy (1888).
168. L'HOIR, Jules, Industriel, à Marchienne-Zône (1874).
169. LIBIOULLE, Armand, Avocat, à Charleroy (1870).
170. LOPPENS, Aime, Négociant, à Gosselies (1871).
171. LOSSEAU, Victor, Propriétaire, à Ragnies (1868).
172. LOWET, Léon, Juge au tribunal de Charleroy (1890).

173. MABILLE, Valère, Maître de forges, à Mariemont (1885).
174. MAGONETTE, Alfred, Conseiller communal, à Montigny-sur-Sambre (1872).
175. MARBAIS, Camille, Propriétaire, à Jamioulx (1870).
176. MARIN, Jean-Pierre, Comptable, à Fontaine-Valmont (1878).
177. MAROUSÉ, Achille, Ingénieur à la Société charbonnière de Falnuée, à Courcelles (M. F.).
178. MARTIN, Jules, Régisseur particulier, à Fleurus (1888).
179. MASSAUT, Lambert, Secrétaire communal, à Châtelineau (1870).
180. MERCKENS, Karl, industriel, à Charleroy (1891).
181. MINSIER, Camille, Ingénieur principal des mines, à Charleroy (1888).
182. MIOT, Léopold, Docteur en médecine, à Charleroy (1877).
183. MONDRON, Léon, Industriel, à Lodelinsart (1867).
184. MONSEU, Arthur, Directeur de la glacerie du Hainaut, à Roux (1884).
185. MOTTE, Maximilien, Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (1870).
186. MOTTE, Alexandre, Employé, à Bascoup.
187. NIFFLE, Jules, Vice-Président du tribunal de Charleroy, à Thuin (1873).
188. NOEL, Ferdinand, Avocat, à Piéton (1888).
189. PARDON, Gustave, Ingénieur, à Frameries (1874).
190. PARENT-MALACORT, Jean-Baptiste, Propriétaire, à Couillet (1888).
191. PASSELECQ, Philippe, Directeur-gérant de la Société charbonnière de Sacré-Madame, à Damprémy (1875).
192. PASTUR, Octave, Ingénieur, à Marcinelle (1874).
193. PENY, Edmond, Ingénieur, à Morlanwelz (1879).
194. PÈTE, Léopold, Doyen, à Merbes-le-Château (1882).
195. PETITBOIS, Ernest, Ingénieur, à Morlanwelz (1878).
196. PHILIPPE, Nestor, Juge de paix, à Charleroy (1879).
197. PIÉRARD, Élie, Architecte, à Charleroy (1870).
198. PIÉRARD, Jacques, Conseiller provincial, à Montigny-sur-Sambre (1874).
199. PIRET, Adolphe, Naturaliste, à Tournay (1874).
200. PIRET, Edmond, Sénateur, à Châtelet (1874).
201. PIRET, Emile, Juge de paix, à Charleroy (1872).
202. PIRMEZ, Edouard, Avocat, à Marchienne-au-Pont (1878).
203. PIRMEZ, Henri, Propriétaire au château de Gougnies, par Acoz (1872).
204. QUINET, Auguste, Architecte, à Couillet (1869).
205. QUINET, Gustave, Echevin, à Couillet (1879).
206. QUIRINI, Auguste, Propriétaire, à Pont-de-Loup (1869).
207. QUIRINI, Louis, Propriétaire, à Pont-de-Loup (1872).
208. RAMWEZ, Jules, Pharmacien, à Mont-sur-Marchienne (1870).
209. RANSCELOT, Maurice, Propriétaire, à Beaumont (1874).
210. REMBRY, Aimé, Docteur en médecine, à Menin (1882).

211. RICKER, Emile, Avocat, à Charleroy (1890).
212. RIFFLART, Scipion, Industriel, à Bruges (1881).
213. ROBERT, Joseph, Rentier, à Charleroy (1882).
214. ROUSSEAU, Jules, Pharmacien, 103, avenue du Midi, à Bruxelles (1879).
215. ROUSSEAU, Parfait, Avocat, à Charleroy (1883).
216. SABATIER, Gustave, Membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles (1866).
217. SADIN, Hector, Industriel, à Jumet (1873).
218. SAINCTELETTE, Maurice, Secrétaire de légation, 28, rue Berckmans, à Bruxelles (1887).
219. SALMON, Clément, Architecte, 210, rue de la Poste, à Bruxelles (1888).
220. SCHMIDT, Auguste, Industriel, à Lodelinsart (1874).
221. SEGHIN, Camille, Chef de fabrication, à Oignies-Aiseau (1879).
222. SIMON, Alexandre, Architecte, à Trazegnies (1874).
223. SOUPART, Lucien, Juge, à Châtelet (1875).
224. STAINIER, Emile, Secrétaire du Comité charbonnier de Charleroy, à Châtelet (1874).
225. TAHON, Victor, Ingénieur-régisseur des Laminoirs de la Société de Couillet, à Couillet (Parentville) (1881).
226. TERNEZ, Zéphyrin, Banquier, à Thuin (1887).
227. THEYS, Léopold, Géomètre, à Gilly (1879).
228. THIÉBAUT, Fernand, Industriel, à Marchienne-au-Pont (1882).
229. TONNEAU, Directeur de la Société charbonnière de Monceau-Bayemont, à Marchiennes (1890).
230. TORDEUR, Emile, Architecte, à Gosselies (1888).
231. TRIPELS DE HAUT, Raoul, Propriétaire, 171 rue du Trône, Bruxelles (1886).
232. T'SERSTEVENS-TROYE, Jean, Bourgmestre de Thuin (1878).
233. VAN BASTELAER, Désiré-Alexandre, 24, rue de l'Abondance, à Bruxelles (1864).
234. VAN BASTELAER, Edmond, Avocat, à Charleroy (1872).
235. VAN BASTELAER, J.-B., Notaire, à Charleroy (1878).
236. VAN BASTELAER, Charles, Avocat, à Charleroy (1887).
237. VAN BASTELAER, Ferdinand, Etudiant, à Charleroy (1888).
238. VANDER ELST, Charles, Secrétaire du Comité verrier de Charleroy, à Marcinelle (1874).
239. VANDER SMISSEN, Edmond, Avocat, rue du Gouvernement provisoire, à Bruxelles (1888).
240. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, (Comte), François, 13 rue de la Loi, à Bruxelles (1887).
241. VAN SPIELBEECK, M., Directeur, à Soleilmont-Gilly (1882).

242. VIESLET, Ignace, Chimiste à la Glacerie de Roux (1890).
243. VILAIN, Victor, Avocat, à Thuin (1887).
244. VINCENT, Ferdinand, Industriel, à La Neffe, par Berzée (1876).
245. WAUTIEZ-CRAME, Jean-Baptiste, Propriétaire, à Châtelet (1888).
246. WITTAMER, Edouard, Docteur en droit, à Bruly-lez-Couvin (1888).
247. WANDERPEPEN, Georges, Propriétaire, à Binche (1884).
248. WARNANT, Louis, Banquier, à Charleroy (1879).
249. WAUTHY, Léon, Médecin, à Charleroy (1878).
250. WUILLOT, Joseph, Ingénieur, à Morlanwelz (1883).
251. ZOPPI, François, Echevin, à Marcinelle (1875).

MEMBRES CORRESPONDANTS

Messieurs :

1. BÉQUET, Alfred, Vice-président de la Société archéologique de Namur (1878), rue Grandgagnage, à Namur.
2. BERNIER, Théodore, Archéologue, à Angre (1871).
3. BRICHAUT, Auguste, Numismate, 6, boulevard Henri IV, à Paris (1872).
4. CUMONT, Georges, Avocat, rue Veydt, à Bruxelles (1888).
5. de BAYE (baron), au Château de Baye, Marne, (France) (1888).
6. DECLÈVE, Jules, Archéologue, rue des Dominicains, à Mons (1871).
7. de FOERE, Léon, Avocat, rue des Jacobines, à Bruges (1888).
8. de LOE (baron), Alfred, 11, rue de Londres, à Bruxelles (1888).
9. de MUNCK, Emile, rue de l'Association, à Bruxelles (1888).
10. de SCHODT, Alphonse, Directeur général au Ministère des Finances, 15, rue de Londres, à Bruxelles (1874).
11. GUIGNARD, Ludovic, Vice-président de la Société des amis des Sciences de Loir-et-Cher, à Chouzy, Loir-et-Cher (France) (1888).
12. HYMANS, Henry, Conservateur des Estampes à la Bibliothèque royale, rue de la Croix, à Bruxelles (1888).
13. JAMART, Edmond, Secrétaire de la Société archéologique, à Nivelles (1881).
14. LE BON, François, Président de la Société archéologique, à Nivelles (1888).
15. MALAISE, Constantin, Professeur à l'Institut agricole, Gembloux (1866).
16. MATTHIEU, Ernest, Secrétaire de la Société archéologique, à Enghien (1882).
17. REUSENS, Edmond, (chanoine), Professeur à l'Université de Louvain (1871).
18. VAN DER MAELEN, Joseph, Archéologue, à Molenbeek-Saint-Jean lez-Bruxelles (1864).

19. VARENBERGH, Emile, Conseiller provincial, 9, rue du Lac, à Gand (1888).

LISTE RÉCAPITULATIVE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ (1863)

TOILLIEZ. Albert, Ingénieur Principal des Mines, à Mons (M. F), 4 septembre 1865.

PIRMEZ, Léonard, Négociant, à Châtelineau, 23 juillet 1866.

RASCART, Joseph, Négociant, à Courcelles, 1er août 1866.

LEBEAU, Camille, Propriétaire, à Charleroy, 1867.

LEMAISTRE D'ANSTAING, à Tournay, décembre 1867.

LIMELETTE, Auguste (M. C.), 18 janvier 1869.

HABART, Adolphe, Juge de paix, à Fontaine-l'Evêque, 24 janvier 1869.

JACQUES, Léon, à Marchiennes, janvier 1869.

TARLIER, Jules, Professeur de l'Université de Bruxelles (M. C.), 21 février 1870.

DE CARLIER, François, Bourgmestre, à Virelles, 16 septembre 1870.

PIÉRARD, Désiré, Directeur d'usines, à Farciennes, 2 janvier 1871.

COEMANS, Eugène, Professeur à l'Université de Louvain (M. C.), 8 janvier 1871.

DUBOIS, Auguste, Avocat, à Charleroy, 19 janvier 1871.

LEBEAU, Albert, Propriétaire, à Charleroy, 28 mars 1871.

BONMARIAGE, Sylvain, Docteur en médecine, à Monceau-sur-Sambre (M.F.), 19 décembre 1871.

LE HARDY DE BEAULIEU, Charles, Professeur à l'Ecole des Mines, à Mons (M. H.), 30 décembre 1871.

JONET, Dominique, Membre de la Chambre des Représentants, à Lodelinsart, 11 février 1872.

HAROU, Théobald, Sénateur, Président d'Honneur de notre Société, à Gouy-lez-Piéton (M. F.), 29 février 1872.

BIVORT, Alexandre, Propriétaire, à Fleurus, 8 mai 1872.

ANCIAUX, Auguste, Industriel, à Lodelinsart, 9 juin 1872.

BRICHART, Alexandre, Bourgmestre, à Châtelet, 10 juillet 1872.

HAUZEUR, Nicolas, ancien Juge à Ciney (M.H.), 11 juillet 1872.

BOCQUET, Jules, Archiviste de l'Etat, à Namur, 21 octobre 1872.

PIRMEZ, Fernand, Propriétaire, à Acoz, 29 septembre 1872.
LEMAIGRE, Camille, Négociant, à Courcelles, 4 décembre 1872.
LEBRUN, Louis, Conseiller provincial, à Thuillies, 7 février 1873.
LOSSEAU, Victor, Propriétaire, à Ragnies, 1873.
RASCART, Adrien, Négociant, à Viesville, 9 septembre 1873.
BELLIÈRE, Léopold, Ingénieur, à Marcinelle, 6 novembre 1873.
POURBAIX, Alfred, Banquier, à Binche, 1873.
ROUARD, Joseph, Négociant, à Marchienne-au-Pont (M. F.) 1er janvier 1874.
HERMANT, Emile, Membre de la Chambre des Représentants, à Châtelet, 4 février 1874.
DULAIT, Adolphe, Conseiller provincial, à Mont-sur-Marchienne, mars 1874.
d'OULTREMONT (comte), Charles, Propriétaire, à Presles, juillet 1874.
DEGOSSERIES, Victor, Négociant, à Marchienne-au-Pont, 10 septembre 1874.
HOUYOUX, Auguste, Ingénieur, à Mont-sur-Marchienne, 1875.
DEPERMENTIER, Pierre, Négociant, à Charleroy, 1875.
BIVORT, Clément, Industriel, à Fontaine-l'Evêque, 18 septembre 1875.
d'OTREPPE de BOUVETTE, Albert, Membre du Conseil des mines, à Bruxelles (M. H.) 13 novembre 1875.
DURY, Gustave, Géomètre, à Jumet (M. F.) 27 décembre 1875.
PIRMEZ, Sylvain, Sénateur, à Marchienne-au-Pont, 17 avril 1876.
HOUTART, François, Industriel, à Sainte-Marie-d'Oignies, 15 mai 1876.
DUPRET, Edouard, Juge, à Marcinelle, 1876.
BASTIN, Charles, Propriétaire, à Châtelet, 2 janvier 1877.
COPPIN, Jules, Docteur en médecine, à Fontaine-l'Evêque, 1877.
TAHON, Clément, Avocat, à Jumet, 1er janvier 1877.
SCHOENFELD, Martin, Docteur en médecine, à Marchienne-au Pont (M.F.) 18 mars 1877.
RIGAUX, Joseph, Industriel, à Châtelet, 1877.
GEORLETTE, Maximilien, Docteur en médecine, à Gerpinnes, 21 juin 1877.
DEVILLERS, Jean-Baptiste, Receveur communal, à Farciennes, 5 octobre 1877.
SMITS, Eugène, Industriel, à Couillet, 2 décembre 1877.
VANDAM, Camille, Notaire, à Charleroy, 16 février 1868.
THIELENS, Armand, Naturaliste, à Tirlemont (M. C.) 1878.
LEGRAND de REULANDT, Simon, Secrétaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers (M. C.) 23 février 1878.
WATTELAR, Maximilien, Industriel, à Jumet, 31 mai 1878.
GILLET, Amour, Industriel, à Dampremy, 15 juillet 1878.
OBLIN, François, Echevin, à Couillet, 1878.
DEPERMENTIER, Emile, Conseiller communal, à Charleroy, septembre 1878.
PERLEAUX, Emile, Pharmacien, à Charleroy, 1879.

LYON, Marc-Clément, Avocat, à Charleroy, 1879.
BIVORT, Henri, Industriel, à Jumet, 1880.
CORNIL, Nicolas, Industriel, à Lodelinsart, 1880.
WAROCQUÉ, Arthur, Industriel, à Mariemont, 8 avril 1880.
GOFFIN, Edmond, Prêtre, à Biercée, 17 avril 1880.
QUAIRIER, Auguste, Propriétaire, à Fleurus, 1880.
BLONDEAU, Charles, Prêtre, à Montigny-lez-Tilleul, 1880.
DUPRET, François, Avoué, à Lodelinsart, 1880.
HANOLET, Félix, Docteur en médecine, à Fleurus 1880.
HENSEVAL, Léopold, Bourgmestre de Gerpinnes, 1880.
GILLES, Olivier, Peintre, à Châtelet, 1880.
LOSSEAU, Arsène, Propriétaire, à Thuillies, 1880.
VAN BEMMEL (baron), Eugène, Professeur à l'Université de Bruxelles (M. C.) 1880.
ALVIN, Auguste, Inspecteur pensionné, à Liége (M. C.) 1881.
HENKINBRANT, Emile, Propriétaire, à Villers-le-Gambon, 1881.
LOSSEAU, Victor, Propriétaire, à Ragnies, 1881.
SOSSOIS, Bernard, Industriel, à Couillet, 1881.
DUPRET, Charles, Ingénieur, à Marcinelle, 1882.
FANIEL, François, Architecte, à Charleroy, 1882.
HARDENPONT, Félix, Vice-président du Tribunal de Charleroy, 1882.
MOMMENS, Corneille, Propriétaire, à Marcinelle, 1882.
NOËL, Joseph, Industriel, à Acoz, 1882.
ROUARD, Jules, Négociant, à Marchienne-au-Pont, 1882.
VERHAGHE, Charles, Docteur en médecine, à Anvers, 3 juillet 1882.
VANDER ELST, Constant, Propriétaire à Roux, le 2e Président de notre Société (M. F.) 24 juillet 1882.
LEBEAU, Charles, ancien Sénateur, à Bruxelles 11 août, 1882.
CHASSELAIN, François, Prêtre, à Charleroy, 13 décembre 1882.
HERMANT, Albert, Juge de paix, à Châtelet, 1883.
PIÉRARD, Camille, Notaire, à Gilly, 1883.
PIRMEZ, Octave, Propriétaire, à Acoz, 1883.
MISONNE, Alphonse, Ingénieur, à Châtelet, 1883.
GALESLOOT, Louis, Achiviste de l'Etat, à Bruxelles (M. C.) 1883.
PIRMEZ, Emile, Propriétaire, à Acoz, 1884.
WANDERPEPEN, Gustave, Bourgmestre de Binche, 1884.
CASSIEMAN, Eugène, Prêtre, à Charleroy, 1884.
GROULARD, Charles, Ingénieur, à Charleroy, 1884.
ARNOULD, Anicet, Docteur en médecine, à Froid-Chapelle, 1884.
CLAUTRIAU, Joseph, ancien Bourgmestre de Marchienne-au-Pont, 10 novembre 1885.

COLAERT, Léopold, Receveur de l'enregistrement, à Châtelet, 1884.
LESEIGNE, Joseph, Comptable, à Monceau-sur-Sambre, 8 juillet 1885.
MICHAUX, Justin, Ingénieur, à Marcinelle, 1884.
JOSSOGNE, Hippolyte, Pharmacien, à Gerpinnes, 1884.
WAUTIER, Abel, Industriel, à Châtelineau, 1884.
BALLIEUX, Ernest, Notaire, à Fontaine-l'Evêque, 1885
BASTIN, Charles, Bourgmestre de Dampremy, 30 janvier 1885.
CRAME, Charles, Notaire, à Solre-sur-Sambre, 1885.
ISAAC, Jules, ancien Bourgmestre de Charleroy, 13 janvier 1885.
MARBAIS, Désiré, Ingénieur, à Marcinelle, 1885.
RICARD, Henri, Banquier, à Fleurus, 1885.
VANDAM, Prosper, Notaire, à Beaumont, 1885.
VAN MELKEBECK, Guillaume, Pharmacien, à Nalinnes, 1885.
de CHIMAY (prince), Joseph, Propriétaire, à Chimay, 1886.
HAUZEUR de CIPLY (chevalier), Nap. Propriétaire, à Montignies-Saint-Christophe, 1886.
LAMBERT, Valentin, Industriel, à Gilly, 1886.
BROGNEAUX, Jules, Avocat, à Roux, 1886.
GÉNARD, Jean-Baptiste, Propriétaire, à Gosselies (M. H.), 1886.
MAILLY, Charles, Juge émérite, à Bruxelles, 1886.
VLEESHUYS, Pierre, Peintre, à Anvers, 9 novembre 1886.
de KONINCK, Laurent, Professeur à l'Université de Liège (M. H.) 1886.
CALICIS, Alphonse, Docteur en médecine, à Ransart, 1886.
de ROBIANO (comte), Louis, Propriétaire, à Binche, 1886.
PREUMONT, Constant, Instituteur, à Châtelet, 22 août 1886.
MONOYER, Jules, Conseiller provincial, à Houdeng (M. C.), 20 juillet 1887.
CAMBIER, Joseph, Industriel, à Morlanwelz, 10 novembre 1887.
de CARTIER de MARCHIENNES, Emile, Propriétaire, à Marchienne-au-Pont, 1887.
BOULVIN, Charles, Industriel, à Charleroy, 1887.
VANDAM, Emile, Membre de la Chambre des Représentants, Charleroy, 1888.
WATILLON, Alfred, Bourgmestre de Loverval, 1888.
PIGEOLET, Jacques, Docteur en médecine, à Gosselies, 1888.
DE BOVE, Charles, Industriel, à Elouges, 7 octobre 1888.
CHALON, René, Président de la Société de Numismatique belge, à Bruxelles, (M. H.) 23 février 1889.
WILMET, Gustave, Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul (M. F.), 27 septembre 1889.
LEBRUN, Auguste, Docteur en médecine, à Marchienne-au-Pont, 1889.
PASQUET, Maximilien, Géomètre, à Gilly, 1889.
BONNET, Louis, Architecte, à Charleroy, octobre 1889.

PIRMEZ, EUDORE, Ministre d'Etat, à Bruxelles, 1er mars 1890.
DE FONTAINE, HIPPOLYTE, Echevin de Charleroy (M. F.), 7 mars 1890.
BAMPS, J. A., Procureur du Roi, à Hasselt, 1890.
KAIRIS, CHARLES, Percepteur des Postes, à Marcinelle, 24 mai 1890.
BERNY, EUGÈNE, Conseiller provincial, à Souvret, 23 août 1890.
JOUNIAUX, EMILE, Industriel, à Roux (M. F.), 1890.
LANGRAND, PHILOGÈNE, Bourgmestre de Hantes-Wihéries, 1890.
LARSIMONT, ALEXANDRE, Bourgmestre de Trazegnies, 1890.
BERLIER, JEAN, Docteur en médecine, à Bruxelles, 1890.

ACADÉMIES,

SOCIÉTÉS, COMMISSIONS ET PUBLICATIONS

AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

ÉCHANGE SES DOCUMENTS ET RAPPORTS

AMIENS. — *Société des Antiquaires de la Picardie.*

ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique.*

AIX-LA-CHAPELLE. — *Geschichtsverein.*

ARRAS. — *Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais.*

ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg.*

AVESNES. — *Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord).*

BARCELONE. — *Asociocion-artistico-archeologica.*

BRUGES. — *Société d'émulation.*

BRUXELLES. — *Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts.*

» — *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*

» — *Commission royale d'histoire de Belgique.*

» — *Commission royale d'art et d'archéologie.*

» — *Ministère des travaux publics.*

» — *Ministère de la justice.*

» — *Musée royal d'histoire naturelle.*

» — *Société royale belge de Géographie.*

» — *Société d'anthropologie de Bruxelles.*

» — *Société royale de numismatique de Belgique.*

» — *Société royale malacologique de Belgique.*

» — *Société d'archéologie de Bruxelles.*

COPENHAGUE.	— *Société royale des antiquaires du Nord.*
ENGHIEN.	— *Cercle archéologique.*
GAND.	— *Messager des sciences.*
HASSELT.	— *Société chorale et littéraire des Mélophiles.*
HIPPONE (BONE) (ALGÉRIE)	— *Académie (Société de recherches scientifiques et d'acclimatation).*
HUY.	— *Cercle hutois des sciences et des beaux-arts.*
LIÈGE.	— *Société géologique de Belgique.*
»	— *Institut archéologique.*
»	— *Société liégeoise de littérature wallonne.*
LOUVAIN.	— *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique.*
LUXEMBOURG.	— *Institut archéologique royal et grand-ducal du Luxembourg.*
MAESTRICHT.	— *Société historique et archéologique du duché de Limbourg.*
MONS.	— *Cercle archéologique.*
»	— *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.*
MONTRÉAL.	— *The canadian antiquarian et numismatic Journal.*
NAMUR.	— *Société archéologique.*
NEUFCHATEL.	— *Société des sciences naturelles.*
NIVELLES.	— *Cercle archéologique.*
RIGA.	— *Natursforcher-Verein (Union des naturalistes), zu Riga.*
RIO DE JANEIRO.	— *Archivos do museu nacional.*
SAINT-NICOLAS.	— *Cercle archéologique du Pays de Waes.*
STOCKHOLM.	— *Koningl-Vitterhets historie och antiquitets academiens monadsblad.*
SAN FRANCISCO.	— *California academy of sciences.*
TERMONDE.	— *Cercle archéologique.*
TOULOUSE.	— *Société archéologique du midi de la France.*
TOURNAI.	— *Société historique et littéraire.*
TRÈVES.	— *Jahresbericht des Gesellschaft für nützliche forschungen.*
VALENCIENNES.	— *Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement.*

WASHINGTON. — *Smithsonian Institution (Institut Smithsonien). Monographs of the unitated geological Survey-Mineral ressources. Annual report. Bulletin's Reports.*

WIESBADEN. — *Annalen der Vereins.*

N. B. — Tout envoi d'ouvrages concernant la « Société paléontologique et archéologique de Charleroy » doit être adressé au Secrétaire général : M. Victor TAHON, ingénieur, à Couillet, près Charleroy (Hainaut).

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES,

CORRESPONDANCE

ET

RAPPORTS ANNUELS.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

—

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 FÉVRIER 1885.

Présents : MM. D. A. Van Bastelaer, président; A. Loppens, A. Libioulle, N. Cloquet, E. Lemaigre, Ch. Dupret, E. de Cartier, E. Cobaux, J. Denis, H. Dubois, J. Delvoye, P. Durant, L. Lambot, J. Fiévet, F. Dewandre, A. Cador, J. Kaisin, F. Andris-Drion, D. Kremer; L. Wauthy, secrétaire.

—

1er *objet.*

Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 1er septembre 1884, relative à une excursion à effectuer à Trèves. *(Adopté.)*

2me *objet.*

M. Kremer donne lecture des comptes de 1884, qui se soldent par fr. 5,366.84 en recettes et fr. 5,309.77 en dépenses.

M. Van Bastelaer. — Le gouvernement tend à restreindre nos subsides. Nous devrons réduire nos dépenses. Il nous sera plus difficile de payer nos loyers et nous devons faire nos efforts pour obtenir un subside de la ville.

M. Dupret. — Je partage ces idées; la ville devra se montrer généreuse. Je ferai mon possible pour vous aider dans vos démarches.

3me *objet.*

M. Van Bastelaer donne lecture d'un projet de budget; il est approuvé.

4me *objet.*

M. Kaisin entretient l'assemblée de l'excursion faite à Trèves à la fin de septembre 1884. Cette relation sera imprimée.

5e *objet.*

M. le président Van Bastelaer fait une conférence sur la céramique au viiie siècle et aux siècles suivants jusqu'au xvie siècle. C'est le résumé d'un ouvrage qu'il prépare et qui aura pour titre : *Les types de poterie aux époques romane (du* ve *au* xie *siècle) et gothique, jusqu'à la renaissance (du* xiie *au* xvie *siècle) en Belgique; essai historique et descriptif.*

M. Van Bastelaer travaille depuis de longues années à ce grand ouvrage.

L'orateur fait dériver les types nationaux du pays, de la poterie belgo romaine. La poterie franque, de caractères si connus et si distincts, était usitée encore au viiie siècle par les envahisseurs; mais une fois introduites dans le pays, et en quelque sorte acclimatées, les peuplades se contentaient de vases belgo-romains.

Une décadence marquée se dessinait, du reste, en céramique chez nos ancêtres. Or cette décadence avait lieu précisément à l'époque où le rite mortuaire changeait et où les tombes ne nous fournissent plus ces nombreux vases de l'antiquité. De là les difficultés inouïes pour l'étude de la céramique dès l'époque romane, dont les spécimens, trop grossiers et trop peu intéressants, n'ont été conservés nulle part, sauf les tessons perdus en terre ci et là.

Cependant les diverses espèces de poteries noires, grises, blanches, roses, rouges, existaient; il y avait même de bonnes pâtes dûres et des teintes enfumées ou des lustres assez brillants à la plombagine, mais la forme était déplorable; l'art avait

disparu. La stabilité des vases sur leur pied était même négligée, la base en était bombée et vacillante. L'on ne peut s'expliquer un tel manque de soin que par l'emploi général de la poterie de cuivre et d'étain et la vaisselle de bois.

La forme la plus ordinaire était la forme sphéroïdale, la teinte la plus commune, le noir grisâtre. Cependant, dès le IXe siècle l'on rencontra des terres grèsées, c'est-à-dire cuites en grès, mais sans vernis ou couverte.

La poterie blanche ou jaunâtre poreuse, porte quelquefois, comme ornementation, quelques lignes en zigzag ou en rond, tracées au doigt mouillé d'une dilution de terre rouge dite sanguine, ornementation qui plus tard se perfectionna.

Au Xe siècle les bases, toujours mal affermies et arrondies, sont cependant plus façonnées tout autour. Nous rencontrons de petites urnules sépulchrales à encens, qui portent quelques trous d'aération.

Au XIe siècle, de grandes et grosses anses boudinées apparaissent. La poterie noire est toujours la plus usitée, mais les formes s'améliorent et se différentient.

Au XIIe siècle apparaît le vernissage au plomb. La teinte verte semble être la plus ancienne, puis le jaune sur terre blanche, mais elle est plaquée par ci par là, comme ornementation, sans qu'on en tire parti pour obtenir l'imperméabilité. Jusqu'à ce moment, en effet, le défaut qui empêchait la généralisation de l'usage et l'avancement industriel de l'art de la poterie de terre était sa perméabilité.

Quelques efforts sont faits pour arriver à la stabilité des vases au moyen d'un ou deux coups de pouces donnés aux endroits boiteux, c'est l'origine des pincées qui, plus tard, devinrent un système général d'ornementation.

A cette époque, il faut reporter les premières terres grèsées ou grès imperméables, cuits à fort feu mais non encore salés. Le

lustre s'obtenait par la grande chaleur que le fabricant ne savait, du reste, à cette époque, ni mesurer, ni régler, ni même obtenir. La fabrication était un peu livrée au hasard sur ce point.

Au XIIIe siècle, l'usage des pincées pour affermir la base des pots s'étend. Ces pincées sont nombreuses et couronnent parfois la base entière du vase.

A la fin de ce siècle, et surtout au XIVe, commence un mouvement remarquable et d'une grande importance dans l'art du potier. Les formes s'améliorent, la diversité se montre. Le vernissage au plomb se perfectionne et s'impose, comme moyen d'imperméabilité. L'usage domestique de la poterie de terre se généralise, l'ornementation prend de l'importance et les pincées, employées jusqu'ici uniquement comme moyen de stabilité, deviennent un mode d'ornementation.

Les écuelles de bois sont abandonnées par le peuple, sauf dans les misérables chaumières; l'usage des *têles* de terre, puis des assiettes, se généralise.

Le XVe siècle fut un siècle de grande expansion pour l'art céramique. Une ornementation riche, due au travail des doigts et du *pouce* de l'ouvrier, une profusion de pincées façonnées et rangées de toute façon, donnent aux vases un air de véritable luxe et une grande beauté. Les vases sont faits au *pouce*. Les formes mêmes sont devenues fort élégantes et frappent l'œil. L'artiste ne recule pas devant les difficultés des objets de grandes dimensions et il sait leur donner l'élégance.

Deux catégories de produits préoccupent les industriels : la poterie noire enfumée et la poterie vernissée au plomb. L'artiste sait profiter des diverses teintes de ce dernier vernis pour obtenir de très beaux effets.

Dans ce siècle aussi paraissent les premiers grès vernissés au sel.

Au XVIe siècle, les procédés se perfectionnent encore. L'emploi des engobes se montre partout et les artistes y trouvent les plus grandes ressources pour l'ornementation des poteries de terre mate ou vernissées au plomb.

Mais c'est le moment de la rivalité avec le grès, ou poterie de pierre, concurrence redoutable qui va tuer l'usage domestique de la poterie de terre; du reste, la céramique de luxe va paraître. L'on commence à étudier l'action du feu sur les produits céramiques. Les belles œuvres étrangères, introduites en Belgique, excitent l'émulation de nos industriels. On sent l'approche de grands perfectionnements. L'ère de la céramique de luxe va commencer. La faïence et la porcelaine, déjà fabriquées, celle-ci en Chine et importée en Europe, celle-là en Italie et recherchée bientôt dans le Nord, vont commencer au siècle suivant à régner et à dominer tout l'art céramique, accaparant la partie artistique et laissant aux poteries de terre et de pierre les humbles usages domestiques.

L'assemblée applaudit avec entrain à cet exposé condensé et rapide d'une étude toute neuve ayant importance capitale; œuvre qui a demandé à son auteur de longues années de travail et de recherches. (1)

La relation de ces faits nouveaux et des déductions de l'orateur avait été rendue claire et compréhensible, par une exposition de pièces et de tessons des diverses époques, et surtout par de nombreux et beaux dessins noirs et coloriés dûs à la main de M. René Van Bastelaer fils.

Voir l'exposé du même sujet, appliqué surtout au Brabant, dans une conférence donnée par M. Van Bastelaer à la *Société d'anthropologie de Bruxelles*. Tome IV des Bulletins de cette Société, page 31.

6me objet. Questions diverses.

M. Van Bastelaer parle d'une excursion à faire en été. Quelques membres proposent Tournay comme but d'excursion. Cette idée sera étudiée.

M. Dewandre fait don d'une urnule percée de trous, trouvée dans un champ à Statte (Huy).

M. le Président fait remarquer qu'il s'agit d'un cimetière du IXe ou Xe siècle et demande que M. Dewandre s'efforce d'obtenir d'autres objets du propriétaire.

M. Dewandre fera son possible pour faire chercher quelques nouvelles pièces, dussions-nous les payer.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
D. WAUTHY.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AOUT 1885.

La séance est ouverte à quatre heures. Lecture du procès-verbal. Il est adopté.

Présents : MM. D.-A. Van Bastelaer, président; F. De Wandre, J. Kaisin, J. Denis, L. Lambot, J. Hubaux, B. Bellière, H. Chantraine, J. Brogneaux, J.-B. Van Bastelaer, F. Durousseau, E. de Cartier, A. Libioulle, A. Loppens, J. Coppée, L. Hardenpont, C. Delimborg, V. Tahon, Ch. Dupret, L. Kremer, J. Fiévet; L. Wauthy, secrétaire.

1er *objet.*

1. Lettre de M. Bamps, nous annonçant une lecture sur un cimetière romain, trouvé dans le Limbourg.

2. Lettre de la Société archéologique d'Anvers, nous invitant à un Congrès archéologique.

3. Lettre de l'Académie d'archéologie d'Anvers, nous annonçant un Congrès national d'archéologie et invitant la Société de Charleroi à y prendre part. Les mesures ont été prises par le Comité, pour que les membres de notre Société puissent prendre part à ce Congrès. L'excursion décidée pour Tournay a été remplacée par une excursion à Anvers.

4. Lettre du Ministre de l'Intérieur, nous accordant un subside.

2me *objet.*

Rapport du Secrétaire sur la situation de la Société.

Malgré la diminution des subsides, malgré nos charges vis-à-vis de la ville, notre Société est dans une situation excellente.

3me *objet.*

La parole est donnée à M. le Dr Cloquet, membre du Comité, pour une communication sur les *tumuli*.

Le conférencier trace, en quelques mots, les progrès réalisés dans cette branche d'études archéologiques.

Eu égard aux découvertes opérées en pays voisins, les sépultures préhistoriques et protohistoriques présentent peu de vestiges en Belgique.

Un grand nombre de ces monuments ont été détruits.

Avant la création des sociétés archéologiques, et à part de rares exceptions, ils n'étaient fouillés que dans l'espérance de découvrir quelques objets de valeur métallique.

Les auteurs cherchent à déterminer, avec grand soin, la clas-

sification des tumulus. Chacun expose son système avec raisons à l'appui.

M. Alex. Bertrand, l'éminent directeur du musée de Saint-Germain, a adopté la division suivante :

1° Tumuli : Tombeaux.

2° Tumuli : Buttes défensives.

3° Tumuli : Buttes limitrophes.

Tout en rendant hommage à la science incontestée de M. Bertrand, le conférencier estime que cette division n'est pas heureuse, au point de vue archéologique.

D'un autre côté, le mot Tumulus s'accorde mal avec les déterminations *buttes défensives* et *buttes limitrophes*. Le mot latin *tumulus* signifie, il est vrai, un relèvement de terrain, plus ou moins élevé et arrondi, construit par la main de l'homme. Mais ce mot fait naître immédiatement dans notre esprit l'idée d'une tombe, et même d'une tombe romaine ou anté-romaine.

Les buttes limitrophes défensives ou les tumuli tombeaux post-romains sont très rares.

Le conférencier entre, à ce propos, dans des détails historiques et descriptifs. Il conclut en disant que ces buttes sont de véritables exceptions; qu'elles ne forment donc pas une catégorie assez importante pour entrer dans une classification de monuments d'époques si différentes.

Le plus vaste sujet d'études, dans cette matière, est l'ensemble des tumuli tombeaux.

D'après le conférencier, ils doivent se subdiviser en deux classes :

Les grands, de deux à trois mètres, et plus.

Les petits, de 1 m. à 1 m. 50.

Les grands sont ordinairement des tumuli romains, et les petits sont antérieurs à l'époque romaine.

En général, les tumuli affectent une forme arrondie et sont construits en terre.

Le conférencier entre dans divers détails quant à la forme et au contenu de ces tumuli.

Il continue ensuite en disant que c'est avec intention qu'il a dit précédemment que les tumuli étaient, en *général,* composés de terre et de forme arrondie; car il existe des tumuli ne présentant ni l'un ni l'autre de ces caractères. Ces monuments sont très intéressants. Ce sont les *mouds*, en Amérique, qui, au lieu de présenter la configuration d'un monticule, rappellent une vague image d'animal, par exemple de mammouth et, notamment, de serpent; ce sont des *caïrus* ou *barros,* en Angleterre, et les *galgals,* en Bretagne, dans lesquels entrent, comme éléments de construction, des pierres et pierrailles.

Le conférencier procède, à ce propos, à de méticuleuses descriptions techniques.

Il traite ensuite la question des tumuli au point de vue archéologique belge.

Il s'attache particulièrement aux tumuli présentant les caractères des *galgals,* dont il a été question plus haut.

Le conférencier donne une intéressante description des rares spécimens connus en Belgique.

Il trouve une grande analogie avec le *galgal* breton et le *dolmen* de l'époque Robenhausienne.

De nombreux applaudissements accueillent cette conférence.

Cette causerie amène quelques membres à nous parler des tumuli.

M. Van Bastelaer. — Les tumuli sont rares dans notre arrondissement. On en rencontre sur nos frontières, vers Namur et le Brabant.

M. Kaisin dit qu'il y avait un tumulus à Aiseau; il a été fouillé et le rapport est imprimé. Il nous engage à relire les volumes de la Société sur ce point.

M. Libioulle attire l'attention de la Société sur les travaux du

Cercle archéologique de Namur. Dans cette province et dans celle de Liège, il y a beaucoup de tumuli. Dans la Hesbaye, il y en a de différentes grandeurs. Dans certains pays, on se sert de la terre de ces tumuli et on l'employe comme engrais; dans d'autres, l'on en fait des briques. Depuis l'époque romaine, ces tumuli portent des noms variés : tumulus des Huns, etc.

Les Allemands donnent à ces tumuli une origine différente. D'après eux, ce serait simplement des postes de vedette servant de point de ralliement, ce qui n'est pas généralement admis.

M. Kaisin dit que dans la Hesbaye il y a les *tombes* et les *mottes*. Celles-ci remontent à la haute Féodalité; les petits seigneurs faisaient élever des *mottes* pour y installer leurs châteaux, faits généralement en bois.

M. Cloquet dit qu'un auteur français divise les tumuli en plusieurs espèces : en *mottes* et en *tombes*, dans lesquelles on trouve des objets; dans les environs de Wavre, on en trouve beaucoup. Les tumuli romains sont élevés de 2 à 5 mètres; les tumuli anté-romains ne le sont que de 1m20.

M. Libioulle. — L'origine des tumuli est toujours à étudier et à éclaircir : en effet, l'on trouve des tumuli ou tombes portant divers caractères.

M. Van Bastelaer. — Les sépultures couvertes de tumuli sont ou sur le sol ou creusées dans le sol. Il y a deux époques : les plus anciens sont sur le sol, et les romains, dans le sol. Ces tumuli ne seraient donc pas des points de ralliement. Ils datent d'époques différentes.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 5 1 2 heures.

Le Secrétaire-adjoint.
A. LIBIOULLE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 FÉVRIER 1886.

Présents : MM. D. A. Van Bastelaer, président ; L. Wauthy, secrétaire ; A. Loppens, J. Kaisin, N. Cloquet, D. Kremer, F. Dewandre, E. Lemaigre, J. Fiévet, Ch. Dupret, E. De Cartier, H. Dubois, L'Hoir, H. Chantraine, J. Denis, J. Robert, A. Libioulle, E. Petitbois, V. Tahon.

1er *objet.*

Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 août 1885. Il est adopté.

2me *objet.*

Correspondance. — Lettre du Ministère de l'Agriculture annonçant un subside de mille francs.

Lettre de M. le Président du Congrès archéologique d'Amiens, nous invitant à assister aux fêtes organisées par la *Société des Antiquaires de Picardie,* à Amiens et aux environs.

Du ministère de l'Intérieur, envoi d'une publication nouvelle de la Commission des monuments.

Lecture de toute une correspondance acerbe de la part de l'Administration communale de Charleroi à qui la Société avait demandé avec insistance un subside pour aider ses travaux.

L'on donne à ce propos de longues explications. On fait connaître que le Comité permanent de la Société a employé tous les moyens pour obtenir un subside, en déduction des 1600 francs que nous donnons actuellement pour le local du

musée et que la ville non seulement a toujours refusé, mais a même été à notre égard d'une dureté déplorable, quand on considère que la Société d'archéologie a créé à Charleroi un Musée important qui lui a coûté plus de cent mille francs et qui restera la propriété de la ville. Outre cette grande dépense, la Société a, dès aujourd'hui, versé en annuités dans la caisse communale près de seize mille francs. Dans de telles conditions il est triste de voir l'attitude regrettable du Conseil communal envers des hommes qui, réunis en société, font preuve d'un tel désintéressement au profit de la ville, qui dans son Bulletin communal laisse insérer une correspondance, avec les attaques les plus malveillantes et les plus mensongères contre nous, attaques qui frisent même la calomnie, au point que notre Comité a eu à décider s'il n'y avait pas lieu pour son honneur d'ouvrir un procès. Il est déplorable de voir blesser à plaisir et par des motifs tout personnels et abreuver d'attaques malveillants des hommes qui se dévouent comme nous pour l'intérêt du public et qui ont créé une institution prisée dans l'Europe entière et même au-delà, institution que bien des grandes villes envient à Charleroi.

Tous les membres présents se montrent irrités de l'attitude de la ville et plusieurs membres les plus autorisés prononcent des paroles de blâme indigné à l'adresse de l'Administration locale.

M. le Président se lève et fait connaître que la ville n'a rien à craindre, et que si la Société est restée cette fois en retard pour son payement des annuités qu'elle doit, cela fut fait à dessein et même sur le conseil de certains membres des plus sages de l'Administration de la ville, dans l'intention de forcer un peu la main au Conseil pour obtenir un subside; mais, en présence de ces refus peu bienveillants, la Société va verser sans tarder à la caisse communale le solde de sa dette

arriérée. Elle se débarrassera ainsi des lettres de menaces et des conversations injurieuses et inconvenantes, jetées avec malveillance dans le public, à la manière de certains créanciers impitoyables et grossiers poursuivant par le scandale, jusque dans la rue, le débiteur en retard.

Ces paroles de M. le Président sont couvertes d'applaudissements unanimes.

3me *objet.*

M. le Trésorier donne lecture du compte de l'année 1885, dont les recettes s'élèvent à fr. 6,182.55 et les dépenses à fr. 6,167.07.

Ce compte est passé à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Le budget de 1886 est lu et approuvé. Il prévoit une somme de près de trois mille cinq cents francs à payer à la ville pour les annuités de 1885 et 1886.

4me *objet.*

M. le Président fait connaître que M. Genard, membre du Comité, qui depuis deux ans ne peut assister aux séances, à cause de son grand âge et de son état de santé, désire être remplacé dans ses fonctions. Il rappelle que M. Genard est un de nos plus anciens membres d'honneur, nommé dès l'origine de la Société, alors qu'il habitait Bruxelles. Quand il vint habiter Gosselies, il devint volontairement membre payant et fut bientôt nommé pour faire partie du Comité où il fut l'un des plus assidus aussi longtemps qu'il le put. M. le Président propose de voter, à ce collègue, des remercîments qui lui seront transmis par une lettre et de lui décerner de nouveau le titre de membre d'honneur.

Ces propositions sont acclamées.

M. le Président fait connaître ensuite que M. le docteur Wauthy, secrétaire de la Société depuis longtemps, désire être remplacé dans ses fonctions qui, depuis quelque temps, sont remplies par M. Tahon, secrétaire-adjoint.

On passe au vote pour le remplacement de M. Génard; M. Wauthy est nommé à cette place à l'unanimité des voix, sauf un billet blanc.

M. Tahon, ingénieur à Couillet, est nommé secrétaire de la Société, à l'unanimité moins un billet blanc.

M. Tahon remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle vient de lui faire. Membre assidu de nos réunions et de nos excursions archéologiques, mais nouveau venu dans l'administration de la Société, il ne peut se rendre utile que grâce à l'obligeant concours de M. le Président et de ses dévoués collaborateurs. La Société peut compter sur toute sa bonne volonté. Il tachera de se montrer digne de la marque de confiance que l'assemblée vient de lui décerner. (*Applaudissements.*)

Excursion à Amiens ou à Lille et Tournay. L'assemblée décide d'adresser une circulaire à tous les membres de la Société, pour leur offrir au choix les deux excursions.

Celle qui réunira le plus d'adhérents sera choisie par le Conseil, qui est chargé d'en régler le programme.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
Dr WAUTHY.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MAI 1886.

—

Présents : MM. D. A. Van Bastelaer, président, V. Tahon, secrétaire, N. Cloquet, J. Kaisin, E. Lemaigre, F. Dewandre, L. Wauthy, J. Fiévet, conseillers, D. Kremer, trésorier, Dr de Limborg, A. Blondiaux, E. Boulanger, Berny, J.-B. Bellière, F. Charles, Ch. Dupret, E. de Cartier, E. Depoitiers, J. Duquenne, H. Dubois, L. Dubois, Hardy-Losseau, L'Hoir, A. Loppens, J. Robert, A. Rainson, A. Stoesser, membres effectifs; Alf. Béquet, Alph. Hanon, Edm. Jamart, membres correspondants.

ORDRE DU JOUR.

1. *Excursion à Lille et à Tournay.* Lecture du programme.

2. *Les origines de la métallurgie au pays d'Entre-Sambre-et-Meuse.* Causerie par M. Victor Tahon, secrétaire.

3. Communications diverses.

M. le Président ouvre la séance à 4 heures et annonce à l'Assemblée qu'elle a l'honneur de posséder M. Alfred Béquet, vice-président de la Société archéologique de Namur, ainsi que MM. Jamart, secrétaire, et Hanon, membre de la Société archéologique de Nivelles.

Il prie ces collègues distingués de vouloir bien prendre place au bureau.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le docteur Wauthy demande quelques explications sur le différend qui s'est élevé récemment entre notre Société et l'Administration communale de la ville de Charleroi, et quelle suite a été donnée aux lettres envoyées à celle-ci par un ancien membre du Cercle.

M. le Président répond que les bonnes relations de la Société avec l'Administration commuuale se sont quelque peu ressenties d'une démarche, qui a été faite l'an dernier, pour obtenir la dispense de payer à la Ville la somme annuelle de 1600 francs, que cette dernière nous réclame, comme représentation des intérêts du capital employé à la construction du musée. Nos édiles n'ont pas cru devoir prendre cette demande en considération et ont mis la Société archéologique en demeure de solder les arriérés dus, ce que celle-ci a fait aussitôt.

Entretemps, des lettres malveillantes ont été envoyées à l'Administration communale par une personne qui croyait le moment opportun pour causer des désagréments à la Société archéologique de Charleroi et à ses membres.

Cette tentative a échoué. La Ville, ayant obtenu satisfaction, a repris ses bons rapports avec notre Société.

Notre bibliothèque et nos collections précieuses s'enrichissent chaque année, le nombre de nos membres ne cesse de s'accroître et nos finances sont dans un état satisfaisant.

Le Comité n'a pas daigné répondre aux attaques en question.

M. le docteur Wauthy remercie M. le Président de ses explications. Il regrette que ces lettres peu bienveillantes aient trouvé place dans le Bulletin communal et proteste contre leurs assertions inexactes.

Il trouve que le dédain n'est pas suffisant et que l'Assemblée générale doit donner un témoignage de sympathie au Comité qui a sagement géré les affaires de la Société et à son digne Président, particulièrement visé dans les lettres dont il sagit.

Il propose donc aux membres présents de voter une motion de confiance à leurs zélés mandataires.

M. A. Stoesser appuie vivement cette motion. Celle-ci est soumise au vote de l'Assemblée et adoptée par tous les membres présents et par acclamations unanimes.

M. le Président remercie au nom du Comité et se porte garant des nouveaux efforts de tous pour le bien-être et le progrès incessant de la Société archéologique de Charleroi.

1er *objet.*

M. Victor Tahon, secrétaire, donne lecture d'un programme très complet de l'excursion projetée les 20 et 21 juin prochain à Lille et à Tournay. Les musées, les monuments, les curiosités de toutes espèces qui s'offrent aux excursionnistes forment un ensemble des plus attrayants pour les amis de l'archéologie.

Des commissaires spéciaux ont bien voulu nous assurer de leur concours très gracieux et très compétent pour nous guider au milieu de toutes ces merveilles du passé.

Une circulaire sera envoyée, par les soins de M. le Secrétaire, à tous les membres pour leur exposer l'horaire, l'itinéraire et le programme de cette excursion, qui promet d'être une des plus agréables et des plus instructives qu'ait organisée notre Société.

Un appel sera adressé à toutes les sociétés savantes amies, à l'effet de s'y faire représenter par plusieurs délégués.

Ce programme est adopté.

2me *objet.*

Le scond objet à l'ordre du jour est la causerie de M. Victor Tahon sur les *Origines de la métallurgie au pays d'Entre-Sambre-et-Meuse.*

M. Tahon passe en revue toute l'histoire du fer, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à l'aurore de notre histoire nationale. Il montre le long chemin parcouru depuis le premier masset de fer produit, il y a 4 ou 5000 ans, sur les hauts plateaux de l'Asie centrale, jusqu'au chétif foyer du barbare gaulois. Archéologue et ingénieur, le conférencier décrit les procédés

primitifs employés par nos ancêtres nerviens pour transformer le minerai en métal, puis pour tirer de ce métal des armes, des instruments de travail, des parures et jusqu'à des roues de chariot à jantes creuses, travail de forge de la plus grande difficulté.

Il montre, dans un tableau vivant, toute la primitive forgerie de notre pays et nous fait assister au travail de ces antiques forgerons, qui n'avaient à leur disposition ni soufflet, ni charbon, mais seulement le bois desséché et le souffle du vent.

M. Tahon a examiné ensuite les conditions dans lesquelles se trouvait la contrée de Sambre-et-Meuse à l'époque belgo-romaine, et restitué, en quelques larges traits, dans sa curieuse intégrité, la vie industrielle des métallurgistes de l'époque.

A l'aide des fouilles faites dans les immenses dépôts de scories antiques de l'Entre-Sambre-et-Meuse et au moyen de calculs basés sur les quantités prodigieuses de ces scories consommées depuis vingt-cinq ans par les hauts-fourneaux modernes, M. Tahon établit l'importance considérable qu'avait notre forgerie sous la domination romaine. Il conclut, chiffres en mains, en réclamant pour le pays de Sambre-et-Meuse la gloire d'avoir été à cette époque lointaine, le principal district métallurgique du Nord des Gaules et, peut-être, de tout l'empire romain.

Cette conférence a été suivie d'une causerie très animée, dans laquelle chacun a fait connaître le résultat de ses observations personnelles sur ce sujet, si intéressant pour un pays industriel, que vient de développer M. Tahon.

Avec sa haute compétence habituelle en archéologie, M. Alfred Béquet décrit les phases diverses que subit la forgerie de Sambre-et-Meuse après les grandes invasions des barbares au IVe et au Ve siècles; il signale les périodes de paix et de guerre caractérisées par les stratifications de scories et de

terre retrouvées dans les grands dépôts de résidus métallurgiques et montre l'influence que les premiers monastères durent avoir sur le réveil de l'industrie dans nos pays, à l'époque franque.

M. l'ingénieur E. Boulanger et M. A. Blondiaux ajoutent quelques explications intéressantes à la causerie de M. V. Tahon et aux observations de M. A. Béquet et la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
Victor TAHON.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 AOUT 1886.

Prennent place au bureau : MM. D.-A. Van Bastelaer, président, V. Tahon, secrétaire, Dr Cloquet, J. Kaisin, Dr Wauthy, F. Dewandre, E. Lemaigre, conseillers, D. Kremer, trésorier et A. Libioulle, bibliothécaire.

Ont signé en outre la liste de présence : MM. Dr Dupret, Robert, J. Brogniaux, Petitbois, H. Dubois, Lambot, Zoppi, Dr de Limborgh, Jos. Hubeaux, J.-B. Bellière, A. Loppens, membres effectifs.

M. le comte François van der Straeten-Ponthoz, membre distingué de plusieurs sociétés d'archéologie, de passage à Charleroi, fait remettre ses compliments à l'Assemblée et s'excuse de n'y pouvoir assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 mai 1886.

2. Rapport annuel de M. LE SECRÉTAIRE sur la situation et les travaux de la Société.

3. Elections. Renouvellement partiel du Comité.

4. *L'Archéologie préhistorique, ses incrédules, ses détracteurs et son avenir.* Causerie par M. le Dr N. CLOQUET.

5. Le Congrès de Namur.

6. Communications diverses.

1er *objet.*

M. LE SECRÉTAIRE lit le Procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 mai 1885, dont le contenu est adopté.

2me *objet.*

M. VICTOR TAHON donne lecture de son Rapport annuel sur la marche et les travaux de la Société depuis le mois d'août 1885.

Le Congrès d'Anvers et celui de Namur, où notre Société sera, sans doute, dignement représentée dans quelques jours, fournissent à M. le Secrétaire l'occasion de prononcer un vœu : celui de voir toutes les Sociétés archéologiques de Belgique tenir leurs assises scientifiques à Charleroi en 1888, pour fêter les noces d'argent de notre vaillante Société.

De nombreux applaudissements appuient la péroraison du Rapport annuel, qui, sur la proposition de M. le Président, sera imprimé dans les DOCUMENTS ET RAPPORTS.

3me *objet.*

L'Assemblée générale procède à l'élection d'un Président, d'un Secrétaire et de trois Conseillers, en remplacement de MM. D.-A. VAN BASTELAER, V. TAHON, N. PHILIPPE, J. FIÉVET et L. WAUTHY, membres sortants du Comité, rééligibles.

Sont réélus :

MM. D.-A. Van Bastelaer,	président,	par	17	voix	sur	19.
V. Tahon,	secrétaire,	»	18	»	»	»
L. Wauthy,	conseiller,	»	18	»	»	»
J. Fiévet,	»	»	17	»	»	»
N. Philippe,	»	»	14	»	»	»

MM. D.-A. Van Bastelaer et V. Tahon remercient l'Assemblée générale de la nouvelle preuve de confiance qu'elle vient de leur accorder, et promettent la continuation de tous leurs efforts pour la prospérité de la Société. Ils se portent garants du généreux concours de leurs collègues du Comité. (*Applaudissements.*)

4me *objet.*

M. le Dr Cloquet donne sa conférence sur l'*Archéologie préhistorique, ses incrédules, ses détracteurs et son avenir.*

Les applaudissements de l'Assemblée disent assez avec quel intérêt les membres présents ont suivi cette conférence, pleine de vues élevées, sur l'archéologie préhistorique.

Après quelques demandes d'explications de M. Lambot, M. le Président propose l'insertion de la causerie dans le prochain volume.

M. le Dr Cloquet remercie, mais demande que l'impression soit limitée à quelques extraits relatifs aux parties les plus nouvelles de son travail.

5me *objet.*

M. le Président engage les membres présents à assister nombreux au Congrès des Sociétés belges d'archéologie qui doit se tenir à Namur les 17, 18 et 19 août prochain. Des circulaires, émanant de la Société archéologique de Namur, ont été

envoyées à tous nos membres par les soins de M. le Secrétaire. Il espère qu'un grand nombre d'entr'eux ont envoyé leur adhésion à cette réunion scientifique, qui a été renduc encore plus attrayante par une séduisante excursion aux ruines de Montaigle, l'exploration d'un cimetière franc et la visite de la vaste abbaye de Maredsous. En terminant, M. le Président prie M. Victor Tahon de vouloir bien développer la proposition que renfermait la dernière partie du Rapport qu'il a lu tantôt à l'Assemblée.

M. le Secrétaire rappelle le souvenir de la fondation très modeste de notre Société archéologique, en novembre 1863.

Depuis lors, l'enfant a grandi, a pris des forces et c'est aujourd'hui une des Sociétés les plus vivaces, les plus importantes, les plus considérées de Belgique, au point de vue archéologique. L'année 1888 verra fêter son xxve anniversaire!

Quelle plus belle manière de la célébrer que de réunir, dans notre magnifique Musée, toutes les Sociétés historiques et archéologiques de Belgique, et de les convoquer à se réjouir avec nous?

M. Victor Tahon demande à l'Assemblée générale d'aujourd'hui que, dès à présent, il soit décidé que le Congrès archéologique de 1888 ait lieu à Charleroi et qu'il forme une des attractions des festivités qui marqueront sans aucun doute nos vingt-cinq années d'existence.

M. le Dr Cloquet appuie fortement cette motion. Il pense toutefois que, si au Congrès de Namur, nous étions invités à recevoir l'année prochaine les Sociétés archéologiques de Belgique, il serait difficile de nous soustraire à cet honneur.

M. le Président résume la discussion que cette idée a soulevée, en proposant à l'Assemblée de décider que le Congrès de Charleroi aura lieu en 1888, pour fêter notre anniversaire, mais que, si les Sociétés affiliées à la Fédération insistent pour

que le IIIe Congrès ait lieu à Charleroi en 1887, les représentants de notre Société se rendraient à leur désir.

6me *objet.*

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture des diverses circulaires et renseignements qu'il a reçus de la *Société archéologique de Namur,* relativement au Congrès prochain et annonce qu'il les tiendra à la dispositisn de tous les Membres désireux de se rendre à cette réunion.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
VICTOR TAHON.

Couillet, le 5 août 1886.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 FÉVRIER 1887.

—

Prennent place au bureau : MM. D. VAN BASTELAER, président, VICTOR TAHON, secrétaire, J. KAISIN, J. FIÉVET, E. LEMAIGRE, A. LIBIOULLE, Dr WAUTHY, FR. DEWANDRE, conseillers, D. KREMER, trésorier.

Ont signé en outre la liste de présence : MM. BRIART, BERNY, BRASSEUR, BELLIÈRE, BLONDIAUX, H. DUBOIS, P. DURANT, JH. DENIS, Dr DUPRET, V. GORINFLOT, L. KREMER, A. LOPPENS, L. LAMBERT, R. LENDERS, MAROUZÉ, A. RAINSON, T'SERSTEVENS, J.-B. VAN BASTELAER, membres effectifs.

M. le Dr CLOQUET s'est excusé.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée générale du 5 août 1886.

2. Examen des comptes de 1886 et Budget de 1887.

3. Dissertation *Sur quelques théories de géologie et de physique du globe,* par M. ALPHONSE BRIART, ingénieur.

4. Communications diverses.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 4 heures.

1er *objet.*

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée générale du 5 août 1886. Son contenu est adopté et son insertion aux Annales est décidée.

2me *objet.*

M. D. KREMER, trésorier, soumet à l'Assemblée générale les comptes de 1886, qui ont été vérifiés et trouvés exacts par M. J. KAISIN, conseiller délégué préalablement à cet effet par le Comité.

Ces comptes s'établissent comme suit.

Recettes.	fr. 5,080 00
Dépenses	fr. 5,046 26

Ils sont examinés par l'Assemblée et approuvés avec d'unanimes remerciements à l'adresse de M. le trésorier KREMER.

Celui-ci donne ensuite lecture du budget proposé pour l'année 1887. Ce budget se résume comme suit :

Recettes.	fr. 7,300 00
Dépenses	fr. 7,300 00

M. MAROUSÉ demande quelques explications sur certains postes de ce compte, notamment sur le coût de l'entretien et de

la surveillance du Musée, ainsi que sa location par la ville de Charleroi.

M. le Président explique à l'honorable membre comment se répartissent ces dépenses et quelle est leur raison d'être.

Le budget de 1887 reçoit l'approbation de l'Assemblée.

3me *objet.*

M. Alphonse Briart, notre éminent géologue, entame sa dissertation *Sur quelques théories de géologie et de physique du globe* et tient pendant près d'une heure son auditoire profondément attentif à ses développements scientifiques.

La péroraison de sa conférence est accueillie par des applaudissements de l'assistance et l'impression en est décidée aux Annales.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
Victor TAHON.

Couillet, le 10 février 1887.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 AOUT 1887.

Prennent place au bureau : MM. D. A. Van Bastelaer, président, V. Tahon, secrétaire, D. Cloquet, J. Kaisin, D. Wauthy, E. Lemaigre, conseillers, D. Kremer, trésorier.

Ont en outre signé la liste de présence :

MM. E. Boulanger, t'Serstevens-Troye, Haverland, Dr Fessler, A. Arnould, A. Stoesser, Robert, A. Cador, D.

CLERCKX, CLOQUET, F. CHARLES, MAROUZÉ, H. CHANTRAINE, F. BAYET, E. SARLET, FOURCAULT-FRISON, Dr DUPONT, J.-B. BELLIÈRE, H. DUBOIS, P. BRASSEUR, Dr KREMER, ADH. BAUDELET, E. HARDY, A. RAINSON, JOS. HUBAUX, E. STAINIER, P. DURANT.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 février 1887.

2. Rapport annuel sur la situation et les travaux du Comité.

3. Elections. Renouvellement partiel de la Société.

4. *La forgerie du fer chez les Francs et pendant le Haut moyen-âge*, par M. Victor Tahon, ingénieur.

5. Quelques mots *Sur la villa romaine du Péruwelz, près Thuillies*, par M. le Président.

6. Les Congrès d'archéologie de Bruges (août 1887) et de Charleroi 1888.

7. Communications diverses.

La séance est ouverte à quatre heures.

1er *objet.*

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 février 1887, dont le contenu est adopté.

2e *objet.*

Il présente ensuite à l'Assemblée son rapport annuel sur la situation et les travaux de la Société depuis le mois d'août 1886. L'attention des membres présents est spécialement attirée sur la réussite et l'heureuse conséquence des fouilles, des excursions et des conférences organisées par les soins du Comité.

Le passage du rapport qui a trait à la sympathique manifestation, dont notre honorable collègue, le Dr CH. DUPRET, fut

l'objet en mai dernier à Charleroi, soulève les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Sur l'invitation de M. LE PRÉSIDENT, M. le Dr DUPRET, félicité sur sa récente nomination de chevalier de la Légion d'honneur, prend place au bureau.

3e *objet.*

Elections : M. LE PRÉSIDENT dit que, vérification faite, les élections qui doivent, d'après les statuts, renouveler chaque année partiellement le comité, ont été faites au mois de février dernier et qu'il n'y a, par conséquent, pas lieu à nouvelles élections pour cette fois.

4e *objet.*

La parole est donnée à M. VICTOR TAHON pour sa causerie sur *La forgerie du fer chez les Francs et pendant le Haut moyen-âge.*

Après avoir rappelé son travail sur les origines gauloises et belgo-romaine de la métallurgie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, M. TAHON fait rapidement l'histoire industrielle de ce pays du ve au vie siècle.

Puis il indique les transformations, les progrès successifs de la sidérotechnie pendant cette période, les agrandissements successifs des fourneaux, le lavage des minerais, l'emploi des fondants, celui de la carchydraulique, etc.

Sa péroraison établit l'importance de notre pays d'Entre-Sambre-et-Meuse, au point de vue sidérurgique, pendant les douze premiers siècles, jusqu'à la découverte de la fonte et donne la liste respectable des grandes familles qui doivent leur lustre et leurs richesse à la forgerie du fer.

L'assemblée veut bien encourager de ses applaudissements le travail de M. Tahon qui, sur la proposition de M. le Président, sera inséré dans le prochain volume.

M. Van Bastelaer rappelle notre excursion à la villa romaine de Péruwelz, près Thuillies. Il décrit l'état des fouilles, détaille les nombreux objets recueillis et annonce à l'Assemblée une excursion nouvelle à cette importante villa que notre Société tâchera de découvrir entièrement.

Ce serait une bonne fortune pour le Congrès archéologique de 1888 de pouvoir examiner cette fouille intéressante l'année prochaine.

A ce propos, M. le Président donne lecture à l'Assemblée d'un projet d'excursion qu'il se propose de soumettre à la 3me session des Congrès archéologiques, qui se tient à Bruges dans quelques jours.

C'est un voyage en voitures le long de la Chaussée romaine de Montigny-Saint-Christophe à Pry, près Walcourt, soit un parcours de près de 15 kilomètres, au milieu des sites charmants qui contiennent la plus grande partie des fouilles entreprises depuis vingt années par notre Société.

Ce serait en quelque sorte la récapitulation en quelques heures de nos nombreux travaux, car c'est ce beau pays que nous avons principalement étudié.

Avant de lever la séance, M. le Président engage les membres présents à se rendre nombreux au Congrès de Bruges et à faire un peu de propagande en faveur de ce Congrès.

Notre Société s'est surtout préoccupée des grandes époques gauloises, belgo-romaine et franque, qui ont laissé tant de traces dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, tandis que le moyen-âge n'y a guère marqué de souvenirs par suite des longues guerres qui ont désolé ce pays au XVIe et au XVIIe siècle.

Bruges est par excellence la ville du moyen-âge en Belgique. Nos membres ne doivent pas perdre cette occasion unique, qui leur est offerte, d'étendre leurs connaissances dans cette partie

de l'archéologie plus spécialement consacrée aux beaux-arts.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,

VICTOR TAHON.

Couillet, le 18 août 1887.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 FÉVRIER 1888.

La séance est ouverte à 4 heures.

Prennent place au bureau : MM. D. A. VAN BASTELAER, président, VICTOR TAHON, secrétaire, Dr CLOQUET, J. KAISIN, E. LEMAIGRE, Dr WAUTHY, FR. DEWANDRE, conseillers, D. KREMER, trésorier.

Ont signé en outre la liste de présence : MM. VICTOR HERMAN, A. MAROUZÉ, A. MAGONETTE, J.-B. BELLIÈRE, S. SOUHART, EDM. NIFFLE, A. FESLER, E. HOUTART, VICTOR GORINFLOT, ELIE PIÉRART, J. COPPÉE, J. DUQUENNE, BOUILLON, JOS. HUBAUX, A.-J. ROBERT, CH. DUPRET, ROBERT DE FONTAINE, B. MOREL DE WESTGAVER, A. ARNOULD, H. DE NIMAL.

Se sont excusés : MM. E. HAVERLAND, ALPH. DE WITTE et EMILE MATTHIEU.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 août 1887.
2. Correspondance.
3. Elections des membres du Comité.

4. Examen des comptes de 1887 et budget pour 1888.

5. Choix d'une liste d'excursions à faire en 1888.

6. Communications sur le Congrès archéologique et sur l'Exposition de l'art ancien à Charleroi, au mois d'août prochain.

7. Communications diverses.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 août 1887. Le contenu en est adopté.

Correspondance.

1. Lettre de l'Administration communale de Charleroi, accordant un subside de 1200 francs pour le Congrès de 1888.

2. Lettre de M. le Dr CLOQUET, du 17 février 1887, présentant M. AUGUSTE BOULVIN, agronome à Familleureux, comme membre effectif et annonçant l'envoi d'un mémoire sur les poteries préhistoriques, pour le futur congrès.

3. Lettre de M. A. DE WITTE, de Bruxelles, s'excusant de ne pouvoir assister à l'Assemblée générale.

4. Lettre de M. A HAVERLAND, dans le même but et pour recommander les églises de Lobbes et d'Alne comme but d'excursions du Congrès.

5. Lettre de Madame DE CARTIER DE MARCHIENNES, demandant à ce que son fils EMILE puisse remplacer notre regretté collègue, feu son mari.

6. Lettre de l'Administration communale, annonçant un subside pour 1887.

Elections.

L'Assemblée générale est appelée à remplacer les membres sortants du Comité, qui sont : MM. CLOQUET, DEWANDRE, KAISIN, LEMAIGRE et KREMER.

On procède au vote et ces Messieurs sont réélus membres du Comité d'administration de la Société par les votes suivants

MM. CLOQUET,	22	voix.
DEWANDRE,	22	»
KAISIN,	23	»
LEMAIGRE,	20	»
KREMER,	20	»

Comptes de 1887 et Budget de 1888.

M. le trésorier KREMER soumet à l'Assemblée générale les comptes de l'exercice 1887.

Ces comptes, vérifiés par M. KAISIN, présentent un chiffre de recettes de fr. 6,810-74 et un chiffre de dépenses de fr. 6,813-87. Ils sont examinés par l'assemblée et approuvés avec remerciements à l'adresse de M. le Trésorier.

Celui-ci donne ensuite lecture du budget proposé pour 1888.

Recettes et dépenses fr. 7,300-00

Ce budget est également approuvé par la réunion.

M. LE PRÉSIDENT dit que les dépenses de 1888 seront doubles de celles des autres années, mais ce sera une année glorieuse pour notre Société, qui recevra la Fédération de toutes les Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique. Il fait appel à la générosité de tous les souscripteurs. A côté des subsides du Gouvernement, il espère que tous les membres souscriront; ils tiendront à donner le plus d'éclat possible aux fêtes de notre XXVe anniversaire.

Excursions.

M. LE SECRÉTAIRE expose les excursions qui ont été choisies par le Comité pour le Congrès de Charleroi. La discussion s'engage. Beaucoup de membres y prennent part.

On est généralement d'avis qu'une belle fouille inédite serait très appréciée des Congressistes.

En attendant que ce point soit décidé, le Comité propose :

Une excursion à Gerpinnes ;

Une autre au pont romain de Montignies-Saint-Christophe et une troisième excursion, aux ruines de l'abbaye d'Alne.

Cette proposition est adoptée provisoirement.

Communications sur le Congrès archéologique et sur l'Exposition de l'art ancien, à Charleroi, au mois d'août 1888.

M. le Secrétaire donne, à l'Assemblée générale, un compte-rendu sommaire de ce qui a été fait jusqu'à présent, pour l'organisation du Congrès de Charleroi et de l'Exposition de l'art ancien, dans cette ville, au mois d'août prochain.

Le Comité exécutif s'est assuré le concours de deux Ministres, du Gouverneur de la province et du Bourgmestre de Charleroi.

Ces hauts fonctionnaires ont bien voulu accepter la Présidence d'honneur du Congrès.

Nous avons déjà obtenu un subside de 1200 francs de la Ville, nous en aurons certainement un du Gouvernement et nous ne doutons pas que la Province nous aide également.

Une quinzaine de mémoires très remarquables ont déjà répondu à notre appel. Ces mémoires seront examinés par les membres du Comité exécutif, qui en ordonneront ou non, l'impression et la distribution à tous les adhérents avant le Congrès, soit en mai et juin. Cette disposition nouvelle est fort appréciée, d'après ce qui nous en revient de toutes parts, par les participants des Congrès archéologiques.

Une commission spéciale est chargée de l'exposition d'art ancien. Elle a commencé ses travaux et les vives sympathies du public lui sont déjà acquises.

Tout nous permet d'espérer un beau succès pour notre

entreprise. Nous vous promettons, en tout cas, de faire tous nos efforts, de consacrer tout notre dévouement à sa réussite, pour l'honneur de notre chère Société. *(Vifs applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT demande à M. Dupret d'être l'interprête de la Société auprès de l'Administration communale de Charleroi, pour la remercier de son généreux concours financier aux fêtes de notre XXVe anniversaire. *(Bravos.)*

La séance est levée à 5 3 4 heures.

Le Secrétaire,
VICTOR TAHON.

Couillet, le 23 février 1888.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 OCTOBRE 1888.

Prennent place au bureau : MM. D. A. VAN BASTELAER, président, VICTOR TAHON, secrétaire, N. CLOQUET, L. WAUTHY, J. KAISIN, F. DEWANDRE, L. LEMAIGRE, conseillers, D. KREMER, trésorier, H. DE NIMAL, secrétaire-adjoint.

Ont signé en outre la feuille de présence : MM. ALF. HAZARD, R. MOREL DE WESTGAVER, F. VAN BASTELAER, Bon SLOET, A. LOPPENS, A.-J. ROBERT, J.-B. WAUTHIER, VICTOR HERMAN, H. DUBOIS, A. RAINSON, P. BRASSEUR, H. CHANTRAINE, D. CLERCKX, AD. BAUDELET, R. LENDERS, F. CHARLES.

Se sont excusés : MM. A. de WITTE et A. ARNOULD.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 février 1888.

2. Correspondance.

3. Rapport annuel sur les travaux et la situation de la Société, par M. le Secrétaire.

4. Détails sur le Congrès de Charleroi, par M. le Président, et décisions relatives à plusieurs points de délibérations en assemblées du Congrès.

5. Nomination d'un Conservateur du musée, membre du Comité.

6. Présentation de membres d'honneur et correspondants.

La séance est ouverte à quatre heures par M. le Président qui donne la parole à M. le Secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la séance du 23 février 1888.

Le contenu de celui-ci est adopté.

Correspondance.

1. Lettre de M. A. de Witte (Bruxelles), s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

2. Lettre de M. A. Arnould (Boussu-lez-Walcourt), même objet et promettant un mémoire sur la fouille du cimetière franc de Boussu-lez-Walcourt.

Présentations.

M. le comte W. de Mérode, lieutenant au 1er régiment de Lanciers, au château de Loverval, par M. de Nimal.

M. Alb. Bivort, avocat, au château de Fontaine-l'Evêque, par M. V. Tahon.

M. Em. Tordeur, architecte à Gosselies, par M. V. Tahon.

M. Eug. Delessert, ancien professeur, à Croix-Wasquehal, par M. V. Tahon.

M. Léop. Laloyaux, docteur en médecine, à Thuillies, par M. Kaisin.

M. Alb. Bouvil-Pirmez, propriétaire à Chatelet, par M. Kaisin.
M. Brisack-Lardinois, meunier à Lodelinsart, par M. Kaisin.
M. Guillaume Dumont, docteur en droit, au château de la Hutte par Sart-Dame-Avelines, par M. de Nimal.

Ces nouveaux membres sont admis et notification leur en sera adressée par M. le Secrétaire.

Rapport annuel.

M. Victor Tahon, donne lecture de son Rapport annuel sur les travaux et la situation de la Société, depuis l'Assemblée générale du 18 août 1887.

Il retrace, en quelques pages, l'organisation du Congrès historique et archéologique de Charleroi, l'Exposition de l'art ancien au musée, les festivités inoubliables qui ont accompagné le XXVme anniversaire de la Société.

La péroraison du rapport, l'appel à l'union et aux nouveaux efforts de tous, pour la prospérité et la gloire de la Société, est couverte d'applaudissements.

M. Alf. Hazard (*Douai*). — Je vous propose, Messieurs, de voter des remercîments, à l'unanimité, à MM. Van Bastelaer, président, et Victor Tahon, secrétaire-général du Congrès archéologique de Charleroi, ainsi qu'à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué par leurs efforts aux succès de cette remarquable session. *(Applaudissements unanimes.)*

M. le Président. — Nous vous remercions, Messieurs, mes dévoués collègues et moi, de cette nouvelle marque d'estime, et ferons en sorte de continuer à la mériter.

Si le Congrès de Charleroi a si bien réussi, c'est grâce surtout à la réputation dont jouissent les travaux et le Musée de notre Société, c'est grâce à nos efforts à tous pour rendre attrayants

aux nombreux confrères qui ont répondu à notre appel les quatre journées qu'ils ont passées dans notre arrondissement.

M. V. Tahon. — Messieurs, le compte-rendu du Congrès de Charleroi est en œuvre. Nous avons l'intention d'en faire deux volumes. Le premier qui sera le tome XV des publications de notre Société, comprendra le compte-rendu proprement dit de tous les actes du Congrès : organisation, liste des membres, assemblées générales, séances des sections, rapport des Sociétés fédérées, etc.

Le second, qui sera le tome XVI de nos Annales, comprendra tous les mémoires, rapports et documents imprimés en vue du Congrès.

M. le Président. — Je vous demanderai, Messieurs, de ratifier en assemblée générale deux motions que, sur la proposition du Comité exécutif du Congrés, votre Bureau vient de prendre dans sa séance de tantôt.

Ces motions sont formulées par M. le Président :

Ces propositions font l'objet d'une discussion animée à laquelle prennent part plusieurs membres et donnent lieu aux résolutions suivantes qui sont votées à l'unanimité des membres présents :

Au nom de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, l'Assemblée générale du 25 octobre 1888 décide, comme question de principe, ne blessant aucun article des statuts de la Fédération archéologique et historique de Belgique, les propositions suivantes :

1. Elle exerce son droit, en décidant, comme l'a fait le Comité exécutif du Congrès de Charleroi, que chaque délégué de Société affiliée, membre non payant du Congrès, n'a droit qu'à un exemplaire des publications du Congrès, celui qui est destiné à sa Société, et non à deux exemplaires.

2. Elle affirme son indépendance dans l'organisation du Congrès, notamment en ce qui concerne la réglementation des ordres du jour. Une fois ceux-ci réglés et préparés avec des rapports à discuter et à voter, nul ne peut y introduire, en écarter ou retarder l'un ou l'autre objet. Elle

approuve et remercie M. le Président d'avoir maintenu ce principe à l'Assemblée de Lobbes.

La Société décide que les incidents soulevés pendant le Congrès, relativement à ces deux questions, ne seront mentionnés au compte-rendu que par de simples notes.

Plusieurs membres étrangers ayant rectifié et complété notablement dans la sténographie leurs discours et leur argumentation relatifs à la discussion de la question franque au Congrès, la Société, considérant cette question comme capitale et désirant que la discussion en prenne la plus grande importance et soit même complète, si possible, décide d'admettre les améliorations désirées par les orateurs et de les insérer au procès-verbal des séances.

M. le Président. — Nous avons à vous proposer, Messieurs, la nomination d'un conservateur du Musée, membre du Comité, en remplacement du regretté M. Henseval, qui n'a point été remplacé jusqu'à ce jour. Nous allons, si vous le voulez, passer au vote. *(Adopté.)*

M. de Nimal	obtient	14	voix sur	22 votants.
M. Fr. Dewandre	»	3	»	»
M. E. Lemaigre	»	2	»	»

Il y a 3 bulletins blancs.

En conséquence, M. H. de Nimal est nommé conservateur du Musée, membre du Comité. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Messieurs, notre Comité, désireux de donner une marque particulière d'estime et de sympathie à plusieurs membres du Congrès de Charleroi, qui l'ont honoré de leur concours ou aidé de leurs efforts, vous propose les nominations suivantes :

1° *Membres d'honneur.*

M. le duc d'Ursel, gouverneur du Hainaut, président d'honneur du Congrès de Charleroi.

M. Jules Audent, bourgmestre de Charleroi et président d'honneur du Congrès de Charleroi.

M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie, président d'honneur du Congrès de Charleroi.

M. le baron Kervyn de Lettenhove, président du Congrès de Bruges et président d'honneur du Congrès de Charleroi.

M. L. Devillers, président du Cercle archéologique de Mons, archiviste du Hainaut, président de la deuxième section du Congrès de Charleroi.

2° *Membres correspondants.*

M. le baron de Baye, délégué de l'Académie de Reims, président de la première section du Congrès de Charleroi.

M. Ludovic Guignard, délégué de la Société des Amis des Sciences, de Loir-et-Cher.

M. le baron de Loë, délégué de la Société d'archéologie de Bruxelles et secrétaire de la première section du Congrès de Charleroi.

M. E. de Munck, secrétaire de la première section du Congrès de Charleroi.

M. H. Hymans, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, président de la quatrième section du Congrès de Charleroi.

M. L. de Foère, délégué de la Société d'Emulation de Bruges et secrétaire-général du Congrès de Bruges.

Le R. P. Van den Gheyn, délégué de la Société de Géographie d'Anvers, vice-président de la première section du Congrès de Charleroi.

M. E. Varenbergh, délégué et secrétaire du Messager des Sciences historiques, rapporteur de la deuxième section du Congrès de Charleroi.

M. G. Cumont, délégué et secrétaire de la Société royale belge de Numismatique.

Ces nominations sont-elles approuvées par l'Assemblée générale? *(Oui, oui, applaudissements prolongés et unanimes.)*

M. le Président. — Avant de lever la séance, Messieurs, je me fais un devoir et un plaisir véritable de rendre hommage à l'activité, au dévouement sans limites avec lesquels notre estimable secrétaire a participé à l'organisation et à l'exécution de notre beau Congrès et des festivités de notre mémorable XXVe anniversaire.

Je crois être l'écho de notre Société toute entière en vous proposant de lui voter des remercîments par acclamation et de lui maintenir le titre de secrétaire-général qu'il a si bien mérité.

La Société archéologique de Charleroi est d'ailleurs assez ancienne maintenant et assez importante parmi celles de la Fédération belge pour comporter ce titre. *(Longs applaudissements.)*

M. Tahon remercie M. le Président et l'Assemblée générale de l'honneur qu'ils viennent de lui faire et ajoute que, promu au généralat, il croit en conscience, devoir redoubler, si c'est possible, de dévouement à la prospérité et à la gloire de la Société archéologique de Charleroi. (*Rires, applaudissements.*)

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire général,
Victor TAHON.

Couillet, le 25 octobre 1888.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 FÉVRIER 1889.

Prennent place au bureau : MM. D. A. Van Bastelaer, président, V. Tahon, secrétaire-général, J. Kaisin, F. Dewandre, Cloquet, conseillers, D. Kremer, trésorier, H. de Nimal, conservateur adjoint.

Ont signé la feuille de présence : MM. L. Bayet, H. Dubois, L. Lambot, D. Clerckx, A.-J. Robert, A. Arnould, L'Hoir, A. Cador, Ch. Dupret, J. Duquenne, H. Chantraine, R. Lenders, Aug. Quirini, J.-B. Bellière, R. Morel de Westgaver, A. Focquet, Dr Coppée, F. Charles.

Se sont excusés : MM. Libioulle, Lemaigre, Bernier et t'Serstevens.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 octobre 1888.
2. Correspondance.
3. Election d'un conseiller.
4. Examen et approbation des comptes de l'année 1888 et du projet de budget pour l'année 1889, présentés par M. D. Kremer, trésorier.

Communications.

La préface des Annales historiques de Farciennes, par M. J. Kaisin.

L'excursion archéologique à Lille et à Tournai, rapport par M. V. Tahon.

La caverne de Gennly, à Montigny-le-Tilleul, rapport sur une nouvelle station préhistorique probable, par MM. H. Dubois et L. Bayet.

Communications diverses.

M. le Président ouvre la séance à 4 heures.

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 octobre 1888, dont le contenu est adopté et dont l'insertion aux Annales est décidée.

Correspondance.

Lettres de MM. Audent, bourgmestre de Charleroi, baron Kervyn de Lettenhove, L. Devillers, comte de Marsy, duc d'Ursel, remerciant pour leur nomination de membres d'honneur de la Société.

Lettres de MM. Hymans, J. Van den Gheyn, G. Cumont, baron de Loë, L. de Foëre, E. Varenbergh, L. Guignard, baron de Baye, remerciant pour leur nomination de membres correspondants.

M. Cumont envoie trois exemplaires d'une notice archéologique et deux ouvrages (1° *Bibliographie générale de la Numismatique belge;* 2° *Les hommes des Etats belgiques-unis.)*

Motion d'ordre.

M. le Dr Cloquet présente quelques observations au sujet des mois fixés pour les Assemblées générales, c'est-à-dire février et août, les moments les plus froids et les plus chauds de l'année. Notre grand local vitré ne se prêtant pas très bien au chauffage en hiver et laissant en été darder les rayons du soleil, notre collègue propose, en attendant d'avoir une salle de réunion plus confortable, de fixer nos assemblées générales au dernier mardi d'avril et au dernier mardi d'octobre.

M. le Président met la motion aux voix. *(Adopté.)*

Comptes de 1888 et budget de 1889.

M. LE TRÉSORIER soumet à l'examen de l'Assemblée générale les comptes de 1888, qui ont été préalablement vérifiés par le délégué du Comité, M. Kaisin.

Ces comptes donnent comme :

Recettes . . . . . fr. 3,800-00
Dépenses . . . . fr. 3,817-40

L'Assemblée les approuve et M. le Trésorier donne ensuite lecture du projet de budget pour 1889.

Recettes et dépenses. . . . fr. 6,900-00

Ce budget reçoit également l'approbation de l'Assemblée générale, qui remercie M. le Trésorier pour les soins qu'il veut bien consacrer aux intérêts de la Société.

La préface des Annales historiques de Farciennes, Communication par M. J. KAISIN.

Cette communication a vivement intéressé l'auditoire.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Kaisin et le félicite pour le talent dont il a fait preuve dans ce travail que ses collègues admirent, même ceux qui n'en partagent point toutes les idées. *(Applaudissements.)*

L'excursion archéologique à Lille et à Tournai, M. par VICTOR TAHON.

M. TAHON dit que, vu l'importance exceptionnelle de la communication de MM. Dubois et Bayet et le peu d'intérêt que présentera vraisemblablement pour l'Assemblée le compte-rendu d'une excursion qui s'est faite, il y a deux ans, il croit devoir laisser la parole à ces Messieurs et remettre à une séance ultérieure la lecture de ce rapport. *(Adopté.)*

La caverne des rochers de Gennly, à Montigny-le-Tilleul. Rapport sur une nouvelle station préhistorique probable, par MM. H. DUBOIS et L. BAYET.

M. Bayet donne connaissance à l'Assemblée du résultat d'une première exploration qu'il a faite, avec M. Dubois, à la caverne de Gennly.

En terminant sa communication, M. Bayet exprime le vœu que la Société fasse fouiller méthodiquement ce qui reste de la caverne de Gennly.

M. le Président soumet la question à l'Assemblée, qui décide que l'exploration de la caverne de Gennly aura lieu, et accorde un crédit de cent francs dans ce but.

Elle nomme, à cette fin, une commission composée de MM. L. Bayet, H. Dubois et J. L'Hoir. (M. Bayet, rapporteur.)

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,
Victor TAHON.

Couillet, le 21 février 1889.

CORRESPONDANCE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHARLEROI

Charleroi, le 1er avril 1878.

Messieurs,

Comme suite à vos lettres des 15 juillet 1877 et 25 mars 1878, par lesquelles vous nous proposez une rectification des armoiries de notre ville, que vous croyez inexactes et contraires à notre passé historique, nous croyons avant de donner toute autre suite à cette affaire devoir vous soumettre les observations suivantes : si nos armoiries actuelles ne reflètent pas fidèlement le passé de notre cité et ne rappellent que notre union au comté de Namur et à la France, il faut reconnaître que les nouvelles qu'on nous propose ne sont pas plus complètes, ni plus satisfaisantes que celles que nous abandonnerions.

Une rectification en amènerait d'autres plus tard, et nos armoiries n'auraient plus rien de fixe, ni de stable.

En effet, vous vous bornez à ajouter à notre écusson actuel celui de la maison d'Isenghien, notre ancien seigneur féodal. (Pourquoi pas celui de la maison de Rêves?)

Vous divisez l'écu en quatre quartiers; dans l'un vous placez le lion namurois, dans l'autre la fleur de lys et dans les deux autres vous répétez d'Isenghien à défaut d'autre quartier.

Or, il est constaté que Charnois, berceau de notre ville,

appartient pour partie à l'abbé de Lobbes, et pour partie au seigneur du lieu.

Rien ne rappelle ce fait historique.

Il est, en outre, constaté que la Ville basse a été distraite de Marcinelle, village de la principauté de Liége, et rien ne rappelle encore ce fait important.

Si notre écusson devait rappeler notre passé historique, il devrait se blasonner ainsi : au premier quartier, Rêves ou d'Isenghien; au deuxième, l'abbé de Lobbes, crossé et mitré; au troisième le lion namurois et la fleur de lys en chef, et au quatrième le perron de Liége.

Pour être tout à fait exacte, il faudrait même répéter l'abbé de Lobbes, ce qui prêterait à confusion, car Marcinelle et Couillet étaient du chapitre Saint-Lambert et n'en étaient pas moins terres de Liège. Et, dans ces conditions, l'écusson ne rappellerait pas encore la domination espagnole et autrichienne que nous avons subies, comme la domination française. En résumé, Messieurs, deux faits principaux ne sont pas exprimés dans le projet que vous nous soumettez : c'est que nous étions une seigneurie divisée et que si la Ville haute était du comté de Namur, la Ville basse appartenait au pays de Liège.

Il y a donc dans tout ceci matière à contestation et à discussion, et nous ne sommes pas d'avis qu'il y a lieu de s'occuper, actuellement, d'une modification à apporter à l'arrêté royal du 28 août 1847, qui nous confère nos armoiries, alors qu'il pourrait en résulter, sans grande utilité, une dépense assez forte pour transformer nos sceaux, nos timbres, nos vignettes et nos écussons.

A nos yeux, cette question n'offre qu'un intérêt rétrospectif et nous ne pouvons, dans l'état actuel de l'affaire, que demander à la Société archéologique de conserver en son musée, à titre de souvenir local, l'écusson actuel de la ville jugé incomplet.

l'écusson proposé par votre comité, également incomplet, celui que nous venons d'esquisser ci-dessus et d'autres types s'il s'en produisaient encore par la suite.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire, CH. ALLARD.

Les Bourgmestre et Echevins, C. DUPRET.

A la Société Paléontologique et archéologique à Charleroi.

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE & ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI.

Charleroi, ce 8 mai 1878.

Messieurs,

Nous avons reçu votre dépêche du 1er avril 1878. Cette dépêche dit que nous vous avons transmis un projet d'armoiries et elle discute ce projet. Nous vous ferons remarquer que c'est là une erreur et que nous n'avons jamais proposé à votre adoption un blason tout préparé.

Ce n'est pas à nous, ni à l'administration communale de décider ce travail, si l'on veut éviter des mécomptes, c'est à l'autorité supérieure qu'il faut recourir : elle a *ses savants spéciaux* pour ces cas de réforme d'armoiries, qui se présentent assez souvent.

La mission et, comme archéologues, nous dirons même le

devoir de votre administration doit se borner à provoquer l'examen des armoiries locales et leur réforme, s'il y a lieu. Quant à notre Société, elle n'est pas sortie de ces limites.

Cependant, comme votre dépêche du 1er *avril* entre dans quelques considérations erronnées, il serait dangereux, pensons-nous, de les laisser dans le dossier de l'affaire sans y joindre un correctif suffisant, quoique très court.

Si l'administration voulait avoir un rapport sur la question, il eût été nécessaire d'en charger une commission d'hommes compétents. Le rédacteur de la réponse qui nous est parvenue s'est mis complètement à côté de la question. Cette réponse dit que les armoiries actuelles rappellent notre union à la France et au comté de Namur. C'est une erreur : on n'y trouve absolument rien de France (qui porte d'*azure à trois fleurs de lys d'or*), absolument rien de Namur (qui porte d'*or au lion de sable*). Il ne s'agissait pas, comme semble le dire votre réponse, d'énumérer toutes les maisons seigneuriales qui ont possédé notre localité et d'accoler leurs écussons l'un à l'autre. Votre dépêche arrive ainsi à blasonner un mélange d'armoiries hétéroclites injustifiable et cependant incomplet, puisqu'on y a omis les de Sucre, les de Witzleven, les de Rubempré, les de Mérode, les de Waneson, etc., etc., qui ont possédé notre seigneurie. A ce compte même, il n'y avait aucune raison pour ne pas lier les cinquante écussons de tous les individus qui ont été nos seigneurs, car chacun avait des armes distinctes.

Le seul point est de savoir quelles ont été anciennement les armoiries *données* à Charnoy et à Charleroi, et *portées légitimement* par cette localité. Or, ces armoiries, on les connaît par un travail imprimé dans nos volumes et dont on n'a pas suffisamment tenu compte, travail qui a coûté de longues et difficiles recherches, et dont M. Pinchart, président de la Commission que le Gouvernement charge de l'étude des armoiries

locales à réformer, a écrit dans une lettre dont vous avez reçu copie : « *Je n'ai jamais vu de recherches plus consciencieuses, et je souhaite vivement qu'elles soient couronnées de succès.* » (1)

Nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien avoir égard au vœu que notre Société a formulé dans son assemblée générale, et nous vous prions d'agréer l'assurance de toute notre considération.

PAR LE COMITÉ :

Le Secrétaire, E. COBEAUX.

Le Président, D.-A. VAN BASTELAER.

A Messieurs les membres du Collège échevinal de Charleroi.

Bruxelles, 29, rue de Spa, le 23 juillet 1882.

Monsieur Wauthy, secrétaire de la Société archéologique de Charleroi,

J'ai exécuté récemment le portrait médaillon de votre honorable président, Monsieur Van Bastelaer, comme président de la Société pharmaceutique de Charleroi, qui le lui a offert.

---

(1) Voici le texte de cette lettre :

Ixelles, 13 octobre 1875.

Mon cher collègue,

J'ai lu certaines parties de votre mémoire sur les armes et les sceaux de Charleroi, et j'ai parcouru les autres. Je n'ai aucune objection à présenter à la formation des nouvelles armoiries de votre ville qui rappellent ainsi son histoire. *Je n'ai jamais vu de recherches plus consciencieuses et je souhaite vivement qu'elles soient couronnées de succès.*

Croyez-moi votre dévoué.

R. PINCHART.

A Monsieur Van Bastelaer.

Je considère ce portrait, au point de vue de la ressemblance, comme pouvant offrir de l'intérêt pour votre intéressant Musée, et je serais ravi de pouvoir, si vous le désirez, vous en offrir un exemplaire en bronze pour être placé dans une de vos vitrines.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments distingués.

CH. WIENER.

Charleroi, 31 juillet 1882.

Monsieur Wiener,

J'ai fait part de votre offre bienveillante au Comité de notre Société archéologique. Il accepte avec la plus grande reconnaissance et vous remercie chaleureusement de votre générosité. Le médaillon de notre honorable président, Monsieur Van Bastelaer, fera le plus grand plaisir à notre Société et sera déposé avec honneur dans le local de ses réunions.

Le Secrétaire,
Dr WAUTHY.

Bruxelles, 29, rue de Spa, le 2 août 1882.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai bien reçu votre honorée lettre par laquelle vous m'annoncez l'acceptation du médaillon que j'ai fait de votre Président, pour être placé dans le local de votre Musée.

J'ai l'honneur de mettre au chemin de fer, franco, le médaillon promis, avec votre adresse.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

CHARLES WIENER.

Bruxelles, le 19 janvier 1883.

Monsieur le Président,

M. le Ministre de la Guerre vient de me transmettre la demande que vous lui avez faite, sous la date du 15 courant, de faire imprimer à l'Institut cartographique militaire, une carte d'une partie de l'arrondissement de Charleroi, à l'échelle du 100,000me.

J'ai l'honneur de vous faire remarquer que nous n'avons de cartes d'ensemble qu'à l'échelle du 160,000me et de vous prier de me faire savoir si cette échelle conviendrait au but que vous vous proposez.

Il me serait facile dans ce cas de donner une suite favorable à la demande que vous avez formulée.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Major chargé du service de la Direction,
E. HENNEQUIN.

A Monsieur Van Bastelaer, président de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi à Marcinelle.

Thuin, le 27 août 1884.

Monsieur le Président,

Je vous envoie une ancienne pierre meulière portant la date de 1600 et les noms de *Albert Trico* et *Josinne de Vettre*.

Cette pierre a une hauteur de 0,m13 et une largeur de 0,29.

Lepage, locataire de la métairie de l'Hermitage, a trouvé

cette pierre sur un point de la parcelle Son C, no 324 du cadastre de Thuin, d'après le cadastre et d'après la carte militaire du pays.

Dans cette parcelle, Son C, no 324, l'on trouve aussi, en fouillant le sol, du laitier et des crasses dites de *sarasins*, provenant d'anciennes forges.

Je ne sais si cette pierre peut avoir un intérêt archéologique. Je l'expédie franco, assurée contre perte et avarie mille francs, au musée archéologique de Charleroi.

J'ai le secret espoir que cette pierre se perdra en route, et que la Société pourra encaisser les mille francs d'assurance, il me semble que cette somme lui viendra mieux à point que ma pierre bleue.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

T'SERSTEVENS-TROYE.

Gougnies, le 16 décembre 1884.

Monsieur Van Bastelaer,
Président de la Société archéologique de Charleroi.

J'avais entendu dire que l'on avait trouvé, en faisant des déblais à une carrière de granit à Wagnée, hameau de Biesmes, des tombes et des ossements humains. Je m'y suis rendu pour avoir des renseignements certains. Voici ce que j'ai appris par des ouvriers qui y travaillent.

Une tombe antique a été découverte, faite en murs à sec, recouverte d'une dalle en pierre, ayant 2 mètres sur 0,70 de large, renfermant des ossements d'homme. A proximité de là, une masse d'ossements ont aussi été trouvés sans tombe; les ouvriers

estiment qu'il y en avait au moins pour 20 à 25 hommes. Un fer rouillé, de la longueur d'une bayonnette, se trouvait dans les ossements, et est pour le moment en possession du sieur Isidore Martin de Bouffioux, ainsi que deux machoires garnies de dents.

Le terrain dans lequel cela a été trouvé appartenait au sieur Ferdinand Demeure, au lieu dit Wagnée (Biesmes), tout près de la ferme appartenant à M. Henri Pirmez.

J'ai recommandé aux ouvriers de rassembler ce qu'ils pourraient et rechercher s'ils ne trouveraient pas des médailles ou pièces de monnaie ou autres objets, propres à éclairer sur l'époque.

J'ai dû, ça va sans dire, leur payer une boisson, pour être renseigné et les rendre attentifs à de nouvelles trouvailles. Il serait peut-être utile de venir sur les lieux et de faire des recherches aux environs de cet endroit.

Si vous jugez à propos de vous rendre au village, je préviendrai M. Pirmez qui viendrait avec nous. J'attends donc de vos nouvelles dans l'intérêt de la science et de l'histoire.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes civilités empressées.

J. WAUTHY.

Thuin, le 4 février 1886.

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous envoyer pour la collection de la Société, deux éperons et un fer de pique trouvés à Thuin, dans le courant de l'année dernière, sur l'emplacement des anciens remparts de la ville.

Je vous remets ces objets, Monsieur le Président, sous la réserve expresse de les reprendre pour le cas où notre musée

viendrait à passer en des mains étrangères, soit par suite de la dissolution de la Société, soit pour toute autre cause quelconque.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments les plus distingués.

E. NIFFLE,
Archiviste de la ville de Thuin.

Tournai, le 3 mai 1886.

Honoré Confrère,

Comme membre de la Société de Charleroi et comme Tournaisien adoptif, je serai bien heureux de me mettre à la disposition de mes chers confrères, lors de leur visite à Tournai. Vous pouvez compter sur toute ma bonne volonté, et je vous remercie d'y avoir fait appel.

Je suis malheureusement accablé de besogne. A cause de cela, veuillez être indulgent, pour la liberté que je prends de vous envoyer, sous la forme d'un affreux griffonnage, une esquisse *d'itinéraire*. Veuillez, si vous n'en sortez pas bien, ou si vous désirez qu'il soit modifié, me le retourner avec vos desiderata. Je le referai à votre souhait. Tout au moins ne vous aurai-je pas fait attendre, et je sais qu'en pareille occurence, le temps vaut quelque chose.

Il serait utile, pour la préparation de votre excursion, que vous ayez au moins le *Guide de Tournai,* que j'ai publié. Je crois en avoir fait hommage à votre Société. S'il ne se trouve pas dans sa Bibliothèque, veuillez me le dire, je me ferai un plaisir de vous l'envoyer ; il vous aidera à achever le programme dont je vous donne un croquis.

Agréez, mon cher Confrère, mes sentiments respectueux et dévoués.

L. CLOQUET.

Monsieur Victor Tahon, secrétaire de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, à Couillet près Charleroi.

Pont-à-Celles, le 28 juin 1886.

Monsieur le Président,

Je fais déposer au local Musée du Cercle archéologique de Charleroi un modeste envoi de quelques fragments de silex et de poterie avec désignations des lieux où ils ont été trouvés. Je serai très heureux s'ils possèdent une minime valeur scientifique.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer mes civilités amicales et distinguées.

LÉOP. MORLET-SEMAL.

AMERICAN PHILOSOPHICAL SOCIETY,

Held at Philadelphia.

FOR THE PROMOTION OF USEFUL KNOWLEDGE.

(Instituted 1743)

—

The Society desires to exchange its Proceeding, wich are issued quarterly, for your publications. The Society can supply its back numbers, from No. 96 down to the present number,

122, and will be glad to receive your valued issues. Believing that such an action would prove of mutual advantage, I have the honor to remain.

Your obedient servant,
HENRY PHILLIPS, Jr.,
Secretary and Librarium.

SOCIÉTÉ ROYALE MALACOLOGIQUE DE BELGIQUE.

—

Bruxelles, le 27 septembre 1886.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que, comme suite à un désir exprimé par M. S. B. Christy, secrétaire de l'Académie des Sciences de San-Francisco, d'entrer en relations d'échange avec nos principales sociétés scientifiques, nous nous sommes chargés de procurer à ce corps savant les publications belges qui lui manquent.

En conséquence, nous nous permettons de vous demander, au nom de l'Académie, de bien vouloir lui adresser les publications dont vous pouvez disposer, et nous osons espérer que vous réserverez un accueil favorable à cette demande.

Le moyen qui nous semble le plus pratique, en l'occurence, est de concentrer chez nous les envois destinés à l'Académie de San-Francisco et de nous charger de les faire parvenir collectivement à destination. Nous pouvons vous assurer d'avance de

la reconnaissance de l'Académie et vous annoncer, en son nom, l'envoi ultérieur de ses publications.

Dans le cas probable où votre Société désirerait s'associer à l'envoi collectif qui sera transmis par les soins du bureau belge de la Commission des échanges internationaux, nous vous serions très reconnaissants de nous faire parvenir, le plus tôt possible, les volumes dont vous pouvez disposer, en les accompagnant d'une lettre d'envoi à l'adresse ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Secrétaire, TH. LEFÈVRE.

Le Président, J. CROCQ.

A Monsieur le Secrétaire de la Société paléontologique de l'arrondissement de Charleroi.

Château de Beugnies, par Harmignies, le 1er septembre 1887.

Mon cher Monsieur Van Bastelaer,

J'ai lu dans votre compte-rendu et votre nouveau projet d'excursion pour l'année prochaine ce que vous dites de la ferme de Hurtebise, près de Montignies-St-Christophe, et de la petite chapelle qui s'y trouve placée sur une tombelle, d'origine peut-être romaine.

Je suis passé par là avec mon beau-frère, il y a près de deux mois. On venait d'abattre les maronniers qui abritaient la chapelle, ils gisaient sur le sol, et la tombelle elle-même, probablement entamée par les ouvriers, ne présentait plus qu'une faible élévation. Il me semble que le moment serait des plus propices pour y faire faire des fouilles.

J'ai cru bon de porter la chose à votre connaissance et vous prie d'agréer, mon cher monsieur Van Bastelaer, la nouvelle expression de mes meilleurs sentiments.

Comte GEORGES DE LOOZ.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES.

Bruxelles, le 22 novembre 1887.

Monsieur et cher Confrère,

Au nom du Comité de notre Société, j'ai l'honneur de vous faire conaître que dans sa dernière séance, il a émis le vœu de voir échanger nos publications contre celles du Cercle paléontologique et archéologique de Charleroi, qui dès notre début nous a donné des marques particulières de sympathie et de confraternité.

Si vous disposez encore de quelques volumes de vos annales des années passées, nous osons espérer que vous voudrez bien enrichir notre bibliothèque d'une série de ces précieuses publications.

Vers la fin de cette année, nous aurons l'avantage de vous adresser les fascicules parus dans nos annales.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, avec nos remerciments anticipés, les assurances de notre considération distinguée.

L. PARIS,
bibliothécaire-archiviste.

A M. Tahon, secrétaire de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Arras, le 8 juin 1888.

Monsieur le Président,

La commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais a décidé, dans une de ses dernières réunions, d'envoyer son *Bulletin* aux Sociétés d'archéologie et d'histoire qui voudront bien échanger leurs publications similaires avec les siennes.

Elle serait particulièrement flattée d'entrer en relations avec votre Société.

J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien transmettre à vos collègues l'expression de ce vœu et de m'aviser prochainement de ce que vous aurez décidé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,
D. HAIGNERÉ.

N. B. Le *Bulletin de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais*, grand in-8° raisin, comprend actuellement cinq volumes de plus de 400 pages chacun avec nombreuses planches. Le sixième compte actuellement quatre livraisons. A partir de l'an prochain, il sera scindé en *Bulletin* et *Mémoires*; vous recevrez alors deux publications distinctes.

L'échange commencera, à votre gré, soit de la première livraison du volume en cours, soit du premier volume de notre collection. Mais le petit nombre des exemplaires qui nous reste des trois premiers volumes, nous oblige à n'accorder la collection complète qu'aux Sociétés qui pourront user envers la nôtre d'une réciprocité complète.

Monsieur le Président de la Société archéologique de Charleroi.

26 juillet 1889.

Monsieur le Président,

Le Congrès international des orientalistes ouvrira sa XIIIe session à Stockholm, le 2 septembre prochain ; j'ai le projet de m'y rendre. Si la Société paléontologique et archéologique de Charleroi n'a pas encore nommé de délégué, je serais très honoré de la représenter à cette réunion. Dans le cas où ma proposition serait favorablement accueillie, soyez assez bon pour adresser la lettre de délégation à Monsieur d'Ehrenheim, grand Chancelier des Universités d'Upsal et de Sund, Président du Congrès international des Orientalistes de Stockholm.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

BARON J. DE BAYE.

Farciennes, le 5 janvier 1890.

Monsieur le Président,

Je viens signaler à l'attention de notre Société d'archéologie, l'existence des restes d'une villa belgo-romaine à Farciennes.

En préparant les matériaux pour mon ouvrage, *les Annales historiques de la commune de Farciennes,* j'ai trouvé dans les archives de l'église de cette commune un document renseignant les biens qui, en 1515, appartenaient au bénéfice Saint-Nicolas, le patron des *naiveux,* dont l'autel se trouvait dans l'église. Ces biens sont détaillés à la page 150 du premier volume de mon ouvrage. On lit :

4° « Item au *Vilez* environ deulx bonniers tant terres trieux « et bois tout ensemble, tenant au seigneur de vent et de bise. »

Or, on sait qu'aux endroits qui portent les noms de *Villez*, Castia, Castiaux, Castelains, etc. se trouvait presque toujours, jadis, une villa belgo-romaine. Une habitation de ce genre devait donc exister à Farciennes au commencement de notre ère, mais où était-elle située? Là était la question.

Le hasard m'a révélé l'endroit où se trouvait l'habitation longtemps cherchée. En traversant la parcelle cadastrée Son D. n° 344, au lieu dit *Les Garennes rencloses*, j'ai remarqué sur le sol, des restes de grosses tuiles romaines, et des morceaux d'imbrex, qui sont si reconnaissables pour des archéologues.

La villa, qui pouvait avoir 30 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur, à en juger par les tessons de poteries qui la signalent, s'élevait à 15 mètres environ du chemin et en haut de la pente raide qui, sur une longueur de quarante mètres environ, descend jusqu'à la grande prairie de Ban, couverte d'eau à l'époque de César, comme on le voit dans les Commentaires, mais qui a dû être asséchée, en grande partie du moins, dans les siècles de paix qui suivirent la conquête, au beau temps des Antonin.

L'emplacement de la villa que je signale répond parfaitement à ce que dit le document qui détaille les propriétés du Bénéfice Saint-Nicolas. « Le terrain, est-il dit, touchait de Vent et de Bise au seigneur. » En effet, au Midi, c'est-à-dire de Vent, il touchait au terrain actuellement cadastré Son D n° 339 et, du Nord, c'est-à-dire de Bise, au terrain cadastré Son D n° 211. Ces parcelles ont fait partie de la seigneurie de Farciennes. Le terrain ainsi délimité contenait environ 2 bonniers, ou 1 h. 74 a. 40 c. De plus, une partie de sa surface, formée d'un mauvais sol, devait se trouver anciennement en nature de bois et de trieu, alors que, n'ayant pour ainsi dire que l'embarras du choix, la petite

population de la commune ne cultivait que la meilleure partie du sol.

Joignant le terrain qui a appartenu au Bénéfice Saint-Nicolas se trouvaient les terrains vagues appelés *Trieux,* que la commune a vendus en partie en ce siècle. On peut croire que la parcelle qui a été cédée au Bénéfice a été détachée des terrains communaux et qu'elle a été donnée spécialement à saint Nicolas, le patron des bateliers, parce qu'elle touchait à la Sambre. En agissant ainsi, nos pères n'ont fait que se conformer à la coutume alors pratiquée. On remarque, en effet, que les restes des habitations belgo-romaines se trouvaient très souvent placés sur des terrains ayant appartenu soit à une église, soit à la *Table du Saint-Esprit* (le Bureau de Bienfaisance), qui, anciennement, étaient dirigées par les mêmes mambours, soit encore à un Bénéfice. On donnait ces terrains à une institution religieuse. A travers les siècles, le peuple, ignorant et crédule, aura probablement donné une origine mystérieuse et superstitieuse à ces ruines, vestiges de bâtiments dont personne ne connaissait les constructeurs; la légende racontait qu'on y voyait des apparitions surnaturelles et on aura voulu les purifier en les donnant à des institutions religieuses.

Les deux bonniers qui faisaient partie du douaire de Saint-Nicolas, ont dû faire partie aussi des terrains communaux voisins, qui, à cause de leur mauvais sol, n'ont pas été donnés *à cens* par les chefs francs, les seigneurs primitifs après la conquête franque. Ces terrains n'ont jamais payé *les tailles* et sont devenus les terrains communaux.

C'est la *Communauté* de Farciennes qui doit avoir donné au Bénéfice Saint-Nicolas le terrain sur lequel la villa avait été construite.

Cette villa, qui se trouvait à l'extrémité du territoire de Farciennes, dans une de ses parties les moins cultivables, mais

dans le voisinage de grandes et excellentes prairies, éveille des souvenirs. N'est-ce pas à cause de l'industrie pratiquée par son propriétaire et par d'autres, dont les demeures étaient placées de même façon, que le nom primitif de Farciennes a été donné à notre commune ? Je dis par d'autres encore, car loin de la villa découverte se trouvent de nombreuses prairies créées au lieu dit *Sous la Ville*. Il devait donc se trouver une villa en cet endroit.

M. Chotin, dans son ouvrage *Etymologie des noms de lieux du Hainaut* dit que « Farciennes, qui était appelé primitivement *Farciana*, provient de *Farcianus*, sous-diminutif de *Farcus*, *Farcius*, comme Marchiennes, *Marcianna*, est venu de *Marcius*, qui est *Marcianus*. » Je trouve l'étymologie énoncée par M. Chotin très risquée ; en se fondant ainsi sur un nom quelconque, on pourrait expliquer la formation de la plupart des noms des communes.

Je crois que, pour retrouver l'origine des noms de lieux, il convient de rechercher ce qui a pu motiver le nom donné ou ce qui a pu frapper les premiers habitants, lorsqu'une population est venue s'y fixer. Comme exemple à l'appui de cette opinion : *Sart*, dans Ransart, Lodelinsart, Lambusart, ce qui signifie *Sart de Ran*, *Sart de Lodelin* ou *Landelin*, *Sart de Lambert*. Soit encore une montagne, comme *Mons*, dans Mont-sur-Marchiennes, Mont-Saint-Aldegonde ; soit un château, comme dans Châtelet, Châtelineau ; soit une rivière (en basse latinité *Bevena*), comme Biesmes, Biesmerée, Bievenne ; soit une courbe de rivière, comme Ham-sur-Sambre, Ham-sur-Lesse, Ham-sur-la-Durme ; soit enfin un terrain nouvellement défriché, comme Roux, etc., etc. Pour Farciennes, en nous reportant à l'origine de l'occupation, nous voyons que cette commune, qui possédait en prairies environ deux cents hectares, était particulièrement convenable pour l'entretien du bétail. Le belgo-romain qui a

construit la villa découverte devait avoir cette occupation. Il résulte de là que le nom de Farciennes doit provenir du mot *Farcimen,* mot latin qui représente ce qui sert à farcir, à engraisser, selon VARON, ou le verbe *farcio,* mot employé particulièrement par COLUMELLE dans le sens d'engraisser les bestiaux.

Pardonnez-moi ces quelques détails, Monsieur le Président. Mon but, dans cette lettre, est de signaler à notre Société une nouvelle et intéressante fouille à faire, et j'espère que vous penserez comme moi sur ce point.

Recevez, Monsieur le Président, mes civilités empressées.

J. KAISIN,

membre du Comité de la Société archéologique de Charleroi.

RAPPORTS ANNUELS

RAPPORT ANNUEL

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

LU A L'ASSEMBLÉE DU 7 AOUT 1884.

Messieurs,

Notre Société conserve sa réputation en Belgique et à l'Etranger.

Nos relations avec les Sociétés sont suivies et importantes. A preuve les derniers envois reçus.

Le nombre de nos membres se maintient à un chiffre moyen de 350, malgré le décès de quelques membres et l'état de crise de notre arrondissement.

Nos morts sont : MM. Vanderpepen, Hermans, Octave Pirmez, Emile Pirmez, Galesloot, Arnould.

La liste de nos membres d'honneur a été augmentée du nom de M. Dupont, directeur du Musée d'histoire naturelle, à Bruxelles.

Nos ressources financières sont toujours importantes; mais peut-être se ressentiront-elles de l'état économique du pays. Nous continuons régulièrement nos publications et, s'il y a un peu de retard dans l'apparition du XIIIe volume, ce

retard est seulement dû au travail important nécessité par les planches.

Notre Société ne cesse d'effectuer des fouilles là où des objets anciens sont découverts de façon à nous éclairer sur l'emplacement de villas, de cimetières ou de camps.

Nous n'avons pas perdu nos peines et nos efforts : ainsi, à Gougnies, nous avons découvert un oppidum gaulois; à Hantes, on a mis à jour une villa romaine. Des rapports nous seront faits sur ces découvertes.

Nos collections s'enrichissent chaque jour.

Notre bibliothèque s'augmente chaque année de volumes importants par nos échanges.

Nous engageons les membres à profiter de nos richesses en publications savantes.

Nous continuerons à organiser des excursions sur les lieux de fouilles nouvelles ou dans des musées étrangers.

Tels sont, Messieurs, les faits que j'avais à vous signaler.

Le Secrétaire,
Dr WAUTHY.

Charleroi, 7 août 1884.

RAPPORT ANNUEL

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

LU A L'ASSEMBLÉE DU 6 AOUT 1885.

—

Messieurs,

Pour nous conformer à l'esprit de nos statuts, nous devons vous dire quelques mots touchant l'état matériel et scientifique de notre Société, pendant l'année écoulée.

Nous avons à déplorer la mort de plusieurs membres, dont voici les noms :

Bastin Charles, de Dampremy; Crame Charles, de Solre-sur-Sambre; Isaac Jules, de Charleroi; Jassogne, Hippolyte de Gerpinnes; Michaux Justin, de Marcinelle; Vandam Prosper, de Beaumont; Ricard Henri, de Fleurus. Nous regrettons la mort de ces collègues disparus, tous dans la fleur de l'âge.

M. Isaac surtout, était un de nos zélés protecteurs.

En regard de ces pertes, nous avons une liste assez longue de nouveaux membres. Le nombre des membres correspondants a été augmenté de deux noms, ceux de M. le Dr Lebon, président du Cercle archéologique de Nivelles et de M. Jamar, Edmond, secrétaire de la dite Société.

Nos collections s'enrichissent peu à peu : les objets trouvés ont une valeur historique incontestable; nos volumes vous renseigneront mieux que moi à cet égard. Notre bibliothèque, si belle, reste un peu en arrière, par suite d'une résolution prise en assemblée générale, à cause de la diminution des subsides qui nous sont alloués.

Le tome XIV est sous presse et le comité de publication prépare les matériaux du XVe volume.

Le Gouvernement et la Province continuent à nous aider de leurs subsides.

Nos fouilles se multiplient et deviennent des plus intéressantes. A Grignard, entre Lobbes et Fontaine-Valmont, on en pratique une sur l'emplacement d'un ancien *oppidum* : il est situé sur une montagne assez escarpée. Cette ancienne place forte a servi de demeure à des guerriers de plusieurs époques et a subi divers incendies. Il a été reconstruit de matériaux différents, suivant les peuples qui l'ont occupé : on y a trouvé des poteries, des dents, des os d'animaux, des clous, des clefs, etc.

Cette fouille sera l'objet d'un rapport spécial.

La Société a organisé une excursion à Grignard ; beaucoup de membres y ont pris part. M. Van Bastelaer, notre président, nous a donné une conférence sur l'emplacement même de la fouille. Il a fait l'historique de l'*oppidum* et nous en a montré les différentes phases, les modes de construction, l'usage des objets trouvés et décrit les mœurs des habitants qui les occupaient.

Nous sommes entrés dans la voie pratique, si souvent réclamée : les conférences.

Je vous ai parlé de la causerie de M. Kaisin, relativement à l'excursion de Trèves, puis des conférences de M. Van Bastelaer, et de celle de M. Pieret, un de nos membres les plus zélés ; la première sur la poterie romaine et gothique ; la seconde sur la numismatique.

Aujourd'hui même, nous avons une séance assez bien remplie.

Continuons dans cette voie si utile : les excursions, les conférences, et nous verrons nos séances plus suivies et le nombre de nos membres continuer d'augmenter.

Le Secrétaire,
Dr WAUTHY.

Charleroi, 6 août 1885.

RAPPORT ANNUEL

SUR LES

TRAVAUX ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

LU A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 AOUT 1886,

PAR M. LE SECRÉTAIRE.

—

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre, suivant les prescriptions de notre réglement, l'exposé de la situation et des travaux de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, depuis son assemblée générale du mois d'août 1885.

Le nombre de nos membres atteint le chiffre important de 313, dont 12 membres honoraires et 13 membres correspondants. C'est l'une des sociétés les plus nombreuses de l'arrondissement et, comme archéologie, l'une des plus importantes du pays.

L'année a été marquée douloureusement par la perte de plusieurs de nos estimés collègues : M. Ernest Baillieu, notaire à Fontaine-l'Evêque; M. Désiré Marbais, ingénieur des charbonnages de Marcinelle-Nord; M. Valentin Lambert, administrateur de plusieurs sociétés industrielles à Charleroi; le chevalier Napoléon Hauzeur de Ciply, à Montignies-Saint-Christophe; M. Alfred Pourbai, banquier à Binche, etc.

Donnons-leur, Messieurs, un pieux et amical souvenir dans nos Annales.

Les vides que la mort a laissés dans nos rangs, ont été compensés par l'entrée de nouveaux membres, que nous avons vus avec joie s'associer à nos travaux.

Messieurs Camille Anthoon, directeur d'assurances à Char-

leroi; V. Gorinflot, industriel à Jumet; Valère Mabille, maître de forges à Mariemont; Duquesnes, receveur à Merbes-le-Château; R. Morel de Westgaver, avocat à Lodelinsart; R. Tripels de Hault, à Bruxelles; J. Dal, géomètre à Châtelineau; Charles Everaert, négociant en métaux à Charleroi; Fr. Giuanotte, architecte à Châtelet; O. Stordeur, géomètre à Thuillies; Thiérion, négociant à Charleroi, se sont fait inscrire de notre Cercle dans le cours de cette année.

Nous nous félicitons bien sincèrement de l'adjonction de ces nouveaux membres et nous formulons l'espoir qu'ils apporteront leur utile concours au bien-être de la Société.

Je suis heureux, Messieurs, de pouvoir constater que nombre de nos membres correspondants et effectifs, ont bien voulu entretenir des relations amicales et scientifiques avec notre Société par des communications manuscrites, des dons ou des envois d'œuvres.

Messieurs Camille Séghin, Rousseau, Binard, Sonveau, Génard, Mahaux, Brasseur frères, E. Niffle, D.-A. Van Bastelaer, Anthoon, Peny, E. Lemaigre, E. Hardy, G. Evrard ont enrichi le Musée d'objets anciens et remarquables. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre gratitude !

Nous éprouvons tous du plaisir à rappeler les témoignages de légitime considération dont la Société archéologique de Charleroi jouit dans le pays, en Europe et même outre-mer.

De nouvelles preuves de cette estime lui sont données par les demandes que ne cessent de lui adresser les Sociétés savantes, historiques ou archéologiques, dans le but d'entrer en correspondance avec elle et d'échanger leurs publications avec nos Mémoires.

L'Etat et la Province ont bien voulu nous continuer les témoignages de leur satisfaction pour nos publications et nos fouilles. Les subsides de ces deux Administrations, amies de la science,

ont contribué pour une bonne part aux progrès de nos travaux.

Une des tâches agréables de votre Secrétaire, Messieurs, est de vous signaler les communications et lectures qui ont été faites durant l'année.

M. le Président nous a, dans une causerie intéressante, donné un cours complet de l'*Histoire de la Céramique*, depuis l'époque romaine jusqu'au moyen-âge et à la renaissance.

Notre collègue, M. J. Fiévet, a bien voulu mettre à la portée des profanes, les mystères de la *Numismatique*, et, dans une conférence très écoutée, il a clairement exposé les principes, les divisions et les caractères de chacune des grandes périodes monétaires de la Belgique.

Votre dévoué Secrétaire, ingénieur de profession et archéologue par hasard, a essayé de vous faire un croquis des *Procédés primitifs de fabrication du fer* aux premières années connues du pays d'Entre-Sambre-et-Meuse.

M. Alfred Béquet, l'éminent vice-président de la Société archéologique de Namur, a daigné ajouter à ma causerie des développements très intéressants, très judicieux qui ont soulevé vos vifs et mérités applaudissements.

Notre Bibliothèque, Messieurs, devient un dépôt important et des plus remarquables de toutes les œuvres qui ont rapport à l'Histoire, à la Paléontologie, à la Géologie, à l'Archéologie, à l'Art héraldique, etc.

Les collections complètes des travaux et mémoires des Sociétés, avec lesquelles nous entretenons des rapports amicaux, forment un fonds d'études précieux pour nos membres et pour le public en général, qui est admis à les consulter.

Que dirai-je de nos magnifiques collections, si riches en matériaux uniques des époques belgo-romaines et franques? Chaque année apporte son précieux contingent aux trésors de notre Musée et l'on peut déjà prévoir le moment où, nos armoires

venant à se trouver à l'étroit, il faudra de toute nécessité construire les galeries qui compléteront heureusement nos vastes installations.

Le XIVe volume des *Documents et Rapports* est sous presse et paraîtra bientôt.

Ce 14e jalon de nos annales, Messieurs, contiendra, indépendamment des rapports et de la correspondance, plusieurs travaux dignes de toute votre attention.

Nous y distinguons des notices intéressantes sur l'*antique monastère de Soleilmont,* par M. le directeur VAN SPIELBEEK; des études pleines de vues nouvelles sur les *Tumulus en pierre* et les *Pipes archéologiques,* par notre savant collègue, le Dr N. CLOQUET, dont vous allez encore entendre une causerie tantôt; un mémoire *sur un cachet d'oculiste* dû à la plume d'un éminent archéologue, M. SCHUERMANS; un rapport savant sur les fouilles de l'*Oppidum de Gougnies,* par M. VAN BASTELAER; une relation très scientifique de l'*excursion de Trèves,* par notre excellent collègue, M. KAISIN, dont vous connaissez le style et les idées si personnelles; une *Histoire numismatique de l'arrondissement de Charleroi,* par un de nos numismates les plus compétents, M. J. FIÉVET; enfin, une étude historique et technique sur les *Origines de la Métallurgie au pays d'Entre-Sambre-et-Meuse,* par l'écrivain de ces lignes.

Rien n'est plus agréable, quand le beau temps y convie, qu'une excursion archéologique en compagnie de quelques amis curieux, comme nous, des choses du passé. Cette année nous en avons fait quelques-unes dont le souvenir aimable restera dans la mémoire des participants.

Le Congrès archéologique d'Anvers, en septembre 1885, a fourni, à beaucoup de nos membres, l'occasion d'aller admirer les merveilles de l'Exposition internationale de notre métropole commerciale et d'assister aux intéressants débats qui ont préludé

à la Fédération de toutes les Sociétés archéologiques et historiques de Belgique.

Les 20 et 21 juin 1886 ont été consacrés, par dix-huit de nos membres, à la visite des monuments, des musées, des richesses artistiques de toutes espèces que renferment Lille, la vieille cité flamande, et Tournay, l'antique capitale de Clodion. Guidés par des cicérones aussi aimables que compétents, MM. Ozenfans et Rigaux, à Lille, M. Cloquet à Tournay, nos excursionnistes ont retiré les plus grands enseignements, en même temps que le meilleur agrément de leur voyage. Un rapport spécial sera réservé par moi à la relation de cette charmante excursion.

Le Congrès archéologique de Namur s'ouvrira dans quelques jours.

A ce propos, Messieurs, qu'il me soit permis de formuler un vœu qui, je l'espère, rencontrera toutes vos sympathies : celui de voir toutes les Sociétés historiques et archéologiques de Belgique, se réunir sans trop tarder dans cette enceinte et y tenir leurs assises scientifiques !

Il y aura bientôt un quart de siècle que notre Société, prenant son essor, s'est imposé la tâche de vulgariser, en notre bassin industriel, les sciences paléontologiques et archéologiques, de créer lentement, mais courageusement, un Musée et une Bibliothèque, dont peut s'énorgueillir la ville de Charleroi, et de publier, chaque année, les matériaux de toutes espèces qui composeront, au XXe siècle, l'histoire de nos communes et de notre arrondissement.

Ce serait, certes, une belle fête, une grande solennité que celle qui célébrerait le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre Société par la réunion fraternelle de tous les Cercles qui poursuivent le même noble but pour leur ville ou pour leur province.

Je souhaite, de tout cœur, voir ce beau spectacle en 1888 !

Le Secrétaire,
VICTOR TAHON.

Couillet, 5 août 1886.

RAPPORT

SUR LA

SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

LU A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 AOUT 1887,

PAR M. LE SECRÉTAIRE

—

Messieurs,

Une année s'est écoulée depuis la dernière Assemblée générale de nos membres, où j'ai eu l'honneur de vous soumettre un compte-rendu de notre situation et de nos travaux. Nous allons, si vous le voulez bien, passer rapidement en revue les faits principaux qui ont intéressé notre Société pendant ce laps de temps.

Ma première pensée ira vers ceux qui nous ont, hélas! quittés : Laurent De Koninck, J.-B. Génard, deux de nos vénérés membres d'honneur ne sont plus.

A tous deux, nous avions décerné le plus haut témoignage d'estime, la plus grande marque d'honneur qui soit en notre pouvoir.

Nous étions fiers, à bon droit, du premier, l'illustre maître

en paléontologie, le savant incomparable dans l'histoire des espèces disparues.

Nous aimions le second, car nous avions apprécié l'ardente affection qu'il avait vouée à notre Société et à son Musée, maintes fois enrichi de ses dons.

MM. Jules Brogneaux, de Roux, un de nos plus jeunes collègues, mort si tristement; Pierre Vleeshuys, d'Anvers; Alph. Calicis; l'érudit abbé L. A. J. Petit; le comte Louis de Robiano; Constant Preumont et Charles Mailly, notre collègue depuis 1864; Jules Monnoyer, un de nos membres correspondants les plus éminents, mort bien jeune aussi, sans avoir pu terminer les belles études historiques qu'il avait vaillamment entreprises sur les communes du canton de Rœulx, telle est la douloureuse hécatombe de cette année!

Je vous convie, Messieurs, à saluer cordialement avec moi les nouveaux venus dans nos travaux.

Ce sont MM. Louis Larsimont, E. Haverland, Dr André, Alph. Timmermans, Richard Lenders, Charles Binard, Alph. de Witte, A. Motte, Armand de Béhault, Charles Buls, Eugène Prins, Firmin de Saint-Hubert, A. Arnould, Collin, Jos. Gouthière, J. Sarlet, F. Bayet, E. Marlier, Arthur Pépin et Charles Plumier.

Leur entrée dans notre Cercle porte au chiffre élevé de 325 le nombre de nos collègues effectifs, que complètent 12 membres correspondants et 10 membres d'honneur.

Si, du contingent, je passe à la situation de notre Société, je constate avec bonheur, Messieurs, qu'elle ne cesse de prospérer et que l'avenir se présente bien.

La situation financière est aussi satisfaisante que possible, eu égard aux ressources dont nous disposons et aux dépenses auxquelles nos travaux et nos publications nous sollicitent.

Le Gouvernement et la province de Hainaut ont bien voulu,

encore cette année, aider notre Société de leurs conseils et de leurs subsides, et, grâce à ces deux pouvoirs vraiment éclairés, nous pouvons dire que les résultats de nos travaux ont été féconds.

Notre Bibliothèque continue à s'accroître des ouvrages que nous adressent les nombreuses Associations scientifiques avec lesquelles nous entretenons des échanges, et des dons que nous font nos membres ou des particuliers.

A l'heure qu'il est, elle comprend près de 6000 volumes, dont le catalogue vous sera, je l'espère, soumis prochainement.

Notre Musée forme déjà, de l'avis général, une des plus belles collections des antiquités belgo-romaines et franques qu'il y ait en Belgique; des objets nombreux et remarquables, que fournissent ces grandes époques dans notre arrondissement, viennent sans cesse enrichir ce précieux dépôt, que nous transmettrons, non sans fierté, à nos successeurs.

Comme travaux et publications, conférences et excursions, je puis dire, Messieurs, que l'année qui vient de s'écouler marque une bonne étape de plus vers le noble but que nous poursuivons.

Quatorze gros volumes forment la collection respectable de nos Annales depuis 1863, il y a 24 ans, et le tome XVe est déjà presque terminé. C'est dans ces Documents et Rapports que l'historien, l'artiste, le penseur, iront chercher le secret des choses du passé pour notre pays, car c'est la gerbe lentement construite de tous les éléments qui serviront un jour à son histoire.

C'est avec raison, Messieurs, que notre Comité cherche à donner le plus d'extension possible aux relations déjà si imposantes de notre Société avec les autres Associations historiques du pays et de l'étranger. A la liste déjà longue de celles qui ont établi d'amicaux échanges avec la nôtre, j'ajouterai cette année :

L'*Académie des Sciences de San Francisco* (Californie);

L'*Académie des Sciences de New-York;*

L'*Académie geschichtsverein, d'Aix-la-Chapelle;*

et la *Société d'Archéologie de Bruxelles,* cette jeune et vaillante phalange, qui nous a, dès sa naissance, témoigné les plus vives sympathies, et pour laquelle nous n'éprouvons, de notre côté, qu'amitié sincère.

Le 14 mai dernier, Messieurs, était jour de fête à Charleroi. Toute la population, réunie dans un même élan enthousiaste, célébrait le 50me anniversaire de l'entrée de M. le docteur DUPRET dans la batterie d'artillerie de la ville et honorait magnifiquement cet excellent concitoyen.

Notre Comité a saisi, avec le plus grand empressement, cette occasion d'exprimer ses meilleurs sentiments à notre vénéré collègue, à notre cher et dévoué Charles Dupret, que la Société archéologique de Charleroi est fière d'avoir pour membre fondateur, et qu'elle espère bien voir encore de longues années associé à ses travaux. (*Applaudissements.*)

Nos conférences ont été suivies avec beaucoup d'empressement, et cela se conçoit aisément, quand je dirai les titres des conférences et les noms des conférenciers.

Les études préhistoriques, leurs incrédules, leurs détracteurs et leur avenir, tel était le titre d'une série de développements clairs, concis, exempts de théories arides, dans lesquels notre honorable collègue, M. le Dr CLOQUET, nous a décrit, en maître, les phases multiples par lesquelles ont passé les études préhistoriques dans ces dernières années.

Quelques théories de géologie et de physique du globe, ont été pour un autre de nos éminents collègues, M. ALPHONSE BRIART, l'objet d'une dissertation des plus remarquables et pleine de vues nouvelles sur l'histoire du globe terrestre, sa génèse et ses grandes évolutions géologiques.

Nos excursions, conséquences naturelles de nos fouilles, ont continué, vous l'avez vu, à mériter la faveur de nos membres et de nos collègues des Sociétés amies, qui y ont chaque fois été invités.

Le 4 novembre 1886, une réunion nombreuse d'archéologues de Mons, Enghien et Charleroi, a fait à la villa romaine de Thirimont, près Beaumont, une excursion des plus intéressantes, dont M. le comte A. D'AUXY DE LAUNOIS a bien voulu donner, dans les Annales de la Société de Mons, un compte-rendu aussi savant qu'humoristique.

Nous sommes encore tous, Messieurs, sous le charme de l'agréable excursion que nous avons faite, le 24 juillet dernier, à Berzée et à Thuillies, en compagnie nombreuse et choisie.

Les grandes découvertes que notre Société archéologique vient d'y faire, l'importance extraordinaire et la richesse sans égale de la villa belgo-romaine, mise à jour au Perwez, près Thuillies, sur la route impériale de Bavay à Trèves, l'intéressante causerie, dont notre Président a bien voulu nous gratifier, sur ces heureuses trouvailles, la joie de se rencontrer en si grande assistance par le beau soleil de juillet, toutes ces circonstances ont fait de cette promenade archéologique, l'une des plus belles, l'une des mieux réussies dont notre Société se fasse honneur.

Nous étions représentés, Messieurs, au Congrès de Namur, en août 1886, par notre Président et par plusieurs de nos membres, qui ont pris souvent la parole dans les travaux des Sections. C'est encore M. le Président qui sera notre délégué au Congrès de Bruges, dans quelques jours.

Je souhaite, Messieurs, qu'il y soit entouré d'un grand nombre de nos collègues, en attendant que notre compagnie ait l'honneur de tenir à Charleroi les prochaines assises

archéologiques et de fêter ainsi avec éclat nos laborieuses XXV années d'existence et de travaux.

Le Secrétaire,
VICTOR TAHON.

Couillet, le 18 août 1887.

RAPPORT

SUR LA

SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

LU A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 OCTOBRE 1888,

PAR M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

—

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation éclairée le compte-rendu de la situation des travaux de notre Société, depuis l'Assemblée générale du 18 août 1887. Le nécrologue de nos Membres, depuis cette époque, s'est augmenté de MM. Joseph Cambier, Emile de Cartier de Marchiennes, Charles Boulvin, Emile Vandam, Alfred Watillon, Jacques Pigeolet, Gustave Wilmet, un de nos vingt-huit fondateurs, Charles Debove et Louis Bonnet.

Nos annales conserveront le souvenir de ces chers et regrettés collègues, dont vous déplorez la perte.

Par contre, nous avons à enregistrer l'entrée dans notre Cercle de MM. Maurice Sainctelette, Victor Herman, le Dr Bardiaux Zéphirin Ternez, F. Dercq, Henri Gilot, Victor Vilain, Lasalle,

Georges Dupret, le Cte François van der Straeten-Ponthoz, Robert De Fontaine, Ch. Van Bastelaer, Emile de Gosserie, A. Boulvin, Ernest Plancke, Edouard van der Smissen, Clément Salmon, Parent-Malacort, Fernand Van Bastelaer, Louis Gerondal, Jean-Baptiste Wautiez, Alfred Bivort, Eugène Delessert, Joseph de Ponthière, Michel Levie, Ferdinand Noël, Victor Gillieaux, Camille Minsier, Jules Martin, Auguste Pivont, Emile Tordeur, Sylvain Souhart, Edouard Wittamer, Guillaume Dumont et le Cte Werner de Mérode, que je vous propose de saluer comfraternellement. *(Applaudissements.)*

Le contingent de la Société s'élève aujourd'hui à 302 membres effectifs, 12 membres correspondants et 9 membres d'honneur.

Nous soumettrons, dans un moment, à votre agréation, les noms de quelques collègues distingués de l'Histoire et de l'Archéologie de Belgique que vous serez certainement heureux de proclamer membres d'honneur et correspondants de notre Cercle.

La situation de notre Société est aussi satisfaisante qu'il est possible de le souhaiter.

Le concours de l'Etat et de la Province du Hainaut nous ont permis, avec les cotisations de nos membres, de continuer à enrichir notre Bibliothèque, notre Musée et nos Annales.

Le Musée a été gratifié de dons nombreux et généreux de la part des membres de la Société et de quelques amateurs éclairés.

A cet égard, nous adressons nos plus sincères remercîments à MM. t'Serstevens-Troye, Pierre Colin, D. A. Van Bastelaer, Désiré Allard, E. Delvaux, Alph. de Witte, A. Sonveau, L. Bayet, A. Briart, E. Hardy, L. Cloquet, A. de la Grange, T. Bernier, le Dr Cloquet, J. Bosmans, F. Nizet, H. et F. Gilot, et J. Rousseau.

Notre Société, Messieurs, a effectué de nouvelles et importantes fouilles dans l'Arrondissement.

Après celles de Perwez, près Thuillies, qui ont été couronnées des plus grands succès et dont j'ai mentionné les magnifiques découvertes dans mon dernier Rapport, votre Comité a eu à s'occuper, en septembre 1887, des fouilles d'un cimetière belgo-romain, situé à l'endroit dit *Spiniat,* où se font les travaux de la nouvelle caserne de cavalerie, à Charleroi. Le mobilier funéraire se composait, dans chaque tombe, de l'urne basse, à la panse rebondie, dans laquelle on déposait les cendres du mort après son incinération et, aux quatre coins, des soucoupes plates contenant couchées les lagènes qui renfermaient les offrandes des vivants.

Les objets recueillis ont été, avec l'autorisation de M. le Ministre de la Guerre, déposés au Musée par M. le Commandant du génie GEUBEL, qui dirige les travaux de la nouvelle caserne.

Ils ont généralement le caractère antique des mobiliers funéraires, maintes fois retrouvés dans les cimetières à ustion, des modestes colons belgo-romains de notre pays. Dans ce cas particulier, ils présentent l'intérêt d'être les restes des premiers habitants de l'humble bourgade qui, beaucoup plus tard, donna naissance à la ville de Charleroi.

Notre Société était représentée au Congrès archéologique de Bruges en août 1887, par un assez grand nombre de ses membres.

L'assemblée générale de clôture de cette savante réunion a décidé, à l'unanimité, que la 4me session des Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique aurait lieu à Charleroi, en 1888, sous la direction de notre Société.

Ce 4me Congrès devait coïncider avec les fêtes que celle-ci organisa, dès le mois d'octobre dernier, pour célébrer dignement en 1888, le XXVme anniversaire de sa fondation.

C'est, en effet, le 21 septembre 1863, Messieurs, que se réunirent

les premiers fondateurs d'une compagnie qui se consacrait à l'étude de notre histoire et de nos antiquités locales, suivant ces patriotiques paroles : *Nosce patriam.*

Ces hardis pionniers, qui n'hésitaient pas, dans une ville comme Charleroi, préoccupée surtout de ses vastes industries, à fonder une œuvre scientifique et artistique dont l'avenir dira toute la valeur, étaient au nombre de 28, parmi lesquels on distinguait : MM. Emile Accarain, banquier à Houdeng-Goegnies; Auguste Cador, architecte à Charleroi; Antoine Carnière, médecin à Courcelles; Firmin Charles, banquier à Charleroi; le notaire Chaudron, de Frasnes; Hyp. De Fontaine, notre échevin et conseiller provincial; Alexandre Delval, de Trazegnies; B. De Wandre, sénateur de Charleroi; Léon Dubois; le docteur Charles Dupret, notre sympathique concitoyen; feu Théobald Harou, sénateur et premier président de la Société; feu Adolphe Habart, de Charleroi; Emile Jouniaux, de Roux; Léopold Lambot et Emile Lancelot, de Marchiennes; Achille Marouzé, de Courcelles; Léon^d^ Pirmez, de Chatelineau; le docteur Schoenfeld; feu P. C. Van der Elst, de Courcelles, notre second président et feu l'avocat Wilmet, bourgmestre de Montigny-le-Tilleul.

Honneur à eux, Messieurs, et puissent les survivants de ces chers collègues du commencement, nous être encore conservés de longues années! *(Longs applaudissements.)*

Débutante modestement, la nouvelle Société, fortifiée bientôt de nouvelles et zélées recrues, prit son essor et grandit au-delà de toute espérance. Depuis, elle n'a cessé de prospérer. Bravant l'indifférence, les railleries mêmes du commencement, elle a su conquérir l'intérêt du public lettré de notre pays, et, je le proclame hautement, l'estime générale de nos concitoyens! *(Applaudissements.)*

Embrassant, dans le cadre de ses études, la ville de Charleroi

et tout son important arrondissement judiciaire, notre Société voua surtout ses soins à en fouiller le territoire et à en exhumer les nombreuses villa, oppida et nécropoles des époques belgo-romaine et franque qu'il renferme.

La publication de quatorze volumes de DOCUMENTS ET RAPPORTS, outre les œuvres particulières publiées directement par leurs auteurs; en dehors de ces travaux, l'érection d'un magnifique Musée communal, contenant de riches et nombreuses collections; la réunion d'une belle bibliothèque historique et archéologique, de plus de 5000 volumes; l'organisation de conférences, de discussions intéressantes, etc., tel est le bilan de ce passé de 25 ans. *(Applaudissements.)*

Je ne referai pas ici, Messieurs, les comptes de ce *bilan scientifique,* qui a été dressé magistralement par notre estimable collègue, M. le Dr CLOQUET, vous le trouverez dans le 5e des fascicules imprimés en vue du Congrès de Charleroi.

Ce n'est pas sans un sentiment légitime de satisfaction que, jetant un regard rétrospectif sur les œuvres par elle accomplies, la Société archéologique de Charleroi conçut la pensée de célébrer, au mois d'août 1888, le 25me anniversaire de sa fondation, ses noces d'argent.

Toute fête exige certaines manifestations extérieures.

Plusieurs villes de notre pays, Bruxelles, Liège, Namur, Anvers et Gand avaient organisé avec succès de remarquables expositions artistiques et archéologiques de peintures anciennes, de gravures, de sculptures, d'orfèvreries et de bijoux, d'émaux, de céramiques, de ferronnerie, de meubles, d'armes, etc., auxquelles prirent part à l'envi les amateurs, les familles, les communautés, les administrations, etc., etc.

C'est une exposition régionale de ce genre que tenta courageusement notre Société carolorégienne.

Les plus vives sympathies de l'opinion publique accueillirent

ce projet, et l'on peut dire que l'ensemble de notre modeste Exposition de l'Art ancien fit honneur à notre Société et à notre arrondissement.

A côté de cette manifestation, se placèrent une série de magnifiques fêtes, que vous n'avez certes pas oubliées, et qui comprirent notamment le IVme Congrès de toutes les Sociétés d'archéologie et d'histoire, réparties sur le vaste territoire des anciennes XVII provinces belgiques.

La noble et grande mission d'organiser ce Congrès avait été acceptée avec un légitime orgueil par notre Société.

Mais il arrive souvent que, lorsqu'on a touché le but de ses plus ardents désirs, les premiers moments de joie passés, l'on se demande si l'on n'a pas trop souhaité.

Ce ne fut pas sans de sérieuses appréhensions que notre Société, se rappelant les brillantes et fécondes sessions d'Anvers, (1885), Namur (1886) et Bruges (1887), envisagea la tâche difficile qui lui était confiée par la Fédération.

Qu'étaient les modestes éléments dont nous disposions pour organiser et rendre attrayant un Congrès archéologique dans la ville toute moderne et essentiellement industrielle de Charleroi, dans le noir pays du fer, du verre et du charbon? Les encouragements bienveillants de ses aînées en Congrès, l'indulgence sur laquelle elle savait pouvoir largement compter, enfin les allocutions convaincues de plusieurs membres du Comité entraînèrent la Société archéologique de Charleroi à s'occuper, le mieux qu'il lui serait possible, de l'organisation du IVme Congrès des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique.

Ce Congrès se tint à Charleroi les 5, 6, 7 et 8 août 1888 et nous eûmes la joie de voir répondre à notre appel confraternel, un nombre d'adhésions tel que nos plus belles espérances furent dépassées!

En effet, 53 académies, universités et sociétés d'histoire ou

d'archéologie nous envoyèrent des délégués, 13 autres compagnies savantes nous adressèrent leur adhésion et près de 600 adhérents de Belgique, de France, de Hollande, du Grand-Duché de Luxembourg, de Prusse, de Mecklembourg, d'Autriche et de Suède nous apportèrent le concours de leur science, pour l'élucidation des questions soumises au Congrès!

Les Congrès archéologiques antérieurs avaient porté à leur ordre du jour un grand nombre de questions, réparties entre trois sections, et dont une partie seulement avait pu, faute de temps, être examinée et discutée à fond à chaque session. Après délibération, le Comité décida de maintenir celles qui restaient du dernier Congrès, mais, pour donner plus de vie, plus d'attraction aux discussions et permettre à celles-ci de s'établir en connaissance de cause, il arrêta qu'une série de mémoires présentant un sérieux intérêt pour l'histoire ou l'archéologie serait imprimée et envoyée à tous les souscripteurs avant le Congrès.

Dix-sept mémoires furent présentés à l'examen de M. le Président, qui en ordonna l'impression et en prescrivit l'envoi aux souscripteurs du Congrès, en même temps que le règlement d'ordre intérieur et quelques notices-guides pour faciliter les excursions.

Ces différentes publications préalables firent l'objet des cinq fascicules comprenant 520 pages, qui ont été successivement envoyés, en juin et juillet, à tous les adhérents.

Indépendamment des assemblées générales et des travaux de sections où se discutèrent ces savants mémoires, une série d'excursions des plus agréables fut organisée par le comité exécutif du Congrès aux régions les plus intéressantes du pays et spécialement dans la belle et pittoresque vallée de la Sambre.

Boussu-lez-Walcourt, Walcourt, Solre-sur-Sambre, Monti-

gnies Saint-Christophe, Lobbes et Alne montrèrent à nos congressistes leurs merveilles archéologiques.

Un grand nombre d'adhérents étrangers avaient manifesté le désir de profiter de leur séjour dans le pays du fer et du charbon pour visiter quelques-uns de nos principaux établissements métallurgiques, quelques-unes de nos plus importantes verreries et glaceries.

Le Comité se rendit à cette demande en organisant, avec le concours bienveillant de nos chefs d'industrie, une série d'excursions industrielles qui permirent à nos Congressistes de s'initier à la connaissance de nos puissants moyens de production modernes.

Une suite de brillants concerts et un superbe banquet complétèrent la série des festivités qu'organisa au mois d'août 1888 notre Société pour fêter à la fois ses nombreux hôtes étrangers et son XXVme anniversaire.

C'est sur ce mot que je m'arrêterai, messieurs.

Nos fêtes, nos hôtes aimables ont bien voulu le déclarer, ont été brillantes et réussies de tous points.

Nos excursions archéologiques ou industrielles, faites en si excellente compagnie, nous sommes tous encore sous leur charme et nous ne les oublierons certes pas.

Notre congrès, vous pouvez le dire hautement, sans fausse modestie a été une étape sérieuse, une poussée vigoureuse vers le progrès des sciences qui nous sont chères.

Notre mission est-elle terminée?

Après avoir jeté ce pieux regard en arrière, dressé le bilan scientifique de ces vingt-cinq premières années et fêté gaiement et grandement ses noces d'argent, notre Société a-t-elle le droit de se reposer sur ses lauriers?

Non, sûrement non! Devant nos yeux s'étend la plaine sans fin de la science. Nous venons d'en défricher les premières

landes, les plus broussailleuses parties. Travaillons avec une ardeur nouvelle, unissons nos efforts et marchons tous ensemble, les yeux fixés vers ce radieux horizon : la prospérité et la gloire de la Société archéologique de Charleroi ! *(Longs applaudissements.)*

Le Secrétaire général,
VICTOR TAHON.

Couillet le 25 octobre 1888.

DOCUMENTS ET ANALECTES

ÉPITAPHES

SUR LA LISTE

DES

ABBESSES DE SOLEILMONT

Les auteurs de la *Gallia christiana* (1) et GALLIOT, *Histoire générale de la province de Namur* (2) donnent une liste des abbesses du monastère cistercien de Soleilmont.

Cette liste est incomplète : elle ne commence qu'à la réforme introduite en 1413 (3); elle est inexacte : diverses erreurs s'y sont glissées, certaines dates sont fausses.

Depuis longtemps nous nous occupons de recueillir des renseignements propres à rectifier ces erreurs et à combler ces lacunes. En attendant qu'il nous soit possible de publier le résultat de nos recherches, nous nous empressons de communiquer un document inédit de la plus haute importance pour l'histoire du monastère. Il est extrait du *Cartulaire de l'Abbaye de Floreffe,* cartulaire dont le monde savant attend, avec une légitime impatience, la publication préparée par le docte chanoine V. BARBIER, auteur d'un grand nombre d'ouvrages précieux pour l'histoire monastique du pays.

Une charte datée de l'an 1251, nous apprend qu'à cette époque le monastère de Soleilmont était gouverné par l'abbesse

(1) Tome III, col. 608.

(2) IV. 313.

(3) MIRÆUS. *Opera diplomatica,* tome III, p. 175.

Aléide (1). Il appert de cet acte qu'en la même année, l'abbaye Bernardine reçut de l'église de Floreffe cinq bonniers de terre, situés à Soleilmont, à charge d'une rente annuelle de 272 mesures d'avoine, à payer, sous peine d'amende, à la ferme de Fontenelle, depuis la fête de la Toussaint jusqu'à Noël.

A l'effet de ratifier les conventions capitulaires, Aléide se servait d'un sceau, probablement le sceau de la communauté.

Ces détails ont de la valeur pour l'histoire de Soleilmont. La découverte est surtout importante en ce qu'elle nous fait connaître le nom d'une des premières abbesses, si non la première, depuis l'affiliation du monastère à l'ordre de Citeaux, union effectuée en 1237 (2). De 1237 à 1251, il n'y a qu'un intervalle de quatorze ans. Le nom d'Aléide vient donc réclamer une place dans la liste des abbesses et s'ajouter aux noms d'Elvide de Louverval et d'Oda Viersel, qui gouvernèrent le monastère avant 1413.

« On ne connaît, dit Dom Bruno Marechal, qu'une seule abbesse avant la dite réforme, dont la tombe se voyait dans le cloître, vis-à-vis du banc des collations, ainsi communément appelé; cette abbesse se nommait Dame Helwide de Louverval; l'année de sa mort est biffée par une fracture séparée de la dite tombe; voilà l'unique abbesse dont l'antiquité nous fait connaître qui était avant la réforme. » (3)

Il est fait mention d'Oda Viersel dans le nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame du Capitole à Cologne. Nous ignorons également en quelle année elle fut élevée à la dignité d'abbesse.

L'heureuse trouvaille du nom d'Aléide, abbesse de Soleilmont, démontre, une fois de plus, la grande utilité des anciens

---

(1) *Alice, Adélaïde.*

(2) *Archives de Soleilmont*, par I. V. S., p. 5.

(3) *Histoire M. S. de Soleilmont.*

documents, et les services rendus par la Commission royale d'histoire, chargée de la publication des cartulaires et autres monuments inédits, conservés dans les divers dépôts des archives du royaume. Voici la pièce.

VAN SPILBEECK.

*
* *

Datum anno Domini M°CC°LI°, mense Februario.

Universis ad quos presentes litteræ pervenerint, Aleydis, Dei gratia abbatissa de Sorello Monte, et ejusdem loci conventus, salutem in Domino. Universitati vestræ notum facimus quod nos tenemur ecclesiæ Beatæ Mariæ Floreffiensis, in duobus modiis avenæ et dimidio pro quinque bonnariis terræ quam tenemus ab eadem ecclesia apud Sorellum Montem. Quam avenam debemus solvere, singulis annis, opud curiam de Fontenellis, ad mensuram Flerucensem, conditionaliter inter nativitatem Domini et festivitatem omnium Sanctorum. Quodsi predictam avenam non solveremus termino statuto, nos tenebimus jam dictæ ecclesiæ modium avenæ reddere pro amenda. Ut autem hoc firmum sit atque stabile, presentes litteras dedimus sigilli nostri munimine roboratas. Actum et datum, anno Domini M°CC°LI°, mense februario.

—

TRADUCTION

Février 1251.

Aléide (Adélaïde), par la grâce de Dieu abbesse de Soleilmont (Sorelmont) faisons savoir que notre communauté doit à l'église de la Bienheureuse Vierge à Floreffe, deux mesures et demie d'avoine en retour de cinq bonniers de terre, que nous avons reçu de la dite église, près de Soleilmont. Cette rente doit être payée,

chaque année, à la ferme de Fontenelle, d'après la mesure de Fleurus, et, selon convention, entre la nativité du Seigneur et la fête de la Toussaint. Si on avait omis de payer cette rente à l'époque fixée, le couvent de Soleilmont serait obligé de payer à la susdite église l'amende d'une mesure de plus. Afin que cette convention soit stable et ferme, nous l'avons munie de notre sceau, l'an du Seigneur 1251, au mois de février.

COMMISSION DE LOUIS MOREAU

—

Comme il convient au service de Sa Majesté de commettre quelque personne idoine et capable pour recevoir les deniers et revenus des biens et rentes confisquées, à cause de la guerre, du quartier de Charleroy, les Trésorier Général et commis des domaines et finances du Roy, pour le bon rapport que fait leur a esté de la personne de Louys Moreau et de ses sens, idoineté et suffisance, se confiant à plain de ses léauté, preudhommie et bonne diligence, ont icelluy, pour et au nom de Sa Majesté; commis et estably, commettons et establissons par cette, par provision et jusque a autre ordre, à l'estat et office de receveur des confiscations du dit quartier de Charleroy des biens des françois et autres appartenant aux sujets ennemis y saisis et à saisir, ensemble leurs revenus, droits, meubles, crédits et actions nulles exceptées, et donnant au dit Louys Moreau plein pouvoir, authorité, un an deüent spécial de recevoir et faire venir eus les derniers de ces biens confisqués, et au payement d'yceux contraindre les débiteurs, sans aucun part faveur ou dissimlation, du reçeu, donner ses lettres de recepte, d'en

rendre bon et léal compte toutes et quantes fois que luy sera ordonné, et eu et en outre faire bien et deûment toutes et singulières les choses que bon et léal receveur susdit peut et doit faire, et qu'audit estat compétent aux gages que veut ses bons devoirs et l'importance de sa recepte luy seront par après taxés et arbitres, et au surplus aux honneurs, libertés, franchises et exceptions ordinaires et accoustumées et au dit estat appartenant; sur quoy et de son bien et deûment acquitter en l'excercice de lade recepte, le dit Louys Moreau sera tenu de faire le serment à ce deu et pertinent et donner bonne et suffisante caution es mains et à l'appaisement des président et gens de la Chambre des comptes du Roy que les dts des finances authorisent à ce par cette.

Fait à Bruxelles au Conseil des dites finances le huictiesme de novembre seize cent quatre vingt nœuf.

Estoit signé : Comte de Bergeyck, comte de St Pierre et V. Van der Borgt.

(Arch. de l'Etat à Bruxelles. Chambre des comptes, N° 20136.)

UN PASSEPORT DU MARÉCHAL NEY

Après le désastre de Waterloo et le second retour des Bourbons en France, les plus illustres soldats de l'Empire virent leurs noms figurer sur les listes de proscription. Le « *brave des braves* » fut désigné le premier dans une liste de dix-neuf personnages auxquels on imputait *d'avoir trahi le Roi avant le 23 mars, d'avoir attaqué la France et le gouvernement à main armée, ou de s'être emparé du pouvoir par violence* (1). Traduit de ces chefs

(1) Ordonnance du 24 juillet 1815.

devant la Chambre des Pairs, constituée en Cour de Justice, Michel Ney était fusillé à Paris le 7 décembre 1815, convaincu de *haute trahison et d'attentat à la sûreté de l'Etat, dont le but était de détruire ou de changer le gouvernement et l'ordre légitime de successibilité au trône.*

Dans les débats de ce procès célèbre, il fut question, à différentes reprises, de passeports dont le maréchal se serait muni, avant son arrestation, dans le but de gagner l'étranger et de se soustraire aux terribles accusations qui pesaient sur lui. Sur une interpellation du procureur général, l'accusé reconnut, en effet, un passeport qu'on lui présenta et déclara que *le nommé Fanise (sic), au nom duquel il lui avait été expédié, existait réellement, que c'était un ancien hussard attaché à son service.* (1)

Peu de personnes savent que cet ancien hussard, retiré du service, se fixa dans l'arrondissement de Charleroi, où il fit souche. Toutefois, pour ne pas mettre la perspicacité du lecteur en défaut, hâtons-nous d'ajouter que l'auteur de la « *Vie du maréchal Ney* », en écrivant *Fanise* au lieu de *Falize,* a rendu ce nom méconnaissable. Enfin, pour qu'aucun doute ne puisse subsister au sujet de l'identité du héros de notre histoire, nous reproduirons *in extenso* le congé absolu du hussard Falize.

∴

ROYAUME DE FRANCE

CONGÉ ABSOLU COMME ÉTRANGER

« Nous soussignés, membres du Conseil d'administration du » Roi-hussards, certifions avoir donné congé absolu, comme » étranger, au nommé *Falize,* François, dit *Falize hussard,* de la

---

(1) *Vie du maréchal Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, etc., chez Pillet, libraire à Paris,* 1816, *page* 304.

Cette pièce authentique se trouve en possession de la famille Falize.

» 1re compagnie du 3me régiment, natif d'*Ans,* ci-devant département de l'Ourthe, âgé de 34 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, » cheveux et sourcils châtains, yeux gris, front ordinaire, nez » épaté, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, compris » au registre matricule du corps sous le nº 3697; le présent » congé accordé en vertu d'un ordre de S. E. le Ministre de la » Guerre.

» Fait à Paris le 19 septembre 1814.

» Les membres du Conseil d'administration,

» (signés) Chapotot. Mariette, major. Comte Oudinot, colonel.

Sceau du régiment. Plusieurs signatures illisibles.

» Approuvé par nous, général en chef, gouverneur de la » 1re division militaire, pair de France.

» (signé) Comte Maison. »

Sceau de la 1re division militaire.

Au dos de ce document on trouve la *mention caractéristique* suivante :

» Vu à la préfecture de police, porteur d'un passeport à » l'étranger pour la Nouvelle-Orléans.

» Paris, le 15 juillet 1815.

» Pr le Préfet, »

Sceau de la préfecture. signature illisible.

* * *

Voulant se rapprocher davantage de celui qu'il avait appris à estimer sur vingt champs de bataille, *Falize,* après son licenciement, entra dans la maison particulière du maréchal. Pendant la désastreuse campagne de 1815, nous le retrouvons aux

Quatre-Bras, à la tête des équipages du prince de la Moscowa. Inutile d'ajouter qu'en cette circonstance sa mission ne fut pas une sinécure, et qu'il dût déployer des prodiges d'adresse pour échapper aux alliés et ramener en France l'encombrant dépôt qui lui avait été confié.

A peine arrivé à Paris, comprenant la lourde responsabilité qu'avait assumée son ancien chef, et entrevoyant les comptes sévères qu'il allait être appelé à rendre, *Falize* résolut de le sauver. C'est fort de cette idée que nous le voyons, muni de son congé absolu, solliciter un passeport pour la Nouvelle-Orléans. En possession de cette pièce officielle, le maréchal, pensa-t-il, grâce à une certaine ressemblance de physionomie qu'il avait avec lui, parviendrait à gagner facilement l'Amérique. Mais les choses ne se passèrent pas comme *Falize* l'avait prévu. Soit grandeur d'âme, soit mépris du danger, soit enfin pour toute autre cause, Ney ne quitta pas la France. On sait le reste.

Cette action de *Falize,* si simple et pourtant si empreinte de dévouement, n'était pas exempte de danger. Si, à cette époque de terreur blanche, quelques regrets émis sur le sort de l'usurpateur suffisaient pour attirer sur soi les rigueurs du pouvoir ; à quel sort ne devait pas s'attendre celui qui aurait osé soustraire aux vindictes des lois, l'homme sur la tête duquel pesaient toutes les haines de la réaction ! Il ne fallait pas à notre ex-hussard une science bien développée de divination, pour juger sa position dangereuse ; aussi, après cette satisfaction accordée à sa conscience, se hâta-t-il de mettre la frontière entre lui et les sbires de Louis XVIII. Ce furent les environs de Charleroy qu'il choisit comme lieu de retraite. Réfugié à Dampremy, il y épousa Françoise Le Roy, dont il eut quatre enfants, occupant aujourd'hui de belles fonctions. Il fut attaché au charbonnage dit du Camp de Moscou (Sacré Madame) et mourut à Dampremy, dans un âge avancé, entouré de l'estime et de la consi-

dération de ses concitoyens, récompense bien méritée d'une vie de dévouement et d'abnégation.

ALF. HAROU.

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

SUR LE

REFUGE DE L'ABBAYE DE SOLEILMONT

A NAMUR

—

Depuis la publication, dans le tome XII des DOCUMENTS ET RAPPORTS de la *Société archéologique de Charleroi*, de la Notice sur les refuges de l'abbaye de Soleilmont, nous avons eu la bonne fortune d'obtenir de nouveaux renseignements relatifs à la maison de refuge située, rue du Trieu, à Namur. Grâce à la bienveillante communication de M. le chanoine AIGRET, il nous est donné de compléter notre travail et de faire connaître le sort de cette propriété depuis 1793 jusqu'à nos jours. Daigne le savant auteur de *l'Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur,* (1) agréer l'expression de notre sincère gratitude.

« Avant 1793, le refuge précité était occupé par messire Henri Joseph Petitjean, chevalier, seigneur de Prez. Ce Magistrat ayant été promu à la charge de conseiller de S. M. l'Empereur et Roi en son conseil privé, à Bruxelles, quitta la ville de Namur, et vendit sa maison, le 6 septembre 1793, à noble homme Jean Claude Adrien de Marotte de Montigny, seigneur

(1) Publiée à Namur, 1881, vol. in 8° de 663 pages.

de Mattignée, époux de dame Marie Joseph Alexandrine de Moniot de Weillen. Ces derniers la revendirent à François Joseph Barthelemy, qui l'occupait en 1817. »

» Le 15 juillet 1817, dame Marie Anne Thérèse Caroline Charlier, veuve du dit conseiller, messire Henri Joseph Petitjean de Prez, et ses enfants, domiciliés à Bruxelles, cédèrent à la Fabrique de l'église cathédrale de Namur un capital de 4000 florins de change, produisant une rente de 160 florins de change, qui leur restait due sur leur ancienne maison de Namur, avec jardin et dépendances, vis-à-vis des dames Bénédictines, auquel capital ils ajoutèrent un don de 1000 florins de change, qu'ils comptèrent en mains du trésorier de la fabrique, à condition qu'il serait célébré chaque année un certain nombre de messes basses à l'intention de la famille Petitjean de Prez. Cette fondation fut acceptée le 2 août 1817, et François Barthelemy, qui possédait cette maison, commença à payer à la cathédrale, en 1817, les 160 florins de rente dont il était ci-devant redevable à la famille Petitjean.

» Cette maison fut revendue par le dit Barthelemy au Baron Frédéric de Broich, ancien capitaine de dragons légers, époux de Florence de Pasquet d'Acos, avec obligation de servir la même rente à la cathédrale; il la payait encore en 1827. Alors cette maison fut rachetée par le Baron de Woelmont d'Hambraine qui la fit reconstruire vers 1833, telle que nous la voyons aujourd'hui, et qui remboursa la rente en 1838. Après la mort du dit Baron, son fils Edouard de Woelmont, prélat et chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, habita cette maison jusqu'à sa mort, arrivée le 16 juillet 1870. Elle fut rachetée par M. Tilleux-Docq, distillateur, qui l'occupe aujourd'hui. »

Janvier 1888.

VAN SPILBEECK.

ÉPITAPHES

RELEVÉES DANS L'ÉGLISE SAINT-LAURENT

A COUILLET ET ALENTOUR

DANS L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE :

†

A la pieuse postérité. Très vertueux
et honorable Jean Pochet, après avoir
vécu 36 ans en célibate avec honneur
et réputation, recherché de plusieurs,
chéry de ses semblables, honoré du
peuple et généralement aymé de tous,
mourut à Spa le 3 Sbre 1623.
Son corps repose dans le chœur de l'église
du dit lieu.
Vous, ô dévote postérité,
Ayez pitié en piété
De jadit Sr Jean Pochet,
Priant pour son éternité.

---

†

Ci-gist vertueuse D^lle Marguerite Duparcqz,
en son vivant espeuze à Sieur Jacques Pochet,
qui décéda le 26 août 1616, son corps repose
en l'abbaye de Villers devant semblable épitaphe.
Elle décéda le jour de l'Ascension 1621.
A la pieuse mémoire des quels, décoration
de cette église, et à vous exhorter
priez Dieu pour leur âmes, suis ici posé.

---

†

D. O. M.

Ici gisent les corps de
M. Jacques Lecaille mort le 23 X^bre 1747
et de
Melle Marguerite Richir son épouse,
morte le 13 février 1777
et de
Révérend père Richir, jésuite missionnaire
mort le 16 7bre 1767.

---

†

Ici gisent :

Mr Jph. de Thibault, Ecuyer du St-Empire
Romain, Bailly de la Ville Basse de Charleroi,
† le 16 juillet 1710
et de
Mdme de Thibault, son épouse, née Mouvet
† le 10 9bre 1715
et de
Mr de Thibault, Ecuyer du St-Empire Romain,
leur fils, † le 12 8bre 1735
et de
Mdme de Thibault, son épouse, née Van Bosson,
† le 22 juillet 1764
de Thibault, J. F. J., seigneur de Marcinelle
et Couillet, leur fils, † le 11 avril 1789
et de
Dame Louise Larbalestrier, son épouse,
† le 17 7bre 1814, âgée de 79 ans,
de
Mdme Elisabeth de Thibault, veuve de Mr Jacques Levieux,
leur fille, † le 12 avril 1822, à 63 ans.
et de
M. Théodore Frois Jph de Thibault † le 1er juin 1824, à 55 ans.
(leur fils.)
et de
Dame Catherine Petronille Levieux, épouse de Dorlodot,
née le 1er Dbre 1791 † le 18 mai 1830.

DANS LE CIMETIÈRE AUTOUR DE L'ÉGLISE :

†

V. D. Laurentius de Hennaut hujus ecclesia per 28 annos dignus rector — obiit 2 8bre 1677.

---

†

Ici repose le corps de Claude Hansinne, honorable jeune homme le quel est décédé le 28 d'août 1667.

---

†

Ici gist Mr Jean Joseph Dandoy, curé de ce lieu pendant 45 ans. Prêtre 51 — âgé de 77 ans, mort le 14 février 1766.

---

†

Pia permemoranda Margarita Duparqz hic jacet.

---

†

Pia mem. Margarita Labis.

Dr L. KREMER.

PIERRES TOMBALES

ET

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DE L'ABBAYE DE SOLEILMONT

INTRODUCTION

—

Les pierres tombales conservées à l'abbaye de Soleilmont ne sont pas des chefs-d'œuvre comme on en trouve ailleurs; néanmoins elles offrent de l'intérêt, tant au point de vue historique que sous le rapport de la marche des arts. En les étudiant suivant l'ordre chronologique, on voit que dans les plus anciennes domine le style ogival, remplacé bientôt par celui de la renaissance. La coutume d'orner les tombes de l'effigie des défunts, transmise par l'époque gothique à celle de la renaissance, est abandonnée plus tard, et les portraits sont remplacés par des armoiries, des emblêmes ou par une simple marque de distinction.

Des plus anciennes tombes du monastère il ne reste que quelques fragments incomplets : l'une d'elles, morcelée, bordée d'une inscription en caractères romans, laisse deviner les armes des Berlaimont; une autre est marquée d'une ogive trilobée dans un fronton à crochets avec clochetons très élégants. Etait-ce le monument funéraire de Madame de Louverval, abbesse avant la réforme de 1413, et dont fait mention l'histoire inédite du monastère par Dom Bruno Maréchal? Nous n'oserions l'affirmer.

La pierre tumulaire de sœur Marguerite de Lannoy, fille aînée du noble seigneur de Molembaix, nous montre cette religieuse en habit monastique et les mains jointes. La défunte est entourée d'une bordure rectangulaire sur laquelle est gravée une inscription en lettres gothiques; aux angles, des médaillons trèflés reproduisent, à dextre, les armes de Molembaix : *à trois lions de sinople couronnés d'or, armés et lampassés de gueules;* à sénestre : de Berlaimont ou de Lalaing.

La pierre tombale de madame Jehenne de Halluin, veuve de Philippe de Beaufort, et épouse en secondes noces de Jacques de Ligne, est mutilée de sa partie inférieure. Un ornement, gravé au trait, forme un arc trilobé autour de la tête de la noble dame représentée en habit de religieuse, debout, les mains jointes. Une bande avec inscription se déroule autour de la pierre; les angles en sont ornés d'armoiries encadrées par des quadrifoliums. Les deux écussons des angles supérieurs portent, à dextre, *une bande de gueules;* à sénestre.....; ceux des angles inférieurs sont enlevés. L'inscription en minuscules gothiques est également incomplète.

La pierre sépulcrale de dame Hélène de Hamal, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, nous représente, en relief, cette dame, couchée, les mains jointes et les pieds appuyés contre une levrette. Deux colonnes à chapiteaux, en style renaissance, supportant un arc surbaisé, forment un portique à l'entour du portrait. Les huit quartiers de noblesse de la dame sont distribués, de part et d'autre, le long du fut des colonnes. Ce sont les armes de Trazegnies, Elderen, Berchem, Werdebourg, Erppe, Bernaert, Castergat. Au milieu de l'arc se retrouve, en losange, l'écu d'Elderen, accosté des initiales E. L. (Elaine), et ces deux lettres sont reliées au blason par un ruban. A l'entour du monument, on lit l'inscription en lettres capitales :

La tombe de noble dame Charlotte de Viesville, en son temps

dame du cloître de Nivelles, offre un curieux mélange de gothique et de renaissance. La bordure extérieure, portant l'inscription en caractères gothiques, et les emblêmes symboliques des évangélistes dans des médaillons quadrilobés aux angles, représente encore le premier de ces styles, tandis que l'architecture, comprise dans cette bande, est tout à fait en style renaissance : un arc à plein cintre s'appuie sur deux colonnes de fantaisie, et fait portique autour de l'effigie de la dame, représentée en habit de chanoinesse, les mains jointes et la tête appuyée sur un coussin. Aux extrémités de l'arc se voient deux urnes cylindriques ou vases lacrymatoires ; aux angles supérieurs, près des médaillons, un buste à faces géminées. Vers le milieu de l'arc se trouve l'écu en losange aux armes du père et de la mère de la défunte : *parti : à dextre chevronné, au franc quartier indéchiffrable, à sénestre neuf merlettes, placées 1, 2, 3, 2, 1.*

La pierre commémorative, érigée à la mémoire de dame Marie de la Houssière, religieuse de Soleilmont, décédée à Mons en 1602, est une des plus ornées.

Un linteau, en anse de panier, porté sur deux colonnes cylindriques et surmonté de deux vases, aux extrémités, encadre un vrai tableau. Au milieu de la scène, une religieuse est agenouillée devant un prie-Dieu, sur lequel repose l'image du Crucifix. La divine Mère, ayant l'enfant Jésus sur les bras et les pieds posés sur un croissant, apparaît au centre d'une gloire entourée de nuages : du côté opposé et auprès de la religieuse en prières se trouve l'image de saint Bernard ; la tête du saint est entourée d'une auréole ; il tient, dans la main gauche, la crosse abbatiale, et à droite, près de lui, la mitre est posée sur un coussin. A la partie inférieure de la pierre on lit, distribuée en cinq lignes, l'inscription ou épitaphe. Au centre de la partie supérieure un écu en losange, fleurdelisé aux extrémités, donne les armoiries de la famille de la Houssière : *de gueule, à la*

face chargée de trois coquilles et accompagnée en chef de 3 (merlettes) colombes.

On a prétendu, mais à tort, attribuer cette inscription à la mémoire de dame Anne Robert, abbesse, dont la pierre sépulcrale subsiste ailleurs.

Une pierre en losange rappelle la mémoire des deux sœurs Blaton, Lucie et Marie, religieuses de Soleilmont, que le sculpteur représente de face, les mains jointes. Dans le coin supérieur se trouve le monogramme du Sauveur, tandis que l'inscription occupe l'angle inférieur. A vrai dire, l'exécution des figures ne fait pas honneur au talent de l'artiste.

Le monument funéraire de dame Madeleine Bulteau, abbesse, à ne considérer que la partie architecturale, est un des plus beaux dont nous ayons à parler; malheureusement la représentation de l'abbesse ne comporte pas le même éloge.

Sur une base, avec épitaphe, et enrichie d'une gracieuse ornementation en style renaissance flamande, s'élèvent deux colonnes cannelées supportant un arc en plein cintre. Les vides laissés par la courbe de l'arcature, sont comblés par un élégant feuillage. Toute la pierre est entourée de deux bordures à triple trait, séparées par des médaillons en quadrifolium. L'abbesse debout sous le portique, porte la crosse dans la main droite et un livre dans la main gauche.

Nous croyons devoir faire observer que, contrairement à l'usage le plus ordinaire, la volute de la crosse est ici tournée à l'intérieur. Cette nouvelle exception, s'ajoutant à toutes les autres, montre la justesse de l'opinion, suivant laquelle il n'y avait pas anciennement de règle fixe pour la manière de tenir la crosse, et qu'ainsi la prescription réservant aux seuls évêques le droit de tenir la crosse tournée à l'extérieur, et aux abbés le devoir de la diriger à l'intérieur, ne repose pas sur un usage antique.

L'ornementation de la pierre tumulaire de dame Maximilienne de Rifflart, religieuse de céans, présente deux parties distinctes. Dans la partie supérieure, un ange vêtu, aux ailes étendues, tient par un ruban un écu en losange, dont le blason, s'il a jamais existé, est effacé par l'usure. A la droite de l'ange, on voit deux écussons aux armes des Rifflart et des Bernard ; à sa gauche, deux autres écus sont privés d'armoiries. La partie inférieure est occupée par un cartouche rectangulaire orné d'enroulements dans lequel est inscrite l'épitaphe.

Le monument érigé à la mémoire de Catherine Yernau, sœur converse, nous montre le Christ en croix, devant lequel une religieuse est en prières, ayant près d'elle sa patronne, sainte Catherine d'Alexandrie, représentée avec les symboles qui lui sont propres : le glaive et la roue. Sur une banderolle, flottant au-dessus de la sainte, on lit l'invocation : *S^a^ Catherina ora.* Toute la représentation repose sur une base rectangulaire, portant l'inscription : *s. Cathérine Yernau,* converse, etc. La pierre, taillée aux angles, revêt la forme octogone ; l'ondulation qu'on observe dans la ligne recoupant l'angle droit inférieur est due, sans doute, à la place qu'occupait jadis le monument.

Jacqueline Colnetz, abbesse, est représentée sur sa pierre tombale, couchée ; elle tient de la main droite une crosse, et de la gauche un bréviaire. Au-dessus de la tête, qui repose sur un coussin, se trouvent les armoiries de la vénérable supérieure, liées et entourées par un ruban. La bordure encadrant la pierre est composée de losanges, alternant avec des ovales. Au bas est gravée l'épitaphe.

La pierre tumulaire de Madame Anne Estienne rappelle celle de Madame J. Colnetz. L'abbesse, portant d'une main la crosse et un bréviaire de l'autre, est couchée, la tête appuyée sur un coussin. On ne peut noter qu'une différence pour l'habit de dessus : dame Estienne le porte relevé. Des enroulements encadrent l'inscription.

Le monument funéraire de dame Marie de Burlen, abbesse, a les mêmes dispositions que ceux de Madame Colnetz et de Madame de la Halle. Observons cependant que la tête de la vénérable abbesse, d'un dessin plus régulier, est quelque peu inclinée sur la gauche. L'inscription rappelle les agitations de l'époque où elle fut chargée de la direction du monastère.

Sur un piédestal en style de la renaissance flamande et portant l'épitaphe des sœurs Jacqueline et Begge Burlen, s'élève la statue de saint Bernard; l'illustre abbé est revêtu de l'habit de son ordre et porte sur le bras gauche une croix à laquelle est attachée une couronne d'épines. Les deux sœurs, à la mémoire desquelles le monument fut érigé, sont à genoux sur des prie-Dieu aux côtés du Saint. Au-dessus de la tête des deux religieuses sont gravés, d'un côté, le monogramme de Jésus, de l'autre, celui de Marie, entourés d'une auréole en ovale.

Quelle charmante simplicité dans l'épitaphe de ces deux sœurs jumelles, qui, renonçant à tout ce qu'une origine noble, une fortune considérable, amies aux charmes extérieurs, leur promettaient dans le monde, préférèrent aux délices d'ici-bas, le titre d'épouse et de servante du Christ, la consécration de leur vie au service du divin Maître.

Mesme tombeau, ci près, enclot deux sœurs,
Jadis, ensemble, en mesme sein encloses;
Quinze ans du monde ayant goûté les roses,
Ont de l'Epoux ensuivi les odeurs.
A Soliaumont ensemble, en mesme jour,
Un mesme vœu les fit religieuses.
Priez, passants, qu'au céleste séjour,
Ensemble, un jour, elles soient bienheureuses.

L'effigie de Madame l'abbesse Eugénie de la Halle la représente avec les accessoires qu'on voit sur les pierres sépulcrales

des Dames Colnetz et Burlen. Toutefois, ici, les armoiries de la défunte sont gravées à gauche sur le coussin, et la bordure de la pierre est très simple, sans ornementation. La partie inférieure de la dalle est réservée aux rimes qui s'étendent complaisamment sur les vertus de la digne supérieure.

La pierre tombale de Madame Isabelle Wolffz est d'un caractère très simple. La partie supérieure contient les armoiries de l'abbesse; elles sont encadrées de branches de palmier. Dans la partie inférieure est gravée l'épitaphe, sous laquelle on voit une tête de mort entre deux croix de saint André, formées d'ossements.

A Dame Joseph Stainier, abbesse, on a élevé une pierre funéraire d'une ornementation sobre, mais grâcieuse. En haut se trouvent les armoiries de l'abbesse dans un cartouche ovale, orné d'arabesques et surmonté de la crosse, à laquelle est appendu le *velum*. En comparant les diverses tombes ci-dessus décrites, on a la preuve qu'il n'existe pas de règle fixe pour cet appendice de la croix abbatiale; tantôt il y est attaché, tantôt il ne se voit pas. Au bas on lit l'éloge de la défunte.

Sur le monument funéraire de l'abbesse Humbeline de Bavay, on retrouve la même disposition que sur celle de Madame J. Stainier, avec la seule différence que l'écusson ovale, entouré d'arabesques, est encadré dans un rectangle.

L'épitaphe rimée qui rappelle la mémoire de Madame l'abbesse Joseph Berger, est surmontée d'un cartouche en marbre blanc, aux armoiries de la défunte, avec la devise : *Dieu les rasasira;* au bas de la pierre tombale, une tête de mort avec ossements, en marbre blanc.

Les tombes en losanges des deux dernières abbesses de Soleilmont se distinguent par une extrême simplicité : celle de Madame Bernard Lévêque porte une crosse au-dessus de l'inscription; sur celle de Dame Scholastique Daivier, en

marbre blanc, est figuré en haut un cercueil, au bas un cœur.

Les pierres sépulcrales de Marguerite de Bady et de Henr..... Secherant sont quasi-identiques. Une religieuse, debout, les mains jointes, occupe les quatre cinquièmes de la pierre losangée; en bas, un écu porte l'inscription mortuaire. La tombe de M. Bady porte, à droite et à gauche, une tête de mort avec ossements; sur l'autre pierre, à bordure dentelée, figure à droite le même emblême, à gauche un sablier surmonté d'une balance.

Une petite pierre, représentant une religieuse, mérite l'attention des connaisseurs. L'inscription qui en forme la bordure se réduit à ces mots : *Icy git D. Catherine Burlen décédée en 1614. Requiescat in pace.* Sur une autre pierre de même dimension, et offrant la même représentation, moins l'encadrement quadrilobé, l'inscription a totalement disparu. Le monument consacré à la mémoire de Madame l'abbesse Anne Robert, a subi à peu près le même sort : l'ornementation et la date du décès sont effacées.

D'après le savant auteur de la Sépulture chrétienne du XIe au XVIe siècle, M. Arthur Murcier, « les pierres tombales ne recouvraient généralement qu'un seul personnage et l'image indicatrice était simple, on en rencontre de doubles, enfin la représentation peut être triple. »

A Soleilmont, on conserve un spécimen d'une triple représentation. Le mari est accompagné de ses deux femmes. Malheusement, cette dalle a beaucoup souffert ; de l'inscription en lettres gothiques, on ne distingue plus que quelques mots.

A la chapelle de Sainte-Anne, le bénitier est surmonté d'un petit monument funéraire en marbre blanc, encadré de marbre noir, avec feuilles de lierre et emblêmes mortuaires; il est élevé à la mémoire d'Anne Joseph Waultier de Barbençon, 1759.

Une pierre en losange, ornée en haut d'une croix, en bas d'une banderolle et d'ossements, porte, en bordure, l'épitaphe de Dame Angéline de Bourgogne. De forme carrée, la tombe de Lambertine Goha, *prieure de céans,* présente aux angles une tête d'ange et une tête de mort.

Si nous passons sous silence les pierres tombales qui n'offrent aucun cachet artistique ni intérêt historique, pierres dont l'ornementation consiste dans un simple emblême funéraire : tête de mort, calice, etc., nous devons une mention particulière à la pierre qui « *recommande aux prières des passants l'âme de Jean Darden, serviteur de la maison, décédé le 15 octobre 1637* ». Cette pierre, encastrée dans le mur extérieur de l'église, sous la belle fenêtre ogivale à lancettes du maître-autel, nous démontre que, conformément aux us et règles de Cîteaux, il existait à Soleilmont, en dehors de la clôture régulière, un cimetière réservé aux laïcs.

L'examen des pierres sépulcrales, dont nous avons essayé la description, confirme les indications données sur ce sujet par les auteurs des cours d'archéologie. Tous admettent qu'au début la décoration des tombes plates était très sobre, une simple croix, une marque ou symbole funéraire. Au xve siècle, le corps du défunt est figuré au trait sur la dalle, entourée d'une inscription en bordure ; bientôt les ornements deviennent plus nombreux, plus riches ; les représentations sont exécutées en demi-relief. Au xviie et au xviiie siècles, les dessins redeviennent moins compliqués, l'usage de représenter le défunt sur son monument est moins fréquent ; les inscriptions, qui dans les âges précédents encadraient la pierre, sont maintenant placées au centre et donnent plus de détails.

« Si la sculpture des tombeaux, dit le savant Hornstein, est d'un grand intérêt archéologique, les inscriptions ne méritent pas une moindre attention ; sans elles, les monuments funèbres

n'offriraient souvent que peu d'intérêt, à cause de l'obscurité et de l'incertitude qui planeraient sur eux. »

Nous allons donc compléter ce que nous avons dit touchant les tombes considérées au point de vue artistique, par le relevé complet des inscriptions ou épitaphes de l'ancien Soleilmont.

ÉPITAPHES

I.

Cest epitaphe est faict en memoir de feu dame Marie de la Houssier jadis religieuse de ceans laquel trespassa à Mons en Haynault durat les guerres avecqz madame Anne Robert abbesse de ce monastère l'an 1578 le 7e de decèbre et est ensepulturee aux cordelirs pries Dieu por leurs ames par charite.

II.

Ici reposent
Thomas Jaqué
mort en 8bre 1722
et Marguerite
Lange son espous
familliers de
ceans morte en
R. I. P.

III.

D. O. M.
Ici repose le
corps d'Anne
Joseph Waultier
natif de Barbençon
agée de 20 ans
décédée le 21
de juin 1759
R. I. P.

IV.

Icy gît
le corps
de dame
Ludgarde Schepers
décédée le 25
janvier 1742
agée de 54
ans professe
de 38
R. I. P.

V.

Ici gît
dame Eugène
Salmon religieuse
de Soleilmont
décédée le 14 de
mars 1733 agée
de 89 ans
professe de 70
Requiescat in pace
Amen!

VI.

Sous cet tombeau est ensevelis
le corps de dame Joseph Stainier
abbesse de ce monastère la
quelle apres l'avoir gouverné
avec beaucoup de prudence et
de douceur l'espace de 18 ans
et souffert très patienment
une longue et pénible maladie
at quitté celte vallée de
misere regrettée de toutes
ses consœurs l'an 1730 le 30 de
May agée de 69 ans professe de 49
priez Dieu pour son ame

R. I. P.

VII.

D. O. M.

Madame
Joseph Berger.

Ici gît la bergère et la très digne Abbesse,
Qui mena son troupeau toujours avec sagesse,
Elle scut conserver la paix, la charité,
L'union, la candeur, dans sa communauté.
Parmi tous Soleilmont on voit de ses ouvrages,
Lesquels mériteront d'un chacun les suffrages,
Elle embellit l'eglise, elle enrichit l'autel.
Comblons sa piété d'un éloge immortel.
Arrêtez vous, chrétien, dressez vos vœux pour elle,
Que Dieu daigne la joindre à la gloire éternelle
elle mourut agée de 68 ans professe de 52
et d'abbatialité 26

R. I. P.

VIII.

Décédée le 15 août 1805
Ici
repose le corps
de venerable dame Scolastique Daivier
tres-digne abesse
de cette maison
R. I. P.

IX.

Hic jacet
R. D. Ignatus Paree,
religiosus alnensis,
hujus monasterii confessori[us]
qui obiit 24 9[bris] *1763*
ætat. 58. prof. 32. sac 29
R. I. P.

X.

D. O. M.
Ici. repose. le. corps.
de. madame. Bernard.
Leveque. abbesse. de. ceans.
qui. a. gouverné.
louablement. l'espace.
de.. 10. ans. décédée. le.
20. juillet. 1775.
agée. de. 69. ans.
professe. de. 44.
R. I. P.
Amen.

XI.

Repose ceans
le corps de vertueuse dame
Catherine Bertinchamps,
professe de 58 ans,
décédée pieusement le 24
9bre 1851, dans sa 78 année.

Cette digne fille de St Bernard
aida puissamment dame Caroline
à récupérer Soleilmont en 1838.

R. I. P.

XII.

Repose céans
le corps de vertueuse dame
Caroline Baar
professe de 57 ans
prieure pendant 10 ans
pieusement décédée le 1er Xbre 1847,
à l'âge de 81 ans.

En 1838 elle a racheté
Soleilmont, vendu en 1797

R. I. P.

XIII.

Icy gist le cors de dame Humbeline Bavay très-digne abbesse de ce monastère laquelle après avoir exercé très louablement divers charges de la maison fut enfin par son rare mérite élevée a l'abbatialité et gouverna avec tant d'édification et de prudence l'espace de 9 ans qu'elle s'attira l'estime de tout le monde et mourut subitement regrettée universellement des toutes ses chers consœurs l'an 1739 agée de 48 ans et professe de 24 Requiescat in pace Amen

---

XIV.

Icy gil dame Adreane Froye religieuse de Soleilmont décédée le Fevrier 17 agée de 68 ans professe de 44 requiescat in pace

XV.

Icy le corps de dame Françoise Martau décedée le 1769 agee de ans professe de R. I. P.

XVI.

Ici repose sovs ces ombres dv tombeav
Evgene de la Halle qvi a povr son trovpeav
Pendant trente qvatre ans emploiez tovs ses soins
Affin qve d'avcvne chose il n'avroit besoin
Sa dovcevr sa charité ses rares vertvs
Lvy ont fait trovver en tovt vn hevrevx yssv
Povr calmer les sovcis d'vne fachevse gverre
Elle avoit son recovrs a la dovce prière
Elle a merité par sa fidele condvite
D'etre av rang des cevx qvi ont vne hevrevse svite
Priez donc le tovt pvissant qve povr recompense
La gloire des Saints soit le don de sa clemence
Obiit ano 1694 21 aprilis ætatis 76 professe 60.

XVII.

Sovbs ceste tombe gist Marie de Bvrlen
Natifve de Namvr qvi en temps tvrbvlent
De gverre en ce covvent tres vigilante abbesse
L'espace de dovse ans avec telle sagesse
Ce cloistre a govverne qui fit grand batiment
Qve tot le monde voit a grand contentment
En ovltre fit refair cevx qvi estoint gasté
Ne laisant nianmoins le covvent endetté
Ce povrqvoy digne elle est deternele memoire
Et de jovir av ciel d'vne immortelle gloire.

XVIII.

Cy gist dame Anne Estienne abbesse de sol eamont qvi en vn temps de gverre at govverné lovablement et paisibleme l'espace de x *ans est mo le* 16 *de janvier* 1649 *agé de* 67 *ans Reqviescat in pace.*

XIX.

Icy. gist. dame Maximiliane. de Rifflart religieuse. de Soleavmont eœge. de 76 *ans. Professe des.* 60 *qui. trepassa le* 12 *dOctobre A°*1629 *Requiescat.*

Armoiries

Rifflart . . . . .
Bernard *Matis*

XX.

Chi . gist . madamoiselle . Elaine .
De. Hamalle. fille. a. mesir. Jeha. de Hamalle Sr du Môchiaux
En. so. tamps. dame. den. cloustre.
de. S. Wadrn. a Mons. q^i trespassa. lâ XVe XXXVI. *le* V. *dAust.*

Elderen	*Drat. brock*
Trazegnie.	*Erppe*
Bergham.	*Bernart*
Wezdeborg.	*Castel caen*

XXI.

Cy. repose. madame. Jacqueline. Colnetz
aagee. de. 86. *ans. abbesse.* 36. *et professe* 70
laquelle. a. gouverne. la maison. avec. une.
extreme. paix. et. tranquillite. et. est.
decedee. le. 30. *de janvier.* 1639.
Requiescat in pace.

XXII.

Cy. gist. damme. Magdaleine.
Bvlteav . religievse . et
abbesse . de Soleiavmont . la .
qvelle . aiant . govverne . le .
monaster . honorablement .
lespace . de . vingt . ans . al . resi
gne . l'estat . volontairement .
et . vescv . lespace . 93 . ans .
professe . de 74 ans . est
decedee . de . ce . monde . le .
dernier . de . Septembre . 1624 .
Reqviescat . in . Pace .

XXIII.

Icy repose le corps
de dame Isabelle
Wolffz abbesse de
Soleilmont agee de 65 *ans*
professe de 48 *d'abbatialite*
18 *laqvelle a tres bien*
govverne ce monastere
et est décédée le 3e *octobre*
1712 *prie Diev povr son*
ame

R. I. P.

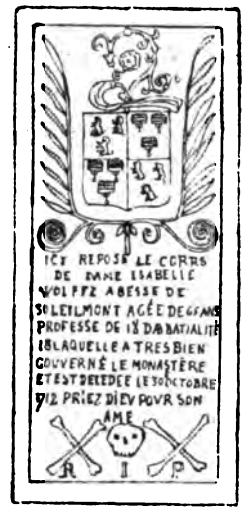

XXIV.

Piis manibus
vndi dni Liberti Enghelberts
monasterij alnensis
religiosi ibidem
quondam s th lectoris
Obiit
anno dni 1698 27 Junii
aœtatis 31 professionis 2
ij sacerdotij 7 lectoratius 2
HhV heV prae MatVreo
DeCessIt eX hVJVs
VItae ergastVLo

R. I. P.

XXV.

Icy gist noble damoi
selle Charlotte de la Viesville en son tamps dame dècl
ostre a Nivelle laquelle at
vescu cheans 33 *an et trespassa l'an* 1556 *le* 13 *de jullet.*

N. B. — Un coin de la tombe est caché.

XXVI.

Ici gist D Angel
ine Bourgoigne
decedee le
25 *avril* 1690

XXVII.

Icy git D. Cathe
rine Burlen dece
dee an 1614
Requiescat in pace.

XXVIII.

Ici gisent dame Lvcie de Blaton
laqvelle trespassa l'an 1614
et dame Marie de Blaton
sa sœvr laqvel est
décédée le 1620
Priez Diev povr
levrs
âmes.

XXIX.

Icy
le corpse de
dame Terese
Laurent decedee
le 20 7bre 1743
agee de 56 *ans*
professe de 34
R. I. P.

XXX.

Hic jacet
venerandus Landelinus
Hauwy confessarius
in Vivegnis ... obiit
Caroloregi 16 . 7^{bris}
1717 *ætatis* 52 *profes*
22 *sacerd* 19
R. I. P.

XXXI.

Mesme tombeav ci pres enclot devx sœvrs,
Jadis ensemble en mesme flans encloces;
Qvinze ans dv monde ayant gosté les roses,
Ont de lespovx ensvivi les odevrs.
A Soleamont ensemble en mesme jovr,
Un mesme vevx les fit relidievses,
Priez passans qu'av celeste sejovr
Ensemble vng jovr elles soient bienhevrevses
Dame Jacqvelinne Bvrlen deceda A° 1662
et Dame Begge Bvrlen A° 1669

XXXII.

Chi gist Colar Bustin. . . de Gilliers le
quel. . .le vingt de l'an mil v^c^ *. Marie de Belian sa premier*
fame . . . de Viler jo la dernier fame jo
Pries Dieu p^r^ leurs ames.

N. B. — Cette épitaphe est en bordure.

XXXIII.

Cy gilt madame Je
henne de Hallu. . . feme . a . messir

. . . . . .

. . . novembre anno

N. B. — Il s'agit ici de Madame de Halluin-Beaufort.
Le dessous de la pierre est brisé.

XXXIV.

Icy gil
le corps de
dame Catherine
Martau decedee le 15
daoust 1741 *agee*
de 71 *professe*
de 52
R. I. P.

XXXV.

Icy git
le corps de
dame Augustine
Ghilain decedee
le 12 *mai* 1722
agee de 68 *ans*
professe de 40
R. I. P.

XXXVI.

S. Catharine Yernav converse de ceans . laqvelle . est . decede^e en . la . ville . de Fosse . et ileqz . ensevelie . 14 *de* 7bre

---

XXXVII.

Cy . repose . Jan . Dardenne serviteur . de . cest . mai son . lequel . est . decedez le 15eme *doctobre .* 1637.
Prie . Dieu . pour . son . ame.

XXXVIII.

Cy . gist . sœur . Ma
rgarit . de . Lanoy fille aynee . de . moss. de Mollen
baix . q[i] *. trespassa*
la . M . IIII[c] IIII...III . *le* . XIII . *jo . de decembre*

XXXIX.

Ici
git dame
Lidvin
Hansoul religieuse
de Soleilmont
decedee le 1 *avril*
1714 *agee de*
professe de
Requiescat
in pace

XL.

Icy
gist D.
Theresse
Froye religieuse
de Soleilmont
decedee le 17 *fevrier*
1706 *agee de* 67 *ans*
professe de 45
Requiescat
in pace

XLI.

*Icy gist dame Marguerit te de Bady qui tres passa le 14 d'octo*bre *1618 religieuse de ceans Prie Dieu p son âme*

XLII.

Icy git D. Emmanuel de Novielle agee de 68 ans professe de 48 prieure 8 decedee le 16 février 1736

R. I. P.

XLIII.

Icy le corps de dame Maximilienne Muyaux prieure pendant 22 ans agee de 83 professe de 67 jubilaire de 17 decebre le 31 daoust 1727

R. I. P.

XLIV.

Icy git dam Marie de Nollet religieuse de Soleilmont morte le 17 juillet 1720 agee de 58 ans professe de 20 Priez Dieu pour son ame

R. I. P.

XLV.

*Icy repose dame Christine de Terre religieuse de Soleilmont agee de 70 ans quy deceda de ce monde le 4 doctobre 1712 Requiescant in pac*e

XLVI.

Icy repose le cors de dame Lamberline de Goha religieuse de Soleilmont quy trepassa le 7 fevrier de lan 1693 aagée de 46 ans professe de 29 Priez Dieu pour son ame.

XLVII.

Icy repose
dame Emérenti
enne Colnet
religieuse de So
leilmont qui tre
passa le 16 7bre
1712 *Priez Dieu*
pour son ame
Requiescat in
Pace.

XLVIII.

Ici repose le corps
de sœure Alexis
Broignet religieuse
de Soleilmont qui
deceda le
agee de
professe de
Priez Dieu pour
son ame.
R. I. R.

XLIX.

Icy
git le
corps
de dame Anne
Laurent decedee
le 16 *d'octobre* 1730
agee de 36 *ans*
professe de 16
R. I. P.

L.

Ici repose
le corps de
dame Ursule
Denis religieus
de Soleilmont
qui deceda le
10 *de juin* 1692
Prie Dieu pour
son ame.

LI.

Icy
git dame
Cornille du
Collez religieuse
de Soleilmont agee
de 87 *ans professe de* 64
decede le 27 7bre
1723 *Priez Dieu*
pour son a
R. I. P.

LII.

Ici
git dame
Gabrielle
Colins prieure
de Soleilmont
lespace de 40 *ans agee*
de 81 *professe de* 41 *decedee*
25 *decembre* 1705
Requiescat
in pace.

LII.

Icy
le
corps
de dame
Ursule Gorlier
decedee le 12 *mars*
1728 *agee de*
professe de
R. I. P.

LIV.

Ici
gît dame
Bernarde
Van Rikel religieuse
de Soleilmont
decedee le 18 *mai* 1728
agee de 67 *ans professe*
de 46 *Requiescat*
in pace

LV.

Icy gist
dame Claire de Rouillon
dit de Castaigne
religieuse de Soleilmont
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

LVI.

Icy . reposent . le
Sr . Thomas . Campion
capitaine . et . Dlle
Anne . du . Collet
son . epouse . Priez
Dieu . pour .
leurs . ames .
R. I. P.

LVII.

. . . . . *Marie*
Albertine Brogniet
qui deceda dans
ce monastère
le 15 *novembre*
1743 *Prié*
Dieu pour son
ame
R. I. P.

LVIII.

Icy gît
dame
Caroline Ferrierre
religieuse de
Soleilmont decedee
le 27 *mars* 1734 *agée*
de 37 *ans prof. de* 14
Requiescat in pace
amen

LIX.

. . . . . .

. . . . . .

dame Ien .
Scherant.

. . . . . .

LX.

c. u. Anne
Rob. . . .
Abbe. . .

. . . . . .

LXI.

Hic jacet
vdu ac doctor dnus
Carolus Carbon . T . L
emeritus in monast de
Alna . . . . . .
hic confessarius obiit
4 *ta Maii* 1716 *ætatis* 60
professionis 35 *sacerdoti* 33
cecidit corona capitis nostri
R. I. P.

∴

Voici la pierre tombale de Jacqueline de Colnet dont l'épitaphe est ci-devant nº XXI.

∴

N. B. Les inscriptions des tombes nºs XXVI et XXVII sont placées en bordure sur la pierre.

TABLE DES TOMBES

Nom.	Prénom.	Année	Tombe	Hauteur	Largeur	Numéro
Baar	Caroline	1847	S	1,18	0.64	XII
Bady (de)	Marguerite	1618	R	1,36	1,36	XLI
Bavay (de)	Humbeline	1739	A G	1,90	0,91	XIII
Belian (de)	Marie	. . .	S	2,29	1,27	XXXII
Berger	Joséphine	1766	A S	2,23	1,20	VII
Bertinchamps	Catherine	1851	S	1,65	0,86	XI
Blaton	Lucie	1614	R	0.98	0,98	XXVIII
Blaton	Marie	1620	R	0,98	0,98	XXVIII
Bourgogne	Angeline	1690	R	0,66	0,66	XXVI
Brogniet	Marie-Albertine	1743	S	0,83	0,67	LVII
Broignet	Alexis	. . .	S	0,46	0,46	XLVIII
Bulteau	Madeleine	1624	R	1,94	1,06	XXII
Burlen (de)	Beege	1669	R	1,42	0,83	XXXI
Burlen (de)	Jacqueline	1662	R	1,42	0,83	XXXI
Burlen (de)	Catherine	1614	S	0,64	0,64	XXVII
Burlen (de)	Marie	1661	A R	0,26	1,06	XVII
Bustin	Colar	15. .	S	2,29	1,27	XXXII
Campion	Thomas	. . .	S	1,20	0,75	LVI
Carbonot	Carolus	1716	S	1,24	0,76	LXI
Colins	Gabrielle	1705	S	0,67	0,67	LII
Collez (du)	Cornille	1723	S	0,65	0,65	LI
Collet (du)	Anne	. . .	S	1,20	0,75	LVI
Colnet	Emérencienne	1712	S	1,08	1,08	XLVII
Colnetz	Jacqueline	1639	S	1,85	0,99	XXI
Daivier	Scholastique	1805	S	0,85	0,85	VIII
Dardenne	Jean	1637	S	0,41	0,59	XXXVII
Denis	Ursule	1622	R	0,97	0,97	L
Enghelberts	Libert	1698	S	1,21	0,74	XXIV
Estienne	Anne	1649	S	2,00	1,04	XVIII
Feriere	Caroline	1734	S	0,63	0,63	LVIII
Froye	Adrienne	17. .	S	0,66	0,66	XIV
Froye	Thérèse	1706	S	0,66	0,66	XL
Ghilain	Augustine	1722	S	0,65	0,65	XXXV
Goha (de)	Lambertine	1693	G	0,69	0,69	XLVI
Gorlier	Ursule	1728	S	0,64	0,64	LIII
Halle (de la)	Eugène	1694	A R	2,08	0,98	XVI
Halluin (de)	Jehenne	. . .	A G	1,62	1,01	XXXIII
Hamale (de)	Hélène	1563	A R	1,86	1,02	XX
Hansoul	Ludivine	1714	S	0,66	0,66	XXXIX
Hauwy	Landelin	1717	S	1,24	0,76	XXX
Houssière (de la)	Marie	1578	R A	1,03	0,79	I
Jacqué	Thomas	1782	G	0,86	0,54	II
Lange	Marguerite	. . .	G	0,86	0.54	II
Lannoy (de)	Marguerite	14. .	A G	1,71	0,86	XXXVIII
Laurent	Anne	1730	S	0,64	0,64	XLIX
Laurent	Thérèse	1743	S	0,64	0.64	XXIX
Levêque	Bernard	1775	G	0.85	0,85	X
Martau	Catherine	1741	S	0,65	0,65	XXXIV

Nom	Prénom	Année	Tombe	Hauteur	Largeur	Numéro
Martau	Françoise	1769	S	0,65	0 65	XV
Muyaux	Maximilien	1727	S	0,98	0,98	XLIII
Nollet (de)	Marie	1720	S	0,65	0,65	XLIV
Novielle (de)	Emmanuel	1736	S	0,66	0,66	XLII
Parée	Ignace	1763	G	0,85	0,85	IX
Rifflart (de)	Maximilien	1629	A R	1,08	0,98	XIX
Rikel (van)	Bernarde	1728	S	0,66	0,66	LIV
Robert	Anne	16. .	R	0,66	0,66	LX
Rouillon (de)	Claire	1679	S	0,92	0,76	LV
Salmon	Eugène	1733	S	0,66	0,66	V
Schepers	Lutgarde	1742	S	0,64	0,64	IV
Scherant	Jenne	1674	R	1,22	1,22	LIX
Stainier	Joseph	1730	A G	1,72	0,90	VI
Terre (de)	Christine	1712	S	0,66	0,66	XLV
Viesville (de)	Charlotte	1556	A R	2,01	1,06	XXV
Viler (de)	. . . . .	. . .	S	2,29	1,27	XXXII
Waultier	Anne-Joseph	1759	G	0,57	0,40	III
Wolffs	Isabelle	1712	A G	1,78	0,79	XXIII
Yernau	Catherine		R	0,77	0,57	XXXVI

Voici l'explication des lettres A. G. R. S :

A, signifie *tombe armoriée;* G, *gravée au trait;* R, *sculptée en relief;* S, *tombe simple.*

MÉDECINE & REMÈDES

AU XVe SIÈCLE

—

UN FORMULAIRE DE L'ÉPOQUE

—

Voici un fragment de formulaire médical en parchemin, non paginé, ni côté, qui servait de couverture au Compte des pauvres d'Aiseau (commune du Hainaut) de 1589.

Ce fragment d'une écriture du xve siècle, de l'avis de M. l'archiviste L. Devillers, est fort curieux à cause de l'ancienneté des remèdes décrits.

Ce manuscrit n'était pas terminé, car les majuscules initiales des paragraphes étaient omises, devant être écrites, après coup, en couleur rouge ou bleu, selon l'usage.

F. GILOT

*
* *

ARCHIVES DE L'ÉTAT
A MONS

Mons, le 12 novembre 1889.

—

Monsieur,

En vous remettant le fragment que vous m'avez communiqué, j'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 6 de ce mois.

Le feuillet en parchemin non côté, qui servait de couverture au Compte des pauvres d'Aiseau de 1589 (remarquez que l'on y a écrit 1584?) a dû faire partie d'un traité ou d'un recueil de remèdes, fort curieux, à cause de son ancienneté.

L'écriture est du xve siècle. Les rubriques sont :

Pour les Brokés.

Pour Festle.
Pour Keviaus.
Item pour Keviaus revenir.
Item.
Item.
Item.
Pour Tingne.
Item, pour Keviaus revenir.
Item pour Festle.
Pour Dens cheir.
Pour Oisiaus.
Item.
Pour le Temps des dames.
Pour le Segloutement.

Les initiales du texte ont été omises, elles auraient vraisemblablement été écrites à l'encre bleue ou verte. Les lettres qui manquent sont : P, E, A.

Exemples :

« Pour garder des Brokes, prendes semence de... »

« Encore as Brokes, prendes oingnons et les cuisiés bien ou feu et les pellés et vous... »

« Achiaux qui pissent sanc, prendés ius de porvins et lor faites boire... » etc.

Agréez, je vous prie, monsieur Gilot, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le Conservateur des archives de l'Etat, à Mons,
LÉOP. DEVILLEZ.

A monsieur F. P. Gilot, membre de la Société archéologique de Charleroi, à Farciennes.

1. POUR LES BROKÉS (1).

Pour garde des brokés, prendes semences de anoit, arse (2) et le metes sur les brokes, se gariront.

2. ENCORE AS BROKES.

Prendes oingnons et les cuisies bien ou feu et les pelles, et vous assés (3) sus, si caus (4) come vous les poes (5) souffrir, droit as (6) brokes.

3. POUR FESTLE.

Pour faire pourre (7) à goute festle saner, prendes airement (8) et bleu drap et blanc alun et celàs et de ces choses faites pourre et celle pourre metés sus la goute festle tant que elle soit garie, car elle en garira.

4. POUR KEVIAUS (9).

Pour faire Keviaus revenir.

Prendés des sansues XX ou XXV et des rouges limechons assés et metez tout ensemble en 1 pot, et jetez sus une grande pungnie de sel, et fonteront (10) dedans le pot, si le laissies ensi 11 jours, et puis les metez en une paielle et les cuisies bien ou feu. Et puis prend celle craisse, si le met en 1 pot, oste hors le remanant (11) des sansuez et des limechons, et retien la craisse et en oint la que tu veus, souvent, si revenront li kiviel bien drut.

5. ITEM POUR KEVIAU REVENIR.

Encore pour faire les keviaus revenir, prendés petites rainettes et les ardes (12), et en fait pourre, et cette pourre mettez avoectz vin cuit, et en oingnies leur vous voulés. Et leur li keviel ont esté, si revenront bien drut.

---

(1) Dents. (2) Brûle. (3) Placez. (4) Chaud. (5) Pouvez. (6) Directement sur. (7) Poudre. (8) Saindoux. (9) Cheveux. (10) Fondront. (11) Le restant. (12) Brûle.

6. ENCORE POUR LES KEVIAUS FAIRE REVENIR.

Prendés présin (1) et fane de poeck (2), et ce, faites boulir en vin blanc, et puis le coulés en linge drap sur froite yauwe (3) et recoillies le craisse qui vient deseure, et le confisies avoec aubun doef (4) cuit et mastic et guim et de chou (5) oingnies les places si revenront li kiviel.

7. ITEM.

ENCORE A CHOU MEISINES.

Prendés une verte laisarde, et en faites pourre, et celle pourre mellés avoec crut miel, et puis en ongnies leurs vous voules, et nilt de kieviel revenront.

8. ITEM.

ENCORE A CHOU.

Prentes aloisne (6) bien batut, et le loye sus, sifait et vaut autant.

9. POUR TINGNE.

Pour curer la tingne de la teste prendés le pommon de quelque bieste que vous voulés, si le cuisies bien en yauwe et, puis prent ce pomon cuit, si le met sus la tieste tingneuse si caut com il puet souffrir et ce face souvent.

10. ITEM POU KEVIAUX RÉVENIR.

Encor pou les cheviaux reveni fait primière, bien vou le chief (7) et puis pongines (8) bien menut d'une aiguille tant que li sanc en isse. Et puis tantost li ongnies le chief de miel crut, et cest li mieudre choses des autres assés.

---

(1) Levain. (2) Pois. (3) Eau. (4) Blanc d'œuf. (5) De ce. (6) Aloès. (7) La tête. (8) Pique.

11. ITEM POUR FESTLE.

Encore toute festle nouvielle et envielée. Prend forment et sel et miel, et le met en 1 nuef pot sus le feu, et en fait pourre, et si li fiestle est en mesie! si rajouste aigremone, rumbarbe et titimal (1) et celidone (2) tout en pourre, et metes ceste pourre avoeck lautre. Et le destembres d'aisil (3) et moilhez (4) le tante en cest aisil, et le boutez en li festle V vers d'arain! et airement soient mis avoeck le pourre devant ditte et soit ce destempre de jus de celogne (5) et de plantainq ou d'aisil, et cest li esperiens dou vilain (6).

12. POUR DENS CHEU.

Pour les mauvais dens cheir legierement. Prens viers de terre et en fait pourre, et celle melles avoec chire (7), et le met en le dent malade et il caira (8) legierement.

13. POUR OISIAUX PRIVÉS.

Pour priviè coulons et oisiaux à sa volonté. Prend grain de fourment ou de pois ou de nechens et le melle en fiele de torau, et puis les espgie (9) devant les coulons ou les oisiaux, et si tost qu'il en mangeront, il cairon tous endormis.

14. ENCORE POUR PREND OISIAU.

Prend fourment et le metés temprer une nuit en jus de benoite et au matin le semer devant les oisiau et at emmenient si devenront aussi come mort.

15. POUR ESTANKIER (10) SANC DE PLAIE.

Prendé un peu de feutre ains si le metés sus ou vous voulés.
Prendés feutre mesliet en jus d'ortie, si le metés sus.

---

(1) Euphorbe. (2) Vinaigre. (3) Chélidoine. (4) Mouillez. (5) Chélidoine. (6) Paysan. (7) Cire. (8) Choira. (9) Semez. (10) Etancher.

Ou vous prendés fiens de pourchiaux ceux qui paissent as cans et les metés sus.

Ou fient de cheviaux bien chaude et le metés su tanc que li sanc soit aresté.

16. ENCORE ENCONTRE FLUXE DE SANC PAR LES NARINNES.

Elizie (1) au front de lui son sanc: *comsommatum est.* Et li sanc ce ciessera.

17. ENCORE CONTRE FLUXE DE SANC PAR LES NARINNES.

Prendés des feuilles de sehut (2) et les sechies bien, et en faire pourre, et celle pourre souffle es narinnes, si restancheront.

18 POR LE TEMPS DESCAU.

Pour faire revenir le tamps as dames quand il tarde trop, prendes semenches de nogette et ens faites farinne bien delyé (3) et faites un sakelet bien delyé et longet, et puis le remplisiés de cette delye farine et oingnies le sakelet d'un pot doile, et puis trenct si le faites bouter en son privet lieu, et tiengne assés.

19. DU MAL DOU PIS (4).

Prendés maruble, ysope, centone (5), rue et aloisne, tant de l'un comme de l'autre et cuisies tout en 1 nuef pot jusqu'à la tierche partie. Et puis le leassiés bien refroidies, au matin en buvez de froid, et au viespre, de chauc.

20. CHIEUX QUI PISSENT SANC.

Prendés jus de porvins et lor faites boire, si retencheront.

21. CEULX QUI VOMISSENT SANC.

Prendés appe, rue et vetone, et les faites boulir en lait de kièvre, et lor faites boir, si guériront.

---

(1) Ecrivez. (2) Sureau. (3) Fine. (4) Sein. (5) Centaurée.

22. MAL DOU BLANC OU DOU COSTET.

Prendés miel et sel, tant de l'un comme de l'autre, et faites bien boulir ensemble, et que c'est fort bien boulit, si le metés sus 1 pasciel destoupes comme emplaste et si chaut que li malate le peut sousfrir le metés sur le mal.

23. POUR OSTER LES LENTILLES DE LA FACE.

Prendés fleurs de roses et emples 1 noef pot de terre, et sy y metés yauwe de fontaine tout plain, et le cuisies ou feu jusque à none (1), si que ce soit aussi com oingnenie (2) et puis le metés en vaisseau de voire (3) et de chou oingnies les lentilles, si s'en iront.

24. POUR LE SEGLOUTEMENT.

Pour faire ciesser le segloutement, prendés sauge et le metés es narinnes, si ce ciesse.

---

(1) Neuf heures. (2) Onguent. (3) Verre.

MÉMOIRES ET MÉLANGES

PALÉONTOLOGIQUES, ARCHÉOLOGIQUES

ET HISTORIQUES

NOTICE

SUR LE

FIEF DUMONT, A PONT-DE-LOUP

PAR J. KAISIN

—

Notre Société archéologique a fait jusqu'à ce jour des fouilles nombreuses dans les substructions des villas belgo-romaines et dans divers cimetières de la même époque; elle a eu la bonne chance de découvrir aussi plusieurs cimetières francs, qui ont produit les beaux objets qu'on remarque dans notre musée, mais nous avons bien peu de chose du moyen-âge; une période de six à sept siècles n'y est pas représentée, ou bien peu. Chose étrange, l'époque la plus reculée est la mieux connue; les fondations des antiques villas, les objets qu'on y a découverts, caractérisent bien les premiers siècles de l'ère chrétienne, les cimetières francs nous donnent à peu près ce que pouvaient nous donner les envahisseurs des Gaules à la chute de l'Empire romain. Nous n'avons pas à nous enquérir des constructions des Francs avant leur christianisation, ces peuples barbares n'ont rien bâti; peuple dévastateur, en s'établissant dans notre pays, il a habité les ruines qu'il avait faites, ou des habitations en clayonnage, qui ne pouvaient arriver jusqu'à nous. Le moyen-âge a fondé de solides châteaux et de brillantes abbayes, le tout a été dévasté, ruiné par les guerres et les révolutions. Dans les villes seulement on voyait des superbes maisons,

hôtels de la noblesse, ou habitations des bourgeois enrichis ; à la campagne, on ne rencontrait guère que des pauvres maisons, dont peu étaient construites en briques, et des fermes ; la vie simple et rustique de leurs habitants ne permet pas d'y rencontrer des objets intéressants (1). Dans les anciennes fermes on rencontre quelquefois de belles cheminées, vastes et massives, et quelques belles taques de foyer ; on ne trouve guère autre chose.

Il serait bien intéressant, cependant, de fouiller les restes d'une habitation de gens aisés, datant de l'époque féodale, nous avons cru un instant trouver à Pont-de-Loup ce que nous cherchions, mais notre espoir a été déçu, et si nous venons aujourd'hui dire un mot de la fouille que nous avons effectuée, c'est qu'elle nous donne l'occasion de faire l'historique d'un ancien fief, qui a été peut-être le noyau, la villa, du domaine donné par Louis-le-Débonnaire à son fidèle Eckart, en 840. Nous aurons aussi l'occasion de raconter l'histoire d'un meurtre du bon vieux temps.

En 1880, M. Fr. Gilot, conservateur adjoint de notre Société, signala au Comité l'existence de substructions dans la parcelle cadastrée à Pont-de-Loup, Son B n° 142.

Cette parcelle est située au midi du château de Messieurs Quirini, du côté de Châtelet.

Le nom de Pont-de-Loup éveille d'antiques souvenirs ; déjà une charte de 840 en signale l'existence, ainsi que celle de Marchiennes-au-Pont. Ce fait est trop connu pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter.

Les communes de Châtelet et de Pironchamp ont été déta-

---

(1) La plus ancienne maison de Farciennes qui existe encore portait le nom de « maison de briques ». Il est donc à croire que les autres étaient en torchis. Il n'y a pas de maisons en pierre dans la commune.

chées de Pont-de-Loup, la première à une époque reculée, avant le XIIIe siècle selon toutes les probabilités, et la seconde de nos jours.

On voit Pont-de-Loup signalé à travers les siècles.

En 1143, une bulle d'Innocent II nous montre cette commune et celle de Marchiennes-au-Pont appartenant au Chapitre cathédral de Liège; Eckart ou ses successeurs, devaient lui avoir vendu ces propriétés, car l'acte de donation se trouvait dans ses archives.

En 1210, le prince évêque Hugues, confirme le Chapitre dans sa possession.

1232. Walthère, seigneur de Fontaine, fait connaître qu'il a vendu à la Cathédrale de Liège, l'avouerie de Pondreluez (Pont-de-Loup) et de Chastelin (Châtelet), avec terres, habitants et tout ce qui en dépend, ne se réservant aucun droit, aucune juridiction dans ces localités. Cette cession a été faite en présence de l'évêque (Jean d'Aps), de H. de Beaumont, archidiacre de Liège, de plusieurs chanoines de St-Lambert et de Guil. de Alta Ripa (Haute-Rive) (1).

1447. On trouve un Chirographe par lequel Franck Hallepont, chanoine de la cathédrale de Liège et prévot de St-Martin, et Williaume de Libermeis, chanoine et grand Compteur de la dite Cathédrale et prévot de St-Jean-Evangeliste, font connaître que, suivant commission qu'ils ont reçue du Chapitre de St-Lambert, ils ont donné, l'an 1447, à stilte (fermage), à Collart Monnon, pour un terme de 12 ans, trois viviers dépendant de la vigne de Pondrelouz. Il est stipulé : 1° Que les 12 ans prendront cours au mois de mars 1449, que le fermage

---

(1) *Inventaire analytique et chronologique des Chartes du Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, par J.-G. SCHOONBROODT, n° 89.

annuel sera de 12 clinkar Philippe ou leur valeur, et que le premier payement devra se faire le jour de la Toussaint de l'an 1450; 2° que deux des étangs affermés, tenant eau et étant repoissonnés de 300 « dantenaux » devront être remis à la fin du bail dans le même état, et que le troisième, qui est situé près du jardin de la dite vigne, devra être réparé aux frais du preneur (1).

L'endroit appelé la Vigne ne peut être que le lieu dit aujourd'hui « La vignette », on y a trouvé des restes d'anciens édifices, signalés dans les registres de la Grande compterie de Liège.

Au XIIIe siècle apparaissent dans les archives communales les potiers de *Chesteling* et de *Pont-der-loup*.

En 1462, on trouve qu'il y avait à *Ponderlos* une halle antique. Châtelet n'a eu sa halle, son marché au grain surtout, qu'en 1545.

On trouve à Pont-de-Loup un lieu qui porte encore le nom de *Quartier du Roi*. Ce doit être là que le Prince de Condé avait établi son quartier général, pendant les néfastes guerres de Louis XIV. De Pont-de-Loup, ce général rançonnait les environs. Il ne resta alors dans la commune que quatre maisons debout. Ceux qui admirent les hauts faits des généraux de ce monarque, ne se doutent guère des larmes qu'ils ont coûté à nos aïeux.

Il résulte de tous les faits connus que nous avions lieu d'espérer trouver dans nos fouilles des restes d'anciens édifices, importants peut-être, historiques probablement. La suite de ce travail dira jusqu'à quel point nos espérances se sont réalisées.

Disons d'abord ce que nous avons découvert.

A environ trente mètres du sentier qui conduit de Châtelet à

---

(1) Id., n° 1031.

Pont-de-Loup et d'où l'œil domine la vaste prairie de la Praie, sur le bord d'une dépression de terrain, au midi, le laboureur voyait souvent sa charrue se heurter à des fondations. Des pierres couvertes de mortier étaient ramenées à la surface. C'était un endroit tout désigné pour des fouilles.

Les constructions étaient en pierres de grès, un solide mortier les reliait. Rien n'indiquait une demeure de luxe, mais une habitation rustique. Au moyen-âge, l'argent étant rare, chacun cherchait à s'accommoder des matériaux qu'il avait sous la main.

Nous avons constaté dans les substructions un fait assez singulier et qui montre la simplicité et l'économie des procédés anciens; la maison, comme toutes les bonnes maisons de l'époque, là du moins où il n'y avait pas de franche *Cambre,* de brasserie seigneuriale comme à Châtelineau, avait sa petite cuve, dans laquelle on brassait la cervoise de la famille. Nous en avons retrouvé le foyer et, chose étrange, ses grilles n'étaient pas en fer, mais en minces lames de pierre, sur lesquelles on allumait un feu de bois.

On doit conclure de ce fait que le fer était très rare à l'époque de la construction, qui doit remonter assez haut dans le passé. Les bâtiments, une partie du moins, étaient couverts en ardoises. Parmi les débris recueillis, nous avons remarqué des poteries de grès qui, au premier aspect, ressemblaient à celles que l'on trouve dans les cimetières belgo-romains, tels que ceux d'Aiseau et de Presle, mais un examen attentif faisait bientôt remarquer certaines différences de types; ces tessons étaient d'ailleurs mélangés avec d'autres, recouverts de vernis au plomb ou au sel, ce qui pouvait fixer l'époque de leur fabrication, depuis l'époque franque jusqu'au 16e siècle, période de splendeur pour les poteries de Pont-de-Loup, Châtelet et Bouffioulx. L'étude de la céramique pendant le moyen-âge offre beaucoup de difficultés, peu de personnes s'en sont occupées.

Nous connaissons les poteries belgo-romaines et les poteries franques, mais nous sommes dans une ignorance à peu près complète pour toutes celles qui furent en usage depuis Charlemagne à peu près, jusqu'à Charles-Quint; soit depuis l'an 800 jusqu'à 1550 environ, ou en d'autres termes depuis la christianisation de notre pays jusqu'à la Renaissance. Il y a là pour le travailleur une riche mine à exploiter (1).

Parmi les tessons découverts se trouvaient des fragments de tuiles romaines, ce qui fait penser que l'habitation a pu être bâtie sur l'emplacement d'une ancienne villa belgo-romaine.

A qui appartenait l'habitation que nous avons fouillée?

Des documents faisant partie des archives de la ville de Châtelet nous l'apprennent et nous permettent de faire l'historique d'un fief qui en dépendait. Un meurtre a été commis à très peu de distance des bâtiments disparus (2).

En 1698, certaine famille de Gilly, qu'il est inutile de nommer et qui prétendait avoir des droits sur des propriétés de Pont-de-Loup, résolut de s'emparer de l'avoine fauchée sur certaines parcelles. Des membres de cette famille arrivèrent le soir avec une voiture et des ouvriers; ils étaient, de plus, accompagnés de trois soldats armés du corps des mineurs de la garnison de Charleroi. Au petit jour, on alla chercher des ouvriers de renfort à Châtelet et on se mit à lier l'avoine fauchée.

Vers six heures du matin, les domestiques de la veuve Pierre-Ignace Stainier, ancien avocat, échevin et gros propriétaire du lieu, attelaient leurs chevaux pour se rendre sur la campagne,

---

(1) Voir la conférence donnée sur ce sujet à la Société archéologique ci-devant, p. 5.

(Note de la correction.)

(2) Voir le n° 2280 des archives de la ville de Châtelet.

lorsqu'ils entendirent du bruit; ils informèrent la *demoiselle Stainier* (Madame), de l'enlèvement de sa récolte. Elle se mit à pleurer; quatre de ses fils et deux domestiques, tous armés, coururent sur les lieux où se trouvaient les étrangers. Il s'en suivit une querelle, une bagarre, dans laquelle un des domestiques de la famille Stainier tira un coup de fusil sur un étranger, qui tomba pour ne plus se relever. La victime portait le nom de Laurent Le masle (Lemal maintenant), de Gilly.

La croix commémorative de ce meurtre se voit encore, couchée dans la berge du sentier qui, de Châtelet conduit à Pont-de-Loup (1).

Le lendemain, le meurtrier se présenta devant un notaire à Fosses et se reconnut coupable du meurtre. C'était l'habitude d'alors; le notaire dressait acte des déclarations du coupable. Pendant ce temps, le bailli de Châtelet, ministère public, De Compere, faisait publier « un cri du Peron ». Un sergent annonçait à tous les coins de rue, que tous ceux qui pouvaient donner des renseignements à la Justice, devaient se présenter pour faire leur déposition, s'ils ne voulaient être réputés complices. C'était encore l'usage d'alors.

Dans la matinée, la Justice, le mayeur et les échevins, accompagnée d'un chirurgien de Châtelet, avait fait sur les lieux toutes les constatations nécessaires.

Le procès-verbal de la levée du corps est ainsi conçu :

« L'an mil six cent nonante huict, du mois d'octobre le
» huitième jour sommes nous les mayeur et échevins de
» la cour et justice de la ville de Chastelet comparus sur une

---

(1) Elle porte l'inscription suivante :

Ici a esté occis Laurent Lemasle,
le.... Priez Dieu pour son
âme.

» piedsente ou sentier qui est par de là la machine et
» sen vat de Chastelet après la maison du sieur Pierre
» Ignace Stainier, à Pont-de-loup sur la hauteur de la
» campagne, au milieu duquel sentier avons trouvé un homme
» mort, renversé, ayant un coup de fusil a costé de la
» mamelle droite et allant droite au cœur et pensons duquel
» coup il est parvenu à la mort comme nous at la même déclaré
» Balthazar Robert, maître chirurgien de cette ville, par nous
» assumé, nous ayant été déclaré et nous avons reconnu le dit
» homme tué estre Laurent Le Masle habitant de Giliers, lequel,
» avons expressement permis lever et ensépulturer, mis en garde.
» Présents les sieurs Ryckmans mayeur, échevins Spineto,
» Delcour, Brialmont, Dumont, Stainier et Oudart.

» P. Deyck. (Greffier.) »

Nous avons retrouvé la minute du procès-verbal ci-dessus transcrit ; on y voit quelques variantes. On y lit : « Nous avons
» trouvé sur le chemin qui vat de Chastelet au Pont-de-loup,
» deux cent pas par de là la machine au bord du terne (tienne
» en patois) avons trouvé un corps mort renversé le ventre en
» haut.

Dans l'enquête ouverte à l'occasion du meurtre de Lemal, le deuxième témoin, Pierre Ladrier, dit, « avoir vu que plusieurs
» personnes qui estoient sur les terres nommées le fief Du Mont,
» dont entre autre il y a un certain Laurent Le Masle, avec un
» rateau qui resteloit de l'avoine et un nommé Jean Blondiau qui
» liait la dite avoine.

» Dit avoir vu 6 hommes venant du costé de la maison (pas
» de la ferme ni du château) du sieur Pierre-Ignace Stainier,
» tous armés de fusils, dont entre autres il a reconnu deux des
» fils du dit Stainier et quand aux autres de ne les connoitre sinon
» qu'il a oui dire que c'estoit des paysans, lesquels sont venus
» sur la dite terre Dumont où on resteloit les avoines, comme il

» a prédéposé et desquels at approché le dit Blondiau qui les
» liait que d'abord a cessé de lier, comme il a veu et sur ce les
» parties qui estoient sur la dite terre tant d'un coté que d'autre
» se sont approchées avec leurs fusils, l'un contre l'autre, ce que
» voyant le dit déposant accompagné du Sr François Lyon, ils
» se dirent l'un à l'autre, retirons nous, il se passerat tout à
» l'heure quelque affaire, dont ayant le dos tourné pour retourner
» après Chastelet, il at entendu lascher un coup de fusil et se
» tournant au même temps, il a veu tomber un homme par terre
» que l'on dit être Laurent Le Masle, ne sachant qui a porté le
» coup.

Philippe Wautillon dit qu'on vint l'appeler à 10 heures du soir qu'on lui mit un fusil en mains et qu'on le conduisit sur la terre du *Fief Dumont* où il trouva « Laurent Le Masle, Joseph et Maxi-
» milien C.... accompagnés de trois soldats ou mineurs de
» Charleroi, qui estoient couchés le long de la haie de la closière
» du Sr Stainier, ayant chacun un fusil. Où il resta avec eux... »

A l'arrivée des fils Stainier et de leurs domestiques, tous armés, il vit Laurent Le Masle courir au secours des mineurs « et au
» même temps le déposant vit un homme qu'il ne connoit pas
» qui fut au devant du dit Le Masle et immédiatement apres il
» entendit tirer un coup de fusil, ne scachant qui l'at tiré ayant
» par apres le dit déposant veu le dit Le Masle renversé et tué.

» Dit que ce sont estez les fils du dit Sr Ignace Stainier et leurs
» compagnons qui ont fait retirer les ouvriers des C...., hors la
» ditte terre sur une piédsent. »

Joseph Gilles déclare : « De ne s'être trouvé sur la dite terre du
» fief Du Mont pendant la nuit, mais ayant esté appellé le matin
» par Philippe Wautillon pour assister à lier de l'avoine, il vit
» estant sur la dite terre, deux hommes que l'on disoit estre les
» fils du Sr advocat Stainier, armé chacun d'un fusil, ce que
» voyant le déposant il se retira près de François Lyon et Pierre

» Ladrier qui estoient au proche d'une vieille houillerie. (Sous le
» parc de M. Goret; le fief Dumont allait jusqu'au chemin.)
» joindente à la dite terre, et en même temps, il entendit un
» coup de fusil et vit tomber un homme, un nommé Laurent
» Le Masle ne scachant qui lui peut avoir porté le coup. »

C'est selon le dossier, sur le fief Dumont au-dessus du Bosquet, près du sentier qui de la Machine (Fosse au charbon.) se rend de Châtelet à Pont-de-Loup, et à la maison du sieur Pierre Ignace Stainier.

Les substructions que nous avons fouillées sont celles de l'habitation de Pierre Ignace Stainier, ce ne peut être que celles-là, car nous lisons dans le n° 2351 des archives de Châtelet, que « le 2 juin 1670, par devant la cour féodale du
» Mont, jugeante en Liège, par Adrien de Jamblinne, seigneur
» de Saint-Germain, Moncea et pour son fils Laurent, il est
» procédé au retrait linagier d'une maison et dépendances, avec
» la place *qu'on dit le Bosquet* et la closière par dessus, joignant
» de bise et du levant à Mademoiselle Stainier, et du couchant à
» la franche pâture, contenant 10 bonniers 52 verges et obtenue
» par Laurent Santerre en 1657. »

En 1670, la maison appartenait à Pierre Ignace Stainier, licencié en droit et le plus fort propriétaire de Pont-de-Loup.

L'habitation de la demoiselle Stainier, située au levant du fief Dumont, était le château-ferme qui a existé dans la propriété de Messieurs Quirini, et qui est encore porté à la feuille primitive du cadastre de Pont-de-Loup.

Ce fait est connu.

Comme tous les fiefs, le fief du Mont ou Dumont était ancien; de nombreuses pièces des archives de Châtelet en parlent et signalent divers faits qui le concernent; au xve siècle, il appartenait à une famille qui portait le nom de Demont et Demons, ainsi qu'on le voit dans une charte intitulée « Œuvres faites à

Jehon, fils légitime Lambert de Mons du fief de Pont-de-Loup l'an 1425, du mois de janvier le 5me jour » (1).

Le jour susdit, par devant le Prévôt de Liège et ses hommes de fief, comparaît Jehan, fils légitime de Lambert Demont, celui-ci fils légitime de jadis Alart Michelet, de Pondreloup, lequel Jean comparaît par Henri de Vilroux, son oncle, qui déclare que son pupille, a succédé à son père Lambert dans la propriété de certains biens situés à Pondreloup et alentour.

Henri de Vilroux fait le relief du fief du Mont pour son neveu Jean.

Au 4 janvier 1426, on voit la « grâce accordée à Jehan, fils légitime Lambert Demont de faire testament de fief de Pondreloux sur l'an quatorze cents et vingt six le quatorzième jour de janvier » (2).

Le 21 février 1426. Par devant la Prévôté de Liège et la cour Demont, siégeant aussi à Liège, Henri de Vilroux, mambour de feu Jehan Dumont, vient faire le relief de tous les biens délaissés par celui-ci, qui l'avait institué son légataire universel.

Le Prévôt ratifie le testament de Jean Dumont (3).

Le 13 avril 1426. Le Prévôt de Liège qui, sans doute, s'aperçoit qu'il y a quelque chose d'insolite dans la conduite de Henry de Vilroux, manant de Nellenville, dit qu'il a très grand regret d'avoir octroyé à Jehan Demont l'autorisation nécessaire pour faire son testament, il déclare en conséquence « revoquer adnihiler » le dit octroi et qu'il est de nulle valeur, en toutes ses parties et inopérant sur la Prévôté. En conséquence, le Prévôt ordonne que les héritages iront et doivent aller suivant les lois du pays (4).

---

(1) N° 26A des archives de la ville de Châtelet.
(2) N° 26B desdites archives.
(3) N° 26C des archives avant dites.
(4) N° 26D desdites archives.

Le 27 avril 1426. Ensuite de la révocation dont il vient d'être parlé, « Henri Doumont » frère de Jehan Doumont décédé « comme plus proche loir et successeur » de celui-ci, est déclaré héritier, par le Prévôt, de tous les biens dépendant du fief tenu par son frère (1).

Le 4 mai 1447. Henry Demont étant passé de vie à trépas, son frère Lambert Demont fait relief du fief, par devant Wilheme de Maire, chanoine de l'église de Saint-Jean en Isle à Liège, et lieutenant du Prévôt de Liège et les hommes de fief.

Le fief « du Mont » outre « la maison et la tenue extante en mont de Pondreloux tenant demye mesure » comprenait 50 journaux et demi, 19 mesures et demie et 23 et demi bonniers de bois, terres labourables, pâturages, trieux, etc.

Le fief devait payer tous les ans à Jehan Bertrand de Châtelet, une rente de 30 muids d'épeautre, bonne et loyale mesure et paiement de Châtelet-sur-Sambre, et à payer héritablement chacun an, sur grenier où il les voudra avoir, en la ville de Chastelet, dedans le jour St-Andrien apostre ou au plus tard dedans le chandeleur.

Le fief n'était grevé que de cette charge (2).

Le dernier de juin 1447, Lambert Demont fait abandon de son fief à son créancier Jean Bertrand Mangon, pour ne pas payer la rente de 30 muids d'épeautre; il renonce même à la succession « sans distraction nulle ».

On peut juger par ce fait, combien était petite la valeur des biens ruraux à cette époque, 30 muids d'épeautre forment à peu près la récolte de 3 hectares de bonnes terres, comme sont celles de Pont-de-Loup, mais on doit tenir compte de ce que la

---

(1) N° 26E des mêmes archives.
(2) N° 42 des archives de Châtelet.

culture n'était pas aussi avancée au xve siècle que de nos jours (1).

Nous voyons par les chartes précédemment résumées que la cour du fief Dumont siégeait à Liège ; nous trouvons la preuve dans les archives de la ville de Châtelet (2), qu'en 1533 une cour Dumont était établie en cette ville ; Collart de Fleurus en était le maïeur ; ce fait résulte du testament de Collart Lhoest de Chatelet, dressé par sire Nicole Jacquet, curé de cette ville, notaire juré, en présence de divers témoins, dont Jehan Remy, bailli. Il est présenté pour approbation à la cour de Châtelet et à celle du fief Dumont du même lieu, et approuvé le 5 janvier 1545. Le maïeur de la cour de justice de Châtelet était Gerard Henry et celui de la Cour du Mont ou Dumont, Collart de Fleurus.

En 1557, la cour de Châtelet ordonne, après saisie, de faire des réparations à la maison et dépendances du Mont (3).

Sous le droit ancien, les cours de justice intervenaient souvent pour faire restaurer des bâtiments hypothéqués, afin que le gage du créancier conservât sa valeur.

En 1560, Collart Hannequart mambour des pauvres de Châtelet, commence des poursuites contre Michel de Haynault, pour non payement d'une rente de 5 muids et demie d'épeautre, de neuf witains le muid, due et hypothéquée sur le fief du Mont à Pondreloup, composé d'une maison, cense, chernages et appendices (4).

En 1574, nous voyons qu'honorable homme Johan de Henri est seigneur du fief Du Mont ; le 28 novembre de cette année, il requiert la Cour de Justice de Châtelet, d'admettre à serment,

---

(1) N° 43 des archives prédites.
(2) N° 246. id. id.
(3) N° 386 id. id.
(4) N° 406 id. id.

comme membres de sa Cour féodale : Materne Monoyer, Jean Hannequart junior, Mathy Bustin sous-bailli de Châtelet et mayeur.

A la requête du même seigneur, la Cour de Justice reçoit Martin Watelet, à serment de *Serganterie*, des biens du fief Du Mont.

Jean de Henri, seigneur du fief du Mont, était fils de Mathieu de Henry, souverain mayeur de la Cour de Justice de Châtelet et de Anne Van Veen, fille de Daniel, chevalier; et petit-fils de Jean de Henri, annobli en 1508; décédé à Châtelet 1516.

Jean était devenu seigneur du fief du Mont, du chef de sa première femme Jeanne de Honoré, dame de Jenhevaux, et fut souverain mayeur de la cour de justice de Châtelet. Il mourut en 1602.

Sa fille Jeanne, qui lui succéda dans la propriété de Jennevaux et du fief du Mont, épousa 1° Jacques de Jamblinne dit Doyon, 2° Jacques de Forvie, 3° Antoine de Gevard.

Jeanne de Henry, propriétaire du fief du Mont, en épousant Jacques de Jamblinne, transporta dans cette noble maison le fief dont nous nous occupons.

En 1591, Jean de Henry, seigneur de Jennevaux et du fief du Mont, se refuse à payer sa cotisation dans une taille levée à Pont-de-Loup, parce que les biens qu'il possédait au dit lieu étaient seigneurie hautaine, moyenne et basse, relevant en fief du Prévôt de Liège (1).

Jean de Henri fit son testament le 20 novembre 1598, au fief du Mont, par conséquent dans la maison dont nous avons fouillé les restes, et ce par devant le notaire P. Martha. Celui-ci dit que c'est le testament « d'honneste et discrette personne, Jean

---

(1) N° 635 des archives de la ville de Châtelet.

de Henri, seigneur de Jennevaux, lequel étoit en ses sens, entendement et mémoire, non débilité de maladie, accompagné de Marie de Saive, sa compaigne et seconde épouse » (1).

Jacques de Jamblinne, dit Doyon, marié en 1585, à Jehenne de Henry, dame de Gennevaux ou Jennevaux et du fief du Mont, était le 6me fils de Thierry de Jamblinne.

Il fut tué au siège de Hulst (Hollande) en 1596. Il eut de sa femme entre autres Maximilien, seigneur de Jennevaux et du fief du Mont.

Le 9 mai 1602, noble homme Jean de Wasservas, chevalier, seigneur de Marche-Brelette et noble homme Jacques de Forvie, comparurent devant les cours de Châtelet, du fief du Mont et de Bouffioulx, pour procéder au partage du patrimoine de leurs femmes, au gré de noble homme Jean de Henry, seigneur de Jennevaux, souverain mayeur de Châtelet, qui retient ses droits d'usufruits.

La veuve de feu le seigneur Jacques de Jamblinne, dit Doyen, et femme de Jacques de Fovrie, Jehenne de Henry, reçoit hors part le fief du Mont, comme étant l'aînée.

Maximilien de Jamblinne, seigneur de Jennevaux du fief du Mont trépassa vers 1623; il épousa le 24 novembre 1608, Anne de Severy, morte en 1652, fille d'Everard, capitaine commandant du château de Namur. Ils acquirent du Roi, en engagère, la seigneurie de Saint-Germain. Maximilien et Anne eurent plusieurs enfants, entre autres, Adrien seigneur de Saint-Germain et du fief du Mont, qui épousa Marie Philippine de Henry, dame de Fosteau.

Marie Philippine de Henry, dame de Leers-Fosteau, était fille de Philippe de Henry et de Philippine de Marotte. (Fille de Nicolas.)

---

(1) N° 712 bis des archives de Châtelet.

Le 20 août 1657, Adrien de Jamblinne, seigneur de Fosteau, expose la propriété du fief du Mont en détail. La pièce principale en vente, contenant 10 bonniers et 52 verges, est achetée par Henri Santerre, bourgeois de Châtelet. La maison dont nous avons retrouvé les restes s'y trouvait. Simon Lejeune, François Speileux, Barthélemi Lambillotte et Pierre Laventurier, bailli de Châtelet, achètent diverses parcelles, dont plusieurs étaient situées sur Pironchamp.

Selon certaines pièces des archives de Châtelet, il paraît que les reliefs du fief du Mont, ne se faisaient pas d'une manière régulière, parce que la cour spéciale qui devait les recevoir, n'avait pas le nombre de membres nécessaires pour pouvoir faire œuvre de loi, aussi Adrien attendit-il jusqu'en 1659 pour en faire le relief; son beau-frère, Pierre de Cort, dit Curtius, seigneur du Grand et Petit Aaz, époux de Jeanne Marie de Henry, dame de Loverval, en fit le relief en son nom. C'est pourquoi on avait oublié, chose étrange, que les biens qu'on avait mis en vente étaient de nature féodale.

Les acquéreurs de Pironchamps achetèrent leurs terrains croyant qu'ils étaient des biens censeaux, des biens payant le droit seigneurial, comme les biens des roturiers. Plus tard on leur fit observer que les biens qu'ils avaient acquis étaient de nature féodale et ils en firent le relief. C'est-à-dire qu'ils remplirent les formalités nécessaires pour se faire reconnaître propriétaire de biens nobles.

En 1665 on trouve une Cour du fief du Mont, à Châtelet, dont Jean Stordeur était bailli. La Cour avait été constituée par Adrien de Jamblinne, qui avait vendu les propriétés, mais qui avait retenu le titre de seigneur du fief du Mont.

Pierre Laventurier, acquéreur d'une partie du fief du Mont, eut pour héritier Jean Pierre Laventurier, bailli de Châtelet. Le fils du bailli, Guillaume, quitte Châtelet, pour aller habiter

Liège. Un jour, en 1704, ce Guillaume Laventurier refusa de payer ses tailles, avec les habitants de Pont-de-loup, prétendant que son bien n'était pas censal, mais de nature féodale, puisqu'il avait fait partie du fief du Mont. La communauté exigea le paiement des tailles, se fondant sur l'usage et sur ce que en 1657 le seigneur Adrien de Jamblinne, n'avait pas seulement vendu les 35 bonniers du fief du Mont, mais bien 50 bonniers avec des terres censales.

Les registres du fief du Mont avaient été brûlés depuis longtemps. Pendant les guerres de religion sans doute. C'est alors que disparurent la plupart de nos archives communales.

En 1670, le 2 juin, par devant la Cour féodale du Mont, jugeant à Liège, Adrien de Jamblinne, pour son fils aîné Laurent Maximilien, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, procède au retrait linagier d'une maison et dépendances, avec la place qu'on dit le Bosquet et la closière, par dessus, joignant de bise et de levant à Mademoiselle Stainier et du couchant à la franche pâture, obtenue en 1657 par Laurent Santerre (1).

Santerre avait vendu son bien féodal à Hubertine Charles de l'ancienne famille Caroli, veuve de Grégoire Stainier, bailli de Farciennes et souverain bailli de Châtelet de 1648 à 1651. Leur fille Marie Hubertine, née en 1642, épousa son cousin Pierre Ignace Stainier, licencié en droit, c'est contre celui-ci qu'une action en retrait linagier est introduite.

Nous voyons, cependant, que la famille Stainier continua à jouir de la maison du fief du Mont. Il est probable que le sire de Jamblinne se contenta de la seigneurie du fief. La maison de cette noble famille était située à Châtelet sous l'église. La maison de la famille Demaret a été bâtie sur son emplacement.

---

(1) N° 2354 des archives de Châtelet.

Après la mort de Pierre Ignace Stainier, son fils Nicolas Ernest, hérita de la maison dont nous avons retrouvé les ruines. Nicolas Ernest naquit à Pont-de-loup le 28 mars 1679 et y mourut le 4 octobre 1732. Il épousa Claudine du Mont le 14 février 1713. Elle mourut à Dampremy le 18 juillet en 1764. Cette dame était fille de Charles du Mont, mayeur et bailli de Châtelet et de Marie Philippine Lejeune.

Un mariage amena ainsi une du Mont dans la maison du fief du Mont.

Des six enfants de Nicolas Ernest Stainier, une seule, Anne Lambertine mariée à Thomas Dumont eut des enfants. Et la partie principale du fief du Mont, dont nous essayons d'écrire l'histoire redevint, comme dans l'origine, la propriété d'une famille Dumont.

Après la mort de ses parents, Guillaume Dumont, garde de corps de Louis XVI, né à Marchienne-au-Pont en 1751, devint propriétaire de la propriété qui nous occupe ; il mourut en 1814 et épousa N. Fierret de Sombreffe, née le 20 avril 1754 et décédée à Dampremy en 1826.

Ce sont leurs héritiers qui sont encore propriétaires de la parcelle sur laquelle s'élevait l'habitation du fief du Mont.

Un de leurs enfants M. Xavier Dumont est encore en vie.

Telle fut l'Odyssée du fief du Mont, qui remontait probablement à l'origine de la féodalité et qui disparut, comme toutes les institutions du moyen-âge de ce genre, enlevée par l'ouragan qu'on appelle la Révolution française. Les propriétaires des biens qui les composaient n'ont plus à discuter s'ils doivent payer les droits féodaux, ou les tailles comme les biens censaux. Ces impositions se sont uniformisées et portent le nom de contributions. L'antique demeure qui était le chef du fief a disparu depuis longtemps et la parcelle sur laquelle elle s'élevait est vulgairement cadastrée à Pont-de-loup, Son B, no 142.

MÉMOIRES ET RAPPORTS ARCHÉOLOGIQUES, HISTORIQUES ET PALÉONTOLOGIQUES.

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

OU

L'ARCHÉO-GÉOLOGIE

—

Il est une science nouvelle qui présente un vaste champ d'études et de recherches, c'est l'anthropologie.

L'anthropologie est l'histoire naturelle de l'homme.

Elle comprend différentes branches d'une grande importance, qui s'entr'aident pour arriver autant que possible à la solution du grand problème de son origine. Ces branches sont :

1° L'anatomie et la physiologie, ou l'étude des organes et de leurs fonctions.

2° L'ethnographie ou l'ethnologie, ou l'étude des races humaines, de leurs caractères morphologiques, intellectuels et moraux.

3° La linguistique, ou la science du langage.

4° La démographie, ou l'étude de la société, au point de vue de la statistique des naissances, des décès, des mariages, etc.

5° L'archéologie préhistorique ou archéo-géologie : l'étude des œuvres de l'homme avant l'histoire.

C'est de cette partie, qui nous concerne plus spécialement, que nous allons nous occuper en ce moment.

Les géologues ont divisé les terrains qui forment le globe en quatre grandes sections, d'après l'ordre chronologique de leur créaton.

Ce sont les terrains primaires, secondaires, tertiaires et quaternaires.

Ils les ont ensuite subdivisés en nombreux systèmes, et ceux-ci en étages.

Chacune de ces subdivisions comprend une faune particulière, dont l'organisation est de plus en plus complète, à mesure qu'on avance vers la superficie du globe, ou qu'on s'éloigne de l'époque de la création.

Il y a un développement progressif remarquable, c'est ce qui a donné naissance au darwinisme, qui tend à établir l'évolution graduelle d'une espèce à l'autre.

Depuis l'eozone canadense (l'aurore de la vie) jusqu'à l'apparition de l'homme, l'espèce animale a subi bien des transformations.

Quand eut lieu cette apparition ?

Voilà la grande question qui fait l'objet de la science nouvelle qu'on a nommée *archéogéologie* ou archéologie préhistorique, parce qu'on ne rencontre aucune trace dans l'histoire des objets dont elle s'occupe.

On connaissait, il est vrai, du temps des Grecs et des Romains, les haches polies et les bouts de flèches festonnés et à ailerons ; mais on les croyait tombés du ciel ; on les appelait pierres de tonnerre ou pointes de fées et on leur attribuait des vertus magiques pour la guérison des maladies et elles servaient de talismans. On les enchâssait même dans de riches colliers, au milieu de pierres précieuses ; on peut lire, à ce sujet, l'intéressant ouvrage de M. Cartailhac. Ce n'est qu'au XVIe siècle que Mercati, médecin du pape Clément VIII, a osé affirmer que ces haches et ces pointes étaient les armes d'un peuple primitif qui ne connaissait pas les métaux. D'autres suivirent son exemple, des découvertes importantes se firent, mais

restèrent, pour ainsi dire, inédites, parce que, en Angleterre et en France, deux grandes autorités, BUKLAND et CUVIER, avaient dit : « il n'y a pas d'homme fossile. »

Les savants se taisaient et les fouilleurs, dont la foi s'ébranlait à la *voix du maître*, cachaient dans leurs armoires les précieuses reliques qu'ils avaient recueillies avec tant de peines. La Belgique a le droit de revendiquer, en grande partie, l'honneur de la découverte de l'homme quaternaire.

En 1829, le Dr SCHMERLING, savant professeur à Liège, fouilla, au péril de sa vie, plus de 40 grottes aux environs de cette ville : il se laissait descendre, au moyen d'une corde, au niveau de certaines grottes inaccessibles, et, s'accrochant aux broussailles, il parvenait à y pénétrer. On lit dans un chapitre de son ouvrage intitulé : *Des débris travaillés par la main de l'homme :*

« Si même nous n'avions pas trouvé d'ossements humains, dans des conditions tout à fait favorables pour les considérer comme appartenant à l'époque antédiluvienne, les preuves nous auraient été fournies par les os taillés et les silex façonnés. »

Cela me paraît très explicite, mais il sait que le fait est grave de tenir un tel langage ; il se trouve dans le cas de l'abbé BOURGEOIS annonçant la découverte de l'homme tertiaire.

« Pénétré comme je le suis, dit-il, de l'importance des faits que je soumets au jugement sévère des hommes les plus éclairés de cette branche de la géologie, je me résigne d'avance à leur critique. »

« Il fut, en effet, condamné par les rois fainéants de la science », dit le Dr HAMY.

Presqu'en même temps, BOUCHER DE PERTHES faisait

ses premières découvertes et n'était pas mieux reçu des savants académiciens de France. Il dut lutter pendant vingt-cinq ans avant de voir ses idées adoptées ; il a fallu que des savants anglais et américains vinssent constater, à la honte des Français, ce fait d'une importance immense : *l'homme quaternaire existe.*

Les découvertes alors se succèdent. Edouard Lartet, en France, Edouard Dupont, en Belgique, fouillent des grottes et en retirent d'innombrables matériaux qui viennent corroborer les idées de Boucher de Perthes, qui n'avait fait que jeter les bases de la science. Ceux-là l'organisent

Différentes classifications ont été proposées. Nous nous arrêterons surtout à celle de de Mortillet qui est la plus généralement admise.

Dans son nouvel ouvrage, M. de Mortillet a créé une nouvelle époque qu'il a appelée eolithique, pierre éclatée, homme tertiaire. Cette nouvelle période est loin d'être généralement adoptée, beaucoup de savants se sont néanmoins ralliés à cette opinion d'une manière formelle entr'autres MM. de Quatrefages, Cartelhac, Worsae, de Vibry ; d'autres en admettent la possibilité, mais demandent des faits plus convaincants que ceux apportés jusqu'à ce jour, rien, en effet, ne s'oppose à l'existence de l'homme à cette époque ; le climat au contraire était bien plus favorable qu'au commencement et même pendant toute la durée de l'époque quaternaire.

C'était alors le climat de l'Italie et de l'Espagne, une faune magnifique tant au point de vue végétal qu'animal ; c'était l'époque du grand développement des quadrupèdes et des mammifères. Il semblerait même étrange que l'homme n'y existat pas.

Evidemment l'homme a vécu avant la formation glacière, il a foulé les sables tertiaires nouvellement émergés et ses reliques, que l'on retrouve dans les alluvions de la Somme, de la Seine, de la Haine ont été entraînés avec les ossements des grands quadrupèdes, lors de la fonte de ces glaciers.

Quant de la division, admise encore par certains auteurs, en pierre taillée et en pierre polie, il faut critiquer ces expressions comme très impropres et pouvant amener la confusion, on ne saurait être trop précis dans les expressions scientifiques.

D'abord on trouve la pierre taillée à toutes les époques; pourquoi alors désigner par là l'époque quaternaire plus tôt que l'époque post quaternaire; on a appelé aussi celle-ci : *pierre polie*, tandis que les objets polis sont l'exception; d'ailleurs, on a trouvé des instruments polis à l'époque magdaléenne, M. de Mortillet en a présenté au Congrès de Blois; d'autres en ont aussi découvert. Ce fait a une grande importance, car il raccorde les périodes paléolithiques et néolithiques qu'on croyait séparées par un hiatus, objet de grandes discussions.

L'époque acheuléenne, que M. de Mortillet nomme maintenant chéléenne, parce que Chelles réunit des types plus purs non mélangés de moustérien; il fait remarquer que les instruments ont généralement une taille si parfaite, si régulière qu'il est difficile de croire et d'admettre que ce serait là les premiers objets façonnés par l'homme, c'est une grande présomption pour admettre l'homme tertiaire.

Après avoir décrit les époques moustériennes, solutréennes et magdaléennes, si bien représentées dans nos Grottes des environs de Dinant, il passe à l'époque néoli-

thique, que M. de Mortillet nomme Robenhausienne. Il croit aussi qu'il y a lieu de la diviser. Sa durée a été très longue et elle a présenté divers degrés de civilisation qu'on reconnaîtra positivement un jour.

Les silex que nous trouvons sur nos plateaux diffèrent, d'après les localités, de nature, d'aspect et de taille. Il a dû y avoir sans doute en Belgique, comme en France, des stations quaternaires en plein air. Les stations ont été plus tard habitées par des peuplades robenhausiennes. Les silex de ces époques bien différentes, se sont mélangés et parce que l'on trouve parmi eux des objets polis ou des pointes de flèches à ailerons, on les déclare néolithiques. C'est une erreur dont on doit se défier ; il faut par une étude attentive de la taille et de la nature du silex chercher à faire un triage. Quoiqu'on ait dit de la patine, je crois que c'est un moyen à prendre en considération pour déterminer leur ancienneté, tenant compte toutefois des terrains. C'est là, l'étude la plus intéressante à faire en Belgique : *chercher à reconnaître, par leurs caractères morphologiques, les objets des différentes époques préhistoriques, lorsque le gisement fait défaut ; comme cela existe sur nos plateaux.*

Je n'entrerai pas dans de grands détails sur l'époque Robenhausienne : *Véritable coup de théâtre que crée un monde nouveau !*

Après avoir montré l'invasion des peuplades nomades qui se succèdent pour finir par se fixer dans les lieux les plus favorables à leur existence, je terminerai par les considérations suivantes :

Nous avons vu que cette science a rencontré dès ses débuts beaucoup d'incrédules et des détracteurs, même parmi les savants. Eh bien, après vingt-cinq ans d'exis-

tence bien établies croirait-on qu'on en rencontre encore parmi les gens instruits. Chaque jour on entend des railleries à l'adresse des archéologues, mais surtout des préhistoriques, nous y sommes sans doute peu sensibles, mais nous regrettons vivement l'insouciance de ceux qui dirigent l'enseignement supérieur de laisser former des jurisconsultes, des ingénieurs, des médecins, des prêtres, ignorant complètement ce qu'un élève d'école primaire devrait connaître. C'est ainsi qu'on est ridiculisé par ces prétendus savants qui croyent faire de l'esprit en lançant une boutade. Un personnage, visitant notre musée disait à notre Président qui lui montrait des silex taillés : mes chevaux en fabriquent tous les jours de pareils sur le macadam, il répéta la même chose, en visitant l'exposition archéologique d'Enghien. C'est très consolant pour les travailleurs d'être apprécié de la sorte par ceux qui devraient les encourager par des félicitations au lieu d'épigrammes.

Cependant y a-t-il une science plus intéressante, plus digne et plus noble que celle qui a pour but de rechercher l'origine de l'homme, son évolution intellectuelle à travers les siècles et les différentes étapes qu'elle a dû traverser pour arriver à la civilisation actuelle.

Eh bien, c'est la grande généalogie humaine que nous recherchons; c'est l'histoire des races qui se sont succédé depuis les temps les plus éloignés, que nous voulons établir, non pas sur les simples et fallacieuses données de la tradition, que les historiens modernes ont répétées d'après les anciens, mais sur des faits matériels, sur les vestiges qu'elles ont laissés derrière elles et que nous rassemblons dans nos musées comme preuves authentiques de ce que nous avançons. La géologie et la paléon-

tologie aidant, nous avons déjà découvert un nouveau monde. On est sur la voie d'en découvrir un plus ancien; quant à moi, j'ai la conviction qu'avant la fin du XIXe siècle, l'homme tertiaire apparaîtra avec autant de certitude que vient d'apparaître l'homme quaternaire.

Dr N. Cloquet.

CAVERNE

AVEC

OSSEMENTS QUATERNAIRES & TRACES DE L'HOMME

PALÉOLITHIQUE

A MONTIGNY-LE-TILLEUL

PAR

L. BAYET

—

Dans le courant des mois d'avril et de mai 1889, la Société archéologique de Charleroi a fait explorer une caverne située sur la rive droite de la Sambre, au lieu dit *Rotches de d'Gennly*, sur le territoire de Montigny-le-Tilleul (1).

En aval de Landelies, de remarquables escarpements dominent les grandes sinuosités du cours de la Sambre. Le paysage n'y est pas sans grandeur et les sites pittoresques de ces lieux sont bien connus des promeneurs des environs de Charleroi.

Toutefois, aujourd'hui, l'industrie « cette exploitation à outrance de la nature par l'homme », comme le dit l'aimable chroniqueur JEAN D'ARDENNE, tend à changer profondément la physionomie de cette région et son charme tranquille est troublé par l'éclat des mines tirées dans les

(1) C'est M. Goblet, éclusier receveur à la Jambe-de-Bois qui, avec une initiative digne d'éloges, a attiré l'attention de la Société sur cette caverne à ossements.

carrières qui y sont actuellement ouvertes, fort activement exploitées et font disparaître petit à petit les rochers au travers desquels la rivière a creusé son lit.

Il existe d'assez nombreuses cavernes dans cette partie de la vallée de la Sambre, où un immense accident stratigraphique y a anormalement renversé sur le terrain houiller la masse calcaire, connue des géologues sous le nom de lambeau de Montigny-le-Tilleul, en disloquant et fracturant en tous sens ses strates. Ces cassures, qu'avec M. *Daubrée* nous nommerons des *lithoclases*, ultérieurement agrandies et façonnées par des phénomènes locaux, ont donné naissance aux cavernes de la région, dont les particularités de structure sont dues, comme on le sait, à l'action érosive des eaux souterraines, aux éboulements, etc. On connaît, dans les environs de Landelies : la *Grotte de l'Ermite*, le *Trou Marie Louise*, le *Trou deux traus*, *le Trou de la vache*. Nous ne pensons pas que ces cavernes aient été explorées méthodiquement (1), sauf toutefois la *Grotte de la vache*, fouillée en 1874 par M. Delvaux, qui n'y a trouvé qu'un fragment de silex (2).

La caverne dont nous voulons parler s'ouvrait dans la carrière des *Pestches*, vis-à-vis de l'écluse de la *Jambe-de-bois*.

Les travaux ont coupé à pic les assises stratifiées de l'étage Viséen du calcaire carbonifère, qui y sont exploitées

---

(1) Nous avons entendu dire cependant, que des collectionneurs avaient retiré des ossements de quelques-unes de ces cavités, sans que nous ayons pu savoir ce qu'ils étaient devenus.

(2) *Bulletin de la Soc. anthrop. de Bruxelles*, T^e VI, page 78.

(3) M. Em. Decrolière, propriétaire de cette carrière, a autorisé et facilité les fouilles avec la plus grande bienveillance.

et l'entrée de l'excavation se trouve à 30 m. environ au-dessus du niveau de la Sambre, à 15 m. par conséquent sous le plateau.

La Sambre décrit en cet endroit un immense circuit et autrefois ses eaux baignaient le pied des rochers formant là une côte abrupte et boisée (1). Actuellement la topographie des lieux est changée : les travaux d'exploitation de la carrière, ouverte depuis une trentaine d'années, ont enlevé la roche, la terrasse et la partie antérieure de la caverne ont ainsi disparu et le flanc de la montagne se trouve reporté à 60^{m} de la rivière (2).

La partie restante du souterrain, que nous avons explorée formait une vaste salle ayant 13^{m}50 de longueur, de hauteur et de largeur fort variable. Elle va bientôt aussi être atteinte par l'exploitation. (V. page 178, fig. 1.)

Le sol en est plat, vers le fond il se relève fortement ; il y a là un cône d'éjection amené de la surface par une cheminée, ou couloir vertical, qui s'élève vers le plateau.

Deux étroits et tortueux couloirs, remplis des mêmes dépôts que la salle principale, la mettaient aussi en communication avec l'extérieur.

Des suintements d'eau, chargée de calcaire, ont donné naissance localement à des stalactites et à des stalagmites.

---

(1) En vertu de la *loi des méandres,* nous pouvons conclure que la côte disparue devait être abrupte. Cette loi est générale et peut ainsi se formuler : lorsque le lit d'un cours d'eau est disposé en courbe, le courant se porte sur la rive concave et tend à la corroder; les matériaux détachés de cette rive, ou charriés par le courant, se déposent sur la rive convexe, ou un peu en aval, en y formant une alluvion. D'après cela, la rive concave corrodée est en pente rapide, la rive convexe est au contraire en pente douce.

(2) M. Goblet nous a dit avoir trouvé des pièces de monnaie dans cette partie détruite du souterrain, sans pouvoir en préciser l'âge. Cette grotte a donc dû servir de refuge à une époque moderne. Nous n'avons pu recueillir dans le pays aucune tradition locale qui se rattacherait à cette caverne.

Plan de la caverne de d'Gennly, à Montigny-le-Tilleul.

FIG. I.

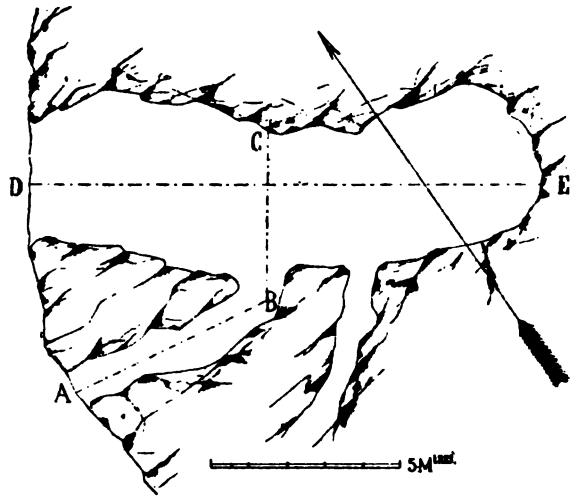

Coupe géologique longitudinale des dépôts stratifiés qui remplissaient la caverne.

FIG. II.

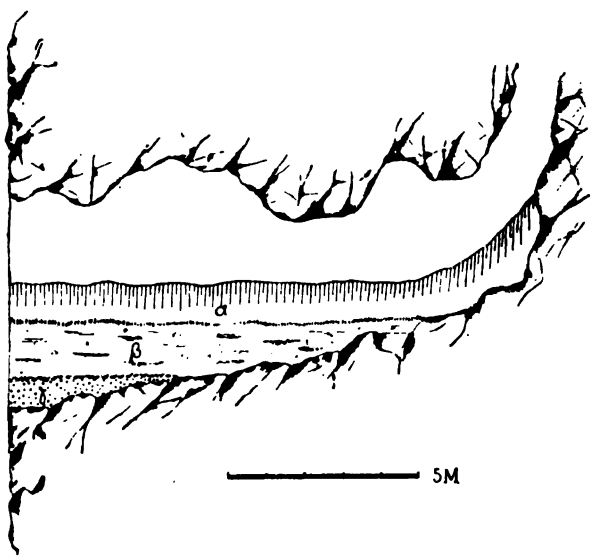

Les parois, non protégées par cet enduit calcaire, se montrent corrodées, friables et recouvertes d'une couche de poussière résultant de l'altération de la roche par les cryptogames et les influences atmosphériques; les parties phtanitiques que les couches de cet étage contiennent, sont restées inaltérées et forment de curieuses concrétions dendritiformes faisant saillies. (V. page 178, fig. II.)

La couche supérieure α est formée d'un limon argilo-sableux, assez meuble, moucheté de blanc, principalement vers le bas, où il est plus calcareux et où les points blancs sont plus abondants. Il renferme quelques rares cailloux de calcaire. Ce dépôt est en grande partie d'origine détritique, c'est le résidu de l'altération des parois de la caverne. Vers le fond, il devient argileux, rougeâtre et il se mélange à un limon d'intrusion très fin, amené de la surface par le conduit vertical dont nous avons parlé.

Les renards, les blaireaux, les lapins, animaux essentiellement fouisseurs, avaient fortement remaniés cette couche en laissant dans les terriers et les garennes leurs squelettes et des ossements de bœuf, de chèvre, de mouton et de lièvre, restes de leurs repas.

On rencontrait aussi sur le sol des débris d'os de petits rongeurs et d'oiseaux apportés par des faucons pélerins ou des rapaces nocturnes.

La couche β se compose d'un limon grossier, brun jaunâtre, argileux empâtant de nombreux cailloux et des blocs parfois volumineux provenant manifestement des parois et de la voûte de la caverne. Ces fragments sont subanguleux, fortement altérés et recouverts d'un enduit noirâtre. Nous avons trouvé, disséminés dans la masse, quelques cailloux roulés de grès et de psammites dévoniens.

Cette assise est strictement séparée de la précédente

par une nappe de stalagmite de 0^m10 à 0^m20 d'épaisseur, laquelle, fait important à constater, exclut toute idée de mélange accidentel du contenu de cette assise et des dépôts postérieurs. A sa partie inférieure, elle devient graveleuse et passe à un sable sec, roux et jaune γ, le plus ancien dépôt de la grotte.

C'est à ce niveau γ que nous avons recueilli des silex taillés et des ossements repartis dans toute la masse, gisant entremêlés, sans ordre, sans stratification, sans connexion anatomique, au milieu des blocs de calcaire.

Les ossements se rapportent aux espèces suivantes (1):

Hyæna spelœa . .	Mâchoires, dents, tibia, côte.
Canis lupus . . .	Mâchoire.
Ursus spelœus . .	Mâchoires, dents, humérus, radius.
Rhinocéros tichorhinus	Dents, humérus, tibia, côte.
Elephas primigenus	Dent.
Bos primigenus . .	Mâchoire, dents, radius.
Cervus (*sp.*) . . .	Humerus, omoplate
Equus caballus . .	Mâchoire, dents.
Homo	Fémur gauche et métatarses gauches.

Beaucoup de ces os sont brisés, probablement par la chûte des blocs et des cailloux au milieu desquels on les retrouve. Sur d'autres, on voit des empreintes larges, nombreuses, distribuées irrégulièrement, produites par les formidables mâchoires d'un carnassier de forte taille. L'épiphyse des os des membres a disparu et la diaphyse est rongée.

---

(1) Avec sa complaisance habituelle, M. L. De Pauw, l'éminent conservateur des collections de l'Université de Bruxelles, a bien voulu faire la détermination de ces ossements.

Or, ces caractères sont précis. Nous sommes ici, il n'y pas à en douter, en présence d'un repaire de fauves, et cette caverne longue et obscure a été fréquentée à l'époque quaternaire par l'ours et l'hyène qui y ont laissé leurs squelettes et les débris de leurs proies.

La cohabitation de l'ours et de l'hyène peut paraître étrange, elle a cependant été signalée dans diverses cavernes de la vallée de la Meuse, et M. Dupont cherche à expliquer la présence simultanée de ces deux animaux dans l'une des cavernes de Goyet, en faisant remarquer que l'hyène, carnassier aux habitudes nocturnes, ne quitte son repaire pendant le jour que lorsqu'on l'y force. « L'ours, au contraire, dit-il, rôde constamment autour de sa demeure et se promène la nuit comme le jour, effrayant le gibier et rendant la chasse plus difficile aux autres carnassiers. On comprend, dans ces conditions, que l'ours ait pu prendre possession des repaires habités par l'hyène » (1).

Ces ossements appartiennent à des espèces caractérisant la partie inférieure de la faune quaternaire de notre pays, ils précisent l'âge des débris humains et des silex taillés renfermés dans le même dépôt et dont nous allons dire un mot.

Le fémur et les trois métatarses gauches humains ont appartenu probablement à un même individu.

L'incurvation postéro-antérieur du fémur est remarquable (2), sa courbure de torsion peu marquée. Les

(1) Dupont. *L'homme pendant les âges de la pierre*, p. 112.

(2) L'incurvation à convexité antérieure de la diaphyse du fémur est un caractère essentiellement simien. Ce caractère ne se retrouve que chez les Négritos des Philippines et tout à fait exceptionnellement chez les Européens.

Virchoov in Fraipont et Lohest. *La race humaine de Néanderthal ou de Canstadt en Belgique*, p. 66.

épiphyses sont absentes : l'extrémité proximale est brisée à la naissance du deuxième trochanter, l'extrémité distale un peu au-dessus des condyles. Sa longueur diaphysaire est de $0^{m}31$, ce qui donnerait une longueur totale approximative de $0^{m}41$. La ligne âpre qui sert d'insertion aux nombreux muscles de la cuisse est rugueuse et fortement accusée, aussi la section médiane de la diaphyse est subtriangulaire. Elle est traversée par le trou mourricier un peu au dessous de la bifurcation supérieure des lèvres de la ligne âpre. Des rugosités formant éminence, situées sous le deuxième trochanter, paraissent être un rudiment du troisième trochanter. La gouttière hypotrochantérienne (1) est exceptionnellement accusée, son fond et ses lèvres sont couvertes de rugosités dont l'une stalactiforme, est très saillante ; le bord externe de la diaphyse, transformé en une crête saillante, augmente considérablement en cet endroit le diamètre transversal au détriment du diamètre antéro-postérieur.

Coupe mediane de la diaphyse du fémur. *Coupe à la hauteur de la gouttière typotrochantérienne.*

Fig. III. Grand. nat.

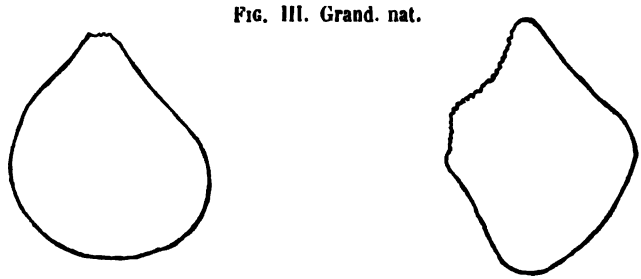

(1) M. Houzé appelle fosse hypotrochantérienne, une cavité creusée dans le sens de l'axe diaphysaire du fémur et située à la partie supérieure, postérieure et externe de la diaphyse, servant à l'insertion du muscle grand fessier.

Houzé. *Sur la présence du troisième trochanter chez l'homme. Bulletin de la soc. d'anthr. de Bruxelles.* T. II, p. 21.

Ces particularités sont remarquables et appellent l'attention par leurs conséquences.

M. Houzé, en effet, dans un savant travail d'anthropologie et d'anatomie comparée (1), a reconnu que la fosse hypotrochantérienne nettement marquée, caractérise tous les fémurs de l'âge du renne en Belgique, alors que sa présence est moindre à l'âge de la pierre polie et devient positivement rare à l'époque moderne où elle ne se présente plus que par atavisme, à titre individuel et rarement sur les deux fémurs à la fois. En revanche, le troisième trochanter, rare à l'âge du renne, est plus commun à l'âge de la pierre polie et chez les Européens actuels.

D'autre part, l'on ne peut méconnaître que la forte incurvation de ce fémur, sa longueur, tout aussi bien que l'existence de la gouttière hypotrochantérienne, ne soient des caractères significatifs, permettant de rapprocher cet os de celui du squelette exhumé par MM. De Puydt et Lohest de la grotte de Spy. Or, ces restes humains magistralement étudiés par M. Fraipont (2), ont été rapportés par ce savant à la race néanderthaloïde, la plus ancienne connue par son squelette et la première qui ait occupé les grottes en Belgique à l'époque moustérienne.

Par cette assimilation donc, l'homme de Montigny-le-Tilleul appartient au même type ethnique que celui de Spy, de la Naulette, de Néanderthal et de Canstadt.

Cette conclusion trouve sa confirmation et sa preuve dans les silex recueillis dans ce même niveau β et dont quelques-uns portent à coup sûr, l'action d'une main guidée par une volonté intelligente. Deux d'entre eux

---

(1) Houzé. Loc. cit., p. 21.

(2) Fraipont et Lohest Loc. cit., p. 65.

surtout, indiquent leur âge, sans que le cas puisse être douteux et doivent être rangés dans le type des lames dites racloirs moustériens. On s'en fera une idée par les figures suivantes.

Fig. IV. Grand. nat.

Fig. V. Grand. nat.

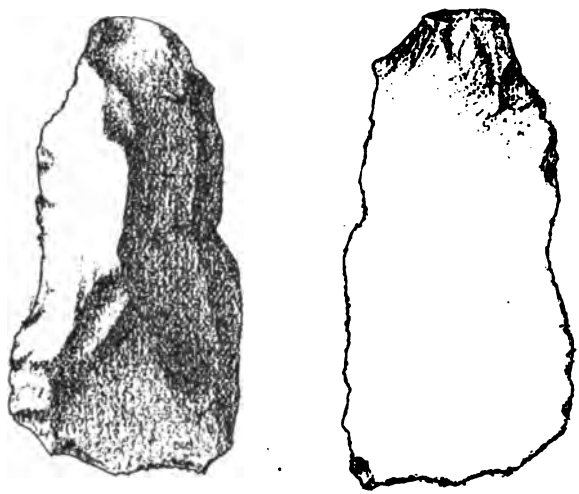

Maintenant si nous nous appliquons à deviner la signification de la présence de ces traces de l'homme dans cet

ossuaire, repaire de l'ours et de l'hyène, au milieu des débris des repas de ces animaux, tout en tenant compte de la difficulté que parfois l'on rencontre pour expliquer le mode d'introduction de certains objets dans les cavernes, nous pouvons néanmoins admettre que l'hyène, ce carnassier vivant surtout de chair morte, a pu apporter dans le fond de son antre une partie de cadavre humain pour l'y dévorer. Cette solution est vraisemblable, M. Dupont l'adopte en interprêtant la même étonnante association qu'il a rencontrée dans la troisième caverne de Goyet, ce qui amène le perspicace explorateur à faire cette réflexion : « Si l'homme a mangé de l'hyène, ce carnassier à son tour a mangé de l'homme » (1).

Toutefois cette explication ne nous apprend rien, quant à la présence des silex taillés dans ce même milieu inhabitable et pour trouver la raison de ce fait, il est nécessaire de hasarder de nouvelles conjectures. M. Dupont, dont l'autorité est incontestable en la matière, suppose, en parlant des procédés de chasse des troglodytes quaternaires, que ceux-ci pénétraient dans les repaires des fauves, après le départ des parents pour y enlever les jeunes par la ruse (2). N'est-ce pas dans l'une de ces dangereuses expéditions que le chasseur a laissé les silex dont il s'était muni pour se défendre et pour battre le morceau de pyrite qui lui donnait la lumière indispensable pour le guider dans ce long et obscur souterrain ? Les racloirs sont des instruments dont on comprend difficilement toute l'utilité et ils ont pu servir tout aussi bien à battre le briquet qu'à préparer des peaux, destination qu'on leur donne le plus communément.

---

(1) Dupont. Loc cit., p. 109.
(2) Dupont. Loc. cit., p. 79

En résumé, il nous paraît résulter de l'examen des faits recueillis et que nous venons d'exposer, qu'une race d'homme appartenant au type autochtone de Spy et de Néanderthal a vécu dans les environs de Charleroi, lors de la première occupation des grottes en Belgique, c'est-à-dire à l'époque moustérienne.

INVENTAIRE DES SILEX

1. Lame, type racloir moustérien. Une des faces offre la cassure franche avec plan de frappe, bulbe de percussion et éraillures; l'autre présente des arêtes de taille. Une partie des bords montre des retouches et des traces d'usage. (Fig. IV.)

2. Petite lame, type racloir moustérien avec plan de frappe et bulbe de percussion. L'un des bords montre de nombreuses retouches. (Fig. V.)

3. Lame type, racloir moustérien avec crénelures.

4. Fragment de lame type, racloir moustérien avec plan de frappe et bulbe de percussion.

5. Eclat avec plan de frappe et bulbe de percussion, arêtes avec crénelures.

6. Grand éclat ayant pu être un racloir moustérien. La surface de ce silex paraît vitrifiée. M. De Pauw, à qui il a été soumis, pense qu'il a dû subir l'action du feu.

7. Fragment à section subtriangulaire, sans forme classique, dont une arête porte des traces d'usage.

8. Fragment informe, pugilaire, sans trace de travail intentionnel. Il s'adapte bien à la main et il a pu servir d'assommoir ou d'instrument contondant.

9. Gros éclat subpugilaire sans forme classique.

L'ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

AU POINT DE VUE DE

LA DIVISION GÉOGRAPHIQUE DANS L'ANTIQUITÉ

ET SURTOUT AU IXe SIÈCLE

ÉPOQUE DES « PAGI »

PRÉLIMINAIRES

Il y a de longues années, un savant avait promis à notre Société un travail sur la géographie antique de l'arrondissement de Charleroi. Il devait parler d'abord de l'époque romaine et de l'époque franque surtout, car il voulait approfondir la question des petits peuples clients des Nerviens. Puis il voulait revenir à la délimitation des *pagi* et des divisions religieuses des anciens diocèses. Il arrangea d'abord la carte de *pagi*. C'est ce qui nous reste seulement du projet. Le texte fut toujours ajourné, puis définitivement abandonné.

Notre but aujourd'hui est d'utiliser cette carte. Nous y joindrons, dans la faible mesure de nos moyens, des notes et quelques commentaires que nous emprunterons à divers ouvrages dont les deux plus importants sont : *Les pagi de la Belgique*, par CHARLES PIOT, Bruxelles 1879, et le *Pagus hainoensis*, par CHARLES DUVIVIER, Mons 1864; deux ouvrages couronnés avec justice par des sociétés savantes.

Le dernier surtout nous servira et nous y puiserons abondamment.

Nous tâcherons d'être bref, nous passant de considérations générales historiques et renvoyant, pour ce sujet, au texte de M. Piot et de M. Duvivier.

*
* *

Comme la Belgique ne conserva jamais longtemps la même circonscription territoriale, mais changea à tout moment de frontières et passa de la possession d'un pays dans la possession d'un autre, ainsi, et plus encore, le territoire qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Charleroi fut toujours divisé entre diverses provinces ou divers peuples, au moins depuis le moyen-âge.

En d'autres termes, la constitution de notre arrondissement est moderne et en quelque sorte artificielle, dans ce sens que Charleroi n'existait pas et que c'est une ville toute récente, n'ayant exercé jamais aucune influence de concentration autour d'elle, contrairement à Namur qui avait créé le Namurois, Tournai, le Tournaisis, etc., etc. Charleroi s'est fait place et a amené une agglomération toute moderne au milieu et au dépens des territoires voisins. Cette région n'avait eu jusque là aucun droit à une délimitation propre.

*
* *

Si nous remontons au haut moyen-âge, notre arrondissement était nervien. Probablement encore quelques portions du territoire faisaient-elles parties de l'Eburonie, notre voisine à l'Est, nous en dirons un mot plus loin.

Seulement, une région constituait sans aucun doute, le

territoire des clients de ce peuple, qui étaient échelonnés en partie, croit-on aujourd'hui, le long de la Sambre.

Nous n'avons pas à traiter cette question *in extenso*; mais nous dirons en passant quelques mots sur l'emplacement de deux de ces peuplades : les *Grudii*, et les *Geidunii*.

L'on a trouvé avec raison un souvenir des *Grudii* ou *Grunii*, ou *Gordunii* dans le nom des communes de Gourdines dénommée anciennement Gurdinne (1). Ce peuple s'étendait sans doute à l'Ouest jusqu'au delà de la Sambre, au lieu dit *Grignard* sur la commune de Bienne-lez-Happart. En effet, là se trouve le Château Grignard qui défendait, sur la Sambre, un gué dont l'emplacement est encore aujourd'hui connu sous le nom de *Gué de Grignart*. C'était en même temps une formidable forteresse de défense pour les frontières de la peuplade. La société de Charleroi a fouillé soigneusement cet oppidum, qui porte tous les caractères de l'antiquité et qui a fourni des silex taillés mêlés avec les débris des âges postérieurs. Le nom de Grignart était anciennement *Gruyghnart* et *Gruduracus*, *Gruniacus* (2). Les souvenirs de ce nom se conservent depuis des siècles vers le Sud du Hainaut, jusqu'à Barbançon où l'on retrouve, dans l'ancien château, une Tour Grignard (3). A Boussu-lez-Walcourt, l'on retrouve les descendants d'une ancienne famille de ce nom, qui, du reste, est assez commun, même ailleurs (4).

---

(1) *Annales de la Société archéologique de Namur*. T. XIV p. 201.

(2) V. le Rapport sur la fouille faite à Grignart.

(3) V. les comptes de la seigneurie de Barbançon aux Archives de l'Etat, à Mons, année 1666 : « Etat de Jean Naveau verrier à Beaumont:

» En la tour Grignart, cinq verrières contenant ensemble 16 pieds ... »

(4) V. Goethals. *Miroir*, etc. T. I pp. 427, 777, 779 et 816. — Poplimont, *La Belgique héraldique*, T. III. p. 533.

Il semble que le territoire de ce peuple s'étendait assez loin vers le Sud. Au Nord il ne dépassait pas la Sambre, et ses frontières longeaient la rivière; à l'Est les *Grudiens* touchaient sans doute à leurs frères, les *Geiduniens*, car nous y avons fouillé l'oppidum de *Gougnies*, qui s'écrivit anciennement *Guniacus*, *Geineiœ*, etc., et qu'il semble légitime d'attribuer à cette nation.

Ce système, admis par plusieurs aujourd'hui, nous semble le plus rationnel. Quoiqu'il en soit et dans tous les cas, l'arrondissement de Charleroi était en pleine Nervie et entouré d'autres contrées nerviennes.

M. Cajot, étudiant la question de l'emplacement des Gorduniens, et plaçant ce peuple à Gourdinnes, leur attribua comme monnaie spéciale les pièces de cuivre ou de potin, au revers du cheval en course, et au revers du rameau de foudre (1). Cette attribution fut élargie depuis par les numismates et étendue à tous les clients des Nerviens et même à toute la Nervie.

Quoi qu'il en soit, notre terrain, indiqué ci-devant, a produit spécialement grand nombre de ces pièces. A Fraire, en 1872, 26 pièces de ce type en potin. Même commune, lieu dit *les Minières*, deux pièces semblables. Deux autres encore au hameau de *Féroul*. A Peissant, en 1867, et à Thy-le-Beauduin (2), plusieurs pièces en potin, au même type; à Courcelles, une idem; à Yves-Gomezée, une; à Courcelles, une; à Presles, une; à Aiseau, une; à Grignard, une; à Holchin, une; à Hantes-Wihéries, une; à Grandreng, une; à Fontaine-Valmont, une;

---

(1) *Annales de la Société archéologique de Namur*. T. XIII, p. 522 et T. IV. p. 195 et suiv.

(2) *Bulletin d'art et d'archéologie*, 1886, p. 239.

à Solre-sur-Sambre, une; à Saint-Remy-lez-Chimay, une en cuivre, etc., etc.

L'on a trouvé, paraît-il, à La Buissière bon nombre, une trentaine, prétend le trouveur, de ces pièces en mauvais potin, fondues en lingotière à plusieurs compartiments. Nous avons vu trois de ces pièces portant encore les bavures. Il paraît que l'on y a trouvé, en même temps, plusieurs pierres gauloises en or.

La Buissière est à une bonne lieue seulement de Grignart et l'on y connaît, au lieu dit *Les Minières*, d'anciennes exploitations de minerais de fer reliées avec les forges antiques de Grigniard par un *diverticulum* que l'on peut suivre encore le long de la crête des collines de la vallée de la Sambre, rive gauche.

Les pièces de ce type, surtout en potin, sont tout à fait spéciales à l'Entre-Sambre-et-Meuse et ne se rencontrent qu'exceptionnellement en dehors de ces limites.

Elles paraissent être contemporaines des premières invasions romaines (1).

*
* *

Pendant la domination romaine, nous ne savons rien de spécial sur nos environs. Les découvertes archéologiques nous prouvent que la population belgo-romaine y était dense, les établissements nombreux; mais, jusqu'ici, l'on n'a pas trouvé la preuve qu'une véritable ville ou cité ait existé dans notre circonscription. L'on ne connaît que Bavay qui en est voisine. Tous les établissements fouillés sont ruraux.

---

(1) *Mémoires pour le Congrès archéologique de Charleroi*, pp. 285-292.

L'on a cependant constaté aux *Castelains* sous Fontaine-Valmont, au *Perwez* sous Thuillies et aux *Bons-Villers* sous Liberchies, des substructions romaines immenses, non encore explorées aujourd'hui, et qui sont les restes d'établissements dont la nature et la signification archéologique restent encore à déterminer.

*
* *

Ne perdons pas de vue, du reste, que les prétendues villes des Gaules ne pouvaient guère être de véritables cités. La nature du pays lui-même, à cette époque, ne le comportait pas. C'était, avant tout, un pays agricole avec une population peu compacte. Ajoutons cependant un mot: si l'assertion de VITRUVE (1) que les maisons des Gaules sont construites d'argile et de pièces de bois, couvertes de bardeaux et de paille, s'applique à certaines constructions rustiques et isolées qui n'ont laissé aucune trace, cette assertion est contraire aux faits constatés dans nos fouilles pour les riches stations, non seulement des *Bons-Villers*, des *Castelains* et du *Peruwelz*, mais de beaucoup de villas moins vastes, mais luxueuses, comme à *Augelle* sous *Gerpinnes*, à *Morlanwelz*, etc., où l'on a trouvé des restes de colonnes et de pierres sculptées. Cette assertion peut tout au plus s'appliquer à certaines constructions de peu

---

(1) « Alii luteas glebas arefacientes struebant parietes, materia eos jugamentantes, vitandoque imbres et aestus tegebant arundinibus et fronde. Postea quoniam per hibernas tempestates tecta non poterant imbres sustinere, fastigia facientes luto inducto proclinatis tectis stillicidia deducebant. Ita autem ex iis, quae supra scriptae sunt originibus instituta esse, possumus sic animadvertere, quod ad hunc diem nationibus exteris ex his rebus aedificia constituuntur, ut in Gallia, Hispania, Lusitania, Aquitania scandulis robusteis, et stramentis. » VITRUVE. *De architectur.* II. 1.

d'importance, en torchis et en pisé dont nous retrouvons les fondations sans aucune trace de matériaux de toiture.

*
* *

La délimitation exacte de la *Seconde Belgique* et de la *Seconde Germanique* est aujourd'hui fort difficile à déterminer d'une façon précise. Ces divisions de la Gaule sont dérivées sans doute des territoires des anciens peuples autochtones. Cependant les limites de ces derniers, étaient-elles même fort incertaines et même fort variables en raison des mœurs de ces peuplades.

La Nervie fut englobée dans la *Gaule Belgique seconde* avec notre arrondissement. Mais il est probable que quelques-unes de nos localités de l'Est faisaient partie de l'Eburonie et ensuite de la *Gaule Germanique seconde*, division romaine où fut incorporée cette région.

L'on peut croire en effet que la frontière de l'Eburonie, ou plutôt de la *Seconde Germanie*, prenait un peu à l'Est de Fleurus et Châtelet, suivant dans cette partie une droite du Nord au Sud de façon que Wanfercée, Farciennes, Aiseau, Presles, Gougnies et quelques autres localités fussent, à cette époque, territoire de la *Seconde Germanique*.

*
* *

Bientôt vinrent se fixer au milieu des populations romaines des hordes de Francs, guerriers ou *lêtes* et alliés, dont nous trouvons un peu partout les cimetières. Ils s'avancèrent du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest et envahirent peu à peu toute la Gaule.

Ces peuples ne changèrent rien d'ailleurs aux divisions

du territoire. Leurs lois étaient toutes personnelles et n'avaient rien de territorial.

C'est lorsque l'église, ayant établi son autorité, eût besoin de distribuer ses pasteurs parmi les populations, que l'on sentit la nécessité d'arrêter une division en diocèses, en archidiaconés et en paroisses.

Les limites ecclésiastiques différèrent peu des *pagi*; cependant la frontière de l'archidiaconé de Hainaut était, en partant de la Sambre, jusqu'au Nord de l'arrondissement, plus à l'Ouest d'une lieue ou deux que celle du *Grand Pagi du Hainaut* tracée sur la carte jointe à ce travail.

LIMITES DES PAGI.

Au IXe siècle, la division territoriale était restée la même, depuis les Romains peut-être, en *pagi* petits et grands. Ce mot, d'abord indéterminé, comme notre mot *pays* ou *contrée* aujourd'hui, avait pris plus de précision et était devenu *province*.

Les renseignements conservés sur cette division géographique restèrent assez vagues et nos auteurs modernes eûrent beaucoup de difficultés pour la retrouver. Afin d'y arriver, ils dressèrent la liste des localités citées dans les chartes du temps accompagnées de la mention du *pagus* où elles se trouvaient; et, au moyen de ces noms, combinés avec les renseignements laissés sur les frontières ecclésiastiques, ils rétablirent les délimitations des pagi. Le résultat fut satisfaisant et l'on put reconstituer ainsi, d'une façon convenable, la géographie du pays. Une grande difficulté avait arrêté longtemps le travail des archivistes : beaucoup de localités étaient placées dans les chartes en même temps dans deux pagi. L'on finit par

se rendre compte que certains *pagi medii* ou *minores*, ou même *pagelli*, faisaient partie d'autres *pagi majores*. C'est ainsi que pour les *pagi Hainoensis* et *Lommensis* (dit parfois *Namurcensis*), le premier englobait les *pagi medii*, *Bavacensis* et *Famartensis* et le *Pagus minor* (ou *Pagellus*) *Templutensis*. Le second renfermait le *Pagus medius Sambrensis*, le *Pagus medius Darmiensis* (et *Darnuensis*, que les auteurs regardent comme le même).

Notre arrondissement était renfermé dans ces pagi; mais surtout dans les pagi Hainoensis, Darmiensis et Sambrensis, comme on peut le voir sur la carte laissée à notre disposition et qui du reste, il faut l'avouer, est assez imparfaite. On y remarquera que la plus grande partie, au Nord, du Pagus Darnuensis, la plus grande partie, à l'Est, du Pagus Lomensis et la plus grande partie, à l'Ouest, du Pagus Hainoensis sont d'ailleurs étrangères à l'arrondissement de Charleroi.

La partie Ouest de l'arrondissement, emprise sur le *Pagus Hanoensis*, est limitée à la frontière orientale des communes suivantes : Seneffe, Fayt-lez-Seneffe, Manage, Bellecourt, Trazegnies, Morlanwelz, Piéton, Forchies-la-Marche, Fontaine-l'Evêque, Leerne et Landelies; puis le long de la Sambre et du ruisseau d'Hantes jusqu'à la frontière française actuelle, et de là le long de la limite orientale de Grandrieu, Sivry, Montbliard, Mâcon, Salle, Monceau-Imbréchies, Villers-la-Tour, Momignies, Beauwelz et Seloigne; puis le long de l'Oise.

Au Nord-Est quelques communes : Feluy, Arqennes et Petit-Rœulx lez-Nivelles faisaient partie du *Pagus Bracbantensis*.

Le reste du département était au *Pagus magnus Lommensis*.

Toute la contrée située au Nord de la Sambre appartenait au *Pagus medius Darmiensis*.

Les terres placées au Sud de la Basse-Sambre jusqu'à Charleroi et à l'Est de l'Heure jusqu'à Jamioulx, puis le long de la limite orientale de Jamioulx, de Nalinnes et de Cour-sur-Heure étaient du *Pagus medius Sambrensis*.

Toute la partie placée entre le *Pagus Darmiensis* et le *Pagus Sambrensis* dépendait du *Pagus medius Lommensis*.

Quant à la partie Ouest, appartenant au *Pagus majus Hainoensis* dont nous avons parlé, elle était toute du *Pagus medius Hainoensis*, sauf un fort petit coin au Sud-Ouest, appartenant au *Pagellus Templutensis* ou *Pagus medius Famartensis*, dépendant du même *Pagus majus Hainoensis*.

*
* *

Quelques réflexions s'imposent ici à propos du *Pagus Darmiensis ou Darnuensis*.

L'origine de ces noms est, dit-on, le ruisseau de l'*Orneau* qui se trouve au Nord-Est du pagus, ou, peut-être, le village de *Darmy* ou *Darmey* (1), village fort ancien et fort important de cette époque, qui est au Sud-Ouest.

Nous remarquons une chose, c'est que dans les chartes, tous les villages situés au Nord-Est, dans le doyenné de Gembloux, loin de Darmey, sont indiqués comme étant *in Pago Darnuensi*, tandis que toutes les localités situées au Sud, plus rapprochées de Darmey, et faisant partie du doyenné de Fleurus, sont accompagnées des mots *in Pago*

---

(1) Le *Danremay* du *Pouillé du diocèse de Liége, en* 1558.

Darmiensi. Qu'est-ce à dire? S'agit-il d'un seul *pagus medius* ou de deux *pagelli* distincts?

Nous ne voulons pas aller plus loin.

Cependant nous rappellerons, à ce sujet, les difficultés inouïes, et les impossibilités absolues, devant lesquelles sont venus se heurter les auteurs, quand ils ont débrouillé les pagi l'un de l'autre, plusieurs portant le même nom sous la variante pagus *major*, *medius* et *minor* ou même *pagellus*.

L'on ne doit pas ignorer, par exemple, que le *Pagus medius Sambrensis*, marqué sur notre carte par un savant archiviste, est rejeté en réalité par le savant même qui explique à ce sujet que l'existence d'un *Pagus Sambrensis* était impossible et qu'il faut simplement en faire une partie du *Pagus Lommensis*. Cette expression Pagus Sambrensis ayant simplement, ici comme souvent, la signification de *contrée*, *pays*, *environs*.

Que doit-on croire pour Darmey et que peut-on supposer?

ÉNUMÉRATION DES COMMUNES.

Je vais énumérer les communes et certaines localités de l'arrondissement, avec l'indication de l'époque à laquelle il est fait mention de chacune pour la première fois et l'orthographe du nom, à cette époque et à une seconde époque, si cela est utile pour établir la filiation toponymique ou étymologique. Je les placerai par groupes correspondants aux divers pagi. Je marquerai d'un astérisque *, les noms indiqués positivement dans les anciennes chartes comme faisant partie du pagus. Les autres noms que je joindrai sont ceux qui s'y placent comme conséquence des limites indiquées par les premiers.

Pagus magnus Lommensis *seu* **Namurcensis.**

Pagus medius Darmiensis.

Boignée,	Commune moderne.
Brye,	Commune moderne.
Buzet,	*Buseus,* 1100.
*Charleroi,	*Karnoit,* 868.
Châtelineau,	*Chatelineau,* 1220.
*Dampremy,	*Darmi, Darmey, Dantremi, Dampremi,* 868.
Farciennes,	*Farciana,* 1070.
*Fleurus,	*Fledelciolum,* 868; *Fleurus,* 1115.
Frasnes lez-Gosselies,	*Fraxinus,* 779; *Franeis,* 1109.
*Gilly,	*Gillier,* 868.
*Gohissart, sous Jumet (?)	*Goharmont,* 868.
Gosselies,	*Gosselies,* 1114; *Gocileis,* 1160.
*Heigne, sous Jumet (?)	*Hunia castellum,* 868.
Heppignies,	*Heppenées,* 1100.
*Jumet,	*Gimiacus,* 868.
Lambussart,	*Lamberti sartum,* 1103.
Liberchies,	*Liberchies,* 1027.
*Lodelinsart,	*Ludelinsart,* 869.
Luttre,	*Luitres,* 1183.
Mellet,	*Mellin,* 1100.
Monceau-sur-Sambre,	*Monchiel, Monceau,* 1121.
*Montigny-sur-Sambre	*Montiniacus,* 863.
Obaix,	*Otbazia,* 1100; *Orbaix,* 1161.
Pont-à-Celles,	*Cella,* 1100.
Ransart,	*Rohassart,* 1080.
Rèves,	*Raive,* 1219.

Roux, près de Charleroi,	*Ruez*, 846; *Rodium*, 1100.
Saint-Amand,	Commune moderne.
Thiméon,	*Thiminus*, 1100; *Thimium*, 1125
Viesville,	*Vetus Villa*, 1100.
Villers-Perwin,	*Villare*, 1033; *Ville Paroy*, 1117.
Villers-Potterie,	Commune moderne.
Wagnelée,	*Waingulée*, 1580.
Wanfercée-Baulet,	*Bubeim*. 1100; *Wanfurchée*, 1636.
Wangenies,	*Wangny*, 1565.
Localité inconnue,	*Lacium*, 868.
Wayaux,	*Wayals*, 1380.

Toutes les communes marquées étaient de l'archidiaconé du Hainaut. Toutes étaient du doyenné de Fleurus, sauf Bouffioulx qui était du doyenné de Gembloux.

*
* *

Pagus medius Sambrensis.

Alne, sous Gozée,	*Alna Cella*, 868.
Baileux,	*Bailluez*, 1146.
*Barbançon,	*Barbanzon*, *Barbenson*, 868.
*Beaumont,	*Belmons*, 868; *Biamont*, 1204.
*Bertignon, sous Momignies (1)	*Battiniacus*, 868.
*Biercée,	*Berceis*, 868.
*Biesmes-sous-Thuin (2),	*Bevena*, 868; *Beverna*, 1100; *Byeme*, 1400.

(1) Cette attribution est puisée dans Piot qui distingue *Batineix* de *Battiniacus*, deux noms que Duvivier semble identifier, avec l'abbé Vos, pour en faire *Battignies*; en faisant remarquer toutefois que ce dernier village était du *Pagus Hannoensis* et non du *Pagus Sambrensis*, ce qui est vrai.

(2) L'on a proposé d'en faire *Biesme Colonnoise*, canton *de Fosses*; mais ce

Bourlers,	*Boulers*, 1299; *Bourlers*, 1316.
Boussu lez-Walcourt,	Commune moderne.
Chimay,	*Cimacum*, 1006; *Simai*, 1063.
*Cour-sur-Heure,	*Curt*, 868.
Donstiennes,	*Alesta*, *DonumStephani*, 868(1); *Donstevene*, 1195.
*Erpion,	*Herpion*, 868.
*Fontaine-Valmont,	*Fontanae*, 868; *Fontanae prope Sambram*, 1150.
Forges,	*Forges*, *Forge Philippe*, 1316.
Froidchapelle,	*Foaldi Capella*, 673.
*Gozée,	*Gozeis*, 868.
*Ham-sur-Heure,	*Ham super Hure*, 868.
*Hantes-Wihéries,	*Hantae*, 868; *Villa Hantae*, 973.
*Houzée ou Louzet, sous Thuillies,	*Houzeis*, 868.
*Jamioulx,	*Jambiniel*, 868.
*La Loge, sous Fontaine-Valmont	*Solizines*, *Sorezin*, 868. (2)
*Leers et Fosteau,	*Liercis*, 868; *Forestella*, 1185.
Leugnies,	Commune moderne.
*Leval-Chaudeville	*Vallis*, *Leval*, 1186.
Lomprez,	*Longum pratum*, 1067.
Les Rièzes,	Commune moderne.
*Marbais près de Thuin,	*Marbais*, 868.
*Marchienne-au-Pont,	*Marcinae*, 840; *Marcianae*, 868.
*Marcinelle,	*Marcianae*, 868; *Marchinelle*, 1168.

village était dans le Pagus médius Lommensis et non dans le Pagus Sambrensis, selon la charte citée par Duvivier.

(1) Cette attribution est de l'abbé Vos.

(2) Cette attribution est de l'abbé Vos et n'est pas admise par Piot

*Montigny-le-Tilleul,	*Montigni*, 1084; *Montigni le Tigneulx*, 1277.
Montignies-Saint-Christophe,	*Montiniacus*, 868; *Montinium*, 1017.
*Mont-sur-Marchiennes,	*Monz*, 868.
*Nalinnes,	*Nalines*, 868.
*Ossogne, sous Thuillies (1),	*Alsona*, 868
*Rangnies ou Ragnée,	*Radionacis*, 868; *Raingnies*, 1312.
Rance,	*Rancia*, 1000.
Renlies,	*Rangeleiae*, 1083; *Raniliae*, 1160.
*Ranwelz, sous Strée,	*Ranceïs*, 868.
Robechies,	*Roberceiae*, 1083; *Robechies*, 1316.
Saint-Remy lez-Chimay,	*Sanctus Remigius*, 1150; *Saint-Remy*, 1178.
*Sattalars ou Sart-Allard, sous Fontaine-Valmont,	*Slaris*, 868.
Solre-sur-Sambre,	*Solria prope Sambram*, 1093.
Solre-Saint-Géry,	*Solra Santi Gaugerici*, 673; *Solre Saint-Geri*, 1070.
*Strée, près Beaumont,	*Strata*, 868; *Strée*, 1100.
Thirimont,	*Thirymont*, 1213.
*Thuillies,	*Towlleis*, 868; *Thulli*, 1120.
Thuin,	*Tudinium castellum*, 868; *Tuin*, 1065.
Vaulx lez-Chimay,	*Vallis*, 900; *Vaulx*, 1186.
Vergnies,	*Vergnies*, 1226.
*Virelles,	*Virellae*, 673.
*Localité inconnue,	*Offrigies*, 868.
Idem,	*Popignies*, 868.

(1) Duvivier n'admet pas cette identification donnée par Piot.

Toutes les communes marquées (sauf Marcinelle, Mont-sur-Marchiennes et Montigny-le-Tilleul, qui étaient de Fleurus), étaient du doyenné de Thuin, archidiaconé du Hainaut.

Seulement Virelle et Chimay étaient du doyenné de Chimay, archidiaconé de Famenne.

N. B. La Société archéologique de Charleroi publie, dans le tome 1er, p. 58 de ses *Documents et Rapports*, une étude intéressante d'un promeneur archéologue et fantaisiste sur les localités du Pagus sambrensis.

*
* *

Pagus medius Lommensis.

Acoz,	*Acoz*, 1290.
Aiseau,	*Aizeau*, 1020.
Bouffloulx,	*Bufiols*, 948; *Bouffioul*, 1385.
Châtelet,	*Chastelein*, 1219.
Couillet,	*Culiacum*, 966.
*Gerpinnes,	*Gerpinia*, 1000.
Gougnies,	*Guniacum*, 1156.
Joncret,	*Jonkereck*, 1343; *Joncré*, 1550.
Loverval,	*Lovervua*, 944; *Loverval*, 1096.
*Pont-de-Loup,	*Funderlo*, 868; *Ponderlous*, 1143.
Presles,	*Praella*, 1143.
*Localité inconnue,	*Sollania*, 890.

Gerpinnes était du doyenné de Florennes et Pont-de-Loup de celui de Fleurus, archidiaconé du Hainaut.

Pagus major Hainoensis.

Pagus minor Hainoensis.

*Anderlues,	*Villa Anderluviae,* 673; *Anderlobia,* 868.
*Ansuelle, sous Anderlues,	*Haincuelles,* 868.
Battignies,	*Baddiniae,* 1120; *Batingeiae,* 1128.
Bellecourt,	*Bielcourt,* 1186.
Bersillies-l'Abbaye,	*Bergeseisae,* 868; *Bersisei,* 673; *Bercillies,* 1186.
*Bienne lez-Happart,	*Bevena, Beverena,* 868; *Halporto,* 779; *Halto porto,* 844.
*Binche,	*Bincium,* 1124; *Castrum Bins,* 1162.
Bois-d'Haine,	*Bos d'Haigne,* 1010.
*Bruille, sous Vaudrez,	*Bruilium,* 1114.
*Buvrinnes,	*Buitrunes,* 868; *Buvrenes,* 963.
*Carnières,	*Carnières,* 868.
Chapelle lez-Herlaimont,	*Capella juxta Herlaimont,* 1500.
*Chevesne, sous Sart-La-Buissière,	*Chuinegœ,* 779; *Chivegniœ,* 1172.
Courcelles,	*Curcella,* 966; *Curticellae,* 1017; *Corcelles,* 1123.
*Croix lez-Rouveroy,	*Crux,* 1117; *Li Croix,* 868.
Erquelinnes,	*Hercliacum,* 961; *Erchelines,* 868; *Erquilines,* 1186.
*Espinois,	*Spinetum,* 869; *Espinoit,* 1181.
Estinnes-au-Mont,	*Leptinœ,* 691; *Lestinœ,* 697.
Familleureux,	*Rues famelicus,* 1141; *Familleux Roez,* 1186.

*Faurœulx,	*Fories*, 868; *Faulz Ruez*, 1186.
Fayt lez-Seneffe,	*Fayl*, 1186.
Fontaine-l'Evêque,	*Barla Fontana*, 1125; *Fontaines*, 1155.
Forchies-la-Marche,	*Forceiae*, 1093; *Forcies quæ et Bulana*, 1209.
Forestaille, sous Biesmes lez-Thuin,	*Forestella*, 691.
*Ghoy, sous La Buissière,	*Goïeum super Sambram*, 1148; *Goï*, 1179.
Godarville,	Commune moderne.
Gouy lez-Piéton,	*Guadiacus* ou *Gudiacus*, *nunc Goys*, 1100; *Villa le Piéton*, 1186.
*Grandreng,	*Villa Vinio*, 673; *Hrinium*, 779; *Villa-Ren*, 947.
*Grandrieu,	*Grandus Rivus*, 673; *Grant Rieu*, 1178.
Grignard, sous Bienne lez-Happart,	*Grunghart*, 691; *Groigniacus*, 868; *Gruduriacus*, 1000; *Gruniacum*, 1185.
*Haine-Saint-Pierre,	*Hagna*, 869; *Haina*, 905; *Sanctus Petrus de Haina*, 1167.
*Haulchin,	*Achiniagae*, 779; *Halcin*, 868; *Aucin*, 1159.
Hodoumont, sous-Lobbes,	*Hidulfi Mons*, 868.
La Buissière,	*Buxeria*, 1211; *La Buissière*, 1242.
*Landelies,	*Landeillies*, 868.
*La Hestre,	*La Hestre*, 1121.
*Lalue ou Laluel, sous Anderlues,	*Allodium*, 1100.
*Leernes,	*Lerna Fontanis*, 868.

Leval-Trahegnies,	*Traignies*, 868; *Vallis Traynies*, 1100.
Lobbes,	*Laubiœ*, 640; *Lobies*, 981.
Merbes-le-Château,	*Merbes*, 1084; *Merbes le Kastiel*, 1186.
Merbes-Sainte-Marie,	*Sancta Maria de Merbes*, 1159.
Montbliard,	*Mons Beligard*, 1196.
Mont-Sainte-Aldegonde,	*Mons Saintæ Aldegundis*, 1177.
Mont-Sainte-Geneviève,	*Mons Sanctæ Genovevæ*, 1177.
Morlanwelz,	*Morlanwez*, 1100.
Peissant,	*Pessant*, 1111; *Villa de Pescant*, 1150.
*Piéton,	*Villa de Piéton*, 1007.
Ressaix,	*Ressaix*, 868.
*Rigneux, sous Rouvroy,	*Hriniolum*, *Heriniolum*, 779.
Rouvroy,	*Rovoreiz*, 905; *Rovroit*, 1100.
Sart-la-Buissière,	*Brière*, 1262; *Sars la Bruy*, 1326.
*Seneffe,	*Senephium*, 1084.
Sivry,	*Suvriacum*, 673; *Sivry*, 1197.
Souvret,	*Suvrei*, *Sovrei*, 1121.
*Trazegnies,	*Trasniacus*, 868; *Traziniae*, 1147.
*Vellereille-le-Brayeux,	*Vellereille humida*, *Villa Rella brayosa*, 868; *Velleriacum*, 1124.
*Waudrez,	*Vogdoriacum*, 300; *Waldriacum*, 844; *Waldreia*, 868.
Waudricelle, sous Waudrez,	*Waudricellum*, 1124.
*Lieu inconnu,	*Bolania*, 868.
* Id.	*Samsonis petra*, 868.
* Id. lez-Waudrez,	*Hamor ad Waldriacum*, 905.

Toutes les communes marquées étaient de l'archidiaconé du Hainaut et toutes du doyenné de Binche; sauf Trazegnies qui était du doyenné de Fleurus, Landelies du doyenné de Thuin, Grandreng du doyenné de Maubeuge. Faurœulx était du doyenné et de l'archidiaconé de Valenciennes.

Pagus medius Famartensis.

Pagellus Templutensis.

Bailièvre,	*Baileporis*, 640; *Bailièvres*, 1317.
Beauwelz,	*Beauwelz*, 1290.
Mâcon,	*Mâcons*, 900.
Momignies,	*Mumeignies*, 1182; *Mominiae*, 1186.
Monceau-Imbréchies,	*Monchiaus Imbrichies*, 940.
Salles,	*Salle*, 1178.
Seloignes,	*Selongnes*, 1290; *Seloigne*, 1336.
Villers-la-Tour,	*Villers la Tour*, 1151.

Pagus major Bracbantensis.

Arquennes,	*Arquenna*, 1120.
*Feluy,	*Felui villa*, 673.
Petit-Rœulx lez-Nivelles,	*Rodiana*, 1108; *Petit Reus*, 1500.

Feluy était du doyenné de Mons, archidiaconé de Hainaut.

D. A. V. B.

EXCURSION

FAITE

A LILLE ET A TOURNAI

PAR LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI

LES 20 ET 21 JUIN 1886.

Vous pourriez croire, ami lecteur, qu'après avoir organisé par le menu une excursion de deux jours, un secrétaire est en droit de considérer sa mission comme terminée, qu'il va jouir tranquillement, en simple archéologue, du fruit de ses préparatifs, partir, au jour dit, d'un pas délibéré et s'amuser comme les autres?

Erreur profonde! Les chers collègues n'ont rien de plus pressé, au retour, que de lui demander un compte-rendu complet de l'excursion, un volume, si c'est possible.

— « Allons, cher secrétaire, racontez-nous tout ce que nous avons été voir là-bas, les deux mains dans les poches et surtout n'omettez rien. Nous tenons essentiellement à ce petit souvenir de deux journées agréablement passées. »

— « Eh bien, non, chers collègues, je me révolte.... et si vous voulez un compte-rendu de votre promenade artistique et archéologique, vous y travaillerez avec moi ou vous n'aurez rien. »

C'est à la suite de ce colloque, au retour en wagon, que messieurs Cloquet père et fils, J. Kaisin, F. Dewandre et J. Duquenne m'envoyèrent, cher lecteur, les notes dont j'ai fait le compte-rendu que vous allez lire et pour lesquelles je leur adresse mes vifs remercîments.

LE DÉPART

Le dimanche 20 juin 1886, de bon matin, le soleil s'était obstinément refusé à se lever, malgré les objurgations de plusieurs archéologues déterminés. Il avait plu toute la nuit copieusement et le temps restait gris, triste et froid. Pensez donc, dix degrés seulement au-dessus de zéro, en juin !

Malgré ces circonstances peu encourageantes, une douzaine de treize excursionnistes montait gaiement dans le train de 6 heures 39 à la gare de Charleroi (Etat) et, sans peur comme sans reproches, prenait la direction de Lille, via Enghien et Tournai.

Grossie à chaque gare, entre Charleroi et Braine-le-Comte, la bande se complétait à Enghien par son digne président, M. Van Bastelaer, et arrivait à Lille, sans encombre, à 10 heures du matin.

LILLE

Sur le quai de la gare attendait M. H. Rigaux, archiviste de la Ville, courtoisement mis à notre disposition par la Municipalité lilloise, pour nous guider parmi ses remarquables collections et ses splendides musées.

En visitant la capitale de l'ancienne Flandre française, les Belges peuvent bien un peu se considérer comme chez

eux, malgré les démarcations arbitraires qu'impose parfois la politique. Lille n'a-t-il pas fait partie de la Belgique pendant de longs siècles, avant les conquêtes du roi soleil, et n'est-ce pas encore le flamand qu'y parle une grande partie de la population?

C'est en causant de ces vicissitudes de l'histoire que nous arrivons au

MUSÉE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

On sait qu'aux facultés de médecine et des sciences, de Lille, le gouvernement français vient d'annexer les facultés de droit et des arts, qui étaient ci-devant à Douay.

Ce transfert complète la constitution de la grande Université du Nord, dont nous allons visiter les superbes collections scientifiques.

Toutes les richesses de l'histoire naturelle et de la géologie y sont entassées et classées méthodiquement pour l'étude de ces sciences. Nous y remarquons, au point de vue préhistorique, le squelette bien entier et bien conservé de l'ours des cavernes, *Ursus Spelaeus*, trouvé profondément dans le diluvium. Dans quelle couche? Et où? Nous n'en savons rien.

Des débris de squelette de mammouth, des os de rhinocéros sont aussi étalés, mais sans indication de provenance. Dans une armoire vitrée, se trouve un squelette humain de forte taille, complet et bien conservé, qu'on suppose être de l'âge de la pierre polie. Il a été trouvé dans une tourbière à Daveluy (Somme), à cinq mètres de profondeur.

Ces collections sont vastes et bien disposées, mais nous

n'avons que le temps d'y jeter un simple coup d'œil de curiosité.

MUSÉES DE LA HALLE AUX SUCRES

Nous allons, entre deux ondées, à la HALLE AUX SUCRES qui contient le Musée de la *Technologie* et des *Arts décoratifs* et le Musée *des Antiques*.

Ce musée de la *Technologie* est très beau et nous donne beaucoup plus que son titre ne promet.

Les arts décoratifs y tiennent certes le premier rang, mais une large place est réservée à l'histoire du travail.

Que n'avons-nous un musée semblable à Charleroi! Il y serait d'une grande utilité scientifique.

Dans une vaste salle, largement éclairée, de longues vitrines s'alignent et nous montrent toutes les phases du travail.

Voici, par exemple, la fabrication des pipes, qui nous fait voir les divers échantillons de terres employées, puis ces terres travaillées, converties en pâtes, mises au moule, percées, polies, prêtes à entrer au four ou en sortant.

La corne, l'os, l'ivoire, l'écaille se transforment en boîtes, en anneaux, en peignes presque sous nos yeux, tellement les diverses phases par lesquelles passe la matière sont rangées avec ordre et méthode.

Voici encore tout le travail des camées, des mosaïques, des objets et des fleurs en verre, des émaux; la tapisserie, le filage, la teinture, le tabac, la laine, etc., etc.

Nous voyons une série de douze planches chromo-lithographiques, l'une portant du rouge, l'autre du vert, du bleu, du jaune et, en regard, chaque fois, le travail sur papier, de plus en plus avancé. On voit, à chaque coup de

presse, une nouvelle teinte venir s'ajouter, se fondre avec les précédentes et, à la dernière, paraît un brillant *Scapin* créé sans doute pour une des belles éditions de MOLIÈRE.

Mais, hélas! il faut courir au milieu de ces belles choses si instructives. Notre guide, charmant mais impitoyable, oublie que nous sommes d'un pays industriel; il ne voit en nous que des archéologues. Et pourtant voici presque de l'archéologie. C'est toute l'histoire de la photographie; depuis le daguerréotype de grand papa, jusqu'au dernier progrès du jour, en passant par toute une série d'inventions!

Mais c'est de l'archéologie trop nouvelle, il faut passer. Nos arrières-neveux étudieront cela. Quelles longues dissertations, quelles savantes élucubrations sur les races disparues, il leur sera donné de faire quand ils découvriront bonne maman avec des manches à gigot et une coiffure à la grecque, fixée sur une plaque de métal poli, le miroir des Romains!

Toujours au pas gymnastique, nous admirons de vieux meubles... neufs, des vitraux de la même époque, une grande nappe damassée représentant Apollon et les Heures (un vrai tableau); enfin, une belle suite de dessins héraldiques très réussis de M. VAN DRIESTEN, un armoriste lillois qui restitue avec une grande sûreté de touche, un art véritable, le blason des grands maîtres allemands du XVme siècle, incomparables comme dessins d'armoiries.

Toujours dans la Halle aux Sucres, nous passons au *Musée dit des Antiques*.

Ce musée, encore à l'état naissant, présente déjà beaucoup d'intérêt et ne tardera pas à devenir d'une grande importance. Il a pour cela les éléments nécessaires : un

directeur intelligent, plein de zèle et une ville généreuse qui lui procure l'argent indispensable à l'acquisition d'objets qu'il rencontre, soit dans les ventes publiques, soit chez des particuliers et concernant spécialement son département.

En entrant dans la salle, on rencontre d'abord une douzaine de vitrines plates, contenant les collections préhistoriques.

Nous les suivrons d'après l'ordre chronologique établi dans la classification de M. DE MORTILLET, adoptée par M. DROGUET, conservateur du Musée.

La période *antédiluvienne* comprend les époques *Acheulienne* (*ou Théléenne*), *Moustérienne, Solutréenne*, et *Magdalénienne*. La première vitrine contient différents types de haches de Saint-Acheul, dites coups de poing et que les ouvriers appellent *langues de chat*, de forme amygdaloïde, taillées à grands éclats avec de belles patines fauves, ou bigarrées de couleurs brunes, grises et bleues. On y a mélangé quelques moules parfaitement imités.

Une seconde vitrine représente l'époque *moustérienne*. Les silex sont grossièrement taillés sur une seule face; la face opposée ou le plan de frappe est sans retaille; elle porte la *conchoïde* ou bulbe de percussion. Ils sont généralement de forme triangulaire; ce sont des pointes, des lames, des racloirs. Ils proviennent de la station, en plein air, de Cœuvres (département de l'Aisne).

Ces silex, auxquels sont mélangés beaucoup de simples éclats, sont recouverts d'une belle patine blanche: *ils sont porcelanisés*.

Quelques stations en Belgique donnent des silex exactement semblables, également à air libre.

La station du *Trou des Fées*, à Arquennes, et celle de Marche-les-Dames, près Namur, sont dans ce cas et cependant on y trouve des pointes de flèches à ailerons et pédoncule. Il y a eu certainement mélange d'instruments d'époques différentes. C'est ce qui, du reste, est admis par la science actuelle. Des peuplades *néolithiques* seront venues s'établir sur des plateaux primitivement habités par l'homme antédiluvien.

Les troisième et quatrième vitrines contiennent encore des silex moustériens de Cœuvres, ainsi que d'Hargicourt (Aisne). Ils ont la même patine. D'autres viennent de Mangecourt (Dordogne), (collection LUTEL).

Rien de *Solutréen* ni de *Magdalénien*.

Passons à la période *Néolithique*.

Une cinquième vitrine est consacrée aux silex de Pressigny (Indre-et-Loire), un des plus grands ateliers qu'on ait découvert en France.

Il dépasse en importance tout ce qu'on rencontre jusqu'ici en ce genre.

On y trouve surtout des quantités considérables de *nucleus* de grandes dimensions en silex fauve, que les paysans ont appelés *livre de beurre*. On y rencontre aussi des haches, des cassolettes, des grattoirs, des pointes de lances et des couteaux, parfois de dimensions extraordinaires. On en voit au musée de Saint-Germain de 30 et même de 35 centimètres de longueur. On a recueilli de ces instruments par milliers sur 5 à 6 hectares. Ils se sont répandus dans l'Europe entière et aujourd'hui il est assez difficile de s'en procurer.

On en voit de très beaux spécimens au Musée de Lille.

M. CLOQUET père a signalé à notre Société, dans une de ses notices, un fragment de lance, qui devait être de

grandes dimensions, en silex de Pressigny, trouvé au Bois de la Garenne, à Arquennes.

On peut mettre en parallèle avec ce vaste chantier de Pressigny, l'atelier de Spiennes, dit le *Camp à Cayaux*.

Mais le silex en est entièrement différent; il est gris-brun-noirâtre et sa patine est d'un blanc sale recouvert de nombreuses tâches de rouille de fer; la pâte est défectueuse et ne permet pas d'en retirer de longues lames; aussi l'a-t-on surtout employé à la fabrication de haches et autres outils grossiers. C'est ce qui explique la quantité innombrable de débris qui recouvre encore la campagne de Spiennes.

Ces haches se vendaient brutes; on en rencontre rarement de polies sur les lieux.

Une sixième vitrine remplie de haches et autres outils de cette provenance (Spiennes), établit parfaitement la différence des produits de ces deux vastes ateliers.

Une septième vitrine renferme toute une collection de haches polies de différentes dimensions, de différentes formes et de différentes matières. Il y en a même en *Serpentine* et en *Jadéïte;* ces dernières sont rares ; on en rencontre un peu partout, sans en connaître la provenance.

Parmi ces beaux instruments, qui étaient les armes de luxe de cette époque, se trouve une pièce très curieuse. Son similaire est désigné dans le *Musée préhistorique* de M. de Mortillet (pl. XIII, page 364), sous le nom de pointe de javelot, barbelée au moyen de crans d'un seul côté. Elle a été rencontrée dans les marais des environs de Béthune (Pas-de-Calais), et se trouve au Musée de Saint-Germain.

Il est probable que celle qui existe au Musée de Lille

est de la même provenance, si ce n'est un fac-simile. Dans une vitrine voisine (n°8), se trouvent encore des haches polies, des broyeurs, des concasseurs ou percuteurs, ainsi que des jolis petits polissoirs ou plutôt *brunissoirs* polis, de forme cônique d'environ cinq centimètres de haut sur autant de diamètre à la base, espèces d'oursins agathisés. On voit que l'on a très bien suivi dans le classement de ces objets les progrès de cette civilisation naissante. Aussi arrivons-nous aux instruments les plus perfectionnés de cette longue période.

Une neuvième vitrine renferme des casse-têtes en forme de marteaux et de pics, avec trou central pour l'emmanchure ; d'autres à tranchants aigus, ou à tranchants émoussés, enfin des marteaux et des haches avec emmanchures.

Une dernière vitrine nous présente les chefs-d'œuvre de l'art, provenant du Danemarck. C'est là qu'on trouve les plus belles pièces polies et taillées, les formes les plus parfaites qu'on rencontre dans les musées, au moins en Europe.

L'âge de la pierre polie, en Scandinavie, est contemporain de l'occupation romaine dans les Gaules. On y a probablement continué la fabrication de ces armes et outils en pierre un certain temps après avoir eu connaissance des métaux, car ces poignards et ces pointes de lances ont des formes assez semblables à ce qu'on a fabriqué à l'âge du bronze et du fer, à moins qu'on ne les ait pris pour modèles ; ce qui est assez probable, au moins pour une partie de ces instruments.

Dans cette vitrine se trouvent aussi des débris de filets et de rondelles en pierres trouées pour attache, provenant des cités lacustres de Robenhausen.

C'est cette station de l'âge de la pierre polie que M. DE MORTILLET a prise pour type dans sa classification. Il en a fait l'époque *Robenhausienne*.

M. RIGAUD nous a dit avoir trouvé des traces de cités lacustres dans les environs. Il a découvert une quantité de pieux dans un terrain marécageux. Nous n'avons pu le voir, ni connaître l'endroit de la découverte. Nous supposons que c'est dans les marais des environs de Béthune, d'où provient cette belle pointe de javelot que nous avons signalée.

L'absence d'objets provenant de cités lacustres est une grande lacune dans notre musée de Charleroi. Nous n'avions guère entendu parler qu'en Suisse d'objets trouvés dans d'anciens étangs et provenant d'habitations qui s'y trouvaient. D'après ceux de Lille, il y en avait donc dans nos parages. Pourquoi pas?

Notre attention doit se porter sur ce point. Il conviendrait de rechercher les anciens marais desséchés dans notre pays de Charleroi et de voir s'il n'y a rien à y faire. L'époque belgo-romaine nous a donné de nombreux et beaux objets; le moyen-âge ne nous fournira jamais grand' chose; l'époque préhistorique, pour ses établissements en terre ferme, ne nous donne que des silex énigmatiques, douteux quelquefois; il n'y a guère d'authentique que les haches. Si nous parvenions à découvrir quelques cités lacustres de cette époque, dans notre arrondissement, nous pourrions trouver là des objets de ménage, de chasse, de pêche et de guerre qui seraient bien intéressants pour notre musée.

Nous arrivons enfin à la période des métaux, à l'époque que l'on nomme *proto-historique*. Elle est composée de l'âge du bronze, que M. DE MORTILLET divise en *Morgien*

et *Larnaudien* et le premier âge du fer ou *Hallstattien*.

Le musée lillois est peu riche en produits de cette nature. Des haches en bronze avec quelques variétés de formes et de dimensions; des épées, des poignards, des fibules, des bracelets, le tout en petit nombre, représentent cet âge, lequel n'a guère laissé de vestiges dans le Nord de la France, autrefois partie du *Belgium*.

Nous terminerons la visite de cette vaste salle par l'examen des nombreuses armoires droites qui l'entourent et qui contiennent les antiquités *belgo-romaines*.

La poterie surtout est très variée de forme, de couleur et de pâte.

Comme chez nous, on trouve fort peu de vases vraiment romains, c'est-à-dire fabriqués en Italie. La plupart ont été faits dans le pays et probablement aux environs de Bavay, d'où les nombreuses voies impériales pouvaient les transporter partout dans les Gaules.

Les grands établissements de contrefaçon étaient en Auvergne.

Remarqué deux amphores moins grandes que celle de Charleroi, de longs vases en poterie, terminés en pointe et destinés à être enfoncés dans le sable, des *apothéca*, des soucoupes en contrefaçon samienne, avec leur décor de fleurs de lotus et d'oves, etc., etc.

Les fers et les bronzes sont peu nombreux. A signaler un petit coffret funéraire en marbre blanc, très curieux, avec des ornements très délicatement taillés.

Mais notre Musée de Charleroi bat, et complètement, celui de Lille pour les objets de l'époque *franque*.

Sous ce rapport notre pays est beaucoup plus riche que le département du Nord. Peut-être n'a-t-on pas encore attiré toute l'attention des fouilleurs français sur les

anciens cimetières francs, qui doivent certainement exister dans le Nord : Lille est près de Tournai, siège de la puissance franque après la conquête de Chlodion. Ne pourrions-nous pas échanger quelques *francisques, scramasaxes* et couteaux contre de beaux silex? Cela nous accomoderait et le Musée de Lille aussi.

La salle de numismatique offre, dans son pourtour, des tapisseries de haute-lisse, dont les plus anciennes représentent : Auguste et la Sybille, et Esther devant Assuérus. L'antiquité présente de beaux types de médailles parmi les romaines du Haut-Empire et surtout les grecques, où l'on peut signaler un médaillon de Syracuse, la plus considérable des monnaies frappées sur ce métal, à l'époque où l'art grec était dans sa splendeur. Les gauloises, relativement riches en pièces des Morins, des Nerviens et des Atrébates, précèdent une importante collection de monnaies françaises, où se remarquent de beaux piéforts, pièces d'essai reconnaissables à leur épaisseur. La collection de Flandre renferme de belles pièces d'or. Des collections de papier monnaie, des poinçons et des coins de médailles, des cachets de la première république, et une série métrologique où figurent l'aune de Lille, les poids étalons de 1668, des mesures de capacité remontant au xve siècle, et enfin, une riche collection de sceaux de Flandre complètent les sujets d'étude de cette salle et lui donnent un véritable attrait pour les amateurs de souvenirs historiques.

Avant de quitter le Musée des Antiques, n'oublions pas de remercier M. Droguet qui a montré une extrême complaisance en nous accompagnant partout et en nous donnant tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de notre programme.

Au sortir de la Halle aux Sucres, nous longeons la Deule, en passant au-dessous du *Palais de Justice* et nous arrivons (ô ironie des contrastes!) dans un restaurant ultra-moderne, grande salle à toiture vitrée, à panneaux bariolés, à comptoir immense, avec des simili-grottes dans les coins et l'inévitable orchestre à valses viennoises. Ventre affamé n'a pas d'oreilles, dit la sagesse des nations. Nous nous en apercevons à la rapidité avec laquelle disparaissent, malgré les flots d'harmonie qu'on nous *exécute*, les plats que l'on nous sert....

Deux heures! Vite, nous sommes attendus à

L'HÔTEL DE VILLE

Ce vaste édifice contient les *Musées de peinture, de dessin, d'ethnographie, de médailles* et *d'archéologie* proprement dite.

Les collections du *Musée de peinture*, que nous ne faisons que traverser, sous la conduite extrêmement aimable de son Directeur, sont magnifiques. Nous ne savons si, en dehors du Louvre, la France possède des richesses picturales pareilles à celles-ci. L'ancienne école flamande y est grandement représentée par ses maîtres les plus estimés. Sans doute, un grand nombre de ces œuvres ont vu le jour en Belgique et ne sont devenues françaises qu'après les conquêtes de la République et les guerres du premier empire.

Les *Musées de dessin, de médailles, de céramique* et *d'ethnographie* sont également des plus remarquables. Là aussi nous aurions dû rester bien des heures... et dire que nous les avons visités en courant!

Les salles du *Musée ethnographique*, entr'autres, con-

tiennent des richesses sans nombre provenant des Indes, de l'Afrique, de l'Australie, etc., qu'on ne rencontre guère que dans les beaux Musées de Hollande et de Paris. Que de points de comparaison à faire entre les mœurs des sauvages actuels et des sauvages des temps primitifs, dont nous avons vu les seules armes ou outils conservés (en os et en pierre) mais qui, certainement, se servaient comme les Indiens, les Africains et les Océaniens actuels, de bois, de cornes, d'écorces, de graines, de peaux et d'autres parties végétales ou animales qui ont été détruites par le temps!

Le *Musée d'archéologie*, celui qui nous intéresse le plus vivement, est installé dans une aile de l'ancien Palais de Rihour, autrefois l'oratoire de la Duchesse de Bourgogne et la chapelle ducale.

D'importants travaux de restauration intérieure, faits en 1881, ont remis dans leur état primitif l'oratoire et une partie de la chapelle, qui datent de la deuxième moitié du XVe siècle. La salle basse ou salle des gardes, également restaurée, sert aujourd'hui de *Musée lapidaire*.

Ce corps de bâtiment et la tourelle contigue sont les seuls restes de l'ancienne résidence de Philippe-le-Bon.

Nous y pénétrons sous la conduite de M. Auguste Ozenfant, vice-président du Musée d'archéologie, qui nous fait, avec une extrême affabilité et une grande érudition, les honneurs de ces trésors.

La splendide collection qu'un amateur lillois, M. de Vicq de Mont d'Hiver, a généreusement laissée à sa ville natale, fait d'abord l'objet de notre admiration. Cette magnifique réunion d'objets d'art anciens comprend plus de 450 objets catalogués! Des manuscrits et imprimés sur velin des XVe et XVIe siècles, des reliures de choix, des

ivoires de prix, des meubles et bois sculptés remarquables, des tableaux anciens, dont quelques-uns de la belle époque flamande, de jolies et fines miniatures des XVIIe et XVIIIe siècles, des peintures sur verre, quelques broderies rares, des émaux peints de Limoges, une belle suite d'orfévreries. Comme céramique : des grès de Flandre et d'Allemagne, des faïences italiennes, hispano-mauresques, hollandaises bleues et polychromées, françaises (Rouen, Sinceny, Lille, Moustier, etc.), des porcelaines de Sèvres, de Tournai, de Saxe, de Chine et du Japon. Des verres de Venise; enfin une nombreuse série de tabatières, boîtes à mouche, coffrets, etc., etc.

Comme on le voit, M. DE VICQ ne se cantonait pas pour ses collections dans un coin de siècle ou dans une spécialité. Il était éclectique dans ses goûts et a doté le Musée d'archéologie lillois d'une grande variété d'objets de choix qui perpétueront la mémoire de cet amateur distingué.

Après les collections de Vicq, nous passons en revue le *Musée proprement dit.*

Il contient une grande table polychromée du XVe siècle, divers meubles sculptés, des dinanderies, un curieux encensoir du XIIe siècle (reproduit et décrit dans Didron et autres publications d'archéologie), un reliquaire du XIIIe siècle, à émaux champlevés et filigranes, des émaux peints, des ivoires, des serrures et clefs, des drapeaux de corporations, des croix de procession, etc.

Dans le *Musée lapidaire*, nous distinguons : une table gravée de 1401 (deux époux côte-à-côte dans des niches gothiques) ; une dalle en relief sans effigie, encadrement d'armoiries, datée 1617; deux bas-reliefs funéraires en pierre du XVe siècle ; une margelle de puits du XVe siècle et une cuve baptismale romane à sculptures barbares,

enfin une suite de cheminées en pierre et quelques débris gothiques.

LES JARDINS

Nous avons vu beaucoup de musées et une quantité considérable de belles choses scientifiques ou artistiques!

Pour varier les plaisirs, allons rendre visite aux jardins si vantés de Lille... En un quart d'heure, le tramway nous a transportés au *Parc Vauban*.

Créé dans le genre paysager, il y a 25 ans, sur un terrain plat de 400 mètres de longueur sur 150 mètres de largeur, ce parc présente un riant et frais paysage, agrémenté de chemins larges et habilement tracés, couverts d'une couche de gravier, d'une pièce d'eau aux contours serpentants et gracieux, de massifs et plantations d'une végétation luxuriante, enfin de corbeilles élevées à fleurs très variées.

Ce qui est particulièrement remarquable, c'est la beauté des pelouses, qui sont très mouvementées, garnies d'herbes fines, courtes et entretenues avec grand soin. Leur soudure aux massifs se fait graduellement, en commençant par une simple lisière de fleurs.

Dans l'un des angles du parc, une source part du pied d'un rocher très décoratif et vient alimenter la pièce d'eau.

Presqu'à côté de cette source, s'étalent les jardins d'horticulture et d'arboriculture avec de nombreuses serres de culture et de multiplications, qui permettent de garnir abondamment les jardins et squares de la Ville. Les arbres fruitiers intéressent par leur formes variées à l'infini. Les haies du jardin d'arboriculture sont formées de hêtres à feuilles pourpres.

Du Parc Vauban, nous passons au *Palais Rameau*.

M. Rameau a doté la ville de Lille d'un splendide palais destiné aux fêtes publiques et aux expositions horticoles et agricoles.

Il l'a fait construire en style oriental, au milieu d'un jardin, genre français, que des rues contournent.

Ce palais comprend un immense hall vitré, avec galeries de cent mètres de long sur cinquante de large. A l'entrée, un bâtiment d'administration et, à l'extrémité opposée, un jardin d'hiver en rotonde, précédé d'une estrade.

Le jardin présente toute la splendeur des végétations tropicales : dracenas, palmiers, fougères, lycopodes, etc. Les bégonias et les fuchias panachés, qui garnissent les douze hautes colonnes en fonte supportant la toiture, font le plus charmant effet.

L'hiver, deux termosyphons préservent les plantes exotiques de la gelée et font de cette rotonde un délicieux séjour.

Jardin d'hiver à part, si nous avions à Charleroi un vaste hall vitré comme celui-là, pour notre Bourse, nos expositions, nos fêtes, etc., ce serait une excellente chose !

Lille, quoique très grande ville, ne contient guère de monuments. La porte de Paris, élevée à l'occasion de la réunion de Lille à la France, sous Louis XIV ; la Bourse, construction flamande du XVIIe siècle, sur la Grand'Place ; la Préfecture du Nord, vaste édifice moderne ; tels sont les principaux monuments en dehors de ceux que nous avons déjà vus.

Le temps s'est remis, vers le soir... Il y a eu des courses de chevaux dans les environs et en voici le retour.

Une animation extraordinaire règne dans le centre de la ville, les rues sont encombrées de promeneurs et les cafés ne désemplissent pas.

Excursionnistes carolorégiens, mes amis, croyez-moi,

la journée a été bien remplie ; celle de demain a encore un programme très séduisant, mais pas mal chargé, allons nous reposer !

En rentrant à notre hôtel, nous ne pouvions assez nous redire notre admiration pour cette sage et éclairée administration lilloise, qui loge ses nombreuses et splendides collections avec une munificence sans égale et contribue généreusement tous les ans à leur accroissement et à leur embellissement.

TOURNAI

Le lendemain, 21 juin, de bon matin, nous repassions la frontière et quittions le train vers sept heures et demie, à Tournai.

Notre excellent collègue, M. l'ingénieur Louis Cloquet, nous attendait sous le péristyle de la belle gare tournaisienne, pour se mettre à notre tête et nous faire connaître et admirer les merveilles de sa cité d'adoption.

La *nouvelle gare* et ses dépendances, puis *l'entrepôt*, œuvres remarquables dues à la conception de M. Beyaert, arrêtent un instant nos regards. Voilà de la belle construction traitée avec art dans tous ses détails.

A notre entrée en ville, un objet curieux se présente à l'attention des excursionnistes.

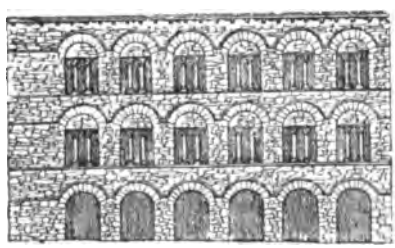

C'est le plus ancien vestige de l'architecture civile tournaisienne : une maison romane à deux pignons percés de fenêtres, fort caractéristiques par

leurs baies carrées qu'une jolie colonnette partage en deux parties égales. Cette antique façade a été pieusement rachetée par la ville et va être prochainement restaurée.

SAINT-BRICE

L'*église Saint-Brice*, bâtie sur l'emplacement du palais des rois francs, offre un amalgame de styles variés, d'où ne ressort plus aucune beauté architecturale, et sa grande tour carrée est entièrement dépourvue d'élégance. Dans les nefs, mal remaniées, on aperçoit un vestige de l'ancienne ordonnance, qui permet de constater que la basilique primitive, romane, offrait des basses nefs surmontées de galeries, à l'instar de la cathédrale.

Jehan et Willième Tahon, sculpteurs, ont contribué à la décoration de l'église Saint-Brice en 1391 et 1400 (1).

Le chevet plat (XIVe siècle) pourrait être grandement embelli par la réouverture des fenêtres, actuellement bouchées.

Nous rencontrons, dans cette église, des chandeliers et un lutrin en cuivre, échantillons d'une industrie qui florissait à Tournai à la fin du moyen-âge, une lame de cuivre gravée et émaillée des plus curieuses, et rappelant celles que nous avons admirée dans la Collégiale de Nivelles, elle est consacrée à la mémoire de Jehan de Dours et de sa famille (XVe siècle); et beaucoup d'œuvres d'escrinerie et d'orfèvrerie tournaisienne du dernier siècle. Signalons surtout deux remarquables pièces de haute-lisse des XVe et XVIe siècles, récemment retrouvées.

Dans la trésorerie, on nous fait voir des ornements sacerdotaux très riches, datant de 1634 et 1743; de

(1) A. DE LA GRANGE et L. CLOQUET. *L'art à Tournai*, pp. 130 et 236.

riches reliquaires et une fort jolie statuette, en cuivre doré, du patron de l'église (xve siècle); puis la fibule antique, connue sous le nom *d'agrafe du manteau de Childéric*, seul souvenir, assure-t-on, que l'on ait conservé à Tournai de la fameuse trouvaille faite en 1653. Présenté de cette façon, ce bijou est un objet apocryphe; en effet, il ne figure nullement dans l'inventaire et la description des objets de la tombe de Childéric, publiés par le R. P. Chifflet. Cette agrafe, nommée souvent *agrafe de Childéric*, est une pièce beaucoup plus moderne.

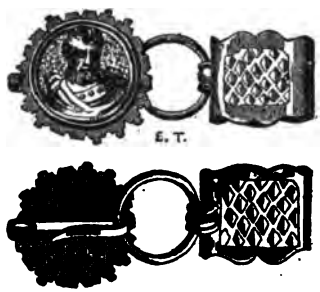

Saint-Piat

On passe l'Escaut, qui partage Tournai en deux grandes sections (presque deux villes distinctes au moyen-âge).

Nous voici au *carrefour de Saint-Piat*, lieu illustré par le martyr du premier apôtre du Tournaisis.

On nous montre une maison qui passe pour avoir servi d'habitation au saint et dont l'un des murs offre tout au moins les traces évidentes d'une belle architecture romane.

L'église Saint-Piat, qui fut altérée dans sa primitive et noble architecture par des remaniements déplorables, garde encore de nombreux vestiges de l'époque de transition romano-ogivale. La façade principale offrait une ordonnance de petites baies en plein cintre formant plusieurs étages superposés et ressemblait, en petit, à l'ancienne façade de la cathédrale. La similitude de sa tour

(ou plutôt des deux tours) avec les *choncq clotiers* légendaires, contribuait à en faire une miniature de Notre-Dame. Le chœur est du xvme siècle.

Prés du chœur est une ravissante chapelle de *chantrerie*, en style flamboyant festonné, dont la famille GOETHALS a fait, à tort, sa chapelle sépulcrale. Cette chapelle a été l'objet d'une belle planche gravée par L. HAGHE. A l'intérieur de l'église Saint-Piat, nous rencontrons, aux fenêtres du chevet, des vitraux légendaires de CAPRONNIER, qui comptent parmi ses meilleures œuvres; un remarquable *crucifiement* de VAN DYCK, ornant le maître-autel; des portiques élevés par le sculpteur tournaisien E. DAILLY et décorés de son portrait et de celui de sa femme; quelques toiles curieuses et un assez riche mobilier: couronnes de lumières pédiculées en fer battu, candélabres et lutrin en cuivre, spécimens de l'ancienne industrie tournaisienne; petits panneaux peints sur chêne, produits de la primitive école de peinture; porte-paix en argent, contenant une merveilleuse miniature de la Flagellation; quelques tableaux curieux, etc.

LE GRAND SÉMINAIRE.

Nous sommes gracieusement reçus au *Grand Séminaire* par M. le chanoine ABRASSART qui a laissé les meilleurs souvenirs à Charleroi, comme curé de la Ville-Basse, et que nous retrouvons avec plaisir.

M. ABRASSART nous fait voir une des dernières constructions en style ogival qui aient été élevées en Belgique.

La chapelle du Séminaire date, en effet, de l'année 1607 et elle est d'un style gothique relativement pur : trois nefs accolées sous autant de toitures à double versant, vaisseau

élevé, porté sur des colonnes sveltes, voûte en bandeaux, chèvets plats. On y remarque un luxueux jubé en marbre, de la Renaissance, un maître-autel double, offrant, chose assez rare, la disposition de deux tables adossées, etc.... Au point de vue de l'art, nous admirons surtout une importante série de tableaux de Pourbus le vieux, représentant des scènes de la Passion. Au réfectoire se trouvent des grisailles du même maître, reproduisant des sujets analogues, et deux séries de peinture sur chêne qui ornaient autrefois les stalles de l'église Saint-Martin.

Le réfectoire du Séminaire est lui-même remarquable par son plafond monumental, son gitage apparent et ses puissantes poutres de chêne aux arêtes sculptées.

Mais ce qui émerveille à juste titre nos confrères, c'est une collection d'incunables et de manuscrits enluminés de toute beauté. Parmi eux se trouve un des monuments de la miniature ancienne de Belgique, qui offre pour nous un intérêt tout spécial, puisqu'il a été exécuté dans notre arrondissement. C'est un des deux volumes d'une bible manuscrite, à deux colonnes, écrite en 1080 par Goderan, moine de l'abbaye de Lobbes. Le second volume a longtemps appartenu à un brocanteur de Mons, qui l'a vendu à vil prix à un étranger.

Cet exemplaire de la bible (mentionné dans la relation du voyage de dom Guyton, qu'a publiée tout récemment le *Messager des sciences*, de Gand) a servi à la confection de la Vulgate au Concile de Trente. Les miniatures en sont d'un grand caractère. On y remarque surtout les médaillons de la *création* et un très curieux *tétramorphe*, dont nous offrons une reproduction, extraite des excellents *Eléments d'archéologie chrétienne*, de notre savant collègue, M. le chanoine Reusens.

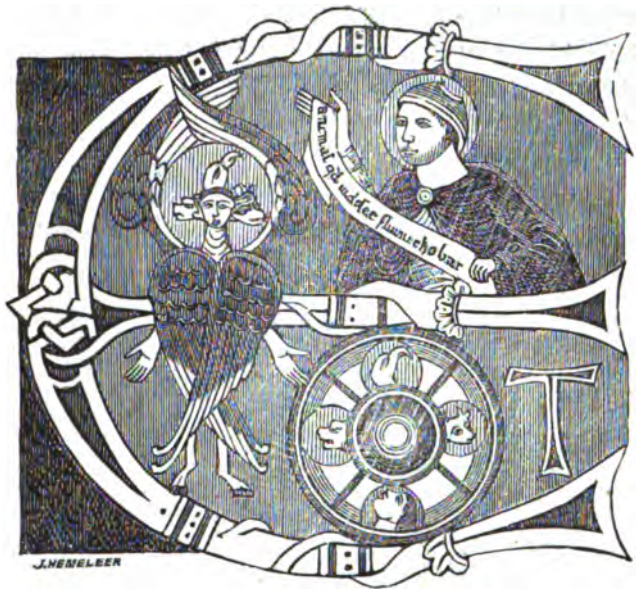

La reliure, du XVIe siècle, est intéressante. Ses coins sont ornés d'écussons armoriés.

Signalons encore un tableau de l'ancienne école wallonne, que nous rencontrons dans les couloirs du Séminaire, précieuse peinture sur chêne, qu'un des nôtres reconnaît pour une œuvre de PATINIER, le chef de l'école dinantaise.

L'HÔTEL DE VILLE.

Nous arrivons à l'*Hôtel de Ville*, qui occupe le quartier abbatial de la fameuse abbaye de Saint-Martin. Situé dans un parc pittoresque, cet édifice conserve des parties du XVme siècle, d'une architecture élégante. Il s'élève sur un souterrain de l'époque romane, fort remarquable

par ses puissantes colonnes et ses belles voûtes d'arêtes et où il y aurait à relever de bien curieux *graffites* (inscriptions et dessins héraldiques).

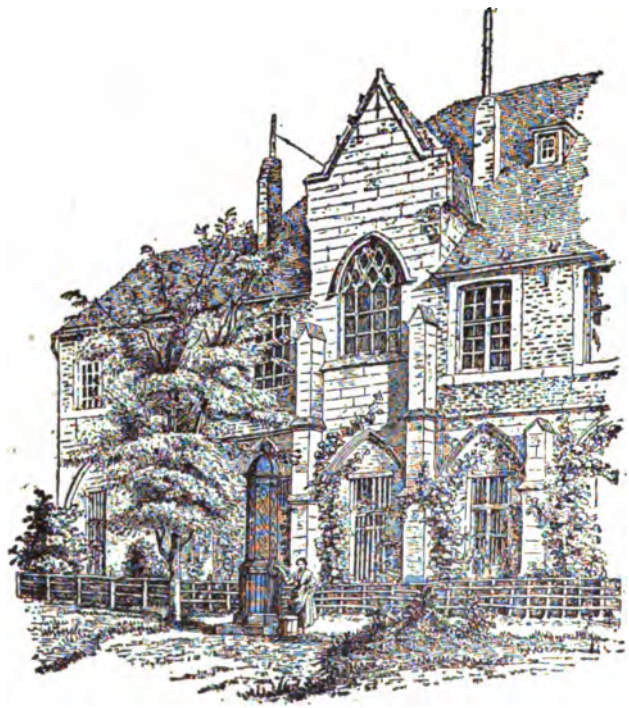

Le *Musée de peinture* contient des tableaux de maîtres primitifs et des toiles de quelques bons maîtres modernes.

L'œuvre de Gallait, représentant les comtes d'Egmont et de Hornes sur leur couche funèbre, fait surtout sensation.

C'est, du reste, à tort que nous nommons Musée cet amas de toiles accrochées sans ordre et qui seront pro-

chainement installées dans la *Halle aux Draps* reconstruite.

Le *Musée Fouquet* mérite encore moins ce nom, malgré ses richesses. Une multitude d'objets égyptiens, romains, gaulois, francs, moyen-âge, etc., sont renfermés dans des tiroirs ou accumulés sous des vitrines. Ils réclament les soins d'un archéologue entendu, qui les mettrait sous les yeux du public, dans un local convenable, après les avoir classés avec méthode.

On y admire surtout un bel ivoire du XIe siècle.

LA GRAND' PLACE

Nous terminons une matinée fort bien remplie, en visitant la *Grand'Place*, une des plus belles qu'on puisse voir. Elle occupe un espace triangulaire déterminé par plusieurs voies antiques, dont le point de jonction s'opérait au pied du Beffroi et près de l'ancien mur d'enceinte.

Trois vaillants escaladent le *Beffroi*, le plus beau des beffrois isolés, datant de Philippe-Auguste, restauré au XIVe siècle et, de nos jours, par CARPENTIER.

L'homme de guet, qui est là-haut, enveloppé dans un lourd manteau de cavalerie, trouve que le vent est fort ce matin. Parbleu! nous devons nous cramponner à la balustrade pour ne pas être enlevés...

Mais quel spectacle magnifique! A nos pieds, l'antique cité avec sa forêt de clochers; au loin, les belles campagnes de Hainaut et de Flandre que sillonne doucement l'Escaut!

Au pied du Beffroi, en attendant la descente de leurs intrépides collègues, les autres admirent cette tour hardie et élégante, monument des franchises de la cité. Debout

et bravant depuis des siècles les bourrasques du ciel, elle agite sa cloche féodale qui convia sans doute maintes fois les citoyens à se réunir pour résister aux exigeances seigneuriales.

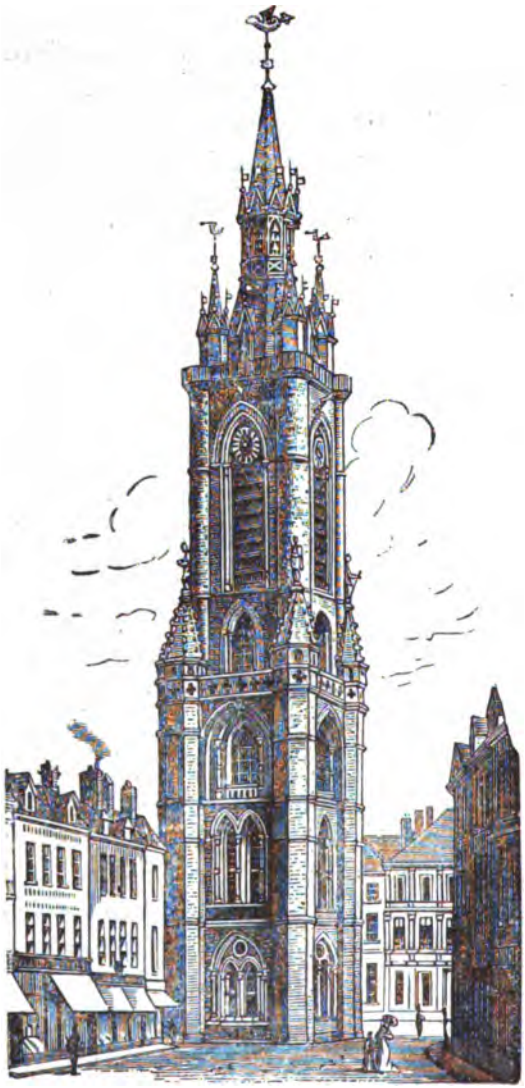

Au milieu de la place se dresse la statue de Christine de Lalaing. En face, la *Halle aux Draps*, qu'on achève de restaurer et la *Grange des dîmes de Saint-Martin*.

Enfin, *Saint-Quentin*, ancienne église romane remaniée au xve siècle, dont la façade en pierre, du xiiie siècle, dresse fièrement son pignon aigu contourné de deux tourelles, qui

caractérisaient, à cette époque, l'architecture tournaisienne.

L'intérieur de Saint-Quentin est d'une remarquable élégance. Son chœur, remanié entièrement en sous-œuvre, a été percé d'arcades et muni de collatéraux en 1464. Au-dessus de la croisée, la voûte cache un dôme curieux. Près de la place, on voit encore des vestiges de l'enceinte primitive de Tournai.

L'ÉVÊCHÉ ET SAINT-VINCENT

Après le dîner, notre cercle est reçu à l'Evêché, par M. l'abbé Croë, qui nous fait les honneurs du palais épiscopal et de la Cathédrale.

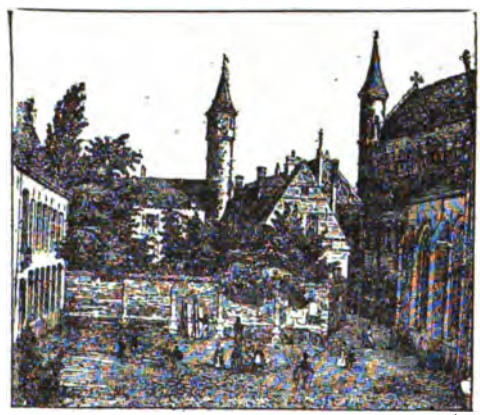

Il nous fait voir la grande antichambre, ornée d'une belle galerie de portraits des Evêques de Tournai, complète, depuis le prince de Croy (XVIe siècle), puis les salons du palais, qui offrent de jolis lambrissages en style Louis XV et qui sont encore ornés, notamment dans la *Chambre du Roi*, de curieux dessus-de-portes peints par M. l'abbé Feretré.

Nous visitons la chapelle épiscopale de *Saint-Vincent*, élevée en 1190 par l'évêque Etienne et qui offre le spécimen le plus remarquable, pour son époque, que la

Belgique conserve du style de transition. C'est la première apparition, dans notre pays, de l'art gothique à ses débuts.

Les voûtes à nervures de cette chapelle sont étonnantes, par leur structure savante et relativement perfectionnée.

LA CATHÉDRALE

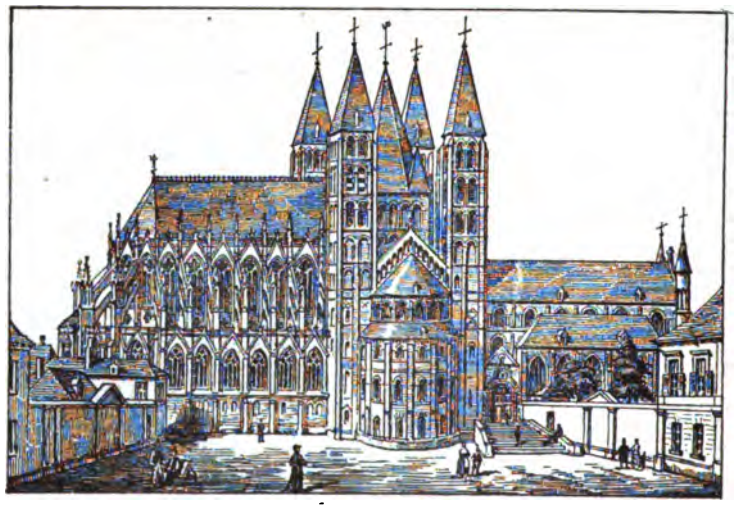

Nous voici enfin dans la fameuse et imposante basilique de Notre-Dame, une des plus vieilles églises du Nord de l'Europe, et l'orgueil de la cité antique.

Après M. du Mortier, M. Le Maistre d'Anstaing a publié deux volumes sur ce géant de pierre. M. L. Cloquet en a fait l'histoire et la description en véritable artiste dans son *Tournai et Tournaisis*. Nous y renvoyons le lecteur désireux de suivre les travaux des nombreuses générations d'ouvriers qui ont travaillé à ce majestueux édifice pendant tout le moyen-âge.

Pénétrons dans le temple. La haute nef romane, longue de 54 mètres, est bordée de chaque côté par dix piliers chacun composés de huit colonnes, à chapiteaux variés,

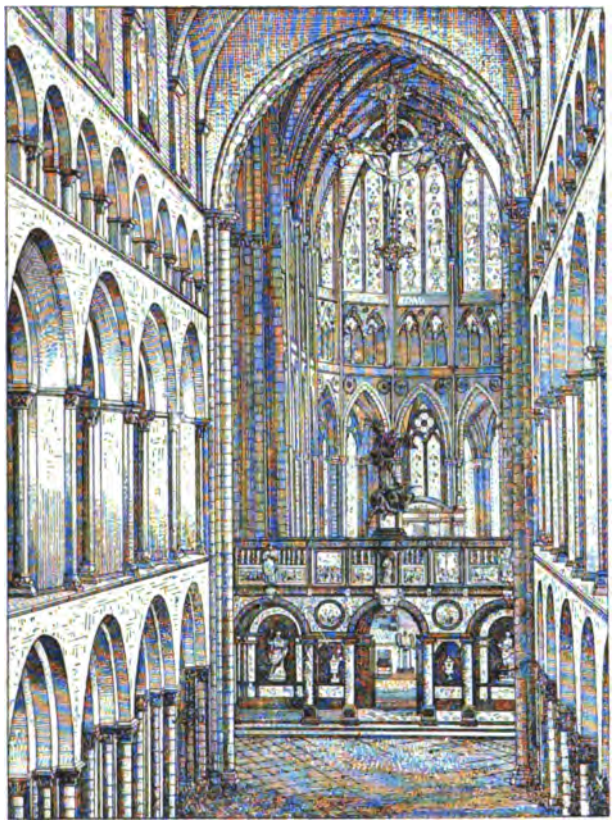

supportant des arcades en plein cintre. Au-dessus de ce rez-de-chaussée, court à droite et à gauche une tribune immense dont les arcades correspondent avec les pleins cintres du dessous et sont soutenues par vingt nouveaux

piliers. Enfin, au-dessus de ce magnifique triforium, une dernière galerie déroulant ses arcatures romanes en nombre double.

De l'entrée, le spectacle est saisissant. C'est le pur cloître roman, avec son demi-jour mystérieux, son caractère grave, sa grande poésie, qui entraîne vers la prière et force le genou à toucher les dalles!

Si, de la grande nef, nous passons au chœur, nous sommes éblouis par une merveille ogivale du XIIIe siècle, aux légères ogives, aux nervures délicates, aux riches verrières, à la chaude lumière. Ce chœur splendide est entouré de collatéraux, d'où rayonnent des chapelles qui l'auréolent gracieusement.

Ces deux parties principales de la basilique sont unies par un autre chef-d'œuvre : un grandiose transept roman surmonté, dans le centre, d'une voûte immense, à l'allure byzantine, s'élevant à 48m50 du sol et portant le clocher central, qui, avec les quatre clochers, placés aux quatre coins du transept, forment les célèbres *choncq clotiers*.

A l'entrée du chœur, on voit un beau jubé en marbre, chef-d'œuvre de la Renaissance, exécuté en 1566 par Corneille de Vriend, dit Floris. De chaque côté de ce monument, M. L. Cloquet nous fait admirer les curieuses fresques romanes, que l'on vient de découvrir l'an dernier, cachées sous des autels du XVIIIe siècle, masses de marbre sans goût.

Celle du nord du transept représente la naïve légende de Sainte-Marguerite et son procédé, tons sur tons, ainsi que ses lettres accusent le XIIe siècle. Celle du sud représente la Jérusalem céleste.

Les vitraux du transept sont magnifiques. Ils datent de

1465 et forment les restes les plus beaux, les plus complets que la Belgique possède des œuvres des artistes verriers du xve siècle. Ceux de l'abside du chœur derrière le maître-autel, en style du xiiie siècle, sont modernes. Ils constituent un des meilleurs travaux de Capronnier (1).

Nous aurions trop à dire si nous devions passer en revue toutes les belles chapelles qui entourent le chœur et leur contenu.

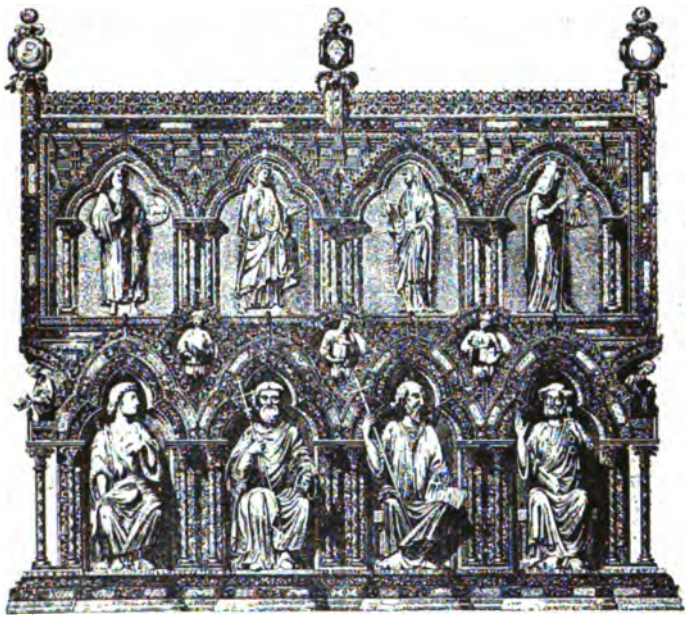

Citons les magnifiques châsses de Notre-Dame et surtout de Saint-Eleuthère, chef-d'œuvre d'orfèvrerie

(1) On y remarque le vitrail de *saint Mommolin*, don de Mme d'Ennetières d'Hulst, et celui de *saint Achaires*, présent des de Thiennes. Les légendes des *saints Chrysostôme* et *Aubert*, donateur : le baron Daminet.

La légende de *saint Piat*, cadeau de la famille de Bonstetten. A la chapelle

rarissime du XIIIe siècle dû à Nicolas de Verdun (1), la curieuse torche des Damoiseaux aux décorations héraldiques, souvenir des plus anciennes familles tournaisiennes, une collection de bons tableaux, enfin quelques œuvres de dinanderie ancienne et moderne.

Dans la salle capitulaire, l'on nous montre la fameuse tapisserie d'Arras (1402), haute lisse de premier ordre, supérieure même aux célèbres tapis du Louvre de Nunez et de Beauvais.

M. l'abbé CROË nous ouvre toutes les portes du *Trésor*, et nous met en mains les objets les plus précieux, que le public est rarement admis à regarder. Il revêt la chasuble de saint Thomas de Cantorbéry... et nous fait voir en nature ce vêtement sacerdotal usité au moyen-âge, si élégant dans la souplesse de ses plis se drapant avec grâce et retombant sur les bras; c'est ainsi que nous le voyons figurer dans les anciennes miniatures et sur tous les monuments de l'époque. On reconnaît à peine cette belle chasuble, dans l'appareil cartonné, raide et découpé, dans lequel elle s'est graduellement transformée sous l'influence du mauvais goût et de modes successives.

Nous tenons dans nos mains un joyau qui vaut à lui tout seul tout ce trésor. C'est le richissime reliquaire de la vraie croix, bijou bysantin, antérieur à l'an mille, et

---

de *N. D. la Flamande*, trois verrières, la 1re armoriée DE LANNOY, la 2e D'AREMBERG et la 3e DE BRABANT. La légende de *saint Eleuthère*, aux écus de CHIMAY et OBERT DE THIEUSIES.

La légende de *saint Médard*, deux verrières. don des familles OLISLAGER et DE RASSE.

Enfin, la légende de *saint Eloi*, la 1re fenêtre armoriée PREUDHOMME D'HAILLY, OULTREMONT et TAHON, la 2e aux alliances des DU SART.

(1) Voir la gravure ci-contre.

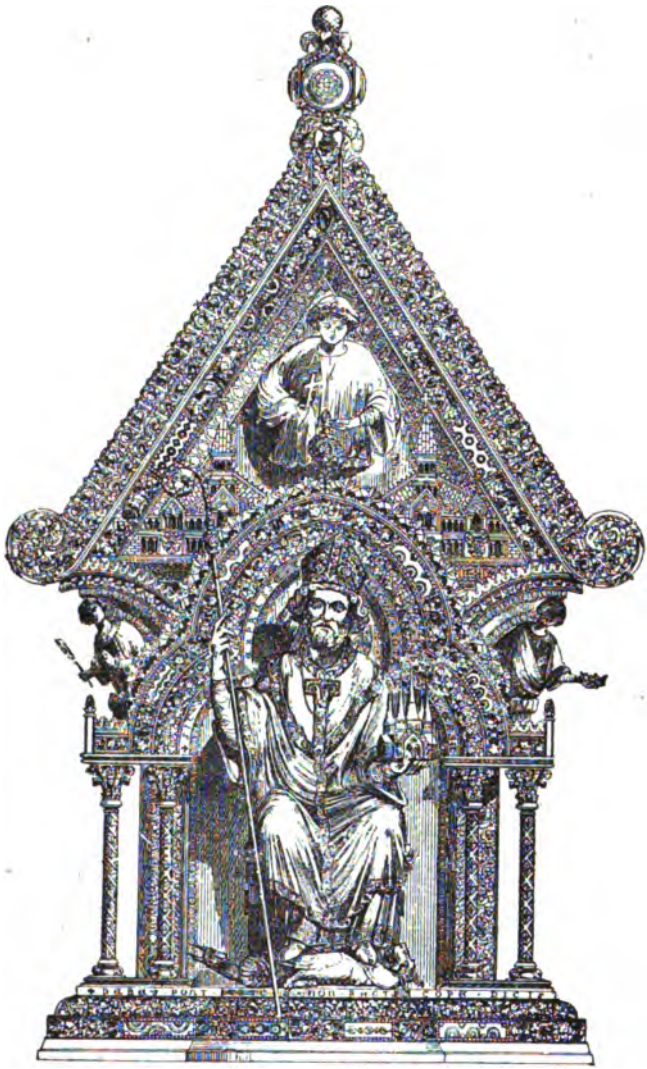

qui serait, selon M. Ch. de Linas, une épave du sac de Constantinople.

Nous voyons, en outre, le fameux diptyque en ivoire de saint Nicaise, qu'on peut considérer comme l'œuvre la plus curieuse qui subsiste des tailleurs d'images tournaisiens. Enfin la croix à double branches, travail des plus antiques, orné de rinceaux et de nielles, offrant une ressemblance frappante avec l'œuvre du frère Hugo, d'Oignies, et de la célèbre école d'orfèvrerie qui paraît avoir fleuri sur les bords de notre Sambre au XVIIe siècle.

Nous quittons à regret la vieille et splendide basilique et nous nous dirigeons vers

SAINT-JACQUES

Nous sommes ici dans la plus belle des églises paroissiales de Tournai. Saint-Jacques est une église du XIIIe siècle, avec chœur du XIVe, restaurée avec infiniment de goût par MM. J. Béthune et L. Cloquet, Son architecture est d'une pureté remarquable.

A l'intérieur, une chose impressionne vivement le visiteur, c'est cette arche gigantesque, jetée comme un pont au milieu de l'édifice et soutenant une gracieuse galerie aux arceaux entre-croisés.

Une série de magnifiques vitraux modernes, auxquels font écho de belles peintures murales de M. J. Helbig, décorent à merveille le temple curieusement restitué à ses premières années.

Une des chapelles présente un fragment de la polychromie primitive tout-à-fait remarquable. Il est du XVe siècle et a été très bien restauré par M. Helbig.

Plusieurs dalles tumulaires et quelques bas-reliefs attirent l'attention des amateurs de moyen-âge.

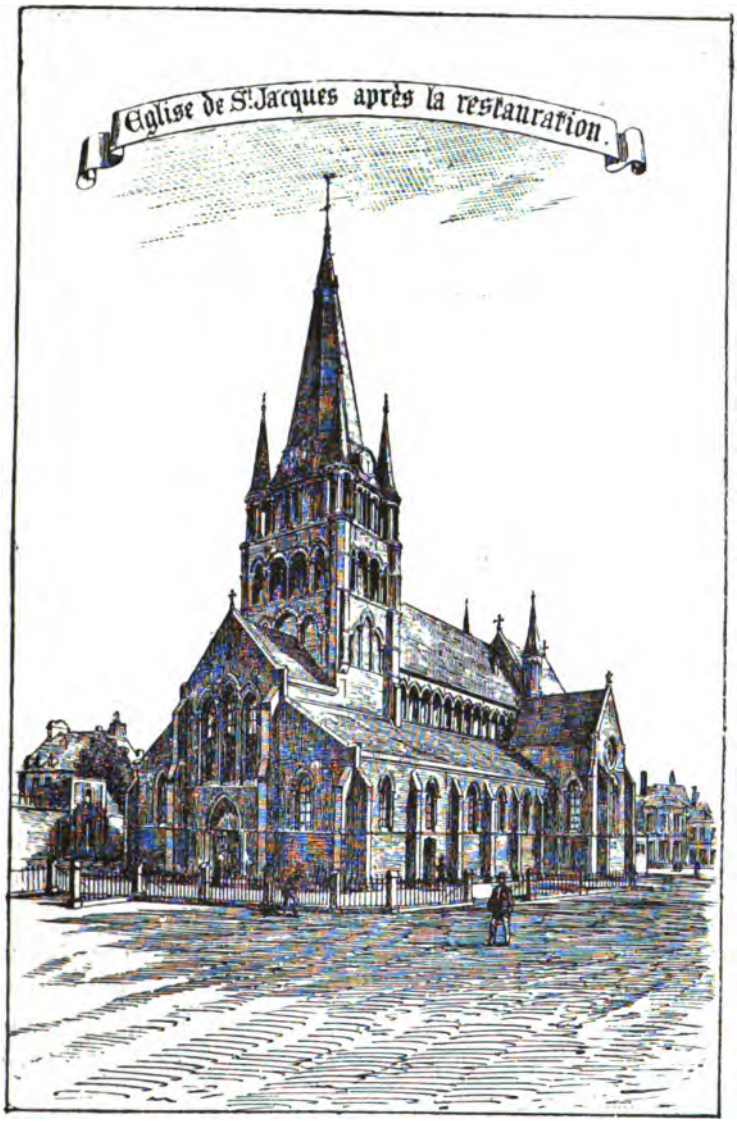
Eglise de St Jacques après la restauration.

Le maître-autel, moderne, mais conçu dans l'ancien style avec un retable à volets, sculpté et polychromé, est le joyau de l'église. A ses pieds se trouve un lutrin aiglier en cuivre fin du xve siècle, très artistique.

SAINTE-MARIE-MADELEINE

Cette église présente bien l'austère élégance des œuvres du xiiie siècle.

L'extérieur, tristement délabré, emprunte à la majesté de son style un remarquable cachet monumental. Sa tour sévère, sa flèche élancée, ses toits aigus, ses fiers pignons, ses beaux fenêtrages forment un ensemble parfait. Le curé de cette église, M. Descamps, a entrepris courageusement sa restauration qu'il poursuit patiemment avec les faibles ressources dont il dispose et qu'il mène d'une façon intelligente.

SAINT-NICOLAS

Très belle église du xiiie siècle, une abside romane originale avec ajoutes du xive et du xve siècles.

En 1226, Gossuin Li Tahon, bourgeois de Tournai, fit une fondation charitable en faveur de cette église, probablement naissante à cette époque (1).

L'aspect extérieur de ce monument, qui vient d'être restauré par feu Carpentier, est très pittoresque et les deux tourelles de sa façade lui donnent presque un caractère militaire, qui convient à son nom de *paroisse*

---

(1) Le cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés. Rouge livre : f°s 176 et 173.

du Château. Le triforium avec galerie extérieure, comme à Saint-Jacques, est une particularité de cet édifice.

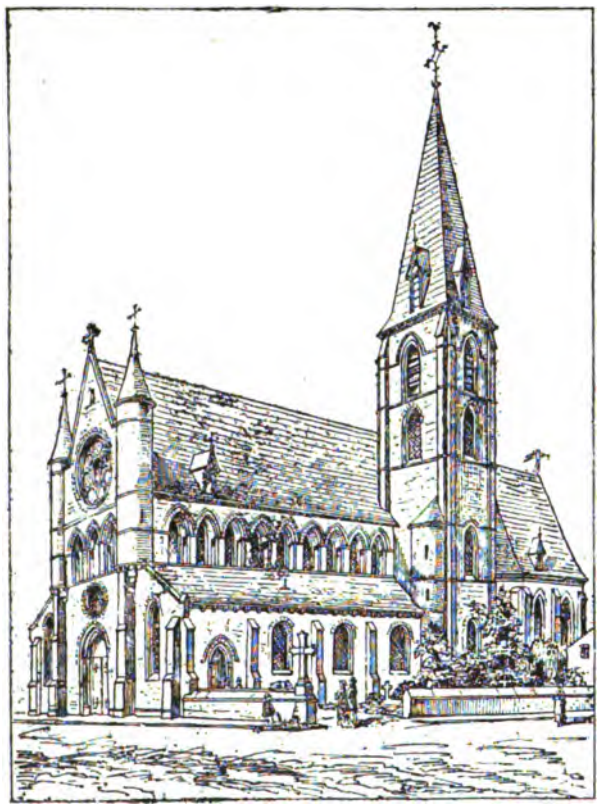

A l'intérieur, nous admirons une série de belles pierres tombales récemment mises à jour, un fragment de rétable polychromé du xve siècle, les intéressants débris d'une stalle qui servit au roi Henri VIII, lors de son séjour à

Tournai, des dinanderies... tournaisiennes et un coffre antique, orné de ferronneries très gracieuses.

Cette église est couverte d'une voûte ogivale en berceau, des plus remarquables et qui a été bien souvent reproduite par la gravure.

TOUR D'HENRY VIII ET PONT DES TROUS (1)

En quittant Saint-Nicolas, nous voyons la tour d'Henry VIII, débris lourd et massif de la citadelle construite par le souverain anglais, qui voulait assurer sa conquête éphémère. Elle ne présente guère d'intérêt artistique et sa démolition ne tardera pas, nous dit-on.

Le Pont-des-trous est une porte d'eau, datant du XIIIe siècle, d'un grand caractère architectural. C'est la seule qui subsiste des 18 portes de l'ancienne enceinte de Tournai. Ses trois belles voûtes ogivales, sa galerie ajourée de baies, ses grosses tours dominant l'Escaut, lui donnent un aspect des plus pittoresques.

*
* *

Un réconfortant souper réunit vers le soir tous les membres de l'excursion. Mis en appétit par leurs longues, mais curieuses pérégrinations de l'après-midi, ils font grand honneur au menu.

Notre digne Président se lève et, dans les meilleurs termes, porte la santé de notre estimable collègue, M. L. Cloquet, dont l'aimable réception, la grande affabilité et la haute érudition ont fait de cette journée, passée à Tournai, un des plus charmants souvenirs de

(1) Voir la gravure ci-contre.

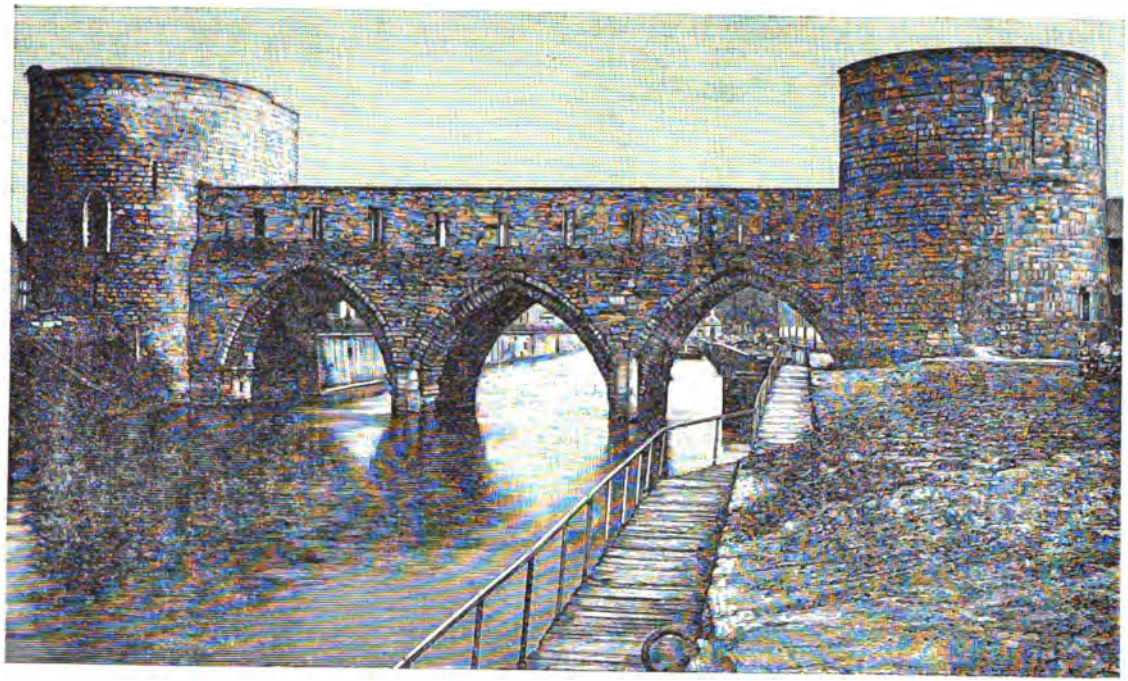

voyage, en même temps qu'un précieux enseignement.

M. L. Cloquet remercie ses collègues des bons sentiments qu'ils viennent de lui témoigner, par l'organe de M. Van Bastelaer et boit à son tour à l'union et à la prospérité de la *Société archéologique de Charleroi*, dont il se fait honneur d'être membre.

Des applaudissements chaleureux éclatent et la confraternité la plus franche prend à ce moment tous ses droits, jusqu'au moment de la séparation que vient, à regret pour tous, sonner l'heure du train.

A la gare, on se serre cordialement la main, le sifflet coupe les derniers adieux; en route pour Charleroi !

V. T.

Couillet, novembre 1886.

RAPPORT SUR LE Vme CONGRÈS

DE LA

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE,

présenté en Assemblée générale le 29 octobre 1889,

à la

Société archéologique de Charleroi,

PAR M. D.-A. VAN BASTELAER, PRÉSIDENT DE CETTE SOCIÉTÉ,

ET SON DÉLÉGUÉ

Je dois vous rappeler, messieurs, qu'à la fin du IIIe Congrès, tenu à Bruges, quand notre Société s'offrit à profiter du 25me anniversaire de sa fondation pour organiser le IVe Congrès en 1888, plusieurs Liégeois parûrent désirer cet honneur pour leur cité. Aussi, à la dernière séance de notre Congrès, tenue à Lobbes, chacun pensait-il que la Ve réunion se tiendrait à Liège. Il n'en fut rien et l'on se décida à organiser un *Congrès-Excursion*, s'ouvrant à Anvers avec voyage à Middelbourg. C'était une espèce de repos entre deux congrès laborieux. C'était, disait-on, un moyen de ne pas épuiser trop vite la provision de nos travaux et de nos découvertes belges, qui doivent alimenter et animer nos sessions.

La réunion eût donc lieu à Anvers, le 2 septembre

dernier. C'était la séance de constitution, qui reliait le IVe au Ve Congrès et où le Comité exécutif précédent, représenté par le président et le sécrétaire, MM. VAN BASTELAER et TAHON, allait remettre ses pouvoirs au nouveau Comité, MM. WAUWERMANS, président et VAN SPEYBROUCK, secrétaire.

*
* *

Avant cette formalité, je fis part au Congrès d'une bonne nouvelle, que je vous annonce à vous-même aujourd'hui.

A notre grand banquet du Congrès de Charleroi, en portant le toast au Roi, vous souvient-il qu'aux applaudissements de tous, je manifestai le désir et l'intention de demander au Roi son haut protectorat pour notre Fédération. Je vous promis alors de préparer les voies et de faire les démarches nécessaires à cette fin, avec l'aide de nos principaux collègues. Et tous, nous saluames avec enthousiasme le moment où le Souverain serait le premier membre de notre Fédération. Je tins parole sans tarder. Mes démarches préliminaires au cabinet royal fûrent accueillies avec bienveillance. Dès la première visite, il fut convenu que l'on allait pressentir les intentions du Roi, prendre les informations nécessaires sur notre institution et me faire savoir ensuite si je pouvais réunir nos délégués pour aller déposer notre demande aux pieds du trône.

Quelque temps après, je fus appelé au Palais où l'on m'annonça que S. M. était disposée à acquiescer à notre désir et l'on me demanda de faire simplement une demande, en ma qualité de Président des dernières assises de notre Fédération, le Roi désirant ne pas déranger

maintenant nos délégués pour les recevoir au Palais. C'était un ordre. Il fut exécuté, et bientôt je reçus une dépêche ainsi conçue :

CABINET DU ROI — Palais de Bruxelles, le 3 juin 1889.

« Monsieur le Président,

» Chargé de répondre à la demande que vous avez » adressée au Roi, sous la date du 28 mai dernier, j'ai » l'honneur de vous faire savoir que Sa Majesté consent » à accorder son patronage à la Fédération historique » et archéologique de Belgique.

» Agréez, monsieur le Président, l'assurance de ma » considération distinguée.

» Le Secrétaire du Roi,
» (*signé*) Cte DE BORGHRAVE D'ALTENA.

» Monsieur Van Bastelaer, président de la Fédéra- » tion historique et archéologique de Belgique, sous » le patronage du Roi,

» à Bruxelles. »

Le Roi est donc aujourd'hui avec nous, Messieurs, Vive le Roi!

Cette communication, faite à l'Assemblée d'Anvers, suscita le plus grand enthousiasme et des applaudissements unanimes.

*
* *

M. TAHON fit ensuite connaître les attaques malveillantes produites, sous les initiales M. W., dans un journal qui porte pour titre *Le Moyen-âge* et qui, bien que redigé

et imprimé à Liège, porte en tête l'affirmation qu'il est *parisien*.

Pris à partie moi-même, je préparai une réponse digne et modérée pour défendre notre Congrès et son président. Cette lettre fut repoussée et je dûs me contenter d'exprimer au rédacteur, dans une lettre particulière, le cas que je faisais de lui et de sa publication.

*
* *

Quelques heures après, l'assemblée commença son voyage sur l'Escaut, splendide voyage que je ne chercherai pas à vous décrire.

A Flessingue, où nous débarquâmes, nous fûmes reçus par les autorités de Middelbourg, y compris le Gouverneur de la province ou Commissaire du Roi, qui était venu nous prendre dans un beau yacht.

De Flessingue il n'y a pas grand'chose à dire. C'est une jolie ville, simple, mais morte, expression applicable du reste, comme je le redirai plusieurs fois, à toute la Zélande. De riches installations maritimes, qui ont coûté bien des millions, avec un superbe canal! On parle, je pense, de 25 millions dépensés par la Hollande dans l'espoir de supplanter le port d'Anvers quand, il y a quelques années, l'on souleva tant de difficultés à la navigation de l'Escaut. Le projet échoua, comme on le sait et, depuis lors, ces riches installations de Flessingue se détruisent sans avoir jamais servi. Pas un vaisseau ne s'y arrête.

*
* *

Middelbourg est une ancienne grande ville hollandaise, aujourd'hui réduite à 16.000 âmes; mais ce n'est pas du

tout une ville flamande, comme on nous l'avait annoncé. Quelle froideur glaciale, quel manque complet d'art architectural. Le méthodisme protestant y arrête tout élan et y sert de repoussoir. Rien n'y a persisté de la renaissance flamande, les façades ont perdu toute ornementation, les toits sont carrés, les fenêtres à guillotine sont carrées, les portes sont carrées, tout est plat, sans moulure, sans sculpture. A peine y peut-on voir deux ou trois belles façades flamandes : le *Gouden Zonne*, le *Steenrotse*, etc. Il faut citer aussi l'Hôtel de ville du XIVe siècle, une ou deux églises et les quelques restes de l'ancienne abbaye, datant de 1107, aujourd'hui détruite.

L'Hôtel de ville et le local de la Société des sciences de la ville renferment de belles collections, souvenirs locaux du moyen-âge. La salle la plus curieuse de l'Hôtel de ville est celle où l'on a établi tous les meubles de l'ancien tribunal du magistrat ou *Vierschaar*. L'on y retrouve en place les bancs, les coussins, les draperies, la bible pour le serment, la selette, la verge de justice du Bailly, les instruments de supplice, tout un appareil compliqué appartenant à la justice du moyen-âge et qui fait sourire et en même temps frémir.

On remarque dans le Musée de la Société des débris antiques, les restes de monuments romains, d'anciens autels, des débris de stèles cinéraires, de statues et, entre autres, une statue de *Nehalennia*, déesse adorée spécialement en Zélande et que l'on a tout lieu de rapprocher de *Allenia*, divinité romaine retrouvée dans la Scandinavie.

Presque toutes ces antiquités proviennent de l'emplacement d'une ancienne ville maritime, importante, dit-on, Dombourg, couverte aujourd'hui, pour la plus grande

partie, par la mer. L'on y a trouvé aussi des débris funéraires de diverses époques et de divers peuples, qui reposent pêle-mêle au musée, et dont j'aurai à parler plus loin.

Je ne dirai rien de l'histoire de Middelbourg et de la Zélande, bien que cette province appartînt aux comtes de Hainaut depuis le xve siècle, et revînt, à la mort de Jacqueline, aux souverains de la Belgique.

*
* *

La principale occupation des membres du Congrès fut de parcourir l'île de Walcheren, contrée qui se dépeuple de plus en plus; sol d'une richesse exhubérante, population d'une misère profonde. Les quelques voitures qui y circulent sont escortées aux abords des villages par une véritable population d'enfants et de grandes jeunes filles qui tendent la main, pauvrement mais proprement habillés, ce qui est un vrai contraste; habits rapiécés mais non troués.

Les terres sont d'une grande fertilité, mais mal cultivées et ne rapportant pas la moitié de ce qu'on pourrait en retirer. La mer, qui ailleurs donne aux riverains la fortune ou au moins l'aisance, leur est ici inutile. Peu de culture, pas de pêche! A quoi bon, répondait-on à nos questions, où aller vendre le poisson? Le Zélandais n'a plus le moindre reste de l'esprit et des dispositions mercantiles du Hollandais.

*
* *

Le Congrès eut une assemblée générale scientifique et une assemblée des sections. Celle-ci se composa même d'une seule section, la Section d'art et d'archéologie que

j'avais l'honneur de présider; les autres sections n'ayant rien à leur ordre du jour et s'étant réunies à la nôtre. La discussion de la polychromie des églises fut reprise et l'on adopta les conclusions sur lesquelles l'on n'avait pu se mettre d'accord à Lobbes. Voici la formule de ces conclusions :

1° « Le Congrès émet l'avis que la polychromie est l'achèvement désirable des édifices religieux; néanmoins la sage application de la polychromie aux monuments anciens, qui ne conservent plus de traces suffisantes d'une polychromie antérieure, étant d'une très grande difficulté, il n'y a lieu de ne la décider qu'avec la plus grande circonspection. »

2° « Il est désirable que le Gouvernement non seulement veille à la conservation des restes de peintures murales, qu'on découvre de temps à autre dans les anciennes églises, mais qu'il prenne la généreuse initiative de restaurer celles qui offrent pour l'art un véritable intérêt. »

L'on s'occupa aussi de ces malheureuses pierres tombales, si négligées et si souvent sacrifiées dans les églises, et l'on formula le vœu :

3° « Que les Sociétés d'archéologie adhérentes fassent relever les pierres tombales et que l'on prenne le calque ou les frottis des tombes les plus importantes de Belgique pour les exposer au Congrès prochain. »

*
* *

A l'assemblée générale l'on fit assez peu de chose.

M. Kervyn de Lettenhove intéressa l'assistance par un beau discours, où il parla des découvertes inattendues faites par ceux qui aiment à fouiller les archives.

Toujours, nous dit-il, le hasard récompense leurs efforts.

L'on sait que vers 1424—1426, Philippe-le-Bon gênait terriblement les Anglais et il se forma contre sa vie un complot dirigé par Glocester, Suffolk, Salisbury et Cousart. Or toute preuve de ce complot avait disparu. En vain l'orateur s'était adressé à Lille, et y était allé maintes fois, les archives ne lui fournissaient rien et l'archiviste, M. Leglay, n'en savait rien de plus. Les pièces avaient été soustraites pensait-on. Un jour, dans le bureau de M. Leglay, M. Kervyn montrant à celui-ci un panier poudreux de papiers enroulés, lui demanda ce que c'était. Rien, des pièces comptables sans valeur et destinées au pilon, répondit l'archiviste, et son interlocuteur, tout en causant, d'y plonger le bras et guidé par un instinct inexplicable de ramener au hasard une farde qu'il ouvrit. C'était la farde cherchée depuis tant d'années. Grâce d'état concluait l'orateur! Je le crois ma foi bien!

Le Docteur De Man, président de la *Société de sciences de Middelbourg*, nous donna une conférence sur un cimetière antique, aujourd'hui recouvert, à marée haute, sur la plage de Dombourg, cimetière attribué aux Francs.

Il résulta de la discussion que l'on n'avait fait aucune fouille systématique dans ce cimetière et que les objets, réunis au Musée comme venant de Dombourg, et que nous avons pu voir, sont un peu de toutes les époques et de divers peuples : Romains, Saxons, Francs, Bataves, etc. C'est un ensemble de toutes les trouvailles faites sur la dite plage depuis nombre d'années.

Il faut ajouter que parmi les objets recueillis sur le bord de la mer à Dombourg, se trouvaient grand nombre de ces fibules, de forme dite *ansée*, employées par les Romains, rapetissées et fort employées chez les Francs qui

lui ont donné un cachet particulier et propre, et dans les cimetières desquels on les retrouve souvent couvertes d'ornements caractéristiques de ces peuplades. Témoins les cimetières de Bel-Air, d'Elouges, etc., et nos cimetières de Belgique : Fontaine-Valmont, La Buissière (1), Franchimont, etc.

Cette remarque est importante et laisse la porte à bien des suppositions qui pourraient corroborer les idées du docteur De Man.

*
* *

M. De Man, à propos de cimetières antiques, fit remarquer qu'en Zélande existe la coutume d'amonceler des bottes de paille contre la maison des morts, paille qui revient ensuite au pauvre (2). Je fis remarquer, séance tenante, que la même coutume existe en Belgique et que cette coutume dérive de l'incinération des corps à l'époque romaine. En effet :

L'antiquité, même avant l'époque de crémation, entassait dans les tombes et sur le bûcher une grande quantité d'objets, surtout en métal et en poterie, que l'on voulait par ce moyen envoyer en l'autre monde, pour la plus grande utilité du défunt. C'était la preuve la plus complète de la croyance en une autre vie : objets le plus souvent de peu de valeur, vases que l'on brisait, offrandes minimes (3). Mais les auteurs latins parlent de mobiliers

---

(1) V. dans le Rapport sur la fouille de ce cimetière franc, le dessin de ce type de fibules.

(2) « En Zélande, dès qu'une personne est décédée, les directeurs des écoles des orphelins (qui en ont le droit et le bénéfice), font apporter à la porte des défunts un certain nombre de bottes de paille et les placent à côté de la maison, en étages, où elles demeurent jusqu'après l'enterrement. » J. J. Raepsaet, *Mémoires sur l'origine de la Belgique*, p. 84 (*Œuvres T.* 1).

(3) A l'époque mégalithique dans les Dolmen, avec les ossements brûlés ou

entiers, d'une richesse inouïe, jetées dans le bucher, dans la tombe et même sur la voie publique, en l'honneur du mort. Le corps était porté et brûlé sur une espèce de lit de parade plus ou moins luxueux : *lectica, funebris lectus, hexaphorum*, etc. (1).

Ce bucher, cette combustion, cette crémation ont laissé dans nos mœurs une trace remarquable, malgré l'influence chrétienne. Brûler les corps n'est plus dans nos usages et, quoiqu'on fasse, l'on ne pourra nous ramener à ce procédé; mais dans un grand nombre de localités de la Belgique, autant que possible, pendant la messe d'enterrement, à défaut du mort ou de son lit, on brûle plus ou moins solennellement une partie de ce lit, la paillasse qui lui a servi; mais la paillasse seule et non le matelas, bien que ce soit celui-ci qui a été en contact avec le corps. Si le lit mortuaire n'avait pas de paillasse, on en brûle une quand même. Tous ces détails éloignent toute idée de mesure préventive de désinfection. Souvent, d'ailleurs, il s'agit d'une paillasse sur laquelle le corps, enlevé de son lit après sa mort, a été déposé.

Les amis s'informent du lieu où a été exécutée cette

---

non brûlés, à l'époque du bronze ou du fer, à l'époque belgo-romaine, dans les tombes franques, etc., nous trouvons des tessons déposés tels quels. En Grèce aujourd'hui encore on brise des poteries aux convois funèbres. C'est la continuation d'un rite antique, où l'on attribuait à ces tessons une vertu expiatoire, comme semblent l'indiquer les vers suivants de PROPERCE (liv. IV, él. VII, v. 33).

« Hoc etiam grave erat nulla mercedes hyacinthos
« Injicere, et fracto busta piare cado? »

« Etait-il donc si pénible de jeter sur mes restes quelques fleurs de vil prix et de briser un vase plein de vin sur ma cendre? »

(1) Voir *Les coffrets de sépulture en Belgique à l'époque romaine et à l'époque franque*, etc., par D. A. VAN BASTELAER, Bruxelles 1876.

Le lit romain était composé d'une paillasse de paille et d'un matelas de laine. PLIN. *Hist. nat.*, XIX, 4, 1.

opération pour y dire une prière en faveur du défunt, chaque fois qu'ils passeront à proximité de cet endroit; lequel est d'ailleurs, souvent par ordre, le même dans chaque commune ou chaque hameau (1). D'ordinaire l'on choisit un croisement de chemin ou un carrefour, lieux dédiés de temps immémoral à la sorcellerie, aux mânes et aux choses de la mort.

*
* *

Ailleurs, ce flambage de la paillasse a pris une autre forme. Dans les Flandres on a l'habitude d'entasser des bottes de paille à proximité de la maison mortuaire et, comme le bucher antique, le tas est d'autaut plus haut que le défunt est plus riche; c'est parfois presqu'une meule. Dans plusieurs localités cette paille est brûlée, mais généralement on la distribue aux pauvres.

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans une grande partie du Namurois, du Brabant et du Hainaut, le tas de paille est étendu vis-à-vis de la maison, dans la rue et même jusqu'à l'église et au cimetière. Cela se fait quelquefois sur une longueur de plus d'une lieue et les riches se font honneur d'en semer une grande quantité, parfois plus d'un pied d'épaisseur. L'église elle-même en est jonchée, usage usité dans les Flandres, même dans certaines villes.

*
* *

Et quand l'on ne peut, ou ne veut, se permettre cette dépense, l'on se contente, dans certaines parties de la Flandre orientale, de placer en face de la maison deux faisceaux de paille en forme de croix étalée sur la rue en

(1) Témoin, aujourd'hui encore, Chapelle-lez-Herlaimont, etc.

face de la maison mortuaire et retenue par une grosse pierre. Quand le défunt était un célibataire, la grosse pierre est entourée de fleurs. Cet avertissement pour ceux qui passent tient lieu du tas de paille. Dans certaines villes du nord de la France, le progrès a changé cette croix, trop primitive, en une grande croix de bois noire, garnie d'argent, appartenant généralement à l'église et dressée contre la façade.

A la campagne, dans la province d'Anvers, où les distances sont longues, le cercueil porté sur une charrette, y repose sur de petites bottes ou torches de paille, souvent liées en forme de croix, et l'on décharge en route, à des endroits différents, et surtout au croisement des chemins, ces torches qui y restent longtemps respectées des passant, y servant de souvenirs mortuaires.

Dans la province de Namur, dans le Brabant wallon et ailleurs, des croix de paille sont attachées à un bâton fiché en terre. Ce souvenir mortuaire est dressé le long du chemin, aux carrefours, au lieu d'incinération de la paillasse.

*
* *

Mais dans bien des contrées de Belgique, Tournaisis, Hainaut, Flandres, Brabant, Namurois, etc., ces croix de paille sont le plus souvent remplacées par de petites croix en bois noir fort simples et fort rudimentaires, attachées par les parents et les amis, non seulement aux carrefours où se brûlent les paillasses, mais un peu partout le long des routes, sur un arbre, sur le pignon d'une maison, sur une chapelle, etc., etc., par groupes, ou isolées, portant ou non une inscription en caractères blancs. « C'est un souvenir que nous donnons à nos morts, nous disait une bonne vieille femme à la tête branlante, et

il est consolant de penser que, même loin du cimetière où notre corps sera déposé, les voyageurs nous donneront une prière et, sur le chemin, feront un signe de croix en passant, et récitant un *réquiem* pour notre âme ».

Dans d'autres contrées, l'usage de la croix le long des chemins est bien moins fréquent; il est pratiqué seulement pour marquer le lieu d'une mort accidentelle. Hors ce cas encore, quand il s'agit de personnes aisées et pieuses, la modeste croix de bois est remplacée par une chapelle commémorative dédiée à la vierge.

*
* *

Cette manière de souvenir des morts est certes un usage touchant et foncièrement religieux; mais il est bien remarquable que l'idée première en ait été puisée dans l'antiquité et que ce soit un reste du paganisme.

En effet, l'on sait qu'à l'époque où la loi était complètement désintéressée des cérémonies funèbres et ne s'occupait pas du lieu du repos mortuaire, les Romains, libres de déposer leurs urnes où ils le voulaient, avaient pris l'habitude de border les routes de leurs tombes, pour appeler sur les morts le souvenir des passants. Ces lieux devenaient dès lors sacrés et étaient mis par la loi hors du commerce. Diverses voies de Rome en font foi. Témoins la *Voie Appienne*, le *Chemin des Latins*, celui de *Tivoli*, etc. Toutefois la Loi des Douze Tables défendait de mettre ces tombeaux dans l'intérieur de Rome. Dans la Gaule même, où l'on finit par avoir des cimetières communs, l'usage de placer les tombes isolées le long des chemins subsista pour l'aristocratie. Aujourd'hui encore en Belgique, quand on rencontre une sépulture romaine seule, elle se trouve, comme du reste les cimetières, le long d'une route antique.

On y lisait souvent les mots : *Aspice viator*, ou *Cerne, viator*.

C'était un avertissement à celui qui passait et un appel à sa piété pour le culte des manes. Les Romains pratiquaient sincèrement le souvenir des morts et le respect des tombeaux. Les sépultures étaient chez eux l'objet de soins assidus et attentifs, et d'un entretien pieux. On les ornait, comme chez nous, de fleurs, de verdures, de couronnes et l'on y allait pleurer et prier.

De longs siècles plus tard, quand les lois et la religion vinrent régulariser les inhumations au nom de l'hygiène, force fut de réunir tous les morts dans le champs, ou dans des monuments communs destinés à la sépulture. Mais la loi n'interdit pas de placer le long des chemins un souvenir commémoratif pour chaque mort, en vue d'appeler l'attention des passants et cette habitude se continue aujourd'hui encore, comme je viens de le faire voir.

A l'assemblée de Middelbourg l'on dit aussi un mot des clous de cercueil et des clous mortuaires. J'ai fait quelques recherches sur ce sujet et je donnerai ci-après comme annexe ce que j'ai recueilli.

*
* *

Les membres du Congrès firent une charmante excursion à Dombourg, devenu aujourd'hui une jolie station de bains.

Le plus grand attrait de cette excursion fut pour moi la visite à l'ancien cimetière, dit franc et aujourd'hui submergé. J'y courus avec M. Becquet, guidés par Mlle De Man, digne fille du D^r^, qui est elle-même archéologue. Heureusement la mer était basse et dans l'argile débar-

rassée, par les flots et les coups de vents, de la couche de sable qui l'avait recouverte, nous pûmes voir des ossements humains et autres engagés dans la terre, et divers débris sans intérêt qu'il était possible de détacher du sol. Il en résulta pour moi la conviction qu'il serait utile et possible de profiter des basses marées pour fouiller une à une les tombes lesquelles sont à fleur de terre et parvenir ainsi à déterminer l'âge de ce champs de repos et du peuple qui y repose. Si l'on parvenait à pouvoir lui attribuer une date approximative, ce serait un point fort intéressant, qui nous aiderait dans la solution de notre question franque en Belgique. Il faudrait savoir si ce cimetière est Franc, ou Frison, ou Saxon, ou s'il est beaucoup plus moderne. L'on dit que l'on y a vu deux ou trois cercueils en grosses planches de chêne non rabotées et M. le Dr De Man nous a écrit depuis, que dans chacun de ces trois cercueils fut trouvé une petite urne noire simple et sans ornement, placée à côté du squelette. Il ajoute que jamais ni là, ni ailleurs en Hollande, l'on n'a trouvé des traces de sépultures à incinération. Cela prouve que les Romains payens n'ont jamais poussé leurs établissements jusqu'en Hollande où leurs mœurs ne furent pas adoptés.

Si le Congrès se fut fait en Belgique, il aurait simplement décidé qu'une fouille régulière serait pratiquée à Dombourg et il aurait pu en charger une société affiliée. En Hollande, il fallait agir avec mesure et l'on se contenta d'un vœu dans ce sens, que je formulai à l'assemblée de clôture et qui fut accueilli par acclamation de tous, y compris les autorités constituées hollandaises qui assistaient à la séance.

*
* *

C'était la fête patronale à Dombourg et l'on nous y offrit le spectacle curieux d'un caroussel analogue à nos caroussels belges. Un détail nous frappa, ce fut la forme archaïque de la lance dont se servaient, pour enlever les anneaux, les cavaliers vêtus de costumes fort pittoresques; c'était la fidèle reproduction des lances antiques que nos preux chevaliers portaient aux tournois du moyen-âge. Après le jeu, le vainqueur, au milieu de hurlements vraiment sauvages, fut saisi par cent bras, lancé plusieurs fois en l'air et retenu en tombant, par les bras, la tête ou les jambes, ni plus, ni moins qu'un mannequin, singulière manifestation d'une joie tout à fait délirante.

Une autre circonstance marqua notre visite à Dombourg; la Reine de Roumanie, Dona Carmen en littérature, s'y trouvait en villégiature et donna, avec la plus grande bienveillance, audience aux membres du bureau du Congrès. Elle nous entretint spirituellement plus de trois quart d'heure.

*
* *

En revenant de Dombourg, nous eûmes l'occasion de voir plusieurs tertres, dits *monts* ou *collines de salut* ou de *refuge*. Ce sont des monticules artificiels, de forme régulière, dont l'antiquité est inconnue et qui s'élèvent un peu partout sur le sol des provinces maritines de la Hollande. On les rencontre sur toute la superficie de Walkeren, dans l'île de sud Beveland, de Schowen, de Tholen, d'Overflacke, etc., en Frise, Groningue, etc., etc. Les auteurs leur ont attribué diverses destinations: protéger les populations contre de nouvelles invasions de la mer toujours à redouter dans ce pays, dont le niveau lui est inférieur; leur servir de refuge, en cas d'alarme, etc.

Le Dr DE MAN a écrit une brochure fort savante sur le sujet. Il regarde ces tertres comme étant réellement des collines de refuge (Vluchtbergen). Il en reporte l'origine à l'époque franque et au delà. Il en figure une soixantaine sur la carte de l'île de Walkeren, jointe à son ouvrage. Je lui fis remarquer que ces tertres ne me paraissent guère assez étendus pour servir de refuge à une population importante. Ce savant semble les regarder comme destinés chacun à l'usage d'une ou deux familles qui en cultivaient les abords et s'en servaient même pour habitation, en manière de palafites habitées seulement pendant l'été. Il le reporte jusqu'à l'époque des invasions franques, époque à laquelle, dit-il, ces îles commencèrent à être habitables. Quand à y voir, soit des stations de signaux pour annoncer l'arrivée des envahisseur du pays, soit des *tumuli* mortuaires au moins des *tumuli* destinés à un seul mort, il paraît qu'il n'y faut pas penser.

Les tertres de Frise et Groningue étaient, paraît-il, beaucoup trop étendus pour cette seule fin. Mais on y a fouillé le plus souvent diverses tombes de différentes époques, renfermant de petites urnes et des vases seulement ; presque jamais d'incinération (1). J'ai ci-devant signalé ce fait fort important et prouvant que la Batavie fut toujours habitée par les Barbares, Bataves, Suèves, Frisons primitifs ou Francs envahisseurs ; mais jamais par les Romains. J'aime à le répéter ici parce que maintes fois j'ai écrit et soutenu cette vérité.

Il est remarquable qu'en général les savants hollandais

---

(1) Sauf quelques-unes, dans le Drente, attribuées par les savants hollandais à des peuplades primitives et trouvées dans le terrain diluvien, antérieurement aux *alluvions*.

mettent peu de différence chronologique entre l'invasion franque en Hollande et en Flandre.

*
* *

De bon matin, nos collègues étaient le lendemain déjà répandus dans la ville. C'était marché et les rues se remplissaient de villageois.

Un point qui frappe l'étranger voyageant en Zélande, surtout vers Middelbourg, c'est le costume national que les progrès du siècle n'ont guère modifiés chez le bas peuple et chez les campagnards. Bras nus, taille écourtée, jupons courts et *nombreux*, (les femmes, même pauvres, seraient humiliées d'en porter moins de sept ou huit) et sur ces toilettes bouffantes, un luxe souvent véritable, surtout chez les catholiques, de boucles de ceintures, de broches, de colliers, de boutons, de bagues couvrant une phalange entière, en argent et en or ciselé.

Des *plaque de front* gravées de dessins où nous avons toujours rencontré des cygnes. Ces plaques et les *ornements temporaux*, en tire-bouchon, sont l'accompagnement obligé de l'ample bonnet à larges pattes, de dentelles, souvent fort riches, ainsi que le fichu au cou. Tout cet ensemble est d'une grande grâce et l'un de nos bons moments a été celui où l'on nous a conduits au marché au beurre, encombrés de jeunes et jolies fermières richement et gracieusement attifées à la mode du pays et se prêtant, naïvement fières, à l'examen minutieux des archéologues belges qui se montraient vraiment un peu indiscrets.

Tout brillait et étincelait dans ce marché : les yeux des jeunes filles, leurs bijoux, leurs pièces de beurre tout frais, les paniers savonnés et blancs comme neige qui contenaient la marchandise, le linge embaumé qui les recouvrait, les

œufs *fraîchement lavés* et sans l'ombre d'une souillure.

Un détail piquant, c'est que le jeune homme du pays distingue à coup sûr, la jeune fille de la femme mariée et même la protestante de la catholique. La jeune fille porte la plaque à gauche du front et la femme mariée à droite. Quant à la protestante, elle affecte moins de luxe dans les bijoux, moins de voyant dans les couleurs et dans les accessoires. Les rubans de teintes éclatantes marquent surtout les femmes catholiques, dans les classes qui ont adopté la mode du chapeau.

Quant aux hommes, leur costume national est des plus simples : large pantalon de gros drap noir ou bleu, long gilet et courte veste ouverte de même étoffe, avec boutons dorés, ceintures avec agrafe et doubles plaques d'or ou d'argent, grosse cravate avec doubles boutons sphériques en or ciselé, chapeau de soie à poils rebroussés mi-haut à bords ridiculement étroits.

*
* *

Dans cette profusion de bijoux et d'ornements en or, le secrétaire du Congrès, M. l'abbé Van Speybrouck, avait cru voir les restants de mœurs antiques légués par les populations saxonnes et franques. Il pensait pouvoir surtout rattacher à un usage antique, le cercle ou bandeau de tête; mais nos recherches ne nous ont menés, dans ce sens, à aucun résultat satisfaisant.

Toutefois, après mûr examen, l'on arrive à établir une relation probable et une similitude remarquable entre l'emploi si commun, si vulgaire et si populaire aujourd'hui, de la double plaque-boucle pour orner la ceinture des hommes et des femmes de Zélande, d'une part, avec les anciens Francs d'autre part. Seulement, la forme des boucles n'est pas la même. Quant au métal, une découverte

archéologique de l'an 1866, faite en Hollande même, vient renforcer encore la similitude. A *Wieuwerd*, autrefois grand village de pêcheur, aujourd'hui pauvre hameau dépendant du village de Baarderadeel, en Frise, l'on vient de trouver *une* ou *des* sépultures franques, qui ont fourni un grand nombre d'objets fort riches, presque tous en or. Parmi ces objets, plus intéressants les uns que les autres, se trouvent une plaque de ceinturon franque, identique à toutes les plaques de nos tombes franques trouvées en Belgique et portant les mêmes ornements, sauf que la plaque de Frise est en or, paraît-il.

M. le Dr L. J. F. Janssen, ancien conservateur du Musée de Leyde, et M. Diercks de Leeuwarden ont fait le 8 octobre, à l'*Académie royale des sciences des Pays-Bas* (1), des communications sur tous les objets trouvés à Wieuwerd.

*
* *

Quelques mots encore à propos de cette découverte. C'est une des trouvailles nombreuses déjà faites dans le sein *des tertres plus ou moins artificiels que la Frise possède encore en grand nombre, mais qui de temps en temps disparaissent sous la bêche du travailleur qui les enlève pour engraisser des terres plus ou moins épuisées ou dans une situation plus basse*, dit l'académicien J. Diercks, qui parle de ce fait.

Ce tertre portait autrefois le château ou *Stins* de Theting, nom d'une ancienne famille du pays, et près de là s'avançait jadis un bras de mer nommé Burdo (Boerdiep)

(1) Consulter sur ce sujet un mémoire étendu dans les *Jarbucher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Boon* 1867. *Heft. XLIII. p.* 57-91. *Pl. VI.* 2° Dr W. Pleyte. *Nederlandsch Oudheden van de vroegste tyden tot op Karel den Groote*, 2e *Aflev. pp.*72 *et seq. Pl. XXIII, XIV.*

ou Middelzée (Mer du milieu) que fréquentaient les pirates normands et frisons.

Cette trouvaille a fourni une autre pièce qui offre bien plus d'analogie encore avec l'ornementation favorite aux Zélandais: je veux parler des bagues. Deux bagues en or ont été trouvées avec la plaque de ceinture et elles ont cette dimension remarquable des bagues de Zélande qui recouvrent presqu'une phalange. Les deux bagues de Frise sont des bagues de femme, car la tombe a, paraît-il, elle-même appartenu à une femme mérovingienne. L'une de ces bagues est simple et ne porte aucune ciselure; mais l'autre est fort ornée de petits dessins francs. Voilà de quoi étayer les idées de M. Van Speybroeck.

Je dois ajouter que le conservateur du Musée de Leyde, mon ami M. C. Leemans, m'affirme qu'il ne s'agit nullement ici de tombe mais simplement d'une cachette d'objets précieux d'origine franque; mais cela est-il sûr et d'ailleurs tombe ou cachette, la conclusion à tirer est la même.

*
* *

Il faudrait serrer de plus près la question; savoir si des trouvailles analogues à celle dont je viens de parler n'ont pas été faites dans de véritables sépultures et si celles-ci étaient isolées. Etudier les alentours et s'assurer si l'on ne trouve pas dans d'autres contrées du nord des Pays-Bas, le long des mers surtout vers le nord, des sépultures analogues.

Ces recherches, si intéressantes, feraient en même temps avancer sérieusement l'étude de l'époque franque et des invasions de ce peuple dans la Batavie, c'est-à-dire les plus anciennes de ces invasions, qui ont fourni la population du nord de la Belgique à l'époque salienne.

Ces considérations nous affermissent encore dans l'idée de voir dans les collines de salut, des tumuli ayant eu diverses destinations, mais où l'on a inhumé des morts, et nous insisterons de nouveau et plus fortement auprès du Dr De Man, pour que, dans l'île de Walkeren, il étudie par des fouilles, et qu'il approfondisse cette idée, lui qui est sur les lieux et qui a fait déjà une étude longue et savante sur les *terres de refuge* de sa province.

*
* *

Il nous reste à dire un mot d'une dernière excursion faite à Veere, ancienne ville principale de l'île, après Middelbourg et Flessingue. Ces trois villes sont sur un canal maritime à grande section, communiquant avec l'Escaut occidental. Veere est communément dite « *la ruine de Nederlande* ».

C'est en effet le type et l'exemple le plus triste de cette décadence générale, dont nous avons dit un mot au commencement de ce rapport. A peine compte-t-on aujourd'hui quelques centaines d'habitants dans cette antique cité qui fut une grande et florissante ville. Ces malheureux y sont dans une gêne tellement absolue, qu'ils viennent de déclarer au gouvernement que, si l'on ne supprime leurs contributions, ils vont quitter la ville tous ensemble. On peut dans cette misérable cité acheter une maison convenable pour une famille, avec un étage et un jardin assez spacieux, pour une somme de 25 ou 30 florins. Nous en avons vu les affiches sur les façades. L'herbe couvre naturellement les rues et, voulant nous faire honneur lors de notre visite, l'on avait mis deux ouvriers pour procéder au sarclage des rues avant notre entrée.

C'est encore aujourd'hui le siège du seul curé chargé

de la population catholique de toute l'île de Walcheren. L'Eglise est une misérable chambre presque nue, mesurant une vingtaine de mètres de long.

Et cependant l'on voit encore, à un pas, les constructions presqu'entières d'une superbe et vaste métropole, bâtie avec un grand luxe en 1348, par Antoine Kelderman, architecte de Malines, et richement dotée par le pape d'Avignon, Clément VII. C'était, avant sa destruction par le feu en 1686, disait-on, « *le joyau de l'île de Walcheren.* »

Les restes du monument vont disparaître. M. l'architecte Fréderiks est chargé de la besogne. Sur notre proposition, acceptée en assemblée générale, M. J. A. Frédériks préparera, pour être publiée dans les actes du Congrès, une notice descriptive du temple accompagnée de plans et de dessins, qui en reproduiront l'ensemble et toutes les parties suffisamment restaurées.

*
* *

Le Congrès a été terminé par une malencontreuse proposition présentée par M. Soil, de Tournai, au nom d'un groupe de membres au nombre de dix-huit, deux de moins que le nombre exigé par les statuts. Cette proposition doit être discutée au prochain Congrès.

Il s'agit de nommer une commission permanente chargée de venir, dans chaque ville de Belgique, organiser les Congrès de la Fédération. C'est le système admis en France et rejeté à l'unanimité, par les délégués formant l'assemblée constituante, avec une volonté bien arrêtée, lors de la constitution de notre Fédération. L'admettre aujourd'hui, ce serait indubitablement détruire notre belle institution, si jeune et déjà si florissante. Elle est couverte dorénavant de la haute protection du Roi et il ne nous est plus permis, pensons-nous, de changer la

constitution, qui en forme l'essence. Le tenter serait renverser notre Fédération et blesser son haut protecteur.

Avant de se séparer, les membres du ve Congrès adoptèrent par acclamation la proposition, dont M. le capitaine Dejardin prit la responsabilité, de tenir l'an prochain les assises du vi^e Congrès à Liège.

LES ÉPINGLES, LES AIGUILLES

ET LES CLOUS

DANS

LES PRATIQUES SUPERSTITIEUSES

PAR D.-A. VAN BASTELAER

Nous sommes revenus déjà plusieurs fois sur l'ancien usage, généralement pratiqué par les peuples, d'employer les mêmes objets comme *ex-voto*, pour appeler la bienveillance des êtres supérieurs. Nous y revenons encore une fois.

On vient de nous indiquer, dans une de nos dernières excursions archéologiques, un nouvel exemple de l'offrande d'épingles faite par les voyageurs, comme acte religieux, pour invoquer l'action favorable de la divinité. Il s'agit d'une *Chapelle aux épingles*.

Cette chapelle antique est située à la limite du territoire de l'arrondissement de Charleroi, sur la commune de Chastrés, entre ce village et Walcourt, qui est son chef-lieu de canton, le long de la route qui mène à l'église Notre-Dame de Walcourt, sur la hauteur. Elle est dédiée elle-même à la Sainte Vierge. Le pavement de cette chapelle est toujours jonché d'épingles, que l'on y jette par les ouvertures de la porte en récitant un *ave*.

Chaque passant y dépose une épingle au pied de l'autel,

et il se ferait scrupule de se dégager de cet usage, ce qui lui porterait malheur, croit-il.

Cela se pratique surtout lors de la *Marche*, à la fête de Notre-Dame de Walcourt, où la foule est énorme et le paquet d'épingles d'*ex-voto* réellement incroyable.

Naturellement il est impossible de remonter à l'origine de cette coutume. J'ai cité des exemples de la même superstition religieuse relative à des chapelles et à des églises, dans un autre travail analogue à celui-ci (1); mais toujours, contrairement à la coutume de Chastrés, les épingles sont piquées par les fidèles dans une pelote disposée à cet effet. J'ai indiqué l'église primaire de saint Pierre, à Louvain, celle de Bon-Secours, à Bruxelles, etc. On en connaît beaucoup d'autres en Belgique.

J'ai cité les vieux sapins du calvaire de Sainte-Ay, à Braine-l'Alleud, criblés d'épingles.

J'ai cité encore le vieil arbre de la chapelle de N. D. de Verviers, à Chapelle-lez-Herlaymont, celui du calvaire de Soleilmont, à Gilly, etc., où les épingles sont remplacées par des clous.

A Chastrés, par suite de circonstances particulières : éloignement de la chapelle de toute habitation, nécessité de la fermer, difficulté d'accès au pied de l'autel et par suite absence de pelote pour recevoir les épingles, la superstition se contente de jeter ces objets au pied de la sainte Vierge, sans les *ficher* sur l'un ou l'autre receptacle.

*
* *

Cependant, comme nous l'avons fait remarquer ailleurs,

---

(1) *Offrande de menus objets, épingles, aiguilles, clous, liards, etc., en ex-voto,* etc., dans *Documents et rapports de la Société de Charleroi.* T. XII. p. 205 et XIII, p. 751.

l'ancienne superstition des clous et des épingles comportait surtout l'acte de les *ficher*, de les *piquer* ou *planter*.

Cet acte, en lui-même, emportait, dans l'intention, quelque chose de magique, que l'antiquité nous a transmis(1).

---

(1) Voici un nouveau fait. Il est extrait des journaux du moment et se rapporte à l'Autriche. C'est une légende viennoise.

Le bâtiment situé à l'angle de la Kârthnerstrasse et du Craben, à Vienne, devant être démoli, le vieux tronc d'arbre, criblé de clous, pieusement conservé dans une niche depuis environ quatre siècles, devra disparaître. La légende du fameux tronc, attaché par le diable, est connue dans tous ses détails par toute la population viennoise.

Dans la première moitié du XVe siècle, Martin Max était occupé, comme apprenti, dans les ateliers de serrurerie d'un nommé Eberhard Marbacher, homme d'une grande vertu, mais d'une sévérité exagérée, réprimant avec la rigueur usitée à cette époque, toute infraction à sa manière de voir, qu'il considérait comme étant la seule bonne. Le compagnon Max n'était guère vaillant à la besogne, et le cabaret de la banlieue avait pour lui infiniment plus d'attrait que l'atelier, ce qui, bien souvent, lui fit complètement oublier l'heure de la fermeture des portes de la ville, et l'habitation de son patron ; d'où il résultait des nuits passées à la belle étoile, dont se ressentait la besogne du lendemain.

Quand il se présentait alors de grand matin chez son patron, les calottes et les coups de pieds étaient nombreux, accompagnés de menaces de renvoi, ce qui rendait Martin bien perplexe, les ateliers de serrurerie étant rare à cette époque.

Un soir que derechef il avait oublié l'heure et ne pouvait rentrer dans la ville, le malheureux, désolé, se mit à sangloter, en songeant à la pénible situation qu'il s'était faite par son inconduite ; et comme, dans son désespoir il invoquait tour à tour Dieu et le Diable, les suppliant de le tirer d'embarras, le dernier seul lui apparut, tout disposé à se charger de son avenir et de sa fortune, s'il consentait à lui vendre son âme.

Max y consentit, mais à condition que le marché ne serait valable que lorsqu'il aurait manqué une seule fois volontairement à la messe du dimanche, bien décidé qu'il était à n'y manquer jamais. L'accord bien conclu, le diable lui fit franchir l'espace en un clin d'œil, le réintégrant dans la modeste chambrette lui réservée dans la demeure de son patron.

Le lendemain, l'atelier reçut la visite d'un grand personnage que Max reconnut tout de suite pour son mystérieux interlocuteur de la veille. Le visiteur se disait autorisé par la municipalité à faire placer un cercle de fer muni d'une fermeture secrète pour resserrer la fente du bel arbre du Marché-

Figere clavum était à Rome le type de cet acte et nous y viendrons plus loin.

Le terme *figere*, *defigere* avait pris chez les Latins une signification figurée spéciale, qui la faisait appliquer à tout *enchantement* et qui lui venait non seulement de *figere clavum*, mais encore de la croyance au charme magique d'une aiguille ou d'une épingle, qui, fichée (*defixa*) dans l'image d'une personne, surtout au cœur,

---

aux-chevaux qu'un coup de foudre avait atteint. Le mécanisme en devait être tellement bien fait que personne ne devrait pouvoir l'ouvrir. Cette commande, le patron la refusa, ne se sentant pas capable de l'exécuter ; mais Max se déclara prête à entreprendre l'ouvrage si on le lui permettait et il l'exécuta, en effet, avec l'aide du diable, de telle manière que toute la ville en fut émerveillée

Son patron lui avait fait de belles promesses pour le cas où il parviendrait à réussir dans son entreprise. Mais une fois la besogne faite, il s'empressa de ne point récompenser l'ouvrier. Découragé, Max se retira à Nurenberg, où, bien des années après, il apprit qu'une grande récompense était promise à celui qui parviendrait à faire jouer le mécanisme du cercle en fer étreignant le bel arbre qui dépérissait sous sa pression. Max, à l'étonnement de tous, parvint à faire fonctionner le mécanisme en présence des autorités de la ville et d'un nombreux public, ce qui lui fit une grande réputation et lui procura une affluence de commandes qui le mit à même de s'établir. Puis, avec l'aide du diable, il fit une grande fortune. Max, émerveillé de son succès, cloua, en souvenir, un grand clou dans l'arbre, dont le tronc, après quatre siècles, est encore visible et bien conservé aujourd'hui.

Le diable pourtant ne lâchait pas sa proie. Un jour que l'ancien apprenti serrurier ne songeait plus depuis longtemps au pacte conclu autrefois, il s'oublia un dimanche au cabaret, se grisa et manqua la messe. Le diable, en exécution de la promesse souscrite, s'empara du malheureux dont le corps affreusement mutilé, fut retrouvé le lendemain au cimetière du Sancti Stefanikerk où, durant plusieurs années, une voix mystérieuse ne cessa de se faire entendre implorant la faveur de pouvoir assister à une messe.

Depuis lors, en souvenir de cette triste fin et du travail merveilleux de Max, jamais un serrurier n'est passé par le Kärthnerstrasse, sans planter un clou dans ce fameux tronc, transformé à la longue en une masse de fer, et bientôt, en descellant le fameux cercle de fer au moyen duquel il est scellé au mur, on examinera, pour éclaircir cette légende, le fameux mécanisme attribué à l'ingéniosité du diable.

siège de la vie, ou au foie, siège de l'affection, la tuait, ou au moins la dévouait au maléfice.

On disait à Rome pour dévouer et maudire la tête de quelqu'un « *defigere caput* » (1); pour maudire ou dévouer par un charme : *percer d'une aiguille un nom ou une image, sur la cire* « *Defigere cerea* » ou « *nomina* » ou « *simulacra cerea* » ou « *jecur* » (2); pour enchaîner un cœur : « *figere animum votis* » (3).

De là, à notre époque encore, les mêmes pratiques, les mêmes croyances superstitieuses et cette répugnance des gens du peuple à donner ou à prêter une épingle, une aiguille ou même un autre instrument pointu « parce que ce serait piquer l'amitié et que cela pourrait porter malheur à celui qui recevrait l'objet ».

*
* *

Dans le travail auquel j'ai renvoyé en commençant cette note, je cite divers exemples, relatifs même aux temps du christianisme, prouvant que le peuple attache une idée superstitieuse à l'acte de ficher un clou dans un objet consacré en culte, une statue ou autre chose pour éloigner l'un ou l'autre malheur. Il prétend par ce moyen obtenir plus sûrement ce qu'il demande.

Je cite un exemple identique relatif au Congo, où les sauvages ont l'habitude de planter un clou dans le dos

---

(1) « Execraris enim illum et caput sanctum tibi dira imprecatione *defigis* ». Senec. *De beneficiis*, vi. 35.

(2) « Devovet absentes, simulacraque cerea *figit*,
Et miserum tenues in jecur urget acus. » Ovid. *Herold.* vi 91.
« Sagave Pœnicea *defixit* nomina cera
Et medium tenues in jecur egit acus. » Ovid. *Amor.* iii, vii, 29.

(3) « Regis Jolchiacis animum *defigere* votes. » Virgil.

de leur idole chaque fois qu'ils lui demandent un service, afin que le dieu s'en souvienne bien.

Cette idée est antique. A Rome et en Grèce l'on en trouve l'application en quelque sorte consacrée officiellement. SAGLIO et DAREMBERG en parlent dans leur *Dictionnaire d'antiquités romaines*, à l'article *Clavus*.

Clavum figere était un acte auquel une croyance générale attachait dans l'antiquité une idée de préservation, en même temps qu'on y voyait le symbole de ce qui était désormais nécessaire irrévocablement. Le clou était un attribut des divinités du destin. C'est ainsi qu'HORACE le met dans la main de la *Nécessité*(1) qu'il représente comme la compagne de la *Fortune*.

Cette superstition est arrivée jusqu'à nous.

Nemesis avait un clou pour instrument (2).

L'on connaît un beau miroir étrusque où se voit la parque *Atropos* tenant d'une main un marteau et de l'autre un clou qui va marquer l'heure où Méléagre doit mourir. (3) Dans un certain nombre de monuments, monnaies ou peintures, etc., pour exprimer le même évènement accompli et désormais immuable, la victoire est figurée debout dans la même attitude (4). Elle fixe, au moyen d'un clou, un trophée d'armes triomphantes auprès du parti vainqueur.

Cette pensée se retrouvait dans le langage courant, non

---

(1) « Te semper anteit sæva Necessitas,
Clavos trabales et cuneos manu
Gestans ahena ». HORAC. *Carm.*, I, 35.

(2) CAPELLINA. *Nups. Phil.* 9.

(3) GERHARD. *Etrusk. Spiegel.* III. pl. CLXXVI.

(4) Monnaie d'Agathocle, V. *Mus. Borbon VII. pl. VII.*

seulement chez les Romains, mais encore chez les Grecs ; et maintes locutions proverbiales témoignent que cette superstition dans l'antiquité était très répandue et très populaire. Les Romains semblent l'avoir reçue des Etrusques.

On disait : attacher un bienfait en fichant un gros clou, un clou de poutre, pour l'établir solidement et l'assurer (1).

Par le même acte l'on marquait une résolution irrévocable (2).

Nous avons conservé de cette locution le mot wallon familier et ironique « clouer ou coller à la cheminée ou à la muraille » une phrase ou un mot inattendu et digne d'être conservé à la mémoire.

A en juger par les faits, à propos desquels les historiens ont parlé de la cérémonie du *clavi figendi*, à Rome, l'on devait nommer un dictateur spécial pour l'accomplissement du rite *clavi figendi* dans les circonstances graves à la suite des calamités publiques. La première fois c'était à l'occasion d'une peste.

En 261 de Rome, l'année de la sécession, ce fut pour mettre fin à l'agitation de la république.

En 391, une nouvelle peste désolait Rome et avait déjà duré toute une année, lorsque, après avoir épuisé les moyens de conjurer le fléau, l'on se rappela la cérémonie du clou, à laquelle on avait eu jadis recours.

En 423 (3), de nombreux empoisonnements jetèrent

---

(1) « Ut hoc beneficium quem admodum dicitur : clavo trabali figeret ». CICER.. *Verr.* 21, 53.

(2) « Quod semel destinavi clavo trabali fixum est. » PETRON. LXXV.

(3) « Prodigii ea res loco habitæ, captisque magis mentibus quam consceleratis similis visa. Itaque memoria ex annalibus repetita, in secessionibus quondam plebis clavum ab dictatore fixum, alienatasque discordia

dans Rome un trouble profond. Ces crimes, inconnus jusque là, furent regardés comme un prodige et parurent le signe d'une maladie générale des esprits, ou une épidémie morale qu'on ne pouvait guérir que par le remède jadis employé à l'époque des retraites du peuple. L'on créa un dictateur spécial pour clouer le clou; lequel se démit aussitôt après.

On trouve encore la cérémonie du *clou sacré* mentionnée dans quelques autres circonstances.

*
* *

En Grèce, puis à Rome, dans certains temples et surtout dans le temple du Destin et de la déesse *Nortia*, on fichait le clou, lors des grands évènements, à la fin des années extraordinaires, de bonheur, de malheur, d'épidémie, aux cinquantenaires, aux centenaires de la dédicace des temples, à l'inauguration des consuls, etc., etc. (1).

Dans tous les cas où elle est rappelée par les historiens, cette cérémonie *piaculum* offre un caractère d'*expiation* pour le passé qu'elle clôt et de préservation pour l'avenir, dont elle marque le début. Qu'elle s'applique au changement d'année, à la fondation d'un nouveau temple, à l'entrée des magistrats en fonction, c'est toujours sous une

---

mentes hominum eo piaculo compotes sui fecisse, dictatorem clavi figendi causa exsari placuit. Creatus Cn. Quintilius magistrum equitum, L. Valerium dixit : qui fixo clavo magistratu, se abdicaverunt.» Tit Liv. Viii. 18.

Il y a dans le commencement de cette citation une idée de sorcellerie « captis magis mentibus quam consceleratis » à combattre par le « clavum fixum ».

(1) V. *Mémoires. Acad. des inscriptions*, T. vi. Thorlacius. Copenhag. 1814.

forme plus ou moins solennelle la même pensée répandue dans le monde ancien.

*
* *

On retrouve la même idée encore dans des superstitions vulgaires, par exemple, dans la recette contre le haut-mal enregistrée par PLINE : un remède efficace pour l'arrêter, dit-il, est de planter un clou de fer à la place où la tête du malade a frappé lorsqu'il est tombé la première fois (1).

Ailleurs, cet auteur fait connaître que, comme amulette contre la fièvre quarte, l'on attache au cou du malade un fragment, enveloppé de laine, d'un clou pris à une croix, ou un lien ayant servi à un crucifiement (2).

Des amulettes fort recherchées se faisaient de débris de ferrailles des instruments de mort, fourche patibulaire ou gibet, etc., forgés en menus objets, anneaux (3), figures, têtes de morts, etc. L'on en faisait des clous magiques (4).

Nos populations ont conservé jusqu'à nos jours la superstition des clous de potences et de la corde de pendu.

---

(1) « Clavum ferreum defigere in loco ubi primum caput defixerit corruens mali dicitur, » PLINE. *Hist. nat.*, XXVIII. 17. 5.

(2) « Idem in quartanis fragmentum clavi a cruce, involutum lana, collo subnectunt, aut spartum e cruce. » PLINE. *Hist. nat.*, XXVIII. II. 2.

(3) « A quo tempore anulum hunc mihi dedit Arabs de ferro patibulorum factum, et carmen me multorum nominum docuit » LUCIAN. *Mortu. déalog.* LII. *Philopseudes* 17. *Versio* TH. DINDORFII. « Depuis que l'Arabe me donna cet anneau, fait du fer d'un gibet et m'enseigna l'incantation attachée à beaucoup de formules. »

(4) MATTER. *Une excursion gnostique en Italie.* p. 22.

Beaucoup d'auteurs italiens ont écrit sur les clous magiques, qui eurent surtout une grande vogue en Italie.

L'on rencontre des recettes analogues chez d'autres auteurs contre les maladies et contre les enchantements.

Une idée semblable est encore attachée aujourd'hui à la possession d'un clou de cercueil ayant servi, et c'est aussi la continuation d'une croyance établie chez les Romains, qui pensaient chasser de leur asile les visions nocturnes en attachant au seuil des clous de sépulture (1).

C'est, du reste, encore en vertu de la même pensée de protection que régna l'usage de déposer dans les tombes des clous magiques plus ou moins grandes et plus ou moins ornementés, parfois chargés de figures bizaries et d'inscriptions contenant des formules qui devaient ajouter encore à leur vertu protectrice des défunts. Dans l'antiquité, même à l'époque de la crémation, l'on connaît des exemples d'urnes cinéraires entourées d'un cercle de clous plantés en terre, dans l'intention manifeste de les protéger. L'on en cite un exemple à Vercelli (2).

Il fut rencontré de ces clous dans beaucoup de tombeaux, appartenant même à l'époque chrétienne.

En 1864, M. E. Accarin, notre collègue de la Société archéologique de Charleroi, fit connaître que sous le chœur d'une vieille chapelle, démolie à Tergnée, hameau

---

(1) « Præfixisse in limine e sepulcra evulsos clavos adversus nocturnas lymphationes. » Plin. *Hist. nat.* xxxiv, 44.

(2) C'est surtout dans la littérature archéologique italienne que l'on en cite de nombreux exemples.

Il est un fait analogue intéressant que nous devons signaler ici. M. Joly, antiquaire à Renaix Belgique, a trouvé dans un cimetière belgo-romain, une tombe formée de deux urnes cinéraires, entourées de six hachettes et un marteau en diorite, *cerauniæ, pierres de tonnerre* ou *celts*, formant un cercle protecteur employé comme talisman superstitieux pour éloigner du mort tout maléfice. (V. *Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de* 1867 *à Bruxelles*, p. 119.)

de Farciennes, l'on trouva cinq sépultures non-maçonnées, dans lesquelles chaque squelette se trouvait fixé en terre par un clou énorme, de longueur variant de 0m70 à 0m85, planté perpendiculairement à travers la poitrine. La population y attacha une idée de superstition et de protection. On y mêlait de la sorcellerie et du *vampirisme*.

Deux de ces clous furent donnés au Musée de Charleroi, grâce à l'intermédiaire de notre collègue (1).

Ces deux clous, qui y portent les marques M R I I[1] et M R I I[2], ressemblent tout-à-fait à celui que Caylus a dessiné dans son ouvrage (2) et qui repose au Cabinet de la Bibliothèque nationale à Paris. Ce dernier mesure seulement 0m29 (3). Tous sont du reste de même forme carrée prismatique avec pointe, à tête épatée et chargés de quelques ornements linéaires fort simples, lignes, chevrons, zig-zag, croix de St-André, etc. Ceux de Tergnée portent la figure d'un *omega* grec.

---

(1) V. *Documents et Rapports de Charleroi*, t. I, p. 152-153.

(2) *Recueil d'antiquités*, t. V, p. 265, pl. XCVI, fig. III, IV, V, VI.

(3) Voici les mesures indiquées par l'auteur : 10 pouces 10 lignes de long, 4 lignes d'équarrissage et 1 pouce de largeur à la tête.

L'ANALOGE

DE

L'ABBAYE DE SOLEILMONT.

Le mot *analoge* se compose des mots grecs *anô* et *logium* ou *logos*. D'après Ducange (1) *l'analoge* est un pupitre que les coutumes de Cluny confondent avec le martyrologe et l'obituaire, parce qu'il supportait plus ordinairement ces livres (2).

Les *Us* de Cîteaux nous apprennent que les religieux à la fin de Prime, se rendaient à la salle du chapitre pour y réciter les prières qui suivent cette partie de l'office (3). L'invitateur (4) chantait d'abord le martyrologe du lendemain, ensuite, après les prières liturgiques et la lecture d'un chapitre de la règle, venaient l'absoute des défunts et la coulpe des religieux.

Le pupitre, ou *analoge*, était placé entre la porte d'entrée et le siège de l'abbé. La forme variait selon le goût et l'inspiration de l'artiste, mais il était généralement d'un style assez orné, en rapport avec l'architecture de la salle.

On sait que les pères de Cîteaux rejetaient les sculp-

---

(1) Ducange. *Glossar. lat medii ævi.*

(2) Ibid.

(3) *Us de Citeau*, L. III, C. 4.

(4) *Invitatorien.* Dans l'ordre de Citeaux, celui qui est chargé d'entonner le chant aux offices.

tures à l'église, mais les admettaient volontiers, non sans une certaine prodigalité, pour le cloître et les autres salles claustrales, tout en maintenant les limites du bon goût et des convenances religieuses.

Les pupitres de ce genre sont devenus extrêmement rares.

L'un d'entre eux se conserve dans la salle capitulaire de l'abbaye (1). Il date de la fin du xve siècle, de Soleilmont et, à divers égards, il mérite l'attention des archéologues. Il mesure sur le devant 1^m17 de hauteur et 0^m56 de largeur.

Ce pupitre, en bois de chêne, a trois faces; chacune d'elles est formée de trois rangées superposées de deux panneaux pleins, compris ou embrasés entre deux montants et des travers. Ces panneaux sculptés figurent, dans les rangées supérieures, des armoiries encadrées dans une arcature et des flammes ogival. Ils mesurent chacune 0^m55 sur 0^m32.

Sur la face antérieure, les deux écus, à la bardure engrelée (N°s 1 et 2), sont bandés et portent la

(1) La salle capitulaire de l'abbaye de Soleilmont, aux vastes proportions de 850 m. de long. sur 797 de larg., est éclairée par des fenêtres ogivales. La voûte modernisée du temps de Dame Humbeline de Bavay, abbesse, par l'abbé d'Alne, Barthélémi Louant, représente la justice symbolisée, les stalles dénotent un travail simple mais délicat, les peintures murales sont couvertes de badigeon. Nous signalons à l'attention des connaisseurs la belle porte ogivale à moulures en pierre de taille qui donne accès au

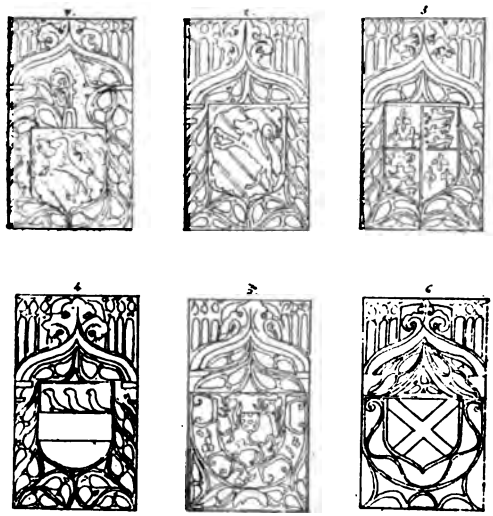

figure du lion. A coup sûr le sculpteur a voulu reproduire les armes de Trazegnies qui portent : *bandé d'or et d'azur de six pièces à une ombre de lion brochant sur le tout, à la bordure engrelée de gueules*. A la différence du second panneau (n° 2), dans le premier on voit la crosse abbatiale placée en pal derrière l'écu.

Dans les panneaux postérieurs on distingue les armoiries suivantes : N° 3. *Ecartelé : au 1 et au 4, trois lis 2 et 1 ; au 2e et au 3e, trois léopards ou lions passants* (1). N° 4. *Chargé de trois lions 2 et 1, le dernier léopardé, l'écu sur écu est semé de besants* (2). N° 5. *A la fasce accompagnée en chef de trois merlettes* (3). Cet écu

---

chapitre. L'arc Tudor qui la surmonte est d'une grande hardiesse et orné d'une ogive en accolade. A la naissance de la voûte, ainsi qu'au pied de la niche trilobée, ménagée au milieu du tympan, se voient des modillons sculptés.

(1) Ces armoiries pourraient appartenir à un membre de la famille royale de France.

(2) Les maisons de Gavre, de Barbençon, de Chièvres, de Lannoy portaient *trois lions*.

(3) La famille de Marbais porte les mêmes armes.

rappelle les armes de l'abbaye d'Alne, portant *d'azur, à la bande d'argent surmonté de trois merlettes de même.* N° 6. On ne distingue qu'un sautoir (1). Ce panneau, d'une facture moderne, donne ouverture à l'intérieur du pupitre et offre une case où sont déposés les livres à l'usage des réunions capitulaires : martyrologe, obituaire règle de Saint Bénoit, etc.

La tablette du pupitre ou analoge est à trois versants, il porte sur la table antérieure un écu écartelé : *au 1r et au 4e, cinq fusées posées en fasce*, qui semblent être de Hamal, portant de *gueules à cinq fusées d'argent rangées en fasce; au 2e et au 3e de Trazegnies* (voir ci-dessus), *écu sur écu* qui est d'Alne ou de Marbaix (2). Notons que les oiseaux de l'écu central sont essarés, et la fasce incomplète dans la partie inférieure.

Les mêmes armoiries qui ornent la table antérieure de l'analoge se voient sur une pierre commémorative déposée actuellement au vestiaire joignant l'église du monastère (3). D'après notre opinion, elles seraient composées des armes de Hamal ou Halmal, de celles de Trazegnies et de celles d'Alne. Les cloîtres furent bâtis sous l'administration de Dame Jeanne de Trazegnies ; le prélat d'Alne était

---

(1) Cette représentation est fantaisiste. Le panneau ancien s'est égaré, lors de la suppression, et remplacé d'après l'idée de l'ouvrier.

(2) Antoine de Marbais épousa Marguerite de Trazegnies, sœur de Jeanne de Trazegnies, abbesse de Soleilmont.

(3) *L'an de la nativité 1496 fu mi la premier piere des nouveaulx dortoirs des dames en l'abbie de Soleilmont..... soubs le tamps Jehenne de Trazegnies, abesse du dy soleilmont.*

le père abbé ou supérieur immédiat de Soleilmont; la présence de leurs armoiries s'explique donc naturellement.

Au xve siècle, Anne, héritière de Trazegnies, baronne de Silly, transporta ses riches domaines et son nom dans la maison de Hamal, par son mariage avec Arnold de Hamal, seigneur d'Elderen et de Rumines qui descendait des anciens comtés de Looz. A la suite de cette alliance, les Trazegnies adoptèrent les armes de Hamal avec celles de leur maison.

L'écu écartelé de la table antérieure de l'analoge n'offre donc aucune difficulté. Tous en conviennent. Il n'en est pas de même de l'écu central, qui disons-nous est de Marbais ou d'Alne. En effet plusieurs prétendent y lire les armoiries de la famille de Marbais; ils basent leur interprétation sur une alliance des Marbais avec les Trazegnies; ils sont même portés à admettre que le pupitre serait dû à la générosité de la famille de Marbais Trazegnies. Nous regrettons de ne pouvoir être de leur avis. L'acte de libéralité devrait s'étendre également à la pierre commémorative du vestiaire, datée de 1499, pierre qui offre la même composition héraldique. C'est pourquoi, à défaut de preuves majeures et positives, nous restons incliné à croire, comme nous l'avançons plus haut, que ces armes rappellent la paternité spirituelle du prélat d'Alne sur le monastère de Soleilmont. A cette époque l'abbaye d'Alne avait probablement déjà adopté pour armes locales, les armes de la famille de Marbais. Comme l'observent les savants auteurs du nouveau traité diplomatique, c'était alors d'un usage courant pour les abbayes, d'emprunter les armes de leurs fondateurs ou de leurs bienfaiteurs. Nous signalons au lecteur désireux

de se former une conviction, à cet égard le savant article sur les armoiries d'Alne par M. Désiré Van Bastelaer et nos nouvelles recherches sur le même sujet.

Aux archéologues d'interpréter cet emblême et ceux qui sont figurés aux numéros, 3, 4 et 5, des panneaux inférieurs.

Pour achever la description de l'analoge, dont les dimensions sont indiquées sur le plan qui accompagne cette notice, il reste à dire qu'il repose sur trois pattes ou pieds simulés.

Van Spilbeeck.

Soleilmont, 30 novembre 1887.

L'ANCIEN PRIEURÉ DE SART-LES-MOINES

A GOSSELIES (1)

PAR DOM URSMER BERLIÈRE, BÉNÉDICTIN DE MAREDSOUS.

Abbaye de Maredsous, le 10 octobre 1888.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de l'obligeance que vous avez eue de me communiquer les quelques notes recueillies jadis par mon compatriote feu M. C. Lemaigre. J'avais connaissance de ses projets par la notice nécrologique qui lui a été consacrée dans votre publication. Je reprends le plan de feu M. Lemaigre. Le révérendissime abbé de Maredsous m'a chargé de publier un « Monasticon belge » ; je commence par la province de Namur, puis j'aborderai le Hainaut, sur lequel j'ai déjà réunis bon nombre de

(1). M. LE PRÉSIDENT de la Société archéologique a eu l'obligeance de nous communiquer les notes recueillies par feu M. Camille Lemaigre sur l'ancien prieuré de Sart-les-Moines. La mort a empêché l'auteur de poursuivre ce travail et de rassembler les matériaux nécessaires pour cette notice, en vue de laquelle il avait fait lever les plans du prieuré. Les notes de M. Lemaigre sont locales et ont déjà été utilisées dans les *Rapports de la Société archéologique*, t. III, 46; t. IV, 417.

matériaux. Si vous le permettez, je pourrai vous donner de temps en temps des notices sur les anciennes communautés du pays de Charleroi. J'ai déjà beaucoup sur Frasnes-lez-Gosselies, ancien prieuré d'Afflighem, mais avant de rédiger ma notice, je voudrais encore voir un manuscrit important conservé à Termonde. J'en puis dire autant d'Herlaymont.

J'ai parcouru les notes de M. C. Lemaigre ; elles prouvent l'ardeur et la bonne volonté que ce monsieur apportait aux études archéologiques, mais elles trahissent le défaut d'une bonne bibliothèque qui lui eût facilité les recherches. J'ai attendu quelque temps avant de vous les renvoyer, parce que je tenais à contrôler à Bruxelles quelques assertions que j'y trouvais émises. Je vous les renvoie donc avec mon petit travail, en vous exprimant toute ma gratitude. Trois figures pourraient être utilisées, si leur publication n'exigeait pas de grands frais, je les ai ajoutées à ma notice et marquées des signes I, II, III.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'hommage de mon profond respect.

DOM URSMER BERLIÈRE, O. S. B.

A Monsieur D.-A. Van Bastelaer, président de la Société archéologique de Charleroi.

***

L'histoire du prieuré bénédictin de Saint-Michel de Sart-les-Moines à Gosselies, est bien humble, et s'il fallait envisager uniquement ses annales au point de vue de l'histoire générale de notre pays, son nom ne trouverait point de place dans le récit des grands évènements qui

ont agité notre patrie. Cependant son histoire a sa raison d'être; elle se rattache à l'histoire locale, et comme telle, elle peut servir à compléter celle des Seigneurs de Gosselies et même de plusieurs corporations monastiques de nos provinces. Malheureusement, ses archives ont été dispersées, et le peu qui en a été conservé au dépôt de Mons, ne permet pas de combler les nombreuses lacunes que nous sommes forcés de laisser dans la suite de son histoire. Quelques chartes, un cartulaire de biens, des baux, le procès-verbal de la suppression, tels sont les matériaux de notre notice.

Au commencement du XIIe siècle, la seigneurie de Gosselies (1) appartenait au comte Raoul de Viesville qui avait épousé une dame du nom de Pétronille, cousine d'Ebale du Rœux. Gosselies n'était guère à cette époque qu'un petit bourg, au centre duquel s'élevait une forteresse, mais qui devait devenir bientôt assez florissant, grâce aux privilèges que ses Seigneurs lui octroyèrent dans le cours du XIIIe siècle (2).

Le comte Raoul avait bâti une église à Gosselies, dans le dessein d'y placer des moines, mais la mort était venue

---

(1) Voici les différentes formes du nom de Gosselies que nous avons relevées dans les documents.

XIIe siècle : *Goceliae, Gocileæ.*

XIIIe : *Gocileae, Gocelies, Gocellies, Gocellis, Gochilie, Gochilies, Gochillies, Guochilie, Gocillies,*

XVIe : *Goseilhies, Gosletanus.*

XVIIe : *Gosselies, Gossiletensis.*

XVIIIe : *Goscelies, Gosselies.*

(2) Dans les *Miracula S. Wicberti Gemblac*, n° 5 (*Pertz. Scriptores, x.* p. 520), écrits peu après 1112, il est question de la comtesse Pétronille qui détenait dans le *castellum de Goceleis* son oncle Everelme, homme noble, qui fut sauvé par l'intervention de saint Guibert.

le surprendre avant qu'il eût pu exécuter son pieux projet. Fidèle aux désirs exprimés par son époux au lit de mort, Pétronille s'empressa de remplir les intentions du comte Raoul ; mais elle modifia bientôt le plan qu'il avait conçu au sujet de cette fondation. Le *castellum* d'Avelein-Sart lui appartenait ; elle le fit raser ainsi que les fortifications qui l'entouraient et construisit une église avec les bâtiments nécessaires aux religieux qui devaient le desservir. L'église de Gosselies reçut un baptistère et devint paroissiale (1). Quant aux moines qui s'y trouvaient déjà, la comtesse Pétronille les transféra à Avelein-sart, plus connu depuis lors sous le nom de Sart-les-Moines, et offrit le prieuré à l'abbé Reiner de Liessies qui l'accepta (2).

Pétronille pourvut à l'entretien des religieux en dotant le prieuré de biens. La charte par laquelle Alberon, évêque de Liège, confirme la fondation de Saint-Michel en Sart (1125), nous fait connaître les donations de la comtesse de Gosselies. C'étaient 14 bonniers de terre situés au Sart, le moulin de la Ferté (3), avec droit de pêche dans le Piéton, l'église de Gosselies avec ses dîmes, la neuvième gerbe des cultures de cette paroisse, et un tiers d'un pré de son domaine ; l'église de Wangenies avec la neuvième gerbe des cultures de cette paroisse; la neuvième gerbe des cultures de Tongrinnes; l'alleu de Thieu avec toutes les dépendances qui lui appartenaient,

---

(1) L'annaliste de Liessies, reproduit par JACQUES DE GUYSE : *Histoire du Hainaut*. Paris, Paulin, 1831. t. XI. pp. 102-104.

(2) *Chronicon lœtiense*, ap. REIFFENBERG *Monuments*, t. VII, p. 14.

(3) Dans une bulle de 1180 pour Liessies le pape Alexandre III confirme « molendinum S. Michaelis de Sarto quod dicitur de le Fertei » (DUVIVIER. *Hainaut ancien*, p. 628).

sauf l'avouerie que son fils Ebale déclare retenir; la famille de Saint-Jean (1), sauf l'avouerie qui appartiendra également à son fils, et la quatrième partie de l'église de Thiméon (2).

On ne connaît pas la date précise de cette fondation; elle doit se rapprocher de l'an 1110, car une donation, rappelée dans le diplôme de l'évêque Albéron, fut faite en 1113 (3). C'est celle par laquelle Lambert de Maisereth (4) cède au prieuré du Sart la moitié de l'église de Thiméon et quatre quartiers de terre (5). Une autre donation également mentionnée par Albéron est celle de Gérard de Wayaux qui céda au prieuré la terre de *Wibalt-Rulers*, d'environ douze bonniers, confinant à Thiméon (6).

Restait une question assez délicate à régler et que l'on retrouve aux fondations de chapelles distinctes de l'église

---

(1) Saint-Jean-Baptiste est le patron de l'église paroissiale de Gosselies.

(2) Ap. MIRÆUS. III. 325.

(3) Nous ne pensons pas qu'il faille rapporter à Sart-les-moines, comme l'a fait M. DUVIVIER (*Recherches sur le Hainaut ancien*. Bruxelles, Olivier, 1888, p. 488), la confirmation de l'autel de *Sars*, dont il est question dans une charte de 1103 de l'évêque Manassis, de Cambrai, en faveur de Liessies; il s'agit de Sars, village situé près de Lez-Fontaine, arrondissement d'Avesnes, et cité dans le cartulaire d'Aulne, ap. DEVILLERS. *Description de Cartul.* I (nos 255, 281 et 282).

(4) Ce Lambert de Maiseret figure vers 1112. (Ap. cartulaire de Saint-Laurent de Liège, lib. I. fol. VI, cf. Daris, *Notices hist. sur les églises du dioc. de Liège*, t. XI, p. 127; BARBIER. *Hist. de Floreffe*, p. 19.)

(5) Cette donation entraîna plus tard des difficultés entre les abbayes de Liessies et de Floreffe, relativement au droit de patronage. (Actes du 18 et 30 avril 1291. Ap. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. IX, p. 286, 291). En 1329, l'official de Liège déclare que le droit de patronage sur l'église de Thiméon appartenait exclusivement à Floreffe (ibid. p. 292-299; f. BARBIER. *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, p. 176.)

(6) REIFFENBERG (*Monuments*, VII. *p.* 668), cite une charte de Walter, fils de Bernard de Wayaux, relative à des prés et à des bois, mais sans désignation de date.

paroissiale, celle des offrandes faites par les fidèles de la paroisse. Jean de Loverval, archidiacre de Liège, fut chargé de déterminer les conditions auxquelles les offrandes pouvaient être faites au prieuré, mais la charte ne nous est connue que par la mention qui en est faite dans l'inventaire des chartes de Liessies, publié par Reiffenberg (1).

Cependant la comtesse Pétronille avait dit adieu au monde, et, après s'être construit en face du prieuré une modeste demeure, que l'on voyait encore au commencement du XIIIe siècle, elle avait pris l'habit religieux, pour vivre en qualité de *conversa* (2) ou de tertiaire, auprès de l'église qu'elle avait élevée à la gloire de Dieu. Pendant quelques années elle vit son œuvre prospérer en paix et recevoir de nouveaux bienfaits des seigneurs voisins. En 1136, Walter de Fontaine et Francon, son oncle, lui cédèrent quarante-huit bonniers de terre à Piéton, et l'abbaye de Lobbes lui fit donation de l'église de ce village (1137) (3).

Toutefois des difficultés ne tardèrent pas à surgir dans la famille même de la fondatrice. Son fils Ebale, qui s'était réservé l'avouerie de plusieurs propriétés du prieuré, loin de défendre ses protégés, semblait vouloir revendiquer des droits qu'il avait jadis abdiqués en faveur des moines, et ne cessait d'accabler le prieuré de

---

(1) Jean de Loverval, chanoine de Liège, figure comme archidiacre de 1126 à 1144, f. J. de Theux. *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. I. p. 121, 122.

(2) Nous avons donné des détails sur l'institution des *conversæ* dans notre notice : « *Les oblats de Saint-Benoit au Moyen-âge* ». (*Messager des fidèles*, 1886-1887, p. 215-220.)

(3) Archives de l'Etat : Mons, prieuré de Sart, Liasse 20, acte du 9 octobre 1740, rappelant ces deux donations.

ses vexations injustes. Ebale n'en était pas à son coup d'essai ; déjà en 1137, le pape Innocent II, instruit des dommages causés à l'abbaye de Gembloux, avait dû intervenir auprès de l'évêque de Liège, Albéron, pour déterminer ce prélat à sévir contre les auteurs de ces désordres. Ebale de Florennes était un des complices du comte Godefroid de Namur (1). Toutefois, malgré ses attentats contre les monastères, Ebale songeait encore au salut de son âme, et, au besoin, ne craignait pas de recourir à l'intervention des serviteurs de Dieu. C'est ce qu'il fît à l'égard de saint Bernard. Cette démarche du Seigneur de Gosselies détermina l'abbé de Clairvaux à agir auprès de lui en faveur des moines du prieuré du Sart, qu'il persécutait depuis quelque temps. Dans sa lettre, retrouvée récemment à Londres, saint Bernard dit qu'Ebale a fait, mais en vain, une longue course pour le voir et qu'il s'est recommandé à ses prières : « Mais à quoi bon des prières, lui répond le saint, s'il ne veut point changer de conduite. Pourquoi persécuter les moines du prieuré fondé par sa mère, en revendiquant pour eux une liberté qui ne serait qu'un fardeau de plus? Laissez-les en paix, pourvu que leur nombre soit suffisant pour célébrer l'office divin; quant à vous et à votre mère, fournissez-leur la nourriture et le vêtement. » (2) Cette intervention a du avoir lieu lors du voyage de saint Bernard dans

---

(1) *Gallia Christiana*, t. III. *Instrum.* p. 127. Ebale figure comme témoin en 1131, ap. MIRÆUS, 94 ; *Cartulaire de Saint-Laurent de Liège*, t. I, fol. x. ap. DARIS : *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. XI, p. 197.

(2) Ap. HUFFER : *Das Leben des hl. Bernard. Vorstudien*, Münster, 1886, p. 230, 231. Nous la reproduisons dans l'annexe I.

notre pays au commencement de l'an 1131. Saint Bernard se rendait à Liège, où le pape Innocent II devait rencontrer l'empereur Lothaire le 22 mars (1).

Cette lettre ne pourrait-elle pas confirmer la tradition populaire à Gosselies, qui nous parle d'une visite de saint Bernard à Sart-les-Moines. Ce prieuré pouvait se trouver sur sa route d'Arras vers Liège.

La comtesse Pétronille ne survécut pas longtemps à ces difficultés; elle mourut le 14 octobre (an ?) et fut enterrée dans l'église du prieuré, ainsi que son fils Ebale mort le 9 août 1142 à Louvain (2). Ce fut là aussi que Helvide de Châtelet, son fils Gautier, Beatrice de Fontaines, son fils Gautier, Beatrice de Trivières et Henri de Bierbais trouvèrent leur sépulture (3).

C'est à cette époque que nous trouvons à Sart-les-Moines un jeune enfant que l'abbé Wédéric de Liessies y avait offert à Dieu sur la demande de ses parents, et qui devait un jour nous raconter les origines du prieuré de Saint-Michel dans son intéressant opuscule sur la fonda-

---

(1) ANSELM. GEMBL. ap. PERTZ. SS. VI, 383.

(2) *Annal. Floreff.*, ap PERTZ. XVI, 624.

(3) Ap. JACQUES DE GUYSE, p. 102. Nous transcrivons ici la généalogie des seigneurs de Gosselies, au XIIe siècle et au commencement du XIIIe.

Raoul de Viesville, époux de Pétronille de Rumigny, eut pour enfants : 1° Ebale, époux de Basilie N...; 2° Beatrice, épouse de Gautier de Fontaine, dont : Gautier et Alix ; 3° N..., épouse de Alard de Chatelet, dont : Gautier et Pétronille ; 4° N..., épouse de Henri de Bierbais, dont : Guillaume, père de Henri et de Thierry, époux de Basilie N..., dont : Gilon et Jacques; 5° N..., épouse de Guill. de Hauterive. dont : Conon et Philippe, époux de Anfile N..., dont : Clarembaud et Jacques, archidiacre de Laon.

Henri de Bierbais est mentionné dans les *Miracula Sancti-Wiberti* (PERTZ, t. X, 523), comme étant de la parenté de saint Guibert. Il figure en 1129, comme sous-avoué de Nivelles (*Gest. abb. Gembl.* PERTZ. VIII, p. 556.

tion et la restauration de l'abbaye de Liessies. Son nom est resté inconnu ; la seule conjecture que l'on puisse faire sur son origine, c'est qu'il appartenait à une famille distinguée (1). Son père, nous dit-il, accompagna Louis VII à la croisade et mourut à Constantinople. Son style est vif, libre et dégagé ; son récit prouve qu'il était parfaitement au courant de la généalogie des familles nobles. On trouvait alors au prieuré les moines. « Goswin de Fayt, qui écrivit de sa main les livres et les histoires qu'on voit encore dans cette église et l'enrichit d'autres ornements, Jean le Chauve et Roger, qui prirent soin de mon éducation »(2).

En 1154, il s'éleva un différend entre l'abbaye de Floreffe et celle de Liessies au sujet du moulin de la Ferté, à Gosselies. Floreffe revendiquait son droit de propriété, Liessies invoquait la donation qui en avait été faite au prieuré du Sart par la comtesse de Gosselies. Le cardinal-diacre Gérard (3), qui se trouvait alors dans nos contrées en qualité de légat apostolique, termina le différend en déterminant l'abbé de Liessies à racheter le moulin de l'abbé de Floreffe au prix de douze marcs. Il fut en outre stipulé que si l'abbé de Floreffe voulait construire dans les environs un autre moulin sur le Piéton, il pourrait le faire librement sans pouvoir toutefois y recevoir les

---

(1) Il n'est pas rare d'entendre dire que Jacques de Guyse a été élevé à Sart-les-Moines. Ceux qui reproduisent cette assertion erronée n'ont pas vu que Jacques de Guyse n'a fait qu'utiliser une chronique de Liessies. Cf. *Acta Sanctorum*, t. VII. Sept. p. 489. 2e édit. p. 459 et spécialement : JACOBI V. GUISIA *Annales untersucht von* WILMANS, ap. *Archiv der Gesellschaft f. aelt. deutsche Geschichtskunden*, t. X. p. 359-361.

(2) GUYSE, t. XI, p. 106.

(3) Ce cardinal Gérard avait été auparavant écolâtre de Lobbes (D'ACHERY. *Spicileg*. t. II. 756—757) et ensuite de Liège (DE THEUX. *Le chapitre de St-Lambert*, t. I. 153). En février 1154, il reçut du pape Adrien IV

gens de Gosselies ou de Ransart, qui avaient coutume jusque-là d'aller à celui de la Ferté, même en offrant la mouture à un moindre prix (1). En 1183, nous rencontrons une donation d'une rente de trois sous à Trivières faite par le seigneur Eustache de Rœux (2). En 1197, l'abbé Hugues de Liessies céda à l'abbé Guibert de Gembloux les *mansionarii* de la *villa* de Souvret, qui relevaient du prieuré du Sart; la condition de cette cession était que le monastère de Gembloux devait payer chaque année, au jour de Pâques, un cens de trois sous et six deniers, monnaie de Namur (3).

Les premières années du XIIIe siècle virent se renouveler le différend entre les seigneurs de Gosselies et le prieuré. Thierry de Bierbais avait élevé des réclamations sur les bois que les moines possédaient au Sart, ainsi que sur une aumône de 10 muids de mouture que son frère Henri avait faite au prieuré (4). Ces réclamations étaient injustes, comme le déclara le marquis Philippe de Namur dans une charte du 3 avril 1206 (5). D'après ce document, Thierry de Bierbais reconnut ses torts envers le prieuré et déclara qu'il n'avait aucun droit sur les paissons, les ventes et le troisième denier des bois du Sart. Il recon-

---

l'ordre de porter l'anneau à l'abbé Wibald de Stavelot (*Ampl. coll.* t. II, p. 573) ainsi qu'une légation en Allemagne. Il était de retour à Rome en février 1155, car il figure dans un acte du 11 de ce mois. (JAFFÉ. *Regest. rom. pont.* p. 658. Voir pour de plus amples détails, *Messager des fidèles.* 1888. p. 394 et sq , note 4.

(1) Annexe II. Dans un acte de 1163 (DEVILLERS. *Archives des commanderies de l'Ordre de Malte,* p. 24), il est question d'une donation à Piéton faite au prieuré par Hubert d'Aubechies.

(2) REIFFENBERG, t. VII, p. 669.

(3) Annexe III.

(4) REIFFENBERG, VII, 668.

(5) MIRÆUS, III, 370.

nut que les moines avaient entière liberté de tailler, vendre, défricher ou faire garder leurs bois du Sart, et que l'aumône faite par son frère Henri leur revenait de plein droit.

Toutefois, malgré cet accord, la paix ne fût pas rétablie entre Thierry et le prieuré ; s'il faut même ajouter foi au chroniqueur de Liessies, contemporain et témoin oculaire de ces événements, Thierry aurait montré des dispositions hostiles aux moines (1).

Henri, duc de Lotharingie, choisit pour arbitres de ce différend les abbés Robert de Lobbes et Hélin de Floreffe (1213-1216). On ne possède plus, malheureusement, leur rapport, dont nous n'avons connaissance que par une mention de l'inventaire de Liessies (2).

Quelques années plus tard eut lieu un nouveau choix d'arbitres; l'abbé de Malonne, Othon de Morialmé et Robert de Carnières furent chargés de terminer le différend. Thierry renonça à toutes ses prétentions sur les bois et les cultures du prieuré, moyennant une somme de cent livres, déclara libres l'eau du Piéton, la pêche et l'avouerie depuis Viesville jusqu'à l'eau de Saint-Pierre de Lobbes, le moulin et la prison de la Ferté ainsi que la moitié du vivier. Toutefois le moulin de la Ferté lui devait un revenu annuel de 30 muids de mouture dont 16 setiers de froment. En retour, Thierry s'engageait à ne permettre aux habitants de Gosselies de se rendre à aucun autre moulin qu'à la Ferté (3). Cette convention, datée du mois de mai 1221, fut ratifiée par le duc Henri de Lotharingie

---

(1) *Chron. Læt.* ap. Reiffenb. vii. 414.
(2) Reiffenb. vii. 661.
(3) Annexe iv.

et par l'évêque Hugues de Liège, dans le courant du même mois (1).

Les difficultés avaient à peine surgi entre Thierry de Bierbais et les moines, qu'il s'éléva un autre différend avec Nicolas de Bievene (1209).

Ce seigneur réclamait la terre d'Ansincamp, le bois de Tranières, une terre et un bois situés près de la ferme de la Haie, et un jardin à Ransart. Pour éviter dans la suite toute controverse, on convint de fixer les bornes des propriétés respectives. C'est dans cet acte que nous rencontrons pour la première fois le nom d'un prieuré de Sart, Segard (2).

Des documents incomplets nous parlent d'une intervention de Baudouin, ancien évêque de Semgallen (3), entre le prieuré et l'abbaye de Liessies (1239), et d'une nouvelle difficulté entre Thierry de Bierbais et les moines du Sart au sujet des bois de la Haie, terminée par Philippe, marquis de Namur (janvier 1240) (4). L'aumône faite par le prêtre Jean de Dampremy, déclarée dans une charte de Gozuin, doyen de Fleurus (nov. 1240), ne nous est pas connue (5).

Au XIVe siècle, nous n'avons à signaler que la renonciation aux biens du prieuré faite par Dom Gilles de Renia O. S. B, moine de Bourgdieu, au diocèse de

---

(1) Reiffenb. VII, 669; *Piérart. Recherches historiques sur Maubeuge*, p. 269.

(2) Miræus III, 379.

(3) Ce Baudouin était un ancien moine d'Aulne; il fut sacré évêque le 28 janvier 1232 (Janausheck. *Origin. Cisterc.* I, 108); dans le *Cartulaire de Saint-Trond* édité par Piot, t. I, 195, il signe en novembre 1237 comme *quondam episcopus*. Voir pour plus de détails notre notice : *Le moine Baudouin d'Aulne* dans les *Annales du Cercle archéol. de Mons*. 1889.

(4) Reiffenb. VII. 669.

(5) Ibid.

Bourges (9 nov. 1394) (1). S'agirait-il ici d'une commende ? La perte du document, indiqué dans l'inventaire de Liessies, ne nous permet pas de l'affirmer.

Le 19 mars 1548, l'abbé de Liessies fit faire le relevé des biens du prieuré par dom Jean Cresson, prieur de Dompierre. Ce document intitulé : « *Cartulaire des biens de la Priorie du Sars-les-Moines, 1548* » et déposé aux archives de l'Etat à Mons, fait connaître les terres, prés, bois, rentes, droits et privilèges du prieuré à Sart-les-moines, Gosselies, Monceau, Heigne, Ransart, Thuin, Wangenies, Piéton, Carnière et Dampremy.

En 1554, le vénérable Louis de Blois, abbé de Liessies, pour obvier aux inconvénients que l'éloignement du monastère et l'isolement de quelques religieux dans les prieurés ruraux pouvaient entraîner dans l'observance de la règle, obtint du pape l'autorisation de rappeler ses moines des prieurés de Dompierre et de Sart-les-Moines et de confier ces maisons à des prêtres séculiers (2). Cette mesure fut cependant révoquée plus tard, mais il nous serait difficile d'en fixer l'époque. Les comptes du prieuré ont disparu pour le XVIe siècle et ceux du XVIIe siècle nous font connaître des noms de moines de Liessies, procureurs ou receveurs à Sart-les-Moines, en même temps que celui d'un chapelain séculier.

---

(1) Ibid. p. 662. BOURGDIEU OU DOL. cf. *Galia Christ.* II. 147-153.

(2) *Chron. Læt.* ap. REIFFENB. t. VII. 432. LOUIS DE BLOIS écrivit à ce sujet un petit ouvrage manuscrit que l'on conserve aux archives du Nord : « *Narratio mutationis factæ in duobus prioratibus de Sarto et de Dono-Petri.* » Cet ouvrage contient la bulle de Jules II, les contestations soulevées par les moines de Liessies, les recours à Rome, les consultations de docteurs, enfin la décision de Paul V. Voir LEGLAY : *Mémoire sur les archives de Liessies*, p. 14-15.

Avant de donner la liste de ces procureurs, dont quelques-uns furent peut-être prieurs, signalons un acte du 27 juillet 1644, par lequel Maximilien, comte de Sainte-Aldegonde, époux de dame Marie-Alexandrine de Noyelles, dame de Gosselies, fut reconnu par l'abbaye de Liessies, avoué de Sart et de Ransart (1).

Voici les noms des supérieurs du Sart que nous avons pu relever dans les documents du prieuré :

Segard «*prior de Sarto*» 1206 (2).

Dom Amand Philippart, prieur, 1491 (3).

Dom Jean Balduin, prieur, 1538 (4).

Dom Simon, prieur, 1543 (5).

Les comptes du prieuré (1600 à 1700) et les baux de Piéton (6) indiquent comme receveurs :

Jean de Lattre, 1610, 1629.

Dom Guillaume Jacquier, 1632, 1641, 1657.

Dom François Lelouchier, 1659, 1660, 1661.

Dom Jacques Geolle, 1669, 1670, 1678, 1687.

Dom François Vandesteen, 1685.

En 1682, nous trouvons comme chapelain du prieuré, Maître Antoine Derbay.

Les suivants portent le titre de procureurs :

Dom Jacques Lepez, 1700, 1702, 1705.

Dom Joseph Billoez, 1714.

---

(1) Archives de l'Etat à Mons, Prieuré de Sart-les-Moines. Liasse 3.

(2) MIR. III. 370.

(3) Archives de Mons. Liasse 2. Acte de 1538.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

(6) Archives de Mons. Prieuré de Sart. Liasses 3-20.

WAUTERS. (*Table chronol. des diplômes*, t. IV. 667) cite comme prieur du Sart Nicolas (avril 1250). Cette charte ne se rapporte pas à Sart-les-Moines mais à Géronsart. (Cf. V. BARBIER. *Hist. de Géronsart*, p. 256.

Dom Maur Levache, 1730, 1731, 1734, 1740 (1).

Le dernier nom que nous avons relevé est celui de Dom Grégoire (Agapit) Debaume, prieur, natif de Thuin et profès le 25 juin 1766 (2).

Le 6 vendémiaire an v de la république, Albert Fesches, commissaire nommé par la direction des biens nationaux et Etienne Leroux, son secrétaire, se rendirent à Sart-les-Moines, pour y exécuter la loi du 15 fructidor an IV. Le prieur, invité à convoquer sa communauté, déclara que depuis deux ans il était seul dans la maison ; il déclina alors son nom, son âge, etc., et, sommé de remettre les registres des biens, il répondit que celui des fondations avait péri deux ans auparavant, lors des troubles des guerres, et remit quatre états d'arriérage de dettes. Après quoi le commissaire procéda à l'inventaire des meubles et effets de l'église. Son rapport minutieux ne prêtera certainement pas à des déclamations sur l'opulence monacale (3).

Voici donc ce que le commissaire trouva dans l'église : un autel en bois de *chaîne (sic)*, à quatre colonnes, avec un christ, ayant à ses côtés sainte Hiltrude et saint Agapit et au-dessus saint Michel, le tout en bois (4) ; trois prie-dieu, une assiette, deux burettes, une brosse, quatre chandeliers de cuivre ; une grille en fer séparait le chœur de la nef. La porte d'entrée avait un tambour en bois de *chaîne*, au-dessus duquel se trouvait un autel avec un tableau et une vierge. Le commissaire constata encore

---

(1) Arch. de Mons. Baux de Piéton. Liasse 20. On trouve dans un acte mention de Dom Placide Charles au prieuré de Saint Michel en 1730.

(2) Procès-verbal de la suppression. Liasse 21.

(3) Procès-verbal de la suppression, aux archives de Mons.

(4) Cet autel a été transporté plus tard dans l'église paroissiale de Roux.

dans l'église la présence de 3 chaises et de deux bénitiers en marbre. Il passa alors à l'examen de la sacristie qui n'avait pour toutes richesses que 2 chasubles complètes, 2 dalmatiques, *la moitié d'une chape*, 3 purificatoires, 2 nappes d'autel, un missel, un calice et une patène en étain et deux aubes. L'ameublement de la maison n'était pas plus confortable : « on n'y trouverait, dit le prieur, que quelques mauvais effets prêtés à lui par les habitants du hameau lors d'un emprunt forcé » (1).

L'état des biens avait été dressé le 15 germinal an IV. Le voici en résumé :

Sart-les-Moines : Cense de la basse-cour du prieuré; 41 bonniers, terres, prairies avec grosse et menue dîme, deux prairies, 27 bonniers de bois réduit, 17 bonniers de bois et houilles sous les dits bois.

Gosselies : Cense de 80 bonniers de terre et prairies tenue par la veuve Soupart.

Thiméon : Rentes.

Mellet : 49 bonniers.

Ransart : 89 bonniers, houilles et rentes foncières.

Piéton et Courcelle : 42 bonniers.

Gilly : Rentes.

Dampremy : 13 bonniers.

Les revenus étaient de 2541 florins, 4 (2).

L'inventaire du commissaire de la république fut le dernier acte concernant la prieuré. La maison de Sart-les-Moines fut vendue à des particuliers qui la convertirent en ferme. Les anciens bâtiments subsistent toujours et conservent encore leur cachet monastique.

---

(1) Ibid.

(2) Etat des biens du prieuré. Liasse 21.

ANNEXES

I

LETTRE DE S. BERNARD EN FAVEUR DU PRIEURÉ DE SART-LES-MOINES (1).

1131-1142

Ad quemdam nomine Ebalum.

Bernhardus abbas de Claravalle dilecto suo Ebalo de Florinis declinare a malo et facere bonum.

Tu mihi arguendi ubi necesse fuerit fiduciam prebuisti, cum te videlicet nostris orationibus tam humiliter commendasti, cumte nostre fraternitati tam devotus sociasti, cum eciam me grandi dudum itineris labore quanquam cursu infructuoso fatigare non timuisti.

Quid tibi preces nostras valere putas quas in tuis cottidie pravis actibus impugnas ?

Tu enim sicut audivi preter alia mala innumera que committere non cessas monasterio, quod monachis Lesciensibus tua religiosa mater exstruxit, libertatem contradicis, non videlicet... et ipsi a se liberum relinquant et de

(1) Cette lettre a été retrouvée à Londres par M. Edmond Bishop dans le n° 6047 des *Additional Manuscripts du British Museum* (xve siècle) et publiée par Hüffer : *Das Leben des hl. Bernard Vorstudien*, p. 230-231.

manu sua quod suum abicientes absolutum dimittant. Quis tibi hoc consuluit ?

Hec libertas quam illi monasterio queris peior est omni servitute. Si mihi credis, si nostro acquiescis consilio, si suscepta a nobis oracionum beneficia vis tibi non dico prodesse sed non eciam graviter obesse, hanc tuam obstinationem ex hoc iam animo deponens et postposita omni occasione et dilacione liberum confirmabis donum sicut a matre tua sanctis (1) fratribus factum est, ita tamen ut et ipsi promittant tantum de numero monachorum eidem monasterio semper deputaturos qui convenienter et integre valeant ordinem tenere. Tu autem et mater tua victum eis et vestitum, unde in Dei servicio sustententur, de vestris propriis procurate. Vale.

II

Le cardinal Gérard termine un différend entre les abbayes de Floreffe et de Liessies.

1154.

In nomine sancte et individue Trinitates. Ego Gerardus dei gratia diaconus cardinalis et apostolice sedis legatus tam futuris quam presentibus in perpetuum pax pacem volentibus. Inter dilectos fratres nostros Gerlandum Floreffiensem et Helgotum Lesciensem abbates agebatur super quodam molendino quod est juxta castrum dictum

---

(1) La copie de ce manuscrit est assez défectueuse ; ne faudrait-il pas ici *dictis* au lieu de *sanctis* ?

Gocileis, cum ipsum abbas Floreffiensis possideret et ad proprietatem abbatis Lesciensis pro cella videlicet. S. Michaelis in Sarto pertinere non dubitabatur. Nos itaque facti ex assensu partis utriusque medii, sic inter eos composuimus.

Abbas Lesciensis idem molendinum ab abbate Floreffiensi pro duodecim marcis redemit et ita injurias et dampna quæ occasione illius molendini ei perveniebant pace utrobique utili consulte removit. Si tamen abbas Floreffiensis aliud molendinum super illam aquam circa eandem viciniam facere postmodum voluerit, absque impedimento bannalis molendini fratrum de Sarto illud locabit et eos qui ex usu et consuetudinario jure ad illud molere solebant, videlicet illos qui sunt de Gocileis et illos qui sunt de villa quæ dicitur Rohardi Sartum non recipiet. Statuimus etiam pro bono pacis inter eos ne participium alicujus potentioris persone, sibi abbas Floreffiensis in aliquo molendino illic assumat cujus auctoritate et violentia illorum utilitatem impediat nulla circumventione minoris vel indulgentioris moliture aliquos revocari ab illorum molendino per fratres et conversos suos patiatur. Si quis vero hujus nostre constitutionis decretum pervertere conatus fuerit indignationem Dei et Principis apostolorum Beati Petri, sinon resipuerit, incurrat. Ego Gerardus diaconus cardinalis. S. apostolice sedis legatus. Ego Nicolaus cameracensis episcopus subscripsi. Ego Hugo decanus S. Johannis. Alardi. Raolfi archidiaconorum. Actum anno Domini incarnati millesimo centesimo quinquagesimo quarto.

Copie de 1750 sur papier faite sur l'original en parchemin au prieuré. Archives de l'Etat à Mons. Sart-les-Moines, liasse 3.

III

Hugues, abbé de Liessies, cède a l'abbé Guibert de Gembloux les mansionarii de Souvret.

1197

In nomine Domini Dei Salvatoris mundi. Notum sit tam presentibus quam futuris quod Wibertus abbas Gemblacensis et Hugo abbas Liessensis communi assensu capituli sui in hanc formam pacis convenerunt pro quodam censu qui debebatur annuatim a quibusdam mansionariis ville de Souvre fratribus sancti Michaelis apud Sartum, concessit quidem idem abbas Hugo et totus conventus Liessensis mansionarios suos de Souvré cum omni integritate et toto annuo censu allodii jure hereditario in perpetuum possidendum ecclesie Gemblacensi eo tenore ut summa ejusdem census videlicet tres solidi et sex denarii Namurcensis monete, qui sparsim et inutiliter in statutis terminis veniebat eis in festo Pasce a predicta ecclesia Gemblacensi annuatim reddatur et solvatur fratribus sancti Michaelis de Sarto, hoc ut ratum habeatur imposterum sigilli utriusque capituli impressione et testium subscriptione roboramus. Actum anno Verbi incarnati millesimo centesimo Nonagesimo septimo.

Copié sur l'original dans les Titres et Lettriages de l'abbaye de Bonne-Espérance (xviie *siécle*). *Ms. du Séminaire de Bonne-Espérance*, t. ix, p. 1-2.

IV

Thierry de Bierbais, seigneur de Gosselies, renonce a ses prétentions sur les biens du prieuré de Sart-les-Moines.

Mai 1221.

Ego Theodricus vir nobilis de Bierbais, uxor mea Basilia et filii mei Gilio et Jacobus notum facimus universis presens scriptum visuris quod acceptis centum libris blancorum ab abbate Lesciensi per arbitrium ven. virorum abbatis de Malonia, domini Ostonis de Morialmes et domini Roberti de Carnières in quos sub pena centum marcarum fide interposita coram domino terre et baronibus suis inter nos et abbatem Lesciensem de omnibus querelis motis fuit compromissum, quicquid juris habebamus et clamabamus in ecclesia S. Michaelis de Sarto et in omni possessione ipsius et in omnibus curtibus suis et pasnagiis nemorum et in omnibus pascuis, terris cultis et incultis et pratis et in omnibus rebus suis et in omni aqua Pientonis et piscibus ipsius et ejusdem aque dominio et advocatia a veteri villa usque ad aquam sancti Petri Laubiensis et in molendino et tortorio de le Fretet et in medietate vivarii cum omni advocatia et dominio per dictum prefatorum arbitrorum nobis plenarie in hoc consentientibus quittum clamavimus, ita quod nichil penitus in omnibus rebus prenominatis nobis et heridibus nostris retinuimus et prefatum molendinum de le Fretet debet nobis annuatim triginta modios moliture ad modiagium Guochelieu, de quibus duodecim sestarii sunt frumenti

pro qua molitura tenemur constringere omnes molentes tocius allodii de Guochellies ut ad idem molendinum veniant molere. Tenemur etiam volvere molituram de omni blado quem mittemus eidem molendino ad molendum et solvere decimam omnium pecorum et camporum nostrorum. Et retinuimus tale servicium quod hucusque recepimus et habuimus in mansionariis et hominibus ecclesie de Sarto. Et ut hæc rata et firma habeantur in posterum ego Theodricus de Bierbais et filii mei Gilio et Jacobus sigilla nostra presenti scripto apposuimus.

Et quia de consilio et voluntate amicorum nostrorum premissa fecimus, appensione sigillorum nobilium virorum videlicet Domini Johannis advocati de Thuin, domini Gerardi de Merbais et domini Bastiani de Helpegnies presens scriptum cum nostris roboravimus. Actum apud Guochellies anno Domini incarnati millesimo ducentesimo vigesimo primo, mense maio.

Copie sur papier, collationnée avec l'original le 25 mars 1650. Archives de l'Etat à Mons. Prieuré du Sart, liasse 3.

Prieuré de Sart-les-Moines, sous Gosselies,

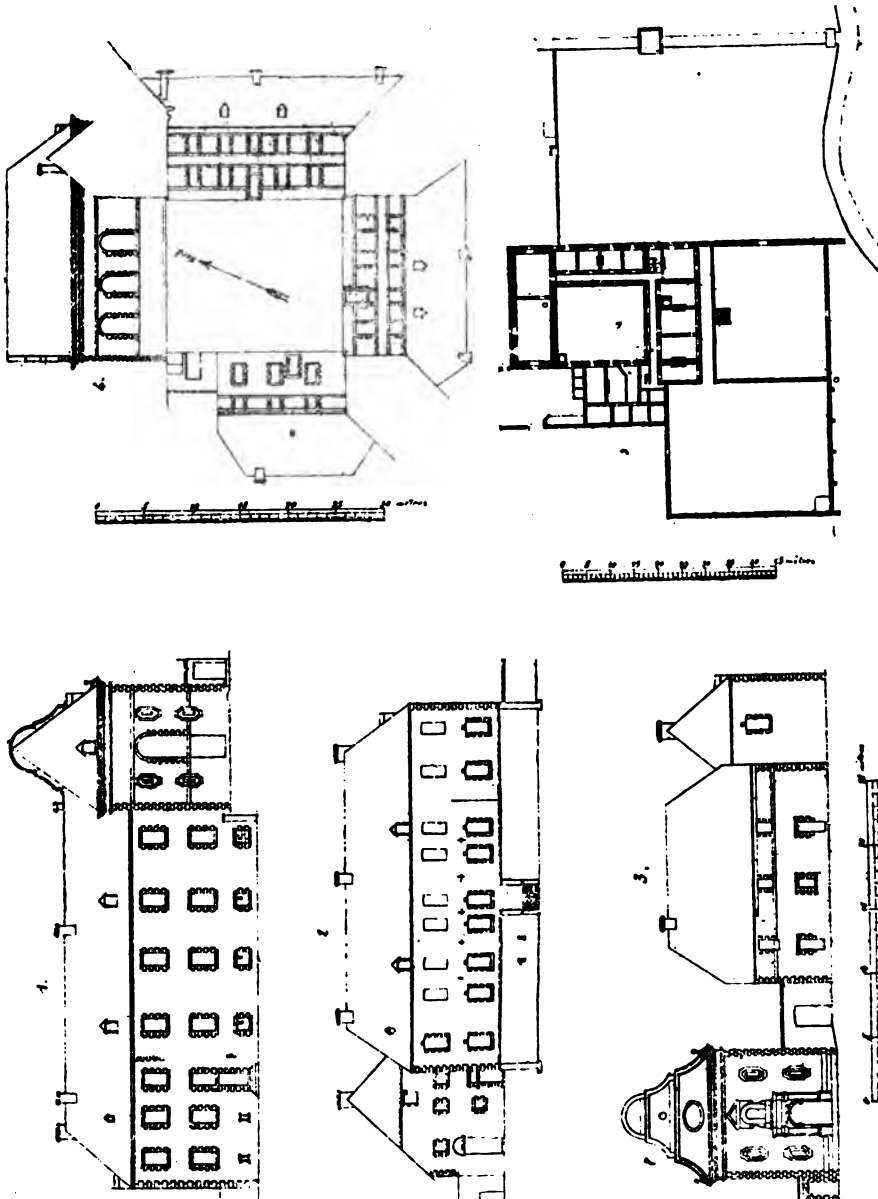

LÉGENDE DE LA PLANCHE.

1. Vue Est du prieuré.
2. Vue Midi.
3. Vue Ouest. L'échelle est la même pour les trois vues.
4. Cour intérieure avec rabattement de quatre façades.
5. Plan d'ensemble.

N. B. Le dessin est l'œuvre de M. E. Tirou, membre de la Société de Charleroi.

LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN D'AISEAU

au lieu dit : Tienne des Fourches,

PAR FR. GILOT.

—

En septembre 1878, en élargissant un chemin nommé *Baty des morts*, allant d'Aiseau à Boselies, au lieu dit : Tienne des Fourches, en face de la maison appartenant à M. Jean-Baptiste Martin, dans la parcelle cadastrée B, n° 157^{p}, les ouvriers rencontrèrent dans leurs travaux de terrassement un cimetière Gallo-Romain. L'on fouilla une dizaine de tombes, mais comme nous allons le dire, le cimetière était beaucoup plus grand; le mobilier de ces tombes était assez bien conservé, grâce à la nature schisteuse du sol; mais, comme il arrive en pareil cas, ces vases furent plus ou moins brisés par les ouvriers, désireux de voir s'ils ne contenaient pas de trésors. Heureusement, plusieurs membres de la Société archéologique, dont M. C. Seghin et M. Bruart, alors bourgmestre d'Aiseau, furent avertis de la découverte et prirent aussitôt les mesures nécessaires pour la conservation des objets, ce dernier même, a généreusement ouvert sa maison aux produits de la fouille.

Lors de la construction de la maison voisine, vers 1825, on avait trouvé tant dans les terrassements que dans le jardin, parcelle A, n° 15a, plusieurs tombes

faisant partie du même cimetière, mais cette découverte avait passé inaperçue. A cette époque, on ne s'occupait guère d'archéologie et les amateurs d'antiquités étaient rares.

Le terrain, sur lequel cette maison est construite, était autrefois un endroit couvert de broussailles qui appartenait à la commune.

Ce cimetière dépend peut-être d'une villa non fouillée qui se trouve à 250 mètres vers le midi, au lieu dit *Trou du Renard* et qui a été reconnu, il y a environ 40 ans, lors de la construction de la route de Châtelet à Tamines. L'entrepreneur de cette route y avait trouvé des tuiles, des *imbrex* ainsi que bon nombre de médailles romaines en bronze, mais ses recherches n'ont pas été poussées plus loin.

La commune d'Aiseau a déjà fourni un contingent passable de vestiges de l'occupation romaine; nous avons d'abord la villa du *Chêne au Viller*, fouillée en 1878 par la Société, très belle fouille dont le rapport qui figure au tome x, p. 145 des *Documents et Rapports*, a été fait par M. Kaisin, vice-président de la Société, puis les deux fouilles de la *Tombe du Chef*, le rapport sur la première de ces fouilles se trouve au tome iv, p. liii, par le même rapporteur, et un petit cimetière Belgo-Romain près de la maison Lemince, à la route de Châtelet, parcelle B, n° 6^{p}, qui a été fouillé par la Société mais qui n'a presque rien produit. La plus grande partie des tombes s'était trouvée sous la maison, le propriétaire avait même utilisé pendant fort longtemps des vases en bon état en y mettant son savon. C'étaient, sous la marque systématique de notre Musée RA^{1} 3^{4} et 3^{5} — Deux jattes coniques, entières mais dont le vernis est presqu'entiè-

rement disparu, trouvées dans une même tombe, avec une petite urne cinéraire, tombée en débris (1).

Enfin une villa qui est encore à fouiller a été trouvée au lieu dit *Les Haies des Chênes*, près du *Bois Saint-Martin*, parcelle D, n° 535a, on y trouve de nombreux tessons de poteries romaines ainsi que des fragments de tuiles. Près d'une sablière qui se trouve à proximité, parcelle D, n° 550. On trouve également des tessons d'origine romaine; M. Seghin possède deux haches polies en silex qui proviennent de cette sablière. Ces dernières indications ont été données par M. Désiré Laurent, d'Aiseau, amateur d'archéologie, rempli de beaucoup de zèle pour les sciences historiques et archéologiques.

Comme la fouille dont nous faisons le rapport a été pratiquée sans méthode, la division des objets par tombe n'est pas possible. Nous nous bornerons à les décrirs et les classer en suivant la méthode adoptée par la Société.

---

(1) Voir *Documents*, t. IX, pl. III, fig. 4.

LISTE DES OBJETS

—

POTERIE

R. A^{I} 2^{6}. — Plateau à bords droits avec pied, mesurant $0^{m}16$ de large sur $0^{m}04$ de haut. Un sigle est imprimé dans le fond IV^{II} M; M. Schuermans donne comme forme approchée, IVIIN; Cochet, *Normandie* 401, IVIIV. Frœhner, *Renaix*, 1246, IVLLIIN. *Gand;* Musée de Bruxelles; Hagemans.

R. $A^{I}I^{7}$ — Jatte lierrée incomplète, large de $0^{m}11$ et de $0^{m}14$ avec les bords, haute de $0^{m}05$; le pied mesure $0^{m}055$. V. Van Bastelaer, *Cimetière de Strée* R $A^{I}I^{6}$.

R. A^{II} 7^{1}. — Jatte bilobée dont le vernis est enlevé, la terre est en mauvais état. V. *Cimetière de Strée*, pl. VI, fig. 9.

R. A^{IV} 8^{2}. — Grande urne de forme olivaire, en terre noire fine, débris. V. *Cimetière de Strée*, pl. VI, fig. 31.

R. A^{IV} 8^{10}. — Petite urne olivaire, de même terre et de même forme que la précédente, incomplète, haute de $0^{m}115$, large de $0^{m}09$ à l'ouverture, $0^{m}125$ à la panse et à la base.

R. A^{VI} 1^{14}. — Grande urne cinéraire en terre rouge, à couverte noire, les parois en sont très minces, haute de $0^{m}20$, large de $0^{m}14$ à l'ouverture, $0^{m}125$ au col, $0^{m}23$ à la panse et $0^{m}08$ à la base; de même forme que R. A.^{VI} 28^{2} ci-après. V. *Cimetière de Strée*, pl. V, fig. 27.

R. A^{VI} 13^{2}. — Partie inférieure d'une urne en terre noire, couverte noire, large de $0^{m}15$ à la panse, et $0^{m}06$ à la base, et de la forme de R. A^{IV} 8^{2}.

R. A^{VI} 13^{3}. — Partie inférieure d'un grand vase en

terre grise et couverte noire, large de 0^m18 à la panse et 0^m09 à la base, de la forme de R. A^{VI} I^{14}.

R. A^{VI} 28^2. — Vase en terre noire assez fine, semblable à R. A^{VI} 1^{14}, mais haut de 0^m105, large de 0^m155 à l'ouverture, 0^m14 au col, 0^m185 à la panse et 0^m55 à la base.

R. A^{VIII} 10^3. Urne cinéraire dont le col est cassé, en terre rose, fort mince et de forme élégante, haute de 0^m16, large de 0^m185 à la panse, 0^m13 au col, 0^m065 au cu; elle est orneé sur son pourtour de 3 lignes verticales de boutons repoussés, formant une espéce de croix alternant avec trois lignes de rosaces plus grandes. Voir *Cimetière de Strée* R. A^{VIII} 10^1. Le même genre de vase a été trouvé dans le Luxembourg et au cimetière de Flavion.

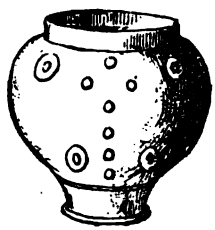

R. A^{IX} 3^8. — Cruche en terre rose, en débris, à deux anses, à goulot très évasé, de 6 centimètres et à panse écrasée large de 17.

R. A^{IX} 1^{46}. — Lagène en terre rose, à une anse, à col cassé, presque complète, haute de 0^m20, large de 0^m13 à la panse et 0^m5 au col. V. *Cimetière de Strée*, pl. VI, fig. 41.

R. A^{IX} 1^{44}. — Même lagène sans col.

R. A^X 1^{47}.— Belle urne en grès gris, fin, presqu'entière, mais recollée, haute de 0^m165, large de 0^m12 à l'ouverture, 0^m11 au col, 0^m185 à la panse et de 0^m07 à la base, de même forme que R. A^X 5 fig. 32 de *Strée*, mais plus élancée et plus élégante.

VERRE

R. B^{1} 5^{8}. — Flacon de forme carrée, en débris.

R. B^{1} 23^{1}. — Vase dont la forme n'a pas été trouvée dans les différentes fouilles de notre Société ; c'est une espèce d'urne de forme basse, écrasée, à fond plat, les côtés presque droits, le rebord est formé d'un grand repli en forme d'*ourlet*, laissant un vide assez grand. Elle est haute de 0^{m}15, large de 0^{m}18, et 0^{m}7 à la base.

BRONZE

R. E^{1} 4$^{5\,à\,7}$. — Trois fibules en débris, de forme très simple, un peu applaties et ornées de trois rayures longitudinales.

R. F^{1} 3$^{2\,et\,3}$. — Deux bracelets formés d'un gros fil de 0^{m}004 de diamètre, sur lequel est enroulé un autre fil d'un millimètre de grosseur, les deux bouts sont terminés par deux masses à peu près sphériques tournées et ornées d'une gorge bordée de deux cordons perlés.

OS

R. L^{1} 4$^{1\,et\,2}$. — Deux fragments de petits balustres en os tournés. Ils ont passé au feu du bûcher et ont peut-être fait partie d'un jouet d'enfant, ce ne sont pas des épingles à cheveu, car ils n'avaient pas de tige, les traces du tour le prouvent.

PIERRES TAILLÉES

R. Q^{1} 2^{3}. — Petit couteau votif, très mignon, il mesure 30 millimètres sur 20.

RQ^{1} 4^{1}. — Partie du tranchant d'une hache en silex poli, ayant 55 millimètres de large sur 45 de long.

NUMISMATIQUE

R. Y^{1} 2^{2}. — Moyen bronze fruste de Nerva.
R. Y^{1} 3^{3}. — Id. id. de Trayan.
R. Y^{1} 10^{2} — Id. id. d'Adrien.

R. Y^{1} 37.—Moyen bronze d'Antonien; au revers SALVS AVG. La Santé tenant une patère et un sceptre, à ses pieds, un autel. N° 785 de Cohen.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ A

M. le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts

ET A LA

COMMISSION DES MONUMENTS

Monsieur le Ministre,

Ensuite de notre demande, vous avez bien voulu désigner le Comité des monuments du Hainaut, pour examiner s'il y a lieu de conserver, pour compte de l'Etat, la pierre levée dite *la Zeupire*, à Gozée.

Comme conséquence d'un rapport spécial que nous joignons à cette missive, nous vous prions, monsieur le Ministre, de vouloir mettre à notre disposition une somme de 500 francs pour couvrir une partie des frais de fouille que nous croyons nécessaire de pratiquer autour du monolithe et dans les terrains voisins.

Notre but est, avant tout, de chercher les éléments historiques qui pourraient se rencontrer encore relativement à ce vénérable monument de l'époque mégalithique.

Comme preuve de désintéressement, nous prenons spontanément l'engagement suivant en retour du subside accordé : les objets trouvés pendant la fouille, et ayant de la valeur, seront remis à l'Etat, dans le cas où il deviendrait propriétaire du terrain et de la *Zeupire*, après l'examen de la demande que nous vous avons faite et que vous avez bien voulu prendre en considération.

Veuillez agréer, etc.

D.-A. Van Bastelaer,
Président.

RAPPORT

—

Monsieur le Ministre,

Notre Société archéologique de Charleroi a eu l'honneur de vous prier de prendre des mesures nécessaires pour la conservation d'une pierre levée existant sur le territoire de Gozée, et connue sous le nom de *Zeupire*. Dans la missive qui renfermait cette demande, la Société s'offrait à aider, dans la mesure de ses moyens, d'abord l'étude de la question dont le gouvernement chargerait sans doute la Commission des monuments ou d'autres personnes compétentes, ensuite l'exécution des mesures ordonnées pour faire droit, s'il y a lieu, à la demande présentée.

Nous venons aujourd'hui remplir en partie le devoir que nous nous étions imposé et nous avons l'honneur de vous soumettre, Monsieur le Ministre, certaines considérations et certains faits relatifs à la *Zeupire*, qui sont de nature à faciliter les mesures que l'on voudrait prendre pour la conservation du monument.

Voici, en résumé, ce que renferme le mémoire sur les Zeupires imprimé dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, dont un exemplaire a été joint à la requête de la Société de Charleroi, qui a été écrit par son président.

Il paraît que la commune de Gozée a revendiqué et établi son droit de propriété sur la dernière des trois *Zeupires*, contre le propriétaire terrier qui se disposait à la détruire, à l'exemple de ce qui fut fait pour les deux autres. Cette revendication a bien sa signification et son importance. Au point de vue archéologique, si la pierre

levée est restée à travers les siècles une propriété publique, quel argument en faveur de son authenticité historique! Il n'est besoin d'ajouter aucune considération à l'appui de ce raisonnement basé sur un fait.

Au point de vue de notre demande, quelle facilité donne cette propriété, si elle est constatée, pour la réalisation du but recherché.

Nous allons compléter ces renseignements.

Le monument dont il s'agit se trouvait au bord d'un sentier antique qui date au moins de l'époque romaine et conduit à une voie romaine reconnue. Parallèle à la route de Beaumont, ce sentier existait encore et était fréquenté, il y a trente ou quarante ans, mais il est aujourd'hui supprimé et cultivé; cependant il figure toujours au cadastre en une longue et étroite bande indépendante des terres voisines, entièrement délimitée et qui forme une parcelle distincte. Cette parcelle offre une particularité remarquable: elle ne porte au cadastre aucune marque, aucun numéro; elle n'est donc devenue la propriété de personne. Les voisins l'ont cultivée; mais probablement par usurpation, sans l'avoir achetée. Le sentier, supprimé *de fait*, existe sans doute toujours *de droit*. La propriété n'en a sans doute jamais été aliénée. Dans ce cas les habitants de la commune ont conservé le droit d'user de ce passage et à l'administration incombe le devoir de protéger ce droit et de rétablir l'usage du sentier. C'est là une question à élucider tout d'abord par les personnes chargées de l'enquête ordonnée sur la *Zeupire*.

Voilà qui faciliterait singulièrement l'exécution de la décision, si le gouvernement accueillait la demande de la Société de Charleroi et ordonnait la conservation du

monument. Tout se résumerait alors en une ordonnance de rétablir le sentier pour dégager le monolithe, aujourd'hui enfermé au milieu des terres.

Il suffit d'étudier le plan cadastral de la commune et surtout l'extrait inséré dans le mémoire cité plus haut et où l'emplacement de la *Zeupire* est indiqué, pour s'assurer de la vérité de ce qui précède; on pourrait obtenir plus de détails et de certitude en faisant faire des recherches dans les archives locales, pour consulter les plans anciens qui établissent l'existence du sentier dans les temps antérieurs. Il faudrait aussi s'assurer si l'on ne rencontre, dans les archives, aucun document qui infirmerait les droits actuels de propriété que la commune aurait conservés sur le terrain du sentier antique.

Il est aujoud'hui admis par les archéologues qui ont étudié ce sentier, qu'il s'agit d'un chemin datant tout au moins de l'époque romaine, chemin qui vient du point devenu aujourd'hui le centre du village de Gozée et la place publique en face de l'église; ce sentier se dirigeant en parallèle avec la route de Beaumont qui, depuis, l'a remplacé complètement, allait aboutir vers la ferme de Marbiseul et le village de Thuillies, endroits tout remplis de souvenirs de l'époque. Ce chemin était, de mémoire d'homme, fortement encaissé; mais la culture l'a aujourd'hui mis au niveau de la campagne d'alentour et la pierre levée est enterrée profondément par ce fait. La partie enfouie en terre a été mesurée depuis la pétition présentée par notre Société et la rédaction du mémoire envoyé à l'appui. Il en résulte que le monolithe mesure au total une hauteur de $4^{m}60$, dont près de 3 m. sont enterrés aujourd'hui.

On peut, par ce détail, juger que l'encaissement ancien

du chemin primitif avait une profondeur semblable, ce qui est énorme.

Voilà des éléments, M. le Ministre, qu'il conviendrait de communiquer au Comité du Hainaut que vous avez bien voulu charger de l'examen de notre demande.

Nous tenons à ce que la question soumise à ce Comité soit élucidée complètement, M. le Ministre, et nous voulons y aider de tout notre pouvoir. Aussi, outre ce qui précède, venons-nous en donner une nouvelle preuve marquée au coin d'un véritable esprit pratique. Nous sommes décidés à faire de nouveaux sacrifices dans l'intérêt de la science, pour aider au travail du Comité des monuments du Hainaut. Comme vous l'expose la demande jointe à ce rapport, nous avons commencé une fouille autour de la Zeupire et nous étendrons cette fouille, non seulement au pied du monument pour nous assurer s'il reste des traces d'une aucienne tombe pratiquée par le monolithe, ou si cette tombe a disparu complètement; mais aussi dans les environs et notamment sur l'endroit où fûrent les deux monolithes voisins, plus gigantesques encore qui sont aujourd'hui détruits et dont nous avons pu retrouver l'emplacement exact, grâce aux souvenirs d'un vieux du village.

Nous vous prions, M. le Ministre, de faire connaître au Comité du Hainaut qu'il convient de profiter du moment de la fouille, s'il compte envoyer une délégation sur les lieux pour aider à se former un jugement par l'examen scientifique de ce que l'on pourrait y observer. Nous nous chargeons d'obtenir les autorisations nécessaires à l'effet de continuer les travaux et de les mener à bonne fin, et nous aurons soin d'avertir ce Comité du

moment propice où la fouille sera en train et les tranchées largement ouvertes.

La première chose est naturellement de faire parvenir le présent rapport, comme annexe, aux pièces envoyées à Mons. Nous en adresserons donc aussitôt un exemplaire au Comité du Hainaut avec avis de notre communication faite au Ministre.

Nous vous prions, M. le Ministre, d'agréer l'assurance de notre respect.

Pour la Société archéologique de Charleroi,

Le Président,
D.-A. Van Bastelaer.

Charleroi, le 15 avril 1887.

RAPPORTS

SUR LES

FOUILLES DE LA SOCIÉTÉ

DERNIÈRES FOUILLES

DANS

L'OPPIDUM DE GOUGNIES

Le rapport sur les fouilles de l'oppidum de Gougnies a paru dans le tome XIV des *Documents et Rapports* de notre Société. Il restait cependant quelques travaux à exécuter lorsque ce rapport fut imprimé et nous devons aujourd'hui rendre compte de ces travaux, qui, du reste, ne changent absolument rien aux conclusions formulées et qui viennent au contraire les appuyer encore.

Nous ajouterons donc une page à ce rapport.

*
* *

L'emplacement du bâtiment où fut la tour de refuge, en grossière construction (F du plan, *Tome XIV*), fut fouillé complètement. Les terres rapportées y recouvraient le pavement sur une hauteur de $0^{m}50$. Ce que nous nommons *pavement*, faute de mot plus propre, était une couche de terre argileuse, dallée et tassée sur une épaisseur de $0^{m}10$. Pavement en tout semblable à celui du refuge analogue rencontré dans l'enceinte de *Grignard*, autre oppidum que la Société a fouillé et dont le rapport paraîtra au prochain volume.

Sur ce pavement, le fouilleur ne trouva que des tessons de même nature que ceux qui fûrent rencontré dans la hutte (D du plan).

Il est probable qu'à l'époque de cette hutte (XIe ou XIIe siècle) il y avait encore des restes de constructions où les habitants avaient aussi élu domicile. Au moins s'étaient-ils servi de ces ruines, tout le prouve.

*
* *

Le rapport sur les premières fouilles fait connaître qu'un escalier abrupte et caché descendait du bâtiment, ou tour de refuge, jusqu'au ruisseau coulant à l'Ouest de l'oppidum (voir G du *plan*).

Les nouvelles fouilles firent retrouver, aux deux côtés du ruisseau, deux massifs secs de grosses pierres, ayant selon toute probabilité servi de fondation aux piles d'un petit pont. La construction ressemble à celle de la tour de refuge elle-même. Cependant, il serait impossible de se faire, sur ce point, une conviction légitme et il y a même beaucoup de raisons de croire que cette construction, qui eut affaibli la défense de l'oppidum, n'a été faite qu'à une époque postérieure.

*
* *

Il restait, pour terminer tous les travaux utiles, à explorer le fossé ou tranchée qui limitait et défendait l'oppidum au Sud.

Les ouvriers ouvrirent, de distance en distance, sur plusieurs points, des tranchées transversales à ce fossé, c'est-à-dire du Nord au Sud.

Ce retranchement était creusé dans le schiste à une profondeur de plus de $3^{m}50$ en moyenne : il mesurait au-dessus $3^{m}50$ de large et dans le fond $2^{m}50$. Il se trouvait rempli de fines alluvions pluviales venant des terres supérieures de la campagne. Cette couche était homogène

sur une couche d'environ $0^{m}25$, et le reste était comblé de terres et de gros blocs transportés et provenant peut-être des matériaux d'un mur et de terres éboulées.

L'on trouva dans le fond des silex taillés, des *crayats de sarrasins* et des tessons de poterie de diverses époques.

La tranchée était comblée depuis de longs siècles, car il fallait une fort grande habitude et un œil très exercé pour distinguer les terres remaniées du sol primitif, même pendant le travail de terrassement.

*
* *

Les objets trouvés pendant ces derniers travaux, surtout les silex travaillés, sont de grande importance au point de vue des déductions archéologiques. En voici la liste :

Silex taillés néolithiques. N. Q^{1}

N. B. Presque tous ces silex viennent des travaux d'exploration du fossé au retranchement du Sud.

NQ^{1} 13^{3} — Beau gratoire trouvé dans la tranchée.

NQ^{1} 2^{5} — Jolie petite hache en amande ayant beaucoup servi et fort fatiguée, longue de $0^{m}07$. Le tranchant, très arrondi, mesure $0^{m}04$. Trouvée au même lieu.

NQ^{1} 2^{6} — Talon d'une idem.

NQ^{1} 2^{7} — Morceau du tranchant d'une grande hache. Le tranchant ne porte aucune éraillure. Trouvée au même lieu.

Pierres précieuses et intailles romaines. R. F^{11}.

R F^{11} I^{3} — L'intaille trouvée à Gougnies et décrite dans le *Rapport* publié déjà, représente le dieu pourvoyeur, ou *Bonus eventus*, portant avec lui l'abon-

dance ; ce dieu inférieur est toujours dessiné de la même façon, dans les ouvrages descriptifs des pierres romaines, y compris la pose du corps, des bras et des jambes et pour les autres détails. Il porte sur la main droite une corbeille de fruits, d'autres disent un pâté, et de la main gauche une gerbe pendante d'épis mûrs ou deux volailles, selon d'autres. Une draperie légère et étroite lui pend derrière le dos.

C'est un peu le personnage de nos garçons de restaurants.

On peut voir la gravure de ce dieu d'après l'antique, dans CAYLUS (1).

Ornements militaires, bronze et acier. F. J^{11}.

F J^{11} 7^{1} — Bouton en bronze à tête bombée en lentille, large de 0^{m}02, entouré en guise d'ornementation, d'un cercle de petites entailles en forme de perles dans la circonférence. Ce bouton porte un pédicule ou une queue qui servait à l'attacher à l'un ou l'autre objet pour la parure. On a rencontré ces boutons attachés par trois ou par quatre sur le fourreau de glaives francs. Nous dirons ailleurs un mot à ce sujet.

Cet objet vient de la tombe franque fouillée dans l'intérieur de l'Oppidum.

Amulettes, perles, colliers. F. F^{111}.

F F^{111} 8^{1} — Petite perle cylindrique en pâte céramique jaune, façonnée en spirale, longue de 0^{m}01, épaisse de 0^{m}005. Même origine.

---

(1) *Recueil de trois cents têtes d'après des pierres gravées antiques du Cabinet du Roi*, pl. 290.

Poterie noire franque du VIIIe au IXe siècle. F. A.

F A^VI 44^1. — Morceau d'un épaulement de vase sphérique ou terre mate noire, dure, sans ciment quartzeux, enfumée à l'extérieur et couvert par le procédé de la roulette d'ornements simples forts petits, en forme de lozanges imprimés en relief.

Poterie du moyen-âge, grise, noirâtre, sans vernis ni lustre, de pâte ordinaire peu cuite, teintée à la fumée, du XIe et XIIe siècle. MM. A.

MM. A^VI 56^1. — Partie du fond d'un vase qui semble avoir été de forme sphéroïdale à cu bombé, à parois fort épaisses de plus de 0^m01, en terre grossière mêlée d'un peu de ciment pulvérisé quartzeux blanc. La pâte est rougeâtre dans la masse, mais noircie à l'extérieur par le procédé de l'enfermage.

MM. A^VI 57^1. — Tesson d'un idem, même origine.

MM. A^VI 58^1. — Idem. Ce morceau a ceci de particulier qu'il est recouvert des deux côtés d'une mince lame ou engobe de terre plus fine, plus blanche, plus dure et sans grains quartzeux.

MM. A^V 59^1 — Anse de même terre, de même fabrication et de même grosseur qu'une anse portant dans notre Musée la marque MM. A^VI 20^1 et qui fut trouvée à Marchiennes. Celle-ci vient de la tranchée de l'Oppidum de Gougnies.

Seulement ici l'anse n'était pas en anse de panier, mais soudée sur le bord extrême du vase en oreillette latérale, verticale, fort courte et peu écartée. La terre en est pâle, dure et tout à fait remplie de ciment quartzeux.

MM. A^VI 59^2. — Idem. C'est l'autre anse du même vase.

Poterie de même terre à pincées du XIVe siècle. MM. A.

MM. A^{VI} 45^{1}. — Morceau d'un vase ovoïde, bien fait, avec large goulot, à bord boudiné, à grosse anse cylindrique, avec cercles de tournissage à la panse, de 0^{m}15 ou 0^{m}16 de diamètre, reposant sur 11 ou 12 larges pincées. La terre est belle et couverte d'un lustre charbonneux fort noir.

MM. A^{VI} 45^{2}. — Pièce d'un vase semblable.

MM. A^{VI} 45^{3}. — Idem.

MM. A^{VI} 45^{4}. — Idem.

MM. A^{VI} 46^{1}. — Morceau d'un vase analogue.

MM. A^{VI} 47^{1}. — Morceau d'un vase analogue.

*
* *

De cette simple liste supplémentaire de quelques objets, le lecteur peut tirer une conclusion intéressante, conclusion que nous avons fait ressortir dans le *Rapport* publié sur la fouille de l'Oppidum de Gougniès au lieu dit *La Motte*.

Voilà une éminence qui semble avoir toujours été habitée. On y rencontre des objets de toutes les époques : silex de l'époque néolithique, tessons et autres objets de l'époque gauloise, de l'époque romaine, de l'époque franque. Vases et constructions du VIIIe, IXe, X^{e}, XIe, XIIe, XIVe siècle et plus récents encore. Et pour couronner le tout, le château moderne de *La Motte* s'élève aujourd'hui dans l'oppidum même construit à une haute antiquité.

DEUX CIMETIÈRES BELGO-ROMAINS

à CHARLEROI; à BOSQUET VIELLE et au lieu dit le SPIGNAT;

AVEC L'ÉTUDE

DE QUELQUES QUESTIONS ARCHÉOLOGIQUES QUI S'Y RAPPORTENT.

PAR

D.-A. VAN BASTELAER.

Généralités.

Le plateau élevé sur des rochers escarpés qui s'avance au Sud vers la Sambre, plateau limité à l'Est et à l'Ouest par deux ravins avec ruisseaux, était le type des emplacements dont les anciens s'empressaient de profiter pour les fortifier. C'est aussi sur de tels emplacements que nos plus formidables forteresses modernes furent construites. Vers l'attache du plateau, qui se trouve ici au Nord, les anciens défendaient leur forteresse par une large tranchée se reliant aux deux vallons latéraux. C'est surtout cette tranchée qui fait retrouver aux archéologues les emplacements d'un ancien *oppidum*.

Nous avons rencontré bon nombre d'emplacements de cette espèce sur divers points culminants des bords de la Sambre. Ces sommets semblent faire partie de tout un système d'emplacements qui pouvaient facilement être mis en communication par des signaux. Nous espérons que l'un de nos collègues fera une étude systématique de ces emplacements.

Quant à Charleroi, nous ne voulons, ni ne pouvons rien préjuger. Plusieurs auteurs ont placé sur ce point de la vallée le combat de César contre les Nerviens. Nous-mêmes avons maintes fois affirmé notre conviction que sur l'emplacement de notre ville les peuples antiques avaient dû s'établir.

Mais il serait bien impossible d'y retrouver les traces de travaux anciens, après les profonds terrassements et les remaniements multiples que les ingénieurs militaires ont infligés au terrain depuis deux cents ans ; et surtout aujourd'hui que le vallon de l'Est est complètement remblayé et toute la contrée bâtie et habitée. Depuis 25 ans nous avons eu l'œil ouvert sur tous les travaux de terrassement faits en ville et au faubourg ; rien d'intéressant ne nous a été révélé à ce point de vue.

*
* *

Seulement une découverte importante, faite en 1871, était venue corroborer notre conviction que les Belgo-Romains avaient habité et parcouru le terrain de Charleroi. Des briquetiers, exploitaient, pour leur métier, les alluvions qui ont formé les accotements de la vallée et se sont élevées à près de deux mètres depuis l'époque romaine. Au lieu dit anciennement *Prés Belvaux* (1), endroit aujourd'hui nommé *Bosquetville,* parcelle n° 256² section B, ils trouvèrent, à 2^{m}50 de profondeur, des vases de terre rouge et divers objets qui furent remis à notre Musée par M. Elie Jacquet, propriétaire du terrain. C'était le mobilier d'une sépulture romaine. Ces deux

(1) Au xvie siècle, ces près de Belvaux appartenaient aux dames de Soleilmont.

mètres cinquante d'alluvion avaient été déposés par la Sambre depuis l'époque romaine.

Ces objets consistaient en :

1° Débris d'une urne cinéraire noire semblable aux nombreuses urnes de Strée de la qualité R. A^{VI}.

2° Débris d'un plateau ; anse et morceau de goulot d'une cruche ; tous débris de pâte blanche rosée R. A^{IX}.

3° R. A^{V} 2^{12}. — Soucoupe de la forme de R. A^{V} 2^{2} du *Rapport sur le cimetière de Strée* (1), haute de 65^{mm}, large de $0^{m}24$ à l'ouverture et de $0^{m}16$ sous la base.

Cette tombe était isolée, car malgré nos recommandations l'on ne retrouva rien autre dans les terrassements pratiqués dans les environs pour la fabrication, pendant deux saisons consécutives.

C'était cependant là une importante découverte, indiquant que le plateau avait été habité à l'époque romaine. Au bas de plusieurs oppidum que nous connaissons et notamment à Gougnies, l'on a constaté l'emplacement de plusieurs cimetières belgo-romains ou francs. A Charleroi, outre cette tombe, nous avons fouillé sur la rive opposée à la ville, côte fort douce, un cimetière franc au lieu dit *Tombois*, sous Marcinelle.

Tout cela ne prouve du reste pas encore que le plateau de la ville haute ait été utilisé comme place militaire dans l'antiquité. Mais à l'époque romaine, un établissement important existait sur le point culminant de la *Neuville* dit *Villé* (Montigny), hauteur qui domine sur le vallon Est de la ville, bien qu'il en soit éloigné par un nouveau vallon dit *Riz de Villé*.

---

(1) Pl. VI, fig. 4.

Nous avons fait la fouille de cette *villa* en 1873 (1).

Les fouilles.

Ce n'est pas fort loin, à cent mètres au plus, du vallon est, aujourd'hui comblé, et à cinq minutes de la Sambre et de la tombe citée ci-dessus, que furent découverts, le 20 septembre 1887, les restes d'un important cimetière belgo-romain. Malheureusement, les objets produits par la fouille furent détournés presque tous et perdus pour le Musée de notre Société, auquel ils étaient destinés.

Ce rapport ne sera donc pas fort étendu et nous lui donnerons plus de précision et moins de longueur en reproduisant d'abord la correspondance que nous avons reçue à cette occasion. Nous finirons par quelques paragraphes de description des objets.

Le 17 septembre 1887, M. L. Geubel, commandant du génie à Charleroi, qui dirigeait la construction de la caserne de cavalerie au boulevard de l'Est, ayant constaté que les travaux de terrassements mettaient à découvert des débris de poteries antiques, m'écrivit la lettre suivante :

« Charleroi, le 17 septembre 1887.

» Monsieur le Président de la Société archéologique à Charleroi.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que cet après-midi, des ouvriers terrassiers, en fouillant le sol à proximité de la rue du *Spignat*, sur l'emplacement de la nouvelle caserne de cavalerie, ont mis à découvert d'an-

(1) V. le Rapport dans les *Documents et Rapports*, t. IX, p. 79.

ciennes poteries fort délicatement fabriquées et ayant la forme des urnes antiques. L'argile durcie qui les entourait n'a pas permi de les détacher sans les briser. J'ai pu préserver quelques objets (non entiers) de l'action de la pioche, entr'autre une espèce de lagène qui se trouvait renversée dans une grande soucoupe, un morceau de fibule en bronze était dans la lagène, avec une ancienne monnaie transformée complètement en vert de gris.

» Une grande urne brisée, contenant des ossements, les accompagnait, j'ai recueillis les débris et les ossements relativement bien conservés, grâce à leur enveloppe d'argile.

» Je tiens ces objets à votre disposition; ils n'ont pas d'autres valeurs que celles de compléter peut-être, des indications historiques sur les environs de Charleroi.

» Veuillez, monsieur le Président, agréer l'assurance de ma considération distinguée.

» L. Geubel,
» Capitaine commandant du génie,
» rue du Parc, 25,
» à Charleroi. »

*
* *

Le 27, M. Geubel écrivit la lettre suivante :

« Charleroi, le 27 septembre 1889.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de découvrir des objets qui vous intéresseront au plus haut point. Ce sont des urnes de toutes formes qui sont gallo-romaines à mon avis. Il en est qui sont de très belles formes; la couleur de la terre en est tantôt noire, tantôt grise et parfois rouge.

» Quelques-unes contiennent de la terre noirâtre (cendres), d'autres des débris d'ossements.

» Ces objets se présentent généralement groupés dans un ordre régulier.

» 1° Une grande urne en terre noire (1) contenant des os.

» 2° Une coupe évasée, comme les soucoupes en usage aujourd'hui, en terre grise et grossière (2), contenant en général un flacon couché en terre rouge très finement travaillé (3).

» 3° Une urne plus petite que le 1°.

» Je vous donne ces quelques renseignements pour que vous vous fassiez une idée de la valeur de la trouvaille. Un examen des lieux et des objets vous en diront plus.

» L'emplacement du cimetière est à la limite du sol de Charleroi, au saillant de l'ancienne lunette de Montigny-sur-Sambre, au Sud de la rue Spignat projetée.

» Tous les objets que j'ai découverts ont été remis à Mr... pour être déposés au Musée d'antiquités de votre Société.

» D'après nos règlements, ce dépôt doit être ratifié par M. le Ministre de la Guerre.

» Veuillez agréer, etc. »

(Signé). L. Geubel,
commandant du génie.

« A Monsieur le Président de la Société archéologique de Charleroi. »

---

(1) Voir notre *Cimetière belgo-romain de Strée*, pl. V, fig. 34, et pl. VI, fig. 26, dans *Docum. et Rapp.* t. VIII.

(2) Ibid. pl. V, fig. 18 et 19 et pl. VI, fig. 6, 14, 34.

(3) Ibid. pl. VI, fig. 17.

*
* *

Ces deux lettres ayant été adressées à Charleroi, éprouvèrent un retard, de façon que M. Geubel écrivit à notre trésorier, M. Kremer, la lettre suivante, qui me fut remise en même temps que les premières :

« Charleroi, le 28 septembre 1887.

» Monsieur,

» Je m'empresse de vous faire connaître qu'à la première trouvaille que j'ai faite, j'ai écrit à M. le Président de la Société archéologique, à Charleroi, pour le prier d'examiner les objets antiques. N'ayant pas de réponse, je me suis adressé à Mr... qui m'a été désigné comme l'un des représentants de cette Société. Ce monsieur a reçu mes objets, connaissant la destination que je voulais leur donner, c'est-à-dire en faire le dépôt au Musée.

» Je lui écris à l'instant de bien vouloir satisfaire à mon désir.

» Dès que vous aurez examiné les objets dont il s'agit et que vous m'aurez donné votre avis, j'écrirai à M. le Ministre de la guerre, conformément à mes réglements, et nous nous mettrons d'accord pour que le dépôt dans votre Musée soit maintenu.

» Je serai très honoré de votre visite et c'est avec plaisir que je vous donnerai les indications qui pourront être utiles dans cette affaire.

» Veuillez agréer, etc.

» (signé) L. Geubel. »

*
* *

En recevant ces lettres, je répondis aussitôt à M. Geubel.

« Bruxelles, ce 1er octobre 1887.

» Monsieur le Commandant,

» Je tiens d'abord à vous remercier de votre communication intéressante.

» Si vous le trouvez utile, je m'empresserai de demander à M. le Ministre de la Guerre, avec lequel j'ai quelques rapports, de vouloir ratifier au profit du Musée de Charleroi, la donation des objets trouvés.

» Je dois, à ce sujet, vous mettre en garde contre une erreur dans laquelle vous paraissez verser.

» Le Monsieur, auquel vous me dites avoir remis pour nous les objets trouvés, vous a trompé, il ne fait plus partie dès longtemps de la Société archéologique et *n'a aucun rapport avec le Musée de Charleroi. Il a même prouvé par ses attaques qu'il en est l'ennemi personnel et acharné.*

» L'on vous a fourvoyé. Ce Monsieur fait lui-même des collections.

» Il sera bon de faire déposer *directement* au Musée, Boulevard de l'Ouest, les objets que vous y destinez. Vous pourriez en parler à M. Kremer, qui habite près du Musée et qui fait partie du bureau.

» Le secrétaire est M. V. Tahon, ingénieur à Couillet.

» L'un de ces jours, j'irai à Charleroi et je prendrai la liberté d'aller causer avec vous de votre trouvaille, qui est vraiment un cimetière belgo-romain.

» Veuillez agréer, etc.

» (signé) D.-A. Van Bastelaer,

» Président. »

*
* *

J'allai quelque temps après à Charleroi, visiter les travaux en compagnie de M. Geubel. Je pus sur le terrain voir quelques tessons de poterie romaine semblables à ce que nous trouvons dans toutes nos feuilles de cimetières dans l'arrondissement. Selon les probabilités, vu les circonstances, la seule utilité scientifique que nous pouvions espérer de cette découverte importante, devait se limiter presqu'uniquement à la constatation du lieu de sépulture et à la levée du plan. Notre Musée, comme on le verra, ne devait guère en être enrichi. Je priai donc M. Geubel de vouloir nous préparer un rapport et un plan des lieux. Cet ingénieur distingué, fils d'un juge archéologue bien connu de Marche, et archéologue lui-même, voulut bien nous faire le plan, mais nous pria de l'affranchir de notre demande relative au rapport.

*
* *

Voici une dernière lettre que le Commandant nous écrivait le 7 octobre sur les travaux :

« Charleroi, le 7 octobre 1887.

» Monsieur Van Bastelaer,

» J'ai l'honneur de vous faire parvenir un croquis de l'emplacement du cimetière gallo-romain découvert sur le terrain des nouvelles casernes. (Voir ce plan à la fin du rapport.)

» Pendant nos travaux, 16 tombes ont été découvertes. Ces tombes, formant deux groupes, étaient disposées en quinconces, comme l'indique le plan au n° 1. Elles se trouvaient à $0^{m}25$ et $0^{m}30$ du niveau du sol, c'est-à-dire

à 0m75 et 1 m. de l'ancien niveau, avant la fortification hollandaise, sur les glacis de laquelle elles se trouvaient.

» Le mobilier des tombes était généralement disposé comme suit : au Nord une petite urne de profil élégant (1), au Sud une grande soucoupe en terre (2), portant une lagène en terre, renversée (3). Entre l'urne ci-devant et cette soucoupe et placés l'un à côté de l'autre se trouve une grande urne à panse rebondie (4) contenant des ossements et des cendres, et voisine d'un plateau ou soucoupe plus petit que le premier placé, à l'Orient.

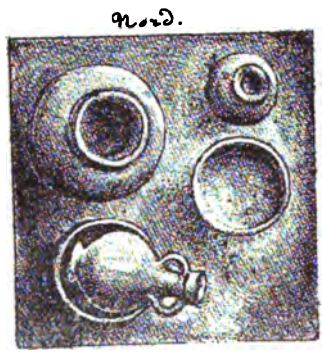

» Chaque tombe était établie dans une fosse de 0m60 de diamètre en moyenne.

» L'art du potier était alors en grand honneur, à en juger par la forme des objets et par la fabrication constatée dans les vestiges retrouvés après tant de siècles. A mon avis, nos produits de ce genre ne résisteraient pas comme l'ont fait ceux qui sont l'objet de ces notes. Établis sur une couche d'argile imperméable, ils ont eu à subir

---

(1) V. *Cimetière de Strée*, pl. V, fig. 5, 21, 25, 32, 36, 39, et pl. VI, fig. 16, 20, 22.

(2) V. Ibid., pl. V, fig. 2, 7, 10, 15, 18, 23, et pl. VI, fig. 4, 6, 14, 18, 34.

(3) V. Ibid., pl. VI, fig. 17.

(4) Ibid., pl. V, fig. 34, 43, 44 et pl. VI, fig. 26

(5) Ibid., pl. V.

pendant dix-huit siècles et plus, des alternatives de sécheresse et d'humidité et ils ont résisté sans être pulvérisés.

» J'ai indiqué sur le plan la limite de superficie sur laquelle des objets antiques ont été découvert.

» Le sieur Beaudoux, lors de la construction de son habitation, située à la limite du terrain militaire vers Montigny, a retrouvé des tombes partout sur son bien. Il prenait ces débris pour des *detritus* apportés par la ferme des boues.

» Lors de la construction des fortifications par les Hollandais, le cimetière a été dévasté en grande partie; c'est en rasant le sol et le nivelant, en avant de la lunette n° 16, indiquée au plan, qu'ils ont décapité sans s'en apercevoir les urnes en grand nombre. Celles qui se trouvaient à la plus grande profondeur, un mètre, ont seules échappé au nivellement.

» Depuis 1816, une plantation de bouleaux croissait sur le glacis entre les urnes. Les racines des arbres ont plongé de préférence dans la terre plus meuble des tombeaux, autour et à l'intérieur des urnes et ont aidé à y amener alternativement l'eau et la sécheresse et à les détruire.

» Lors de l'enlèvement des souches de ces arbres, l'on a détruit un grand nombre de vases antiques; je les ai retrouvés aujourd'hui, soit amoncelés pour niveler les creux où les arbres avaient grandi, soit éparpillés à la surface du sol. A en juger par leur grande quantité, je puis affirmer que le cimetière devait avoir une très grande étendue.

» Au point P, au Sud, j'ai retrouvé des débris de tuiles romaines. Ces tuiles étaient en grand nombre, disent les

terrassiers; elles ont été enlevées par les voituriers. L'attention de ces braves gens n'avait pas été appelée sur la valeur archéologique des objets antiques qu'ils maniaient à la pelle. Ces débris ont été déversés avec les terres de terrassements dans les bas-fonds du vallon et de la forteresse vers le cimetière, aujourd'hui entièrement comblés par les terres de charbonnage. Puissent-ils ne pas faire croire à une nouvelle station romaine par les fouilleurs des siècles à venir.

» Le sieur..... détient parmi de nombreux objets, une urne de forme spéciale et deux couvercles en terre noircie, trois objets tout à fait intacts. Cette urne, à très large ouverture, était seule dans la tombe, je l'ai extraite moi-même du sol. Elle représentait à mes yeux la tombe d'un être aimé au-delà de l'expression habituelle. L'un des couvercles de petites dimensions, était passé dans le fond de l'urne et reposait sur les cendres; l'autre reposait sur les bords du vase.

» J'ai l'espoir que M. le Ministre de la Guerre aura fait bon accueil à votre démarche et que, donnant une suite favorable à ma proposition, il maintiendra le dépôt que j'ai fait dans le Musée de Charleroi.

» En attendant, j'ai pris des mesures pour que les trouvailles qui seront encore faites sur le terrain militaire, soient directement déposées dans ces collections.

» Veuillez agréer, etc.

» (signé). L. Geubel. »

Sur ces entrefaites, M. le Ministre de la Guerre prit une décision favorable à la proposition du commandant du génie, et celui-ci reçut les instructions nécessaires.

Voici la dépêche relative à cet objet :

MINISTÈRE DE LA GUERRE — Bruxelles, le 22 octobre 1887.

« Monsieur le Général,

» J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'autorise le commandant du génie, à Charleroi, à faire remettre à Monsieur le Président de la Société archéologique de cette ville, pour être déposés dans le Musée, les objets antiques découverts dans les fouilles qui s'exécutent sur l'emplacement de la nouvelle caserne de cavalerie.

» Le Ministre de la Guerre,
» *(s.)* PONTUS.

» A Monsieur le lieutenant général, inspecteur général des fortifications et du corps du génie, à Bruxelles. »

*
* *

J'écrivis donc au Commandant pour lui demander de vouloir, en vertu de cette dépêche, faire rentrer au Musée les objets détournés, et parmi lesquels se trouvaient des vases portant des sigles de potiers, s'il faut en croire certains propos du détenteur illégitime. Je lui signalai en outre deux vases détenus par les entrepreneurs et offerts en vente à Bruxelles au Musée de la Porte de Hal et ailleurs. Je reçus la réponse suivante :

« Charleroi, le 1er novembre 1887.

» Monsieur Van Bastelaer,

» Parmi les objets recueillis sur les lieux de la fouille par le sieur....., et emportés par lui dans son mouchoir de poche, il est possible que quelques-uns portent des marques de potiers. Les urnes que j'ai eu le temps d'examiner n'ont aucun sigle. Il sera du reste aisé de le vérifier,

car il restituera sans doute ce qu'il détient, en présence de la décision de l'Etat.

» J'ai écrit à deux reprises à ce conservateur renforcé pour le prier de faire déposer au Musée les objets antiques venant des fouilles de la Caserne de cavalerie.... sans succès jusqu'ici! Je voudrais vous entretenir à ce sujet lors de votre prochain voyage.

» Comme suite à votre dernière lettre, j'ai fait une enquête sur les travaux. Je vous en parlerai quand vous viendrez à Charleroi.

» Au pied de la haie limitant à l'Est la propriété Denis, au Sud-Est du plan, dans la petite prairie que vous connaissez, j'ai trouvé quelques tessons de même époque ayant appartenu à des urnes différentes. A mon avis, leur présence démontre que le cimetière trouvé s'étend jusque là.

» Veuillez agréer, etc.

» (signé) L. Geubel. »

*
* *

L'on put faire rentrer les objets qui avaient été transportés à Bruxelles. Quant à ceux qui étaient détenus par le sieur... de Charleroi, la chose fut beaucoup plus difficile et l'on ne parvint, malgré tous les moyens les plus sévères, qu'à récupérer quelques tessons.

Le Musée ne possède donc qu'un petit nombre d'objets produits par ce cimetière belgo-romain de Charleroi, malgré son étendue.

Il est vrai, en effet, qu'une grande partie de ce lieu de sépulture avait été détruite lors de la construction de la Lunette de Montigny, en 1816.

Il y a même plus, déjà en 1878, lors de la construction

de la caserne d'infanterie, placée à une assez bonne distance de la nouvelle caserne de cavalerie, les ouvriers rencontrèrent des objets romains et même des médailles, mais ces découvertes passèrent inaperçues. Cependant un ami eut dernièrement l'occasion de voir un grand bronze d'Antonin ayant cette origine. Il était fort fruste.

D'ailleurs, à propos du grand nombre de tuiles trouvées dans les derniers travaux dirigés par M. Geubel, nous nous demandons avec raison si ces tuiles ne venaient pas d'une habitation de l'époque, établie dans le voisinage; dans ce cas, il y a lieu de croire que cette villa était à l'emplacement de la Lunette et que c'étaient des décombres déversés comme remblais dans le voisinage lors des travaux de construction de cette Lunette.

Description des objets déposés au Musée.

Les objets de cette fouille que possède le Musée sont seulement des morceaux de poterie brisée; quelques urnes, quelques couvercles, quelques plateaux ou soucoupes de terre rouge ou noire commune et des tessons. Il faut y joindre une intaille qui a heureusement échappé au danger de rester confisquée; mais comme nous le verrons, elle est en fort mauvais état.

L'importance de la découverte git donc toute entière dans la découverte elle-même et sa valeur historique locale.

Nous allons décrire ces quelques objets en les cataloguant systématiquement et les marquant de la marque méthodique adoptée pour nos collections.

Poterie rouge vernissée. Imitation de samienne. R. A^{11}.

R. A^{11} 3^{2}. — Soucoupe en très mauvais état et entière-

ment écaillée; mais de bonne forme; tout à fait semblable à R. A^{II} 3^{1} du cimetière de Strée (1), mais sans sigle.

Poterie rouge ordinaire. R. A^{III}.

R. A^{III} 4^{3}. — Plateau identique au plateau R. A^{III} 4^{1} du cimetière de Strée (2), mais un peu plus dur.

Poterie fine, gris-noir, à couvercle noir. R. A^{V}.

R. A^{V} 11^{1}. — Plateau de même forme que A^{V} 2^{2} (3), mais plus petit, mesurant seulement, en largeur $0^{m}125$, hauteur $0^{m}03$ et sur la base $0^{m}09$.

Poterie plus ou moins dure, assez fine, à vernis noir ou brun, imitation de la précédente. R. A^{VI}.

R. A^{VI} 24^{1}. — Très belle urne de forme particulière, retrécie au sommet en un col conique, de $0^{m}04$, avec petit rebord courbé à angle droit, haute de $0^{m}22$, large de $0^{m}22$ à la panse, de $0^{m}16$ à la partie inférieure du col, de $0^{m}14$ à l'ouverture et de $0^{m}07$ sous la base.

(Fig. 1/10.)

La pâte en est grise et fort fine, fort dure.

La panse est ornée de deux cercles de petits traits imprimés à la roulette. C'est un genre d'ornementation tout à fait franc, bien que la forme du vase soit absolument romaine.

Ce n'est pas la première fois que nous constatons ce fait

---

(1) Le *Cimetière belgo-romano-franc de Strée*, etc., par D.-A. Van Bastelaer. Voir aussi *Documents et Rapports*, t. VIII, pl. V, fig. 28.

(2) Pl. VI, fig. 14.

(3) Pl. VI, fig. 18.

qui semble prouver le voisinage et l'influence de populations franques. A Strée plusieurs vases romains portaient cette espèce d'ornementation franque, notamment ceux marqués R. A^{IV} 1^{1} — R. A^{IV} 2^{1} — R. A^{IV} 13^{1} — R. A^{V} 7^{1} R. A^{VII} 5^{1} — R. A^{VII} 6^{1} — R. A^{X} 1^{4} — R. A^{X} 2^{3}, etc. Ces deux derniers ont en outre une forme qui semble se rapprocher des formes franques. Cette tendance à la forme germanique se remarque d'ailleurs dans plusieurs autres vases; par exemple pour R. A^{1} 2^{1} — R. A^{V} 10^{1} — R. A^{VI} 8^{2} — R. A^{VI} 8^{6} — R. A^{VI} 9^{1}.

Cette urne venait sans aucun doute d'une tombe ancienne ayant appartenu à un personnage important. Elle renfermait en effet la bague chevalière, avec châton intaillé, que nous décrivons ci-après sous la marque R. F^{II} 1^{4}.

En outre, les cendres y étaient mêlées intimement d'une quantité de fines paillettes d'or, ce qui indique sans doute la présence, dans le bûcher, d'objets ornés de métaux précieux, étoffes ou coffrets ou bijoux.

On sait qu'à Rome la bague du chevalier était en fer, mais qu'à certaine époque il fut d'habitude de la recouvrir d'une lame d'or. Le devoir et l'esprit de luxe y trouvaient leur compte, elle restait une bague en fer, tout en devenant luxueuse.

Les Romains connaissaient nos procédés de dorure.

Ils doraient par le feu, au vif-argent ou mercure, les objets de bronze (1) et surtout ceux d'argent (2).

---

(1) « Æs inaurari argento vivo; aut certe hydrargyro legitimum erat. » PLINE. *Hist. nat.* XXXIII, 20, 1.

(2) « Hydragyro argentum inauratur solum nunc prope, quum et æra simili modo duci debeat ». PLINE. *Hist. nat.*, XXXIII, 42.

Ils employaient à cet effet des feuilles d'or fin (1).

Parfois les fraudeurs simulaient cette dorure confortable par une dorure *au mordant* et l'on se servait comme agglutinatif du blanc d'œuf (2). Ce procédé était fort employé pour l'ornementation du marbre et tout objet ne pouvant supporter la température de la dorure au feu (3).

Pour le bois, le mordant n'était plus le blanc d'œuf mais le *leucophorum* (4), composition spéciale fort compliquée (5).

Quand il s'agissait d'objets plus grossiers, ou d'un emploi commun, l'on ne faisait pas la dépense d'employer de l'or; mais l'on y substituait une matière minérale jaune brillante pailletée, que nous connaissons sous le nom de *mica doré* ou *sable d'or*, ou bien encore *chrysocolle*. La chrysocolle native, dite aussi chrysocolle jaune, différait

---

(1) Ils essayaient l'or à la pierre de touche, ou *coticule* : « Auri argentique mentionem commitatur lapis quem coticula apellant..... His coticulis periti, quum e vena ut lima rapuerunt experimentum, protinus dicunt quantum auri sit in eo, quantum argenti vel æris scrupulari differentia, mirabile ratione non fallente ». PLINE. *Hist. Nat.*, XXXIII, 43.

(2) « Quapropter id furtum quærentes, ovi liquore candido usum eum adulteravere. » PLINE. *Hist. nat.* XXXIII, 32.

(3) « Marmori et iis quæ calèfieri non possunt ovi candito illinitur (aurum). » PLINE. *Hist. nat.*, XXXIII, 20, 1.

(4) « Ligno, glutini ratione composita : *leucophorum* vocant, (illinatur aurum). Quid sit hoc, aut quemadmodum fiat, suo loco dicebamus. » PLINE. *Hist. nat.*, XXXIII, 20, 1.

(5) « Sinopidis e Ponticæ *silebra, Silis lucidis** libris decem et Melini Græciensis*** duabus mixtis, tritisque una per dies duodecim, *Leucophorum* fit. Hoc est glutinum auri, quum induitur ligno ». PLINE *Hist. nat.*, XXXV, 17.

* *Sinope*, terre rouge venant de la ville qui porte ce nom.

** *Sil* terre ou limon jaune qui vient des Gaules.

*** *Méline de Grèce*, terre grasse blanche venant de l'île de Melos.

beaucoup par la dureté de la *chrysocolle fausse* (1), nommée aussi *orobite* (2).

On abusa de ce faux clinquant au point d'en recouvrir l'arène du cirque lorsque l'empereur Néron, vêtu d'étoffes d'or, y conduisait son char (3).

Les Romains enduisaient de cette fausse dorure les vases de terre (4), se servant à cet effet d'un mordant spécial nommé *parætonium*, que PLINE caractérise en la nommant la couleur la plus grasse et il en donne la composition (5).

Nous avons parlé en détail de cet ornement de la céramique romaine dans le *Rapport sur le cimetière de Strée*, ou dans une autre publication spéciale. L'on trouve de ces vases ainsi dorés dans la plupart des cimetières belgo-romains.

On abusait du reste de ce luxe, dit PLINE, jusqu'à en dorer les murailles comme si c'étaient des vases (6).

D'autre part, l'abbé COCHET, dans sa *Normandie souter-*

---

(1) « Nativa (Chrysocola) duritia maxima distat; *luteam* vocant. » PLINE *Hist. nat.*, XXXVIII, 26.

(2) « Quum tinxere, pictores *orobitin* vocant. » Ibid. XXXIII, 27.

(3) « Visumque jam est Neronis principis spectaculis, arenam circi chrysocolla sterni, quum ipse concoloris panno aurigaturus esset. » Ibid. XXXIII, 27.

(4) V. *Cimetière belgo-romano franc de Strée*, etc., p. 115. Mons 1876 et *Couvertes, lustres, vernis, enduits, engobes, etc., de nature organique employés en céramique chez les Romains*. Mons 1877, par D.-A. VAN BASTELAER.

(5) « Sublimunt autem, arenosam (Chrysocollam) priusquam inducant, *atramento* et *parætonio*. Hæc sunt tenacia et colori blanda. *Parætonium*, quoniam est natura pinguissima, et propter lævorem, tenacissimum : atramento aspergitur ne parætonii candor pallorem chrysocallæ afferat. » PLINE. *Hist. nat.*, XXXIII, 27.

(6) « Inde transiere in cameras quoque et parietes, qui jam et ipsi tanquam vasa inaurantur. » Ibid. XXXIII, 18.

raine, parle d'un vase romain en verre complètement doré, trouvé dans une tombe du IIe siècle. Mais nous ne savons pas de quelle espèce de dorure il s'agit.

Quoiqu'il en soit de tous ces détails, la présence de minces paillettes d'or, mêlées à la cendre des ossements, prouve que le produit de la crémation du cadavre avait été scrupuleusement séparé de la masse de débris du bûcher. Ce soin était du reste nécessaire, même pour les funérailles bourgeoises. Nous ne savons pas jusqu'ici quel moyen simple, pratique et efficace les Romains employaient à cet effet ; mais en cas d'obsèques de personnages de distinction, comme probablement c'était le cas ici, l'on employait le linceuil en *asbeste* ou toile incombustible, qui retenait les cendres du mort séparées de celles du bois (1).

R. A^{VI} 25^{1}. — Petite urnule cupuliforme ressemblant à R. A^{VI} 2^{1} (2) de Strée, mais à rebord non enroulé ; haute de $0^{m}09$, large de $0^{m}135$ à l'ouverture, ornée d'un double cercle entaillé sur la panse. Ce vase est de terre plus grossière que le dernier.

(Fig. 1/10.)

R. A^{VI} 26^{1}. — Urne sphéroïdale de la forme de R. A^{X} 1^{4} du cimetière de Strée (3) ; mais l'ornement du col est supprimé et remplacé par deux lignes circulaires entaillées sur la panse, comme pour R. A^{VI} 20^{1} du même cimetière (4).

---

(1) « Inventum jum est etiam (linum) quod ignibus non absumeretur..... Regum inde funebræ tunicæ, corporis favillam ab reliquie separant cenere..... Vacatur autem a Græcis *asbestinum* ex argumento naturæ ». PLINE, XIX, 4.

(2) Pl. VI, fig. 5.

(3) Pl. V, fig. 32.

(4) Pl. V, fig. 25.

R. A^{VI} 27^{1} — Joli plateau bien conservé de forme particulière, haut de 0^{m}07, large à l'ouverture de 0^{m}15, sous la base de 0^{m}04 et à la partie la plus large extérieure de 0^{m}165. Le vernis est noir mais la pâte est blanc sale.

(Fig. 1/10.)

N. B. Il a été ramassé dans le cimetière belgo-romain de Charleroi les débris d'un grand nombre d'urnes cinéraires pyriformes, de même terre que les précédentes. Des morceaux de trois de ces urnes sont au Musée.

Poterie fine rosée. R. A^{VIII}.

R. A^{VIII} 13^{1}.— Petit couvercle à bouton, de forme commune, bien conservé, large de 0^{m}16, semblable à R. A^{X} 3^{1} de Strée (1).

R. A^{VIII} 14^{1}. — Autre plus large, plus grossier, à bouton plus petit et à bords moins plats, un peu renforcés ou renflés en demi boudin ; diamètre, 0^{m}15.

Les restes de trois couvercles semblables reposent aussi au Musée.

Poterie commune gris-jaunâtre ou rosé sans lustre céramique. R. A^{IX}.

Tous les vases de cette pâte venant de ce cimetière sont craquelés profondément par le mouvement successif de dessiccation et d'humidité qu'ils ont éprouvé pendant des siècles.

R. A^{IX} 1^{43} — Cruche de la forme de R. A^{IX} 3^{1} de Strée (2), mais à une seule anse ; haute de 0^{m}25, large de 0^{m}19 à la panse et de 0^{m}05 sous la base.

---

(1) Pl. VI, fig. 35.
(2) Pl. VI, fig. 30.

R. A^{IX} 1^{44} — Autre de même forme, mais de pâte plus dure et de moindres dimensions. Hauteur $0^{m}18$, largeur de la panse $0^{m}11$ et diamètre de la base $0^{m}05$.

R. A^{IX} 3^{2}. — Goulot d'une cruche à deux petites anses comme le R. A^{IX} 3^{1} de Strée (1), mais à goulot beaucoup plus évasé en entonnoir. (Fig. 1/10.)

Poterie commune grise ordinaire sans vernis. R. A^{X}.

R. A^{X} 17^{1}. — Urne périforme comme R. A^{X} 1^{1} de Strée (2); haute de $0^{m}24$, large de $0^{m}21$, à la panse $0^{m}16$ à l'ouverture et $0^{m}09$ sous la base.

R. A^{X} 18^{1}. — Plateau de la forme R. A^{X} 4^{1} du cimetière de Strée (3) ; diamètre $0^{m}17$, hauteur $0^{m}05$, base de $0^{m}12$.

R. A^{X} 18^{2}. — Idem de forme analogue et de même terre. Moins haut d'un centimètre et plus large de deux.

R. A^{X} 19^{1}. — Idem de forme différente, en terre un peu plus rouge, renfermant un même ciment caillouteux. Il a la forme de A^{X} 6^{2} de Strée (4) ; diamètre $0^{m}155$, hauteur $0^{m}045$, base $0^{m}145$, mais il porte une rainure circulaire autour du bord.

A^{X} 20^{1}. — Autre plateau de terre plus compacte, de de $0^{m}16$ de diamètre, $0^{m}035$ de hauteur, de $0^{m}11$ de base; de même forme que A^{VII} 6^{1} de Strée (5); mais plus évasé du dessus.

---

(1) Pl. VI, fig 30.
(2) Pl. VI, fig. 25.
(3) Pl. VI, fig. 34.
(4) Pl. VI, fig. 6.
(5) Pl. V, fig. 12.

R. A^{X} 21^{1}. — Grand plateau de mauvaise terre, peu cuite, de la forme de A^{V} 2^{8} de Strée (1); diamètre $0^{m}20$, hauteur $0^{m}04$, base $0^{m}17$.

N. B. Le Musée, outre ces vases R. A^{X}, a reçu les restes de trois couvertures de même terre.

Fibules, broches de toilette. R. E.

R. E. 29^{1} — Débris de fibules fort simples.

Intailles ou sceaux, chatons de bagues. R. F.

R.F^{11} 1^{4}.—Chaton portant les restes d'unegrosse bague en fer dite « chevalière ». Ce chaton est en pierre fort dure, inattaquable par l'acier, nommée *camée dure*, espèce d'agathe. Une de ces pierres, aussi entaillée, fut trouvée au *Cimetière de Strée* (2). Elles avaient passé avec les bagues au feu du bûcher, qui les a complètement détruites. Celle-ci a été retirée de l'urne R. A^{VI} 24^{1}. Elle mesure $0^{m}012$ sur $0^{m}009$.

Elle représente deux levriers au repos, qui semblent chercher et suivre une piste sous un arbuste où se trouve un oiseau de forte taille, les ailes ouvertes. Malheureusement, la gravure n'est pas fort bonne et surtout la pierre est détruite par le feu et est brisée de telle façon qu'il est difficile de l'étudier.

Pline, *le naturaliste*, parle en plusieurs endroits des anneaux de fer. Il nous apprend que, dans le principe, et jusqu'à l'an 448 de la fondation de la ville au moins, l'an-

(1) Pl. vi fig. 18.

(2) R. F^{11} 1^{2} Pl. xii, fig. 12 et 13. La légende de cette planche porte par erreur R. F^{11} 1^{1}. C'est à corriger.

neau, qui se faisait en fer, était porté par les hauts fonctionnaires (1).

MARIUS ne prit l'anneau qu'à son troisième consulat.

Au temps de PLINE, les esclaves mêmes avaient des anneaux d'or, ou recouvraient d'or leur anneau de fer. Tout le monde en portait (2).

On les mettait d'abord à l'annulaire gauche ou à l'auriculaire, comme cachet ; mais à l'époque de PLINE, l'on portait des bagues à tous les doigts et à toutes les phalanges et même aux orteils.

L'utilisation du chaton de pierre entaillée ou de métal ciselé, comme sceaux ou cachet pour sceller les correspondances, ou même d'autres objets, à défaut de clefs pour les enfermer, avait fait place à la vanité de l'ornement de toilette, à la richesse de la pierre et à la beauté de la taille. On portait du diamant. Certains anneaux étaient sans chaton, et le cristal de roche, sous le nom de *crystallum*, en opposition avec la vil *vitrum* (3). Le chaton était parfois remplacé par une sculpture véritable

---

(1) « Annulos quoque depositos a nobilitate in annales relatum est, non a senatu universo ». XXXIII, 6.

(2) « Nec non et servitia jam ferrum auro cingunt : alia per sese mero auro decorant ». PLINE. XXXIII, 6.

(3) V. PROPERCE.

Les dames romaines portaient des pendants d'oreilles allongés en forme de fèves : « Faba vitrea » *(fève brillante)* excessivement chers ; probablement en diamant : « Parbleu, dit Habinnas (à sa femme Scintilla), tu m'as ruiné de fond en comble pour t'acheter cette fève brillante. Certes, si j'avais une fille, je lui ferais couper les oreilles ! » — « Quid, inquid Habinnas (uxori suæ Scintillæ) excatarizasti me ut tibi emerem fabam vitream. Plane si filiam haberem, auriculas illiæ præcidem ». PÉTRON. *Satyric.* LXVII.

et artistique (1); témoin la bague en ambre de Strée R. F² 2¹ (2). Parfois même l'ornementat et les ciselures s'étendaient sur le dessus de l'anneau, sans chaton, en une suite de perles naturelles, ou taillées et ciselées à faces brillantes, en pierre, ou en métal, imitant souvent les étoiles par leurs facettes polies.

Il était des anneaux d'or ornés de la même façon en acier (3), ce qui prouve que l'acier était, à cette époque, rare et précieux.

On sait quelle immense quantité d'intailles les Romains nous ont laissées.

Ces objets artistiques ont été recueillis à tous les âges et chaque musée, chaque collection en renferme. Elles sont recherchées pour leur beauté par tout amateur, ne fut-il pas collectionneur.

Elles se rencontrent pour ainsi dire à foisson dans les tombes des romains et dans les ruines de leurs villas. Les Francs les recherchaient et nous en retrouvons dans leurs cimetières. Au moyen-âge l'on en ornait les objets d'orfèvrerie, si artistique et qui leur devaient encore un lustre particulier. Il n'est pas rare de les retrouver serties dans les châsses et les reliquaires des églises. Des seigneurs, des abbés, des évêques même, au moyen-âge, en portaient à leurs bagues, en guise de sceaux.

---

(1) « Mox et effigies vardas cælando, ut alibi ars, alibi materia esset in prætio ». PLINE. XXXIII, 6.

(2) Pl. II, fig. 7.

(3) PÉTRONE dit :

« (Trimalchio) habebat étiam in minimo digito sinistræ manus annulum grandem subauratum ; extremo vero articulo digiti sequentis minorem, ut mihi videbatur, totum aureum sed plane ferreis veluti stellis ferruminatum ». PETR. *Satyric.*

*
* *

Je dois revenir sur une jolie intaille qui repose au Musée de Charleroi et dont le personnage mythologique représenté n'avait pas jusqu'ici été déterminé d'une manière précise. C'est l'améthyste trouvée à Strée (R.E[II] I[1]). Le sujet de cet intaille est une personnification de Bacchus adolescent. Le prétendu chien est la fameuse panthère du dieu, qui suit ses pas. Le vase qu'il tient ne semble pas être la forme d'un verre à boire, mais on rencontre le dieu sur d'autres intailles portant un vase analogue. Nous pouvons citer entre autres les reproductions qui se trouvent dans MONTFAUCON : *L'antiquité expliquée*, tome Ier, planche CXL, fig. 8 et 9; planche CXLVI, fig. 5; planche CLV, fig. 5 et 6; planche CLVIII, fig. 1; planche CXLVI, fig. 2 et surtout planche CXLIX, fig. 8.

Une question se présente à l'esprit quand nous admirons la finesse incomparable de certains détails de gravure qui nous présentent la plupart des intailles antiques. Cette gravure a-t-elle pu être exécutée par l'artiste sans que son œil fut armé d'un verre grossissant? La lentille et la loupe étaient inconnues des Romains, croit-on; au moins aucun auteur antique, que je sache, ne fait mention de pareil instrument.

Cependant comment serait-il possible de croire que leurs artistes, fabriquant en verre blanc des bijoux de formes diverses lenticulaires ou plus ou moins sphériques, n'aient pas remarqué la propriété de ces objets de grossir l'image de ce qui se trouve derrière.

Le façonnage et le polissage du silex en forme de hache ou amande avec biseau, n'a-t-il pas conduit l'homme à façonner et polir par les mêmes procédés les morceaux

de quartz ou cristal de roche limpides qui lui tombaient si souvent sous les mains? Et pour peu qu'il donnât à ce minéral la forme de bizeau si communément donné à silex, il est impossible que la forme lenticulaire ne fut obtenue et que ses propriétés optiques n'éclatassent aux yeux de l'ouvrier.

Du reste, les Romains se servaient de vases et de lagènes en verre de formes plus ou moins arrondies, qu'ils remplissaient de liquides et d'eau limpide. Il ne pouvait donc leur échapper que les objets qui se trouvaient derrière les vases paraissaient plus grands, bien que déformés.

D'ailleurs, la simple goutte d'eau ou de rosée suspendue à un brin d'herbe ou à un support quelconque, n'a-t-elle pas souvent appelé l'attention et l'observation?

L'exemple d'Archimède prouve que l'antiquité connaissait les miroirs concaves et convexes, rappétissant ou agrandissant les images, propriétés qui ne pouvaient échapper à personne, ce qui était déjà un acheminement vers le travail des lentilles.

J'ai cité ailleurs (1) des textes de Pline et d'Aristophane où ces auteurs constatent : 1° que de l'avis de tous les praticiens, l'instrument le plus actif et le plus facile dont puisse se servir le chirurgien pour cautériser les chairs, ce sont les rayons du soleil reçus à travers une boule de cristal (2).

Voilà une des propriétés caractéristiques de notre loupe, et le chirurgien, en faisant l'opération à son malade, ne pouvait manquer d'observer ses chairs et sa peau à tra-

(1) *Rapport sur la villa de Montigny-sur-Sambre*, p. 43.
(2) Pline. xxxvii, 2, 10.

vers la boule et de voir les pores et les poils sous un fort agrandissement.

2° Que les boules de verres remplies d'eau, exposées aux rayons du soleil, chauffent tellement qu'elles brûlent les étoffes (1).

C'est la véritable *boule des dentellières* de nos Flandres que l'on ne peut regarder sans voir de l'autre côté les objets agrandis.

3° Que pour payer facilement un créancier, il suffit de placer entre le *billet* ou *reconnaissance* de la dette et le soleil, une pierre transparente qui brûle le billet (2).

Cette pierre transparente ne peut être qu'une lentille.

Certes, il n'y a pas, dans ce qui précède, une preuve complète; mais il y manque peu de chose, et la finesse incomparable de certains ouvrages des anciens permet de croire que ceux-ci possédaient et utilisaient quelque moyen d'agrandir l'image des objets pour les mener à portée de leur vue.

Clous et ferrailles R. I^1.

R. 1^1 2^{34}. — Ferrailles diverses, parmi lesquelles un clou cassé, dont la partie externe est composée d'oxyde brillant, fort dur et luisant, et l'intérieur formé de peroxyde de fer hydraté jaune, friable et presque pulvérulent. Cet objet est intéressant pour les raisons suivantes :

Un archéologue français, dans un rapport de fouilles, a émis, par une *affirmation formelle*, la singulière idée que les Romains auraient fabriqué de prétendus clous

---

(1) PLINE, XXXVI, 67, 3.

(2) ARISTOPHANE : *Les Nuées* dans DELILLE DE SALLE. *Philosophie*, t. IV, p. 56 en note.

creux ou *à fiche*, a-t-on dit, ou plus correctement à *tige évidée*.

Dans un rapport de fouille, en 1867, nous avons traité cette question et réduit à sa juste valeur cette fantaisie des *clous creux*. Nous avons donné la complète explication d'un petit phénomène tout naturel qui a induit en erreur un observateur superficiel.

Une simple notion de chimie l'eût préservé d'une erreur grossière. La simple réflexion eût d'ailleurs dû faire apprécier l'absurdité d'une telle supposition. Il n'est certes pas impossible de fabriquer des clous creux; mais, pour obtenir un produit bien moins solide, à quoi bon se livrer à des manipulations évidemment très compliquées, presqu'impraticables, même dans notre perfectionnement moderne de l'industrie, complications évidemment hors de proportion avec le mince résultat à obtenir.

Je répéterai à peu près ici les explications que je donnai, il y a près d'un quart de siècle :

Les clous de coffrets bustuaires, qui ont passé au bûcher, sont, à l'extérieur, noirs, carburés, scorifiés, à surface lisse et polie, parfois tout à fait lustrée. Par l'action de la fournaise, la partie externe a été changée en une croûte d'oxyde fondu ou boursoufflé analogue à l'*oxyde de battitures*, fort stable et qui forme une écorce ou enveloppe souvent bourgeonnée, en forme de *rognes* ou d'*agaric multimamelonné*, résistant fort bien à l'air humide et à l'humidité du sol et presqu'inattaquable dans les conditions ordinaires, malgré la longueur du temps. Le clou, placé dans ces circonstances, est préservé jusqu'à ce qu'une cassure, ou une félure, ou un interstice quelconque donne accès à l'humidité dans l'écorce préservatrice. Une fois cet effet obtenu, le clou, conservé intact jusque là,

est attaqué. Le noyau de fer intérieur s'oxyde graduellement de la périphérie au centre, à la façon ordinaire, devient de l'hydrate de fer qui disparaît par l'action dissolvante de l'eau, toujours chargée d'acide carbonique. Et pendant le cours de ce travail de la nature, il arrive qu'au centre de l'enveloppe scorifiée, qui n'a subi aucun changement ou nouvelle oxydation, malgré son long séjour en terre, l'on peut constater la présence d'une *tigette* ou *soie* de fer non encore réduite en rouille.

Si l'action dissolvante a eu le temps de produire tout son effet et d'être complète, l'on constate dans chaque pièce une cavité prismatique ou cylindrique, selon la forme du clou, et celui-ci est *creux*.

Nous avons dû écrire les quelques lignes précédentes parce que, dans ces dernières années encore, cette erreur des clous creux a fait son chemin en France, et le *Dictionnaire d'archéologie* de Saglio et Daremberg l'a reproduite d'après M. de Longperrier.

Il affirme que l'on a trouvé de ces clous creux « dans » la province de Liége et qu'ils sont exposés au Musée de » la Porte de Hal, à Bruxelles » (1).

Nous avons en vain voulu, dans les collections indiquées, découvrir ces clous, et personne, dans tout le personnel, n'a pu nous renseigner.

L'on en a trouvé aussi « en France, à Saint-Priest-la-» Fougère, arrondissement de Nontron (Dordogne) ».

La vérité est que l'on a déterré un peu partout de ces prétendus *clous creux*; tout le monde peut le comprendre maintenant.

Nous n'avons rien à ajouter à ce qui précède.

---

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1864, p. 138.

Céramique architecturale. R. S^{IV}.

R. S^{IV}. — Débris de tuiles romaines *tegulæ* et *imbrices*.

Médailles et monnaies. R. V.

R. V. 67^1 — Moyen bronze frustre.
R. V. 67^2 — Idem.
D'autres pièces ont, dit-on, été détournées.

Conclusion.

Quelle est la conclusion de ce rapport ? Elle est bien simple. Il s'agit d'un de ces nombreux cimetières belgo-romains que nous ouvrons partout dans l'arrondissement de Charleroi et que nous devons reporter à l'époque des Antonins.

Nous n'avons aucune médaille, mais nous y retrouvons tous les autres caractères qui nous font identifier chronologiquement tous ces lieux de repos antiques sans que, jusqu'à ce jour, nous ayons établi de grandes différences chronologiques.

Ici surtout nous ne pouvons entrer dans aucune considération utile pour arriver à une époque plus précise.

Il y a tout lieu de croire qu'une partie du cimetière reste intacte. Il s'étend en effet au delà du terrain militaire dans le bien d'un particulier de Montigny-sur-Sambre, M. Baudoux, qui est même disposé à permettre à la Société archéologique de continuer des fouilles régulières. Nous avions cru pouvoir offrir le spectacle de ces travaux aux souscripteurs du Congrès archéologique de Charleroi, l'an dernier. Nous l'avions même indiqué dans un programme préliminaire. Mais des circonstances particulières et indépendantes de notre volonté ont empêché

la réalisation de ce projet. Nous l'avons fortement regretté.

En effet, cette découverte d'un cimetière belgo-romain faite le 15 septembre 1887, sur le territoire même de la ville de Charleroi, est sans doute la chose la plus intéressante et la plus importante qui pût arriver pour la Société archéologique de Charleroi.

Aussi devrons-nous nécessairement reprendre cette fouille; puisse-t-elle nous donner plus d'objets importants, plus de renseignements précis, et surtout quelques pièces qui parviennent sans encombre jusqu'à notre Musée, pour pouvoir nous former une idée approximative de l'époque des inhumations, ce que nous ne pouvons faire jusqu'aujourd'hui.

NOTE INDICATIVE

des questions et des objets les plus intéressants du rapport sur les deux cimetières belgo-romains à Charleroi.

—

A

Anneaux (Les) à Rome, pages 350 et suivantes.

B

Bacchus à la panthère, intaille du cimetière de Strée, p. 356.
Bâgues. V. Anneaux.

C

Clous creux (Les) antiques, p. 358 et suivantes.

D

Dorure (La) à Rome, p. 347 et suivantes.

I

Intaille de Strée, Bacchus à la panthère, p. 356.
Intailles et châtons de bagues, pp. 353 et suivantes. Leur finesse, leur fabrication, p. 358.

O

Oppida antiques, pp. 331-333.

T

Tombe belgo-romaine (Dessin d'une) p. 340.

V

Vase romain avec ornement franc, p. 346. — Vases romains dorés, p. 349. — Verres grossissants et loupes, ou lentilles, dans l'antiquité, p. 357.

—

ERRATUM

Page 352, ligne 9, au lieu de : *périforme* lisez : *piriforme*.

Cimetière romain du Spignat, à Charleroi.

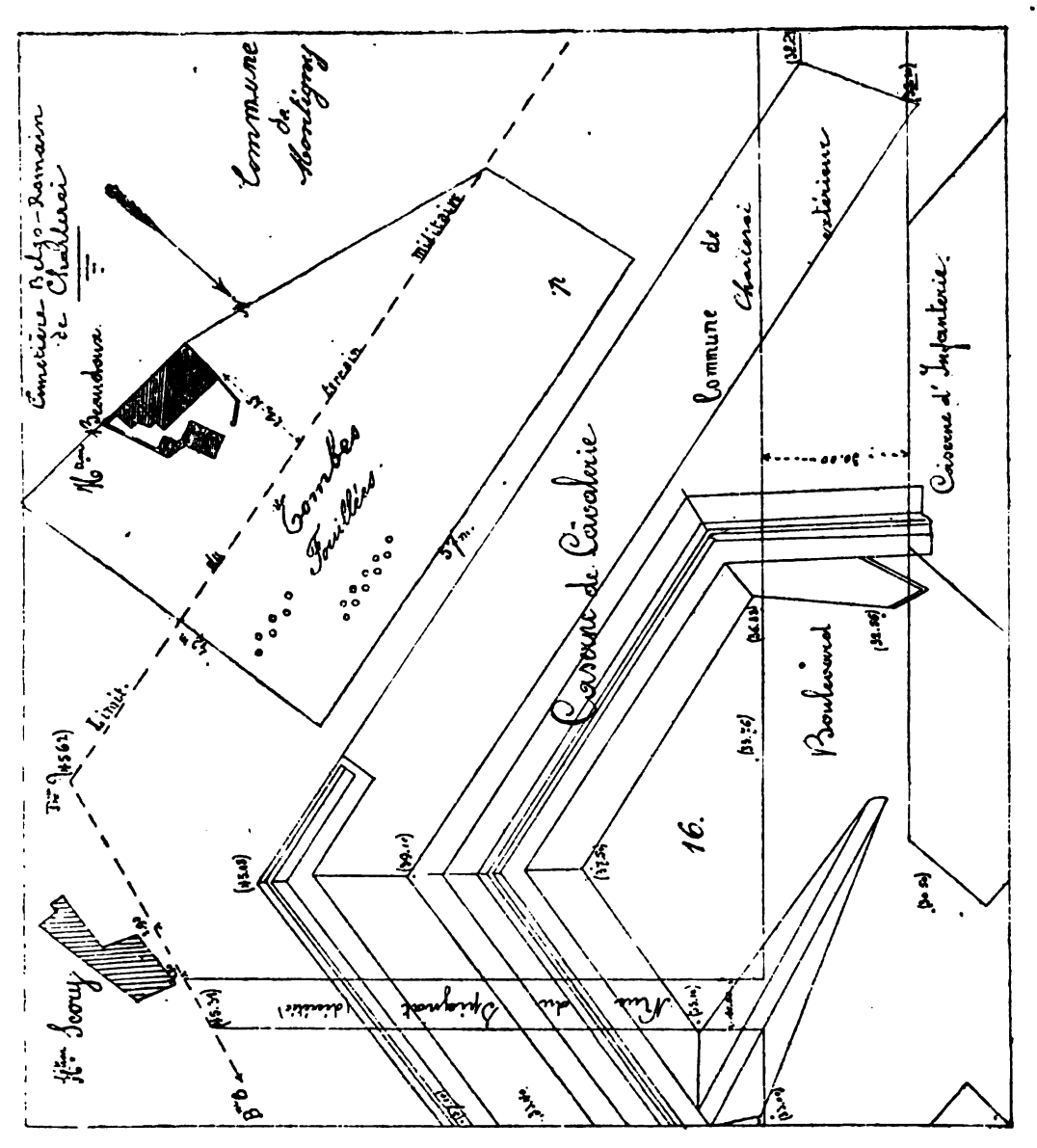

RAPPORT

SUR LA FOUILLE DE LA VILLA BELGO-ROMAINE AU LIEU DIT : « VILLE DE SAINT-REMY », DU CIMETIÈRE FRANC AU « TOMBOIS », ET SUR D'AUTRES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES FAITES DANS LE VILLAGE DE THIRIMONT

PAR

D.-A. VAN BASTELAER.

GÉNÉRALITÉS

L'histoire de Thirimont, ou plutôt le précis de l'histoire de ce village, a été publié. Je n'ai pas à y revenir; mais je crois utile de faire connaître, au point de vue archéologique surtout, quelques faits peu connus, dont plusieurs sont puisés dans un journal d'une localité voisine :

L'on ne sait quel Thiry, ou Thierry, a donné son nom au village. Toujours est-il qu'au XIe siècle, le chroniqueur Balderic, évêque de Noyon, constate qu'en 1030, le franc alleu de Mont-Thierry, usurpé par les chevaliers Hercart et Foulque, fut donné, par l'évêque Gerard, au monastère Saint-André du Câteau, et que les anciennes archives communales, brûlées par les armées françaises en 1794, portaient *Thierry-Mont*.

En 1232, le village appartenait à Gerard de Jausse, ou Jauche. Béatrix d'Avesnes, fille du comte de Beaumont, Beauduin Ier (1246-1288), plus tard femme du comte de Luxembourg, Henri III, et mère de l'empereur Henri VII, devint dame de Thirimont.

Le dernier des Davesnes, Jean de Chimay et de Beaumont, n'eut qu'une fille, Jeanne, femme de Louis de Châtillon et de Blois, de famille princière. Ses biens revinrent à son petit-fils Guy, comte de Blois, de Soissons.

Les seigneuries de Thirimont et de Donstienne restèrent longtemps à cette famille.

En 1690, la seigneurie fut érigée en comté en faveur de Louis-Alexandre Stockart, seigneur d'Harmignies, conseiller d'Etat, dont la famille avait été annoblie en 1487, et posséda aussi la seigneurie d'Erquelinnes.

C'est par l'alliance d'une petite-fille de ce personnage avec le comte d'Arconati-Visconti que celui-ci devint comte de Thirimont.

Cette famille d'Arconati joua un très grand rôle dans plusieurs pays. C'était l'ancienne maison souveraine de Lambardie alliée à la famille de France, et d'où sont sorties plusieurs reines de Pologne, d'Autriche, de Piémont, etc.

Des deux châteaux de Thirimont, datant de l'époque romane, l'un, celui de *Claire-Fontaine*, a été abandonné et est tombé en ruines ; il n'en reste que les fondations cachées dans une prairie sillonnée d'eaux de sources qui forment le ruisseau du village. L'autre, brûlé en partie par les troupes françaises en 1794, subsiste encore à l'Est de l'escarpement dit le *Tombois*, dont il est séparé par un étroit vallon et un ruisseau, et dont il est dominé.

Nous allons y revenir.

L'église est moderne : elle a été construite, en 1751, en style toscan, sur l'emplacement d'une autre, très ancienne, qui tombait en ruines. Celle-ci devait probablement remonter, en partie du moins, jusqu'au septième siècle, époque où saint Landelin, issu, lui aussi, de sang royal,

évangélisait avec ses disciples les peuples qui avoisinaient son monastère d'Aulne, et bâtissait, au frais des rois francs, des églises aux habitants de ces contrées, plongés naguère encore dans les ténèbres du paganisme. Les rois francs avaient également concédé à saint Landelin de vastes champs et des forêts, au défrichement desquels, lui et ses compagnons, occupaient leurs moments de loisir.

D'Aulne, où ils résidaient, ils n'auront pas manqué de se transporter d'abord dans les endroits qui dépendaient du domaine de la couronne pour civiliser les peuples encore sauvages en les éclairant des lumières de la foi, et en faisant célébrer dignement le culte du Seigneur.

L'ancienne église, ainsi qu'elle est représentée dans le cartulaire du seigneur de Beaumont, consistait en une nef gothique couronnée d'un chœur et flanquée de quatre chapelles de même style avec leurs pignons en dehors percés d'une fenêtre ogivale. Les deux de droite étaient dédiées : l'une à saint Martin, patron de la paroisse; l'autre à saint Sébastien, patron d'une société. Celles de gauche dédiées à la sainte Vierge et au saint Nom de Jésus.

L'église actuelle, bâtie aux frais de l'Abbaye et de la fabrique, sans être grande, est d'un beau style. Le chœur est magnifique et d'un aspect imposant. Les six colonnes qui soutiennent le vaisseau sont belles et bien proportionnées à l'édifice. Une somme de 1,000 francs vient d'être dépensée pour l'ornementation intérieure. La tour est très ancienne, elle a été restaurée en 1751. Une somme de 800 francs est actuellement portée au budget communal pour une nouvelle restauration. L'église possède des fonts baptismaux de l'an 1603. Il existe plusieurs épitaphes anciennes qui ont été conservées et

replacées dans les murailles à l'extérieur de l'église. Celles de l'intérieur sont encadrées dans les dalles. Ce sont pour la plupart les épitaphes des anciens curés de la paroisse. Ce qu'elles présentent de plus remarquable, c'est que, sur 222 ans, 6 curés seulement ont administré la paroisse de Thirimont, successivement et sans vacance, ni interruption aucune. C'est pour chacun une moyenne de 37 ans. Le dernier de ces six curés a administré 47 ans, l'avant-dernier 53 ans. Donc deux curés pour 100 ans. Depuis que la paroisse de Thirimont existe (1603), treize curés l'ont desservie.

La plus ancienne épitaphe date du quatorzième siècle, c'est celle d'un seigneur de Thirimont; elle est ainsi conçue, en lettres de l'époque : « Chigert Lehans ly fla- » mans qui trespassa en l'an de grâces MCCCL le jour » de Nostre Dame en mi Aoust ». La dalle n'a pas moins de deux mètres de longueur, elle ne porte plus d'empreintes, l'inscription est gravée sur les bords.

L'église possède deux tableaux antiques. L'un à compartiments représente sur cuivre les mystères de la vie de la sainte Vierge; l'autre, l'adoration des bergers. C'est un don du Père Polchez, originaire de Thirimont, religieux de l'Oratoire supérieur du collége de Bavay, décédé à Thirimont où il s'était retiré à la révolution. Il est avec de Gillart, alors chapelain à Boussu, le seul prêtre qu'on connaisse né à Thirimont. Il y a eu depuis lors le Père Carmon, de la société de Jésus, actuellement professeur à l'Université de Beyrouth, en Turquie d'Asie, et M. Léon Brichant, curé à Bernay en Brie, près de Paris. Six demoiselles de Thirimont sont religieuses dans différents couvents de Belgique.

LE CIMETIÈRE FRANC DU TOMBOIS.

—

Tombe, *Tombel*, *Tombelle*, *Tombay*, *Tomboux*, *Tombois*, *Hombois*, *Tomny*, *Tompré*, voilà des vocables qui caractérisent, la plupart du temps, un endroit cachant des sépultures franques, surtout quand il s'agit d'un terrain rocailleux, peu fertile, où les têtes des rochers paraissent à la superficie, qui est resté longtemps à l'état de bien communal, vague, non défriché.

J'en pourrais citer des centaines d'exemples. En voici quelques-uns :

Le Tombois, à Somzée.
Id. , ou Colline du Tombeau, à Franchimont.
Id. à Haulchin.
Id. à Marcinelle.
Id. à Solre-Saint-Géry.
Id. à Védrin.
Id. à Bomal.
Id. à Resteigne.
Id. à Jamagne.
Id. à Pondrome (Eclaye).
Id. à Pry.
Id. à Warnant.
Id. (ou Hombou par corruption), à Strepy.
Id. à Rosée (Jusaine).
Id. à Jannée.
Id. à Fays.
Id. à Achène.
Id. à Quiévrain.

Le Hombois (par corruption) à Fontaine-Valmont.

On pourrait y joindre grand nombre d'autres *Tombois* en France.

Ce que je viens de dire est une vérite si connue, qu'elle a souvent servi de guide aux archéologues pour aller mettre la main sur une fouille à faire et sur laquelle l'attention des voisins n'avait nullement été éveillée.

Une fois de plus, c'est sur un *Tombois* encore que se trouve le cimetière franc de Thirimont.

Le village de Thirimont, comme tout le pays de Beaumont, est un terrain rempli de souvenirs antiques.

Depuis fort longtemps l'on avait apporté au Musée de Charleroi nombre d'objets romains ou francs, venant de cette commune, située sur la voie romaine de Bavay à la Meuse.

Au Nord de l'agglomération du village se trouve un escarpement, autrefois boisé, ayant toujours appartenu à la communauté, exposé en pente vers le Nord-Ouest et en face du château du village, qu'il domine. Il porte le nom de *Tombel*, ou *Tombois*.

Trois tombes y ont été premièrement ouvertes dans la parcelle cadastrée n° 59, occupée par Alexandre Bertrand et appartenant à la Commune.

Vers 1842, un nommé Léopold Victor Blampain, du village, rencontra, en travaillant la terre, une tombe franque, orientée du Nord-Ouest au Sud-Est, faite de gros moëllons de grès, renfermant deux squelettes superposés et encore en place tous deux. Celui du fond était accompagné du mobilier mortuaire habituel : une urnule franque au pied gauche, et, le long de la jambe droite, un scramadaxe, conservant encore les restes de la poignée et placé la pointe en bas. Des boucles ornées de *filets d'or*, au dire du fouilleur, se trouvaient à peu près à la hauteur de cette poignée. Il s'agit sans doute de damasquinure d'argent ternie. L'on a, du reste, rencontré parfois

aussi des damasquinures d'or dans de semblables occasions, mais rarement.

Deux autres tombes semblables furent ouvertes, en 1879, par Ferdinand Quertin, qui devint plus tard notre fouilleur, non loin de la première, à l'angle proéminent qui domine la maison de Clippe. Elles étaient orientées, à l'ordinaire, au Nord-Ouest, couvertes de grandes dalles en grès de même nature que les moëllons, comme au cimetière franc de Montigny-Saint-Chrystophe et pour certaines tombes d'Hantes-Wihéries.

L'une de ces grandes dalles, de $2^{m}20$ sur $0^{m}80$ et $0^{m}28$ d'épaisseur, sert maintenant de couverture pour un puits du voisinage. Le fond de ces tombes, dallé lui-même, portait des débris de ferrailles et des tessons de vases mêlés à la terre et à des ossements nombreux remaniés. L'un de ces tombeaux renfermait des ossements dispersés et deux squelettes en place, dont un adulte et un enfant vers les pieds de l'adulte. Il était accompagné de trois vases : un plateau en grosse terre rouge pâle, un vase noir, un vase grisâtre, un scramasaxe, une lance, une boucle de ceinturon et de beaux clous d'ornementation.

L'autre sépulture se trouvait tout à fait dans les mêmes conditions de construction. Elle ne renfermait qu'un seul corps, avec des débris d'une urne et des restes de clous en bronze.

En 1886, la Société archéologique de Charleroi fit faire quelques tranchées dans le même champ et l'on y rencontra quelques nouvelles tombes. Elles étaient analogues aux précédentes et renfermaient chacune les restes de plusieurs cadavres.

La plupart étaient en fort mauvais état et avaient été détruites.

Elles étaient vides d'objets mortuaires, sauf quelques débris de mobilier franc des sépultures primitives remaniées lors de nouvelles inhumations. Les quelques tombes fouillées permettent de conclure que ce cimetière, comme celui du Roc à Montignies-Saint-Chrystophe, a servi très longtemps.

Cependant, il faut ajouter que ce n'est pas le cimetière franc le plus récent de la localité. Nous avons retrouvé celui qui servit après le Champ du Tombois et nous en parlerons ci-après.

Voici la situation du cimetière du Tombois :

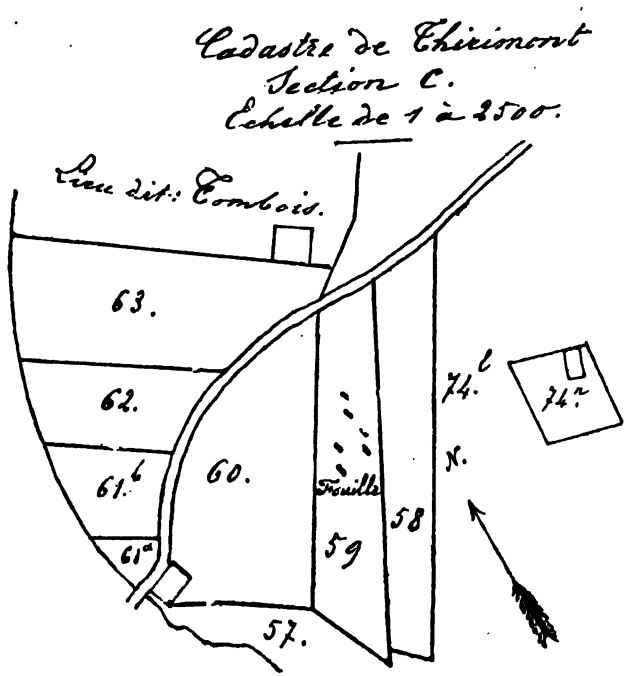

LÉGENDE

—

Nos des parcelles	*Propriétaires :*
58 59	Commune de Thirimont.
60 61c 61e	Id. et Lecen, épouse Clippe, Victor, à Thirimont.
62 63 74	Commune de Thirimont.

N.B. — Au lieu de 61*b* et 61*a* sur le plan, lisez : 61*c* et 61*e*.
Le chemin qui traverse de l'Ouest à l'Est est le *Chemin du Tombois.*

LA VILLA BELGO-ROMAINE DE SAINT-REMY

—

L'escarpement du Tombois s'abaisse en une pente douce dans la direction du Nord-Ouest, vers la *Campagne de Saint-Remy*, campagne inclinée, au contraire, vers le Sud-Est, et qui se trouve à une portée de fusil de chasse. Le *Chemin de Saint-Remy* y conduit. Cette campagne est ce que la tradition désigne sous le nom de l'*Ancienne ville de Saint-Remy.*

Ces vastes terrains, prétend la tradition, sont l'emplacement d'une localité bien plus antique que le village de Thirimont et à laquelle celui-ci a succédé.

Rien dans nos recherches n'est venu corroborer ces idées. Elles s'expliquent uniquement par une tradition fort antique, se rapportant à l'occupation du terrain à l'époque romaine.

La campagne est, en effet, couverte de débris et de décombres de cette époque : tessons de poterie, tuiles, carreaux, mortier, etc., etc.

Au pied de la terre passe un diverticulum romain dit *Ancien chemin de Barbençon*, fort encaissé et excessivement large, allant de Barbençon, par la Ronchère et Dansonspennes, vers la chaussée romaine voisine.

C'est sur ce terrain, en pente Sud-Ouest, qu'en mars 1886 furent trouvés des restes de substructions et trois tombes antiques, construites en moëllons, sans aucun mobilier funéraire. Ces tombes étaient en pleine villa romaine. Nous allons parler en même temps des tombes et de la villa.

La Société de Charleroi ordonna aussitôt de commencer des fouilles ; mais certaines formalités, et bon nombre de difficultés, retardèrent le travail jusqu'au mois de septembre.

La fouille fut alors entamée. Malheureusement la terre n° 34*a*, où l'on travaillait, et qui appartient aujourd'hui à M. Cés. Froment-Giloteau, maître marbrier à Cousolre, France, renfermait seulement une portion de la villa qui était fort vaste et dont la plus grande partie s'étendait sous la terre voisine n° 37, et il nous fut impossible d'obtenir que notre fouilleur dépassât la limite de ces terres.

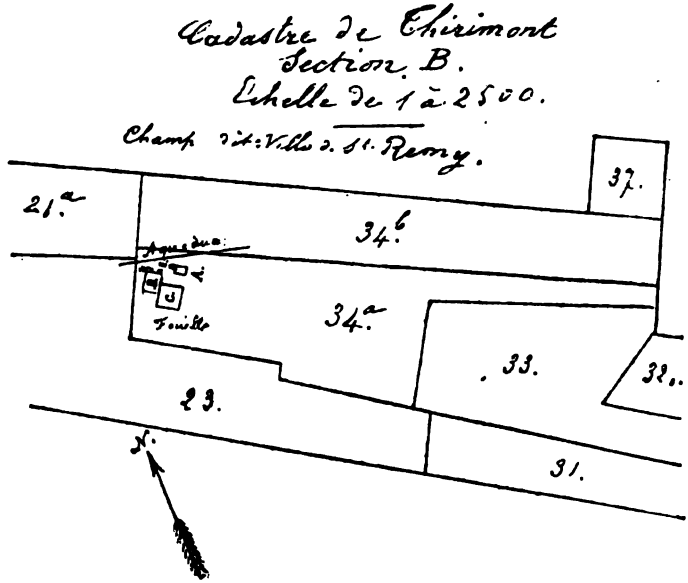

LÉGENDE :

—

Nos des parcelles	*Propriétaires :*
21A 34A	Piret Henriette épouse Giloteau Alexis Clair, à Strée.
23	Honolet Adolphe, propriétaire, à Nivelles.
31 33	Piret Alex., cultivateur, à Thirimont.
32	Dubois Ant., cultivateur, à Thirimont.
34B	Hanotiau Jean, cultivateur, à Leugnies.
34C	Chevry Franç., à Thirimont.

*
* *

Trois places avec hypocauste, A, B, C, furent seulement déblayées. C'était une mince partie de la villa. Ces places étaient d'une profondeur remarquable et l'on eut partout à fouiller profondément. L'on trouva que les murs de fondations étaient tous conservés sur plus d'un mètre de hauteur.

L'on y a trouvé deux pavements superposés en bon béton, comme à Gerpinnes, à Hantes-Wihéries et dans d'autres villas du Hainaut et du Namurois, ce qui prouve la reconstruction et plusieurs périodes d'habitation.

Rien n'indique ici, pas plus qu'à Gerpinnes ni à Hantes, que la reconstruction se soit faite après une longue suite d'années, à une période de décadence. Au contraire, les deux pavements étaient de même façon et de mêmes matériaux aussi bien travaillés.

Ce béton était très consistant et soigneusement fait. La solidité en était remarquable. Le ciment dont il était mêlé était de briques rouges fort dures, réduites en fins grumeaux.

Il portait lui-même une couche de couleur rose à la détrempe.

L'hypocauste B, qui mesurait 4 m. sur $4^{m}50$, était fort bien conservé, pavé de béton rouge soigné. Les piles alignées pour soutenir le pavement de dalles ou grands carreaux étaient rondes dans la partie Nord-Ouest et carrées dans la partie Sud-Est.

Aucune des grandes dalles ne fut retrouvée. C'est du reste habituel dans toutes les fouilles, ces pièces offrant une grande utilité aux voisins pour leurs nouvelles constructions.

Sur les points D et E se trouvaient deux amas de charbon de bois et de cendres, qui indiquent sans doute

les foyers de l'hypocauste ou peut-être, pour l'un au moins, un foyer dépendant du cimetière dont nous aurons à parler.

A côté de la place C se trouvait une petite place plus soignée A, qui semble avoir été un *bain* ou un *sudatorium* et auquel nous devrons revenir plus loin.

Le fouilleur recueillit, un peu partout, quantité de débris de plafonds, peints avec assez de luxe.

Malheureusement, les pluies continues, qui accompagnèrent la fouille, ne permirent pas d'en conserver des specimens un peu importants. On y pouvait pourtant distinguer comme motifs des lignes et des bandes de diverses couleurs rouges, jaunes, brunes, noires, vertes; des feuillages, etc.

Un aqueduc aboutissait à la villa dans une direction orientée approximativement du Sud-Est au Nord-Ouest. Il mesurait $0^{m}25$ de large sur $0^{m}35$ de profondeur et il reposait sur une maçonnerie formant en tout un massif d'un mètre au moins. Il était construit de grès et recouvert de dalles en pierre bleue.

CIMETIÈRE FRANC DANS L'ENCEINTE DE LA VILLA DE SAINT-REMY ET ALENTOUR

Somme toute, comme villa, la découverte de Thirimont n'offrait pas plus d'intérêts que toute autre de nos villas romaines. Mais elle avait une grande importance à un autre point de vue. Une partie avait servi pour un cimetière établi postérieurement. Grand nombre de tombes furent fouillées dans ce champ de sépultures. La place C,

qui mesurait 5 mètres carrés, était remplie de cadavres inhumés côte à côte, sans aucun mobilier, les uns orientés tête au Nord-Ouest, pieds au Sud-Est et quelques autres peu nombreux, tête au Nord et pieds au Sud. L'on y pouvait compter au moins une trentaine de cadavres parfois superposés à 2 ou même 3 en place. Mais parmi ces tombes, l'une surtout était tout à fait remarquable et appartenait sans doute à un mort de qualité.

L'on avait utilisé, pour lui faire un caveau mortuaire, l'emplacement que nous regardons comme le *sudatorium* et dont nous avons parlé.

Ce caveau était de forme rectangulaire régulier, de $1^{m}30$ sur $2^{m}40$, sauf une échancrure carrée au coin est. Il était, comme toutes les autres places de la villa, orienté du Sud-Est au Nord-Est, la tête du cadavre dans la seconde orientation.

Le pavement était fort soigné, en grès recouverts d'une première couche de $0^{m}15$ de béton dur et d'une seconde couche de $0^{m}10$ de béton très fin, à grains rouges. Les parois ou murailles étaient construites et recouvertes de la même façon.

Tous les angles étaient ornés d'une moulure en forme de quart de rond, ou de boudin, de $0^{m}007$ de hauteur sur $0^{m}05$ d'épaisseur, en ciment, soigneusement moulé et poli, recouverts de peinture en caustique rouge vive. Le reste des parois était peint rouge pâle, à lignes plus foncées.

Ce quart de rond était identique à celui qui fut trouvé dans les mêmes conditions dans le columbarium de la villa d'Hantes-Wihéries, d'où un échantillon fut rapporté à notre Musée, où il repose sous la marque R. S^{III} I^{3}

Le cadavre n'était accompagné d'aucun objet.

L'ornementation de ce caveau était identiquement l'or-

nementation retrouvée dans les diverses pièces de bains romains, cela nous fait croire qu'elle fut restaurée ou imitée lors de l'inhumation et ce qui fortifie notre pensée que cette tombe était le *sudatorium*, clôturé du côté de la porte, et approprié comme une tombe.

En dehors des murs de la villa furent retrouvées des tombes faites de moëllons empruntés aux fondations et d'autres sépultures.

Age du cimetière franc de Saint-Remy.

Maintes fois l'on a découvert des tombes dans une villa romaine ou à proximité des murs. Les Francs avaient établi leurs humbles habitations, leurs cabanes, dans les environs, ou même s'était casés dans une partie de la villa en ruines.

A Gerpinnes, sept ou huit cadavres furent trouvés dans ces conditions et un seul portait une boucle et un couteau franc. Chaque cadavre, dénué de tout objet, se trouvait dans une tombe soignée, construite en moëllon.

A Furfooz, des cadavres francs gisaient entre les piles de l'hypocauste des bains (1).

---

(1) Au moment même où nous écrivons ces mots, l'on nous apporte à déterminer des vases francs d'une grande beauté, en terre et en verre, une hache, une grande belle lance et une grande épée de commandement fort oxidée. Ces objets *francs*, trouvés à Anderlecht, près de Bruxelles, *rue des Campagnes*, viennent d'un cimetière, à côté duquel l'on rencontre des substructions romaines, dont nous avons aussi vu des spécimens caractéristiques. Les tombes couvraient même une partie de la villa.

Cette villa a aujourd'hui complètement disparu par les travaux des ouvriers qui y exploitent de la terre à briques depuis plusieurs années et qui, depuis lors, dispersent tous les objets de cette intéressante nation belgo-franque dont nous avons pu, sur les lieux, nous rendre compte.

Il s'agit donc encore d'un *cimetière franc à côté d'une villa romaine* et

A Gerpinnes et à Thirimont, il s'agit d'un cimetière franc de la dernière époque comme à Montignies-St-Chrystophe, il ne faut pas penser à un cimetière de pauvres ou d'esclaves, comme on l'a supposé. Esclaves de qui? Les

---

en partie sur celle-ci, cimetière important, autour duquel malheureusement l'on a fait beaucoup trop de publicité personnelle inutile et nuisible.

Nous avions bien raison de dire au Congrès de Charleroi et d'imprimer plusieurs fois depuis : *si l'on ne trouve pas de cimetières francs dans le pays flamand (Flandres, Brabant, etc.) c'est que l'on ne cherche pas assez et de crier à nos amis les archéologues flamands : cherchez et vous trouverez*. En voilà une nouvelle preuve, nous ne nous lasserons pas d'affirmer que le sol flamand renferme autant de tombes franques que le sol wallon et peut-être plus.

« Le jour viendra, ajoutions-nous, où le sol flamand livrera des tombes franques comme le sol wallon..... » « Nos amis les Flamands ont déjà trouvé des cimetières francs, ils en trouveront encore; ils doivent en trouver! »

Il est facile de comprendre que le pays wallon, pays industriel, dont le sol a eté remué par les travaux de mines, de minerais de toute espèce, de carrières, etc., etc., ait donné de nombreuses découvertes et soit presque entièrement connu ; tandis que le sol flamand, sablonneux, argileux dont l'agriculteur seul retourne la couche la plus superficielle, n'a presque rien livré de ses mystères et de ses richesses archéologiques. On commence à peine à en connaître quelque chose!

Un moment nous avons espéré que réellement de nombreuses découvertes franques avaient été faites enfin dans le pays flamand. Malheureusement c'était une erreur et l'on avait pris pour des objets francs ce qui n'y ressemblait pas.

L'on a pu appréciér par les discussions du Congrès de Charleroi, combien il serait désirable, qu'avant d'écrire sur l'époque et sur les objets francs, l'on se donna la peine de visiter les collections des musées de Namur, de Liége et de Charleroi qui, en Belgique, offrent les plus beaux spécimens pour cette étude!

L'on s'épargnerait ainsi des confusions regrettables et nuisibles au progrès de la science.

Nous devons revenir, à ce propos, sur un incident qui s'est produit il y a deux ans et en donner quelques explications.

Francs n'étaient certes pas les esclaves des Belgo-Romains habitant la villa! D'ailleurs ces Francs ne sont pas de la même époque que la villa.

Ils sont arrivés après la double destruction de cet

Voici d'abord ce que nous imprimions dans notre mémoire intitulé : *La question franque devant le Congrès de Charleroi* (*).

Mon travail était fait quand j'ai lu un important mémoire de M. le capitaine Delvaux, déposé sur le bureau du *Congrès de Charleroi : (Essai d'une carte anthropologique préhistorique de Belgique...* Feuille de Flobecq.)

Dans cette publication, l'auteur écrit la note suivante : (p. 47.)

« Nous constatons, non sans satisfaction, que le résultat de nos observa-
» tions, en concordance avec celui de nos études, nous a permis d'annon-
» cer la *découverte de nombreux cimetières francs dans la Flandre.*
» L'existence de ces sépultures, qu'il est si difficile de distinguer de leurs
» similaires des âges antérieures et que des recherches attentives nous
» ont fait découvrir vient de confirmer les prévisions si fondées de l'émi-
» nent historien (M. Van der Kindere) ».

« Nous nous réjouissons de ces heureuses découvertes, qui viennent justifier, non les prévisions d'un seul, mais les convictions exprimées en masse par les historiens et les toponymistes qui se sont occupés de la question et surtout nos collègues de Charleroi, comme nous l'avons dit, lesquels appellent dès longtemps les recherches de nos amis les archéologues des Flandres.

» *La découverte de ces nombreux et nouveaux cimetières francs,* faite par notre collègue dans le pays flamand, comble nos vœux les plus ardents.

» Nous ne doutons pas que l'auteur ne sente l'*urgence absolue* de publier *aussitôt* les renseignements les plus détaillés sur ces *découvertes importantes,* les lieux précis de gisement, les circonstances et les époques des découvertes, les détails des fouilles, les listes et les descriptions des objets trouvés et surtout *les lieux où ceux-ci reposent,* pour que chacun de nous puisse aller les voir et les étudier à loisir. Il est tout à fait nécessaire que cela soit fait avant le Congrès prochain, qui, sans doute, mettra tout le monde d'accord sur la question franque. Je conjure notre collègue de ne pas retarder l'exécution de ce devoir. »

Nous écrivions en même temps à notre collègue et ami M. Delvaux, une lettre pressante conçue dans le même sens. Malheureusement, à cause de

(*) P. 57-58.

établissement et ont dressé leurs cabanes aux environs, puisque leurs tombes en ont envahi les ruines.

Ils n'étaient pas esclaves.

Ils n'étaient pas non plus pauvres jusqu'à se passer du

---

sa santé, ce collègue ne put donner suite à notre désir si légitimement exprimé.

Nous sommes allé voir M. Delvaux et il nous déclara qu'il ne connaît pas dans les Flandres des *cimetières francs analogues à nos cimetières du pays wallon*. Qu'il a entendu parler de cimetières à crémation, qu'il attribue à des peuplades germaniques plus anciennes que nos Francs. Il nous fit voir des urnes remplies d'ossements brûlés, trouvées dans la campine et le Limbourg, qu'avec nous, il attribue à des peuplades germaniques de la dernière époque du bronze, et à la première époque du fer. Il ajouta que feu M. Joly devait avoir fouillé des tombes analogues appartenant à l'époque du fer, dans les environs de Renaix et qu'il en avait vu quelques restes dans les collections qu'à laissées cet archéologue.

L'on comprend que tout cela n'est pas encore malheureusement du Franc, comme nous l'entendons. Tout cela n'avait aucun rapport avec les tombes à inhumation de nos Francs, ni avec les nombreux objets de leur mobilier, tellement caractéristiques, qu'il suffit d'en avoir vu une seule fois des spécimens pour ne plus s'y tromper.

A cette époque (1889), M. le Dr Bamps, de Hasselt, publia une brochure sur le *Limbourg primitif*, brochure où il s'occupe beaucoup de nombreuses tombes belgo-germaines à incinératiou trouvées dans le Limbourg, qu'il reporte à l'âge du bronze (*) et que cependant il attribue à l'époque franque (**)!

Il écrit ensuite (***) avec une pointe d'ironie : « Nous voyons M. Van Bastelaer, qui nous paraît ignorer l'existence de ces nombreuses sépultures en campine, s'écrier dans un langage vif et exalté à propos des cimetières signalés par M. Delvaux dans la région de Flobecq :... » et il cite nos paroles reproduites ci-devant.

M. Bamps se trompe. Nous connaissons parfaitement le produit des tombes auxquelles il fait allusion, tombes à crémation du Limbourg, de la Campine anversoise et du pays de Flobecq ; mais, comme il le dit lui-même dans ses deux mémoires sur les découvertes archéologiques dans le Lim-

(*) P. 42.
(**) P. 41.
(***) P. 43.

moindre ex-voto mortuaire dans leur sépulture, puisqu'on leur a construit des caveaux plus ou moins soignés et coûteux, dont un au moins, réellement somptueux. Il faut reporter ces tombes à une époque relativement récente, car ce manque de mobilier mortuaire indique un temps où les rites mortuaires étaient modifiés. Nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit sur ce sujet dans le rapport relatif à la fouille du cimetière de Montignies-Saint-Chrystophe.

Description des objets.

M. Gilot, le conservateur adjoint du Musée de Charleroi, a bien voulu, à notre demande, prendre des notes qui nous ont servi à compléter les descriptions qui suivent. Nous l'en remercions ici sincèrement.

Ces objets sont peu nombreux ; beaucoup même ont été abandonnés sur les lieux à cause de leur insignifiance et un peu du mauvais temps, qui a poursuivi nos fouilleurs.

Poterie fine blanche mate ou couverte d'un vernis noir ou brun. R. A^VII.

R. A^VII 11[1]. — Bord d'une grande cruche en terre grise, avec couverte noire d'un galbe assez élégant, large de 0^m9.

---

bourg, ces tombes sont des tombes à incinération belgo-germaines et elles sont tout à fait différentes des tombes franques à inhumation. Les objets trouvés dans ces deux espèces de sépultures n'ont aucun rapport entre eux.

Nous reviendrons bientôt sur ce sujet en parlant d'un cimetière de la même époque trouvé dernièrement dans l'arrondissement même de Charleroi, non loin des vrais cimetières francs.

Poterie commune, gris rosatre ou blanc rosé, sans lustre céramique. R. A^IX.

R. A^IX 10^1. — Goulot d'une amphore de 0^m07 d'ouverture; assez grande, à deux anses en terre rouge très fine, dure, sans vernis, de bonne forme.

Fig. 1/3.

R. A^IX 11^1. — Partie supérieure d'un vase à ouverture large de 0^m14, en terre d'un blanc rosé, très fine, goulot haut de 0^m032 avec moulures de galbe remarquable. Telle est la raison qui nous engage à donner la figure de ce tesson en grandeur naturelle. Le lecteur pourra ainsi juger de ses formes et cela nous exemptera d'en faire une description détaillée.

Fig. 1/1.

R. A^IX 12^1. — Rebord d'une grande tèle ou écuelle en terre gris-rougeâtre, large de 0^m33.

Poterie commune grise, ordinairement sans vernis. R. A^X.

R. A^X 21^1. — Bord d'un vase en terre grise très dure, très fine avec couverte noire. Il est remarquable en ceci qu'il porte un goulot-déversoir presqu'à fleur du bord. Ce déversoir en *buse* ou *busette* cylindrique était de forme fort usitée aux IXe siècle et jamais nous ne l'avons trouvé dans une fouille

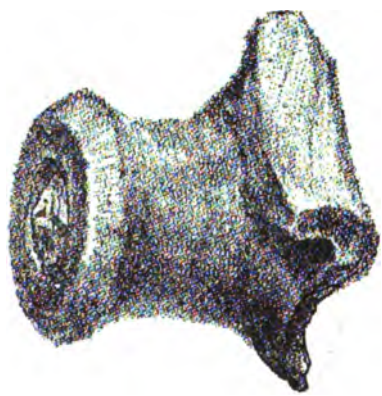

Fig. 1/1.

romaine. Nous ne pouvons cependant douter de son authenticité, car il est rempli de ciment romain à grumeaux de poterie rouge et avait été plongé pendant des siècles dans le mortier de la villa. Il a 0m04 de longueur, autant de diamètre et 0m02 d'ouverture.

Pâte grossière, dure, sans vernis. R. AXI.

R. AXI 1[8]. — Nombreuses pièces d'un *dolium* de 0m60 d'ouverture, à bord plat et large, de forme ordinaire. Toute la bordure est percée d'outre en outre, jusqu'a l'intérieur du vase, de petits trous faits au moyen d'un mince poinçon avant la cuisson. Ces petits trous fort irréguliers, espacés d'environ 0m03, forment une série complète autour de l'ouverture. On pourrait supposer que ces trous servaient, au moyen d'une ficelle et d'une aiguille, à fixer tout le long du rebord une bande de toile sur laquelle se fixait ensuite une autre toile servant de couvercle ou de filtre, etc. Nous ne pouvons nous prononcer; mais un fait est constant, c'est que tous les *dolia* ne sont pas pourvus de ces trouets. Nous en avons vus à Strée, à Monceau-sur-Sambre, à Montigny-sur-Sambre, à Gerpinnes, à Arquennes, etc., qui les portaient; mais ceux de Bavay, de Montigny-sur-Sambre, Monceau-sur-Sambre, etc., ne les portaient pas tous. Pour d'autres, ils ne sont pas percés d'outre en outre. Ils pourraient avoir servi a renforcer la soudure de deux doubles de pâte céramique.

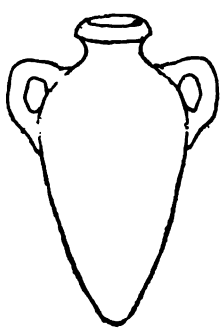

(Fig. 1/15)

R. AXI 3[4]. — Parties d'une amphore incomplète, à deux anses et d'assez forte dimension, en terre rouge grossière, mais de bonne forme. Elle mesure environ 0m60 de haut sur 0m30 de large et 0m16 d'ouverture.

R. A^{XI} 6^{1}. — Partie supérieure d'un vase en terre grossière, rouge, avec rebord plat horizontal de 0^{m}035. Ce rebord s'élargit (0^{m}75), sur un point, en tenon ou patte triangulaire avancée, pouvant remplacer la menotte. Ce tenon est percé d'un trou qui pourrait être destiné à recevoir une corde de suspension attachée à deux ou à quatre bords du vase. Ce vase était enduit à la poix. Il avait environ 0^{m}22 de diamètre. La parois est épaisse de 0^{m}01.

Objets de plomb. R. H.

R. H^{I}. 6 $^{7\,à\,13}$. — Plombs de scellement.

Clous et ferrailles. R. I^{I}.

R. I^{I}. 20$^{1\text{-}2}$. — Deux tiges de fer longues, l'une de 0^{m}88, l'autre de 0^{m}30, et larges toutes deux de 0^{m}015, ayant probablement servi à la charpente.

R. I^{I}. 21^{1}. — Gond dont la patte est recourbée en équerre, ayant été scellé dans la maçonnerie. Cette patte est longue de 0^{m}12.

R. I^{I}. 22^{1}. — Pièce de fer percée d'un trou pour recevoir un crochet.

Outils en fer. R. I^{II}.

R. I^{II}. 2^{4}. — Fragment d'un collier de chien?

R. I^{II} 9^{2}. — Lame de couteau un peu courbe. Elle mesure 0^{m}15. La soie est cassée.

Armes. R. J^{I}.

R. J^{I} 2^{2}. — Epieu de chasse fort effilé, long de 0^{m}24.

Pierres et Moëllons. R. S^{II}.

R. S^{II}. $4^{2 \text{ à } 4}$. — Pièces taillées de *tuffeau calcaire*, ou *calcaire dolomitique*. Cette pierre était fort communément employée par les Romains (1). Ces pièces sont sciées sur deux de leurs faces, moulurées, ayant servi pour une corniche ou un cordon et pourvues d'un *jet d'eau*, travaillées au ciseau et polies grossièrement. Elles ont une longueur de $0^{m}20$, $0^{m}15$ de largeur et $0^{m}06$ d'épaisseur.

R. S^{II} 4^{5}. — Même pièce de $0^{m}22$ de largeur. Les autres dimensions sont les mêmes.

R. S^{II} 4^{6}. — Tambour ayant fait partie du fût d'une colonne d'environ $0^{m}30$ de diamètre, épais de $0^{m}06$. La nature de la roche est la même que celle des dernières pierres. Celle-ci ayant fait partie d'une riche construction est restée en morceaux dans les ruines, a été reprise pour une reconstruction et taillée à même moulure que les pièces ci-dessus R. S^{II} $4^{2 \text{ à } 5}$ pour former la suite du même cordon. C'est une preuve du luxe de la première construction et de l'importance de la seconde elle-même.

Plafonds peints à l'encaustique ou à la détrampe, etc. R. S^{III}.

R. S^{III} $1^{4 \text{ à } 34}$. — Morceaux de plafonds peints, la plupart en bandes de diverses couleurs parallèles ou en encadrements de teintes variées, vertes, brunes, jaunes, rousses, rouges, etc., quelques-uns portent des feuillages assez mal faits.

---

(1) V. Cim. de Strée, R. 5^{II} 31 R. et S^{II} 4^{1}. — Villa de Montignies-sur-Sambre, R. 5^{II} 11

Céramique architecturale. R. S^{IV}.

R. S^{IV} 6^{2-7}. — Carreaux d'hypocauste ronds, ayant $0^{m}24$ de diamètre sur $0^{m}05$ d'épaisseur.

R. S^{IV} 8^{1}. — Partie d'une boîte à chaleur d'hypocauste. La face à coller à la muraille portait selon l'habitude, comme amorce, un système de rayures entaillées par les dents d'un instrument en forme de peigne. Le peigne ici avait cinq dents et l'ouvrier a tracé les stries en forme d'un grand 8 en chiffre, couvrant toute la face de l'objet. Nous avons donné à ce sujet beaucoup de détails dans le *Rapport sur la villa de Montigny-sur-Sambre.*

R. S^{IV} 10^{1-2}. — Deux carreaux d'hypocauste cassés, de $0^{m}13$ sur $0^{m}14$; portant pour sigle les lettres L. C. S. Cette marque de potier est nouvelle et n'a pas été signalée, pensons-nous.

Numismatique. R. Y.

R. Y^{1}. 71^{1}. — Petit bronze de Tetricus (268). (N° 51 de Cohen) Avers :

C. P. ES. TETRICVS CAES.

sa tête radiée à droite; revers :

SPES PVBLICA.

L'espérance marchant à gauche portant une fleur.

Cimetière belgo-romain du Bois des Menus.

Le cimetière belgo-romain se trouve à un kilomètre de la villa, sur une plate-forme, dans le bois communal de Thirimont, nommé *Bois de la Chaussée* ou *Bois des Menus*, près du lieu dit Montplaisir, le long de la chaussée romaine de Trèves, dite de Brunehault, non loin du *Fond de nos Bois*, d'où vient la belle urne romaine en marbre blanc de notre Musée. L'on découvrit par hasard

ce lieu de sépulture en 1866, lors de travaux de terrassement qui détruisirent plusieurs tombes. Ces travaux étaient faits par Camille Marin, qui extrayait du grès pour faire des pavés communs destinés à la route voisine et à la construction de nombreux bâtiments.

Les travaux de déboisement partiel et d'exploitation de grès continuent à mettre au jour les diverses parties du cimetière. On y rencontre des urnes cinéraires, des cruches, des plateaux, des objets de fer et de bronze, bref tout le mobilier romain ordinaire, accompagné de pièces romaines de Claude (an 41), Antonin le Pieux (138), Faustine (140), Marc Aurèle (161).

Notre Société voulut organiser une fouille régulière au *Bois des Menus*. L'autorisation fut accordée, mais le bois étant de haute futaie et fort touffu, il fut moralement impossible de donner suite à ce projet. Une fouille suivie fut reconnue impraticable. Il eut fallu couper le bois systématiquement.

C'est de ce cimetière que viennent une cruche funéraire commune, une cruche rosée à une anse, de forme ordinaire et une soucoupe en terre grise noirâtre, donnés à notre Musée par M. le Curé de Thirimont, X. Eugène, quatre années après la decouverte, c'est-à-dire en 1870.

Cimetière belgo-romain du Fief de Sartiau.

Un autre cimetière belgo-romain avait du reste déjà été découvert en 1866, à une demi-lieue Sud-Ouest du Bois des Menus, au hameau dit Sartiau, ou *Fief du Sartiau*, le long de la route de Mons à Beaumont.

Un nommé Nicolas Denis, en défrichant près de son habitation un terrain appartenant à M. Mayolet, aujourd'hui à M. Julien Brichant Gillard de Bousignies (France),

fouilla 10 à 15 tombes romaines à fleur de terre. Quelques-unes étaient couvertes de pierres de grès. Il en tira 6 urnes cinéraires et beaucoup de tessons, des fibules, des monnaies et d'autres objets (1).

L'une de ces urnes nous fut donnée par M. le Curé de Thirimont, X. Eugène.

Cette urne était accompagnée de deux brasselets en mauvais état et de façon fort simple, et des débris d'une fibule ordinaire en cuivre.

Plusieurs monnaies furent, paraît-il, subtilisées par un amateur de Thuin, et nous ne pouvons en donner aucun renseignement.

Aucune suite n'a depuis lors été donnée à ces trouvailles. C'est une fouille à faire à proximité du *Tombois*.

Vers le Nord-Est se trouve un autre cimetière belgo-romain, qui fut traversé par la route de Beaumont à Charleroi, détruit en partie par les terrassements. C'est celui de la *Marzelle*, à la limite des villages de Strée et de Thirimont. Nous en avons parlé dans le Rapport sur le cimetière romano-franc de Strée. Il n'a pas été fouillé.

Cimetière franc du Bois Mazale.

Il se trouve encore sur le territoire de Thirimont, à la frontière française, un cimetière franc, situé à 20 minutes environ de la ville de *Saint-Remy* et autant du *Tombois*, sur une terre appartenant à M. Joachim Leclercq, au lieu dit *Bois Mazale* ou *Mazele*, qu'il ne faut pas confondre avec *Marzelle*.

Ferdinand Quertin y a ouvert, en 1881, bon nombre de tombes, au moins une vingtaine, mais les objets étaient

---

(1) V. *Documents et Rapports*, t. III, p. 77.

complètement détruits par l'humidité du terrain, humidité qui avait amené l'obligation du drainage.

Beaucoup de tombes étaient maçonnées en moëllons, d'autres, formées de grandes tuiles plates romaines (*tegulæ*) et quelques-unes simplement creusées en terre. Elles ne renfermaient que des débris. Le mobilier en avait été détruit par une humidité permanente et l'on n'en put rien retirer d'entier. M. Van Hollebecq, de Bruxelles, emporta le produit de cette fouille qu'il avait fait faire pour son compte personnel.

Ces objets furent peu de chose : une fiole de verre, quelques tessons de plateaux en terre samienne et deux pièces de monnaie.

A mille mètres de là, sur le territoire français, fut trouvé un cimetière romain, pendant les travaux d'un nouveau chemin.

Conclusion.

Les découvertes, les fouilles et les rapports de notre Société archéologique se multiplient et relient de plus en plus les localités par des souvenirs anciens. Les centres de populations de l'antiquité se multiplient en raison des recherches que nous faisons. Seulement, il reste toujours plus ou moins de vague quand on s'efforce d'établir la contemporanéité des établissements voisins.

Sans doute Thirimont avec les localités voisines: Strée, Hantes-Wihéries, Leers-Fostaux, Beaumont, Barbençon, Donstienne, etc., traversés par la grande voie romaine de Tongres, sont remplis de restes nombreux des populations de l'époque romaine, de l'époque franque et du moyen-âge ; mais il y a, au point de vue chronologique, Romains et Romains, Francs et Francs, moyen-âge et

moyen-âge, et il faut avouer que jusqu'ici les études archéologiques ont laissé beaucoup à désirer au point de vue du classement chronologique. Nous sommes loin encore de pouvoir penser à préciser les subdivisions et à établir aujourd'hui le moindre essai d'un croquis géographique à telle ou telle époque spéciale.

Pour les cimetières francs seulement, nous avons pu dégager certains caractères propres à aider une division chronologique. Encore ces caractères restent-ils assez vagues. A ce point de vue nous avons dit que le cimetière de la *Campagne de Saint-Remy* doit être reporté aux dernières époques et que celui du *Tombois* semble avoir reçu des inhumations plus anciennes et avoir servi depuis plus longtemps. Nous ne répéterons pas ici les considérations que nous avons développées plusieurs fois ailleurs en parlant d'autres cimetières analogues.

Quant à la villa romaine, quelle est l'époque de sa destruction?

Nous tenons à nous arrêter un moment ici parce que cette question, en général, a été traitée et résolue parfois d'une façon tellement absolue et tellement hardie, qu'elle nous a frappé comme elle a dû frapper beaucoup d'autres.

Nous ne saurions nous persuader qu'au IIIe siècle, au plus tard, *toutes* les villas belgo-romaines étaient détruites par l'invasion des Chauques, qui en une fois avait amené ce résultat, semant de ruines la Hesbaye et le Namurois. On a même été plus loin et l'on y a ajouté les villas de notre arrondissement.

Nous avons nous même, il y a 25 ans, partagé ces idées jusqu'à un certain point; mais nos observations et notre longue expérience de fouilleur nous font aujourd'hui rejeter de pareilles idées et, du reste, nous avons plusieurs

fois écrit que nous ne pouvons les admettre systématiquement. En effet, voici ce que l'on peut se demander : où habitaient donc les Belgo-Romains depuis cette époque du IIIe siècle? car on les retrouve dans toute la Gaule en grande quantité pendant bien des siècles encore!

Sans doute, dans leurs incursions, diverses hordes barbares, à différentes époques, pillèrent et ruinèrent parfois les habitations qu'ils rencontraient non défendues. Mais toutes n'eurent pas ce sort et l'on sait même que les peuplades qui purent s'établir dans le pays, après le Ve siècle, ne construisirent pas de nouvelles habitations, mais s'empressèrent d'habiter celles qui existaient.

Les auteurs nous laissent voir, dans des siècles beaucoup plus rapprochés, les Francs habitant les constructions des Belgo-Romains.

A l'époque romane, nos campagnes étaient encore semées de villas et de divers établissements agricoles ou d'autre nature. Les unes avaient été conservées, d'autres avaient été rebâties. Or ce que les fouilleurs nomment *villas*, ce sont souvent ces mêmes établissements et il n'est pas rare, il est même presque général, d'y constater la trace de plusieurs incendies et d'autres caractères indiquant qu'elles ont été reconstruites plus d'une fois. Nous en avons cité bien des exemples parmi les travaux de notre Société.

L'on peut supposer que, de ces villas, quelques-unes ont subi un ou même deux pillages; mais il est légitime aussi de croire que beaucoup y ont échappé ou ont été rétablies, et ont fini, pour la plupart, comme finissent les bâtiments, par la vétusté ou par un incendie accidentel.

N'avons-nous pas retrouvé maintes fois dans nos fouilles de villas, la preuve que les Francs y avaient succédé aux

Belgo-Romains comme habitants, et avaient mêlé leurs débris à ceux de leurs prédécesseurs.

Pendant combien de siècles, du reste, ces Francs, alliés des Romains, n'ont-ils pas vécus, côte à côte, en paix avec eux? Et quand le pouvoir leur échut définitivement dans la Gaule, ne sait-on pas qu'il ne s'agit jamais de pillage ni d'incendie et, qu'au contraire, les Belgo-Romains ou les Romains devaient leur tranquillité à la protection des vainqueurs. Une bonne partie de l'aristocratie du pays fut même maintenue et tolérée par ceux-ci.

Parmi les villas que nous fouillons, il en est sans doute qui ont été détruites par l'une ou l'autre invasion, si nombreuses depuis la conquête romaine, jusqu'au ve siècle et plus tard, et sont restées depuis lors à l'état de ruines, mais qui les distinguera dans l'état actuel de la science?

Oserait-on les dater par la trouvaille d'un ou deux pièces de monnaies?

Ce serait bien imprudent, nous semble-t-il, si l'on ne peut y joindre d'autres preuves plus convaincantes.

Nous n'avons pas à appliquer ici ces idées aux nombreuses villas découvertes et fouillées; nous ne possédons pas encore à cet effet les éléments nécessaires. Nous constaterons seulement que, dans un travail tout récent, M. Vander Kinderen vient de faire tomber la légende de la suppression des villas depuis les invasions des Chauques au IIe siècle (1), vers l'an 176. Cette invasion ayant été repoussée, grâce à l'énergie de Dide Julien. L'auteur affirme, d'après un texte antique, que la villa d'Anthée existait encore longtemps après le VIIe siècle, peut-être au xe. Cela nous paraît cependant bien extra-

(1) *Bulletin de la Commission d'histoire*, 1889, p. 372.

ordinaire. Il faudrait constater que les objets trouvés dans les ruines légitimassent cette assertion, ce qui n'est pas.

La villa de Gerpinnes a offert trois sols superposés, recouvrant trois couches de cendres et de débris et prouvant trois incendies successifs et autant de reconstructions. Le dernier pavement de béton était tout couvert de débris romains mêlés de quantité d'objets caractéristiques *beaucoup plus modernes*.

Les rapporteurs de cette fouille constatent même dans le souterain, encore conservé aujourd'hui, des croix formées de quatre pierres blanches incrustées après coup dans les murailles primitives, à une époque chrétienne de beaucoup postérieure à l'époque romaine (1). Les Francs d'ailleurs avaient habité la villa après les Romains et leur cimetière fut retrouvé non loin des murs d'enceinte, dans le terrain adjacent.

Beaucoup de villas ont été reconstruites et ont été habitées à l'époque franque. Il est regrettable que la plupart des rapports de fouilles ne s'efforcent nullement d'indiquer les détails qui pourraient aider à résoudre ces questions et négligent de constater la présence de débris souvent insignifiants par eux-mêmes, mais qui pourraient marquer une habitation postérieurement à l'époque romaine. L'objet le plus futile, l'observation la plus minime, peut, à ce point de vue, donner lieu à des conclusions importantes.

Pour appliquer ces idées à notre villa de Thirimont, nous remarquons que, luxueuse, elle avait subi l'incendie et avait été rebâtie luxueusement encore et non en torchis comme d'autres. A l'époque franque, elle n'était

---

(1) Voir *Documents et Rapports*, t. VII, p. CXXII.

NOTE INDICATIVE

des questions et des objets les plus intéressants du rapport sur les fouilles faites à Thirimont.

—

B

Bains romains ayant servi pour cimetière franc, p. 377. — *Bois des menus*, cimetière belgo-romain, p. 387.

C

Cimetière franc d'Anderlecht, p. 378. — Idem du *Bois Mazale*, p. 389. — Idem du *Tombois*, p. 368. — Idem de la *Ville de Saint-Remy*, pp. 376 et suivantes. — Idem du *Bois des Menus*, p. 387. — Idem du *Fief de Sartian*, p. 388. — Idem de la *Marzelle*, p. 389. — Les cimetières francs dans les Flandres, pp. 379 et suivantes.

F

Francs. V. *Tombes* et *Cimetières*.

M

Mazale (Bois), cimetière franc, p. 389. — *Marzelle*, cimetière franc, p, 389. — *Menus* (Bois des), cimetière belgo-romain, p. 387.

P

Pierres moulurées, p. 386.

Poterie romaine affectant une forme du IXe siècle, p. 383.

S

Sartiau (Fief de), cimetière belgo-romain, p. 388. — *Saint-Remy*, villa belgo-romaine, p. 372. — *Sudatorium*, p. 376.

T

Tombe franque peinte à l'intérieur, p. 377.

Tombes franques dans une villa romaine, pp. 377 et suivantes.

Tombois, cimetière franc, pp. 365 et 368.

V

Vases de formes remarquables, pp. 383 à 385.

Villas belgo-romaines; époque de leur destruction, pp. 391 et suivantes.

Ville de Saint-Remy; emplacement d'une villa romaine et d'un cimetière franc, p. 372 et p. 376.

plus habitée, puisque ces derniers enterrèrent leurs morts dans ces terrains remplis de ruines. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit, pour ce cimetière, de la dernière époque franque.

Nous n'avons rencontré d'ailleurs aucun autre indice qui nous permette de hasarder une supposition chronologique.

LA VILLA BELGO-ROMAINE

DE

MONTIGNIES - SAINT - CHRISTOPHE

(*Champ du roi* ou *Terre d'au village*)

PAR

D.-A. Van Bastelaer.

En 1878, quand notre Société fit sa grande excursion à Hantes-Wihéries et dans les environs, les excursionnistes s'arrêtèrent à Montignies-Saint-Christophe, où d'amples souvenirs archéologiques les attiraient. Il fallut parcourir diverses parties de la commune, et feue Mme Hauzeur, la respectable châtelaine, mit à notre disposition, pour nous guider, un garde-chasse intelligent nommé Maton, chargé de nous promener du pont romain et de la voie romaine à l'abbaye de Sainte-Anne, aux caves Saint-Druon, fouillées depuis et reconnues être les fondations d'une vaste villa romaine, et jusqu'au cimetière franc du Champ du Roc, etc.

En approchant de ce dernier, Maton nous fit remarquer qu'en déviant un peu à droite de notre itinéraire, nous pourrions, en quelques minutes, passer dans une campagne où, dans une parcelle à lui connue, l'on rencontrait des morceaux de briques et de carreaux.

Sur notre interrogation, il nous dit que cette parcelle

se nommait *Terre d'au Village*, près du *Bois de la Renchère*, aujourd'hui dérodé.

Convaincu par le vocable *Village* de l'utilité de ce petit détours, nous y allâmes avec trois compagnons de bonne volonté.

Il fallut moins d'une demi-heure pour trouver des morceaux d'*imbrices*, de *tegulæ*, de boîtes d'*hypocaustes* et de poterie romaines de toutes espèces, y compris la samienne, de morceaux de marbre taillés et polis, etc., et pour mettre à découvert de la maçonnerie à moëllons et ciment caractéristiques. Des spécimens furent emportés et, triomphants, comme s'il nous était échu le plus grand bonheur, nous allâmes retrouver nos compagnons. C'était un nouvel exemple de la réalité de l'indice romain tiré des vocables : *Ville*, *Villers*, *Villa*, *Village*.

Ne pouvant retourner au château ce même jour, nous écrivîmes le lendemain à Mme Hauzeur pour lui faire part de nos conjectures.

Cette dame en fut enchantée et nous répondit aussitôt la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» J'ai très bien reçu votre lettre du 23. Je n'ai pu y répondre à cause de ma santé qui est devenue si mauvaise que j'ai dû garder le lit. Sitôt que je pourrai en sortir, je vous expédierai les restes de mon général Franc, et si le beau temps continue, j'enverrai cette semaine deux ouvriers faire une petite découverte sur la terre dite *d'au Village*, sous la direction de l'un ou l'autre de mes enfants. Ce serait une agréable surprise si nous allions trouver dans ce terrain quelques ruines romaines. Si on découvre quelque chose, je vous en ferai part et alors on pourra continuer les fouilles au printemps prochain.

» En attendant, Monsieur, je vous prie de recevoir l'expression de ma parfaite considération.

» Bien des compliments de mon fils.

(*s.*) HAUZEUR, née ROISIN.

» Montignies, le 30 novembre 1878. »

Le projet de cette respectable dame fut mis à exécution. Son fils, Monsieur Napoléon Hauzeur et Monsieur le major Séaux dirigèrent et surveillèrent les travaux.

Voici le résumé de ce qui fut fait en ce moment. C'est une lettre de Monsieur le Major.

» Monsieur Van Bastelaer,

» Madame Hauzeur m'ayant chargé de procéder à quelques fouilles sur la plaine, dite la terre d'au Village, j'ai mis à découvert une habitation, dont ci-joint un croquis à vue.

» Des deux places que les ouvriers ont deblayées, l'une a 1m05. l'autre 1m50 de profondeur. Toutes deux sont cimentées et le dallage se compose d'une sorte de cendrée, composée de chaux, de briques cassées, de cailloux broyés. Dans la dernière de ces places nous avons mis à découvert le foyer et les escaliers, ce qui nous prouve que nous sommes au rez-de-chaussée de la maison.

» J'ai recueilli et remis à Madame Hauzeur plusieurs débris de poterie qui pourraient fixer sur l'époque de cette habitation.

» Je regrette que l'expiration de mon congé ne me permette pas de continuer ces fouilles qui m'intéressaient beaucoup.

» Madame Hauzeur me prie de vous demander si vous

ne croiriez pas devoir envoyer un de vos membres, initié à ces sortes de recherches, afin d'être fixé sur l'opportunité de fouilles ultérieures, auquel cas, Madame Hauzeur mettra avec plaisir des ouvriers à sa disposition.

» Le membre de votre Société qui serait délégué à cet effet, en se présentant chez Madame Hauzeur, recevra des renseignements plus détaillés sur la situation.

» Recevez, Monsieur Van Bastelaer, l'assurance de ma parfaite considération.

Le major Séaux.

Montignies-St-Christophe, le 3 octobre 1878.

Les travaux furent encore poursuivis quelque temps. La Société forma même le projet de continuer la fouille sérieusement à ses frais, à la saison prochaine. Mais les événements s'y opposèrent et l'on dut se contenter des recherches faites en 1878 et 1879, la vénérable châtelaine étant venue à mourir.

Description de la partie de batiment découverte.

Six appartements et un couloir furent mis à jour; mais trois seulement furent complètement déblayés.

Deux, en outre, qui se trouvent à la limite nord du terrain, s'étendent dans la propriété voisine, c'est-à-dire dans le bois communal. Elles sont marquées (1 et 2) au croquis de plan ci-joint.

Nous n'avons pas cru devoir faire ce plan à une bien grande échelle vu le peu d'importance des travaux exécutés; notre seul but a été avant tout d'établir d'une façon bien précise l'emplacement cadastral de la villa, que d'autres pourront fouiller après nous. Il y aurait, pen-

sons-nous, un fort grand intérêt pour notre Société à le faire un jour. Le village de Montignies, écrit Christophe, est en effet une localité toute archéologique, dont il faudra tâcher de reconstituer l'histoire à toutes les époques, voir même à l'époque préhistorique.

Plan de la villa Belgo-Romaine de Montignies-St-Christophe (Terre d'au Village).

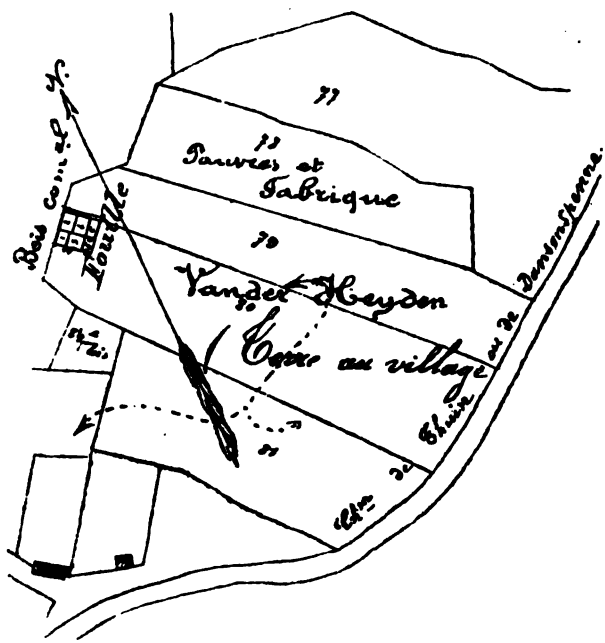

L'appartement, marqué 3, fut déblayé à 1m05, jusqu'au sol, qui est cimenté soigneusement et finement. Un couloir sort à l'Ouest de cette place. La fouille n'a pas appris si c'était une entrée ou bien le couloir qui, d'ordinaire dans les villas romaines de notre pays, conduisait à l'ap-

partement souterrain que nous regardons comme le *columbarium*.

C'est au bout de ce couloir, peut-être, qu'il aurait fallu approfondir pour rechercher l'escalier de descente. On ne l'a pas fait.

Cette pièce (3), et la pièce (5), étaient pourvues d'hypocaustes. Le foyer était au milieu de la paroi ouest du dernier appartement.

Les piles de ces hypocaustes étaient remarquables en ceci que les carreaux dont elles étaient formées étaient, les uns arrondis en disques, et les autres carrés. En effet, ces piles, disposées en quinconces, étaient alternativement rondes et carrées.

Cette pièce (5) était aussi pourvue d'un pavement cimenté et la couche des décombres à déblayer avait $0^{m}50$ de plus qu'à côté.

Dans cette place, contre la paroi de l'est, se trouvait un escalier. Quel était cet escalier? Les fouilles n'ont malheureusement pas élucidé cette question.

La place voisine (6) avait un pavement de cendrée. Où pouvait donc conduire cet escalier? Ce n'était pas dans un appartement souterrain. A moins que le (6) n'ait pas été fouillé à fond, ou que l'on se soit arrêté à un pavement supérieur de reconstruction et qu'il s'agisse précisément du *columbarium* dont nous parlions plus haut.

Quoi qu'il en soit, la villa fouillée seulement en partie, est une villa romaine ressemblant aux divers habitations dont nous avons rencontré les restes dans notre arrondissement. Elle paraît avoir été assez luxueuse. Les débris trouvés le prouvent suffisamment. Ce sont les mêmes que fournissent toutes les fouilles analogues.

L'on y remarque de nombreux morceaux de plâtras

couverts de restants de jolies peintures à la détrempe ou à l'encaustique, lignes, ornements géométriques, feuillages, etc., etc.

Les fouilleurs ont parlé de mosaïque, de carreaux. Nous ne savons ce qu'ils ont entendu par ces mots. Nous n'y avons vu aucun petit cube romain destiné à cet usage. D'une conversation que nous avons eue avec un curieux, témoin, *incompétent bien entendu,* de la fouille, il nous a semblé ressortir qu'il s'agissait d'un pavement de petits carreaux émaillés verts et jaunes, si employés au XIIe siècle, et dont nous avons découvert tout un pavement dans une prairie à Fontaine-Valmont, non loin de Montignies.

Il y aurait lieu de faire un sacrifice pour s'assurer du fait, car il s'agirait alors d'une villa romaine habitée encore au XIIe siècle au moins. Mais nous n'avons aujourd'hui aucune preuve.

Nous devons ajouter quelques mots relativement aux matériaux qui ont servi dans la construction de la villa.

Dans beaucoup de villas que nous avons fouillées et même dans la plupart, la bâtisse semble avoir été fort simple ; nous n'y avons trouvé que des briques, des carreaux, des matériaux de terre cuite et des moëllons, rarement des marbres et des pierres taillées. C'est au point que l'on a supposé, pour la plupart de ces habitations, des murs faits, pour la grande partie, en clayonnage.

A Montignies-St-Christophe, nous avons vu sur le terrain des blocs de pierre taillées qui marquent un bâtiment important.

Les Romains employaient pour leurs monuments de la pierre bleue du pays ; témoins les immenses pièces trouvées aux *Castelains,* à Fontaine-Valmont, où l'on a

retiré de la terre des blocs taillés mesurant plusieurs mètres (1).

Le tuffeau calcaire grossier du quaternaire, *travertin d'Italie,* était aussi utilisé à l'époque romaine. Nous en avons parlé dans notre *Rapport sur le cimetière romano-franc de Strée* (2) et dans notre *Rapport sur la villa de Montignies-sur-Sambre* (3).

Les Romains employaient encore des tufs ou calcaires moins grossiers, tendres, venant de loin et ciselés sur place. Tels sont la *pierre de France* ou *savonnière,* pierre de même nature que la *craie grise grossière de Mézières,* et le *tuf calcaire de Marche-les-Dames* et la pierre dont sont construites la plupart des cathédrales allemandes. Nous en avons parlé dans nos deux rapports cités plus haut (4).

La villa d'Hantes-Wihéries était remplie de débris de cette même pierre (5).

Les *Bons-Villers,* près Gosselies, en ont fourni aussi bon nombre de blocs taillés qui provenaient de constructions luxueuses. L'édifice antique de *Brunehaut,* ou de *Victuaille* au même endroit, offrait aux côtés de l'entrée deux pilastres fort massifs de cette même roche. Ces pilastres furent mutilés et emportés en partie (6).

L'on employait aussi dans les constructions grandioses les grandes colonnes, les blocs massifs, etc., une autre pierre, la même dont étaient construits le péron et la

---

(1) Voir aussi *Cimetière romano-franc,* de Strée, R. S^{II} 2^{1}.

(2) R. S^{I} 1^{1}.

(3) R. S^{II} 1^{1}.

(4) V. marque R. S^{II} 3^{1} et R. S^{II} 4^{1} de *Strée* et R. S^{II} 1^{1} de *Montiguy.*

(5) V. R. S^{II} 5^{4}.

(6) V. *Documents et rapports,* t. II, p. 29.

grande colonnade de l'immense et luxueuse galerie du palais dont notre Société a retrouvé les restes au *Perwez*, sous *Thuillies* et dont elle a commencé la fouille en 1887 (1).

Ayant rencontré sur le terrain de Montignies-Saint-Chrystophe des blocs de même pierre (2), j'ai fait des recherches pour la déterminer et en retrouver l'origine, car ce minéral est étranger à la Belgique.

C'est un *calcaire grossier oolithique, du terrain jurassique*. Il appartient à l'étage moyen du jurassique nommé *Bathonien* et vient des bancs inférieurs de cet étage qui prennent la texture oolithique. Ces couches se montrent au jour dans la Sarthe.

L'on exploite encore aujourd'hui cette pierre dans le Luxembourg, à Torgny sur la commune de Lamorteau, et à Grandcourt sur la commune de Ruette.

Le terrain de cette dernière commune est rempli de cette roche et sur divers points les effleurements ont été exploités dans l'antiquité et l'on a trouvé les preuves archéologiques que les Romains y avaient des carrières ouvertes.

En France encore, en Normandie et surtout en Lorraine, près de Commercy et d'Euville, où elle porte le nom vulgaire de *Roche d'Euville*, paraît-il, et est encore aujourd'hui beaucoup employée dans le pays.

Une variété de cette roche, assez différente, a été rencontrée dans les constructions romaines. Elle est à peine oolithique et plus dure, spongieuse plutôt qu'oolithique, farcies de petits fossiles : *nummulites*, tiges d'*encrines*, et beaucoup d'espèces de coquilles fossiles.

---

(1) V. marque R. S^{II} 51.
(2) V. marque R. S^{III} 53.

Nous l'avons rencontrée dans la villa de Hantes-Wihéries (1).

Nous ne ferons pas une liste des objets trouvés, ils sont toujours les mêmes dans les villas, sauf quand on met la main sur quelque débris de choix, ce qui ne s'est pas présenté ici à cause des circonstances, du caractère impromptu, hâtif et rudimentaire même des travaux; de l'inexpérience des fouilleurs improvisés et du manque de surveillance par un homme compétent, etc.

Cependant, longtemps après la fouille, notre Musée eut l'occasion d'acquérir un objet détourné et que nous regardons comme de haute valeur. C'est une *bulla*, R. F^{IV} 1, forme d'amulette si usitée et si prisée à Rome, que tout enfant, toute jeune fille et toute femme ne manquait jamais de tenir suspendue au cou pour se préserver des maléfices et attirer le bonheur.

Les femmes et les jeunes filles choisissaient d'ordinaire à cet effet un objet lascif, et de fait celui qui nous occupe est de ce genre, c'est une boîte ovoïde avec bélière formée de deux valves ou coques en bronze, longues de 0^{m}055, larges de 0^{m}035 et portant toutes deux extérieurement, au repoussé, la répétition d'un même épisode érotique, l'acte conjugal le plus intime. Le sujet est artistiquement reproduit.

Conclusions.

Nous avons affaire à une habitation ou villa belgo-romaine; voilà tout ce que nous savons. Rien ne peut nous aider à préciser quelque peu de quelle époque elle est. Mais sans doute elle se rapporte à la grande période

(1) V. R. S^{II} 6^{1}.

de nos villas belges. D'ailleurs, dans l'espèce, ce détail importe assez peu, car le village de Montignies-Saint-Christophe fut habité à toutes les époques, non seulement depuis les Romains, mais même depuis des temps bien antérieurs. L'on y rencontre des restes antiques de tous les âges.

Nous en avons parlé ailleurs (1), et il serait oiseux de répéter ici ce que nous avons déjà dit à ce sujet.

Nous avons seulement à y joindre quelques détails.

La villa de la *Renchère* est fort rapprochée du cimetière franc du *Champ du Roc*, même village, environ 300 mètres.

Un cimetière belgo-romain existe au *Sartiaux*, hameau de Thirimont, qui se trouve à deux ou trois cents mètres de notre villa, en face de la maison de Jean-Nicolas Denis.

Derrière la même maison, la charrue rencontre chaque année de vastes dalles faisant croire que là aussi se trouvent des tombes.

Nous nous sommes arrêté sur ces points en parlant de la villa romaine de Thirimont.

(1) *Rapport sur l'excursion de la Société archéologique à Solre-sur-Sambre, Montignies, etc.*, 1870.

NOTE INDICATIVE

des questions et des objets les plus intéressants du rapport sur la villa belgo-romaine de Montignies-Saint-Christophe.

—

B

Bulla ou amulette artistique en bronze repoussé, p. 405.

C

Construction. Voir Pierres de construction.

D

Damasquinure d'or, p. 369.

H

Hypocauste à piles de carreaux, alternativement ronds et carrés, p. 401.

M

Mosaïque de pavement en petits carreaux, p. 402.

P

Peintures murales, p. 402. — Pierres de construction de diverse nature, p. 403. — Pierres calcaires oolitiques et tufs divers, leur origine, pp. 403 et suivantes. — Pierres moulurées p. 403.

V

Villa de la *Terre d'au village,* sa découverte raisonnée et prévue, p. 397.

—

ERRATA

Au titre il faut supprimer les mots : *Champ du roi*. Ce champ dont le nom réel est : *Champ du roc* est voisin et porte un cimetière franc.

Page 400, ligne 2, au lieu du mot : *écrit*, lisez : *saint*.

LA VILLA BELGO-ROMAINE A GOSSELIES

(Faubourg Nord)

PAR D.-A. VAN BASTELAER

—

Voici une note inscrite pour mémoire à la *Petite chronique des découvertes archéologiques faites dans l'arrondissement de Charleroi*, tome VIII des *Documents et Rapports*, p. 636.

« Dès les premiers jours de 1876, M. AUBRY, membre de notre Société, en faisant des travaux de terrassement dans un enclos dépendant de son usine industrielle et de son habitation à Gosselies, n° 45° section B du cadastre de la commune, rencontra des substructions romaines s'étendant jusque sous les bâtiments modernes. L'on en retira divers objets de l'époque, des tessons de tuiles et de vases dont :

» Un fond de soucoupe en terre samienne, avec sigle.

» Un poids de plomb R. H^1 I^1 (marqué par erreur R. H^1 34^1 dans cette chronique).

» Une perle en pâte vitreuse. R. F^{III} 7.

» Un moyen bronze de Faustine. R. Y^I 34^1 (marqué par erreur R. Y^1).

» Tous ces objets furent donnés à notre Musée par le propriétaire, qui se propose de continuer ses recherches. »

Aussitôt cet avis reçu, une excursion des membres de la Société fut organisée vers Gosselies et les Bon-Villers

situés un peu plus loin, station belgo-romaine d'une importance capitale et dont nous avons plusieurs fois parlé. La Société avait déjà fait quelques recherches aux Bons-Villers (1); mais il faudrait organiser d'immenses fouilles qui dureront plusieurs années sur ces vastes campagnes toutes remplies de restes romains.

Quant à la trouvaille de M. Aubry, l'on y continua les travaux ; ils fûrent nécessairement fort restreints, car ils s'y faisaient au sein même d'un établissement industriel en pleine activité, et d'une habitation de maître.

En réalité nous ne savons d'une façon certaine de quelle sorte d'habitation romaine il s'agit, car nous n'avons pû suivre les substructions. Mais c'est un terrain fort voisin des *Bons-Villers* et la route même qui constitue le faubourg de Gosselies, où se fit la trouvaille, est un ancien chemin romain conduisant vers ces *Bons-Villers*, qui à l'époque romaine étaient le centre d'une immense agglomération d'établissements, dont nous parlons dans un autre ouvrage.

Le long de ce faubourg de Gosselies l'on a, un peu partout, trouvé des restes romains, et M. Aubry lui-même nous a donné des objets trouvés à la limite de Gosselies sur le territoire des *Bons-Villers*, commune de Villers-Perwin, sur les terres cadastrées section C, n°s 24 et 30, appartenant à M. Eugène Lemaigre.

Ces objets avaient été déterrés en cultivant, par le locataire Vandenbergh.

Plusieurs de ces objets ont été confondus avec ceux du faubourg de Gosselies, parce qu'ils fûrent tous ensemble donnés par M. Aubry et expédiés ensemble au Musée de Charleroi.

---

(1) V. *Documents et rapports*, t. I, p. 26.

Les notes descriptives ont été relevées par M. Fr. Gilot.

CATALOGUE DES OBJETS.

Poterie fine, rouge, a couverte rouge, dite Samienne. R. A[I].

R. A[I] 22[1]. — Bord d'un grand bol mesurant 0[m]05 sur 0[m]07, provenant d'un vase ayant un diamètre de 0[m]22; l'ornementation consiste dans la rangée d'oves en bordures que l'on voit généralement sur ces vases au-dessus d'une rangée d'épis contrariées. Puis de compartiments remplis par des scènes variées dont on ne voit ici qu'une partie, des arbres et un lion, la queue redressée sur le dos, au bord supérieur se voit une anse en partie cassée, d'une forme singulière.

fig. 1/1.

R. A[I] 22[2]. — Partie inférieure d'un vase semblable au précédent. Le dessus est sans sigle.

Poterie plus ou moins dure, assez fine, à vernis noir ou brun. R.A[VI]

R. A[VI] 45. — Bord d'une jatte en terre grise avec couverte noire, d'un diamètre de 0[m]20.

Poterie commune jaunâtre, ou rosée, sans lustre céramique. R. A[IX].

R. A[IX] 10. — Partie inférieure d'un gobelet en terre grise, de forme conique, à bords droits, mesurant 0[m]06 de diamètre. La base est ornée d'un cercle en creux et le bord de deux cercles.

R. A^{IX} 11^{1}. — Fond d'un vase en terre grise, à base étroite, de $0^{m}04$, puis s'élargissant brusquement.

R. A^{IX} 12^{1}. — Fond d'un vase assez grand, en terre grise commune, de $0^{m}07$ de diamètre.

Pâte grossière, dure, sans vernis. R. A^{XI}.

R. A^{XI} 1^{14} — Partie d'un fond de dolium dont le diamètre était de $0^{m}18$.

R. A^{XI} 1^{15} — Partie d'un fond de dolium dont le diamètre était de $0^{m}16$.

R. A^{XI} 1^{16} — Partie d'un fond de dolium dont le diamètre était plus de $0^{m}12$.

R. A^{XI} 1^{17} — Bord d'un dolium ayant un diamètre d'ouverture de $0^{m}48$. Le rebord mesure $0^{m}075$ de large et, comme d'ordinaire pour tous les vases de même nature, il est percé d'outre en outre de petits trous espacés de $0^{m}02$, que l'on a supposé pouvoir servir à fixer, par une espèce de couture, une bande de toile; mais cette supposition tombe par le fait que ces trous ne traversent pas la poterie d'outre en outre dans plusieurs cas. Une autre supposition paraît plus rationnelle, c'est de regarder ces coups d'instrument à travers la pâte, comme devant obvier au retrait et aider à l'adhérence des deux doubles de pâte superposés pour l'épaisseur.

R. A^{XI} 1^{18} — Bord d'un autre dolium large de $0^{m}08$, sans trous.

R. A^{XI} 1^{19} — Partie de la panse d'un dolium orné de trois cordons de renforcement en saillie. Ces cordons ont été transformés à intervalle régulier en pointes de diamant par le moyen de la pression du pouce avant la cuisson.

R. A^{XI} 2^{8}. — Fragment du bord d'une *tèle* ou grande soucoupe en terre blanche, avec partie du déversoir.

R. A^{XI} 3^{2}. — Partie de l'ouverture d'une amphore en terre blanchâtre, mesurant $0^{m}14$ de diamètre.

R. A^{XI} 3^{3}. — Anse d'une amphore en terre rougeâtre.

Verre plus ou moins blanc. R. B^{I}.

R. B^{I} 10^{4}. — Fragment de verre coulé, brut, blanc verdâtre, ayant servi de revêtement de murs.

Amulettes, perles, colliers. R. F^{III}.

R. F^{III} 7^{1}. — Grosse perle dont la masse vitreuse est d'un vert noir; percée d'un trou très large, qui en fait presqu'un anneau de $0^{m}012$ d'épaisseur sur $0^{m}030$ de diamètre externe. Elle porte sur le pourtour six points ou verrues de verre rouge foncé, opaque, entre lesquels deux cordons de couleur verte posés au pinceau, se croisent en diagonale. Voir le *Rapport sur Strée*, R. F^{III} 2^{2}.

Objets de plomb. R. H^{I}.

R. H^{I} 1^{1}. — Culot de plomb brut pesant 408 gr. Ce poids est exactement la livre romaine modifiée par Charlemagne, c'est-à-dire augmentée d'un quart, il fut trouvé au milieu des débris d'une habitation romaine, qui fut probablement habitée par les Francs plus tard. Il doit avoir servi comme poids.

Céramique architectural. R. S^{IV}.

R. S^{IV} $5^{6\ et\ 7}$. — Deux fragments de tuile plate.

R. S^{IV} $4^{3\ et\ 4}$. — Deux fragments d'*imbrices*.

Numismatique. R. Y.

R. Y^{I} 34^{1}. — Grand bronze de Faustine jeune, assez bien conservé.

A l'avers, son buste diadèmé, légende :

FAVSTINA AVGVSTA.

Au revers, la Santé assise à gauche, donnant à manger à un serpent enroulé autour d'un autel.

A l'exergue :

S. C.

NOTE INDICATIVE

des questions et des objets les plus intéressants du rapport sur la villa belgo-romaine de Gosselies.

B

Les *Bons villers*, p. 408.

D

Dolium romain, détail de fabrication, p. 410.

L

La livre de Charlemagne, p. 411.

P

Poids de plomb romain, p. 411.

S

Samien (Vase) romain de grande ornementation, p. 409.

LE

CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN DE TRY-SAINT-PIERRE

à La Buissière (Gohy)

PAR

P.-A. VAN BASTELAER

PRÉLIMINAIRES.

La Société archéologique fit, le 21 octobre 1878, une excursion vers la haute Sambre. C'est alors que l'on nous apprit les découvertes d'antiquités belgo-romaines faites au lieu dit *Try-Saint-Pierre*, partie Nord de La Buissière.

En face de la chapelle St-Pierre habite Germain Brognez, dit le Maréchal. Il avait acheté en 1865 la terre où il bâtit sa maison, portant au cadastre le n° 182d, section B, et il avait loué de la Commune un terrain voisin, n° 172d du cadastre, qui, plus tard, passa à Leblon, terrain longé au Sud par le chemin de fer du Nord ou d'Erquelinnes. Comme, en défrichant cette terre, il déracinait un peuplier, il fit sauter quelques tessons qui éveillèrent son attention.

Il travailla avec précaution et vit apparaître sous son outil une urne sphéroïdale grise. Il en eût d'abord des éblouissements ; il se voyait déjà riche, nous contait-il plaisamment lui-même ; les trésors et les potées de pièces d'argent trouvées si souvent non loin de là, aux *Castelains*,

de Fontaine-Valmont lui repassaient dans la tête et y exécutaient une sarabande échevelée qui le grisait, il avait des bourdonnements d'oreilles. Debout devant sa trouvaille, il restait inerte et il hésita quelque temps à y toucher; puis tout d'un coup il l'enleva fiévreusement et au plus vite, le mit en pièces, selon l'habitude générale, et d'un seul mouvement il en explora le contenu; c'était de la terre, des cendres, des débris d'ossements, comme d'ordinaire. Il en dégagea seulement une broche ou fibule de toilette.

Il tira du trou une seconde urne constituée de même et il y trouva en outre une seconde fibule. Enfin il en tira un plateau de poterie grise, contenant aussi des débris d'ossements.

Les travaux de culture n'amenèrent plus rien au jour, sinon que plus tard et plus loin il déterra deux squelettes assez modernes, comme on en rencontre si fréquemment dans la vallée de la Sambre, vers ces régions et qu'y ont laissés les passages fréquents des troupes venant de France.

Brognez avait évidemment trouvé les restes d'un cimetière belgo-romain. Il voulut bien nous donner le seul objet qui lui restât de sa trouvaille émouvante pour lui, c'est-à-dire les deux morceaux de l'une des deux fibules enfermées dans les deux urnes. Il avait sans doute aussi, selon l'usage, brisé l'objet, pensant s'assurer s'il était en or; mais il n'osa pas nous l'avouer et il attribua l'accident à ses enfants dans leurs jeux.

Le terrain de Brognez borde le chemin de fer et il est absolument certain que la plus grande partie du cimetière a été décombrée lors de la construction de la voie ferrée, sans que personne ait eu l'attention éveillée sur les objets

qu'il renfermait. Il est triste qu'au XIXe siècle les notions d'archéologie restent assez peu vulgarisées, pour que des découvertes de cette importance passent inaperçues dans des travaux faits par des sociétés importantes, dirigés par de grands ingénieurs et surveillés par toute une pleïade de fonctionnaires instruits et intelligents.

LA FOUILLE.

Voici d'abord le plan du terrain de la fouille et des abords.

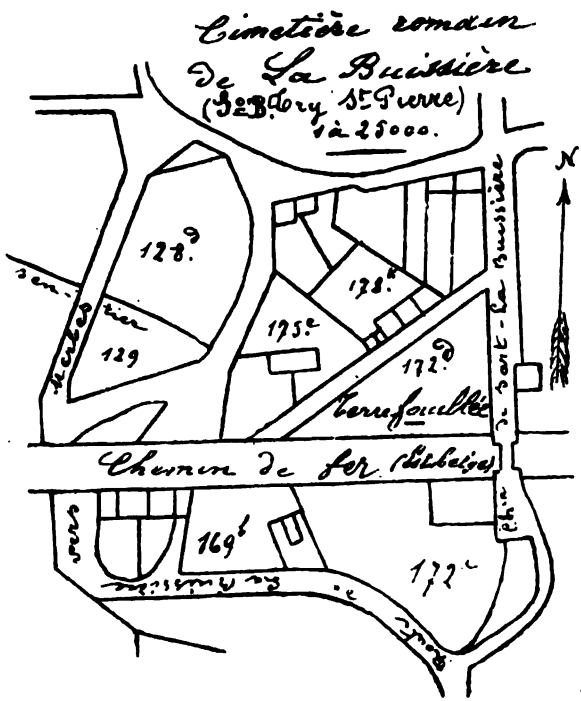

LÉGENDE.

—

Nos des parcelles cadastrales	*Propriétaires :*
128d	Mayolet Léop., aujourd'hui Germain Brognez, à La Buissière.
129h	Lamine Josne, épouse Grossot de Veroy, Casimir, à Dour.
169b	Remont Auguste, à La Buissière; ancien terrain communal aujourd'hui à Germ. Brognez.
172d	Leblon Adrien, les héritiers.
175e	Delforge, ouvrier à La Buissière.
178k	Rousseau Alb., à La Buissière.

Les terrains situés de l'autre côté de la voie ferrée sont restés à l'état de prairie depuis de longues années, et le propriétaire n'a pas le moindre doute sur l'absence complète de sépultures dans sa propriété. Il se refusa pour le moment à toute fouille.

L'on ne s'arrêta donc pas à l'idée de fouiller de ce côté; mais l'on demanda à Brognez de vouloir nous autoriser à fouiller son jardin, parcelle n° 172d du plan ci-joint et il y consentit un peu à regret, ne pouvant se décider à abandonner l'espoir d'une trouvaille fortunée. On lui fournit tous les apaisements pour le cas de découverte de valeur.

L'on fit donc les travaux au commencement de mars 1882.

On y trouva un foyer, c'est-à-dire probablement un *bustum* mesurant 3m carrés sur 2m40 de profondeur. Puis des os brûlés dispersés un peu partout, provenant sans doute des tombes remuées par les travaux de culture.

L'on ne put explorer réellement qu'une seule tombe de 0,50^{m} carrés et profonde de 0^{m}70.

Elle renfermait : 1° au Nord, une urne funéraire en terre noire à demi pleine d'ossements brûlés. Au-dessus, des fibules en mauvais état, et dans le fond une pièce de monnaie bizantine fort frustre; 2° au Sud, un plateau en terre noire percé et mis en pièces par les racines d'un peuplier, avec ossements; 3° à l'Est, une petite urne grise remplie de terre noire et de charbon de bois; 4° à l'angle Nord-Est, une épingle à cheveux, isolée, à tête oblongue.

1/20

Catalogue des objets

Les poteries sont réduites en morceaux.

Poterie rouge, à vernis brillant, dite Samienne. R. A.

R. A^{I} 3^{6}. — Fond d'une coupe identique au R. A^{I} 3^{3} de Strée (1) mais plus grande d'un quart. Elle porte à l'intérieur le sigle TARVF.

Poterie fine, gris-noir, à couverte noire. R. A^{V}

R. A^{V} 2^{12}. — Grand plateau à bords droits rempli d'ossements et de dents d'animaux non brûlés, restes des aliments descendus dans la tombe avec le corps. Il est traversé et réduit en pièces par une racine d'arbre.

(1) Pl. VII, fig. 15.

Les restes d'ossement d'animaux se rencontrent souvent dans les tombes romaines. Mais rarement, comme ici, ils ont passé au bûcher sont brûlés et sont restés dans la tombe mélangés aux ossements des morts. Pour constater ce fait il faut une circonstance particulière qui s'est présentée au grand cimetière belgo-romano-franc de Strée. Nous y avons trouvé, dans une urne cinéraire, un tibia brûlé de chèvre ou de mouton, dont la tête était heureusement restée intacte et qui fut soumis à de savants professeurs tout-à-fait compétents. Cette pièce, qui n'a pas été décrite dans le rapport imprimé, porte, dans le Musée de Charleroi, la marque R. M^{II} 3^{1}.

Poterie fine, gris-noire, à couverte noire. R. A^{VI}.

R. A^{VI} 27^{1}. — Petite urne pleine de charbon de bois.

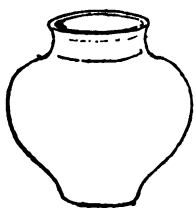

1/7

R. A^{VI} 29^{1}. — Urne piro-sphéroïdale de $0^{m}18$ de haut, $0^{m}21$ de large à la panse, $0^{m}08$ à la base et $0^{m}12$ au col ; avec des cendres et les objets ordinaires. La terre est un peu rougeâtre à couverte noirâtre. Elle a servi au feu et en porte la trace, surtout d'un côté.

Épingles à cheveux. R. F^{II}.

R. F^{II} 5^{2}. — Epingle à cheveux, longue de $0^{m}13$, en bronze, à tête en fuseau de la forme de R. E^{II} 2^{1} du cimetière de Strée (1); la tête

2/3

(1) Pl. XII, fig. 4.

est ciselée en côtes longitudinales coupées au milieu par deux cordons cerclés en relief, comme R. E[II] 5[1], trouvé à La Neffe dans des crayats de Sarrasins.

R. E[I] 44[1]. — Grande fibule du système le plus simple, longue de 0[m]09, très forte, toute en bronze, avec tous les accessoires en même métal, y compris l'aiguillon, sans mélange de fer.

2/3

Fibules et broches de toilette. R. F[I].

R. E[I] 28[1]. — Forte fibule en bronze ciselé, brisée en deux, longue au moins de 0[m]07, dessinée dans le *Rapport de l'excursion à Solre-sur-Sambre* (1).

R. E[I] 42. — Fort grande fibule ornementée, longue de 0[m]08, de forme caractéristique, qui servait à retenir ensemble à la hauteur de la poitrine les deux côtés du manteau ou d'autres vêtements drapés; elle est formée d'une large rondelle en bronze de 0[m]04, portant d'un côté la charnière de l'aiguillon et de l'autre un appendice en queue d'hirondelle, cachant la rainure où se remise la pointe. L'aiguillon et son armature sont en bronze.

2/3

Sur cette plaque est fixée, par un clou central en acier

(1) Pl. IX, fig. 27.

ciselé, une rondelle métallique, repoussée en cercles concentriques, large de 0m025.

Médailles. R. YI.

R.YI 65[1]. — Petit bronze de Constantin, fort frustre, avec tête couronnée, tournée à gauche (350).

G. YI 4[1]. — Pièce gauloise en bronze de 0m013, au type nervien, dit anciennement par erreur douaisien.

Avers : cheval lancé à droite, avec au moins un globule bien visible.

Revers : rameau de foudre.

Cette pièce pourrait fort bien avoir été enterrée antérieurement au cimetière romain; cela est même tout à fait probable (1).

Conclusion.

L'on pourrait supposer que les romains enterrés au *Try-Saint-Pierre*, au milieu du IVe siècle peut-être, ont connu les guerriers qui sont enterrés à cinq minutes de là, dans le cimetière franc de la Falize.

D'ailleurs le terrain de La Buissière a été habité à toutes les époques. Nous avons, à maintes reprises, eu à nous occuper de cette localité à l'occasion de découvertes diverses et nous aurons encore à y revenir plusieurs fois si nous en avons le loisir. Au point de vue archéologique, La Buissière, Hantes-Wihéries, Thirimont, Fontaine-Valmont et bon nombre d'autres communes agglomérées forment un centre d'une richesse extraordinaire.

---

(1)Voyez pour cette monnaie *Revue du Numismat belge* 1864, pl. X, n° 31 et pl. XI n° 43. — *Annales de la Société de Namur*, t. XIV, p. 195.

NOTE INDICATIVE

des questions et des objets les plus intéressants du rapport sur le cimetière belgo-romain de La Buissière.

B

Bustum, p. 416.

D

Découvertes archéologiques passées inaperçues, p. 414.

E

Epingle à cheveux belgo-romaine remarquable, p. 418.

F

Fibule romaine de grande dimension et de la forme la plus caractéristique. p. 419.

O

Ossements d'animaux brûlés mêlés aux ossements humains, dans une tombe romaine, p. 418.

T

Tombe belgo-romaine (Dessin d'une), p. 417.

CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN

DU

CHAMPS DES CAILLES, A STRÉE

PRÈS DE LA STATION DU CHEMIN DE FER

avec un supplément sur les conduites d'eau chez les Belgo-Romains,

PAR

D. A. VAN BASTELAER.

PRÉLIMINAIRES.

Dans mon rapport sur le grand cimetière belgo-romano-franc de Strée, fouillé par la Société archéologique de Charleroi, j'ai fait connaître l'emplacement d'un autre cimetière belgo-romain au lieu dit *La Marzelle*, dans le même village, qui avait été décélé en 1839, lors de la construction de la route de Beaumont, à deux kilomètres de la chaussée romaine. Les travaux ont dispersé divers objets, sans que l'attention ait été sérieusement éveillée et sans qu'aucune fouille ait été même ébauchée, ni aucune recherche faite. Les ingénieurs employés aux travaux, ni les entrepreneurs n'y attachèrent aucune importance et le silence de l'oubli vint bientôt, après une heure de curiosité. La constatation même de la trouvaille n'eut pas été faite par écrit, si le fils d'un employé, mort dès long-

temps, n'en avait retrouvé un souvenir d'enfance et ne m'en avait dit un mot par hasard. Encore a-t-il fallu pour amener cette communication que la personne en question fit, par hasard, encore partie de notre Société archéologique.

Quelques objets furent déposés, comme venant de travaux publics, au Musée de la Porte de Hal, où ils furent enfouis dans les magasins, avec quantité d'autres pièces, entrées au Musée à cette époque. Aujourd'hui il n'y a plus moyen d'en retrouver la trace, bien qu'ils soient probablement encore dans le tas, mais en débris. Triste conséquence de l'état de la section de haute antiquité livrée aujourd'hui à des mains d'une incompétance et d'une incapacité notoires.

La même indifférence se montra pour le cimetière belgo-romain du *Try-St-Pierre* à La Buissière, dont nous avons donné ci-devant une courte notice. Ce cimetière fut traversé par les tranchées et les terrassements du chemin de fer d'Erquelinnes ou du Nord-Belge et de la station locale sans que les ouvriers, ni les surveillants, ni les ingénieurs se soient aperçus le moins du monde d'une découverte archéologique qui avait une importance scientifique réelle.

La même chose encore à Strée, lors de la construction du chemin de fer de Thuin à Chimay. Les terrassements de la station locale se firent en plein cimetière belgo-romain, sans que personne y prit garde, et quand, très peu d'années après, notre attention fut appelée sur ce cimetière, personne ne put se rappeler ce qui avait eu lieu. A peine quelques souvenirs vagues d'un ouvrier qui avait mémoire d'avoir décombré, avec la terre de la surface, des tessons de vieille poterie!

N'est-il pas déplorable que, malgré les efforts courageux et persistants des sociétés archéologiques et de leurs

membres, pour vulgariser la science et appeler sans cesse l'attention du peuple sur l'importance de ce que l'on peut rencontrer dans le sol, les résultats pratiques soient si nuls et que l'ignorance et l'insouciance restent si complètes sur ce point?

La Fouille.

Mais pour le cimetière de la gare de Strée, que nous venons de citer, il se présenta une circonstance plus déplorable encore, c'est qu'un propriétaire défendit, un peu brutalement, à la Société d'étendre sur son terrain les moindres recherches, pour une fouille exploratrice qu'elle faisait sur la parcelle voisine. Le représentant de notre Société fut même fort mal reçu et éconduit grossièrement de la maison de ce digne propriétaire.

A la fin de 1883, Ferdinand Quertin, fouilleur de la Société archéologique de Charleroi, qui habite près de Strée, apprit qu'à cent mètres de la voie romaine de Bavay à Tongres, en face de la gare, en construisant une auberge, l'on avait mis à jour quelques poteries.

Il se rendit sur les lieux et constata des tessons romains. Comme d'ordinaire les urnes pleines de terre avaient été brisées par l'ouvrier avide de trouvailles.

M. Sadoine, le propriétaire de l'auberge en construction, s'empressa de nous montrer approximativement les endroits où il avait rencontré des sépultures, en creusant les caves de son habitation, parcelle n° 393e, et il voulut bien nous permettre de fouiller dans son jardin, situé derrière son auberge, parcelle n° 392e. Ces terres appartenaient dans le temps à la Communauté, ou aux pauvres de la commune. En voici le plan :

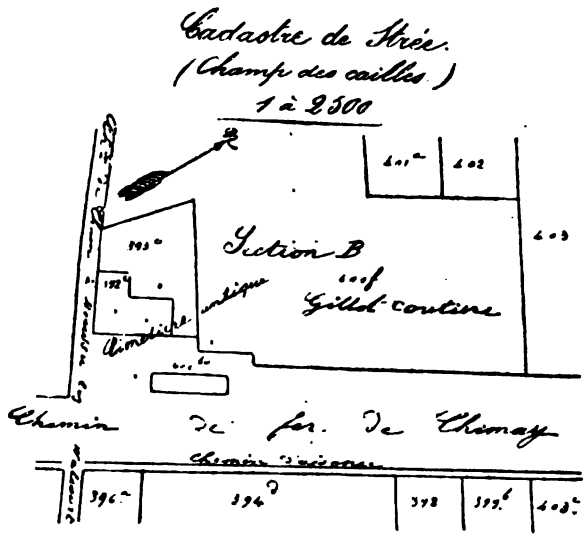

LÉGENDE.

Numéros du cadastre.	*Propriétaires :*
392e	Maison de Théodore Sadoine, à Strée.
393c	Au même.
394d	Henri Lefebvre, de Strée.
396a	Pauvres, à Strée.
398	Longfils-Dubray, à Clermont.
299b	Au même.
400f	Radelet-Durieux. Les héritiers, à Nivelles.
400bis	Gare de l'Etat belge.
402	Alexis Fourmentin, à Strée.
403	Longfils-Dubray, à Clermont.
403c	I. Delphine-Mazure, à Arquennes.

La fouille fut commencée, mais l'on ne trouva que des débris romains nombreux, remaniés avec la terre pendant

le travail des ouvriers briquetiers. Le fouilleur passa sur la terre voisine mise en location par les héritiers Radelet-Durieux, et y trouva une sépulture bien conservée; mais aussitôt intervint un *veto* de la locataire, la veuve Allard, à laquelle nous avons fait allusion ci-devant, et la fouille prit fin.

Cette sépulture, ouverte le 21 novembre, avait conservé son mobilier entier, mais complètement écrasé. Il fut possible d'en étudier la composition et l'arrangement primitif et, au moyen des plus grandes précautions, l'on put la reconstituer utilement et se rendre compte de son état au moment de l'inhumation.

Elle mesurait 0m80 cubes. Elle renfermait, comme d'habitude, une grande urne cinéraire au centre; dans un coin, à l'Est de la fosse, une urnule plus petite; dans un autre coin vers l'Ouest, une cruche à une anse; au coin Nord, une hache franque très petite, mesurant à peine 0m16; et au coin Sud, une soucoupe sans anse à moulures en boudins.

1/20

Le travail fut forcément arrêté et les recherches ne purent être reprises qu'en avril 1884 sur d'autres parcelles; mais tout le terrain qu'il fut possible d'explorer ne produisit que des tessons perdus dans des travaux antérieurs ou des remaniements du sol, que l'on peut reporter à l'époque où la contrée était encore boisée.

La campagne où fut bâtie la station et les maisons voisines se nommait le *Champ des Cailles*.

Description des objets.

Les tessons qui remplissaient la terre étaient de toute nature et de toute pâte. Nous n'avons pas à en faire une description. Le reste est bien mince.

Poterie fine, rouge, à couverte rouge, dite Samienne R. A^{I}.

R. A^{I} 7^{4}. — Soucoupe à moulures, de la forme de R. A^{I} 7^{3}. du cimetière de Strée (1). Hauteur $0^{m}055$, largeur $0^{m}11$ sous la base 5e.

Poterie plus ou moins dûre, assez fine, à vernis noir ou brun. R. A^{VI}

R. A^{VI} 26^{3}. — Urne sphéroïdale, haute d'environ $0^{m}18$ et autant de large, de forme semblable à R. A^{VI} 24^{1}, du cimetière belgo-romain de Charleroi (Spignats), sans ornementation (2).

R. A^{VI} 28^{1}. — Urnule à ouverture fort large, de la forme de nos vases dits terrines, assez semblable au vase R. A^{V} 4^{1} du cimetière de Strée (3), mesurant $0^{m}15$ de haut et autant d'ouverture.

Poterie commune, gris rosé, sans lustre céramique. R. A^{IX}.

R. A^{IX} 1^{45}. — Même cruche à une anse que R. A^{IX} 1^{2}, du cimetière de Strée (4), haute d'environ $0^{m}16$.

Armes franques. F. J^{I}.

F. J^{I} 2^{6}. — Petite hâche franque, longue de $0^{m}16$ presque entièrement droite au lieu d'être courbe.

---

(1) Pl. V, fig. 9.
(2) V. ci-devant.
(3) Pl. VI, fig. 20.
(4) Pl. VI, fig. 24.

Pièces de monnaies romaines. R. Y.

R. Y[1] 68[1]. — Grand bronze de Faustine mère (140), fort bien conservée et fort belle.

Avers :

DIVAFAV STINA.

Revers fort frustre : Personnage debout, une palme à la main. Victoire ?

R. Y[1] 68[2]. — Moyen bronze de Marc Aurèle frustre (161-180).

R. Y[1] 68[3]. — Moyen bronze d'Antonin (138-161), fort mal conservé.

Revers : personnage debout, tenant une gerbe de blé ?

Conclusion.

La seule tombe de ce cimetière, assez complète pour qu'il fut possible d'en tirer quelques éléments d'étude, était heureusement une tombe caractérisée par les circonstances. Elle renferme des vases belgo-romains et en même temps une hache franque, ou francisque, toute semblable à celles déterrées au grand cimetière belgo-romano-franc du même village.

Cette tombe mixte belgo-franque, semble donc reporter le cimetière du *Champ des Cailles* à une époque rapprochée du grand cimetière belgo-romano-franc de la même commune. Les deux monnaies trouvées sont de la même époque que celles du grand cimetière et viennent renforcer cette conclusion.

L'existence de ces deux cimetières semble indiquer que la contrée était fort habitée; et en effet, nous sommes arrivés déjà à cette même conclusion en traitant du grand cimetière. La découverte nouvelle que nous signalons

à l'annexe que nous donnons ci-après en est une nouvelle preuve.

ANNEXE.

A moins de cinq cents mètres du cimetière, vers le Sud, au milieu du *Champs des Cailles*, la culture a recoupé un aqueduc qui fut examiné pendant le temps de la fouille, c'est un aqueduc romain, composé de pierres bleues travaillées, maçonnées d'un ciment plus fort que la pierre. Il est fait en plein ceintre, large de 0m25, haut de 0m35 et admirablement construit en une voûte de huit pierres et une clef, taillées soigneusement. Le radier est en béton solide, épais de 0m07 à 0m08, très dur, régulièrement creusé vers le milieu pour ramener les eaux.

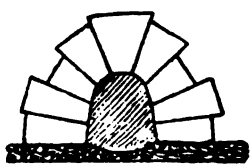

Cet aqueduc a été recoupé encore à un kilomètre plus loin vers Barbençon, à l'antique ferme dite *Jettefeuille*, que l'on dit avoir été un château-fort et dans les jardins de laquelle furent retrouvées des tombes franques. Non loin de là fut ouvert un cimetière romain, tout près d'une villa de la même époque et un autre cimetière romain à trois cents mètres de la villa.

Nous ne croyons cependant pas que cet aqueduc vienne de ces anciennes constructions, mais plutôt d'une source d'eau plus rapprochée.

Il traverse en ligne droite les campagnes et va en forte pente vers le château de Donstiennes, qui se trouve très près de la station de Strée.

A la distance de 500 mètres au grand maximum vers l'Est du cimetière, c'est-à-dire en plein *Champs des Cailles*, se rencontrent dans le sol, paraît-il, au dire de

M. François Semal, de Strée, beaucoup de substructions qu'il faudrait étudier.

Il est remarquable que lors de la fouille du grand cimetière belgo-romano-franc de Strée, l'on recoupa un autre aqueduc se dirigeant vers le même château de Donstienne qui fut reconnu être bâti en partie sur des fondations romaines. Nous avons, dans notre rapport sur cette fouille, décrit cet aqueduc (1) et parlé assez longuement des lieux d'habitation de la peuplade enterrée à Strée.

*
* *

Des fondations de ce château de Donstienne, qui n'a aucune valeur architecturale, mais qui est fort vieux, fûrent tirés divers objets romains que nous avons décrits, sauf le plus important sans doute, objet ignoré que possédait M. Mahy, médecin-vétérinaire à Clermont et que ce collègue a bien voulu déposer dans notre Musée. Cet objet est excessivement remarquable et fort rare.

R. D^{II} 27^{1}. — C'est un anneau à porter au doigt, en bronze et ayant, au lieu de châton, deux petites clefs soudées l'une à l'autre, et dont le panneton mesure 0^{m}028 sur 0^{m}015 pour l'une et 0^{m}02 sur 0^{m}012 pour l'autre. L'anneau est fort grand et fort épais, oval, mesurant au moins 0^{m}022 sur 0^{m}019 de diamètre.

Les deux clefs y sont rattachées par le bout de tige qui les accompagne et qui, vers la partie adhérente au panneton, est creusée pour embrasser le pivot de la serrure. Le bout des deux pannetons est entaillé de quatre fortes dents et chacun porte deux profondes échancrures ou bouterolles, l'une contre le tuyau, ou bout creux de la

(1) V. le *Rapport*, pp. 41, 55.

1/1

tige, et l'autre au côté opposé, vers le milieu du panneton. Ces échancrures sont, pour les deux pannetons, dirigées dans un sens opposé l'un à l'autre. Un anneau semblable, mais ne portant qu'une clef, fut trouvé à Brunehault-Liberchies (1).

L'on en connaît du reste encore d'autres.

J'en citerai une remarquable, un peu plus petite que la nôtre et à un seul panneton. Elle faisait partie de la collection du comte de Renesse-Breidbach (2).

1/1

R. D[II] 25[3]. — Une autre clef, que le Musée doit à M. Mahy, ne vient pas précisément de Donstienne, mais du *Fonds de nos Bois*, non loin de là, sur le territoire de Fontaine-Valmont, à la limite de Strée, sur le terrain de la villa où fut trouvée notre urne en marbre blanc décrite dans le *Rapport sur le cimetière belgo-romano-franc de Strée* (3).

C'est une clef romaine en bronze fondu et ciselé, à poignée trèflée à jour, d'un beau travail. Celle-ci est divisée en trois par des espèces de petits meneaux, et mesure 0[m]055 de longueur. La poignée est large de 0[m],025 et longue

(1) V. *Ann. de la Soc. des sciences du Hainaut*. 2me série, t. II, p. 196.
(2) V. *Bull. d'art et d'arch.* 12e année (1873), p. 442, pl. IV, fig. 3.
(3) V. ce rapport, p. 48.

de 0m035. Le panneton est perpendiculaire à la poignée, ce qui n'est pas habituel. Il mesure 0m022 sur 0m010 et porte les mêmes entailles ou bouterolles que le plus petit panneton de R. DII 27[1], c'est-à-dire, quatre dents au bout, une grande échancrure le long du tuyau vers la poignée, et une autre vers le milieu sur le bord inférieur.

C'est la forme ordinaire des clefs de luxe romaines. Seulement ici, comme toujours quand l'objet est de petites dimensions, elle est d'une pièce et toute en bronze, ce qui n'avait pas lieu pour les grandes clefs. Ces dernières avaient la poignée en bronze et le reste en fer. D'ordinaire, le bronze seul est conservé, le fer étant détruit par la rouille.

Notre Musée possède plusieurs de ces poignées en bronze, auxquelles parfois sont attachés des restants de fer.

R. DII 25[1] — Celle qui nous vient de la villa du Bois de Monceau-sur-Sambre (1) en est un exemple. Elle est de forme différente, plus simple, en trèfle plus écrasé. La poignée en bronze mesure 0m042 de large sur 0m047 de long ; mais le trèfle lui-même n'est haut que de 0m027 ; le reste forme en quelque sorte la base du trèfle.

1/1

La tige et le panneton en fer accompagnaient la poignée à laquelle ils avaient été soudés bout à bout, mais ils n'y adhéraient plus. Nous en donnons le dessin reconstitué. La longueur totale de la clef est de 0m095.

Le panneton n'est pas complet, il avait 0m013 de hauteur.

(1) *Documents et rapports*, t. II, pp. 24 et 64, pl. II, fig. 9.

R. D[II] 25[2] — Une autre poignée de clef de notre Musée est d'un dessin identiqne à R. D[II] 25[1] mais plus grande et mieux finie.

1/1

Elle ne porte plus aucune partie de la tige en fer; mais elle en conserve la trace évidente sur un tenon saillant qui avait été soudé dans une douille ménagée dans la tige. Cet assemblage était plus compliqué que pour la clef précédente.

Cette poignée tréflée fut trouvée aux Bouvillers-Liberchies. Elle fit longtemps partie de la collection de M. Toillier (1) de Mons, sous le n° 136 et est aujourd'hui dans notre Musée. Elle est longue de 0[m]075. Le trèfle seul mesure 0[m]044 sur 0[m]035 de large.

1/1

R. D[II] 26[1] — Notre Musée possède encore une autre clef en bronze venant de Brunehault-Liberchies; mais elle est d'autre type. Elle ressemble tout à fait à nos petites clefs modernes de cassettes ou de tiroir, sauf l'anneau qui est tout à fait circulaire et orné supérieurement d'une pointe en forme de gland. Le panneton saillant de 0[m]005 et long de 0[m]01, se termine par une seule entaille ou bouterolle le long du tuyeau. Cette clef mesure 0[m]05 dont la moitié pour l'anneau.

(1) *Ann. de la Soc. des sciences du Hain.*, 2e sér., t. II, p. 196, pl. II, fig 6.

M. de Ravestein dit un mot de ces petites clefs que portaient les maîtresses de maison pour fermer leurs armoires, leurs écrins, etc. Dans le catalogue de sa collection, il traite longuement et d'une façon savante, la question des clefs romaines. Le lecteur prendra le plus grand intérêt à lire les renseignements qu'il donne.

Il nous rappelle que, d'après Pline (1), les clefs ont été inventées par Théodore de Samos. Toujours est-il que Hérodote nons parle déjà des *clefs*, quand il fait dire par Zopyre à Darius : « Je ne doute pas que, après m'avoir vu accomplir des hauts faits, les Babiloniens ne me confient toutes choses et entr'autres les clefs des portes ».

R. D[II] 28[2].— Petite clef en bronze avec un panneton fort compliqué, qui en est la partie la plus remarquable. Il est divisé par les bouterolles, ou entailles, en un rang et demi de dents forts longues et rapprochées au nombre de cinq. L'anneau, ou poignée, y est remplacé par un simple trou, percé dans une tige prismatique rectangulaire; ce trou est destiné à recevoir une tige devant servir de levier pour faire tourner la clef.

1/1

La vue du dessin peut seule faire juger de la forme remarquable de cette clef.

Elle fut trouvée dans le borinage et a fait partie de la collection de M. Charles Debove.

Cette clef est peut-être la clef *laconique*, inventée en *Laconie* pour aller lever le loquet à l'intérieur de la porte en

(1) *Hist. Nat.*, VII, 57.

passant le bras de l'extérieur. Mais ces dents, données quelquefois comme caractérisant les *laconiques*, appartenaient aussi à d'autres clefs, témoins toutes celles qui précèdent.

1/1

D'autre part, il est des clefs dentées, ou non, assez longues pour être introduites par un trou spécial et aller ouvrir la serrure à l'intérieur, à la façon moderne, comme R. D^{II} 25^{1} ci-devant; ce ne sont pas les vraies clefs *laconiques*.

R. D^{II} 19^{1} — Avec les clefs que nous avons décrites ci-devant, M. Mahy nous a aussi donné un instrument fort intéressant venant, comme la clef R. D^{II} 25^{3}, du *Fond de nos Bois* sous Fontaine-Valmont, où fût trouvée l'urne en marbre blanc décrite dans le rapport du grand cimetière de Strée.

Cet objet est un instrument romain de chirurgie, instrument rarement trouvé encore aujourd'hui. Ces diverses raisons nous engagent à en donner ici la description.

C'est une tige de bronze longue de 0^{m}14, portant d'un côté une curette ou cuillère de forme particulière, pliée en gouttière, longue de 0^{m}033 et large de 0^{m}009. L'autre côté est une olive allongée de 0^{m}015 et épaisse de 0^{m}0045. Ce bout peut avoir servi de sonde mousse ou peut-être de cautère, ce qui cependant est peu vraisemblable, vu l'altérabilité du bronze au feu. L'objet est plié.

La curette indique par sa forme que l'on s'en servait pour drainer, le long de la gouttière, le pus des plaies fistuleuses, dans lesquelles on l'introduisait.

Il est à noter que c'est à Fontaine-Valmont, aux *Castelains,* non loin du *Fond de nos Bois,* que fut découvert le cachet d'oculiste qui a été décrit dans les volumes de notre Société (1).

M. Debove a trouvé à Elouges un instrument analogue, mais à deux cuillères, sans olive. Il l'a dessiné dans son ouvrage sur les antiquités d'Elouges (2).

Une autre spatule analogue, avec bout olivaire, faisait partie d'une trousse de chirurgien romain du IIIe siècle, trouvée à Paris par un chercheur courageux et intelligent, M. Eugène Toulouze (3).

Cette découverte unique fut faite en 1880, dans une sépulture, au bord de l'ancienne voie allant de Lutèce à Ivry et Vitry, non loin de Saint-Marcel.

Cette trousse, toute en bronze, reposait dans un vase de même métal et se composait de 17 instruments dont quatre spatules et cinq étuis à onguent, en bronze doré, mêlés avec soixante-quinze petits bronzes de *Tetricus.*

LES CONDUITES D'EAU CHEZ LES BELGO-ROMANUS.

On sait que Barbençon est une localité antique, où l'on a trouvé des cimetières francs et romains et des substructions de villas romaines.

Le château, *dit-on*, est bâti sur des restes romains. Il est vrai que cette assertion est répétée à propos de beaucoup d'anciens châteaux féodaux. Nous n'avons pas vérifié le fait pour ce cas-ci.

Dans le rapport sur l'excursion de la Société archéo-

---

(1) *Documents et Rapports.* T. XIV, p. 265.

(2) Pl. VII, fig. 1.

(3) Voir : *Mes fouilles dans le sol du vieux Paris,* par Eugène Toulouze, p. 83, figure 22.

logique de Charleroi à La Buissière, le 21 octobre 1878, nous avons donné un aperçu de la succession de la famille seigneuriale de Barbençon.

Cette famille possédait aussi la seigneurie et le château de Donstienne (1), ce qui expliquerait au besoin que la distribution d'eau était restée commune aux deux habitations du moyen-âge, après avoir été organisée par les Romains, qui avaient déjà à alimenter les deux localités et qui étaient experts, comme on sait, dans cette partie, beaucoup plus experts même que nos ancêtres du moyen-âge.

Les Romains établissaient régulièrement pour leur usage des distributions d'eau très pure et en faisaient état (2). L'eau, ainsi captée pour les villa » et dont la force cherche à faire éclater le plomb qui l'emprisonne, n'est-elle pas plus pure que l'onde qui bondit en murmu-

---

(1) Voici une note bonne à consigner ici, comme complément à ce que nous avons dit dans le rapport cité :

Jean I de Barbençon, La Buissière, Jeumont, pair du Hainaut, mort en 1312, avait épousé Marie d'Antoing, dont il eut entre autres :

1° Jean II de Barbençon, seigneur de La Buissière.

2° Guillaume, seigneur d'Onstienne, de Jeumont, etc., qui épousa Marie de Potte, fille du chevalier Gérard de Potte (laquelle fut remariée avec Jean de Haynin). Leur petit fils, Gui de Barbençon dit l'Ardinois, seigneur d'Onstienne, épousa Marie de Roisin, dont entre autres :

1° Jean de Barbençon, qui fut l'époux de Elisabeth d'Enghien et après de Catherine de Barbençon, femme d'Adrien de Blois, seigneur de Rumigny.

2° Marie de Jauche de Masting de Donstienne.

Cette dernière se maria avec Lion, dit Jean du Sars La Buissière, grand bailly du Hainaut, mort en 1448, descendant de Guillaume Barat, de La Haye, chevalier sire de Sars la Buissière et de Isabelle de Ciply, pour lesquels un obit fut constitué en 1330.

(2) Frontinus a fait un ouvrage ex professe et fort détaillé au point de vue historique et technique sur *De aquæductibus urbis Romæ.*

rant entre les rives inclinées de nos ruisseaux » dit HORACE (1).

De loin en loin, ils construisaient des cheminées descendant jusqu'à des réservoirs partiels établis de loin en loin sur la *conduite*, pour la surveillance et la propreté. On nommait ces stations : *lumina*. Ce sont les *regards* de nos égouts, ou *soupiraux*.

L'on nous permettra de nous arrêter un moment ici pour dire un mot de divers tuyaux, de nature différente, mais tous de l'époque romaine, que renferme notre Musée.

PALLADIUS donne à ce sujet des détails intéressants et parle des différents systèmes d'aqueducs et de conduites d'eau.

Voici ce que cet auteur dit : quand il s'agit de conduite d'eau, on le fait par un aqueduc de maçonnerie, ou par des tuyaux de plomb, ou des canaux en bois, ou des tuyaux de terre (2).

Nous connaissons bon nombre d'exemples d'aqueducs romains en *cheneaux* ou jeunes chênes creusés en gouttière et mis en terre.

La Campagne des buses, à l'Est de Beaumont, a pris son nom des nombreux cheneaux ou tuyaux de chêne qu'on y a trouvés, conduisant l'eau au loin.

N'oublions pas que ce mot *cheneau*, fort ancien, employé pour gouttière, ou petit aqueduc, est différent de *chenal*, canal. L'éthymologie vient de ce que, au moyen-âge, ces petits aqueducs, le long des toits, étaient faits de *petits chênes* fendus en deux et creusés. Le chêne était

(1) « Purior in vicis aqua tendit rumpere plumbum,
» Quam quæ pronum trepidat cum murmure rivum. »
HORACE. Ep. I, 10, 26.

(2) Cum vero ducenda est aqua, ucitur aut forma structilis, aut plumbeis, fistulis aut canalibus ligneis, aut fictilibus tubis. PALLADIUS. *De er-rustica* (IX, 11.)

d'ordinaire choisi à cause de sa résistance. La gouttière venant du toit était même un simple tronc de jeune chêne brut, le long duquel glissait l'eau.

VITRUVE décrit les toitures des habitations « en *torchis* et en *pisé* construites dans la *Gaule*, etc., et couverte de chaume avec bardeaux de cheneaux fendus en manière de tuile, pour l'écoulement des eaux » (1).

On voit que l'usage romain, cette fois encore, s'était perpétué.

PALLADIUS, continuant, dit : « Quand on conduit l'eau par des tuyaux de poterie, ce qui est la méthode la plus salutaire et la plus avantageuse, on donnera à ces tuyaux une épaisseur de deux doigts, en les retrécissant par un de leurs côtés, afin qu'ils puissent s'emboîter l'un dans l'autre de la longueur d'une palme (*palmus*), on en garnira les joints avec de la chaux vive pétrie d'huile. Avant d'introduire dans ces tuyaux l'eau qu'on veut y faire couler, on y fera passer de la cendre chaude mêlée d'un peu d'eau, pour égaliser les défectuosités qui peuvent se rencontrer dans ces tuyaux (2) ».

Avant PALLADIUS, VITRUVE (3) d'abord, puis PLINE L'ANCIEN avaient répété la même chose et plus tard FRONTINUS traita la question beaucoup plus en détail.

---

(1) « Sic animadvertere, quod exteris ex his rebus ædificia constituuntur, ut in Gallia . . . . scandulis robusteis et stramentis. »

VITRUV. *De architectur*. II, 1.

(2) Sed, quod est salubrius et utilius, fictildbus tubis cum ducitur, duobus digitis utilius erassi et ex una parte reddantur augusti, ut palmi spatio unus in altarum possit intrare : quas juncturas viva calce oleo subacta debemus illinare. sed antequam in iis aquæ cursus admittatur, favilla per eos mixta exiguo liquore decurrat ut glutinare possit si quæ sunt vitia tuborum. » PALLADIUS. *De re rustica*. IX. 11.

(3) *De archectura*. VIII, 7.

Pline dit : « Au reste, ce qui est le mieux pour conduire les eaux depuis la source, ce sont les tuyaux en poterie épais de deux doigts, ayant les bouts emboités l'un dans l'autre, enduits de chaux vive détrempée d'huile.

» La pente doit être d'un quart de pouce au moins par cent pieds. S'il s'agit d'un conduit souterrain, on doit ménager des regards de deux actus en deux actus » (1).

L'*actus* était l'étendue que les bœufs peuvent labourer tout d'une haleine : il était de cent vingt pieds ; doublé en longueur, il faisait le *jugerum* (2).

Il faut ajouter que ce ne sont pas toujours des tuyaux arrondis ; mais l'on rencontre des tuyaux carrés, des bacs ouverts en cheneaux recouverts de tuiles plates ou rondes, des tuiles courbes collées pour former des tuyaux, etc., etc. L'on se servait, dans nos contrées, de ce dont l'on pouvait disposer.

Notre Musée renferme des tuyaux de poterie venant de divers côtés.

R. S^{IV} 2^{1} .— Tuyau de poterie dure gris-rosé, extrait d'un aqueduc belgo-romain allant de Wihéries (3) à

---

(1) « Cæterum à fonte duci fictilibus tubis utilissimum est crassitudine binum digitorum, commissuris pixydatis, ita ut superior intret, calce viva ex oleo lævigatis. Libramentum aquæ in centenos pedes sicilici minimum erit : si cuniculo veniet in binos *actus* lumina esse debebunt. »

Pline. *Hist. nat.*, XXXI, 31.

(2) « Actus, in quo boves agerentur cum aratro ino impeta justo. Hic erat cxx pedum : duplicatusque in longitudinem *jugerum* faciebat. »

Pline. *His. nat.*, XVIII, 3, 1.

(3) Au lieu dit *Noire guélène* ou mieux *Noire glenne* ou *glaine*.

J'appelle l'attention sur ce mot qui, en patois du Borinage, veut dire *Noire poule*, du mot *gallina, poule du diable* ou *sorcière*. Je rappellerai que le carrefour, où fut trouvee la tombe antique de Bernissart, se nommait : *Rendez-vous des noires glaines*.

J'en ai parlé dans le rapport sur cette tombe de Bernissart.

Elouges. Il mesure 0^m40 de long et 0^m27 de circonférence moyenne. Il se retrécit d'un côté en collet plus mince et s'élargit de l'autre en un manchon plus large, formant des joints d'emboîtement mastiqués d'argile, assez semblables à nos conduites modernes.

R. S^{IV} 2^{2-5}. — Divers morceaux de tuyau de terre cuite venant de la *Villa d'Arquennes*. Ces tuyaux sont beaucoup mieux travaillés que ceux d'Elouges ci-devant, et de Morlanwelz, ci-après, et donnent l'idée d'une fabrication plus perfectionnée et plus moderne, qui pourrait donner certaine probabilité pour dater ces trois stations romaines.

Ces tuyaux sont bien cylindriques, avec retrécissement brusque, renforcé d'un bourrelé carré vers le collet et s'élargissent brusquement de l'autre côté, en manchon cylindrique renforcé lui-même.

La circonférence du corps de tuyau varie de 0^m40 à 0^m42.

R. S^{IV} 2^6. — Tuyau presqu'identique au tuyau R. S^{IV} 2^1, mais de cinq centimètres moins long et ayant deux centimètres de circonférence en moins. Il vient de Farciennes.

R. S^{IV} 2^7. — Tuyau semblable au dernier, mais moins soigné encore. Le joint ne porte pour ainsi dire aucun renforcement. La longueur n'est que de 0^m25 et la circonférence mesure 0^m27. Il vient de la *Villa de Morlanwelz*.

R. S^{IV} 3^1. — Tuyau de conduite d'eau, en terre rouge, de forme carré, venant d'Elouges, long de 0^m42, large de 0^m185 et haut de 0^m13. Les coins en sont arrondis.

R. S^{IV} 9^1. — Bac de terre rouge, en forme de cheneau, fort semblable au tuyau R. S^{IV} 3^1 de même origine, lequel, possédant les mêmes dimensions, aurait perdu sa partie supérieure.

Cette paroi supérieure était remplacée par des tuiles faitières et, pour la pente, le tout était calé par de petites pierres et entouré de ciment.

R. S^{IV} 10^1. — Partie d'appareil de conduite d'eau formée de deux demi cylindres en terre cuite rouge, en forme de cheneau, appliqués l'un sur l'autre pour former le tuyau par une soudure orizontale, et consolidés sous terre par du ciment.

C'est le système employé à la *Villa belgo-romaine de Boussu-lez-Walcourt*, qui en a fourni beaucoup de spécimens au Musée de Charleroi.

R. S^{IV} 11^1. — Partie d'une conduite de même système que le dernier; mais les demi cylindres sont de vulgaires tuiles faitières ou *imbrices*, allongées l'une à côté de l'autre et unies par une soudure verticale, et non horizontale comme ci-devant, le tout reposant dans une troisième *imbrex* munie de ciment.

Ce système a été observé à la villa belgo-romaine d'Aiseau, d'où viennent les pièces du Musée.

*
* *

Les auteurs latins insistent sur les tuyaux de plomb et donnent tous les détails de leur fabrication, ce qui est intéressant au point de vue de la comparaison avec notre industrie moderne. Pline dit :

« La juste mesure de ces tuyaux doit être de dix pieds de long. S'ils sont *quinaire*, ils doivent peser soixante livres; s'ils sont *octonaires*, cent livres; s'ils sont *denaires*, cent vingt livres et ainsi de suite en proportion. On nomme tuyau *denaire* celui dont la lame, avant d'être enroulée, est de dix doigts. La moitié de cette mesure donne le tuyau *quinaire*. Dans toutes les sinuosités des collines, il faut employer les *quinaires*, afin de vaincre

l'impétuosité du courant. Il faut aussi autant de regards que les circonstances l'exigeront » (1).

Palladius, de son côté, donne les mesures et les poids des tuyaux de grandes dimensions. Elles cadrent avec celles que donne Pline, et complètent la série.

« XII. Voici la quantité de plomb qui entre dans la fabrication des tuyaux. A la longueur de dix pieds : le tuyau centenaire (2) doit peser douze cents livres; le tuyau octogenaire (3), neuf cents et soixante livres; le tuyau quinquagenaire (4), six cents livres; le tuyau quadragenaire (5), quatre cent quatre-vingts livres; le tuyau tricenaire (6), trois cent soixante livres; le tuyau vicenaire (7), deux cent quarante livres; le tuyau octonaire (8), nonante-six livres (9). »

Vitruve (10) avait déjà donné ces mesures et ces poids

---

(1) « Fistulas denum pedum longitudinis esse légitimum est : et si quinariæ erunt, sexagena pondo pendere : si octonariæ centena : si denariæ, centena vicena, ac deinde ad has portiones. Denariæ appellantur, cujus laminæ latitudo, antequam curvitur digitorum decem est, dimidioque ejus quinaria. In omni amfractu collis quinariam fieri, ubi dometur impetus, necessarium est : item castella, prout res exiget. »

Pline. *Hist. nat.*, XXXI. 31. 2.

(2) De 100 doigts. S. Jul. Frontinus.

(3) De 80 doigts. Vitruv.

(4) De 50 doigts. Vitruv.

(5) De 40 doigts. Vitruv.

(6) De 30 doigts. S. Jul. Frontinus.

(7) De 20 doigts. Vitruv.

(8) De 8 doigts. Vitruv.

(9) « XII. Mensura vero fistularum plumbo servetur hujus modi. Centenaria X pedum, mille ducentas libras habeat. Octogenaria, noningentas LX. Quinquagenaria similiter X pedum pondo sexcenta. Quadragenaria, pondo quadringenta LXXX. Tricenaria, pondo trecenta sexaginta. Vicenaria, pondo ducenta XL. Octonaria pondo nonaginta sex. » Palladius. *De re rustica*. X. 11 et 12.

(10) *De architectura*, VIII. 7.

en précisant que la lame de plomb employée était fondue.

Ces tuyaux étaient remarquables par leur mode de soudure. Ils différaient sur ce point de nos tuyaux modernes soudés, fabrication usitée encore parfois, malgré la facilité de la confection des tuyaux étirées. Aujourd'hui, les bords de la lame de plomb enroulée sur elle-même sont superposées pour former une soudure à plats-bords. La soudure romaine, au contraire, faite entre deux bords relevés l'un contre l'autre, forme une arête, ou crête saillante en forme de biseau, parallèle à l'axe du tuyau. Elle est faite sur les bords relevés, rapprochés et unis en une ligne proéminente.

L'examen attentif d'un dessin fera mieux comprendre le procédé que toutes les explications (1).

Ce mode de fabrication se continua dans le moyen-âge et même après. L'on peut constater que les tuyaux de décharches de nochères dans la cour des parties antiques des bâtiments du Musée Plantin, à Anvers, sont encore faites de cette manière.

Notre Musée possède plusieurs spécimens de ces tuyaux. L'on en trouve du reste régulièrement dans tous les bains des villas que l'on fouille.

R. H^1 2^1. — Gros tuyau de plomb, ou *fistula*, ayant servi de conduite d'eau pour le bain de la *villa d'Arquennes*, fouillée par la Société (2). Il est un peu oval et mesure 0^m198 de circonférence externe totale et 0^m08 dans son petit diamètre; 0^m75 de longueur et 0^m003 à 0^m004 d'épaisseur.

Notre collègue, M. Cloquet, fait remarquer, dans son

(1) Voir à cet effet : Rapport sur la villa d'Arquennes dans *Documents et Rapports* de notre Société. T. VII, pl. III, fig. 10.

(2) Idem. Même figure et page CXV.

rapport sur la villa d'Arquennes, que ce tuyau est identique de forme à un tuyau trouvé à Rome et dessiné par RICHE dans son *Dictionnaire d'antiquités* et qui porte, selon DUPUIT, l'inscription : IMP. CAES. HADRIANI. AVG.

R. H[I] 3[1]. — Bout de tuyau de plomb fort petit, mesurant 0[m]05 de long sur 0[m]008 de diamètre environ et 0[m]002 d'épaisseur, venant de la villa d'Arquennes (1).

R. H[I] 4[1]. — Parcelles de feuille de plomb épaisse de 0[m]005, semblable à celles qui sont encore aujourd'hui employées à la construction de nos nochères. Elle vient de la villa d'Arquennes.

R. H[I] 5[1]. — Disque de plomb grossièrement fondu, portant un sillon qui le borde d'un côté, dans lequel a dû être fixé le tour d'un cylindre dont ce disque formait le fond. Cette face porte la marque d'un clou ou autre pointe qui y a été enfoncée.

Le disque mesure 0[m]045 de diamètre et 0[m]009 d'épaisseur et pèse 140[gr]30.

R. H[I] 7[1]. — Tuyau de conduite d'eau en plomb, trouvé dans les bains de la *Villa de Gerpinnes*, long de 0[m]75, mesurant 0[m]165 de circonférence extérieure et fermé d'une lame de plomb épaisse de 0[m]004.

R. H[I] 8[1]. — Bout de tuyau soudé à une pièce de même métal évasée en entonnoir, avec bords aplatis en une large bande circulaire percée de trous des clous qui ont servi à fixer l'objet à la muraille ou à une pièce de bois autour d'un trou de décharge. La longueur de l'entonnoir est de 0[m]07, le diamètre de la bande circulaire d'attache, 0[m]18; l'épaisseur du plomb, 0[m]003; le diamètre du tuyau de plomb, environ 0[m]06.

---

(1) V. *Documents et Rapports*. T. VI, p. 104.

*
* *

L'on a trouvé à Rome et dans d'autres parties d'Italie, un grand nombre de tuyaux de plomb avec inscriptions.

Dans la description de PAVINIUS, SCALIGER en a relevé un certain nombre.

GRÆVIUS : *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani.* P. DLXXXII et CLXXXIII, en a rappelé quelques-uns.

En voici quatorze :

1° *Aqua. Trajan. q. Anicius q. f. Antonian. cur. thermarum. varianarum.*

Trouvée à Rome, au mont Aventin, vers la porte Saint-Paul, sur un tube de plomb.

2° *P. Cornelio* (1) *Dolabella c. Jun. Silano cos. aqua. mar.*

Sur un tuyau de plomb trouvé à la porte St-Laurent.

3° *Anio Vel. l. Valerio Ser. of. plumb. ped. ccix.*

Sur un tuyau de plomb.

4° *M. Aureli* (2) *Marciani M/. Manilio L. Marcio Censorino cos.*

A Rome, sur un tuyeau de plomb.

5° *M. Ulpi. Sulpic* (3) *C. Cassio Varo M. Licin. Lucullo cos.*

A Rome, sur un tuyau de plomb.

6° *L. Jun. Claro et. Aur. Severo cos. castrum prœtorium p.* LXX.

Sur les tuyaux de plomb trouvés dernièrement sous les conduites des eaux de Marcia, dans les vignes où se trouvaient autrefois les camps prétoriens, entre les postes viminale tiburtinale.

---

(1) A° urbi c. 763. (2) A° urb. c. 605. (3) A° urb. c. 681.

7° *Claro* (1) *et Severo cos. quadrat. ser. fec. castrum prætor. p.* CC.

Ibidem.

8° *T. Vespas.* (2) *Aug. VII. Flav. Domit. VI. cos. Q. Claud. Ser. off. fec. castr. præt.*

Ibidem.

9° *Q. Aquillio Sabino II.* } *cos.*
Sex. Aur. (3) *Anullino.* }
castr. præt. l. urvas. off. ped. CCCLXXXIII. *aq. marc.*

Ibidem.

10° *L. Va. l. ma. s. gal. mrre. le.*

Sur un tuyau de plomb trouvé à Rhodane près d'Arles.

11° *C. Canthius Pontinus fac.*

Ibidem.

12° *Floro. Cæcil. Jaru.*

Trouvé à Patavium, sur un tuyau.

13° *Imp. Cæs. Traj. Hadriani Aug. sub. Cur. Trebelli Marini proc. martialis ser. fecit.*

Rome, à la *Panis perne St-Laurent* sur un tuyau de plomb.

14° *Turr. Titiani v. c.*

Aux thermes de Surrente (Italie), sur un tuyau de plomb.

*
* *

Il est remarquable que déjà à Rome, l'on connaissait le danger des conduites de plomb. Témoin PALLADIUS :

« La pire de toutes les méthodes est la conduite par les tuyaux de plomb, qui rendent les eaux pernicieuses. Il se forme, par le frottement du plomb, une ceruse nuisible au corps humain (4). »

---

(1) A° urb. c. 933. (2) A° urb. c. 833. (3) A° urb. c. 969.

(4) « Ultima ratio est, plombeis fistulis ducere : quæ aquas noxias reddunt. Nam cerusa plumbo creatur attrito, quæ corporibus nocet humanis. PALLADIUS. *De re rustica*. X, 11.

NOTE INDICATIVE

des questions et des objets les plus intéressants du rapport sur le cimetière belgo-romain de Strée (Champ des cailles).

—

A

Anneau-clef romain, p. 429.
Aqueducs romains pp. 428, 429, 435 et suivantes.

B

Barbençon (Seigneurie et Seigneurs), p. 436.

C

Campagne des buses à Beaumont, p. 437. — Cimetière belgo-romain de la *Marzelle*, p. 421. — Clefs romaines, pp. 429 et suivantes. — Conduites d'eau chez les Romains, pp. 428, 429, 435 et suivantes. — Curettes chirurgicales romaines, pp. 434 et suivantes.

D

Dangers des conduites de plomb connus à Rome, p. 446. — Découvertes archéologiques passées inaperçues, pp. 414, 420 et suivantes. — (Vieux châteaux), p. 429.

M

Marzelle (Cimetière belgo-romain de la), p. 421.

T

Tombe belgo-romaine (Dessin d'une) p. 425. — Tuyaux de plomb romains, pp. 441 et suivantes.

Cette production de ceruse toxique avait déjà été signalée par VITRUVE avec la même précision remarquable, portée jusqu'à l'emploi d'un mot propre, consacré encore à notre époque.

VITRUVE (1) insiste sur le danger de l'emploi des tuyaux de plomb et il va jusqu'à décrire l'intoxication par le plomb et la paleur des ouvriers industriels qui travaillent ce métal.

---

(1) *De architectura*. VIII, 7.

LE CIMETIÈRE FRANC

DE

LA BUISSIÈRE, LIEU DIT LA FALIZE

RAPPORT SUR LA FOUILLE

AVEC L'ÉTUDE DE

QUELQUES QUESTIONS ARCHÉOLOGIQUES QUI S'Y RAPPORTENT

PAR

D.-A. VAN BASTELAER

Le Terrain.

Dans notre rapport sur l'excursion de la Société de Charleroi à Solre-sur-Sambre et à La Buissière, le 21 octobre 1878, nous nous sommes étendu assez longuement sur les antiquités trouvées dans cette commune vraiment archéologique, nous ne nous répéterons pas et nous renvoyons à ce rapport.

Nous allons nous occuper du cimetière franc, sis à *Ghoy*, hameau de La Buissière, sur les rocs dits *La Falisse* ou *La Falize*, le long de la Sambre, exploités en carrière par M. J.-B. Gillain, de Grandreng, depuis de longues années. Les tombes sont arrachées une à une par les ouvriers, au fur et à mesure de l'exploitation de la carrière.

La première tombe avait été ouverte en 1876, lors de l'ouverture de la carrière, à $0^{m}60$ de la surface, dans l'argile qui recouvre la pierre calcaire.

De cette tombe l'on retira une petite urne franque, puis une lagène noire couvertes d'ornements à la roulette et une petite lance. Ces objets fûrent donnés à notre Musée par M. Gillain. Nous en parlerons plus loin.

Cinq ares de terrain fûrent ensuite exploités de cette façon et quantité d'objets francs, dispersés par les ouvriers à droite et à gauche.

Nous avons, dans le rapport cité plus haut, donné quelques renseignements spéciaux et suffisants sur le village (1). Nous y renvoyons le lecteur. Nous ajouterons seulement que le hameau de Ghoy, anciennement *Goieum* (XIIe siècle), est le berceau du village de La Buissière.

Au commencement de mars 1882, la Société décida de faire la fouille méthodique de ce cimetière antique, en prenant par le dessus des travaux de la carrière.

M. Ronflette, le directeur de la carrière, non seulement nous autorisa à faire cette fouille, mais il mit même ses ouvriers à notre disposition pour les premiers travaux de gros déblais qui, d'ailleurs, devaient toujours être faits pour préparer son exploitation.

Malgré cet avantage, nous n'avons su explorer que peu de tombes. Plusieurs même ne purent être ouvertes que vers les pieds du cadavre. En effet, plusieurs tombes se trouvent sur la limite même de la propriété, et d'autres sont sur une terre appartenant à Mme de Caraman, dont le régisseur, un avocat de Mons, nous interdit strictement l'accès.

En somme, nos travaux et nos découvertes fûrent donc bien moins importants qu'elles auraient dû l'être.

---

(1) *Rapport sur l'excursion faite par la Société archéologique de Charleroi, les* 12 *septembre et* 21 *octobre* 1878, dans les *Documents et Rapports*. T. X, p. 167.

Les sépultures ouvertes étaient presque toutes régulièrement orientées les pieds au Nord-Est.

Plusieurs renfermaient des corps superposés et, dans ce cas, il arrivait que l'un était tourné la tête aux pieds de l'autre.

Nous reproduisons le journal de l'exploration des tombes par numéros d'ordre.

LA FOUILLE.

Nous allons donner d'abord en résumé les observations faites pendant la fouille de chaque tombe.

Voici, avant tout, le plan du cimetière franc de La Buissière.

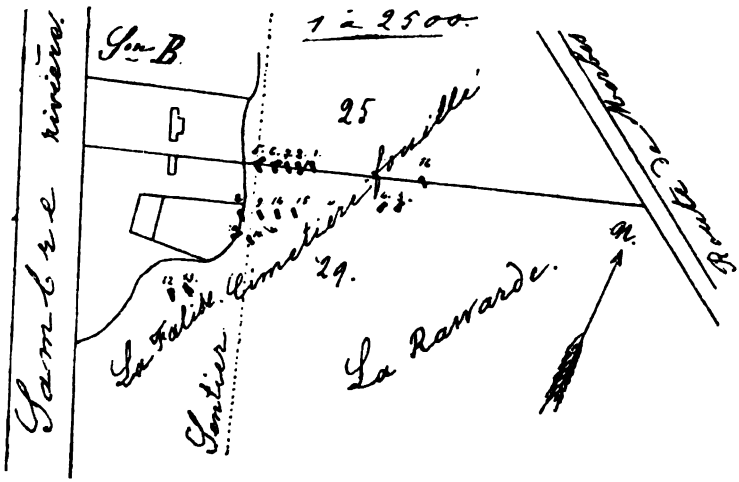

La parcelle n° 29, où nous avons fouillé, appartient à M. Mayhue-Durieux (aujourd'hui les héritiers) à Mons.

La parcelle n° 25 est à la comtesse de Rigny, née Defontaine, épouse de Caraman, à Paris.

Tombe n° 1. — Cette tombe, placée à la limite du ter-

rain, ne put être explorée qu'au pied, où l'on rencontra une petite urne cassée, F. A^{VI} 1^{10}, et une lance.

Tombe n° 2. — Tombe se trouvant dans les mêmes conditions que la précédente et qui donna une urne brisée, une jolie petite boucle en bronze, F. J^{II} 31^{5}, un bout de ceinturon, aussi en bronze ciselé, F. J^{II} 3^{5}, des clous et un silex de briquet.

Tombe n° 3. — Grande tombe, longue de 2^{m}, large de $0^{m}50$ et plus profonde que les autres (au moins $2^{m}20$). Trois cadavres ont été superposés dans cette tombe.

Le premier, c'est-à-dire celui de la superficie, est un enfant ou une femme. Le squelette, complètement décomposé, comme ce fut le cas pour tous ceux du cimetière, avait mesuré environ $1^{m}10$. La tête était placée à l'Ouest et les pieds à l'Est. Aucun objet ne paraissait lui appartenir.

Le deuxième était un guerrier avec une boucle de ceinturon sur la poitrine et un scramasaxe le long de la jambe gauche.

Le troisième était aussi un guerrier portant un scramasaxe le long de la jambe gauche et une boucle en fer sur le ventre; à côté, deux grands clous ou autres objets dénaturés; deux petits couteaux sur la poitrine; une lance à l'épaule droite, la pointe à la hauteur de l'oreille; une urne aux pieds, et des clous, ou débris de fer, un peu partout.

Tombe n° 4. — Cette fosse, parallèle à la dernière, n'en est séparée que par quelques dalles dressées. Elle est profonde de $1^{m}20$.

Deux cadavres y ont été enterrés, mais de l'un il ne reste que le crâne qui se trouve au Nord-Est, aux pieds de l'autre.

Ce dernier avait deux vases, un fort petit au pied droit; sur la poitrine, un scramasaxe placé en travers, pointe à gauche et poignée à droite; vers le haut, une boucle de ceinturon.

Tombe n° 5. — Comme on peut le voir sur le plan, cette tombe est en partie sur la propriété de Mme de Caraman, dont l'accès nous était interdit. L'on n'a donc pu découvrir qu'une partie du corps. Un petit vase, en forme de gobelet, se trouve au pied droit, et dans les terres de la fosse, des ossements d'animaux.

La tombe a 1^m^60 de profondeur, et est orientée les pieds à l'Est.

En creusant obliquement sous le sol, il fut possible de constater au-dessus du crâne, les jambes d'un squelette voisin, qui étaient placées au Nord-Est, la tête de ce nouveau corps étant au Sud-Ouest.

Tombe n° 6. — Cette tombe, orientée comme la dernière, offre le même fait d'enterrement voisin et de tibias placés transversalement du Nord-Est au Sud-Ouest. Seulement, les jambes de la tombe voisine sont sous le crâne de notre tombe n° 6, qui a 2 m. de profondeur.

Une boucle de ceinturon sur la poitrine; le long de la jambe droite, un fer de lance planté perpendiculairement en terre, ce qui fut rencontré fort rarement.

Tombe n° 7. — Tombe placée en partie sur le terrain voisin, ce qui ne permit de découvrir que les pieds, avec un vase brisé.

Tombe n° 8. — Tombe vide, probablement profanée et pillée.

Tombe n° 9. — Tombe ayant simplement fourni une boucle en bronze.

Tombe n° 10. — La plus grande partie des ossements

de cette tombe ont disparu sous le pic des carriers, elle se trouve à bord de l'exploitation.

Tombe n° 11. — Tombe peu profonde, à peine 0m90. Au pied du cadavre, un vase, et le long de la jambe droite, une lance plantée perpendiculairement en terre, comme dans la tombe n° 6.

Tombe n° 12. — Tombe de femme. Le squelette a sur le ventre une boucle en fer damasquinée, et l'on trouve de nombreuses perles d'ambre et de pâte céramique, ayant formé un collier, descendues et dispersées depuis le cou jusqu'à la poitrine.

Au-dessus du corps de la mère, le squelette d'un petit enfant est enterré dans la même tombe.

Tombe n° 13. — Cadavre placé, comme les autres, les pieds à l'Est, avec un vase, F. A^{IV} 1^{12}, à côté du pied droit. Le long de la jambe droite, une hâche ; sur la poitrine, quantité de petits clous, ou rivés de bronze, ayant probablement servi à un baudrier, F. J^{II} 12^{3}, et voisins d'une boucle de ceinturon.

Le vase, qui est bien conservé, était rempli d'eau, que l'on doit attribuer à l'infiltration du sol.

Tombe n° 14. — Tombe ordinaire, longue de 1m30 et profonde seulement de 1m.

Elle renfermait une boucle de ceinturon, et un vase entre les pieds.

Tombe n° 15. — Tombe ordinaire, profonde de 1m et longue de 1m40. Elle n'a produit qu'un anneau ; aux pieds, deux vases renversés.

Tombe n° 16. — Tombe ordinaire. profonde de 1m80, avec un simple vase, F. A^{V} 1^{15}, au pied droit.

Tombe n° 17. — Tombe vide, remuée.

DESCRIPTION DES OBJETS TROUVÉS.

Une partie des objets venant du cimetière ne proviennent pas de notre fouille; mais nous ont été donnés par le propriétaire du terrain. Nous en avons parlé, et nous avons décrit ces objets dans le *Rapport sur l'excursion de notre Société à Solre-sur-Sambre*, etc., p. 91 (1).

Nous ne répéterons pas ces descriptions ici. Nous nous contenterons de les indiquer en décrivant seulement les objets nouveaux.

Du reste, nous ferons ces descriptions fort sommaires, ne nous arrêtant un peu qu'aux objets d'importance inusitée.

Nous avons rencontré chez notre honorable ami, M. le Conseiller HAZARD, de Fontaine-Valmont, bon nombre d'objets venant du cimetière franc de La Buissière, qui lui avaient été donnés par divers fouilleurs. Il a bien voulu nous les communiquer pour compléter la partie descriptive de notre Rapport, nous lui en sommes profondément reconnaissants, et nous profitons bien volontiers de sa complaisance. Il s'agit surtout, en cela, d'objets de toilette en bronze artistique, etc. Nous en introduirons la description et le dessin quand il y aura lieu, à la fin de chaque catégorie cataloguée d'objets de notre Société, portant la marque systématique adoptée pour le Musée. Nous affecterons un simple numéro d'ordre aux objets étrangers à cette collection.

Poterie fine, noire, avec couverte noire. F. A^{VI}.

F. A^{VI} 1^{8}. — Urne biconique, décrite dans le Rapport indiqué plus haut.

---

(1) V. *Documents et Rapports*. T. IX.

Nous reproduisons le dessin de la roulette-cliché, de l'ornement de ce vase, elle mesurait $0^{m}76$ de circonférence sur $0^{m}005$ de hauteur, ou épaisseur. (V. p. 456, fig. n° 5.)

Une fois pour toutes, dans ces reproductions de clichés que nous donnons, le dessin marqué en noir représente les reliefs sur le vase, donc les creux, sur la roulette-cliché.

F. A^{VI} 1^{10}. — Vase venant de la tombe n° 1, semblable au précédent, mais plus grand, haut de $0^{m}12$. L'ornementation à la roulette est fort simple, mais élégante, consistant en quatre tours de roulettes entaillés de traits obliques contrariés dans les deux sens, et de traits verticaux traversés par une horizontale. La roulette avait $0^{m}004$ d'épaisseur et $0^{m}105$ de circonférence. (V. p. 456, fig. n° 4.)

Cette roulette est identique à celle qui a servi pour les vases F. $A^{VI}5^{2}$ et F. A^{VI} 8^{7}, du cimetière d'Hantes-Wihéries.

F. A^{VI} 1^{11}. — Idem, peu différent. L'ornementation en lignes forme cinq tours de spirale et est large de $0^{m}007$.

F. A^{VI} 1^{12}. — Idem, venant de la tombe 13. L'ornement, haut de $0^{m}007$, est formé de quatre spires et demie.

F. A^{VI} 1^{13}. — Idem, plus petit, haut de $0^{m}10$. L'ornementation, en quatre spires, mesure $0^{m}006$ de hauteur.

F. A^{VI} 1^{14}. — Idem, un peu plus large, mais de même hauteur, orné de six tours contigus en spirale, d'un assez joli dessin creux, composé de groupes de croix de Saint-André et de lignes verticales, croisées d'horizontales et faites au moyen d'une roulette-cliché de $0^{m}14$ de tour et de $0^{m}006$ d'épaisseur. L'ornementation est de même roulette que celle de F. A^{V} 7^{2}, de Hantes-Wihéries et que F. A^{VI} 1^{7}, de Marcinelle. (V. p. 456, fig. n° 3.)

ORNEMENTATION DE VASES A LA ROULETTE CLICHÉ

Fig. 1. F. A^{VI} 1^{4}. Fig. 2. F. A^{VI} 1^{14}. Fig. 3. F. A^{VI} 4^{1}. Fig. 4. F. A^{VI} 1^{10}. Fig. 5. F. A^{VI} 1^{1}.

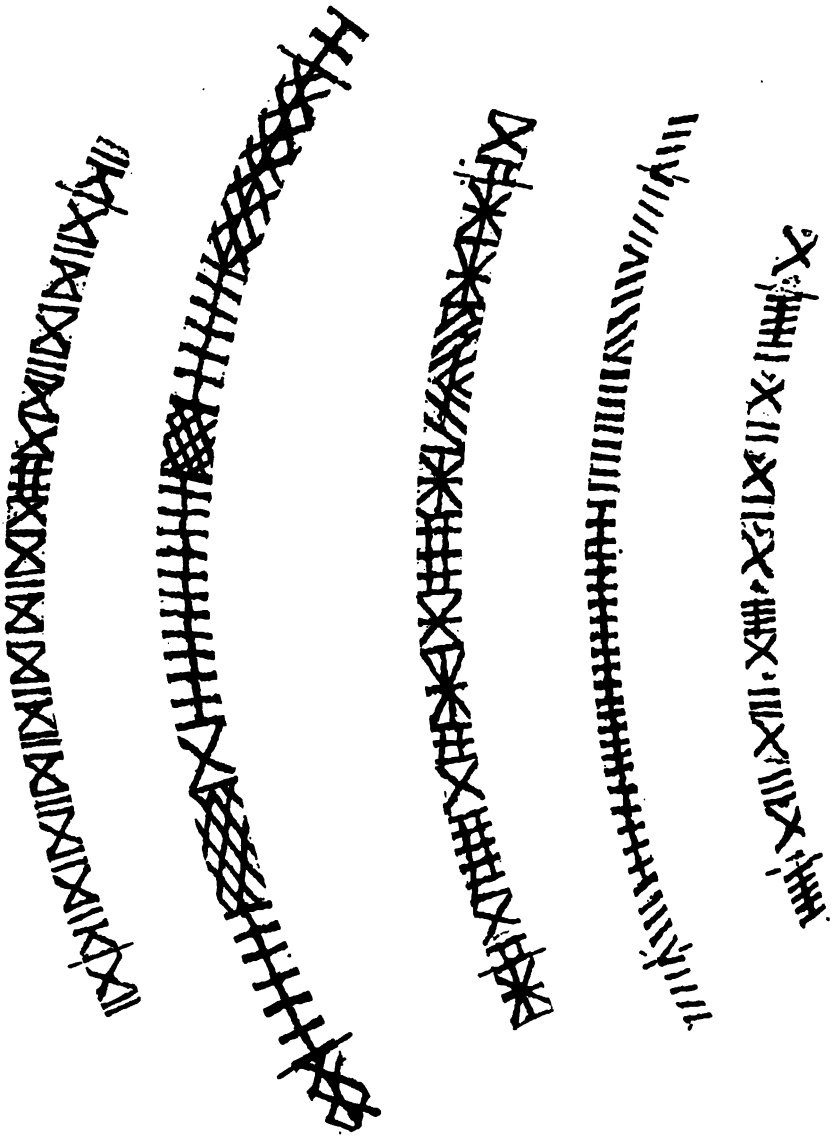

F. A^{VI} 1^{15}. — Idem, venant de la tombe n° 16, beaucoup plus petit, de même forme, haut de $0^{m}09$, avec ornementation insignifiante de 3 tours, haute de $0^{m}003$.

F. A^{VI} 1^{16}. — Urne fort semblable à F. A^{VI} 1^{8}, mais un peu plus étroite, plus élancée et plus élégante, quoique de même hauteur. Haute de $0^{m}116$, large au col de $0^{m}08$, sous la base de $0^{m}043$ et à la panse de $0^{m}122$. (V. pl. fig. 8.)

L'ornementation, en quatre tours et demi de spirale, est identique avec celle de F. A^{VI} 1^{9} et de F. A^{V} 1^{20}, du cimetière de Fontaine-Valmont et celle du n° 3 et du n° 12 de la collection de M. Hazard, trouvés dans le même cimetière. La roulette a été imprimée sens dessus-dessous sur ces deux derniers vases.

La roulette-cliché était épaisse de $0^{m}005$ et avait une circonférence de $0^{m}106$. (V. p. 456, fig. n° 1).

L'empreinte est identique sur tous les vases ; seulement, l'un ou l'autre trait est mal venu ici ou là. C'est sur le vase F. A^{VI} 1^{20}, que ces accidents sont le moins nombreux.

Des quatorze croix de Saint-André, que l'on compte sur l'empreinte complète, il en est une ou deux qui, constamment sur tous les vases, ont perdu un bras. L'on doit supposer que, sur la vieille roulette-cliché en bois, ce bras était brisé.

Nous avons rencontré ailleurs encore des défauts existant évidemment sur la roulette elle-même.

F. A^{VI} 1^{17-19}. — Débris de trois autres urnes semblables.

Poterie grise, commune, dûre, sans vernis, ou à lustre noir. F. A^{X}.

F. A^{VI} 3^{1}. — Urne de même forme que F. A^{VI} 1^{15}, mais un peu peu plus petite et sans aucune ornementation à la roulette. Hauteur $0^{m}063$, largeur du col $0^{m}055$, à la panse $0^{m}065$, sous la base $0^{m}035$.

F. A^VI 4^I. — Beau vase franc avec moulures en côtes, ou cercles boudinés, ce qui semble marquer une époque de progrès. Haute de 0^m11, large de 0^m095 à l'ouverture, de 0^m114 à la plus grande largeur et de 0^m055 sous la base. (V. pl., fig. 7.)

Entre les trois cercles boudinés, dont un au rebord et deux sur l'épaulement supérieure du vase, se trouvent deux cercles, non en spirale, d'ornements à la roulette.

La roulette-cliché mesure 0^m106 de tour, sur 0^m006 d'épaisseur, ou hauteur. (V. p. 456, fig. n° 2.)

Fibules et broches de toilette. F. E^I.

N° 1. — Petite fibule en bronze rouge, de forme caractéristique, dite *ansée*, regardée par VIOLET-LEDUC comme agraphe mérovingienne pour attacher le vêtement sur l'épaule. Nous ne lui attribuons pas ce seul usage.

C'est uniquement à cause de la forme, que nous nous y arrêtons un moment, car l'ornement en est tout à fait frustre. Ce sont deux petites platines presque circulaires, unies par une partie médiane ou tige, relevée et arrondie en anse, pour laisser, en-dessous, place à l'étoffe traversée par l'aiguillon. Celui-ci était en fer et n'a laissé que quelques restes. Cette fibule, ou broche, est longue de 0^m042. (V. pl. fig. 4.)

C'est réellement une forme romaine, mais rapetissée, et couramment employée chez les Francs qui lui ont donné un cachet particulier, et dans les cimetières desquels on la retrouve habituellement, souvent couvertes d'ornements caractéristiques de ces peuplades. Témoins les cimetières de Bel-Air, d'Elouges, de Franchimont, du Maine, etc., etc., et des cimetières de Belgique.

Epingles à cheveux. F. E^II.

N° 1. — Six ou sept épingles à cheveux, entières ou

brisées, dont la plupart sont des *styles* romains, simples ou ornementés.

Le plus ordinairement, les épingles à cheveux que l'on tire des tombeaux de dames franques, sous la nuque du squelette, ne sont pas de vraies épingles avec têtes rondes. Ce sont des *styles* romains. Quelques-uns, en France surtout, en ont inféré que les Francs fabriquaient pour leurs dames des épingles en forme de styles. Nous ne le pensons pas. Ce sont, croyons-nous, simplement des objets rencontrés partout et ayant un certain cachet, qui étaient utilisés par une mode admise, mode qui du reste ne faisait aucun tort à la coquetterie féminine, car il faut avouer que la forme des styles romains ciselés, avec tête en petite cuiller et tige portant un appendice prismatique, est plus élégante que celle des épingles vulgaires, formées d'une tige terminée par une simple boule.

Boucles et rondelles, ou rouelles, en bronze, etc. F. E^{III}.

F. E^{III} 11. — Rouelle ajourée en bronze, découpée dans une plaque épaisse de 0^{m}002, fort simple de dessin, mesurant 0^{m}075 de diamètre, représentant une roue, dont la *jante* a 0^{m}003 de largeur. Les découpures, ou *raies*, représentent une croix à bras bifides, large de 0^{m}004. C'est la forme la plus simple et la plus commune de ces rouelles.

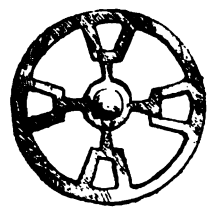

1/3

Beaucoup d'archéologues se sont souvent mépris sur l'usage de cet objet. L'on en a fait des agrafes pour attacher le manteau sur la poitrine ou sur l'épaule, des plaques de décorations honorifiques, se portant comme nos plaques d'ordres modernes, etc.

D'autre part, on les a regardées comme des ornements de harnachement des chevaux, analogues à ce que nous leur plaçons quelquefois sur le poitrail.

Il n'est pas de supposition que l'on n'ait faites; mais généralement aujourd'hui l'on est d'accord pour attribuer à la rouelle franque, un usage plus simple et plus naturel, qui aurait dû frapper aussitôt les yeux. En effet, nos grand'-mères portaient encore ces rondelles découpées, attachées à la ceinture et je me souviens, étant jeune, avoir souvent admiré la chaînette brillante d'acier ou de cuivre pendue à la rouelle des vieilles ménagères, au bout de laquelle se balançaient une paire de ciseaux, et un trousseau de clefs, souvent accompagnés d'autres objets.

L'observation archéologique bien faite, avec simplicité et sans imagination, conduit en effet à cet usage si connu. La rouelle était un moyen de suspendre à la ceinture des matrones franques, par une chaînette ou une lanière de cuir, des clefs, un peigne, un couteau et d'autres objets d'un usage connu.

Ces rouelles ajourées avec anses et agrafe de suspension, attachées à la ceinture, portaient beaucoup d'objets et soutenaient parfois plusieurs chaînettes ou plusieurs lanières, unies par des bouclettes, des anneaux ou d'autres moyens d'attache plus ou moins ornementés. C'était l'origine des *châtelaines*, parfois si luxueuses, qui pendaient au côté des dames du moyen-âge.

Nous avons des raisons de croire qu'à ce point aussi se rattachait le support de certains crochets servant de trousse pour relever la robe, crochets que nous avons trouvés en place au cimetière de Hantes-Wihéries et que nous décrirons et discuterons dans le rapport que nous préparons sur les fouilles de ce cimetière franc de première importance.

Tout cet appareil, avec un tas de petits objets accessoires, remplit souvent toute la partie gauche du

cercueil des femmes franques, tout le long de la jambe ; et il nous a été possible de reconstituer le tout.

Mais, quoique l'on en ait dit, jamais nous n'avons connu l'exemple d'une tombe de guerrier pourvue de cette rouelle de suspension.

En parlant du cimetière franc de Hantes-Wihéries nous aurons l'occasion de décrire avec plus de détails cette partie du mobilier sépulcral féminin.

L'usage de la rouelle, ajourée de support à la ceinture, se conserva jusqu'à l'époque moderne, où elle prit peu à peu la forme d'une grande agrafe ou crochet en cuivre ou en acier.

Au moyen-âge, un tas d'anneaux en fer passés à la ceinture, pour supporter telle et telle chose, l'accompagnaient ou la remplacaient.

Nous ne serions nullement étonné que cet usage ne fut établi chez les Francs, car l'on rencontre, un peu partout, des anneaux plus ou moins grands, surtout à la ceinture et sur la poitrine, dont l'on ne peut indiquer l'usage.

Plusieurs ont supposé qu'ils avaient relié ensemble des lanières ou avaient servi de boucles. C'était, nous semble-t-il, toucher de près à la vérité.

C'est surtout chez les guerriers que l'on rencontre ces anneaux, là où la rondelle manque.

M. H. de Longperier a fait une étude judicieuse et très longue *des Rouelles et des anneaux antiques considérés comme agents de suspension* (1).

Il arrive à la même conclusion : que les rouelles ajourées de tombes franques sont des rouelles de suspen-

(1) V. *Revue archéologique de France*, nouvelle série, huitième année, seizième volume. Paris, Didier et Cie, 1867, pp. 342 et 397.

sion à la ceinture. Il en donne grand nombre de dessins, dont quelques-uns sont identiques avec celles que nous avons trouvées dans nos tombes franques, au point de la ceinture.

Bagues, anneaux. F. F^{I}

F. F^{I} 1^{2}. — Petite bague formée d'une bande plate, large de $0^{m}0004$, avec une expansion circulaire en châton, de $0^{m}02$ de diamètre.

Amulettes, perles, colliers. F. F^{III}.

F. F^{III} 6^{1}. — Sept petites perles sphériques, en pâte céramique, ornées d'incrustations jaunes ou bleues, sur fond rouge et vert, en spires, zig-zag, entrelacs, etc.

Ferraille. F. I^{I}.

F. I^{I} 1^{6}. — Clou en forme de T, qui est sans doute un fragment d'outil.

F. I^{I} 1^{7}. — Clou à tête plate, bien conservé, long de $0^{m}04$.

F. I^{II} 2^{3}. — Briquet franc à battre feu, de même forme que le F. I^{I} 2^{2} du cimetière de Strée. Il était accompagné d'un silex, F.Q^{I} 1^{4}, usé par le frottement du briquet. Nous le cataloguerons plus loin.

Le briquet est un instrument d'usage commun chez les Francs, comme chez leurs descendants du moyen-âge, et nous-mêmes, nous nous souvenons de cette boîte à *brulin*, (toile brûlée) reposant sur la cheminée, ou dans la poche de la culotte de nos pères, avec le briquet et la *pierre à feu*, dont l'étincelle va donner l'ignition.

Les tombes des Francs renferment presque toutes un briquet. Ils donnaient au briquet diverses formes, mais celle qu'ils affectionnaient le plus et que nous rencontrons communément, était précisément la forme du briquet

héraldique, ou de la toison d'or. Telle est en effet l'origine du dessin de l'objet. Nous en avons dit un mot à propos du grand cimetière de Strée, où fût trouvé le même briquet (1).

*
* *

D'ailleurs la plupart des meubles héraldiques, affectent une forme archaïque bien connue et qui est dans l'essence même de cet art. Plusieurs de ces types semblent bien avoir une origine mérovingienne.

Outre le briquet héraldique, dont nous venons de dire un mot, nous pouvons en citer d'autres exemples.

Nous avons un pendant de baudrier, ou bout de ceinturon en bronze, trouvé au cimetière franc de Marcinelle *(Tombois)* et marqué F. J^{II} 10^{1} au Musée, portant une belle croix anilée, de dessin scrupuleusement héraldique.

Il y aurait tout un mémoire intéressant à faire sur les meubles héraldiques d'origine franque.

Il n'est pas jusqu'à la guimbarde qui ne soit franque. On l'a trouvée avec des objets francs à Gerpinnes (2). (Marque R. I^{II} 13^{1} de notre Musée.) Elle mesure 0^{m}074 sur 0^{m}037 à sa partie la plus large. La forme est parfaitement la forme moderne. La lame vibrante a disparu. Les branches du bec qui protégeaient cette lame, dont une est cassée, ont une section de 0^{m}004 carrés. Dans la partie circulaire, cette section est 0^{m}008.

Le même instrument, de forme un peu différente et dont la partie allongée en bec a pris la forme d'un second anneau, fût trouvé par M. Debove, à Élouges; mais cet objet, un peu douteux pour l'auteur, est attribué par lui

(1) V. le *Rapport*, p. 287, pl. XIII, fig. 14.
(2) V. *Documents*, t. VII, pl. VI, fig. 7.

à l'époque gallo-romaine (1), ce que nous ne pouvons admettre.

F. I[1] 8[1]. — Anneau de fer de 0[m]05, qui a probablement servi au fourniment ou au harnachement militaire.

F. I[1] 8[2]. — Idem de 0[m]03.

F. I[1] 12[1]. — Objet nommé *fiche* ou *fiche-patte* par les fouilleurs; long de 0[m]12. C'est un poinçon à bout pointu, aplati et arrondi en un anneau à l'autre bout. (V. pl. fig. 28.)

Cet objet manque rarement à une tombe franque. L'on en fait généralement, faute de mieux, une pointe à ficher dans une paroi pour servir de support ou de patère à suspendre l'un ou l'autre vêtement ou arme. Nos houilleurs suspendent ainsi, aux parois des couloirs d'exploitation de la houille, leur lampe attachée à un crochet; mais ce crochet ou cette fiche, est terminé par une tête qui en fait un clou propre à être enfoncé à coup de marteau et, du reste, le fardeau qui y est suspendu pèse fort peu.

Mais comment enclouer la fiche-patte des Francs? Ce serait impossible, car elle est terminée par un anneau peu résistant qui s'écraserait au moindre choc du marteau, et elle-même, en la supposant fichée dans la muraille ou à un arbre, ne pourrait supporter un poids, un peu fort, d'armes ou de vêtements.

L'hypothèse précédente ne résiste donc pas à l'examen. Par quelle autre pourrait-on la remplacer? Je sais qu'il est plus facile de démolir que de reconstruire. Toutefois, l'expérience des fouilles, et de mûres réflexions, me font penser que cette fiche-patte est un objet accessoire au fourniment ou à l'armement militaire, pour le montage,

---

(1) V. *Elouges, ses antiquités*, etc., p. 13, pl. VII, fig. 5.

le nettoyage ou le maniement, etc. Quelques archéologues en ont fait un *perçoir*, ce qui paraît moins invraisemblable.

F. I^{1} 12^{2}. — Idem de 0^{m}14.

F. I^{1} 12^{3}. — Idem de 0^{m}10.

Armes. F. J$_{1}$.

F. J^{1} 2^{4}. — Hâche du type dit parfois de Childéric, ou des Germains de Selzen; c'est-à-dire sans marteau véritable opposé au tranchant; mais la tête est un simple talon plat. Ce talon est ici continué en dessous, en une languette formant capuchon, qui longe le manche, le garde et le renforce. Elle est fort élégante, étant évidée en ceintre à la partie inférieure. Elle est longue de 0^{m}20. Le tranchant mesure 0^{m}08 et la tête a 0^{m}04 de hauteur. (V. pl. fig. 14.)

F. J^{1} 2^{5}. — Hâche de même forme. Seulement, la languette, se prolongeant le long du manche, en forme de capuchon, n'existe pas. Elle est un peu plus étroite.

F. J^{1} 3^{5}. — Fer de lance bien conservé, de forme élégante, long de 0^{m}31, large de 0^{m}04. Cette lance est décrite dans le *Rapport sur l'excursion de la Société de Charleroi à Solre-sur-Sambre* (1).

F. J^{1} 3^{7}. — Lance, longue de 0^{m}34, de forme ordinaire, du type de F. J^{1} 3^{2}, dessiné dans le *Rapport du cimetière belgo-romano-franc de Strée* (2). La douille semble avoir été constituée par deux ailerons, ou au moins avoir été fort ouverte longitudinalement d'un côté.

F. J^{1} 3^{8}. — Idem plus large, ayant perdu sa douille.

F. J^{1} 3^{9}. — Idem plus élancée, de la forme de F. J^{1} 3^{5}.

F. J^{1} 3^{10}. — Idem d'autre forme; triangulaire, avec deux angles aigus à la base, comme certaines hallebardes;

(1) Pl. IX, fig. 7.
(2) Pl. XIII, fig. 7.

longue de 0^m40, dont 0^m15 pour la douille, qui est ouverte en fente d'un côté, largeur de la lame 0^m045. (V. pl. fig. 26.)

F. J^1 3^{11}. — Lance courte ou javelot, à fer long de 0^m23. La flamme est large de 0^m025 et longue de 0^m08. (V. pl. fig. 6.)

F. J^1 3^{12}. — Lance analogue, longue au total de 0^m27, dont 0^m14 pour la flamme, qui est large de 0^m025.

F. J^1 3^{13}. — Lance de forme identique à F. J^1 3^7, mais avec deux crochets vers la base de la douille. Il faut se garder de confondre la lance à crochet avec l'*angon*, qui n'est pas du tout le même arme. La douille de cette lance est en forme d'entonnoir fermé et non à ailerons. Longueur 0^m34, dont 0^m12 pour la flamme, qui est large de 0^m03. (V. pl. fig. 27.)

F. J^1 4^{20}. — Glaive ou scramasaxe, long de 0^m42, à dos un peu courbé, du type F. J^1 4^2 du cimetière de Strée (1), mais un peu plus droit.

F. J^1 4^{21}. — Idem long de 0^m42.

F. J^1 4^{22}. — Idem long de 0^m35.

F. J^1 4^{23}. — Idem de 0^m42, à dos droit et à fil courbé.

F. J^1 4^{24}. — Idem long de 0^m34, à dos droit.

F. J^1 $4^{25 \text{ à } 31}$. — Six idem fort détruits par la rouille, mesurant 0^m35, 0^m045, 0^m047, 0^m044, 0^m040 et 0^m033.

F. J^1 6^2. — Petit couteau de même forme que F. J^1 4^4 du cimetière de Strée (2), mais à lame plus usée, long de 0^m14.

F. J^1 6^3. — Idem long de 0^m20.

F. J^1 6^4. — Fragment d'un idem.

F. J^1 5^6. — Bout de flèche, large, lancéolé, long de 0^m11, de même forme que F. J^1 5, décrit dans le *Rapport de l'excursion à Solre-sur-Sambre* (3).

---

(1) Pl. XIII, fig. 1.
(2) Pl. XIII, fig. 10.
(3) Pl. IX, fig. 4.

Ornements militaires, bronze, acier. F. JII.

F. JII 3[5]. — Bout de bronze, ou terminaison de lanière en bec de canne, arrondi et étamé, sans ornement, long de 0m037. De la même tombe que la bouclette F. JII 31[5].

F. JII 5[24]. — Grande boucle de ceinturon en fer damasquiné, fort détruite. Les trois boutons bombés, qui servent toujours d'ornement, sont tombées; mais on voit encore, fort bien conservées, les queues, ou tenons d'attache, qui traversent la plaque et portent un trouet pour recevoir une goupille en bronze, ou un cordon en cuir, destiné à fixer la plaque au ceinturon; comme aujourd'hui encore cela se pratique.

Cette espèce de bouton est dessinée dans le *Rapport de Solre-sur-Sambre* (1). Voir ci-après F. JII 16[4].

Cette boucle-plaque est en fort mauvais état. L'ardillon manque. Elle est longue de 0m12 et large de 0m06.

F. JII 5[25]. — Idem, mieux conservée, et un peu moins grande. La damasquinure est encore fort visible.

F. JII 5[26]. — Autre plaque-boucle, avec contre-plaque, complètement détruite, aussi longue que la précédente, mais de moitié moins large (de 0m03). A peine y peut-on constater encore quelques traces de damasquinures.

F. JII 5[27]. — Débris d'une idem.

F JII 12[3]. — Neuf petits rivets en bronze, pas plus gros que des clous d'épingles, avec tête bombée, ayant servi à réunir les deux doubles de cuir unis en baudrier, comme nous l'avons constaté dans des tombes fouillées à

(1) Pl. IX, fig. 4.
(2) Pl. IX, fig. 18.

La Buissière et à Fontaine-Valmont. Voir le *Rapport de l'excursion à Sobre-sur-Sambre* (1).

F. J^II 16 . — Bouton bombé, lenticulaire, avec queue, ou piton, le tout en cuivre, orné d'un cercle entaillé ou crenelé, ayant été attaché à une boucle damasquinée. (V. pl. fig. 12.)

Nous décrivons ci-après (F. J^II 31) la façon d'utiliser ces boutons pitons.

F. J^II. 18^1. — Bouton à tête plate de 0^m012, orné de trois trous symétriquement placés vers le bord, lequel est coupé, à ce point, d'un coup de poinçon, ou petite entaille reliée à chaque petit trou. (V. n° 9).

F. J^II 19^1. — Pièce en fer, dont il est assez difficile de déterminer l'usage, mais qui ressemble beaucoup à d'autres objets en bronze, trouvés souvent dans les tombes franques et que nous regardons comme analogues aux *porte-passants* de ceinturons de nos troupiers. Nous en parlons longuement ci-après (n° 4 et n° 5).

F. J^II 31^1. — Belle et grande boucle de ceinturon en bronze ciselé, longue de 0^m13, ayant été étamée. Cette

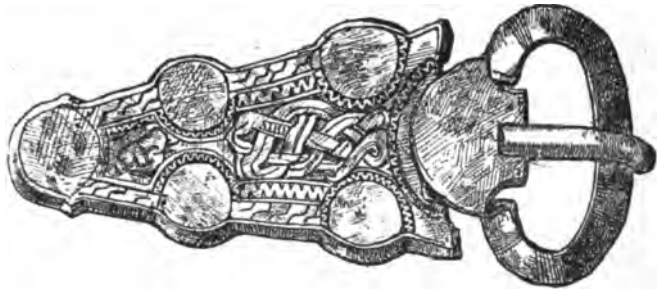

2/3

boucle était restée dans la tombe n° 9, sans contre-plaque,

(1) Pl. IX, fig. 16

ni plaque carrée. Ici, comme d'ordinaire, c'est la chape et non l'ardillon, qui est mobile. Les ornements, ciselés en entrelacs compliqués et en bordures de zig-zag, sont remarquables. La place de cinq boutons d'ornements, qui y étaient soudés, est aujourd'hui vide. Comme d'habitude pour les boucles de bronze, ces clous, ou plutôt ces têtes de clous, n'avaient pas de tige traversant l'objet pour le fixer au ceinturon. La plaque portait à cette fin, à la partie inférieure, trois petits tenons indépendants, dont le bout troué traversait le cuir du ceinturon, lequel y était retenu par une goupille, ou petite cheville, ou bien par un cordonnet en cuir, passé dans les trous des tenons.

Il n'est pas hors de saison d'ajouter ici un mot en général sur la façon de fixer aux lanières de cuir, aux ceinturons et aux baudriers, les garnitures de boucles, et de plaques, dont nous venons de parler.

Je viens d'expliquer que l'on se servait toujours, à cet effet, de petits tenons, ou petites tiges, percées d'un chas et passées à travers des trouets ménagés dans le cuir.

Pour les boucles et les plaques en fer, ces pitons étaient la tige même des clous d'ornementation, en bronze, qui traversaient la plaque damasquinée (1). (V. F. J^{II} 16^{4}).

Quand il s'agit de pièces en bronze, le piton est indépendant des clous, ou têtes de clous d'ornementation, qui parfois sont rivés (2) (v. n° 1) parfois sont simplement soudés sur la plaque (v. F. J^{II} 31^{1}). Les tenons sont alors fixés à la face inférieure de la plaque (v. n° 1), ou sont même tirés à même du bronze et formés par le rebord replié

(1) V. *Rapport sur l'excursion de la Société de La Buissière*, p. 64, pl. IX, fig. 18.

(2) V. *Rapport sur le cimetière belgo-romano-franc de Strée*, p. 292, pl. XII, fig. 15.

de cette plaque découpée en une petite lame, ou languette, percée d'un œillet ou chas (v. F. J^{II} 31^{3}), et leur nombre était indépendant du nombre de boutons qui généralement restait trois, quelquefois cinq.

Les petites plaques n'ont qu'un tenon. (V. F. J^{II} 31^{5}.) Les moyennes, trois tenons. (V. F. J^{II} 31^{1}.) Les grandes en ont jusque cinq, et même sept quand elles sont de dimensions extraordinaires, comme on en trouve en Scandinavie, ayant jusque 0^{m}35 de longueur, et même plus.

F. J^{II} 31^{3}. — Boucle à chape en coquille, avec plaque et contre-plaque en forme de carapace de tortue, ainsi que le talon de l'ardillon; ornée de fort petites têtes sphériques de clous d'ornementation attachées par des pitons formés de lambeaux de la pièce de bronze repliée sur les bords; venant de la tombe n° 2.

2/3

Tout l'appareil, en bronze rouge et tendre, fort oxydé, est long de 0^{m}10, sur 0^{m}04 de large pour la boucle.

On sait qu'il faut soigneusement distinguer l'alliage rouge ou jaune, analogue à notre laiton, du bronze blanc-gris, analogue à notre métal de cloche, très dur, luisant à la manière de l'acier poli, cassant, non malléable, très réfractaire à l'oxydation, et employé aussi par les Romains et les Francs pour les boucles et les ornements, mais spécialement par les Romains pour les miroirs. J'en ai donné ailleurs la composition chimique, résultant d'analyses que j'ai faites (1).

(1) *Le cimetière belgo-romano-franc de Strée*, pp. 185 et 192.

F. J[II] 31 . — Chape d'une très petite boucle, semblable à la dernière, de 0[m]25 sur 0[m]022, venant de la même tombe. L'ardillon était en fer.

F. J[II] 31[5]. — Boucle mignonne adhérente à une petite plaque, ciselée de quelques ornements avec ardillon en fer. Le tout long de 0[m]028, large de 0[m]017. Elle portait un seul tenon d'attache avec le cuir.

1/1

Cette boucle, bien que nous la placions, pour simplifier, dans la catégorie F. J[II], n'appartenait pas à un ornement militaire, mais à l'attirail pendu à la ceinture d'une femme. Elle vient de la tombe n° 2.

Elle était attachée à une rouelle de ceinture par une lanière de cuir, et à côté, dans la tombe, l'on a retrouvé les restes de cette dernière avec le petit bout métallique ou pendant.

F. J[II] 32[1] . — Bouton d'ornementation de fourreau de glaive, gravé en creux ou négatif, à la manière des matrices de sceaux, dont nous avons traité ailleurs. Il a 0[m]02 de diamètre et représente un gros oiseau, un dindon, ou plutôt un coq, de dessin désarticulé, mais bien appréciable quand on l'examine de loin et avec grande attention. D'ailleurs l'empreinte sur cire est frappante. C'est cette empreinte que représente notre dessin.

1/1

N° 1. — Plaque-boucle et contre-plaque triangulaire, allongées, en bronze rouge étamé, de forme fort semblable à F. J[II] 3[1] de Strée (1), sans ciselure, ornées chacune seulement de trois petits boutons qui ne traversent pas

(1) Pl. XII, fig. 19.

l'épaisseur du bronze. La tête seule en est rivée. Les pitons d'attache en sont indépendants, comme pour la boucle F. J[II] 31[3] ci-dessus. Il y a ici pour chaque pièce trois tiges en lames, percées d'un trouet d'attache et rivées au revers de l'objet.

Ces plaques mesurent 0[m]02 dans leur plus grande largeur et la longueur totale de toute la garniture, c'est-à-dire la chape de boucle et les deux plaques, est de 0[m]14. L'ardillon manque. (V. pl., fig. 13.)

N° 2. — Grande et jolie boucle-plaque en bronze blanc, dur, de forme ordinaire, mais d'ornementation ciselée fort distinguée. L'ardillon est profondément usé en étranglement, par le frottement des trouets du ceinturon. La plus grande largeur est de 0[m]055. Quant à la longueur nous ne pouvons la donner, car la plaque est cassée; mais d'après la largeur, elle doit être d'environ 0[m]12 ou 0[m]13. L'ornement principal est le signe cabalistique de Thor, dessin rencontré sur diverses monnaies gauloises et nommé *Zodiaque* par les numismates, et *Swatica* par quelques archéologues. Mais ici ce dessin est fermé en croisette, c'est le même que l'on retrouve sur les boutons francs ornés, même en France. Nous en avons parlé ailleurs.

Nous avons des raisons de croire que l'ardillon, marqué de ce dessin caractéristique, sur sa coque en forme de tortue, a servi de sceau, comme certaine bague et certain bouton sigillaires que l'on connaît, et qui sont marqués du même signe.

L'on a trouvé plusieurs ardillons de boucles, ciselés de façon à servir de sceau. (V. pl., fig. 1.)

N° 3. — Ardillon d'une boucle tout-à-fait semblable à la précédente, mais plus grande, dans la proportion de 5 à 7.

Elle devait donc avoir une longueur approximative de 0^m17, ce qui est une boucle des plus grandes.

Le dessin que porte la coque, ou plastron, de cet aiguillon, est le même que le n° 2 ci-devant, mais plus compliqué. (V. pl., fig. 2.)

N° 4. — Jolie garniture en bronze rouge tendre, complète, formée : 1° D'une plaque-boucle et une contre-plaque, avec deux tenons à œillet chacune. Les plaques mesurent 0^m047 de long sur 0^m019 et la longueur totale des deux pièces et de la chape de boucle est de 0^m125. (V. pl., fig. 5.) 2° Une contre-plaque sans boucle, de même largeur, mais longue seulement de 0^m023 et ne portant au revers qu'un tenon. (V. pl., fig. 9.) 3° Deux pièces fort semblables à la dernière, mais portant, près du bord, une fente rectangulaire, dont nous discuterons l'usage au n° 5 ci-après. (V. pl., fig. 10.)

Toutes les pièces de cette garniture élégante, et fort complète comme on le voit, portaient une ornementation d'un goût purement franc : au centre une espèce de palmette étroite, formée de coups de poinçons ou crenelures, accompagnée, vers les bords, de séries d'annelets creux centrés d'un point. La chape de la bouclette ne porte qu'une suite de ces petits cercles qui la rendent charmante. Cette ornementation en annelets pointillés au centre, est d'antique origine orientale ; l'Égypte et les anciens peuples asiatiques s'en servaient beaucoup, en raison même de sa simplicité. Les Francs des premières époques y ont pris goût et l'ont employée d'une façon si constante et si générale qu'elle caractérise réellement les objets de ces époques. On la remarque principalement sur les ivoires, les peignes, les plaques, etc.

N° 5. — Petite plaque carrée de 0^m022, assez simple et

ornée seulement de quelques annelets à pointillé. L'un des bords est armé, au revers, de deux tenons d'attache, troués, destinés à traverser une étoffe ou un double de cuir, et à y fixer l'objet par des brochettes ou goupilles, ou bien par des cordonnets de cuir. Le côté opposé est fort usé par un frottement continu. Il est percé au bord d'une fente rectangulaire, qui semble destinée à recevoir l'agrafe d'une pièce complémentaire semblable, ce qui rappelle tout-à-fait l'agrafe des jarretières élastiques de nos dames. (V. Pl., fig. 3.)

Mais... il ne s'agit pas ici de dames, chaque fois que nous avons rencontré ces petits objets, c'était dans une tombe de guerrier et accompagnés d'un fourniment militaire. Leur place ordinaire est aux deux côtés de la ceinture, où ils sont une paire à droite, une à gauche, opposés, l'un en haut l'autre en bas, entaille contre entaille. Jamais, d'ailleurs, malgré nos recherches, personne que nous sachions, n'a trouvé comme contre-partie une pièce portant une agrafe. Il faut donc s'en tenir à la supposition d'une mince lanière fixée à cette fente rectangulaire et reliant les objets, deux à deux, pour en former un *porte-passant*, fixé au vêtement et analogue à celui de nos soldats, pour embrasser le ceinturon et le soutenir sur les hanches. On sait que, sans cette précaution, ce dernier serait descendu sous le poids du sabre, d'autant plus qu'à l'époque franque, et encore au moyen âge, il était fort lâchement attaché.

N° 6. — Ornement de cuivre, en forme de V fort ouvert, dont les deux branches sont longues de $0^{m}03$ et larges de $0^{m}01$, tout couvert d'une ornementation formée uniquement d'un semis d'annelets creux, centrés d'un point. Cet objet porte au revers trois tenons percés. Il a servi sans doute d'ornement pour une courroie. La forme pourrait être in-

tentionnelle et rappeler l'initiale d'un nom propre. (V. pl. fig. 11.)

N° 7. — Bouton à tête bombée, ayant servi à orner une plaque d'acier, dont il retient encore les traces de l'épaisseur sur le tenon troué, ou queue. (V. F. J^{ii}16^{1}.)

N° 8. — Idem, d'autre forme, retenant aussi une partie de la plaque d'acier qu'il traversait.

N° 9.— Trois boutons identiques aux boutons F. J^{ii} 18^{1} ci-devant. Seulement les trois entailles, ou coups de poinçon du bord, n'ont pas percé le bronze et ne l'ont entamé qu'à la moitié de l'épaisseur.

N° 10 4°. — Petite tige courbée en bronze, de 0^{m}025, dont il est fort intéressant d'étudier l'usage. Elle ressemble à une très petite menotte de tiroir, avec les deux bouts brisés, et est ornée, au centre, d'un renforcement en manchon orné de ciselures. (V. pl., fig. 16.) Voici ce que nous ont appris nos recherches sur cet objet.

M. Troyon en a trouvé deux semblables (2° et 3°) au cimetière franc de *Bel-Air* (Lausanne); ils sont seulement un peu moins trapus, plus élancés, et les bouts recourbés en crochets sont fort pointus et non brisés. L'auteur les regarde comme des *épingles* à cheveux. (V. pl., fig. 15 et 24.)

M. Pilloy en a dessiné trois (5°, 9° et 10°), venant aussi de cimetières francs : *Fontaine-Uterte*, *Servaucourt-le-grand* et *Homblière* (Abbeville), tous trois dans l'Aisne. Seulement la partie qui relie les deux crochets est moins courbée, plus aplatie et forme une plaque au lieu d'être cylindrique. (V. pl., fig. 22, 21 et 20.)

L'auteur y voit des *épinglettes*, ou *fibules* de femmes, cousues à un côté du vêtement, dit-il, au moyen du petit trou qu'elles portent et piquée dans l'étoffe, au côté opposé.

Nous même avons eu la bonne chance de rencontrer

quatre de ces objets dans les collections que notre ami, M. le Commandant du génie à Charleroi, a héritées de son père, M. Geubel, de Marche, archéologue fort connu; le Commandant a bien voulu nous les confier et nous en indiquer l'origine.

Ces quatre agrafes (1°, 6°, 7°, 8°), (v. pl., fig. 23, 17, 18 et 19), ce sont bien des *agrafes*, comme nous l'allons expliquer, ont été trouvées dans la vase de la Marchette, petite rivière de Marche qui, de tout temps, a servi de réceptacle à tous les résidus de la ville et qui n'avait, en 1853, époque de la trouvaille, jamais été curée, croit-on.

Toujours est-il que l'on en tira cette année là une couche de plus d'un mètre d'ordures, mêlées d'objets de tous les temps jusqu'à l'époque romaine au minimum.

Ces quatre agrafes ne sont pas, croyons-nous, de l'époque franque, au moins nous semblent-elles du moyen-âge. Elles sont en cuivre jaune foncé, parfaitement conservées, et offrent quatre types de plus en plus compliqués, en partant du fil métallique simple et recourbé.

Le 1° est ce fil simple recourbé et pointu aux deux bouts. (V. pl., fig. 23.)

L'agrafe 2° vient de *Bel-Air*. Elle ressemble beaucoup au numéro précédent. Elle a la même dimension et n'en diffère que par l'ornementation, formée d'un fil plus mince, enroulé autour dans toute la partie médiane, sauf un petit point central. (V. pl., fig. 15.)

L'autre agrafe de *Bel-Air*, 3°, diffère peu de la précédente. Seulement il ne s'agit plus d'un simple fil, mais d'un morceau de bronze plus gros, renforcé au dos et portant alentour des entailles qui font le même effet d'ornementation que le fil enroulé. (V. pl., fig. 24.)

C'est à ce type que se rapporte le mieux notre agrafe de

La Buissière 4°, mais celle-ci est de forme plus massive, plus arrondie et le bout des crochets est brisé. (V. pl., fig. 16.)

L'agrafe de *Fontaine Uterte* 5°, a vraiment le même cachet que le 3°. C'est aussi un morceau de bronze ayant la même dimension, taillé à deux crochets et dont le dos est renforcé; mais contrairement au 3°, elle est plate, presque prismatique et ciselée, en guise d'ornement, d'une croix de Saint-André et de traits de cachet vraiment franc. Cette agrafe porte un petit trouet d'attache à un bout. (V. pl., fig. 22.)

L'agrafe 6° est de Marche. Elle est plus longue que les précédentes. La tige simple à deux crochets, est accostée de deux fils, arrondis à leurs bouts en petits annelets ou œillets. Le tout ficelé par une vingtaine de tours d'un fil mince enroulé, puis aplati au marteau. (V. pl., fig. 17.)

Le 7° est de même dimension, mais plus compliqué et plus orné. Il porte deux crochets à chaque bout et est formé de deux fils de laiton, recourbés, unis côte à côte par un fil plus mince enroulé sur toute leur longueur, puis aplati en forme de lame, à la manière de l'agrafe précédente. Cette lame est tordue sur elle-même en élice. Six petites perles polies en bois, brun et dur, évidemment postérieures aux premières époques franques, ornent les deux bouts de l'agrafe. (V. pl., fig. 18.)

L'agrafe 8° est de même longueur que la précédente, mais elle est plus simple, non ornée d'enroulement de fil mince. La partie centrale, aplatie, est tordue sur elle-même en guise d'ornementation. (V. pl., fig. 19.)

Les deux agrafes dont il nous reste à parler sont d'autre façon.

L'une, celle de *Seraucourt-le-Grand* 9°, est une plaque rectangulaire, plate, portant au milieu de chaque bout un

petit crochet courbé perpendiculairement à la plaque contrairement au 5°. Elle porte un trouet sur le bord et est très simple. Elle formait la paire avec une agrafe trouvée en même temps, et est semblable à une troisième plus ornée, dessinée par M. Baudot dans la planche xv de son ouvrage sur les sépultures du Charnay, figures 4 et 5. (V. pl., fig. 21.)

L'agrafe 9° fut trouvée dans un sarcophage de grande dimension, taillé d'une seule pièce dans une craie très dure, donc de la dernière époque franque ou carlovingienne, au moins. (V. pl., fig. 21.)

Enfin, l'agrafe 10°, venant de Hombllières, près d'Abbeville, est une plaque carrée en argent, dont l'ornementation sent l'influence franchement romaine qui, du reste, se retrouve dans tout ce cimetière. (V. pl., fig. 20.)

Elle porte quatre crochets, comme le n° 7. Ces crochets sont opposés, deux à deux, aux extrémités de la plaque. Le trouet forme le centre d'une série de cercles insérés l'un dans l'autre.

*
* *

Nous ne nous sommes pas arrêté à l'idée émise par un auteur que les objets précédents servaient d'épingles à cheveux. Rien ne le fait supposer. Ces petits crochets, loin de pouvoir retenir les cheveux, ne pourraient eux-mêmes y rester attachés un instant. Ne nous attardons pas.

Nous avons affirmé qu'il s'agit au contraire ici, d'*agrafes* primitives, et nous avons choisi ce mot avec intention, parce que nous croyons pouvoir en indiquer la filiation naturelle vers notre attache de toilette qui porte ce nom.

Que l'on coupe en deux, également par le travers, la figure 17, et l'on aura exactement la forme de deux agrafes communes modernes, avec les deux œillets ou trouets d'attache de chacune.

Voici, en deux mots, l'historique de la filiation.

Prendre un bout de tige métallique courbé de chaque côté en un crochet, y accrocher les deux côtés d'un vêtement, c'est une idée toute primitive, c'est notre n° 1. L'ornementation vient d'elle-même et la longueur dépend de l'emploi désiré.

Le petit crochet, enfoncé seulement dans l'étoffe, sans y être attaché, devait fréquemment se perdre, de là l'idée toute naturelle de l'attacher par un fil de suspension. De là aussi le trouet des n°s 5, 9 et 10, et même les quatre œillets du n° 6, si semblables à ceux de nos vulgaires agrafes.

Cette attache une fois admise, il était facile de la rendre assez solide pour remplacer un des crochets et, du reste, le n° 6 avait déjà appris à la coudre à l'étoffe.

La pointe d'accrochage déchirant l'étoffe fut rendue mousse et le vêtement fut enfin pourvu, d'un côté, de trouets bordés, remplacés plus tard par les *œillets* métalliques formant aujourd'hui la contre-partie de nos agrafes de couturières.

D'une façon analogue les Romains furent amenés à employer, pour le même usage, les plaques-fibules munies en dessous de deux tenons en forme de boutons, semblables à certaines formes de nos boutons de manchettes. Voir le Rapport sur la villa d'Arquennes (1).

Jusqu'à quelle époque l'usage de nos agrafes antiques persistait-il encore dans l'Ardenne? Nous ne le savons pas; mais sans doute à une époque assez moderne.

(1) *Documents et Rapports*, p. 102, pl. IX, fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Toujours est-il que l'attention de feu l'archéologue M. Geubel, qui avait trouvé les objets, avait été appelée sur ce point, car il répéta souvent à son fils qu'il avait remarqué, lors du passage des troupes russes dans le Luxembourg, que les Cosaques du Dom se servaient de ce petit objet de toilette. Ces peuples du Nord avaient donc, sur ce détail, des habitudes semblables à celles des Francs, peuples originaires des mêmes régions.

On sait que le nom et l'usage de la *cravate* ou *cravate* furent apportés en France, au XVIe siècle, par les troupes de Croatie; et qu'au XIXe, lors de l'invasion des armées alliées et de la bataille de Waterloo, les régiments de Croates portaient encore identiquement le même objet de toilette.

Enfin nous avons, au Musée de Charleroi, deux petits diptiques en cuivre ciselés représentant des saints, et que l'on jurerait originaires de l'époque romane orientale, où cette sorte de reliquaire était commune. Ces objets avaient été laissés à la même époque moderne par des soldats russes qui, pour la plupart, portaient sur leur poitrine ces talismans, auxquels ils avaient la plus grande confiance. Nouvel exemple de la persistance, pendant des siècles, chez les populations, d'usages et de coutumes que nous conservons encore. Une grande partie de l'archéologie est, du reste, consacrée à ces recherches, et je m'en suis occupé à diverses reprises.

Objets de silex. F. Q.

F. Q 14. — Morceau de silex à battre feu, portant une usure profonde due à un long emploi.

Les briquets accompagnés de silex se rencontrent fréquemment dans les tombes franques. C'était l'instrument le plus familier, peut-être, du guerrier franc, et l'on n'aurait pas voulu l'en priver dans l'autre vie.

L'art de faire du feu, au moyen du silex, fut connu presque dès l'origine de l'homme, et remplaça sans doute bientôt l'embrasement par le frottement de deux morceaux de bois.

Je ne me souviens plus quel auteur, LEGUAY, je pense, a écrit que « c'est probablement en cassant des silex pour faire des hâches, que l'homme a vu jaillir les premières étincelles de son initiative ».

Cela est possible, mais, en tout cas, cela ne pouvait se faire sans l'intervention d'une substance métallique oxydable par l'air. Deux silex frappés l'un contre l'autre ne peuvent jamais donner d'étincelle.

L'on peut croire avec raison qu'avant la connaissance du fer, l'homme obtenait déjà du feu en frappant son silex d'un morceau de pyrite, ou sulfure jaune de fer natif. L'on a, en effet, souvent rencontré ce minéral dans les sépultures et dans les grottes préhistoriques.

PLINE nous conte la fable d'un nommé F. CILIX, inventant de battre feu au moyen du silex et il en tire l'éthymologie du mot *Silex* (1).

Nous ne citerons pas le texte de l'écrivain fantaisiste, mais nous ferons une ou deux autres citations plus précises et plus intéressantes.

«,..... Quærit pars semina flammæ,
Abstusa in venis silicis...» VIRG. *Æn.* VI, 6.

Il cherche dans les veines du silex la semence du feu qui s'y cache.

Ailleurs le même poëte reproduit, à deux endroits différents, la même idée et emploie presque les mêmes mots :

« Ut silicis venis abstrusum excuderet ignem. »
VIRG. *Georg.* I, 135.

(1) *Histoire naturelle*, VII, 56.

« Ac primum silici scintillam excudit Achates. »

VIRG. *Æn.*, I, 174.

PLINE dit : « Ad excudendum ignem non semper lapidis occasio est ». *Histoire naturelle*, XVI, 40, 77.

OVIDE de son côté écrit :

..... « Habens semina flammæ materia. »

CLAUDIEN présente la même chose, sous une autre image plus poétique, faisant allusion à l'amour du fer pour la pierre de silex, qu'il féconde en la blessant.

« Flagrat anhela silex et amicam saucia sentit
Materiem, placidusque chalybs agnoscit amores. »

CLAUD. *Eidyllia*, v. 42.

Or le besoin de faire du feu constituait une nécessité trop absolue, pour qu'à toutes les époques, l'on ne prit soin d'en procurer le moyen aux parents et aux amis que la mort nous enlevait, et dont l'on confiait les restes à la terre.

De là, chez tous les peuples, l'usage de mettre dans les tombes des silex pour cet usage ; morceaux de *pierre à feu* ou silex bruts, parmi lesquels pouvaient se glisser, et se glissaient effectivement, des éclats taillés ou même des outils préhistoriques, pris en terre et méconnus.

Très communément l'on a rencontré des silex taillés dans les anciens camps, les tombeaux, les tumuli, etc. A l'époque de la pierre et du bronze, c'était la régle. Mais, pour les époques postérieures encore, le fait se renouvelle continuellement.

Les cimetières et les villas belgo-romaines, les cimetières francs, renferment tous, pour ainsi dire, de ces objets. Aucun fouilleur ne l'ignore et vraiment nous avons été fort surpris d'apprendre que les délégués de l'auteur de l'*Histoire de César*, NAPOLÉON III, visitant les

musées de Belgique, «n'avaient pu dissimuler leur étonnement d'y rencontrer des instruments en silex trouvés dans des sépultures bien postérieures à l'âge de la pierre»(1). Il n'y avait pas de quoi. C'est un fait vulgairement connu en archéologie.

Même à une époque relativement moderne, nous retrouvons encore cet usage funéraire des Francs.

« Les Lapons, en enterrant leurs morts, ont coutume de mettre à côté d'eux une pierre à fusil, afin qu'ils puissent s'éclairer dans les ténébreux sentiers qui conduisent à l'autre monde » (2).

L'on a souvent discuté la présence des silex dans les tombeaux et leur signification, mais l'on a, selon nous, fait abstraction de certaines circonstances d'une importance capitale dans la question, surtout quand il s'agit de tombes romaines ou franques.

Pour bien étudier de tels faits, il y a préalablement une observation fort importante à considérer.

Si une tombe ne renferme qu'un silex, qu'il soit patiné ou non, taillé ou non, c'est le silex à battre feu, fut-il même dans la tombe sans le briquet.

Nous l'avons en effet trouvé plusieurs fois, et d'autres comme nous, marqué des entailles dues au briquet, même quand celui-ci était absent.

S'il y en a plusieurs, ils peuvent provenir de la composition du terrain même du cimetière et avoir été introduits avec les terres de remblais.

Le cas est le même alors, que les silex soient bruts et brisés naturellement, ou qu'ils soient taillés en éclats,

---

(1) V. *Moniteur belge*, 1er janvier 1868. — *Journal des beaux-arts*, 1868, p. 177.

(2) X. Marmier. Lettres sur l'Islande, 1837, p. 198.

en couteau, en bouts de flèches, etc., qu'ils aient une origine préhistorique ou non ! Dans ce cas, toutes les tombes, ou presque toutes les tombes du cimetière, en contiendront et l'on pourra se laisser aller à y voir illégitimement un fait collectif *voulu*, en tirer des conséquences générales et en conclure même à un acte de religion.

C'est ce qui, à notre connaissance, est arrivé pour le cimetière belgo-romain du *Diarbois*, à Jumet, dans notre arrondissement, l'on trouve un peu partout sur ce terrain des silex taillés.

Sans doute l'attention des Francs, comme celle des Romains, a pu être appelée sur les silex taillés préhistoriques trouvés en terre. Ils étaient superstitieux et se servaient d'amulettes et de porte-bonheur. Ils ont même quelquefois adopté, comme amulette, l'un ou l'autre silex remarquable, en forme de flèche ou autre, évidemment taillée et capable de frapper même les yeux d'hommes qui n'étaient pas préparés à les reconnaître, ni à les juger. Mais il ne semble pas que le vulgaire Belgo-Romain ou Franc fut capable de reconnaître le travail de l'homme préhistorique sur des silex taillés rudimentairement et peu remarquables, pièces qui, même encore de nos jours, sont l'objet de l'incrédulité obstinée de l'immense majorité des hommes de notre époque, non lettrés, ni initiés à cette étude, malgré la civilisation avancée du XIXe siècle.

De ce fait, que l'on aurait trouvé dans quelques tombes d'un cimetière romain, un ou deux silex, les uns taillés, les autres bruts, l'on comprend que l'on ne pourrait pas conclure légitimement à l'exercice, chez un peuple, d'un culte spécial, et à l'adoration de Thor et de son marteau.

Rien n'autorise à croire que les Romains, ni les Francs ou autres peuples de l'époque, taillaient des silex en marteau de Thor.

Je ne connais du reste aucun texte, aucune découverte, aucune indication, aucune raison qui permette d'attribuer le culte de Thor et ses cérémonies aux peuplades belgo-romaines. Tout le monde est d'accord pour regarder ce dieu comme n'appartenant nullement aux peuples latins du midi, mais uniquement aux peuples germaniques du Nord.

D'autre part, un misérable éclat de silex ne ressemble absolument pas au marteau de Thor et ne peut être pris pour tel. Ce n'est pas là ce marteau de Thor, comme nous le font connaître les auteurs. Ils nous disent formellement que le marteau de Thor *portait un manche*, c'était donc un Celt (1).

Sans doute, les belles haches, ou *celts* de pierres taillées ou polies, les *cerauniœ*, les *lapides* au *gemmœ* des écri-

---

(1) Voici des textes qui le prouvent :

Dans l'*Edda* Snorronis (Skaldskaparmal, cap. 35, page 132) les qualités mystérieuses du marteau de Thor sont developpées :

« Reicuicunque quavis impactum nunquam fractum iri, a scopo qui feriendus esset, nunquam aberraturum, et vel longissime projectum in manus easdem reversurum; præterea adeo parvum reddi posse ut interula involutus portaretur ; hoc tamen laborare defectu, quod *anterior manubrii pars* (forskeptit) *justo brevior esset.* »

Lancé contre n'importe quel objet, il va tout droit frapper le but indiqué sans dévier jamais : quelque loin qu'il soit jeté, il revient dans la main dont il est sorti ; il peut en outre être rendu tellement petit, qu'on puisse le porter enveloppé et inaperçu : il laisse cependant à désirer si la *partie antérieure du manche est plus courte qu'il ne le faut.*

Il est facile de retrouver dans ce passage l'origine de cette légende de la hache ou du javelot, lancé par certains peuples antiques, avec une telle force que l'arme frappe toujours le but et revient, en tournant, dans la main qui l'a lancée avec une adresse incomparable.

vains antiques, nommés par tous les peuples, même par les Romains (1) *pierres de foudre* ou *tombées du ciel*, avaient frappé l'attention du peuple, qui les recueillait pour en faire des amulettes et des talismans, chargés de conjurer les malheurs et d'apporter les bonheurs.

Sans doute, l'attention était dès longtemps appelée, et la superstition attirée, sur ces *celtes* de formes si remarquables, qu'ils ne pouvaient échapper aux yeux.

C'étaient des objets de superstition (2); mais delà à un objet de religion il y a loin. Une idée superstitieuse attachée à une amulette ne peut jamais se confondre avec une religion régulièrement établie chez un peuple, ni en donner même un commencement de preuve.

Au contraire : « La superstition, dit TAYLOR, est la continuation de vieilles coutumes, au milieu d'un état nouveau et complètement modifié; c'est la persistance d'antiques pratiques de cérémonies religieuses, *longtemps après que ces pratiques ont disparu*, dans les actes de la vie. » C'est simplement un *souvenir*, mais non un *acte actuel* de religion. Jamais personne n'a supposé que ces silex taillés le fûssent par le peuple même qui les mettait dans les sépultures, pour servir à un culte régulier; c'étaient et ce sont encore pour tous, de vieux objets retrouvés et vénérables; seulement les esprits étroits, en dehors de leur religion, quelle qu'elle soit, ont pu et peuvent encore y attacher une idée et une importance superstitieuse.

---

(1) V. PLINE, *Hist. Nat.*, XXXVII, 51.

(2) Je ne dois pas m'étendre sur ce point si souvent, si savamment et si longuement développé, dans des volumes entiers par CARTHAILLAC, JOHN EVENS, DEMORTILLET, MICHEL DEROSSI, DEPRADO, etc., etc.

Monnaies Romaines. R. Y.

R. Y[1] 69[1] .— Moyen bronze fort frustre qui semble être un ADRIEN (117-138).

R. Y 70[1] .— Petit bronze rogné, imitation du type radié (de GALIEN et TACITE), probablement de TETRICUS ou de VICTORINUS (260 à 270), fabriqué à l'époque originaire.

N° 1. — Très petit bronze trouvé, en 1882, dans une tombe que l'on fouillait.

Cette pièce est fort mince, à la manière des pièces frappées par les Francs, dont nous allons parler ci-après.

Avers : Buste de l'empereur CONSTANS (?), à gauche, casqué, portant un rameau de laurier sur l'épaule gauche.

CONSTA VICTOR.....

Revers : Victoire ailée, casquée, tournée à gauche, tenant un bouclier à dextre, et à sénestre une trompette d'où un drap pend et flotte.

NUMISMATIQUE ARCHÉOLOGIQUE

—

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE MONÉTAIRE DES TOMBES FRANQUES.

Ces quelques tombes, et le nombre restreint d'objets qu'elles ont fournis, ne nous permettent guère d'entrer dans des considérations fort utiles, au point de vue de la détermination archéologique de l'âge du cimetière.

La pièce d'Adrien ne peut non plus nous servir à le dater, car le cimetière est certainement beaucoup plus récent que cet empereur. Ce bronze a pu être conservé par son propriétaire comme amulette, ou bien il a pu rester dans le commerce pendant une très longue période.

Ou plutôt c'est une pièce perdue dans le terrain à une époque bien antérieure au cimetière.

Voici une simple note sur l'origine de la circulation métallique et sur l'origine de la monnaie.

L'échange en nature ou le *troc*, fut le mode primitif des transactions.

Puis les métaux furent choisis comme instrument d'échange, ou types de valeur, à l'état de lingots de divers poids, mais que l'on pesait. Un poids déterminé d'un métal valait tel ou tel objet : un bœuf, un mouton, une poule, un œuf, etc.

Dans la suite, les lingots furent faits à poids fixes. Il y avait des lingots de divers poids, ayant la forme la plus commode pour les échanges : briques, anneaux, lingots, etc., sans aucune empreinte.

L'empreinte, constituant la monnaie, vint beaucoup plus tard et est due aux Grecs ou aux Lydiens.

L'on peut ajouter quelques faits à ce qui précède, en résumant Pline (1).

A Rome, les premières monnaies fûrent encore des poids en cuivre. L'argent ne vint que l'an 485 de la ville. L'or fut même employé beaucoup plus tard.

L'*as* de cuivre pesait une livre et se nommait comme celle-ci : *libella depondius*; c'était un poids véritable.

Le roi Servius fut le premier qui mit une empreinte aux pièces de cuivre. Cette empreinte fut le bétail, *pecus* (d'où *pecunia*).

Les as diminuèrent de poids et furent réduits à 2 onces à cause de la pauvreté du trésor public, lors de la première guerre punique. La marque devint alors une

(1) *Histoire Nationale*, XXXIII, 13.

figure de Janus à l'avers, et un éperon de navire au revers.

La première monnaie d'argent fut le denier *bigat* ou *quadrigat*, portant un *bige* ou un *quadrige*.

Quant aux premières pièces d'or, ce furent des *scrupules* et des deniers d'or.

Après la conquête des Romains, le seul monétaire des Gaules fut celui de l'empire. Aucun autre monétaire n'y était admis; mais la monnaie de bon alloi y était mélangée d'une énorme quantité de fausses monnaies, de contrefaçon, d'imitation excessivement grossière, fabriquées dans le pays ; c'étaient d'épaisses pièces comme les romaines, frappées ou fondues.

Le numéraire n'était jamais retiré de la circulation, et les pièces duraient aussi longtemps qu'elles pouvaient, quelquefois plusieurs siècles. On se figure quel mélange compliqué de monnaies de toute époque, de toute effigie, de toute origine, de toute façon, était en circulation, et servait à toute la population : Romains, Gaulois ou étrangers, et barbares envahisseurs.

C'est ainsi que maintes fois, dans les *potées* de pièces, dites trésors, trouvées en grand nombre dans notre arrondissement et surtout aux *Castellains* sur Fontaine-Valmont, l'on a rencontré réunies des pièces frappées à plus de cent années l'une de l'autre.

L'on s'explique de cette façon que les derniers empereurs ont battu bien plus d'argent que de billon. Ce dernier ne manquait pas, il s'était amassé avec le temps.

*
* *

Les numismates ont jusqu'ici toute raison de croire que cet état de choses ne reçut aucune exception jusqu'à la fin de la domination romaine.

Toutefois, ils ont prouvé que dès le milieu du ve siècle au moins, les peuplades d'envahissement commencèrent à frapper des pièces dont nous allons parler, et qui étaient d'un type particulier, différent de cette masse de numéraire dont nous venons de dire un mot. C'était le type franc, origine du type mérovingien.

Jusqu'ici, dans nos études sur la classification des cimetières francs en Belgique, nous n'avons guère pu faire état des monnaies et de leur présence dans les tombes de ces peuples. En effet et malheureusement, les Francs n'avaient pas, comme les Romains, introduit dans leur rite mortuaire le dépôt constant de monnaies dans leurs tombes. Les peuplades germaniques d'outre Rhin ne frappaient pas monnaie. Elles n'en usaient pas. L'échange était leur grand moyen de transaction.

A leur entrée dans la Gaule Belgique, il ne peut y avoir de doute qu'ils se servissent de la monnaie romaine, répandue parmi les populations qui les entouraient. Avec les vêtements, les armes et les ornements que leurs morts emportaient dans la sépulture, se glissèrent ci et là quelques pièces de monnaie.

Il est même de toute évidence qu'ils en mirent intentionnellement dans leurs sépulcres, peut-être par imitation, mais à coup sûr aussi comme amulettes.

Dans ce dernier cas, elles sont souvent percées d'un trou, en guise de bélière, pour les tenir suspendu au cou.

Cette superstition de porter au cou l'image du souverain et plus souvent d'un souverain mort depuis fort longtemps, a persisté chez les peuples pendant de longs siècles et il y a 50 ans encore, chez nous, aux baptêmes, le parrain distribuait des pièces trouées qui « portaient bonheur et longue vie. »

Au moyen-âge, et jusque sous les derniers empereurs autrichiens, et encore sous Napoléon, en Belgique, en Allemagne et en France cet usage était fort commun.

Cette superstition nous vient de l'antiquité et les pièces trouées, rencontrées en nombre dans les cimetières romains et dans les cimetières francs, semblent prouver que, déjà à cette époque, les peuples portaient l'image d'un souverain, parfois mort depuis plus d'un siècle.

Ces pièces percées des tombes franques formaient souvent la pendeloque principale d'un collier ou d'un autre ornement.

Notre Musée possède un certain nombre de ces pièces. L'une R. Y^1 36^1, tout-à-fait fruste, vient d'une tombe belgo-romaine de La Neffe. Elle est certainement du Bas-Empire.

Une autre, R. Y^1 83^1, nous vient de la collection de M. Debove

Notre cimetière franc de Boussu-lez-Walcourt nous en a fourni quatre, trouvées toutes dans la même tombe, une tombe de femme :

R. Y^1 78^1. — Denier d'argent d'Eliogabale (218).

R. Y^1 80. — Denier d'argent de Septime Sévère (193).

R. Y^1 79^1. — Petit bronze de Licinius père (307).

R. Y^1 15^{16}. — Moyen bronze d'Antonin le pieux (138).

Le Musée de Namur en possède lui-même bon nombre.

L'on rencontre aussi, dans les sépultures, beaucoup de pièces non trouées. Mais, dans les sépultures franques surtout, il n'est guère possible, pour dater les tombes, de tirer des déductions bien utiles de ces pièces laissées dans la bourse du défunt, à la ceinture, ou attachées au vêtement, ou ailleurs. Ces pièces romaines, qui n'étaient jamais retirées de la circulation, et qui servaient pendant

des siècles entiers, ne peuvent dater, mais simplement indiquer la plus grande antiquité possible d'une tombe. Encore ne peut-on pas savoir, le plus souvent, si la pièce ne se trouvait pas perdue dans la terre dès avant le creusement de la fosse.

Dans les tombes soignées, on peut cependant en tirer quelques renseignements. Telle fut la sépulture de CHILDÉRIC Ier, enterré en 482 et dont la tombe, retrouvée le 27 mai 1653, renfermait :

Des monnaies percées de TRAJAN (98-127), d'ANTONIN, (138-161), de MARC-AURÈLE (161-180), de CONSTANCE (353-361);

Huit pièces de MARCIEN (450-457);

Deux de VALENTINIEN (425-455);

Quarante-sept de LÉON (457-474);

Quatorze de ZÉNON (474-491);

Deux de BASILISQUE (476-477).

Il paraît que les pièces bizantines étaient de grossières imitations.

Sans doute, les archéologues recueillent toujours soigneusement ces pièces et constatent ces trouvailles; mais rarement l'on peut en tirer quelques conclusions utiles.

*
* *

Bref nous n'avons pu nous aider de ce moyen de dater dans notre essai de classification des cimetières francs en quatre époques, ou plutôt en trois époques, puisque de la première époque l'on n'a, jusqu'ici, rien trouvé que nous sachions en Belgique (1). Nous nous sommes servi d'autres caractères pour cette classification.

---

(1) V. *Les cimetières francs dans l'arrondissement de Charleroi.* Congrès archéologique de cette ville.

La troisième époque, que nous avons adoptée, commence au moment où un nouveau numéraire, spécialement franc, est créé.

Nous l'avons reportée au ve siècle et au siècle suivant, et nous y avons placé les premiers cimetières du pays de Namur.

Or, voilà que précisément la numismatique vient appuyer, de son autorité, l'attribution de cette catégorie de cimetières au ve siècle, attribution que nous avions basée sur des considérations d'autre nature.

A cette époque avait lieu une fabrication de monnaies, non plus imitées servilement des pièces romaines, mais ayant un type et des caractères particuliers. La grande épaisseur est remplacée par une tenuité extrême. La gravure imitée, quoique d'un cachet primitif, est d'une finesse et d'un style particuliers. Les légendes sont dénaturées intentionnellement, et les noms réduits à quelques lettres seulement, régardées d'abord erronément comme des lettres monétaires par les numismates.

MM. Thomas (1), J. de Petigny (2), Bazot (3), Le Normand (4), A. Namur (5), Cochet (6), Robert (7), etc., s'étaient occupés de ces pièces. On les reportait au vi^e siècle, et plusieurs les attribuait aux Goths, aux Bourguignons, etc.

---

(1) *Cinq monnaies franques inédites.*

(2) *Etudes sur l'époque mérovingienne. Monnayage des Gaules à la chute de l'empire. Revue de la numism. française*, 1848-1851.

(3) *Lettre à* M. Chalon. *Rev. belg. de numism.*, 1864.

(4) *Lettre à* M. L. Jauley. *Rev. d. numism. d. Blois*, 1848-1849.

(5) *Trois tiers de sous d'or. Rev. belg. de numism.*, 1862.

(6) *Normandie souterraine.*

(7) *Numismatique de Cambrai.*

Notre collègue, M. G. Cumont, vient de refaire et de rectifier ces travaux en se basant sur de nouvelles trouvailles. Il a prouvé, dans une savante publication (1) que plusieurs petites pièces d'argent trouvées à la ceinture, dans les tombes des cimetières francs de la *Croix rouge* 1°, et *sur le mont*, 2° et 3°, *à Epraves*, fouillés par la Société archéologique de Namur, sont des pièces spéciales franques, imitées grossièrement des pièces de Valentinien et qu'il faut attribuer au milieu du ve siècle (2).

L'auteur a bien voulu mettre à notre disposition les clichés de ses vignettes, appartenant à la Société de Namur, comprenant combien il est important que tout archéologue, qui serait amené à fouiller une tombe franque, ait vu ces pièces et puisse en reconnaître le type au besoin. Les voici :

1°

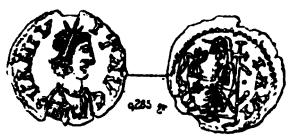

2°

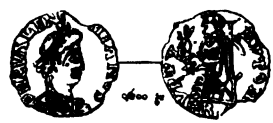

3°

(1) *Monnaies franques, etc.*, dans *Revue belge de numismatique*, 1890.

(2) Au moment de mettre sous presse, M. Cumont m'apprend que deux nouvelles pièces de même catégorie, dont un triens d'or, imitant une pièce de Justinien, viennent d'être trouvées dans le même cimetière, prouvant qu'il servait encore à la fin du vi^e^ siècle. Cette longue durée n'est pas rare pour les cimetières francs.

Notre collègue rappelle que déjà il y a 36 ans l'abbé Cochet avait signalé, et MM. Thomas et De Petigny étudié, cinq pièces franques analogues, mais non identiques, trouvées dans le cimetière d'*Envermeu* en Normandie, dans les mêmes conditions et la même position que celles d'*Epraves*.

Ces cinq pièces sont des imitations de l'empereur Anastase (491-518), et l'une aussi de Valentinien (425-455) et elles paraissent devoir être reportées au commencement du vi^e siècle.

De la même époque l'on peut dater, ajoute l'auteur, les huit pièces, six petites et deux plus grandes, trouvées au cimetière franc de Noroy, canton de Saint-Just en chaussée et décrites incomplètement par M. Bazot (1).

Le *British Museum* renferme, sans note d'origine, une pièce 4°, presqu'identique à celles d'Epraves, et en outre une

4°

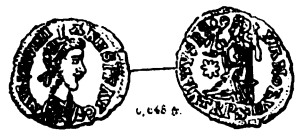

piéce analogue 5°, mais imitée de l'empereur Théodore II (408-450), et portant son nom.

5°

La collection de la *Bibliothèque nationale de Paris* re ferme une pièce fort analogue à cette dernière 6°.

---

(1) *Revue Belge de Numismatique*, 1864.

6°

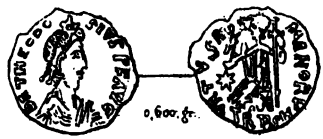

Il faut joindre encore à ce qui précède, de semblables monnaies trouvées dans des sépultures franques à Villedemange (Marne) et à Blangy (Seine-inférieure), par M. De Morgan et à Chelles (Oise), par M. De Roucy.

M. Frédéric Moreau en a rencontré une trentaine dans une tombe de femme, au cimetière franc d'Arcy-Sainte-Restitue (Aisne). Elles avaient servi d'ornement en collier avec 220 perles en verre et en ambre et avaient été munies de petites bélières, rivées grossièrement à la pièce par un petit clou.

Toutes portaient la marque monétaire de Trèves et toutes, sauf deux, reproduisaient d'une façon barbare et presque servilement les types d'Honorius (384-424), Théodore II (408-450), Valentinien III (425-455), *mais avec une croix*. Les deux autres étaient presqu'identiques à celles du pays de Namur : une femme assise en face d'une étoile (la personnification de Rome), et elles doivent être reportées à la même époque que celles d'Epraves. L'étude en a été faite par M. Barthelemy (1).

Voilà de nouvelles preuves que les Francs étaient établis au nord de la France dès le ve siècle.

M. Cumont parle encore d'autres pièces ; mais assez différentes pour que l'on n'ose les attribuer à une fabrication franque régulière. Elles pourraient être dues à d'autres peuplades d'invasion de la même époque.

---

(1) *Bulletin des antiquaires de France*, année 1878, p. 151.

Théodoric, roi des Visigoths d'Italie, frappa monnaie pendant son règne (594-526). Gondebaud, roi de Bourgogne (491-516) et son successeur Sigismont firent de même (1).

Clovis (481-518) fit aussi de la monnaie (2) et ses fils continuèrent.

Tous les monnayages, francs ou autres, étaient en quelque sorte une usurpation et conservaient un caractère d'imitation presque servile. Le type était le même et le nom de l'empereur restait dans la légende, quoique dénaturé, et bien qu'à la fin le nom du roi franc fut frappé dans le champs.

La vraie monnaie mérovingienne ne put prendre un type propre qu'après l'octroi d'une monnaie autonome et d'un coin particulier aux rois francs, accordé par Justinien en 548, dit Procope.

Notre but, en donnant les quelques notes précédentes, est d'appeler l'attention des fouilleurs.

Une fois l'attention attirée sur ce point et les yeux ouverts, il est probable que les découvertes vont se multiplier.

Et moi-même je me souviens d'un fait auquel l'on n'avait pas attaché assez d'importance ; fait non signalé encore parce que le rapport sur la fouille du cimetière franc de Hantes-Wihéries, à propos duquel ce fait eût lieu, n'a pas encore été publié.

Le voici :

Lors de l'excursion de notre Société à la fouille d'Hantes-Wihéries, l'un de nos collègues de la Société, forçant la consigne, mit la main sur une petite pièce

(1) Robert. *Numismatique de Cambrai.*
(2) Ponton d'Amécourt.

d'argent très mince, qui venait d'une tombe récemment ouverte. Nous la reprîmes, le priant de n'y pas toucher ; malheureusement, il profita d'un moment d'inattention de la surveillance, la reprit et la frotta vigoureusement entre les doigts pour en détacher la terre et y lire la légende.

Au moment où nous nous aperçûmes de cette imprudence, la pièce lui tombait en poudre dans la main. Elle était perdue. Je me souviens d'y avoir vu les caractères généraux des pièces d'Epraves : métal, minceur, diamètre approximatif, dessin général; mais je n'avais pas eu le temps de l'étudier, et la terre même la souillait encore.

Bref, elle était certainement analogue aux pièces citées plus haut; mais elle est perdue et l'on ne peut rien en déduire.

Il se fait d'ailleurs que les autres caractères du cimetière franc d'Hantes-Wihéries nous ont amené à conclure précisément que ce cimetière, existant avant le ve siècle, a servi encore fort longtemps après, plusieurs siècles à coup sûr.

Ces monnaies franques doivent être distinguées des monnaies mérovingiennes véritables qui vinrent un peu plus tard. Elles portent un caractère, et sont marquées d'un style tout autre et bien connu. Il faut bien les distinguer des imitations informes des romaines, faites par les Belgo-Romains, ou les Gallo-Romains.

Il n'y a aucun rapport entre ces dernières, épaisses et grossièrement faites, et les franques d'une minceur excessive et d'une gravure aux traits barbares, mais déliés et d'un style tout spécial.

Ce monnayage franc marque l'aurore et est le précurseur de la numismatique mérovingienne qui, du reste, ne se fit guère attendre.

Ces pièces franques seront sans doute une grande ressource pour dater les tombes de la 3me période, spécialement à cause du peu de durée de leur existence.

Au VIIe siècle seulement, la numismatique mérovingienne véritable prend quelqu'extension. Mais l'usage de mettre dans les tombes des monnaies s'oubliait de plus en plus, et dans les cimetières sans mobilier, l'on ne rencontre jamais une pièce.

Conclusion.

La fouille a prouvé que ce cimetière a servi pendant une longue période. La superposition de plusieurs corps dans certaines tombes le prouve encore.

Sans doute le cachet des vases, presque tous de forme primitive et d'ornementation rudimentaire faite à la roulette ; les garnitures de ceinturons, formées presque toutes encore de boucles et de plaques en fer damasquinées, indiquent les premières périodes de l'époque franque, comme pour la grande majorité des cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi ; toutefois une ou deux grandes boucles en bronze, à ornements dits mérovingiens, marquent un certain mélange et indiquent l'usage du cimetière après les premières époques.

LÉGENDE DE LA PLANCHE

OBJETS FRANCS.

Nos des figures.	Marques des objets.	Proportion des figures.	Renvoi aux pages du texte.	DÉSIGNATION DES OBJETS.
1	N° 3	1/1	473	Grande boucle de ceinturon en bronze ciselé.
2	N° 2	1/1	472	Ardillon de boucle de ceinturon.
3	N° 5	1/1	473	Pièce de bronze, porte-passant, pour soutenir le ceinturon,
4	N° 1	1/1	458	Fibule ansée.
5	N° 4 1°	1/1	473	Garniture de ceinturon en bronze ciselé. Boucle plaque et contreplaque.
6	F. JI 311	1/5	466	Lance.
7	F. AV1 41	1/3	458	Urnule ornée d'impressions à la roulette (v. p. 456, fig. 3).
8	F. AVI 116	1/5	457	Autre id., (v. p. 456, fig. 1.)
9	N° 4 2°	1/1	473	Petite plaque en bronze ciselé appartenant à la garniture n° 4 plus haut.
10	N° 4	1/1	473	Pièce de bronze ciselé, porte-passant, appartenant à la garniture n° 4 plus haut.
11	N° 6	1/1	474—475	Ornement de courroie, en bronze ciselé.
12	F. JII 164	1/1	468	Bouton d'ornement de ceinturon, en bronze.
13	N° 1	1/1	471	Boucle-plaque de ceinturon.
14	F. JI 24	1/4	465	Hache d'armes.
15	N° 10 2°	1/1	475—476	Agrafe antique.
16	N° 10 4°	1/1	477—478	Idem.
17	N° 10 6°	1/1	475 à 480	Idem.
18	N° 10 7°	1/1	475 à 480	Idem.
19	N° 10 8°	1/1	475 à 480	Idem.
20	N° 10 10°	1/1	475 à 480	Idem.
21	N° 10 9°	1/1	475 à 480	Idem.
22	N° 10 5°	1/1	475 à 480	Idem.
23	N° 10 1°	1/1	475 à 480	Idem.

Nos des figures.	Marques des objets.	Proportion des figures.	Renvoi aux pages du texte.	DÉSIGNATIO
24	N° 10 3e	1/1	475 à 480	Agrafe antiq
26	F. J1 3i0	1/5	465—466	Lance.
27	F. J1 3i3	1/5	466	Idem.
28	F. J1 12i	1/1	F. I1 12i	Fiche-pate. coupée.

LÉGENDE DE LA PLANCHE — PAGE 456

ORNEMENTATION A LA ROULETTE DE VASES FRANCS.

Nos des figures	Marques des vases.	Renvois aux pages du texte.	OBSERVATIONS.
1	AVI 1[16]	page 457	
2	AVI 1[14]	p. 455	Même cliché-roulette que sur le vase F AV 7s du cimetière de Hantes-Wihéries et que F AVI 1[7] de Marcinelle.
3	AVI 4[1]	p. 458	
4	AVI 1[10]	p. 455	
5	AVI 1[8]	p. 454—455	

CIMETIÈRE FRANC DE LABUISSIERE.

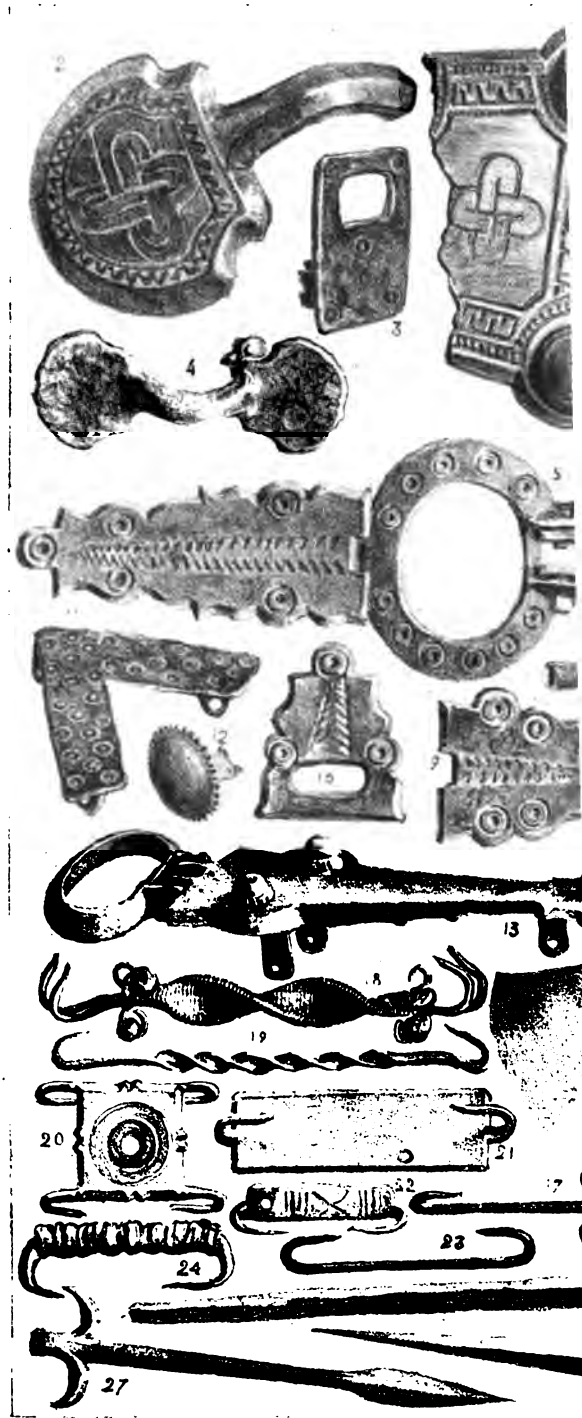

RENÉ VAN BASTELAER

NOTE INDICATIVE

des questions et des faits les plus intéressants du rapport sur le cimetière franc de La Buissière.

—

A

Angon franc, p. 466. — Agrafes antiques de la forme de nos agrafes de couturières, pp. 475 et suivantes.

B

Boucles et plaques. Façon de les fixer au ceinturon, pp. 468 et suivantes. — Boutons de boucles, de plaques de ceinturons et de fourreaux de glaives francs, pp. 467, 468 et suivantes, 471 et suivante, 473. — Briquets à battre feu francs, p. 462 et suivantes.

C

Ceinturons. Voir les mots : Boucles et boutons. — *Celts* (Les) ou haches en silex, p. 485. — Croix anilée sur objet d'ornement franc, p. 463.

E

Epingles à cheveux styliformes, p. 458.

F

Fibules ornées franques, p. 458. — Fiches ou fiches-pattes ou tire-fond francs, p. 464.

G

Guimbarde franque, p. 463.

H

Hache de Childéric ou de Selzen, p. 465. — Haches de formes diverses, p. 465.

L

Lance à crochets, p. 466.

Feue Mme veuve Hauzeur voulut bien nous donner ces pièces, qui reposent au Musée et que nous avons décrites et dessinées dans le rapport de l'excursion de notre Société sur les lieux, en 1878 (1). Nous n'aurons pas à y revenir, car les nouvelles fouilles faites par notre Société au cimetière du Champ-du-Roc n'a plus produit aucun objet.

Ce nom de *Champ-du-Roc* révèle déjà au lecteur que ce cimetière franc est situé, selon l'habitude, sur des terrains rocailleux peu propres à la culture ; terrains qui sont restés incultes pendant des siècles et n'ont été utilisés que dans les derniers temps, quand la population massée fut obligée de tirer parti de tous les terrains négligés jusque là.

*
* *

En juillet 1842, Emmanuel Wauthier, cultivant la parcelle du *Champ-du-Roc*, s'aperçut que par la sécheresse les récoltes jaunissaient bien plus sur certains points et y mouraient. Il voulut se rendre compte de la cause du dommage, et il fit la découverte d'une pièce de grès brut, très vaste, recouvrant une tombe pavée de grands carreaux d'hypocauste à parois de dalles en pierre de construction, ayant déjà servi et portant des *goulottes* ou minces rigolles, entaillées dans le milieu.

Les dalles sont encore visibles dans le pavement de la forge de Wauthier.

Elle venait d'une villa belgo-romaine voisine, sur la terre dite *Terre-d'au-village*, dont nous avons parlé.

Cette tombe renfermait un vase et un glaive franc. Wauthier ouvrit ensuite quelques tranchées, cherchant fortune, mais il n'a plus rien trouvé qui appelat son

(1) V. *Documents et Rapports*, etc. T. X.

attention. Son fils Edouard a fouillé ensuite six ou sept tombes et n'y trouva que des ossements.

Telle était l'état des choses, quand eut lieu l'excursion de la Société archéologique de Charleroi.

La Fouille.

Tout naturellement, la première idée fut de continuer les recherches, et la propriétaire, Mme Houzeur, s'y prêta de la meilleure grâce, nous donnant toute liberté. Elle mit même à notre disposition un homme de confiance pour guider nos premières recherches.

Notre fouilleur alla à Montignies, dès la bonne saison 1884. Il ouvrit quelques tombes, dans la parcelle no 112, mais les trouva vides, ou au moins dépourvues de mobilier mortuaire. Il en avait cependant retiré trois pièces de boucles damasquinées mêlées aux terres remuées. Ce sont : une boucle-plaque, F.Jn 5^{28} et deux contre-plaques F.Jn 5^{30} et F.Jn 5^{30}. Les ossements pouvaient être utiles pour les études anthropologiques.

Dans cette alternative, la Société de Charleroi décida d'écrire à la Société d'anthropologie de Bruxelles et lui proposa de lui remettre la fouille (1), ce qui fut accueilli (2).

---

(1) Société Archéologique de Charleroi.

Monsieur le Président de la Société d'anthropologie de Bruxelles.

Nous venons de découvrir à Montignies-Saint-Christophe un cimetière des dernières époques franques (peut-être du IXe, au XIIe siècle). Nous en avons fouillé une partie; mais comme il fournit très peu d'objets archéologiques, nous allons l'abandonner. Je viens, en exécution d'un engagement personnel, pris antérieurement, vous faire une proposition. Le cimetière offre des ossements assez bien conservés, mieux conservés, dans tous les cas, que dans la plupart de nos cimetières francs. Si votre Société veut continuer la fouille, notre fouilleur ordinaire la fera sous la direction d'un

*
* *

C'était la première fois que la Société de Charleroi prenait cette mesure, par la seule raison que l'occasion favorable ne s'en était pas encore présentée. Ses fouilleurs n'ont jamais perdu de vue la partie anthropologique ; les quelques ossements *convenablement conservés*, dé-

---

délégué désigné par elle, et qui tiendra les notes ou les fera tenir par notre homme, lequel, quoique peu instruit, est fort intelligent.

La seule condition en notre faveur sera que tous les *objets archéologiques* seront la propriété du Musée de Charleroi, les ossements seront à la Société de Bruxelles.

Si cet arrangement vous sourit, veuillez, je vous prie, m'envoyer un de vos membres et m'avertir de son arrivée à Charleroi. Je désire faire ces travaux le plus tôt qu'il sera possible pour pouvoir y assister, car dans la quinzaine, je compte moi-même cesser d'habiter Charleroi pour aller à Bruxelles.

Veuillez agréer, etc.

D.-A. Van Bastelaer, président.

Charleroi, le 2 septembre 1884.

(2) Société d'anthropologie.

Bruxelles, le 4 septembre 1884.

Monsieur le Président,

Je vous remercie sincèrement d'avoir pensé à la Société pour la fouille dont vous me parlez dans votre lettre d'hier; mais avant d'engager la Société, je désirerais savoir à quelle somme, environ, vous estimez les frais que pourrait coûter le travail, quelle est l'importance de la découverte et combien de jours exigera la fouille. L'arrangement que vous proposez est fort juste, de laisser à la Societé archéologique les objets qui la concernent.

Si la Société d'anthropologie peut faire exécuter la fouille, j'aurai probablement l'honneur de venir moi-même vous voir à Marcinelle la semaine prochaine, en dehors du mardi et du jeudi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très dévoués.

Dr Victor Jacques, secrétaire.

A Monsieur D.-A. Van Bastelaer, à Marcinelle.

couverts dans ses fouilles, ont été scrupuleusement gardés pour les études postérieures et ont été transportés au Musée, d'où ils ont plus tard été envoyés à Bruxelles, à la Société d'anthropologie elle-même.

Quoi qu'on ait pu penser et même dire, la Société de Charleroi n'a *jamais* laissé égarer des objets de cette nature; mais il ne faut pas perdre de vue que, ses nombreuses fouilles étant romaines, n'offraient que des résidus de crémation et que, sauf de rares exceptions, les tombes franques fouillées n'ont fourni que des ossements complètement pourris et tombant en pièces.

C'est pour nous un devoir de rectifier ici une assertion erronée, qui serait, si elle était vraie, une accusation grave d'ignorance ou d'insouciance contre la Société de Charleroi. Voici ce que contient le rapport fait à la Société d'anthropologie sur la fouille même du cimetière de Montignies-Saint-Christophe :

« Dans le seul cimetière de Hantes-Wihéries, on a mis au jour plus de cent et vingt tombes renfermant pour *la plupart des squelettes intacts*. Combien de documents perdus pour l'éthnologie des anciennes populations de la Belgique! Les fouilleurs se contentaient de ramasser les poteries, les armes et les bijoux. Les ossements étaient rejetés pêle-mêle avec la terre dans la fosse! »

Toutes ces assertions sont *absolument fausses*. Auc squelette n'était intact et la Société archéologique Charleroi a cherché, en vain, pendant de longues ann à reconstruire dans son Musée un squelette à peu entier pour un fac-simile de tombe franque, et, vu possibilité, l'on a fini par se procurer à cet effet un lette moderne, donné par un de nos collègues chir

Tous les ossements, sauf parfois une tête ou

étaient pourris et tombaient en pièces au moindre contact ; tout ce qu'il a été possible de sauver a été recueilli et donné plus tard à la Société d'anthropologie elle-même, nous le répétons.

Le fouilleur ne *rejetait dans la fosse, pêle-mêle avec les terres*, que les *débris d'ossements inutiles et sans valeur scientifique*. Ce qui était à moitié conservé était gardé jusqu'au moment de la venue d'un membre du comité et ce qui avait quelque valeur était transporté à Charleroi. Voilà la vérité et toute la vérité! Nous devons protester contre toute assertion contraire qui n'est basée que sur des suppositions gratuites!!

Le cimetière franc de Montignies-Saint-Chrystophe était de beaucoup le mieux conservé, à ce point de vue, de tous les cimetières fouillés par nous et surtout que celui d'Hantes, et cependant « les ossements étaient en général fort friables » comme le constate, du reste, le même rapport fait à la Société d'anthropologie.

*
* *

Nous allons donner, en résumé, le journal de la seconde partie de la fouille, qui fut commencée le 15 août 1884 et reprise par la Société anthropologique le 30 septembre. Les notes furent tenues par Ferdinand Quertin, fouilleur de la Société de Charleroi.

Voici d'abord le plan :

Extrait cadastral de la commune de Montignies-Saint-Chrystophe, section A.

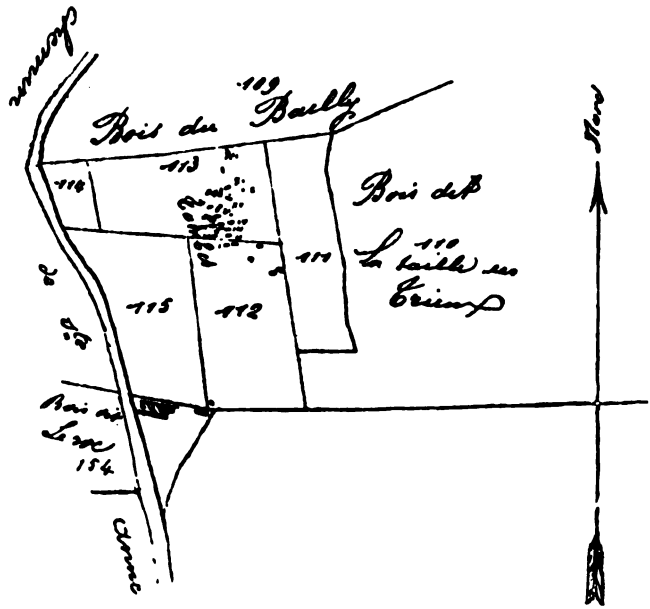

LÉGENDE : Echelle 1 à 3350.

Parcelles.	Propriétaires.
109, 111, 112	à M. Vander Heyden de Hauzeur, de Montignies.
110, 154	à la Commune.
113,	à M. Maurice Rancelot, de Beaumont.
114,	au Bureau de bienfaisance.
115,	à Louis Deprez, de Montignies.

TOMBE N° I.

Tombe recouverte de larges dalles en grès landenien. Il est bon de faire observer que la roche des environs est le calcaire. Les parois étaient en pierres brutes plantées perpendiculairement. Profondeur 1m20. Au fond un squelette en place. Au-dessus, à 0m30 du sol, un squelette remué. Longueur de la fosse, 2m; largeur 0m60.

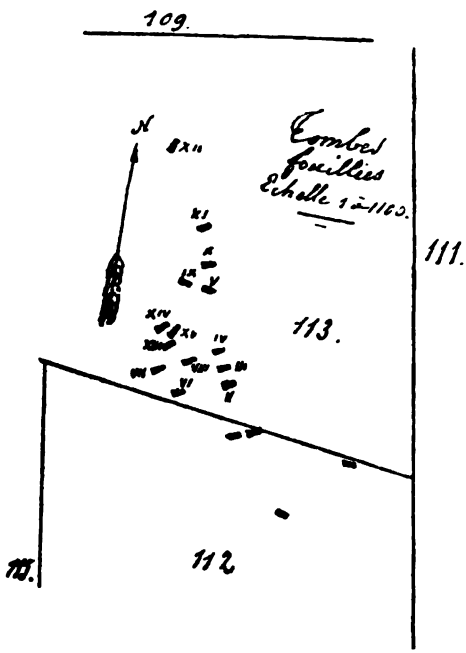

TOMBE N° II.

Recouverte de pierres brutes, plates et formée de pierres plantées comme le n° 1. Profondeur, 1m10; longueur, 2m; largeur, 0m60. Elle contenait un squelette en place et un squelette remanié au-dessus.

TOMBE N° III.

Non recouverte, construite comme les deux précédentes. Un squelette remanié. Longueur, 1m seulement; largeur, 0m60.

TOMBE N° IV.

Recouverte de grès; construite de grès, comme les

précédentes ; mais ayant pour parois, au pied et à la tête, de larges pierres de construction taillées d'une petite rigolle dans le milieu, comme celles de la tombe fouillée en 1842. Le pavement est en carreaux d'hypocaustes, dont plusieurs portent des dessins semblables à ceux de la villa voisine. Plusieurs squelettes remaniés et débris de poteries. Tombe déjà fouillée. Profondeur, $1^{m}40$; longueur, 2^{m}; largeur, $0^{m}60$.

TOMBE N° V.

Recouverte de larges dalles en pierre, et construite de pierres brutes. Profondeur, $1^{m}20$; un squelette en place, avec boucle de ceinturon. Un second squelette remanié. Profondeur, $1^{m}20$; longueur de la fosse, 2^{m} ; largeur, $0^{m}60$.

TOMBE N° VI.

Non recouverte. Plusieurs corps remaniés. Tombe fouillée. Murailles de pierres coupées en forme de pavés, avec deux grands grès à la tête et aux pieds. Profondeur, $1^{m}40$; longueur, 2^{m}; largeur, $0^{m}60$.

TOMBE N° VII.

Recouverte d'un grès et d'une pierre de taille. Construction et profondeur comme n° 6. Un squelette en place. Longueur, 2^{m} ; largeur, $0^{m}60$.

TOMBE N° VIII.

Recouverte en pierres bleues. Murailles de pierres plantées comme aux n^{os} I, II, III. Un squelette en place. Longueur, 2^{m}; largeur, $0^{m}60$; profondeur, $1^{m}30$.

TOMBE N° IX.

Recouverte de grès. Un squelette en place, surmonté

de plusieurs remaniés. Murailles en pavés travaillés comme aux nos VI et VII. Profondeur, 1m30 ; longueur, 2m ; largeur, 0m60.

TOMBE N° X.

Recouverte de pierres bleues. Murailles en pierres plantées comme aux nos I, II, III. Un squelette en place au fond et plusieurs remaniés à 0m30 au-dessus. Profondeur, 0m40 ; longueur, 2m ; largeur 0m60.

TOMBES Nos XI ET XII.

Tombes non recouvertes. Aucune trace d'os. Parois en dalles plantées droites. Longueur, 1m20 ; largeur, 0m60 ; profondeur, 1m.

TOMBE N° XIII.

Recouverte d'une énorme pierre bleue taillée à chanfreins, et d'une dalle de grès, épaisse de 0m35, large de 0m70 et longue de 1m40. Murailles de grès travaillés en forme de pavés, comme nos VI et VII, et deux grands grès au pied et à la tête. Un squelette en place et un remanié. Profondeur, 1m60 ; longueur, 2m ; largeur, 0m60.

TOMBE N° XIV.

Recouverte de grès. Murailles en pierres bleues, taillées en forme de pavés. Un corps en place. Profondeur de la tombe, 1m40 ; longueur, 2m ; largeur, 0m60.

TOMBE N° XV.

Recouverte et murée de plusieurs pierres brutes. Un squelette en place et deux remaniés. Profondeur, 1m40 ; longueur, 2m ; largeur, 0m60.

*
* *

Aucune tombe de ce cimetière n'a offert deux squelettes en place et superposés. Dans chaque sépulture, un seul corps était en place; il se trouvait au fond, et les ossements remaniés, mêlés à la terre et remblayés avec elle, remplissaient la fosse à 0m30 sous le sol.

Il n'en fut pas tout à fait de même dans d'autres cimetières, et nous aurons à discuter ce fait dans le rapport sur le cimetière franc d'Hantes-Wihéries, qui a fourni beaucoup de tombes renfermant 2 et même 3 squelettes entiers et superposés en place.

Toutes les tombes étaient recouvertes de dalles, le plus souvent en grès.

Toutes étaient plus étroites aux pieds, c'est-à-dire à l'Est, ou au Sud-Est, qu'à la tête.

Pour les distances entre les tombes, leur orientation et leur éloignement, voir le plan.

Les travaux furent arrêtés après ces quinze tombes.

Nous regrettons que la Société d'antropologie ait renoncé à continuer les fouilles de ce cimetière qui s'étend bien loin encore, presque dans le bois voisin, et dont la plus grande partie reste à fouiller dans la campagne, jusqu'à la limite du bois, et renferme sans doute beaucoup de pièces intéressantes pour l'antropologie et l'éthnographie de l'époque franque.

Epoque des inhumations

On voit que les tombes ne renfermaient pas de mobilier, sauf quelques-unes qui, précisément, furent fouillées les premières, il y a longtemps.

Ce détail indique peut-être que ces tombes étaient d tombes de chefs, respectées pendant de longues années la peuplade; pendant qu'au contraire toutes les tor

voisines servirent successivement à plusieurs autres morts, inhumés l'un après l'autre.

Ceux qui opérèrent ces inhumations successives, firent comme nos fossoyeurs actuels. Ils recueillirent pieusement les os des premiers occupants et les déposèrent au-dessus ou en-dessous du nouveau venu, ou dans un coin de la fosse. Le crâne, quand il existait encore, était souvent déposé au pied du nouvel occupant. Mais, tout naturellement, le fossoyeur ne joignait pas à ces débris les objets funéraires qu'il rencontrait dans la fosse ; d'autant plus que l'habitude des mobiliers funéraires avait pris fin peu-à-peu. En effet le dernier venu que nous rencontrions en place, dans la partie supérieure de la fosse, n'était accompagné d'aucun objet et les quelques débris, que notre fouilleur a trouvés, n'étaient évidemment que des débris du passé, restés inaperçus lors des inhumations successives.

Voilà des détails tout simples, et tout évidents pour ceux qui ont vu ouvrir, non seulement les fosses de Montignies, mais encore les fosses de beaucoup de cimetières de même nature.

A ce point de vue, le cimetière de Montignies a une grande importance. C'est un type bien caractérisé, et qui emporte la preuve et la conviction pour les archéologues.

Il a servi à l'époque franque et il a continué de servir jusqu'aux temps où les rites mortuaires étaient complètement modifiés; c'était cependant encore l'époque franque, nous disent les anthropologues, qui ont étudié les ossements.

*
* *

Quelques archéologues ont émis l'opinion que les

tombes franques sans mobilier étaient les tombes des pauvres. Nous avons plusieurs fois combattu ces idées que nous regardons comme contraire à toute vraisemblance.

Comment croire, en effet, que le cimetière de Montignies, ou d'autres qui sont dans le même cas, soit un cimetière consacré uniquement aux pauvres assez dénués pour ne pouvoir conserver dans la tombe un misérable couteau ou un humble pot de terre? Où seraient, du reste, les corps des autres habitants moins misérables? Y avait-il un second cimetière contemporain? Où était-il?

Mais comment expliquer qu'un mort soit tellement misérable qu'il ne possède pas le moindre objet à emporter dans la tombe, et que cependant on lui construise une sépulture soignée? Combien de fois cependant, à Montignies et ailleurs, avons-nous trouvé ce prétendu pauvre dénué du plus petit couteau et du moindre tesson, dans une sépulture soigneusement maçonnée et quelquefois pavée, faite de pierres bien choisies et de dalles pesantes transportées à grands frais! Quand, d'autre part, à Strée, à Boussu-lez-Walcourt, à Fontaine-Valmont et dans d'autres cimetières d'une haute antiquité, parfaitement prouvée, nous rencontrions les mobiliers les plus complets dans de simples fosses sans pierres, sans dalles, sans pavement et sans maçonnerie.

Pourquoi encore, dans ces cimetières francs, rencontre-t-on si rarement un véritable mobilier appartenant à un mort inhumé comme second venu dans une fosse, tandis que toujours un corps sans mobilier est deuxième, troisième ou quatrième enterré? Cela n'indique-t-il pas à l'évidence le changement de rites mortuaires à travers les âges? Que ce changement soit dû à un changement de religion et à l'adoption du christianisme, ou à un simple changement de mœurs?

*
* *

Ajoutons à ce qui précède deux arguments. C'est la généralisation des remarques précédentes :

La conservation relative des ossements dans un cimetière franc est bien plus satisfaisante pour les squelettes derniers venus dans les fosses à superposition de cadavres et dépourvues de mobiliers, que dans les fosses où repose un seul corps pourvu de son mobilier classique. Le temps n'est-il pour rien dans ce fait constamment remarqué?

Quant à la construction même des tombes, les fouilleurs ont constaté une grande différence entre les tombes des cimetières francs à mobilier régulier et sans superposition de cadavres, et celles des cimetières où les fosses ont servi à plusieurs cadavres et sont veuves de tout mobilier.

Les premières sont d'ordinaire creusées simplement dans la terre, sans parois, sans pavement et sans couverture en pierre. Telle est la règle; les exceptions sont assez rares. Témoins, le cimetière franc de Strée, celui de La Buissière, celui de Hantes-Wihéries, celui de Fontaine-Valmont, ceux de Thuillies, etc., etc.

Mais à Montignies, sans exception, ou au moins à très peu d'exceptions, les tombes ont été, avec le dernier cadavre, garnies de pierres, de parois, de couvercles, etc. Ce ne sont déjà plus des fosses creusées en terre pour y enfouir un cercueil; ce sont des caveaux plus ou moins réguliers, dont la construction se perfectionne et se rapproche de plus en plus des *locules* ou sarcophages en pierre du haut moyen-âge, constituant des sépultures fort coûteuses et nommées en France *luziaux*.

Voilà deux remarques importantes, qui rapprochent singulièrement de nous les sépultures franques sans mobilier et qui en éloignent l'idée de pauvreté.

*
* *

Nous renvoyons, du reste, pour cette question, à notre mémoire présenté au Congrès archéologique de Charleroi, en 1888, sur les cimetières francs.

Nous avons indiqué des cimetières de même nature que celui de Montignies. Il faut y joindre un grand cimetière semblable, découvert à Arquennes par le Dr Cloquet, cimetière sans mobilier et à sépultures soigneusement construites en moellons, ciment, etc.

Dans notre mémoire, nous donnons toute une série d'arguments à l'appui de notre manière de voir et nous y formulons l'opinion que cette catégorie de cimetières ont parfois commencé à une époque fort reculée et continué d'être employés encore pendant des siècles.

En deux mots, voici pour nous la véritable histoire du cimetière de Montignies :

Cimetière franc primitif, mais peu étendu, il servit pourtant pendant une longue période; aussi les inhumations s'y sont succédées, nombreuses et superposées, et les rites mortuaires, se modifiant par le temps, quelques débris seulement de mobilier funéraire franc nous ont été conservés comme témoins ; aucune pièce de monnaie romaine, si communes dans les sépultures franques de l'origine, n'est parvenue jusqu'à nous, la construction même des tombes a été modifiée peu à peu pour les nouveaux occupants, quelquefois à grands frais; et cependant l'on n'inhumait pas avec le corps le plus petit objet de moindre valeur, car les habitudes mortuaires étaient peu à peu, mais complètement modifiées lors des dernières inhumations qui sont parvenues jusqu'à nous.

*
* *

Quant à préciser le siècle ou l'époque, c'est une autre affaire! S'agit-il du IXe, du Xe, du XIe ou même du XIIe siècle? Nous ne savons trop! Toujours est-il que jusqu'ici les cimetières des IXe, Xe et XIe siècles n'ont été ni signalés, ni fouillés, ni étudiés, ni caractérisés par les archéologues, surtout en Belgique.

L'étude de ces cimetières a toujours été négligée par eux, précisément parce que de telles fouilles, fort onéreuses, sont stériles pour les Musées archéologiques et n'y rapportent rien, vu l'absence de mobilier.

Toutefois, il importe de ne pas perdre de vue que c'est au IXe siècle, qu'en vertu des *Capitulaires de Charlemagne*, l'on commença à combattre les usages payens, pour amener tout doucement le peuple aux habitudes chrétiennes et que l'un de ces usages défendu était précisément le choix des lieux élevés, ou des collines, pour y établir les cimetières.

Or, un caractère commun à tous les cimetières francs trouvés et fouillés par la Société de Charleroi, surtout ceux à mobilier, se trouvent sur une pente rocailleuse et dans des terrains dédaignés par l'agriculture et que, par la même cause de stérilité, les fourrés des bois n'avaient pas envahis.

Il est remarquable qu'il n'en est nullement de même pour les cimetières romains, que nous rencontrons toujours en plein terrain labourable et cultivable. L'agriculture avait-elle moins de soin de ses bonnes terres chez les Romains que chez les Francs? Nous ne le pensons pas. Il devait y avoir là un fait de mœurs.

Ces remarques nous interdisent, en quelque sorte, de rapprocher de nous jusqu'au delà du IXe ou du Xe siècle nos cimetières francs.

Aucun de ces cimetières, du reste, n'avaient laissé dans *aucune* archive, ni chez le peuple, la moindre tradition, le moindre souvenir, la moindre légende, comme lieu d'inhumation. *Toujours* leur découverte excita l'étonnement de tous les voisins, proches ou éloignés.

Comme autre argument tendant à la même conclusion, nous ferons remarquer que c'est vers le XIe siècle que les cimetières, placés jusque là hors des agglomérations d'habitations, vinrent se grouper autour des églises, que l'on rebâtissait à cette époque avec ardeur. Il semble donc que c'est autour des anciennes chapelles, ou de leurs ruines, qu'il faut chercher les cimetières du XIIe siècle et des siècles suivants.

C'est aussi, pensons-nous, à cette conclusion qu'ont conduit certaines fouilles de la Société archéologique de Namur.

Annexe.

Nous avons, au sujet de l'emplacement du cimetière de Montignies-St-Christophe, quelques réflexions à ajouter. Pendant la fouille, nous avons exploré les environs du cimetière, et nous pouvons formuler quelques déductions intéressantes, nous semble-t-il. Nous avons dit ailleurs que, dans l'enceinte et aux abords de l'oppidum de Gougnies (1), comme au pied de l'oppidum de Grignard, et dans l'enceinte à proximité d'autres oppida encore, l'on a rencontré un et parfois plusieurs cimetières francs. A Montignies, le cimetière franc est précisément sur un plateau avancé, offrant tous les caractères d'un ancien oppidum ; un vrai promontoire coupé en pente ardue de trois côtés vers la vallée de la Hantes et du *Riz-Ste-Anne*,

(1) *L'oppidum de Gougnies*, v. *Documents et Rapports*. T. XIII.

qui assuraient la provision d'eau, et relié à la plaine par un isthme aujourd'hui bâti et habité et où il ne faut plus penser à retrouver les traces de la tranchée de défense, seul caractère irréfragable qui puisse confirmer les apparences, et prouver qu'il s'agit encore ici d'un vrai camp antique (1).

Quoiqu'il en soit, de ce promontoire l'on peut voir divers points culminants qui s'élèvent au loin, et qui ont pu faire partie du système de signaux qui a certainement existé le long de la Sambre et de ses affluents. Ces signaux étaient des feux plus ou moins compliqués et allumés à des intervalles convenus. Ce mode de signaux transmis de sommets en sommets, permettait d'annoncer en peu de temps un événement important dans tout le pays. Les auteurs latins nous parlent, dans leurs ouvrages, de ce moyen.

Cet emploi de feux, ou fanaux, qui ont amené nos phares, se continua pendant de longs siècles et ce n'est qu'à la fin du XVIIe siècle que les frères CHAPPE le remplacèrent par le télégraphe à grands bras qui, manœuvrés systématiquement, écrivaient les nouvelles dans l'air, lorsque l'atmosphère était assez clair et assez serein, et

---

(1) César donne une description frappante de ces forteresses gauloises, à propos de la forteresse d'Uxellodunum, oppidum située sur un rocher escarpé presqu'entièrement entourée de toutes parts par un profond vallon traversé dans toute sa longueur par un cours d'eau. La descente était ardue et difficile aux assiégés pour y aller puiser de l'eau. Une fontaine se trouvait sous le mur, dans l'espace d'environ trois cents pieds, le seul que la rivière n'entourait pas.

« Flumen infimam vallem dividebat, quæ totum pæne montem cingebat, in quo positum erat præruptum undique oppidum Uxellodunum .... Erat autem oppidanis difficilis et præruptus eo descensus, ut...., neque adire flumen, neque ardeo se recipere possent ascensu.... Sub ipsius oppidi murum agnus fons aquæ prorumpebat, ab ea parte, quæ fere pedum ccc intervallo fluminis circuitu vacabat. » CÆS. *Bell. gall.* VIII, 40.

sur les questions et les faits les plus intéressants du rapport sur le cimetière franc de Montignies-Saint-Christophe.

—

D

Date des tombes franques, p. 518.

E

Epoque des inhumations, p. 513.

F

Feux et signaux, p. 520.

M

Matériaux romains employés pour la construction de tombes franques, p. 504. Mobilier des tombes franques, pp. 514 et suivantes.

O

Oppidum, p. 519. — Ossements; leur conservation dans les tombes franques, pp. 506 et suivantes.

S

Signaux, p. 519.

T

Tombes franques. Description minutieuse de tombes franques avec ou sans superposition de cadavres, pp. 505 et suivantes. — Tombes à mobilier ou sans mobilier, dallées ou non, maçonnées ou non, soignées ou non, pauvres ou riches; signes de l'époque de la construction et des inhumations, pp. 313 et suivantes.

---

les transmettait successivement de sommet en sommet, avec une vitesse de six minutes pour 120 lieues, de vingt minutes pour 267 lieux, par l'intermédiaire de 100 postes de correspondance. Tels sont au moins les chiffres fournis par le télégraphe à bras perfectionné en 1856, dernière année de son emploi, quand il céda la place au télégraphe électrique.

LES LAVABOS DU XVe SIÈCLE

PAR

LE CHANOINE VAN SPILBEECK

Les cloîtres du moyen-âge, sauf de rares exceptions, possédaient un *lavabo* (lavoir), muni d'un puits ou d'une fontaine.

Dans le principe, la fontaine occupait le centre du préau. Plus tard, on la rapprocha de la galerie voisine du réfectoire; elle fut alors placée en face de l'entrée de cette salle, ou dans un des angles de la galerie qui la longeait. Les religieux, au retour des travaux extérieurs, s'y lavaient les mains, avant de prendre leur repas ou de se rendre à l'office (1).

Le lavabo se composait d'une grande vasque circulaire; un édicule carré ou polygone le recouvrait. Une fontaine creusée dans les accidents du terrain, l'alimentait de ses eaux. Pendant la période de la Renaissance, le *lavabo* prend les formes les plus mesquines; il se réduit souvent à une niche peu profonde, mais assez large, nécessairement munie, et quelquefois encadrée, d'un bassin à un ou plusieurs robinets (2).

Un *lavabo* de ce genre se trouvait autrefois dans la partie méridionale du cloître de Soleilmont, vis-à-vis de la porte du réfectoire.

Le passage suivant des *Us* de Cîteaux en indique l'usage, conforme d'ailleurs à ce qui a été dit plus haut.

---

(1) Cfr. VIOLLET-LEDUC. *Dictionnaire d'architecture.*
(2) Id.

D'après le chapitre 106 des *Us*, les semainiers de cuisine étaient chargés de le fournir d'eau, pendant l'intervalle qui sépare *Laudes* de *Prime* (1).

Le *lavabo* de Soleilmont est rectangulaire, en pierre de taille, et mesure 0m34 de hauteur, sur 1m96 de longueur et 0m53 de profondeur. Le creux du bassin a 0m34 de hauteur et 1m80 de longueur. Une moulure entaillée forme cadre sur la face antérieure, à la base duquel se voient trois têtes fantastiques saillantes, servant d'égorgeoirs. A l'intérieur du cadre, deux écus chargés *d'une croix*, alternent avec les têtes.

Pour remonter à l'origine de ces écussons, il est à considérer que les familles de Bousies et de Vertaing, portant *d'azur à la croix d'argent*, comptent divers membres parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Soleilmont. A laquelle des deux familles faut-il attribuer la donation du *lavabo* que nous venons de décrire?

Sans avoir des données positives à cet égard, nous inclinons à croire que c'est à la famille de Bousies. Nous croyons en trouver une preuve dans les lignes suivantes de l'Obituaire de l'abbaye : « le noble Monsieur de Bièvre » et Madame Jeanne de Bousies, son épouse, nous ont » fait beaucoup de bien en leur vivant, en faveur de leur » fille Dame Anna (2), professe de céans, puis abesse » d'Argenton » (3).

Il est à remarquer que les nobles personnes, dont il est fait mention, vivaient à l'époque de l'achèvement des

---

(1) *In illo intervallo induti diurnalibui et scapularibus suis, sispatium habuerint, hauriant aquam ad manus lavandas, ubi necesse fucrit.* Cap. 106.

(2) † 1558.

(3) Abbaye de femmes de l'ordre de Citeaux, fondée d'abord à Granval près Fleurus, et transférée, l'an 1229, à Argenton, près Gembloux.

cloîtres, époque à laquelle semble remonter la forme sculpturale du *lavabo*. Quoiqu'il en soit des généreux donateurs, le *lavabo* n'occupe plus sa place primitive, les circonstances ayant obligé les religieuses à le déplacer.

Mentionnons également les lavabos ou piscines conservés dans l'église du monastère.

Du côté de l'épître du maître-autel (1) est une niche ogivale, trilobée, de 0,77 h., sur 0,64 long., munie de deux cuvettes ou orifices pour laisser échapper les eaux sous le pavement de l'église. L'une de ces cuvettes était destinée à recevoir les eaux ordinaires, l'autre les ablutions des mains du prêtre et même du calice. A cette époque les ablutions du calice se versaient dans les piscines et n'étaient point consommées par le prêtre.

Une piscine du même genre, à double cuvette, se voit à côté de l'autel de Sainte-Anne (2). A l'autel de Notre-Dame de Rome, on conserve une piscine simple, c'est-à-dire, n'ayant qu'une ouverture pour perdre les eaux.

Les auteurs d'archéologie assurent qu'au xve siècle, et même déjà à la fin du xive, les piscines liturgiques deviennent rares, et finissent par disparaître complètement vers la fin de la période ogivale. En effet, on rencontre rarement des piscines simples dans les édifices du xive siècle (3).

On pourrait en déduire, comme le prétendent quelques archéologues, que la chapelle de Notre Dame de Rome est

(1) Le maître-autel, de style renaissance, date de 1732.

(2) Le saute lsde Sainte-Anne et de Notre-Dame de Rome datent de 1730; le premier porte les armes de B. Louant, abbé d'Alne; le dernier, adossé à la tombe encore existante de l'autel primitif, est surmonté des armoiries de Dame Humbeline de Bavay, abbesse,

(3) Viollet-Le duc. Op. cit.

la partie la plus ancienne de l'église et, peut-être, l'emplacement de l'oratoire primitif.

Nous venons de donner quelques détails qui, à première vue, peuvent paraître dénués d'intérêt. Ils ont toutefois leur importance pour l'histoire du monastère. Ils serviront à fixer l'époque (1) de la construction de la jolie église ogivale, à reconstituer, un jour, dans son état premier, ce bijou de l'architecture gothique, à montrer sa magnifique voûte en charpente apparente (2), spécimen

---

(1) Si nous consultons l'Obituaire de Soleilmont, les deux noms suivants se présentent à nos investigations : « 29 août. M. Jean de Berlo, chevalier « S. Delvaux et Madame Isabeau, son épouse, qui ont fait beaucoup de bien à « notre église, spécialement à sa dédicace. »

Il s'agit encore de personnages célèbres. Le dit Jean de Berlo releva à la cour féodale de Liége, en 1468 ; il comparait, le 8 avril 1468, en qualité de chevalier seigneur de la Vaulx S. Anne, etc., conseiller chambellan et premier maître d'hôtel du prince Louis de Bourbon, évêque de Liége. Il fut tué, avec l'Evêque Louis de Bourbon, à la bataille livrée le 30 août 1482. Jean de Berlo avait épousé, par traité de mariage de 1457, Isabelle de Surlet, Dame d'Aldenhoven lez-St-Trond, laquelle vivait en viduité du dit Jean, l'an 1494.

Leur fille, Marie de Berlo, prit le voile à Soleilmont (1494).

Berlo porte : *d'or à deux fasces de gueules.*

(2) Au-dessus du plafond actuel de l'église, on retrouve les restes de la charpente apparente d'autrefois, présentant l'aspect d'une voûte en berceau ogival. Les dix entraits (*a*) soutiennent des poinçons sur le sommet desquels viennent s'appuyer les extrémités des nervures. Les cinq premiers poinçons, en comptant à partir de l'abside, ont la forme d'une colonnette octogone couronnée d'un chapiteau et portée sur une base chanfreinée sur les arêtes. Ces colonnettes et les nervures correspondantes portent encore des traces de peinture ; de distance en distance, des roses et des étoiles en bois sculpté et peintes, alternativement attachées aux nervures, servaient de motifs de décoration. Sur les courbes ogivales formées par les fermes comprises entre les nervures apparentes étaient cloués des bardeaux ou feuillets de bois également polychromés. Quelques rares feuillets, conservés dans la voûte du chevet polygone, permettent de distinguer des nuages, des rinceaux, etc. Tout ce luxe de décoration paraît ne pas avoir été appliqué à la partie postérieure de l'édifice, où les cinq poinçons sont dépourvus de la forme architecturale et de la peinture décorative observées dans les premiers. Cette différence confirme l'hypothèse, également suggérée par l'examen de la bâtisse, que l'église actuelle fut construite à deux époques différentes.

(*a*) Un onzième entrait, avec poinçon, est adossé au mur de la façade.

de construction assez rare dans le pays, à rendre aux belles fenêtres à lancettes leurs menaux et leurs vitraux coloriés, à dégager l'édifice des transformations bizarres ou embellissements de mauvais goût dus au XVIIIe siècle.

Soleilmont, 30 décembre 1887.

VAN SPILBEECK.

L'ANCIEN PRIEURÉ BÉNÉDICTIN

DE

FRASNES-LEZ-GOSSELIES

par Dom URSMER BERLIÈRE

bénédictin de l'abbaye de Maredsous.

—

Entre les prieurés qui relevaient de l'abbaye d'Afflighem, celui de Frasnes-lez-Gosselies est peut-être aujourd'hui celui dont l'histoire est la moins connue : son existence, mise en doute par LE ROY, a même été niée par un auteur anonyme plus récent, qui, disons-le tout de suite, n'a pas tardé à reconnaître et avouer son erreur (1). Ce prieuré a pourtant une histoire, que la perte des documents rend assurément fort modeste. Nous essayerons de la faire aussi complète que possible à l'aide des chartes contenues dans le *Cartulaire d'Afflighem* (2), et de la notice qu'en a donnée Dom ODON CAMBIER dans son *Chronicon Affligemiense* (3). Peut-être aurions-nous pu trouver de plus amples renseignements dans l'*Affligemeum illustra-*

(1) *Théâtre sacré du Wallon-Brabant*, p. 18. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. II, p. 109. — Les auteurs suivants ont traité de Frasnes : *Théâtre sacré*, p. 17-18 ; MIRÆUS. *Orig. cœnob. benedict*, p. 196 ; *Analectes II*, 109-111; IV, 479-488 ; *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. IV, 35-39.

(2) Ce Cartulaire est déposé aux Archives du Royaume, sous le n° 74. Le n° 132ª contient celui de Basse-Wavre ; le n° 133 celui de Wavre et de Frasnes, mais par extraits.

(3) Cette chronique se trouve à la Bibliothèque de Bourgogne sous le n° 13550. L'auteur était un moine d'Afflighem, distingué par sa science et sa piété, qui mourut le 18 mai 1651.

tum (1) du dernier prévôt d'Afflighem, Dom Bède Régaus, si nous avions pu obtenir l'autorisation de consulter ce recueil, conservé aujourd'hui au prieuré bénédictin de Termonde. Peut-être ce travail nous aurait-il renseigné sur le sort du *Nécrologe de Frasnes*, mentionné par Cambier et dont nous devons regretter la disparition. On ne trouvera donc pas dans cette notice le récit de grands faits, ni d'évènements importants : des acquisitions, des échanges, des conflits, des ruines, voilà la substance de cette histoire d'un petit prieuré de campagne, qui n'eut jamais et ne pouvait avoir d'histoire propre.

Dans le cours du xie siècle, il existait à Frasnes un collége de cinq chanoines, chargés de célébrer l'office divin dans l'église paroissiale de ce village. L'insuffisance des revenus les contraignit d'abandonner cette église, qui fut même quelque temps privée d'un curé. L'église appartenait à une dame nommée Eremburge, qui regrettait vivement l'état déplorable auquel la paroisse était réduite. Espérant qu'en la cédant à un monastère florissant elle assurerait son avenir, Eremburge l'offrit à la nouvelle abbaye d'Afflighem en lui constituant une dotation de douze bonniers de terre. L'abbé Fulgence l'accepta le 17 mars 1099, et avec l'autorisation de l'évêque Otbert de Liége y envoya une colonie de moines (2).

L'église de Frasnes relevait alors du chapître de Saint-Feuillen de Fosses. Un accord intervenu en 1141 entre les deux communautés, assura au prieuré la possession de l'église et de l'alleu de Frasnes aux conditions suivantes :

---

(1) Voir sur cet ouvrage : *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, I^e série, t. IV, p. 335; t. VIII, p. 3-6,— Dom Berthod : *Voyage littéraire dans les Pays-Bas*. Gand, 1838, p. 132-33.

(2) Miræus. *Opp. dipl.* I, 670-671.

un chanoine de Fosses devait recevoir
l'église de Frasnes, assister aux synodes e
intervenir, le cas échéant, pour cette égl
entretiendrait l'église à ses frais, et paier
cens annuel de cinquante sous, monnaie
chapitre de Fosses (1).

Peu à peu, les propriétés du prieuré,
restreintes, s'étendirent, et les donations
assurèrent les revenus nécessaires à l'e
communauté assez importante. En 1148, Ni
fit donation aux moines de la huitième
alleu de Frasnes consistant « en terres
incultes, bois, prés et en trois familles
Cinq ans plus tard, trois frères, Henri,
Nicolas et leur mère Reinsende, vendirent
partie de leur alleu de Frasnes, et firen
l'autre (3). Ces donations furent approuvées
duc de Lotharingie et comte de Brabant, q
lité d'avoué d'Afflighem, devait aussi éte
veillante protection au prieuré de Frasnes.

Le monastère ne jouit pas longtemps
tranquillité, car peu de temps après (vers 11
au pillage par Gautier de Fontaines (4) et

---

(1) *Analectes* VI, 402-403.

(2) *Bulletin de la commission royale d'histoire.* IVe série,

(3) Ibid. p. 337-339.

(4) M. De Manet dans son excellent travail « *Recherches*
ville et la seigneurie de Fontaine l'Evêque. Mons 18
Histoire généalogique des seigneurs de Fontaine. Il c
Wauthier, qu'il cite en 1182. Cette liste pourrait être utile
complétée à l'aide des chartes de nos monastères, où figur
Celle dont nous nous occupons à présent signale, parmi l
Fontaines, ses fils Wauthier et Francon et son frère Gislebert

zegnies. Les moines les frappèrent d'excommunication. Pour se relever de cette peine, Gilon, fils de cet Othon de Trazegnies, qui avait cédé sa terre d'Herlaimont à l'abbaye de Floreffe, promit de leur payer onze livres de Valenciennes, en réparation des dommages causés par lui; la mort l'empêcha de tenir sa promesse. Son service funèbre devait se célébrer à Herlaimont; déjà les parents et amis étaient réunis, et l'abbé Gerland de Floreffe allait procéder à la sépulture de ce seigneur, quand les moines de Frasnes surviennent et font connaître l'excommunication dont Gilon a été frappé et dont il ne peut être relevé que par le paiement de la somme promise.

Cette apparition soudaine jette l'assistance entière dans une profonde consternation ; le beau-père de Gilon Henri, son oncle Evrard, tous les amis du défunt supplient l'abbé de Floreffe d'avoir égard à l'amitié qui l'unissait à Gilon et de payer les onze livres, en échange desquelles on lui cédait l'autel de Trazegnies avec différentes dîmes. Gerland y consentit, et l'on put procéder à la sépulture religieuse de Gilon (1).

L'année 1160 vit la fondation de la commune de Frasnes, dont l'érection est due au duc Godefroid qui lui accorda les franchises de la ville de Louvain (2). Le prince s'entendit à ce sujet avec l'abbé Godescalc d'Afflighem, et convint avec lui que le monastère percevrait seul à Frasnes le cens des manses, mais n'aurait que la moitié

---

(1) *Cartulaire de Floreffe,* aux archives de l'Etat à Namur, p. 262-26V.

(2) Wauters : *De l'origine et du développement des libertés communales en Belgique,* p. 23. — *Annales de l'académie archéologique de Belgique,* XI, p. 62. — Schayes, *Analectes archéologiques,* p. 228.

des autres revenus (1). Le duc Henri renouvela cet accord en 1190 (2). Plus tard certaines difficultés s'élevèrent entre les moines, le seigneur de Perwez, avoué de la terre de Frasnes, et les habitants de cette commune sur leurs droits respectifs. Le duc Henri prit la défense des moines en enjoignant à son parent Enguerrand de Perwez de protéger le prieuré, et de le maintenir dans la même condition où il se trouvait, lorsqu'il avait reçu de son frère la terre de Frasnes (11 juin 1235) (3). Deux ans plus tard (30 mars 1237), le prieur Lambert et les habitants trouvèrent bon de faire le partage des bois de Frasnes et s'en remirent à l'arbitrage de Henri de Beaumont, d'Arnoul Morel, chevalier de Limal et d'Arnoul Longavaine, bailli de Brabant (4). Ces trois personnes partagèrent en effet les bois et définirent les droits respectifs des deux parties, ce qui fut approuvé par l'abbé d'Afflighem et Enguerrand de Perwez (21 septembre 1237) (5).

Toutefois, le 23 décembre de cette année, les habitants de la commune renoncèrent, en faveur du prieuré, à la pâture commune située autour de l'étang de la ferme de Pierpont (6). Cet arrangement ne mit pas fin aux conflits, car nous voyons que dès l'année 1244, le duc Henri rappelle à son parent Enguerrand qu'il entend protéger les moines de Frasnes et lui enjoint en conséquence de faire respecter les immunités du monastère par les habi-

---

(1) *Cartulaire d'Afflighem*, p. 866-867.
(2) *Cartulaire*, p. 771. — Wauters, p. 50.
(3) Wauters, p. 129.
(4) Wauters, p. 134-136.
(5) Wauters, p. 137.
(6) Wauters, p. 138.

tants(1). De son côté l'abbé Jean d'Afflighem autorisa les habitants à faire paître leurs porcs dans les bois de Frasnes, mais comme le reconnut le bailli Henri de Nivelles, par pure grâce, et ce à la condition de payer un cens annuel de quatre deniers par porc (2).

Parmi les donations faites au prieuré dans la seconde moitié du XIIe siècle, signalons encore celle de huit bonniers de terre faite en 1172, par Henri de Wierde et son épouse Géila pour une lampe qui devait brûler nuit et jour dans l'église, ainsi que pour la « charité » (3) que l'on donnerait aux frères au jour anniversaire de leur mort (4).

L'église de Frasnes, dédiée à l'apôtre Saint-Pierre, était le premier août, fête de St-Pierre-aux-liens, le rendez-vous de nombreux et pieux fidèles du doyenné de Fleurus. Le doyen de cette chrétienneté profitait facilement de ce concours pour y tenir son concile, ce qui entraînait des frais assez considérables pour le prieuré. Les réclamations élevées à ce sujet furent agréées, car un document de 1183 nous apprend que le doyen de Nivelles, Herman, abrogea cet usage et déclara que le prieur de Frasnes ne devait aucun repas au doyen de Fleurus à la Saint-Pierre-aux-liens (5).

Comme la plupart des maisons religieuses à cette époque, le prieuré de Frasnes eut aussi son hôpital : vers l'an 1180, un prêtre du nom d'Everlin légua pour la fon-

---

(1) Wauters, p. 156.

(2) Wauters, p. 157.

(3) La « *charité* » désignait dans les coutumes monastiques une portion de vin que l'on servait aux religieux en plus de la boisson ordinaire, parfois en dehors du repas régulier, c. f. du Cange. *Glossarium* s. h. v.

(4) *Cartulaire*, p. 731.

(5) *Cartulaire*, p. 768.

dation de cet hôpital une somme de 18 marcs : le prieur Simon obtint aisément l'autorisation de l'abbé Godescalc, qui lui fit même donation du terrain nécessaire à la construction de cet édifice et statua expressément que les offrandes faites par les fidèles à cet hôpital, seraient exclusivement affectées au service des pauvres (1). En 1185, sous le priorat d'Arnoul, Albéric et son épouse Ermengarde cédèrent également leurs biens à l'hôpital de Frasnes (2).

Les chartes du commencement du XIIIe siècle ne présentent guère d'intérêt : tantôt ce sont des hommes de Frasnes qui reçoivent du prieuré des terres à titre héréditaire, mais sous un cens annuel de deux *nummi* (3), tantôt ce sont des donations de quelques bonniers de terre (4). Mentionnons toutefois la bulle par laquelle Innocent III (3 août 1210) prend le prieuré sous sa protection (5).

En 1207, les moines de Frasnes cherchèrent à acquérir le droit de nommer le curé de la paroisse, afin de jouir des quelques bénéfices attachés à cette collation. L'évêque de Liége, Hugues de Pierrepont, dans le dessein « de secourir la détresse des frères de l'église de Frasnes » leur concéda le droit d'établir un vicaire de Frasnes, soit moine, soit séculier, mais *salvo jure episcopali et archidiaconali et investitura ecclesiæ Fossensis* (6). Il s'agissait donc d'obtenir l'autorisation du doyen de Fleurus et du chapitre de Fosses : le premier, Raoul, se rendit au désir

(1) *Cartulaire*, p. 750.
(2) *Ibid.* p. 769-770.
(3) *Ibid.* p. 807.
(4) *Ibid.* p. 819.
(5) *Analectes* II, 110.
(6) *Cartulaire*, pp. 772-773.

des moines et leur céda également le droit de conférer le *presbyteratus* de Frasnes à qui il leur plairait (1). Mais ce ne fut qu'en 1250 que l'on put s'accorder avec le chapitre de Fosses pour la cession du patronat de l'église paroissiale de Frasnes. Jusque là, le ministère pastoral était exercé de droit par un chanoine de Fosses ; mais comme celui-ci n'y avait point sa résidence et qu'il ne se faisait point remplacer par un vicaire, il en résultait pour les âmes un grave dommage auquel le prieur voulut apporter un remède efficace. Du consentement de son abbé, il proposa au chapitre de Fosses d'échanger les biens spirituels et temporels que le prieuré possédait à Tilly, contre ceux que le chapitre possédait à Frasnes. Les biens de Tilly comprenaient, au spirituel, la neuvième partie dans le droit de patronat de l'église, les offrandes de l'autel et la neuvième partie des petites et grosses dîmes ; au temporel, huit setiers d'avoine, dix-huit chapons annuellement ; les biens de Frasnes étaient, au spirituel : le droit de patronat et la cure de Frasnes ; au temporel, cinquante sous namurois de revenu annuel. Le chapitre et le prieur s'en remirent à la décision de Jean, doyen de Fleurus et d'Arnoul, curé de Baisy (2). Au mois de mars suivant, les arbitres se prononcèrent en faveur de cet accord (3), qui fut aussitôt ratifié par les moines de Frasnes (4) et exécuté peu de temps après (5). Le 26 mars 1250, l'abbé Jean d'Afflighem supplia l'évêque de Liége d'approuver cet échange, ainsi que les revenus du curé de Frasnes

(1) *Cartulaire*, p. 820.
(2) *Analectes* IV, 479-481.
(3) *Analectes* IV, 481-482.
(4) *Analectes* IV, 483-484.
(5) *Analectes* IV, p. 485.

fixés à 15 livres de Louvain (1). L'évêque Henri de Gueldre y donna son consentement en septembre 1251 (2).

Un acte du mois de décembre suivant fixa d'une manière plus précise les revenus du curé. L'acte est assez curieux pour que nous en donnions ici l'analyse. Le curé recevait annuellement du prieuré neuf muids de blé, neuf muids d'avoine et un demi muid de pois. Les offrandes des autels extérieurs (hors du chœur) lui appartenaient; celles des autels intérieurs et de la chapelle de Notre-Dame du Rœulx revenaient au prieuré; sauf aux sept solennités auxquelles les paroissiens du concile de Fleurus étaient tenus aux offrandes. Si un habitant de la commune devait être enterré dans le cimetière des moines, le curé célébrerait les funérailles et recevrait les offrandes de sa messe et celles de l'autel paroissial. Les cierges offerts à la purification, sauf ceux des moines, convers, familiers et étrangers, lui revenaient de droit, de même que ceux des relevailles, les funérailles, les oboles de Saint-Martin, les visites, confessions et baptêmes, les dons faits pour le curé. Il recevra la moitié de la petite dîme de Frasnes, excepté celle du prieuré et de ses *curtes* situées dans le village. Tous les ans, le prieuré lui donnera la paille de cent gerbes de blé et de cent autres d'avoine. Quant à lui, il devra assister aux synodes et conciles, et exonérer la paroisse pour tout ce qui regarderait la cure (3). Cet arrangement reçut l'approbation de l'évêque de Liége, le 19 janvier 1262 (4).

En juillet 1235, l'abbé Guillaume de Villers échangea

---

(1) *Analectes* IV, p. 486-487.
(2) *Analectes* IV, p. 487-488.
(3) *Cartulaire*, p. 810-812.
(4) *Ibid.* p. 786.

avec Afflighem une terre située près de la ferme de Pierpont et comprenant 15 bonniers, dont la dîme appartenait à Frasnes, sauf celle d'un bonnier décimé par le curé de Baisisart, contre une autre terre de 13 bonniers et demi à Buzet, à l'exception de quelques parcelles de terrain près du moulin de Buzet (1).

Le 18 août 1237 eut lieu la consécration de la chapelle de Notre-Dame du Rœulx par un ancien moine d'Aulne, Baudouin, devenu dans la suite évêque de Semgallen en Livonie, et qui mourut archevêque de Bizoe ou Vizia en Thrace. Le consécrateur en fixa la dédicace au dimanche après la St-Barthelémy, et accorda pour ce jour 40 jours d'indulgence (2).

Vers la même époque nous rencontrons quelques donations ou achats de terre. Gozuin de Neuville cède au prieur Lambert trois bonniers et demi de terre (22 août 1238) (3); Walter de Nivelles fait don d'un demi bonnier près de l'étang de Pierpont (mai 1239) (4). Le 13 1246, Alard de Rèves vendit au prieuré les terres qu'il tenait à Frasnes de Gilles, seigneur de Gosselies, du consentement de ce dernier (5). Cet achat donna lieu à quelques contestations entre Alard de Rèves et l'abbé d'Afflighem, qui s'en remirent à l'arbitrage de Gérard de Ligne, archidiacre de Cambrai en Brabant, de Gérard, seigneur de Sottenghien, et de Thiery de Sombreffe (10 juin

---

(1) *Cartulaire*, p. 826-828.

(2) *Ibid.* p. 739; *Cartulaire de Basse-Wavre*, p. 50. Cette chapelle reçut d'autres indulgences du cardinal Nicolas de St-Pierre ad vincula le 29 janvier 1453 (ibid. p. 51).

(3) *Cartulaire d'Afflighem*, p. 828-829.

(4) *Ibid. d'Afflighem*, p. 755-756.

(5) *Ibid. d'Afflighem*, p. 757.

vêtements. Le prieur pourra les charger de la direction d'une ferme, et dans ce cas, aux seules conditions énoncées plus haut; sinon, il sera tenu de leur procurer une maison, un courtil avec un demi bonnier pour y cultiver des légumes et y semer une rasière de lin ; il les exemptera également des expéditions et tailles, aussi longtemps qu'ils serviront l'église, sinon il devra ajouter 10 sous aux 40 susdits. A la mort de l'un des époux, la portion serait diminuée (1).

Vers cette époque, le prieuré fit encore d'autres acquisitions que nous mentionnerons ici brièvement. En novembre 1261, l'abbesse d'Aywières céda à perpétuité à l'abbaye d'Afflighem, la dîme de la terre de Baisisart, dépendant de Frasnes, en échange de celle de Verquingnies (2). Henri de Zetrud lui vendit, en 1263, sa terre de Sart-Dame-Aveline avec le domaine, pour la somme de 1100 livres de Louvain (3).

Le voisinage de l'abbaye de Villers amenait quelquefois des conflits avec le prieuré. Nous voyons par exemple qu'en 1274, le porcher de Villers avait reçu en aumône une maison, un jardin et un pré à Sart-Dame-Aveline ; or, le domaine de ce village appartenait au prieuré, qui se vit ainsi lésé dans ses droits féodaux. L'abbé d'Afflighem consentit cependant à laisser cette aumône au porcher de Villers, à la condition toutefois que le laïc qui occuperait cette maison serait tenu aux mêmes prestations que les manants de Sart-Dame-Aveline, et qu'à l'avenir l'abbaye de Villers ne pourrait plus acquérir d'héritage sur les

(1) *Cartulaire*, p. 758-760.
(2) *Ibid.* p. 741.
(3) *Ibid.* p. 741, 831-832. Le 8 janvier 1262, Urbain IV prit le prieuré sous sa protection (id. p. 858).

terres du prieuré, à moins de vouloir le vendre dans l'espace d'un an (1). De même en 1293, les échevins de Saint-Pierre de Frasnes durent déclarer, contre les prétentions des cisterciens, que la dîme des agneaux et des toisons de Frasnes appartenaient au prieuré (2).

Cependant certains abus s'étaient glissés dans le prieuré qui possédait alors un assez bon nombre de moines et de convers. La fondation d'anniversaires entraîne ordinairement celle d'une pitance en faveur des religieux, soit une certaine quantité de vin qu'on devait leur servir en ce jour; cette coutume avait parfois amené des excès. Pour remédier à ce mal, l'abbé Henri d'Affligheim se rendit à Frasnes où il convoqua les frères en chapitre en présence du prieur Jean de Aberxelt.

Il supprima les pitances des anniversaires et établit que désormais on donnerait chaque jour aux moines le tiers d'une *gella* de vin et aux convers le quart. Aux grandes fêtes, cependant, et aux jours d'anniversaires on y ajouterait un autre quart, ce qu'on observerait toujours à l'égard des malades ou lors des saignées (3). Cet abbé mourut au prieuré de Frasnes, en 1301, croit-on communément (4).

En 1290, Guillaume de Donglebiert affranchit un serf et le donna à Saint-Pierre de Frasnes à raison d'un cens annuel d'un denier (5). En 1305, Henri de Neuville, qui avait élevé quelques prétentions sur Sart-Dame-Aveline, se désista de ses réclamations moyennant une somme de

---

(1) *Cartulaire*, p. 738-739.
(2) *Ibid.* p. 824.
(3) Dom Cambier, p. 259. — D'Achéry. *Spicil.* II, 778.
(4) *Gallia Christ*, v. 39.
(5) *Cartulaire*, p. 762.

150 livres de monnaie (1). En juillet 1310, Marie de Ligne, dame de Tilly, fit donation de quelques terres (2). En 1313, certaines personnes ayant refusé de payer le *capitagium*, Désiré, pléban de Nivelles, pria les curés d'avertir leurs paroissiens de payer cette redevance dans les sept jours qui suivraient cette proclamation (3).

L'administration des prieurs Jean, Gillebert et Jean fut, paraît-il, assez heureuse pour le prieuré, car nous constatons un certain nombre de donations faites en faveur du monastère par leur intermédiaire (4).

A partir de cette époque, les documents deviennent plus rares, et nous n'avons guère à mentionner que l'échange fait avec l'abbaye de Villers en 1330 de certaines terres près de Pierpont contre d'autres à Tilly (5), la vente d'une pension annuelle de 50 sous de gros au chevalier Louis de Juppleu le 6 Juillet 1358 (6), l'accord fait avec le seigneur de Perwez sur les bois de Frasnes (7) et l'intervention du prieur de Frasnes auprès de l'évêque de Liége Englebert, qui dans ses statuts pour la réforme du clergé, avait porté préjudice aux privilèges de l'ordre (20 novembre 1360) (8).

Nous arrivons ainsi à l'année 1442, qui fut celle de la mort d'un prieur de Frasnes.

Simon de Laude, évêque de Sélivrée et confesseur de Philippe le bon, duc de Bourgogne, avait obtenu de

---

(1) *Cartulaire*, p. 861.
(2) *Ibid.* p. 790.
(3) *Ibid.* p. 745.
(4) *Ibid.* p. 797-806, 817-818, 859.
(5) *Ibid.* 844-845.
(6) *Ibid.* 788.
(7) *Ibid.* p. 856.
(8) *Ibid.* p. 843-844.

Rome des lettres expectatives lui conférant le premier bénéfice régulier qui viendrait à vaquer dans les domaines de ce prince. Le prieuré de Frasnes venait de perdre son supérieur, l'évêque s'en empara. Mais l'abbé d'Afflighem, Henri de Assche, s'opposa à cette prise de possession et protesta contre cette infraction.

Les deux parties convinrent de s'en rapporter à un arbitre et choisirent à cet effet l'archidiacre de Bruxelles, Jean Tronson. Celui-ci rendit sa sentence le 17 février 1443 et déclara que le prieur de Frasnes étant toujours révocable par l'abbé d'Afflighem de même que les moines, ce monastère ne pouvait pas être considéré comme un bénéfice régulier, que par conséquent l'acceptation, la collation, la provision et la possession qu'en avait pris l'évêque de Sélivrée, était juridiquement nulle (1).

L'abbé d'Afflighem conserva donc ses droits, comme nous pouvons nous en convaincre par la succession des prieurs réguliers.

Le prieuré eut beaucoup à souffrir pendant les guerres entre les Brabançons et les Liégeois; il fut même incendié en 1549, et, comme on négligea de le réparer, il tomba en ruine. Le service divin y fut interrompu, et le seigneur de Frasnes, Alexis de Corroy, se vit même obligé d'avertir Charles-Quint de l'état déplorable de la paroisse de Frasnes. L'empereur intervint donc auprès de l'abbé d'Afflighem (9 mai 1550) pour obtenir le rétablissement du prieuré. La restauration ne s'effectua pas immédiatement, peut-être, comme le suppose Dom Cambier, par la faute de Guillaume De Croy, coadjuteur de l'abbé Guillaume Michel (2).

(1) *Cartulaire*, p. 832-836. — Dom Cambier, p. 264.
(2) Cambier, p. 265.

Voyant que le lieu était déserté, l'évêque de Liége, Georges d'Autriche, manifesta l'intention de donner les biens du prieuré à ceux qui satisferaient aux intentions des fondateurs. Dans la crainte de perdre cette dépendance, l'abbé d'Afflighem s'empressa d'y nommer pour prieur Dom Jean de Ruytere, auquel il donna pour compagnon Dom Laurent Hoofkens. A la mort de ce prieur, l'abbé Arnoul Motmans y nomma Dom Gervaise de Busschet avec deux compagnons (5 Juin 1565) (1). Ce prieur répara les bâtiments, mais fut obligé de quitter le monastère à cause des guerres qui désolaient le pays. Plus tard, lors de la suppression du titre abbatial d'Afflighem, il fut donné à Arnoul Motmans ainsi que celui de Basse-Wavre. Sous l'archevêque Hovius il fut abandonné, et les moines d'Afflighem ayant avant tout à cœur de restaurer leur propre monastère, on ne songea plus à rétablir le prieuré de Frasnes (2). Toutefois les dîmes continuèrent d'y être perçues pour l'abbaye d'Afflighem (3), qui au siècle dernier possédait la seigneurie de Frasnes (4) et l'on continua de nommer un prieur, honoraire sans doute ; c'est en cette qualité que nous trouvons Dom Augustin Van Opstal dans des actes de 1658 et 1659 (5).

Il nous reste, avant de terminer cette notice, à dire un mot sur l'église de Frasnes et sur la série des prieurs.

L'église avons-nous dit plus haut, était dédiée à l'apôtre saint Pierre ; l'autel de ce saint servait à la paroisse ; le chœur avec les autels « intérieurs » (p. ex. celui de

---

(1) *Cartulaire*, p. 868.
(2) Cambier, p. 265.
(3) *Cartulaire*. p. 866.
(4) *Bulletin de la Commission royale d'histoire* IIIe série t. XIII p. 411.
(5) *L'arche d'alliance du Nouveau Testament ou l'histoire miraculeuse de N. D. de la Basse-Wavre*. 3e édition Bruxelles. Van de Velde, p. 206 et 222.

saint Valentin (1), celui de la crypte était réservé aux moines, tandis que la nef avec les autels « extérieurs » étaient pour l'usage du peuple. C'est ce que constate la lettre de 1251, par laquelle le prieur de Frasnes détermine les revenus du curé. Il y avait deux cimetières, l'un pour les fidèles, l'autre pour les moines ; toutefois suivant un usage reçu au moyen âge, les fidèles pouvaient obtenir la faculté d'être ensevelis avec les religieux. En 1572 on bâtit une nouvelle église qui fut dédiée à saint Nicolas (2). Quant au prieuré il disparut dans le cours du siècle suivant. « Les ruines couvrent le sol, écrit Dom Cambier lors de sa visite en 1645, et je ne puis arrêter mes larmes à la vue de cette désolation. Les broussailles y croissent comme dans une forêt, là surtout où jadis fut l'église. On reconnaît encore les restes des murs et des cloisons, seuls vestiges de l'ancien monastère. » (3).

Nous donnons ici la liste des prieurs, telle que nous avons pu la constituer à l'aide des documents.

Arnoul 1172 (*Cartulaire d'Afflighem* p. 731).
Simon 1180 (ib. p. 750).
Arnoul 1185 (ib. p. 770), peut-être le même que celui qui figure en 1172, car la date de la fondation de l'hôpital de Frasnes, faite sous le prieur Simon est incertaine.

Guillaume 1207 (*Cartulaire d'Afflighem* p. 819.
Godefroid 1211 (ib. p. 821.)
Lambert 21 septembre 1237 (Wauters, *De l'origine des*

---

(1) Cartulaire, p. 733.
(2) Dom Cambier, p. 262-263.
(3) Dom Cambier p. 266.

communes, preuves p. 137), 14 août 1238 (*Cart.* p. 829), juillet 1242 (*Cartulaire de Basse-Wavre*, p. 647).

FRANÇO. DE HISSE, mai 1250 (*Cartul. d'Afflighem* p. 782).

JEAN DE ABERXELT, décembre 1274 (CAMBIER p. 259).

JEAN D'ALOST, juin 1308 (*Cart.* p. 806), 1309 (p.799).

GILLEBERT, mai 1316 (*Cartulaire* p. 797).

JEAN, juin 1316 (*Cartul.* p. 800), novembre 1316 (p. 801) février 1317 (p. 798)., mai 1317 (p. 804).

GISSELIN, mars 1318 (*Cartulaire* p. 805).

ARNOUL, mai 1325 (ib. p. 791).

HENRI DE SAINT-GÉRY, qui plus tard devint coadjuteur de l'abbé Alméric d'Afflighem (*Cartulaire* p. 855), était prieur de Frasnes en juillet 1362 (*Cartul. de Basse-Wavre* p. 298).

SIMON DE LAUDE, évêque de Sélivrée (*Cartul. d'Afflighem* p. 832).

MARTIN DE POIRTER (*Cartulaire* p. 825).

GUILLAUME MICHEL, qui refusa par modestie le cardinalat que lui offrit Jules II, devint abbé d'Afflighem en 1493 (CAMBIER p. 220).

JEAN DE RUYTERE, 1553 (*Cartulaire* p. 865).

GERVAIS DE BUSSCHE, nommé le 5 juin 1565 (*Cartulaire* p. 868), est mentionné parmi les défunts de la congrégation de Bursfeld au chapitre de 1571. (*Recessus annales congreg.* BURSFELD, manuscrit de l'abbaye de Beuron p. 253). (1)

ARNOUL MOTMANS † 14 juin 1597.

Dom AUGUSTIN VAN OPSTAL 1658, excellent dessinateur, auteur d'un ouvrage intitulé : « *Effigies et Elogia sanctorum ordinis S. Benedicti* », conservé en manuscrit

(1) DOM CAMBIER p. 262-263.

chez les Bénédictins de Termond
gravures sur cuivre de ses dessin

Tels sont les renseignements q
sur l'ancien prieuré de Frasnes.
point de vue de l'histoire générale
mais l'histoire locale y trouvera,
profits. Cet avantage, quelque lé
la publication de cette notice don
à reconnaître et à regretter les la

(1) Signalons ici les différentes formes du mot
Fraxinum, Frane (XIIe), Frana, Frania, Frane (X

HUIT GRÈS ORNÉS ANCIENS

DE BOUFFIOULX

PAR

D.-A. VAN BASTELAER

Depuis la publication de ma monographie sur les grès ornés de Bouffioulx (1), il m'est passé par les mains bon nombre de pièces nouvelles et intéressantes, que je n'ai pas cependant cru devoir publier.

Il en est quelques-unes aujourd'hui que je considère comme assez importantes pour les faire connaître aux lecteurs de nos publications.

Ce sont deux grands grès bruns et six grès bleus.

Cinq de ces derniers et les deux premiers, cruches remarquables par leurs dimensions et leur beauté, trouvées au fond de la Campine, sont aujourd'hui en possession de notre collègue, M. l'avocat Edouard Houtart, de Monceau-sur-Sambre, qui possède tant de beaux objets antiques de haute valeur.

Je commence par les deux premiers vases.

Grès bruns.

N° 1. — Grande cruche brune à large ouverture, haute de 60 centimètres (V. pl. I, fig. 2).

Le goulot a 14 centimètres de hauteur depuis l'épaulement, il est sans bec ou déversoir et mesure aussi à l'ou-

(1) *Les grès wallons, grès cérames ornés de l'ancienne Belgique*, etc. Mons, Manceau ; Bruxelles, Van Trigt, 1885.

verture 14 centimètres. La panse est large de 30 centim. L'anse est plate et porte des stries.

Ce pot repose sur un rebord en cercle, ou bourrelet de 23 centimètres formé de pincées adoucies, qui s'étrangle plus haut jusqu'à 21 centimètres.

La panse est piriforme, élégante et bien prise, à cercles de tournissage fort prononcés.

Sur le devant du col, opposée à l'anse, s'étalle une jolie figure à barbe, de type non encore reproduit, analogue à A^X 613 de la monographie citée plus haut (1).

Ce masque est large de 0^m07 à la hauteur des joues et de 0^m09 à l'expansion de la barbe. Cette barbe elle-même est caractérisée par trois nœuds, ou boucles de poils, encadrés l'un au-dessus de l'autre, dans les mèches latérales. La moustache est bien taillée, carrée et la bouche bien découverte.

Le haut de la panse porte trois beaux écussons de grande dimension.

Par devant, dans un médaillon rond de 0^m15, cerclé d'une ornementation de feuilles de lauriers, au milieu de lambrequins en rameaux feuillus mêlés d'élégantes arabesques, se trouve un écu de forme régulière, mais à bords découpés en volutes fantaisistes de cuir renaissance. (V. pl. III, fig. 1.) Voici cet écu :

Coupé. En tête, triparti : aux 1er et 3e au lion rampant, de forme héraldique, armé, lampassé ; au 2e à l'escarboucle fleurdelisée à 8 branches.

En pointe, biparti : au 1er à la face échiquetée de 24 pièces en 4 rangs ; au 2e à trois chevrons.

L'écu timbré de 3 cimiers, savoir : à dextre un

(1) *Documents et Rapports*. T. XIII, p. 603.

casque sommé d'une aigle hissante éployée et languée; à sénestre, un casque couronné d'une couronne de duc à fleurs de lis, sommé d'un panache fourni de plumes d'autruche; au milieu, un casque sommé d'une tête de bœuf à longues cornes, couronnée d'une couronne de duc à 4 fleurs de lis et accostée du millésime 16-13.

Comme toujours sur les grès, les émaux ne sont pas indiqués.

Cet écusson compliqué rappelle sans doute une réunion matrimoniale de deux membres des anciennes familles de Clesves et de Juliers, dont il porte les armes.

Sur le flanc droit de la cruche, dans un médaillon ovale de 11 centimètres sur 13 centimètres (V. Pl. II.), se trouve un écusson de forme fantaisiste, à bords découpés en enroulements de cuir renaissance, dont nous avons dessiné un fragment dans notre monographie citée plus haut, n° A^X 105 (1). Voici la description de l'écusson.

Coupé. En tête, quadriparti. Au 1er : parti en sautoir, à dextre et à sénestre sans meuble; en tête et en pointe parti de 12 pièces en pal.

Au 2e : parti de 6 pièces aussi en pal.

Au 3e : à la tour à sommet couronné de 4 creneaux et percée d'une porte.

Au 4e : au lion héraldique armé, lampassé, rampant à sénestre, ce qui indique presque toujours que l'écu a été transposé par l'artiste graveur ou modeleur.

En pointe. Parti.

Au 1er : divisé par une fasce échiquetée de 8 pièces sur une ligne. En tête à 5 fleurs de lis au pied coupé, pla-

---

(1) *Documents et rapports*, T. XI, p. 132.

cées 3 et 2. En pointe semblable au 4e chef de l'écu ;

Au 2e : coupé par une face échiquet tête, fascée. En pointe, barré de 8 pièce de 8 pièces; car nous venons de di transposé, et il faut porter à sénestre dextre et vice-versa).

Sur le tout, en cœur, un petit écuss

Couronné d'une couronne fleurdelis accostée du millésime 16-14.

Supports : deux lions de dessin h lampassés (et même dentés, ce qui est céramique), à queue passée entre les pa

Sous les pieds des lions, nous avon autre pièce identique, le millésime 16-1 parties. Ici ces caractères sont complète peut-être supprimés à dessein par l'ouv.

Ces armoiries sont les armoiries royaume d'Espagne au XVIIIe siècle.

Sur le flanc gauche du pot, un m 11 centimètres, portant au milieu d'orn chages contournés un très beau et fo dessin héraldique, passant à sénestre, a denté, à la queue fourchée et orné houppes. (V. pl. I, fig. 3.)

L'on pourrait voir dans ce médaillon que de potier.

Le propriétaire du vase nous fait re vase à l'écusson d'Espagne, accompag Clesves-Juliers, pourrait avoir été fait l'intervention de l'infante Isabelle en fav Neubourg dans la guerre de la successi Juliers.

Ce même confrère nous transmet la remarque suivante :

« Dans la monographie sur les grès de Bouffioulx (1), il s'agit d'un vase portant réunies les armes de la famille de Clesves et celles du royaume de Hollande. J'y vois une analogie avec le vase qui nous occupe et je lui attribue, comme cause de décoration, un fait historique contemporain (1613). Dans la guerre de succession de Jean-Guillaume, dernier duc de Clesves, Juliers, Berg, etc., l'un des prétendants, le comte de Neubourg, époux de la sœur cadette du duc, se fit catholique et s'allia avec l'infante Isabelle et l'archiduc Albert, tandis qu'un autre compétiteur, l'électeur de Brandebourg, devint calviniste et obtint l'appui de Maurice d'Orange-Nassau et des Hollandais.

» De là ce vase aux armes d'Espagne et de Clesves-Juliers et cet autre vase aux armes de Hollande et de Clesves-Juliers. »

Cette explication ne laisse pas que d'être ingénieuse. Il serait curieux de savoir si réellement les deux vases ont été ensemble.

Il est de fait que ce grès est la plus grande pièce ornée que je connaisse, venant du pays de Châtelet et qu'on pourrait la nommer *le roi des pots de Bouffioulx*.

N° 2. — Cruche plus petite, moins élégante que la première, où au moins d'autre galbe, car quelques artistes la prétendent plus élégante; couverte, à hauteur de l'épaulement et en dessous, de cercles d'ornements fort nombreux, les uns simples, les autres ondulés par groupes. (V. pl. I, fig. 1.)

Le col large et évasé est replié en un bec large et grossier. L'anse est plate.

---

(1) *Documents et Rapports*. T. XIII, p. 464.

La hauteur totale du va
est haut de 9 centimèt
d'ouverture. La panse m
cissement de la base, de
rebord en cercle qui s'éva
formé de gros mamelons
un seul bourrelet.

Sous le bec est un méda
sur 11 centim., rempli pa
enroulements de cuir re
ovale au lion héraldique,
queue profondément fou
ronne simple avec fleurs

Supports : deux homme
la couronne, un bourrelet

Ce sont des armoiries b
de vue de l'attribution.

Gr

N° 3. — Beau pot, dit
une anse élégante, de forn
notre monographie des g
dessiné planche XIX, fig.
bel émail bleu brillant. Il
périeure du col, qui mesu
haut outre deux cercles ble
de marguerites à 13 pétale
formés de quatre annelets
annelet découpé et forman
pois d'émail. L'épaulemen

(1) V. *Documents et Rapports.* V.

épargnées sur fond d'émail, laissant au-dessus quatre carrés de pâte grise taillés en guillochis. La panse est à six pans, ou médaillons, encadrés d'un joli pointillé en relief et séparés l'un de l'autre par le même pointillé allongé en petites larmes allignées en double ligne formant colonne.

Les médaillons sont remplis de rameaux à fleurons dits *fleurs de tulipes*, dont nous avons plusieurs fois parlé dans notre monographie.

C'est alternativement une branche feuillée portant une grande tulipe épanouie, avec un bouton piriforme du type n° 145, n° 147, n° 94 M. S, pages 355, 356 et 359 de notre monographie (1); et une branche, feuillée aussi, portant deux tulipes mi-ouvertes du type A^X 810, n° 400 E. L., n° 95, n° 132, n° 1588 M. Do., pages 347, 353, 354 et 355 de notre monographie (2).

Ces médaillons sont accompagnés, en haut et en bas, d'une large bordure ondulée d'un élégant guillochis.

Le bas porte des annelets émaillés, rangés en trèfles. (Voir pl. IV, fig. I.)

N° 4. — Petit pot de même forme, haut de 0^m145. Le col porte une guirlande de quinze cœurs émaillés, puis une bande de guillochis en zigzag non colorés et enfin une guirlande de losanges, encoignés de pois, rangés en trèfles, le tout émaillé bleu.

La panse est à sept pans, ornés de médaillons remplis par des rameaux, dits de tilleul, à trois feuilles élégantes, émaillées, cordiformes, échancrées d'un pois blanc à la base. Nous avons parlé plusieurs fois de cet ornement

---

(1) V. *Documents et Rapports*, pp. 651, 652 et 655.
(2) V. ibid. pp. 643, 649, 650 et 651.

spécial aux fabriques de Bouffioulx, (
phie pages 345, 351, 352 et 365 (1), ε
A^X 362^1, A^X 399^1, n° 62, n° 1296 C.
n° 54 et n° 234 M. E. Ces sept médail
et supportés par deux bandes de guill
(Voir pl. V, fig. 1.)

N° 5. — Autre pot de forme semb.
plus long, haut de 0^m22. Ce goulot
bandes, l'une portant une guirlande
émaillés, pointés au centre d'un pois
guillochée en zigzag, et la troisiè
première, sauf qu'elle porte un losang

La panse est à sept pans, trois c
grand losange formé de neuf petits
centrés d'un pois gris, et trois portant u
au galop et rejetant la tête en arri
losange semblable aux trois autres, m
rameau émaillé.

Les médaillons sont supportés et s
bandes de guillochis. Pour le dessin
est inférieur au précédent, mais le
coup plus soigné. (Voir pl. IV, fig. II.

N° 6. — Vase en forme de pinte, m
qu'un litre, haut de 0^m16, large de 0^m
en étain; ciselé à l'extérieur d'une c
ceintrée d'une petite rose, et marqu
lettres suivantes en petites majuscules

O R N
I L. T.

La panse est divisée, outre la plac
compartiments, allongés, limités en l

(1) V. *Documents et Rapports*. T. XIII, p. 641, 6

séparés l'un de l'autre, par une ornementation en relief. Ils renferment chacun un rameau à cinq feuilles, dites de tilleuil, fort semblable aux A^x 799, n° 62, n° 1296 C. M., n° 163 M. E, n° 54 et n° 234 M. E, pages 345, 351, 352 et 365 de (1) notre monographie.

Au-dessus et au-dessous se trouvent six rosaces et sept petits fleurons. (Voir pl. V, fig. II.)

N° 7. — Petit bénitier commun, de forme conique, avec petite anse de suspension. Il est haut de 0^m08 et il porte par devant, dans un petit médaillon émaillé, le chiffre du Christ, avec les trois clous. (Voir pl. V, fig. III.)

N° 8. — Je dirai ici un mot d'un grand pot à fleurs, de cheminée, déposé nouvellement au Musée de Charleroi, sous la marque A^x 837^2.

C'est une potiche en grès de Bouffioulx, à deux anses, semblable aux n°s 19, 88 et A^x 837 de la monographie des grès wallons (2). Elle mesure 38 centimètres de haut, 13 1/2 à l'ouverture, 25 à la panse et 18 au pied.

Elle a trois tubulures sortant de la panse, celle du milieu est plus grosse que celles des côtés, le pied a été ajouté après le tournissage; l'ouvrier, pour souder le cercle formant ce pied, a pratiqué au pouce une rangée de cannelures verticales coloriées en bleu.

L'ornementation consiste en un écusson de fantaisie de forme ovale, placé au centre de la panse, divisé dans sa hauteur en trois bandes parallèles, séparées par un cordon en épargne. En haut un oiseau qui peut être pris pour un canard, épargné sur fond bleu ; au milieu une suite d'enroulements de feuilles décorées de quelques pois

(1) V. *Documents et Rapports*. T. XIII, p. 641.

(2) P. 363 et 364, pl. XIX, fig. 12 et 18. — V. *Documents et Rapports*. pp. 659 et 660.

coloriés en bleu sur le fond gris, ou épar
le fond bleu; en bas une espèce de mas
deux fleurons et de deux pois. L'écusson
suite de demi-cercles formant cadre et est
couronne mal dessinée. En dessous, deux
longent l'écusson; vers le bas, la date
ports, deux lions héraldiques mal faits, ar
les griffes de derrière reposent sur un
portant la massue de l'écu; en dessous un
lion, une palmette ou quintefeuille en ép
bleu. Derrière les lions se trouve, comm
remplissage, deux branches feuillues, ter
quintefeuilles et ornées de pois. Sur les
côtés se voit un ornement en forme de corol
ressemblant à une fleur de lys comme pou
C'est un ornement particulier à Bouffioul
milieu, des rayons en éventail avec pois
jonction, quatre groupes de pois en pyrami
les vides de l'ornementation, un cordon
le col et l'épaulement.

ARMOIRIES & SEIGNEURIES

HAINAUT

—

Liste d'anoblissements extraite du registre de noblesse du comité de Namur

—

Arrondissement de Charleroi.

Maximilien-Henri Bouille, de Fleurus, seigneur de La Haye, à Forchies la Marche. — Anobli le 9 juin 1692.

Jean-François Carbon, de Binche.— Anobli le 19 juin 1698.

Nicolas de Croix de Dumez. — Créé comte de Clerfayt le 30 mars 1686.

Jean de Bruges. — Anobli le 7 septembre 1676.

Jean-Baptiste Dorlodot. — Déclaré noble par le Conseil de Namur le 14 mars 1789.

Gédéon Desandrouin, seigneur d'Heppegnies, au comté de Namur. — Obtint le titre de vicomte, avec octroi de supports de l'écu, le 14 décembre 1733.

Jean-Marie et Pierre-Benoit Desandrouin, frères. — Créés vicomtes, le 20 mai 1769.

Marie-Stanislas Desandrouin, seigneur d'Heppegnies, Fontenelle, etc. — Créé marquis, avec reversibilité du titre, en cas de défaut de postérité, sur son frère Germain-Pierre-Benoit, vicomte de Villers-sur-Lesse, le 27 septembre 1789.

Jean-Marie et Pierre-Benoit Desandrouin. — Créés

vicomtes le 20 mai 1769, sont autorisés à sommer leur écu d'une couronne à 5 fleurons et à l'orner d'un manteau de gueules fourré d'hermine.

Charles-Ferdinand Durieux, capitaine, fils de Nicolas Durieux, lieutenant-colonel, agréé au régiment de ligne Dragons ; sergent-major, commandant de la ville de Charleroi. — Anobli le 5 janvier 1789.

Simon de Gosée. — Anobli en 1639.

Jean Marotte, seigneur d'Acoz. — Créé chevalier le 26 mars 1628, titre confirmé le 24 juillet 1647.

Michel-Valentin de Marotte, dit de Quiévrain. — Créé comte le 22 mars 1727.

Bertrand de Molle, licencié ès lois, à Charleroi. — Anobli le 14 septembre 1648, confirmé le 13 décembre 1686 et le... 1704.

Guillaume-Nicolas Moreau, seigneur de Bioulx, bailly et mayeur de la ville et dépendances de Charleroi en la province de Namur. — Confirmé comme noble, nommé chevalier et autorisé à porter couronne, supports et banderoles, le 9 juin 1731.

François-Henri-Joseph Pasquet, seigneur d'Acoz. — Anobli le 2 mai 1777.

Pierre-François et Pierre-Joseph Poschets, frères. — Nommés seigneurs de Voyaux, le 10 décembre 1749.

Jean de Roubeaux. — Anobli le 24 août 1631.

Jean de Vigneron, seigneur de La Haye, natif du comté de Namur et résidant à Fontaine-l'Évêque. — Anobli le 1er fevrier 1736.

Charles Zuallart, seigneur de Wansin. — Anobli le 10 décembre 1651.

Jean-François Zuallart, seigneur de Golzinne. — Créé chevalier le 12 février 1681.

*
* *

Armoiries communales accordées par arrêtés royaux de 1837 à 1840. — Extrait des listes du Ministère de l'Intérieur.

—

Province de Hainaut.

Ath. — Armoiries portées de temps immémorial : d'or à un aigle à deux têtes de sable, chargé en cœur d'un écusson d'or au lion de sable, ayant pour support une croix trèflée de sable posée sur trois degrés de même ; arrêté du 30 janvier 1840.

Beaumont. — Armoiries portées de temps immémorial: de Gueules à un château d'argent ouvert, à la coulisse levée, l'écu timbré d'une couronne d'or ; arrêté du 30 juin 1838.

Binche. — Écu octroyé en 1579 : d'argent à un lion de sable, armé, lampassé de gueules; arrêté du 30 juin 1838.

Braine-le-Comte. — Armoiries portées de temps immémorial : d'argent à une tour de sable crenelée de deux pièces et de deux demies; arrêté du 21 juillet 1838.

Chièvres. — Ancien écu : de gueules à trois lions morts nés d'or; arrêté du 18 décembre 1837.

Chimay. — Armoiries portées de temps immémorial : de gueules à l'épée d'argent emmanché d'or et posée en bande, la pointe en haut ; arrêté du 30 juin 1838.

Enghien. — Armoiries portées de temps immémorial : Gironné d'argent et de sable, 10 pièces, chaque pièce de sable chargée de 3 croisettes recroisetées, au pied fiché d'or, l'écu ayant pour timbre une couronne et pour supports deux lions d'or; arrêté du 17 novembre 1838.

Leuze. — Armoiries portées de temps immémorial : d'argent billeté d'azur à un lion de même, armé et lampas-

sé de gueules, la queue fourché ; arrêté d

Lessines. — Armoiries portées de temp
de gueules à 3 triangles d'or et une clef d'a
sur le tout ; l'écu timbré d'une couronne
à dextre un griffon, et à sénestre un lion
3 juillet 1839.

Rœulx. — Armoiries portées de temp
De sinople à un lion au naturel, tenant
dextre une roue d'or ; l'écu timbré d'une
arrêté du 30 juillet 1838.

St-Ghislain. — Armoiries portées de t
rial : d'or à un demi aigle de sable, parti d
de lis d'or, 2 et 1, l'écu timbré d'une mître
et d'une crosse de même : pour suppo
éployée à dextre, et à sénestre, un ours m
les, le tout reposant sur une terrasse de s
du 29 août 1840.

Soignies. — Armoiries portées de temp
parti, au 1er de sinople à la croix d'argent
trois chevrons ; arrêté du 11 mars 1837.

Thuin. — Armoiries portées de temps
d'azur à un lion d'or, armé, lampassé de m
bré d'une couronne d'or ; arrêté du 7 avril

Tournay. — Armoiries portées de temp
de gueules chargé d'un fort d'argent, donj
de même, au chef consu d'azur, chargé de
lis d'or ; l'écu timbré d'une couronne d'or
mars 1838.

*
* *

COMMUNES

érigées en seigneuries par la Cour féodale du Brabant

—

Arrondissement de Charleroi.

Aiseau. — Marquisat érigé le 23 avril 1625, relevé le 18 mars 1774 par Messire François Jos. Rasse, prince de Gavre, par le trépas de son père.

Beaumont. — Baronnie érigée en comté, janvier 1518.

Celles-sur-Piéton. — Baronnie érigée le 1er septembre 1688, relevée le 28 mars 1782 par Messire Ant. Philip. de Vischer, baron de Celles.

Liberchies. — Terre et seigneurie érigée en comté pour Guillaume-Ernest de Gand, baron de Saint-Jean, le 12 juillet 1684. Relevée par Chrétien, comte de Lannoy, le 17 février 1759, par décès de sa grand'-mère.

Resves. — Baronnie érigée le 2 septembre 1657, relevée le 10 octobre 1749, par Mess. N*** de Montmorency, marquis de Morbecq.

Seneffe. — Seigneurie érigée en comté le 28 mars 1768 pour Messire.... de Pestre, relevée le 15 novembre 1774 par Jos. de Pestre, comte de Turnhout, par décès de son père.

D. A. V. B.

VARIÉTÉS ET EXTRAITS

NÉCROLOGIE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

—

LAURENT-GUILLAUME DE KONINCK. — Né à Louvain, le 3 mai 1809, fit ses études à l'Université de cette ville et en sortit candidat en sciences physiques et mathématiques et docteur en médecine. En 1834 et en 1835, il voyagea pour compléter ses études et travailla dans les laboratoires de Gay-Lussac et de Thénart, à Paris, de Mitscherlich, à Berlin, et de Liebig, à Giessen.

Lorsque l'enseignement supérieur fut réorganisé, en 1835, il fut nommé agrégé à l'Université de Gand et chargé du cours de chimie industrielle. L'année suivante, il passa à Liége et y donna la chimie organique. Deux ans après, il était professeur *extraordinaire* et, en 1856, professeur *ordinaire*.

En 1847, il fut chargé de l'enseignement de la paléontologie, puis du cours de chimie organique approfondie. Enfin, en 1876, il fut admis à l'éméritat.

Les travaux de notre regretté confrère, en établissant sa haute réputation dans toutes les parties du monde, lui valurent un grand nombre de distinctions honorifiques et diverses missions scientifiques. Il fit partie des Conseils de perfectionnement des Ecoles spéciales et de l'Enseignement supérieur. Il avait été membre, à cinq reprises, du jury du prix quinquennal pour les sciences naturelles ou pour les sciences physiques et mathématiques. Dès 1846, il avait été nommé chevalier de la Légion

d'honneur sur la proposition de Dufrénoy et d'Elie de Beaumont; il fut décoré de l'ordre de Léopold en 1852, officier en 1868 et commandeur en 1876. En 1853, il avait reçu l'Aigle Rouge de Prusse. Dans ces dernières années, le gouvernement français l'avait nommé officier de l'instruction publique.

Correspondant de l'Académie royale des sciences de Bruxelles en 1836, il en était membre effectif en 1842. Il fut le premier président de la Société géologique de Belgique, et était membre honoraire ou correspondant d'une foule de sociétés savantes étrangères, parmi lesquelles les Académies de Turin et de Munich, les Sociétés impériales des Naturalistes de Moscou et de Minéralogie de Saint-Pétersbourg, et la Société géologique de Londres. Cette dernière lui décerna le prix Wollaston en 1853 et la médaille d'or de Wollaston en 1875, pour ses importantes publications sur la paléontologie du système carbonifère. En 1852, il partagea avec Dumont et M. P. Van Beneden le prix quinquennal des sciences naturelles; cinq ans plus tard, il l'obtint encore en partage. Ce prix lui fut décerné une troisième fois en 1861. Enfin, l'université de Giessen l'avait nommé docteur en sciences, en 1848, et l'université de Wurzbourg, docteur en philosophie, en 1865.

De Koninck vient de s'éteindre avant d'avoir pu achever un travail colossal, la *Faune du calcaire carbonifère de la Belgique*, dont il a décrit les poissons, les céphalopodes, les gastropodes et les lamellibranches, formant les tomes 2, 5, 6, 8 et 11 des *Annales du Musée* de Bruxelles. Pendant le cours de plus d'un demi-siècle, toute l'activité de notre regretté confrère a été consacrée aux progrès de la science et le nombre de ses publications est tel que nous devons nous borner à rappeler les principales et seulement celles qui ont rapport à la paléontologie.

De Koninck se plaça au premier rang des paléontologistes contemporains. Il y a cinquante ans qu'il publiait, dans les

Mémoires de l'Académie de Bruxelle
se rencontrent dans l'argile rupéli
etc. L'étude des animaux, dont les
terrains, ne tarda pas à devenir l'
s'attacha aux fossiles du terrain ca
à 1844, sa *Description des animaux fo*
Belgique, à laquelle il ajouta un *Supp*
le plus complet qui ait paru sur ce
toujours au premier rang de ceux
consulter pour ce terrain.

Avant le *Supplément,* De Koninck
de la Société des Sciences de Liége, sa *M*
La même année, 1847, il publia ses *l*
1re partie, comprenant cette mo
CHONETTES, voisin de Productus.

Vers la même époque, 1847, sur
du caractère paléontologique en géologie.

Quelques années plus tard par
crinoïdes du terrain carbonifère de la
Lehon. Cet important travail fut pr
le prix quinquennal en 1856.

En 1863 parut à Londres la *Des*
le Dr Fleming dans l'Inde.

En 1871, De Koninck présenta
Recherches sur les fossiles du terrain c
sacrée à la révision des polypiers o
tard, il fit paraître la *Monographie de*
en Carinthie, description de 80 espèc
à notre collègue de placer ces cou
géologique du calcaire de Visé. En
sur les fossiles paléozoïques de la Nouvel
travail fut reproduit dans les *Transa*

Sidney qui, l'année dernière, accorda à l'auteur la médaille Clarke, en reconnaissance du service qu'il avait rendu à l'histoire naturelle de cette colonie.

Enfin, dans ces dernières années ont paru les cinq volumes consacrés à la révision de la faune du calcaire carbonifère. C'est un travail immense qui a triplé le nombre des espèces que nous connaissions dans cette formation. Le nombre des genres s'est accru dans des proportions bien autrement considérables. Comme toute œuvre de ce genre, cette révision est appelée sans doute à recevoir des modifications; mais elle n'en restera pas moins une partie importante du monument impérissable, ære perennius, que De Koninck nous a laissé pour l'illustration de la science belge.

Guillaume-Laurent De Koninck faisait partie de notre Société paléontologique et archéologique depuis 1876, en qualité de *membre d'honneur*.

En paléontologie, il était notre maître à tous. Nous lui avions décerné la plus haute distinction dont nous puissions disposer, en témoignage de sympathie et d'estime.

De Koninck s'intéressait vivement aux travaux de notre Société, qui était fière de notre illustre collègue. V. T.

—

Joseph CAMBIER. — Joseph Cambier-Leroux, industriel à La Louvière, où il exploitait des hauts fourneaux, ancien échevin et membre du bureau de bienfaisance de Morlanwelz, est décédé dans cette commune le 10 septembre 1887, dans sa 62me année.

Il était entré dans notre Société en 1873.

V. T.

—

JEAN-BAPTISTE GÉNARD. — Né à Couil
d'une famille anciennement adonnée à la fo
Génard entra dans le commerce de bonne h
difficultés et travailla pendant cinquante ann
à la prospérité d'une maison respectée dans le

Pendant les voyages que le négoce lui imp
années de sa carrière et, plus tard, au milieu
de ce demi-siècle de labeur, Jean Génard acc
de l'Archéologie et de la Numismatique.

Ses premières recherches furent couronnées
acquisitions heureuses appuyèrent l'élan e
désir d'élargir le cercle de ses connaissances
tifiques.

Il se remit avec ardeur à l'étude, discerna
pouvait lui être utile et se l'assimilant aussit

C'est ainsi qu'en peu de temps, il devint ve
favorites et que, grâce à ses trouvailles, il se f
de numismatique remarquable.

Sa joie, à la découverte d'une pièce rare,

Tous les braves gens du pays d'Entre
connaissaient son goût pour les choses d
antique, une monnaie curieuse étaient-ils t
Jean Génard » disait-on et, vite, on les lui p
le prix qu'il y attachait.

Admis à la Société archéologique de Ch
1864, il y apporta son dévouement et lui fi
qui enrichirent notre Musée ou notre Biblio

Ses bons services lui valurent, en 1868,
d'honneur.

Mais ces fonctions honorifiques ne conver
tère de Jean Génard. Spontanément, il de
redevenir membre actif, pour payer de sa pe

1875, un mandat de Conseiller qu'il conserva jusqu'en 1883, assistant toujours, avec zèle, à toutes nos réunions, et y apportant le concours de ses vues pratiques.

Notre Société était représentée à ses funérailles par plusieurs de nos membres et un éloge funèbre fut prononcé, par M. le Secrétaire, à la maison du regretté défunt.

V. T.

—

Louis-Alphonse-Joseph PETIT. — Né à Péruwelz, le 14 octobre 1813, l'abbé L. A. J. Petit est décédé le 19 février 1887, à Baudour, dont il était curé. A l'amour de son ministère et aux plus précieuses qualités, ce digne prêtre joignait un goût très vif pour les recherches historiques et archéologiques, qui lui ont fait publier l'histoire des villes de Péruwelz, de Chièvres, de Leuze et de St-Ghislain, ainsi que des notices sur de nombreux villages du Hainaut.

M. Petit était membre du cercle archéologique de Mons, de l'Académie d'archéologie de Belgique et de plusieurs autres sociétés savantes qui tenaient à honneur de se l'associer.

La Société des sciences, arts et lettres du Hainaut lui décerna quatre fois des distinctions honorifiques pour ses belles monographies des villes de la province.

Il faisait partie de notre compagnie depuis 1880.

C'était un laborieux collègue, un ami, dont nous regrettons sincèrement la perte.

Voici la liste de ses publications :

1861. — 1. *Recherches historiques sur le village de Baudour*, Boussu, L. Bailly, 1861. In-12, de 231 pages.

1862. — 2. *Pièces détachées sur Belœil*. 5 pp. in-8°, (dans *les Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III.)

1863. — 3. *La maison hospitalière d'l*
(Mêmes *Annales*, t. IV
4. *Notices sur des édifices reli*
nales, t. VI, IX. XI et
1865. — Elles comprennent : 1. A
Leuze; 2. Eglise d'
Quaregnon; 5. de V
d'Aulnois ; 8. de Ba
Wamuel. (22 pp. et 2
1869. — 11. Eglise de Hainin; 1
Montignies-lez-Lens. (
1873. — 14. Eglise et chapelle sép
1878. — 15. Eglise de Jurbise; 1
17. de Louvignies; 18.
Masnuy-St-Jean. (8 pp
1866-67. — 5. *Notice sur des localités*
archéologique de Mons. 2
1867. — 6. *Pommeœul, Ville et Burb*
chéologie de Belgique, t.
1868. — 7. *Notice historique sur Bela*
l'Académie d'archéologie
1869. — 8. *Notice sur le village et sur*
avec pl. Mêmes *Annal*
1869. — 9. *Notice sur le village de G*
Annales. t. IX.)
1871. — 10. *Chapelle et ancien hôpital*
ment l'Hopitau. 11 pp.
1871. — 11. *Histoire civile et religieu*
moire qui a obtenu la m
de la Société des scien
Hainaut de 1869-1870.
121 pp. et pl. — Publi
société. 3me série. t. V

1872. — 12. *Histoire civile et religieuse de la ville de Saint-Ghislain.* Mons, DEQUESNE-MASQUILIER, 178 pp. et pl. Mémoire qui a obtenu la médaille de vermeil au concours de la même société, de 1870. — Publiée dans le tome VII, 3me série des *Mémoires*, 1873. — *Des conséquences funestes de l'ivrognerie pour l'individu qui s'y livre comme pour la société et des moyens préventifs les plus propres à extirper ce vice ou tout au moins à en arrêter l'extension.* Mémoire qui a obtenu la Mention honorable au concours de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut de 1872. Mons, DEQUESNE-MASQUILIER. 80 pp.

1873. — 14. *Eglise de Cordes.* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI.)

1875. — 15. *Les communes du canton de Quevaucamps*, 137 pp. Mêmes annales, t. XVI.

1880. — 17. *Histoire de la ville de Chièvres.* Anvers. J. PLASKY. 1880. In-8o de 210 pp. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.* 3me série, t. VI.

1882. — 18. *Découverte à Chièvres.* (*Bulletins du cercle archéologique de Mons*, 4e série.)

1887. — 19. *Histoire civile et religieuse de la ville de Leuze en Hainaut.* Mémoire qui a obtenu la Médaille d'or au concours de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons, DEQUESNE-MASQUILIER, 466 pp. et pl. Imprimé dans les *Mémoires et publications* de cette société, 4e série. t. IX. En outre, l'abbé Petit laisse deux manuscrits intitulés: *Les Communes du canton de Chièvres.* — *Les Communes du canton de Lens*, dont le cercle archéologique de Mons va entreprendre la publication.

V. T.

EMILE DE CARTIER DE MARCHIENNES. — La nouvelle de la mort d'EMILE DE CARTIER DE MARCHIENNES, si prématurément enlevé à l'affection de sa jeune famille et de ses nombreux amis, a été une surprise pleine de regrets pour tous ceux qui ont connu cet homme aimable et bon.

Né en 1837, E. DE CARTIER appartenait à une ancienne et noble famille du pays de Charleroi, comptant nombre de grandes alliances, parmi lesquelles les familles BOSQUET, DE LE HOYE, DE PHILIPPART, DE BRUGES, DE BROU, DE PAUL DE BARCHIFONTAINE, DE BARÉ DE COMOGNE, TROYE, DRION, et PUISSANT D'AGIMONT.

Les DE CARTIER, originaires de Liége, s'appelaient primitivement DE FORVIE. En 1427, JEAN DE FORVIE épousa la fille unique de LIBERT DE QUARTIER et ses descendants adoptèrent ce nom, à partir du XVIe siècle.

Facilement accessible à tous, EMILE DE CARTIER se distinguait par une cordialité franche et bienveillante, une grande droiture de caractère et une bonté naturelle et délicate que l'on ne trouvait jamais en défaut. Les pauvres perdent en lui un bienfaiteur dont la charité était inépuisable.

E. de Cartier avait été Conseiller communal de Marchiennes de 1864 à 1870 et candidat à l'élection sénatoriale de 1884. Il était le zélé Président de l'Hôpital de Marchiennes, fondé par sa vénérée mère et son frère.

Ses funérailles ont eu lieu le 17 octobre 1887, au milieu d'une affluence considérable parmi lesquelles on remarquait la plupart des notabilités de l'Arrondissement ainsi que de nombreux représentants de la noblesse du pays.

Le regretté défunt, qui faisait partie de notre Société depuis 1884, s'en était bientôt fait l'un des membres les plus dévoués et les plus assidus à nos réunions.

Le goût remarquable avec lequel il avait fait restaurer en

1883, par M. l'architecte VAN IZENDYCK, son château, bâti au XVIIe siècle par l'un de ses aïeux GUILLAUME DE BILQUIN, seigneur de Marchiennes, qui fut un grand maître de forges, témoignait assez de la sympathie qu'il portait à l'archéologie.

Notre Musée lui doit une magnifiqne taque de cheminée armoriée fin du XVIIe siècle, provenant de l'Abbaye d'Aulne.

V. T.

—

RENIER CHALON. — Le 1er mars 1889 est mort à Ixelles, Renier-Hubert-Ghislain Châlon, membre de l'académie royale de Belgique, président du Musée royal d'antiquités et d'armures, président et membre d'une quantité de commissions officielles et de sociétés savantes belges et étrangères, commandeur de l'ordre de Léopold et décoré d'un grand nombre d'ordres étrangers.

Numismate, archéologue et historien, l'éminent académicien avait une réputation européenne. Mais c'est surtout dans la numismatique qu'il s'est distingué. Il possédait une des plus riches collections de médailles et de monnaies connues. On lui doit une excellente monographie de *la monnaie des Comtes du Hainaut* et une quantité considérable d'articles parus dans les publications académiques et les revues savantes, principalement dans la *Revue numismatique,* créée par lui il y a plus de quarante ans et qu'il a dirigée jusqu'à ses derniers jours avec une grande autorité.

Tout le monde connait la fameuse *Société des Agathopèdes* qui mystifia longtemps le monde savant par ses fantaisies admirablement réussies. M. Renier Chalon y acquit une certaine renommée dans sa jeunesse, entr'autres par son fameux catalogue de la bibliothèque du marquis de FORTSAS, de Binche, qui renfermait des merveilles bibliographiques telles que de tous côtés, même de Russie, les savants et les bibliophiles les plus en renom accou-

rurent pour assister à la vente. Inutile d'ajouter que la bibliothèque, comme le marquis, n'avaient jamais existé que dans l'imagination du facétieux érudit. La bonne humeur de R. Chalon n'empêchait pas son savoir qui était réellement immense. C'était de plus un excellent homme, très obligeant pour tous ceux qui avaient recours à ses lumières. Une foule considérable de notabilités officielles et scientifiques du pays s'étaient fait un devoir d'assister à ses funérailles.

Il était âgé de 87 ans et avait été nommé membre d'honneur de notre Société en 1872.

V. T.

—

Jules MONOYER. — Un de nos membres *correspondants* les plus distingués, Jules Monoyer, est décédé le 20 juillet 1887, à Houdeng-Aimeries.

Né à Houdeng-Goegnies le 20 mai 1841, notre regretté collègue nous quitte en pleine jeunesse, moissonné avant l'achèvement de la noble mission qu'il avait si vaillamment entreprise, nous voulons parler de l'histoire des communes du canton du Rœulx et de toute la contrée qu'il habitait.

Jules Monoyer a publié, entre autres travaux historiques :

1° *Un essai historique sur les anciens villages d'Houdeng-Gœgnies et de Strépy* (Mons 1871. 2e édition 1874).

2° *Un mémoire très remarquable sur l'origine et le développement de l'industrie houillière dans le bassin du Centre* (Mons, H. Manceaux 1874).

3° *Un recueil des inscriptions funéraires et monumentales de la province du Hainaut (canton du Rœulx,* 1re série n° VIII) (Mons H. Manceaux 1880).

Candidat notaire en 1864, conseiller communal et échevin de Strépy-Bracquegnies, de 1870 à 1875, conseiller provincial

du Hainaut de 1876 à 1884, tels sont les mandats politiques que le défunt tenait de l'estime et de la confiance de ses concitoyens.

Jules Monoyer faisait partie d'un grand nombre de sociétés historiques. Il était membre correspondant de la nôtre depuis 1879 et sa mort y sera regrettée unanimement par les amis de l'histoire particulière de notre pays. V. T.

PETITE CHRONIQUE

DES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES FAITES DANS L'ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

PAR

D.-A. VAN BASTELAER

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

TRÉSOR DE MONNAIES DU MOYEN-AGE TROUVÉ EN 1850 A JONCRET. — M. le baron De Pitteurs décrit dans la *Revue de la numismatique belge* de 1851, des monnaies trouvées dans un pot en grès vernissé de Bouffioulx, forme de tire-lire dite en patois *spogne-moïes* (épargne-mailles ou épargne-monnaies), maçonné dans la muraille d'une écurie à Gerpinnes, hameau de Joncret.

Il était composé de plus de 200 pièces d'or cachées vraisemblablement sous Philippe II (1550). En voici une partie. Le reste fut vendu à un orfèvre de Charleroi qui les fondit.

Vingt-sept *doubles réaux* d'or;

Vingt-deux *couronnes* d'or;

Treize *réaux* d'or de Charles-Quint;

Douze *doubles réaux* de Philippe II d'Espagne;

Sept *doubles réaux* d'or et un simple *réal* de Ferdinand V le catholique et Elisabeth;

Un *ducat* de Wladislas de Hongrie;

Un *ducat* de Jean III de Portugal;

Un *double ducat* de Sébastien 1er de Portugal;

Trois *angelots* d'Edouard d'Angleterre et de France;

Six *angelots* d'Henri VII et VIII d'Angleterre ;
Six *nobles roses* d'Édouard VI d'Angleterre ;
Deux *angelots* de Battenbourg de Guillaume de Bronckhorst;
Un *angelot* de Guillaume de Berg ;
Trois Philippe-le-Bon de Bourgogne ;
Sept François II, roi de France ;
Deux Louis XII de Bretagne ;
Un Charles IX ;
Trois *doubles ducats* de la ville de Nimègue ;
Un *ducat* d'Henri VIII d'Angleterre.

—

Oppidum probable et cimetière franc a Wagnée. — Un ami de Gougnies m'a montré deux scramasaxes venant d'une tombe recouverte de grandes dalles brutes. Cette tombe, accompagnée d'autres, fut trouvée en déblayant le terrain pour ouvrir une carrière au hameau de Wagnée, lieu dit Tienne-Godeau, à la limite de Biesmes Colonoise. Le terrain est en un amphithéâtre, sur le haut duquel était disposé en forme de fer à cheval une ouverture donnant accès d'un seul côté. Il s'agit très probablement d'un oppidum de l'espèce de celui de Gougnies. A l'entour se trouvent disposées les sépultures dont il s'agit. Au moins 150 cadavres ont été découverts, dont beaucoup avec armes et autres objets et 5 ou 6 dans des tombes maçonnées à sec, recouvertes de dalles.

Les os, examinés presque tous par un docteur, ont été déclarés appartenir à des hommes vigoureux et à la fleur de l'âge.

On connaît au même village un autre emplacement semblable à l'oppidum précédent.

Voilà des emplacements qui, en vue de l'oppidum de Gougnies, doivent faire partie de la suite de sommets sur lesquels étaient établi des stations de signaux communiquant les unes

avec les autres dans les âges anciens. Il serait désirable qu'un de nos collègues s'occupat de cette question d'un système général de communication dans les Gaules.

—

Trouvaille de médailles romaines a Thuin. — En 1840, M. Renarte, marchand de fer à Thuin, y a trouvé dans un jardin, en terrain surplombant la Sambre, dans une petite urnule romaine noire, bon nombre de pièces romaines en mauvais argent, ou potin, se reportant presque toutes à Septime Sévère.

—

Meule romaine trouvée a Monceau-sur-Sambre. — Dans le bois de Monceau, à une dizaine de mètres au midi de la fouille faite en 1868 (1), Edouard Rose, terrassier, découvrit quelques années après, un fragment de meule romaine qui repose au Musée.

—

Trouvaille de hache en silex, a Monceau-Fontaine. — Le même Rose ci-dessus, ayant travaillé à la même époque au nivellement des travaux de la Fosse n° 14 de Monceau-Fontaine, au couchant de la fouille citée, mais sur le même altitude, trouva un fragment de hache polie, près du Bois de la Charbonnière.

—

Trouvaille d'un coffret renfermant d'anciens bijoux, a Monceau-sur-Sambre. — Le même Rose encore avait été témoin, en creusant l'avaleresse de la même Fosse n° 14, de la trouvaille d'un coffret renfermant des bijoux avec pierreries qui ont été remis au directeur du charbonnage. Le silence fut gardé sur cette trouvaille.

---

(1) V. *Documents et Rapports*, t. II, p. 61.

Hache polie trouvée a Monceau-sur-Sambre. — En 1878, après une conférence sur les silex taillés donnée à l'école de Monceau, un jeune élève ayant l'attention éveillée, trouva une belle hache de $0^{m}17$ dans la vase extraite du ruisseau de *Goutroux* au *Pont de la Vache.*

—

Découverte de médailles romaines a Bouffioulx. — La *Revue de numismatique belge* de 1863 signale une découverte récente d'environ deux cents pièces romaines en bronze, exhumées dans un jardin à Bouffioulx, et renfermées dans deux pots qui ont été brisés. Ces pièces, assemblage bizarre, offraient les têtes de Domitien, Adrien, Faustine, Antonin, Lucius-Ælius, avec *Galien et Tétricus.*

Nous donnons ce complément de renseignements pour être joint à ce que nous avons dit de cette trouvaille dans le tome XII, p. 492.

—

Trouvaille de monnaies romaines près de Thuin. — Au printemps 1847, des ouvriers découvrirent un nombreux trésor romain qui fut dispersé. Il n'en resta que 103 pièces acquises par le numismate, M. Van Miert, à Mons. C'étaient des pièces de :

Septime-Sévère, Julia-Domna, Caracalla, Geta, Macrin, Elogabale, Julia-Soæmias, Julia-Maesa, Sévère-Alexandre, Julia-Mammæa, Maximinus, Gordien d'Afrique fils.

C'est-à-dire appartenant à la période de 193 à 249.

—

Trésor trouvé a Lobbes. — En 1864 furent trouvées 42 pièces d'or roulées dans une feuille de plomb. C'étaient 38 *nobles anglais* d'Edwart et d'Henri et 4 *moutons* du roi Jean de France.

Trouvaille de pièces romaines a Viesville. — Un cultivateur, en défrichant une partie boisée à Viesville, y trouva un dépôt de 63 monnaies de bronze dont voici la liste :

23 pièces de Gordianus-Pius;
12 » de Julius-Philippus père;
4 » d'Otacilla;
3 » de Philippus fils;
2 » de Volusianus;
2 » de Valerianus;
1 » de Mariana;
5 » de Gallienus;
5 » de Salonina;
6 » de Saloninus.

—

Médailles romaines trouvées a Lompret. — La trouvaille de médailles romaines de Lompret se composait de 369 pièces en potin, de petit module et généralement bien conservées, commençant à Elogabale pour finir à Posthume, elle a donné une grande variété de revers (163). Une grande partie de ces revers sont assez rares, on en trouve même 6 qui sont inédits dans l'ouvrage de Cohen, un revers d'Otacille est entre autres côté à 60 fr. dans cet ouvrage, les autres valent de 4 à 20 fr.

Liste de ces médailles :

Hélogabale,	2	pièces	2	revers.
Gordien III,	163	»	53	»
Philippe père,	75	»	36	»
Otacille,	17	»	6	»
Trajan Dèce,	27	»	14	»
Philippe fils,	20	»	9	»
Etrucille,	5	»	3	»
Herennius,	5	»	4	»
A reporter .	314		127	

Report. . .	314		127	
Hostilien,	2	pièces	2	revers
Trébonien Galle,	13	»	6	»
Volusien,	16	»	10	»
Valérien père,	4	»	4	»
Mariana,	1	»	1	»
Gallien,	2	»	2	»
Salonine,	5	»	4	»
Salonin,	1	»	1	»
Valérien jeune,	4	»	2	»
Posthume,	7	»	4	»
	369	pièces.	163	revers.

—

Tombes romaines trouvées a Hameau (Monceau-sur-Sambre). — Gérard, secrétaire de l'Académie en 1814, a laissé la note suivante dans un manuscrit :

On a découvert, au commencement de l'année 1787, au pays de Liège, dans un hameau situé à une lieue de l'Abbaye d'Alne, nommé *Hamiau* ou *Hamia* en langue du pays, sur le haut d'une des montagnes qui bordent la rivière de la Sambre, au-dessous du château et hameau de Monceau, entre le bourg de Marchiennes-au-Pont et le village de Landelies, plusieurs monuments composés de quatre grandes tuiles à rebords. Dans un de ces monuments, sous un vase cinéraire en terre blanche, on trouva une médaille ; sous des fioles, deux autres médailles, et sous un petit plateau, une quatrième médaille ; dans une autre, deux médailles, une sous une petite cruche, dite *ampulla,* de terre cuite rouge, et l'autre sous une pareille cruche, mais de terre blanche.

Les médailles mentionnées ci-dessus étaient des bronzes de moyen et de grand module, et avaient été frappées sous les Antonins, sauf une qui était d'argent, frappée sous Septimius

Geta, et parmi ces médailles il n'y en avait aucune qui ne fut bien commune en Belgique.

—

Découverte de monnaies a Chatelet. — La *Revue de numismatique belge*, de l'année 1863, donne comme récente une découverte de plusieurs centaines de monnaies d'argent, sous et doubles sous de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint, près du château de Mme Ve Pirmez, à Châtelet, par des ouvriers qui creusaient les fondations d'un nouveau laminoir et qui ont dispersé les pièces.

—

Trouvaille de monnaies du moyen age, faite a Marchienne-au-Pont en 1841. — M. De Coster, dans la *Revue de numismatique belge*, tome 1er, décrit et discute les monnaies d'un trésor trouvé à Marchienne-au-Pont en mai 1841, par des ouvriers creusant la terre. Le pot qui les renfermait fut brisé comme d'ordinaire. Le contenu, aggloméré par l'oxyde en une boule informe, fut brisé à coups de pioches. Les monnaies furent presque toutes détériorées de toute façon, puis vendues à M. Fallon, bijoutier à Namur, ami de M. De Coster.

Il y avait plus de 700 pièces : onze *gros tournois* de Philippe, roi de France; deux cent et onze pièces de Gui de Dampierre, marquis de Namur (1263-1297), dont 8 inédites. Cent trent-huit pièces de Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai (1285-1296).

Cent quarante-quatre pièces de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut (1280-1304).

Cent vingt-huit pièces de Jean, duc de Brabant (1261-1294), dont une inédite.

Nonante-six *esterlings* d'Arnould VI, comte de Loos (1280-1323), toutes inédites.

LES

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

ET LES

FOUILLES DANS L'ANTIQUITÉ

—

Dans le T. VIII des *Documents* nous avons fait remarquer que l'empereur Auguste, au dire de *Suétone*, possédait dans son palais des collections archéologiques.

Tous les fouilleurs savent que dans les tombes franques, et même dans les tombes romaines, l'on rencontre des silex *taillés*. L'examen minutieux de ces pièces prouve que ce ne sont pas des objets préparés à l'époque de ces sépultures, exprès pour l'usage ou pour le culte. Il ne s'agit pas là de marteau de Thor ou de culte de Thor, culte oublié dès longtemps à cette époque, quoiqu'on ait dit. Les silex dont il s'agit sont couverts d'une patine et d'autres caractères qui les reporte évidemment à une époque bien plus reculée. Ce sont des instruments de l'époque de la pierre, fort antérieur à l'âge des métaux ; recueillis par les Romains et les Francs, à titre d'antiquités, et servant d'amulettes ou de tout autre objet de culte ou de superstition.

En tout cas, les anciens peuples qui les recueillaient en terre et les conservaient prudemment, en connaissaient la haute antiquité et en faisaient des « arma heroum, » comme nous l'avons dit.

*
* *

D'ailleurs, à l'époque romaine, les trouvailles d'objets d'anti-

quité conservés dans les entrailles de la terre appelaient déjà, comme aujourd'hui, l'attention du bas peuple avide de trouvailles d'argent et insoucieux de conserver les objets sans valeur ; déjà alors les gens intelligents et instruits recherchaient ces trouvailles et déploraient la destruction aveugle de ce qui tombait aux mains des ouvriers.

Ciceron avait recueilli des collections sérieuses.

Virgile dans ses *Géorgiques* nous décrit, comme on pourrait le faire aujourd'hui encore, le gaspillage des objets d'archéologie trouvés en terre par les ouvriers :

« Le laboureur remuant la terre du socle recourbé de sa charrue trouvera des javelots raboteux et rougis par la rouille et sa herse pesante traînera des casques vides. Il contemplera avec épouvante les ossements gigantesques exhumés des tombes entr'ouvertes. »

Agricola incurvo terram molitus aratro.
Exesa inveniet scabra rubigine pila,
Aut gravibus rastris galeas pulsabit insanes,
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris. »

Virgil. *Georg.* I. 494-497.

D.-A. Van Bastelaer.

ERRA

TOME I

Page 27, dernière ligne, au lieu de : v

TOME

Page 513, ligne 5 en bas, mettez comn

TOME

Planche XII, légende. La marque
R. F^II 1^I; c'est R. F^II 1^2 qu'il faut li

TOME

Page 242, ligne 18, au lieu de forme :

TOME

Pl. XI

Marquez du n° 3, le pot qui se trouve
16 et 4.

Marquez du n° 5, le plat qui se trouve
4 et 6.

Marquez du n° 24 le pot sphérique san
en dessous de 16.

Marquez du n° 18, la grosse potiche m

Marquez du n° 61 la théière marquée 1

Page 639, ligne 2e par dessous, ajoutez

TOME

Page 642 en note, au lieu de : Docteu

TOME X

Page 361, au lieu de : R. V 67^I et R.

Page 438, dernière ligne, au lieu de :

Page 455, dernière ligne, au lieu de n°

Page 456, troisième ligne,

au lieu de : { Fig. 1 F.A^VI 1^I / Fig. 5 F. A^VI 1^I } li

Page 501, dernière ligne, au lieu

lisez

TABLE DES

Tableau des membres de la Société .
Sociétés, commissions et publications ave
ses Documents et Rapports. .

ASSEMBLÉES (

Assemblée générale du 5 février 1885.
Id. du 6 août 1885 .
Id. du 4 février 1886
Id. du 25 mai 1886.
Id. du 5 août 1886 .
Id. du 10 février 1887
Id. du 18 août 1887.
Id. du 23 février 1888
Id. du 28 octobre 1888
Id. du 21 février 1889

CORRESPON

Lettre de l'Administration communale de
Ville . . . . . .
Réponse de la Société archéologique sur l
Lettre de M. R. Pinchart, archiviste de l'
Même sujet. . . . .
Lettre de M. Ch. Wiener, artiste graveu
D.-A. Van Bastelaer . . .
Réponse de M. le Secrétaire de la Société.
Lettre de M. Ch. Wiener. Même sujet.
Lettre de M. Hennequin, directeur de
l'Etat. — Confection d'une carte.
Lettre de M. T'Sterstevens, bourgmestr
pour le Musée . . . .
Lettre de M. J. Wauthy, de Gougnies.
Lettre de M. E. Nifle. — Idem. .

PAGES

Lettre de M. L. Cloquet. — Excursion à Tournai. 56
Lettre de M. L. Morlet. — Don d'objets pour le Musée. . . . 57
Lettre de la *American Philosophical Society*. — Demande d'échange des publications 57
Lettre de la Société malacologique royale de Belgique. — Demande d'échange de publications pour l'Académie des sciences de San-Francisco 58
Lettre de M. G. de Looz. — Tombelle de la Ferme de Hurtebise, à Montignies-Saint-Christophe 59
Lettre de la Société d'archéologie de Bruxelles. — Demande d'échange de publications 60
Lettre de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais. — Demande d'échange de publications. . . 61
Lettre de M. de Baye. — Délégation au Congrès international des orientalités à Stockholm 62
Lettre de M. J. Kaisin. — Découverte probable d'une villa romaine . 62

RAPPORTS

Rapport sur les travaux de la Société lu à l'assemblée du 7 août 1884. 67
Id. lu à l'assemblée du 6 août 1885. 69
Id. lu à l'assemblée du 5 août 1886. 71
Id. lu à l'assemblée du 18 août 1887. 76
Id. lu à l'assemblée du 25 oct. 1888. 81

DOCUMENTS ANALECTES

Sur la liste des abbesses de Soleilmont. — Van Spielbeeck. . . 93
Commission de Louis Moreau 96
Un passeport du Maréchal Ney. — A. Harou 101
Epitaphes relevées dans l'église Saint-Laurent à Couillet. — L Kremer. 103
Pierres tombales et inscriptions de l'abbaye de Soleilmont. — Van Spielbeeck 107
Médecine et remèdes au XVe siècle. — F. Gilot. 140
Notice sur le fief Dumont, à Pont-de-Loup. — J. Kaisin . . . 147

MÉMOIRES ET MÉLANGES

Considérations sur l'archéologie préhistorique en l'archéo-géologie — N. Cloquet. 167
Caverne avec ossements quaternaires et traces de l'homme paléolitique à Montigny-le-Tilleul. — L. Bayet 175

PAGES

L'arrondissement de Charleroi au point de vue de la division géographique dans l'antiquité et surtout au IXe siècle, époque des Pagi. — D.-A. V. B. 187
Excursion à Lille et à Tournai par la Société archéologique de Charleroi, les 20 et 21 juin 1886. — Victor Tahon . . . 207
Rapport sur le Ve congrès de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique en 1888. — D.-A. Van Bastelaer. . 247
Les épingles, les aiguilles et les clous dans les pratiques superstitieuses. — D.-A. Van Bastelaer 271
L'analoge de l'abbaye de Soleilmont. — Van Spielbeeck . . . 282
L'ancien prieuré de Sart-les-Moines, à Gosselies. — D. Ursmer-Berlière. 288
Le cimetière gallo-romain d'Aiseau, au lieu dit : Tienne-des-Fourches. — F. Gilot. 312

Rapports sur les fouilles de la société. — D.-A. Van Bastelaer.

Mémoire présenté à M. le Ministre de l'agriculture et des beaux-arts et à la Commission des monuments. 319
Dernières fouilles dans l'oppidum de Gougnies 325
Deux cimetières belgo-romains à Charleroi; à Bosquetville, et au lieu dit : Spignat, avec l'étude de quelques questions archéologiques qui s'y rapportent 331
Rapport sur la fouille de la villa belgo-romaine au lieu dit : Ville de Saint-Remy, du cimetière franc du « Tombois » et sur d'autres recherches archéologiques faites dans le village de Thirimont . 364
La villa belgo-romaine de Montignies-Saint-Christophe. (Terre d'auvillage) 396
La villa belgo-romaine de Gosselies (faubourg Nord) . . . 407
Le cimetière belgo-romain de Try-Saint-Pierre à la Buissière (Gohy). 413
Cimetière belgo-romain du Champ des cailles à Strée, près de la station du chemin de fer, avec un supplément sur les conduites d'eau chez les Belgo-Romains 420
Le cimetière franc de La Buissière, lieu dit : La Falize. Rapport sur la fouille avec l'étude de quelques questions archéologiques qui s'y rapportent 448
Cimetière franc de Montignies-Saint-Christophe (Champ du Roc) . 503
Les lavabos du XVe siècle. — Van Spielbeeck 522
Le prieuré de Frasnes-lez-Gosselies. — D. Ursmer Berlière . . 527
Huit grès ornés anciens de Bouffioulx. D.-A. Van Bastelaer . . 546

PAGES

Armoiries et seigneuries. Hainaut. — D.-A. V. B 556

VARIÉTÉS ET EXTRAITS

Nécrologie des membres de la Société 564
Laurent-Guillaume De Koninck. — V. T. 564
Joseph Cambier. — V. T. 566
Jean-Baptiste Génard. V. T. 567
Louis-Alphonse-Joseph Petit. — V. T. 568
Emile de Cartier de Marchiennes. — V. T. 571
Renier Châlon. — V. T. 572
Jules Monoyer. — V. T. 573
Petite chronique des découvertes archéologiques faites dans l'arrondissement de Charleroi. — D.-A. Van Bastelaer 575
Trésor de monnaies trouvé en 1850 à Joncret 575
Oppidum probable et cimetière franc à Wagnée 576
Trouvaille de médailles romaines à Thuin 577
Trouvaille de hache en silex à Monceau-Fontaine 577
Trouvaille d'un coffret renfermant d'anciens bijoux à Monceau-sur-Sambre 578
Hache polie trouvée à Monceau-sur-Sambre 578
Découverte de médailles romaines à Bouffioulx 578
Trouvaille de monnaies romaines près de Thuin 578
Trésor trouvé à Lobbes 578
Trouvaille de pièces romaines à Viesville. 579
Médailles romaines trouvées à Lompret 579
Tombes romaines trouvées à Hameau (Monceau-sur-Sambre) . . 580
Découverte de monnaies à Châtelet 581
Trouvaille de monnaies du moyen âge, faite à Marchienne-au-Pont en 1841 581
Les recherches archéologiques et les fouilles dans l'antiquité. — D.-A. Van Bastelaer 582
Errata 585
Table des matières 587

3.

1.

I.

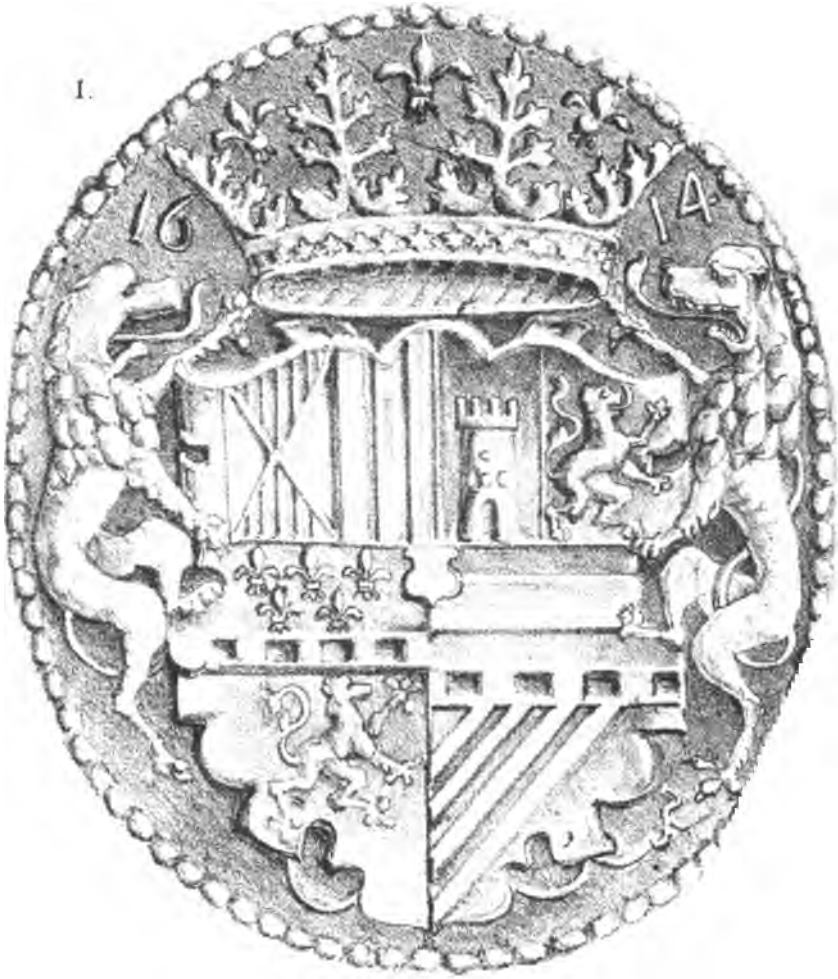

1

2

DE
ULX

RENÉ VAN BASTELAER, DEL.